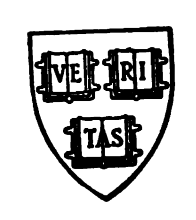
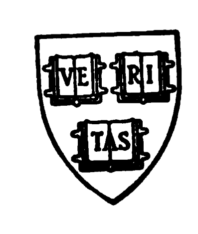

VE
RI
TAS


VE RI
TAS



De Copenhague, le 10 Décembre 1785.

LA Direction de la Compagnie des Indes occidentales ayant représenté au Roi qu'elle ne pouvoit plus faire son commerce avec avantage pour l'État & pour ses Actionnaires, & l'ayant supplié de vouloir bien le prendre pour son compte, Sa Majesté a fait faire, le 7, aux Actionnaires l'offre de prendre leurs actions à raison de 260 rixdalers chacune.

Sa Majesté s'est aussi chargée de la dette contractée à la Banque par la Compagnie de la Baltique & de Guinée.

De Bergen en Norwège, le 26 Nov. 1785.

LE 20 de ce mois, il s'est élevé ici du Sud-est un ouragan violent qui a duré une heure & demie; il a fait des ravages considérables dans la campagne, où il a déraciné un grand nombre d'arbres, un Bâtiment baleinier qui étoit dans un port à 4 milles d'ici, a été renversé, & un autre Bâtiment jeté à la côte.

De Lemberg, le 1.er Décembre 1785.

LA récolte a été généralement médiocre cette année dans la grande Pologne; les grains ayant sur-tout manqué, tous les Starostes & les Waivodes ont reçu ordre de défendre, chacun dans son district, d'en envoyer aucun cette année à Dantzick.

De Madrid, le 28 Novembre 1785.

ON a publié une nouvelle Ordonnance du Roi, en date du 9 de ce mois, qui, pour prévenir le tort que fait à l'agriculture & aux transports du commerce le trop grand usage des mules ou chevaux, & la fréquence des combats de taureaux, défend à toute personne de quelque qualité & condition qu'elles soient d'avoir plus de deux mules ou de deux chevaux à sa voiture, si ce n'est dans les voyages. Les lieux des Maisons royales sont seuls exceptés. Les carrosses publics & autres voitures destinés au transport des personnes & des marchandises ne sont point compris dans cette défense, & continueront d'être attelés du nombre de mules ou chevaux nécessaires. A l'égard des combats de taureaux ils n'auront lieu que dans les villes qui ont des priviléges pour cet effet, jusqu'à ce que Sa Majesté les supprime ou les suspende.

De Vienne, le 14 Décembre 1785.

LES trois divisions d'Artillerie qui sont à Budweis, doivent venir dans cette capitale.

L'Empereur, par un Décret du 24 du mois dernier, a rétabli quelques Ordonnances relatives aux droits de Douane, abolis par la Patente du 16 Septembre 1784.

Les ordres pour la levée de trois régimens nationaux en Hongrie, ont été expédiés aux États de ce royaume; ces Corps doivent être complets au printemps prochain.

Les nouvelles de Nimirow ont confirmé qu'il règne dans l'Ukraine une maladie épidémique qui enlève beaucoup de monde, & le Gouvernement a ordonné sur le champ de tirer un cordon de Troupes sur la frontière.

De la Moravie, le 29 Novembre 1785.

LA ville d'Hollitsch vient d'éprouver un incendie, qui a éclaté par l'imprudence d'un Cavalier du régiment de Nassau; il a réduit en cendres le manége, la manufacture de porcelaine & plusieurs autres édifices: on évalue le dommage à 80,000 florins.

De Berlin, le 12 Décembre 1785.

LA Cour a pris hier, pour trois semaines, le deuil de la Princesse de Würtemberg,

épouse du Prince-Évêque de Lubeck, Duc de Holstein-Oldenbourg.

Les droits d'accises sur les vins du Rhin viennent d'être augmentés, & portés au cinquième de leur valeur. Un tonneau de 60 quarts, du prix de 40 rixdalers & au-dessous, payera à l'avenir 8 rixdalers 40 groschens de droit, & ainsi progressivement toutes les autres qualités de vins.

De Francfort, le 10 Décembre 1785.

SELON des lettres de Cologne, on y attend à la fin de ce mois l'Archiduchesse Gouvernante des Pays-bas & le Duc son époux. L'Électeur ira les y prendre pour les conduire à Bonn, où l'on ignore combien de temps ils séjourneront.

Nos papiers qui annonçoient pour l'année prochaine un voyage que l'Empereur devoit faire à Cherson, où l'Impératrice de Russie se proposoit aussi de se rendre, annoncent aujourd'hui qu'il est remis à l'année suivante.

De Rome, le 30 Novembre 1785.

ON vient de publier ici un Édit, dont l'objet est de proscrire l'ivrognerie, dont les effets sont si funestes parmi le Peuple. Ce goût honteux qui l'éloigne du travail & l'en rend incapable, sera traité à l'avenir comme un délit, & puni par la prison, le jeûne au pain & à l'eau, ou par quelqu'autre châtiment public, tel que l'estrapade, selon le dégré d'ivresse du coupable, son rang, &c.

La terre n'est pas encore raffermie à Terni, où les secousses continuent à se faire sentir de temps en temps; depuis qu'elles ont commencé, elles y ont détruit deux maisons & le village entier de *Pié-di-Lugo*, & causé divers dommages à Rieti. L'orage qu'on éprouva le 27 du mois dernier, fit de grands dégâts en plusieurs endroits; à Terni, il arracha plusieurs oliviers & renversa quelques maisons que les tremblemens de terre avoient ébranlées. La grêle qui tomba pendant cet orage, étoit composée de grains très-gros, dont plusieurs pesoient 12 & 13 onces.

De Florence, le 2 Décembre 1785.

LE Grand-Duc ayant fait venir de Paris des dessins des formes les plus élégantes inventées dans cette capitale pour les meubles, les bijoux, &c. ces dessins ont été déposés dans l'Académie royale des Beaux-Arts, où tous les Artistes Toscans peuvent aller les examiner & les copier. L'intention du Grand-Duc est d'en faire venir tous les ans pour le même usage.

Ce matin le Comte d'Albany, accompagné de sa fille & précédé de toute sa Maison, est parti pour Rome.

De Venise, le 30 Novembre 1785.

LE Chevalier Mognino, nouvel Ambassadeur du Roi d'Espagne auprès de la République, a présenté, le 19 de ce mois, ses lettres de créance au Sénat. Il occupe le même hôtel qu'occupoit son prédécesseur, feu le Marquis de Squillace.

De Londres, le 22 Décembre 1785.

L'AMIRAUTÉ a envoyé à Portsmouth l'ordre d'équiper une Escadre de Frégates, dont le rendez-vous est à Spithead.

Le *Dunkerque*, vieux Vaisseaux de 64 canons, employé pendant la dernière guerre & condamné à la paix, va être arrangé à Plymouth pour servir de prison aux coupables condamnés aux travaux publics. On y renfermera tous les soirs ceux qui travailleront aux fortifications que l'on doit commencer au printemps prochain.

S'il faut en croire nos Papiers, on s'occupe dans les bureaux des Ministres à faire la révision des conventions conclues avec la Hollande sous le règne de Charles I.er Les Vaisseaux de cette dernière Nation avoient obtenu alors la permission de pêcher sur nos côtes, en payant un léger droit. Les troubles & les révolutions qui suivirent ce règne firent oublier ces Traités; & depuis long-temps ce droit ne se paye plus & la pêche continue.

Un autre ouvrage dont le Ministère s'occupe, est un tableau général & détaillé des importations & des exportations de ce royaume pendant un an, finissant au 25 de ce mois. On doit faire dans tous les ports un tableau exact des Vaisseaux entrés & sortis, des lieux d'où ils sont venus, de ceux où ils se rendent, de leurs chargemens, des droits qu'ils ont payés, &c.

Une lettre de Drogheda, porte qu'on a jeté au commencement de ce mois, à Rusrange les fondemens d'une Manufacture de coton; sa construction est évaluée à 4000 liv. sterl. & les métiers y seront mis en mouvement par l'eau. Plusieurs riches propriétaires réunis pour former de pareils

établiſſemens en Irlande, engagent par-tout des Ouvriers pour les conduire.

On mande de Penzance, que le Sloop le *Hawke*, au ſortir de ce port a été jeté par un coup de vent ſur des rochers, où il s'eſt briſé. Le Capitaine & l'Équipage ont été heureuſement ſauvés par un Matelot Irlandois, qui après les avoir liés enſemble à une corde, en a pris le bout & a eu la force de gagner en nageant le rivage, où il les a tirés après lui; une femme & ſon enfant, qui ſe trouvoient ſur ce Bâtiment, ſont les ſeules perſonnes qui ont péri.

Selon les lettres d'Amérique, les Eſpagnols, actuellement en poſſeſſion de la Floride orientale, y ont établi un Gouverneur avec une garniſon de 400 hommes, qui doit être augmentée par des Troupes d'Europe. Les Gouvernemens des deux Florides ſont dépendans de celui de la Havane.

Il eſt mort à Dolvert dans le comté de Montgomery, un Fermier âgé de 103 ans; on prétend que pendant ſa vie il n'a pas pris d'autre boiſſon que du petit lait.

De Verſailles, le 1.er Janvier 1786.

Le ſieur du Freſne, Intendant général des fonds de la Marine & des Colonies, a prêté ſerment, le 24 du mois dernier, entre les mains du Garde des Sceaux, en qualité de Conſeiller d'État.

Le 25, la Baronne de Hunolſtein a eu l'honneur d'être préſentée à Leurs Majeſtés & à la Famille Royale, par la Comteſſe Louis d'Helmſtadt.

Le 27, le Comte Rzéwuski, Chevalier de l'Ordre du Roi de Pologne & Petit-Général de la Couronne, fut préſenté à Leurs Majeſtés & à la Famille Royale avec les formalités ordinaires.

Les gerfaux d'Iſlande, préſent que le Roi de Danemarck eſt dans l'uſage d'envoyer annuellement à Sa Majeſté, furent préſentés le même jour, & reçus par le Comte de Vaudreuil, Grand-Fauconnier de France, & par le Chevalier de Forget, Capitaine du Vol du Cabinet du Roi.

Le Chevalier Delfino, Ambaſſadeur de la République de Veniſe, eut ſon audience de congé du Roi, & Sa Majeſté l'arma Chevalier avec les cérémonies accoutumées. Ce même jour, le Chevalier Capello, nouvel Ambaſſadeur de la République, eut [sa pre]mière audience du Roi, & remit à Sa M[ajeſté] ſes lettres de créance. Ces Ambaſſad[eurs] furent conduits à l'audience de L[eurs] Majeſtés & à celles de la Famille Royal[e] par le ſieur de la Garenne, Introducteu[r] des Ambaſſadeurs; le ſieur de Séqueville, Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambaſſadeurs, précédoit.

Le Marquis d'Aumont a prêté, le 29, ſerment entre les mains du Roi, pour la charge de Premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majeſté, en ſurvivance du Duc de Villequier ſon père.

Le ſieur Blaizot, Libraire ordinaire du Roi & de la Reine, a eu, ce jour, l'honneur de préſenter à Leurs Majeſtés & à la Famille Royale, l'*Almanach de Verſailles pour 1786.*

De Paris, le 3 Janvier 1785.

Le 26 du mois dernier, le Baron de Breteüil, accompagné du ſieur de Croſne & du Bureau d'Adminiſtration de l'École royale gratuite de Deſſin, ſe rendit aux Tuileries pour la diſtribution annuelle des grands Prix. Le ſieur Bachelier, Directeur, ouvrit la ſéance par un Diſcours. On diſtribua enſuite les Maîtriſes & grands Prix mérités, ſavoir, la Maîtriſe d'Orfévre, au ſieur Dutry fils; celle de Sculpteur-doreur, au ſieur Phelipeaux; & les grands Prix, aux ſieurs David, Delagorſe, Petuaud, Alleaume, Bibault & Carbonneaux. Ils furent embraſſés par le Miniſtre, au bruit des fanfares & des acclamations du Public; 12 grands *Acceſſit* & 96 Prix furent auſſi délivrés dans la même ſéance. D'après la promeſſe de l'Adminiſtration, il fut délivré auſſi 4 Prix de perſévérance aux Élèves les plus méritans, qui avoient déjà remporté les grands Prix les années précédentes.

On connoît les ravages que les ſauterelles font dans pluſieurs endroits de l'Europe, & quelquefois dans certaines provinces du Royaume; ce fléau redoutable ſe faiſant particulièrement ſentir dans les parties de l'Eſpagne ſituées du côté de l'Afrique, la Société royale économique de Madrid a propoſé, en 1784, un Prix qui devoit être adjugé à l'Auteur du meilleur Mémoire ſur cet objet; mais ceux qui lui ont été adreſſés n'ayant pas entièrement rempli ſes vues, la Société n'a point décerné ce Prix, & s'eſt contentée d'accorder un *Acceſſit*, conſiſtant en une Médaille d'argent, au ſieur Jacquelin Dupleſſis, ancien Officier de Dragons, qui a propoſé de naturaliſer en Eſpagne un oiſeau connu aux îles de France & de Bourbon ſous le nom d'Oiſeau-martin, & qui a ſervi à y détruire les inſectes qui ravageoient autrefois les campagnes. Cet oiſeau a été apporté dans ces Colonies, des grandes Indes, & le Gouverne-

...persuadé de son utilité, a rendu successive... plusieurs Ordonnances pour enjoindre aux ...ns de le laisser multiplier & de n'en détruire ...n. Quelques Auteurs cependant ont assuré, après des relations infidèles, que les habitans ... ces Isles avoient été obligés de tuer ces ...seaux qui, après avoir détruit ces insectes, dévastoient à leur tour les récoltes. Le sieur Dupleſſis qui a résidé plusieurs années à l'île de Bourbon, où il a vu introduire les oiseaux-martins, persuadé qu'il étoit essentiel de détruire une erreur qui peut empêcher de songer aux moyens de les naturaliser dans les parties méridionales de l'Europe, ou même de chercher une autre espèce d'oiseau qui pût les remplacer *, a présenté à la Société royale d'Agriculture les papiers qu'il a pu rassembler, relatifs à l'histoire de cet oiseau, & d'après lesquels il conste qu'il est toujours très-multiplié aux îles de France & de Bourbon, & que les Ordonnances rendues pour en favoriser la multiplication, sont encore en vigueur. Ceux qui desireront les consulter, les trouveront chez le sieur Broussonet, Secrétaire perpétuel de la Société royale d'Agriculture, rue des Blancs-Manteaux, n.° 57.

* On en trouve plusieurs en Arabie & sur la côte de Barbarie, qui pourroient remplir les mêmes vues.

Antoine-Jérôme Tarteron de Montiers, Chevalier-profès de l'Ordre de Malte, Commandeur de la Commanderie de Chantraine, au Grand-Prieuré de France, est mort à Saint-Firmin, près Chantilly, le 24 Novembre.

Henri-Nicolas du Four, Bailli, Grand'Croix de l'Ordre de Malte, Commandeur de la Commanderie de Troies, au Grand-Prieuré de France, est mort à Verneuil au Perche, le 18 du mois dernier.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1785.

Décembre.	Jeudi 29.	Vendredi 30.	Samedi 31.
Comp.^e des Ind. Actions... 2500^{l}	2195.........	2190.........	2192½, 95, 2200
D.° 16/25.es .. 1600^{l}	....	1405.........	....
D.° 8.es . 312^{l} 10^{s}	....	....	....
D.° 25.es ... 100^{l}	....	....	....
B.^t d'Emp. Oct. 500^{l}	434, 33.........	....	432.........
Loterie Royale, *1780*.	755.........	....	....
Loterie d'Avril *1783*..	714.........	716, 18........	718.........
Loterie d'Octob. *idem*.	489.........	489.........	489, 90, 91...
Emprunt, *1784*....	3¾, ⅞, 4, 4½, 4..	4, 3½, 3, 3½, ¾, ⅞.	3⅞, ¾, ⅞, 4....
Actions, *1785*.....	1118, 20, 18, 19.	1117, 16, 15...	1116, 18.....

CHANGES du 31.

Amsterdam.	54½.
Londres...	29¼.
Hambourg.	189¾.
Madrid.	14^{l} 8^{s}
Cadix..	14^{l} 6^{s}
Livourne..	97½.
Gènes...	93½.
Lyon...	¼ B.^ce

Cours complet d'Agriculture théorique, pratique, économique & de Médecine rurale & vétérinaire, ou Dictionnaire universel d'Agriculture, rédigé par M. l'Abbé Rozier, *in*-8.° tome VI. = *Le Cabinet des Fées*, orné de figures, 9.e livraison, tomes XVII & XVIIIe contenant *les Fables de Bidpai, de Fénelon & Boca,* cette collection formera 31 vol. *in*-8.° 3 liv. 12 s. chacun avec 3 fig. On en prépare une édition, 31 vol. *in*-12, qui se vendront 2 liv. 8 s. le vol. avec les mêmes fig. de l'*in*-8.° chez Cuchet, rue & hôtel Serpente, à Paris; & à Genève, chez Barde & Manget. = État civil & commerçant du Bengale, traduit de l'Anglois par le Traducteur du 3.e Voyage de Cook, 2 vol. *in*-8.° br. avec 3 fig. 4 liv. 16 s. = *Cursus Danubii, cum observat. Comitis de Marsigli,* 6 vol. *in-fol.* format d'atlas, rel. en veau, filets, 150 liv. chez Volland, quai des Augustins. = Les bas-reliefs du 18.e siècle, avec des notes, 30 s. br. = L'Amitié dangereuse, ou Célimaure & Amélie, Histoire véritable, 2 part. 3 liv. 12 s. br. chez Buisson, hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, n.° 13. = La France Ecclésiastique, pour l'année 1786, contenant la Cour de Rome, les Archevêques & Évêques du royaume, leurs Vicaires-généraux, leurs Officiaux, &c. 3 liv. 10 s. br. chez l'Auteur, rue de l'Éperon, quartier Saint-André-des-Arts. = Étrennes du Parnasse, choix de Poësies recueillies par M. le Mayeur de Saint-Paul, 30 s. br. chez Belin, rue Saint-Jacques; Brunet, rue de Marivaux. = Almanach réunissant les Extraits de l'Almanach royal, de l'État militaire, le Calendrier de la Cour, les Étrennes mignonnes, avec perte & gain, rel. fermé d'un stylet, 8 liv. chez Desnos, rue Saint-Jacques. = 3 Sonates pour le clavecin, le 1.er sans accompagnement, les autres avec violon obligé, par M. Amédée Rasetti, Œuvre IV, prix 4 liv. chez l'Auteur, rue Saint-Lazare, n.° 6 *bis*. = Journal de Harpe, n.ºs 51 & 52, le prix de l'année, composée de 52 n.^os est de 15 liv. franc de port. = Journal hebdomadaire, composé d'airs d'Opéra, Opéra-comiques, rondeaux, vaudevilles, &c. n.° 11, même prix pour 50 n.^os par an, chez le sieur Leduc, rue du Roule, n.° 6.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE 1786.



GAZETTE DE FRANCE.

Du Vendredi 6 Janvier 1786.

De Constantinople, le 12 Novembre 1785.

L'AFFLUENCE des Médecins étrangers, & sur-tout des Charlatans qui prennent ce titre, & qui cherchent dans cette capitale à abuser de la confiance que le Peuple n'accorde que trop ordinairement aux hommes qui viennent de loin, a déterminé le Gouvernement à s'occuper des moyens de prévenir les abus qu'ils peuvent en faire; il a ordonné que personne ne pourra exercer ici la médecine sans avoir été examiné par l'Ekim-Baschi ou Proto-Médecin, & sans lui avoir remis ses attestations de doctrine & d'état. Il ne sera accordé des Teskieres ou Diplomes qu'à ceux qui auront satisfait à ces deux objets.

De Pologne, le 25 Novembre 1785.

SELON des lettres particulières de Russie, le Khan d'Ispahan a été veritablement battu par le Khan de Mazanderan; mais il ne s'est point confirmé qu'il ait été tué à cette occasion; on assure au contraire qu'il s'est retiré dans le Curdistan, où il a rassemblé une nouvelle Armée nombreuse, & qu'il a trouvé le moyen de gagner le frère de son ennemi, de forcer par-là ce dernier à renoncer aux avantages de la victoire qu'il avoit remportée, & à se retirer dans son gouvernement.

De Madrid, le 16 Décembre 1785.

AU commencement de ce mois, le Roi & la Famille Royale sont revenus du château de Saint-Laurent dans cette capitale.

Sa Majesté vient d'accorder à D. Manuel de Guirior, Lieutenant général, ci-devant Vice-roi, Gouverneur & Capitaine général du nouveau royaume de Grenade & du Pérou, le titre de Navarre, sous la dénomination de Marquis de Guirior, tant pour lui que pour ses descendans.

Le 19 de ce mois, la Cour prendra le deuil, pour neuf jours, à l'occasion de la mort du Duc d'Orléans.

De Vienne, le 18 Décembre 1785.

LE Corps des Volontaires Esclavons levé par le Général Baron de Brentano, a été licentié à son arrivée à Esseck.

Les Officiers d'Infanterie ne jouissant d'aucune franchise pour leurs chevaux en temps de paix, & voulant économiser la charge d'en entretenir à leurs frais, se trouvoient souvent embarrassés lorsqu'il survenoit tout-à-coup un ordre précis de marcher. L'Empereur vient d'en faire acheter une certaine quantité qui seront distribués aux différens régimens; on donnera à chaque Officier le nombre qu'il doit avoir, selon son grade, & on en retiendra le prix sur ses appointemens. Il a été enjoint en même temps aux Militaires de se tenir en tout temps prêts à marcher au premier signal.

Il vient d'être établi une Commission présidée par le Général Stuart, pour examiner la conduite & les comptes des Directeurs de la construction de la forteresse de Pless, qu'on accuse de plusieurs malversations.

Depuis que la ville de Zeng dans la Dalmatie Autrichienne, a été déclarée port libre, le commerce y fait des progrès très-sensibles. On a vu s'y établir 8 Ragusois, Capitaines de Vaisseaux, 4 Génois, 2 Napolitains & 1 de l'État Ecclésiastique.

Les Religieuses du Saint-Sacrement, arrivées ici de France pour être employées à l'établissement d'éducation formé à Lemberg, ont eu l'honneur d'être présentées, le 8 de ce mois, à Sa Majesté Impériale.

De Brunn, le 10 Décembre 1785.

ON vient de renouveler la publication

de l'Ordonnance qui défend à tout sujet ou vassal d'abandonner sa propriété sans présenter & fournir au Seigneur un autre vassal qui lui soit agréable; ainsi que l'émigration d'un pays soumis à la conscription, dans un autre qui n'y est point soumis, sans la permission des Tribunaux civils & militaires: on y a joint un ordre suprême qui déclare désobéissans aux Loix ceux qui auront contrevenu à cette défense, ordonne de les renvoyer dans les Seigneuries auxquelles ils appartiennent, & de les châtier.

De la Franconie, le 12 Décembre 1785.

LE Prince-Évêque de Wurzbourg, occupé du soin de perfectionner l'administration des Hôpitaux & des Maisons des Pauvres dans ses États, a nommé deux Commissions pour remplir ses vues à cet égard: il les préside lui-même. Il vient d'assigner 20,000 florins à l'Institut des Pauvres de la ville de Wurzbourg.

De Francfort, le 20 Décembre 1785.

LE Roi de Prusse a assigné de nouveau 300,000 rixdalers pour les améliorations dans la Poméranie.

On mande de Breslau que les Négocians de cette ville y ont établi une grande Manufacture de fer & d'acier, & que le Roi pour encourager ce nouvel établissement, lui a accordé la permission, non-seulement de débiter ses marchandises dans tous ses États pour lesquels la Manufacture de Neustadt-Eberwald n'a pas de privilége exclusif, mais aussi d'importer librement & sans payer aucun droit les matériaux dont il aura besoin, & qu'il ne pourra pas se procurer dans ses États. Sa Majesté lui a permis en outre d'exporter librement & sans droits les marchandises qui y seront fabriquées; les Ouvriers employés à cette Manufacture seront exempts de l'état militaire.

Le sieur Abich, Conseiller aux Mines à Shoningen près de Helmstadt, a trouvé le secret de faire le vert de Brunswick; on assure qu'il est parvenu à composer un vert très-supérieur; il compose aussi une belle couleur bleue très-solide.

On dit que le Professeur Gmelin a essayé de teindre la soie en jaune avec l'acide nitreux; que ses essais ont très-bien réussi, & que sa couleur est belle & solide.

De Cassel, le 18 Décembre 1785.

LE Landgrave régnant a supprimé la loterie établie ici; il a défendu en même temps à ses sujets de hasarder leur argent dans les loteries étrangères, sous peine d'encourir sa disgrâce & de payer une amende.

Le Spectacle François a cessé, & la moitié des Musiciens de la Cour a été congédiée. Les Gardes-du-Corps & les Gardes-Suisses doivent être répartis dans les divers régimens d'Infanterie & de Cavalerie.

Les 56 millions de florins que le feu Landgrave a laissés en argent comptant, seront, conformément à son testament, partagés entre les Princes ses fils; mais ils n'en toucheront que les intérêts annuels.

De Hanovre, le 13 Décembre 1785.

LA Princesse de Hesse-Darmstadt, épouse du Prince Charles de Mecklenbourg-Strelitz, accouchée d'un Prince le 30 Novembre, est morte hier matin des suites de cette couche.

De Naples, le 2 Décembre 1785.

LA modicité des revenus du Mont-de-piété, établi pour les veuves des Officiers, ne suffisant plus à l'entretien de ces veuves, dont le nombre s'est considérablement accrû, Sa Majesté a ordonné qu'il sera perçu à l'avenir, tant sur les Évêchés, que sur les Abbayes & autres Bénéfices à la nomination royale, un droit de 5 p. % pendant la durée de leur vacance, comme cela se pratique depuis long-temps à l'égard de ceux de la Sicile: les produits de ce droit appartiendront au Mont-de-piété.

Le Roi vient de supprimer l'ancienne Loi qui défendoit aux particuliers de faire des excavations dans leurs propres terreins pour découvrir des antiquités; chacun à l'avenir sera libre de s'occuper de ces recherches: il pourra même faire fouiller dans les terres de ses voisins, lorsqu'il se sera arrangé avec eux pour cet effet; on sera tenu seulement d'en demander à Sa Majesté la permission, qui ne sera jamais refusée. Lorsqu'on aura découvert quelques monumens antiques, on en fera passer la description au Roi qui choisira ceux qu'il voudra acquérir, & qui en fera payer le prix convenable.

On vient d'apprendre que les Chebecs de Sa Majesté, sortis depuis peu pour aller en course contre les Barbaresques, ont ren-

contre un de leurs Corsaires dont ils se sont emparé après un combat très-vif, dans lequel il y a eu 11 hommes tués de notre côté, & 33 du côté des Pirates.

D. Pascal Ferrigno, Juge de la Grand-Chambre de la Vicairerie, est mort dernièrement : il a laissé 17,000 ducats au lieu pie de la Madone ; son intention est qu'ils soient placés pour en employer le produit à doter de pauvres filles d'Avocats.

De Gênes, le 15 Décembre 1785.

JEUDI matin on a fait l'élection des cinq nouveaux Sénateurs qui doivent, le 1.er Janvier, remplacer les cinq qui terminent à cette époque le temps de leur dignité sénatoriale. Le sort est tombé sur les Sénateurs Étienne Franzone, Jacques-Philippe Lomellino, Georges Doria, Laurent-Antoine Pareto & Charles Negrone.

Le Comte D. Alexandre Souza Holstein, Portugais, nommé par sa Cour, pour aller résider en qualité d'Envoyé extraordinaire près le Roi de Danemarck, arrivé ici sur un Vaisseau Suédois, est parti pour Turin, d'où il continuera sa route pour sa destination.

Le Prince Ysupoff, Envoyé extraordinaire de Russie auprès du Roi de Sardaigne, qui étoit ici depuis quelques jours, est aussi parti pour retourner à Turin.

De Londres, le 27 Décembre 1785.

LE Prince Édouard-Auguste fera sa première campagne de mer, avec la petite Escadre qui doit être envoyée au printemps prochain dans la Baltique, sous les ordres du Commodore Gower.

La Frégate l'*Andromaque*, de 32 canons, a été envoyée de Gibraltar à Marseille pour recevoir à bord le Duc & la Duchesse de Cumberland & les conduire en Italie.

Les Vaisseaux de guerre qui, conformément aux ordres de l'Amirauté, doivent être équipés à Portsmouth & à Plymouth pour le commencement du printemps prochain, sont un de 50 canons, un de 44, deux de 36, un de 28, un de 24, deux Sloops de 16, & un Cutter de 12. On en formera deux Escadres, l'une pour les Indes orientales, sous les ordres du Commodore John Gill, & l'autre pour le Nord, sous ceux de Sir Levison-Gower. Le Vaisseau de 50 fera partie de la première, & celui de 44, de la seconde.

Il a été envoyé à Portsmouth ordre de préparer deux Frégates qui mettront à la voile pour croiser sur les côtes d'Irlande.

On prépare un bill qui doit être présenté au Parlement dans la session prochaine, dont l'objet est de prévenir l'exportation clandestine des laines de ce pays. Les Vaisseaux surpris en faisant ce commerce seront, non-seulement saisis ainsi que leur cargaison entière, mais les Propriétaires & Armateurs seront soumis à une peine.

On écrit de Corck, que le Sloop le *Phénix*, revenant de Porto-Rico à Londonderry, a coulé bas, le 2 de ce mois, sur la côte de Portugal. L'Équipage qui s'étoit réfugié dans la Chaloupe, a passé trois nuits & deux jours dans la situation la plus fâcheuse, & a été recueilli par un Bâtiment Espagnol, qui l'a conduit à Lisbonne.

Un autre Bâtiment, le *John & Henri*, allant de la côte d'Afrique à la Jamaïque, a péri aussi le 20 du mois dernier, avec tout son équipage & 200 Esclaves.

Le dividende de la Compagnie des Indes pour cette demi-année est fixé à 4 p. $\frac{0}{0}$.

On apprend d'Halifax dans la Nouvelle-Écosse, que le Colonel Dundas & le sieur Jérémie Pemberton, Commissaires nommés par le Parlement pour examiner les prétentions des Loyalistes Américains réfugiés dans cette Colonie, & dans celle de New-Brunswick, y arrivèrent le 13 du mois dernier.

Selon des lettres de la Nouvelle-Orléans, on apprend que le célèbre Botaniste D. Antoine Franeira, est mort malheureusement du venin d'un serpent à sonnettes, qui l'a mordu pendant qu'il cueilloit des plantes dans les campagnes de la Mobile. Peut-être auroit-il été sauvé, s'il avoit eu des secours à portée, quoique les progrès du poison furent si prompts, qu'il mourut une heure après avoir été mordu. Il tua ce serpent, & eut le temps d'écrire ses volontés, qui étoient de porter le reptile à sa famille, qu'il exhortoit à le conserver, comme un souvenir de sa mort.

De Versailles, le 4 Janvier 1786.

LE 31 du mois dernier, le sieur d'Houry, Imprimeur du Duc d'Orléans, a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale, l'*Almanach Royal* pour l'année 1786.

Le 1.er de ce mois, les Princes & Princesses, ainsi que les Seigneurs & Dames de la Cour, rendirent leurs respects au Roi & à la Reine à l'occasion de la nouvelle année. Le Corps-de-ville de Paris, ayant à sa tête le Duc de Brissac, Gouverneur de la ville, conduit par le sieur de Nantouillet, Maître des Cérémonies, & par le sieur de Watronville, Aide des Cérémonies, s'acquitta du même devoir envers Leurs Majestés & la Famille Royale. La Musique du Roi exécuta pendant le lever de Sa Majesté, une symphonie nouvelle de la composition du sieur Harang, premier Violon de la Musique, sous la conduite du sieur Giroust, Surintendant de la Musique de Sa Majesté.

Les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit, s'étant assemblés vers les onze heures & demie dans le Cabinet du Roi, Sa Majesté tint un Chapitre, dans lequel Elle nomma Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, Don Louis, Prince héréditaire de Parme. Le Roi, dans le même Chapitre, nomma aussi Chevaliers du même Ordre, le Duc de Croÿ, le Prince de Robecq, le Maréchal de Stainville, le Comte d'Haussonville, le Marquis de Castellanne & le Comte de Coigny. Le Roi se rendit ensuite à la Chapelle, précédé du Prince de Conti, du Duc de Penthièvre, & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre; deux Huissiers de la Chambre de Sa Majesté portant leurs masses. Le Roi assista à la grand'Messe, chantée par sa Musique & célébrée par l'Évêque d'Autun, Prélat-Commandeur de l'Ordre. La Princesse Josephe de Monaco y fit la quête. Après la Messe, à laquelle la Reine, Monsieur, Madame, Monseigneur Comte d'Artois, Madame Comtesse d'Artois & Madame Élisabeth de France, assistèrent dans la Tribune, le Roi fut reconduit à son appartement en observant l'ordre dans lequel il en étoit sorti.

Le Grand-Conseil eut l'honneur de rendre ses respects à Leurs Majestés & à la Famille Royale.

Leurs Majestés soupèrent, ce jour, à leur grand couvert. Pendant le repas, la Musique du Roi exécuta différens morceaux, sous la conduite du sieur Giroust, Surintendant de la Musique de Sa Majesté.

La Princesse de Tarente a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale, par la Duchesse de la Trimouille, en qualité de Dame du Palais.

Le 2, le Roi, accompagné de Monsieur, de Monseigneur Comte d'Artois, du Duc d'Orléans, du Duc de Bourbon, du Prince de Conti, du Duc de Penthièvre, & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit, assista au Service anniversaire qui se célèbre dans la Chapelle du château pour les Chevaliers défunts.

Le 3, le sieur d'Aligre, Premier Président du Parlement de Paris, ainsi que les Présidens à Mortier & les autres Présidens du même Parlement, ont eu l'honneur de rendre leurs respects à Leurs Majestés & à la Famille Royale, à l'occasion de la nouvelle année. La Chambre des Comptes, la Cour des Aides & la Cour des Monnoies, ont aussi eu cet honneur, ainsi que le Châtelet de Paris, à la tête duquel étoit le Marquis de Boulainvilliers, Prévôt de cette ville.

Le même jour, les Députés des États de Bretagne furent admis à l'audience du Roi; ils furent présentés à Sa Majesté par le Duc de Penthièvre, Gouverneur de la Province, & par le Baron de Breteüil, Ministre & Secrétaire d'État ayant le département de la Bretagne. La Députation, qui fut conduite à l'audience de Sa Majesté par le sieur de Nantouillet, Maître des Cérémonies, & par le sieur de Watronville, Aide des Cérémonies, étoit composée, pour le Clergé, de l'Évêque de Saint-Brieu, qui porta la parole; pour la Noblesse, du Comte de Tremergat; & pour le Tiers-État, du sieur Borie, Sénéchal de Rennes, & du Comte de la Bourdonnaye, Procureur-général Syndic des États: la Députation eut ensuite audience de la Reine & de la Famille Royale.

De Paris, le 6 Janvier 1786.

DÉCLARATION du Roi, donnée à Versailles le 25 Novembre dernier, & registrée en l'Audience de France le 7 Décembre suivant, qui exempte du droit de Marc d'or les Lettres d'honneur accordées aux Magistrats qui passent des Cours aux Conseils de Sa Majesté, comme Maîtres des Requêtes ou Conseillers d'État.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 2 Décembre, qui exempte du droit de Marc d'or les provisions d'offices du Point-d'honneur.

Autre du 5 du même mois, portant modéra-

tion

N.° 4.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Vendredi 13 Janvier 1786.

De Copenhague, le 17 Décembre 1785.

Le sieur de Preindel, Secrétaire de la Légation Impériale à Stockholm, vient ici remplir les fonctions de Chargé des affaires de sa Cour jusqu'à l'arrivée du Comte de Schlick, Ministre plénipotentiaire.

On a pris le 29 du mois dernier, dans la baye d'Odensée, un poisson de l'espèce des baleines, de la longueur de 13 aunes.

Les actions de la raffinerie du sucre sont actuellement au taux de 800 à 806 rixdalers.

On a compté cette année dans l'évêché d'Aarhuus en Norwège, 981 mariages, 3429 naissances, dont 1760 garçons & 1669 filles; & 3634 morts, dont 1891 hommes & 1743 femmes; parmi les nouveaux-nés, il y a eu 28 jumeaux & 2 couches de 3 enfans. On compte parmi les morts 2 centenaires, 31 personnes depuis 90 jusqu'à 100 ans, & 184 depuis 80 jusqu'à 90.

De Varsovie, le 12 Décembre 1785.

Les différends relativement aux limites de la Pologne & de la Silésie Prussienne, viennent d'être terminés par une convention signée par le sieur de Buckholz, Résident du Roi de Prusse, & le sieur de Scribenski, Commissaire Polonois.

De la Corogne, le 7 Décembre 1785.

Le 30 du mois dernier, la Frégate la Diligence est arrivée au Ferrol; elle avoit mis à la voile de Montevideo le 22 Septembre; elle a apporté 76,988 piastres, [illegible]6 cuirs en poil & 398 cuirs tannés.

La Frégate-courrière de la Havane est entrée dans ce port avant-hier; sa cargaison consiste en 27,095 piastres, 150 caisses de sucre, 76 fanègues de cacao & autres effets.

De Vienne, le 24 Décembre 1785.

On vient de publier un Rescrit Impérial du 11 de ce mois, relatif aux Francs-maçons; le préambule porte en substance:

« Toutes choses dans un État bien policé devant être soumises à un certain ordre, j'ai trouvé qu'il étoit nécessaire de déclarer de la manière suivante ce que j'entends & veux qui soit ponctuellement exécuté à l'égard des Francs-maçons. La Société ainsi nommée, dont les secrets me sont aussi peu connus que j'ai toujours été peu curieux d'être instruit de leurs jongleries, s'augmente & s'étend maintenant jusques dans les plus petites villes. Les assemblées qu'en tiennent les Membres, lorsqu'elles sont abandonnées à elles-mêmes, & sans qu'aucune direction les contienne dans les bornes nécessaires, peuvent dégénérer en abus & en excès, également préjudiciables à la religion, au bon ordre & aux bonnes mœurs. Autrefois & dans d'autre pays, on ne permettoit pas d'être Franc-maçon, on punissoit ceux qui l'étoient, on troubloit leurs assemblées, parce qu'on n'étoit point instruit de leurs mystères. Pour moi, quoique ces mystères me soient également inconnus, il me suffit de savoir que souvent de ces assemblées il est déjà résulté quelque bien, tant pour le prochain que pour les pauvres & l'éducation de la jeunesse, pour me déterminer à ordonner plus pour eux qu'il n'a encore été fait dans aucun autre pays: j'entends & veux que ladite Société, quoique j'ignore ses statuts, ses loix, soit généralement reçue sous la sauve-garde & la protection de l'État, aussi longtemps toutefois qu'elle fera quelque bien, & qu'en conséquence ses assemblées soient formellement autorisées, sous la condition néanmoins qu'elle observera ponctuellement tout ce que je vais lui prescrire. Il n'y aura de loge que dans la capitale de chaque province; elles sont proscrites par-tout ailleurs où il n'y a point de Tribunal supérieur ou de Régence, & plus rigoureusement par conséquent dans le plat-pays ou dans le château d'un Particulier. Les délateurs des contraventions à cette défense auront la récompense

déterminée par les loix, pour ceux qui décèlent les personnes qui jouent aux jeux de hasard. Les assemblées se tiendront dans les lieux permis aussi souvent que les Francs-maçons le voudront; mais ils préviendront chaque fois du lieu, du jour & de l'heure le Magistrat, ou la personne chargée de la police de la ville. Les Supérieurs de chaque loge & autres Chefs, quelque nom qu'ils puissent avoir entr'eux, seront obligés sur leur honneur de remettre au Gouverneur de la province, une liste exacte contenant les noms de tous les Membres, & tous les trois mois une autre liste contenant les noms des Membres morts & de ceux reçus nouvellement, &c. »

On apprend de Trieste qu'on y charge deux Bâtimens avec des productions des États héréditaires, dont les principales consistent en vins de Hongrie; elles seront transportées à Petersbourg, où l'on prendra en retour des mâts & de la pelleterie.

Il doit être établi une Maison de travail dans chacun des fauxbourgs de cette capitale.

S'il faut en croire le bruit public, la Cour Impériale a accepté les dernières propositions de la Porte Ottomane, relativement à la démarcation des limites; on ajoute cependant que c'est à condition que la Porte lui cédera le district demandé dans la Bosnie.

De Prague, le 15 Décembre 1785.

AVANT-HIER, on a signifié aux Carmes de Saint Gall, le Décret Impérial, qui ordonne la suppression de leur Couvent.

D'Hermanstadt, le 8 Décembre 1785.

IL a passé la semaine dernière dans ces environs plusieurs familles de Cosaques Saporites, qui ont continué leur route pour leur destination dans le Bannat. On les a distribuées par troupes peu nombreuses, auxquelles on a fait prendre des chemins différens pour prévenir les désordres.

La fin de cette année nous dédommage des mauvais temps que nous avons essuyés pendant son cours. Le ciel est beau; la température de l'air est aussi douce & aussi agréable qu'au printemps.

De Temeswar, le 30 Novembre 1785.

ON apprend de Belgrade qu'il y est arrivé un Agá venant de Constantinople & chargé de dépêches pour la Bosnie; son intention étoit de continuer sa route par Brood.

Deux Marchands Turcs, Hamsa-Bassa & Osman-Bassa, y sont aussi arrivés vers le même temps; leur dessein est de se rendre à Vienne, où ils vont acheter des verres de Bohême & diverses autres marchandises, dont ils chargeront deux grands Bâtimens qui descendront par le Danube jusqu'à Ruscsuck, d'où les marchandises seront ensuite transportées par terre jusqu'à Constantinople.

On assure que le Gouvernement Ottoman a pris des mesures pour rendre plus sûre la grande route de la capitale de l'Empire à Belgrade, & la purger des brigands qui l'infestent: on ne compte pas moins de 200 personnes assassinées & volées, tant sur cette route que dans les environs.

De Berlin, le 20 Décembre 1785.

LE ROI a nommé le Colonel de Dithmart Inspecteur général de l'Artillerie & Chef du premier régiment de ce Corps.

On assure que Sa Majesté ne viendra pas cet hiver dans cette capitale, & on observe que c'est la première fois que cela sera arrivé pendant son règne.

Les 300,000 rixdalers assignés pour des améliorations dans la Poméranie, seront distribués aux propriétaires des terres, qui ne payeront qu'un p. % d'intérêts. Ces intérêts seront aussi appliqués à l'avantage de cette province.

De Ratisbonne, le 28 Décembre 1785.

LE Baron d'Ompteda, Ministre plénipotentiaire de l'Électeur d'Hanovre à la Diète, a présenté la semaine dernière au Directoire de l'Empire, ses lettres de cr[...] pour le suffrage de l'Évêché d'Osnab[...]

De Naples, le 13 Décembre 178[...]

LE Brigadier Forteguerri doit s'en[...] quer incessamment sur la Frégate la *Dor*[...] qui le transportera à Tripoli, où il doi[...] gocier un Traité de paix avec cette Rég[...]

Le P. Antoine Abbenante, Religie[...] Saint Jean à Carbonara, célèbre pa[...] connoissances minéralogiques, & par l[...] couverte de plusieurs mines dans la[...] labre citérieure, a trouvé dernière[...] quelques portions de terre rouge & ja[...] ainsi que des pierres veinées d'or, incon[...] auparavant, ou auxquelles on n'avoit ap[...] aucune attention; il en a tiré la plupar[...] couleurs que, jusqu'à présent, on faisoit[...] de l'étranger. Le Gouvernement instr[...] cette découverte, & de l'avantage [...] peuvent tirer les Arts, a chargé ce Religi[...] de continuer ses travaux sur cet objet.

De Livourne, le 10 Décembre 1785.

Les deux Vaisseaux de guerre Hollandois sont toujours dans ce port; le Vaisseau Anglois qui s'y trouvoit également, en a mis à la voile le 6 de ce mois.

On n'a pas été peu étonné ici de voir les Papiers étrangers annoncer beaucoup d'inquiétudes dans ce port, par le retard de quantité de Bâtimens qu'on y attendoit. Ces inquiétudes n'existent pas, & il n'y a jamais moins eu de motifs d'en avoir; chaque jour il mouille ici beaucoup de Bâtimens marchands, & en aucun temps le commerce de cette ville n'a été plus florissant.

De Milan, le 10 Décembre 1785.

Il circule ici depuis quelques jours une brochure sortie des presses de Vienne; elle expose les avantages du nouveau plan d'administration de justice établi dans les États héréditaires, & qui doit l'être dans toute la Lombardie Autrichienne.

De Londres, le 31 Décembre 1785.

Le Roi a donné les ordres nécessaires pour la distribution des 1000 liv. sterl. qu'il est dans l'usage d'accorder tous les ans aux pauvres des dix paroisses.

Parmi les bills qu'on prépare pour les présenter au Parlement dans la prochaine session, il y en a quelques-uns qui regardent l'embellissement de la ville, tels que l'ouverture d'une percée qui, aboutissant à l'Église de Saint-Paul, permettra voir de loin ce monument, qui dans elques endroits est dérobé à l'œil par les ifices qui le masquent; & la reconstruction deux Comptoirs de la Cité sur un placement dont on achetera les bâtimens.

On s'occupe beaucoup du soin de rélir toutes les branches de commerce qui vent souffrir; l'attention du Gouvernent va se porter sur celui d'Afrique. 1771 il occupoit 195 Vaisseaux tous is d'Angleterre; ils achetèrent 47,346 laves; les remises qu'ils firent ici mont à un million & demi en argent, & demi-million en ivoire, poivre, &c. uis ce temps ce commerce a considément diminué, & les Américains ont ellement 7 Vaisseaux sur la côte d'Afrique.

lon des lettres de New-Yorck, 31 des principaux habitans de New-Haven se sont réunis en société pour élever une manufacture de soie, qui réunira le double avantage d'employer des personnes de tout sexe & de tout âge, & de retenir dans le pays des sommes considérables qu'on envoyoit à l'étranger. La Société, qui a ouvert une souscription, dont le produit sera destiné à cette entreprise, est composée d'un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Sous-secrétaire, un Trésorier.

Les fractions de deniers des comptes de toutes les transactions de la Banque sont abandonnées aux Commis; ils les recueillent pendant le cours de l'année dans une bourse commune qu'ils partagent entr'eux à Noël. Ce bénéfice sur chaque partie de sommes particulières n'est rien, mais le total est quelque chose. Une persone qui a eu la curiosité de compulser les registres & de faire le relevé de son produit, a trouvé que depuis l'établissement de la Banque, il a fait 52,789 liv. 6 s. 3¼ d. sterl.

Il y a quelque temps qu'on a publié des Mémoires curieux sur la famille de Cromwell; ils ont fait faire des recherches sur ses descendans, & sur leur état actuel; selon nos Papiers, son plus jeune fils, Henri Cromwell, fut Lord-Lieutenant d'Irlande, & eut un enfant qui laissa deux filles, Miss Cromwell & Miss Lætitia, qui vivent encore à Hamstead près de Londres; un autre petit-fils de ce Lord-Lieutenant a été un gros Marchand Épicier, dont un fils nommé Olivier, est Procureur; ce dernier, & un enfant qu'il a, sont les seuls descendans mâles existans actuellement de la famille du Protecteur.

De Versailles, le 11 Janvier 1786.

Le Comte d'Altié & le Vicomte de la Mire-mory, ont eu, le 18 du mois dernier, l'honneur d'être présentés au Roi par le Prince de Conti; le premier en qualité de Colonel en second du régiment de Conti, Dragons, & le second en qualité de Colonel en second du régiment de Conti, Infanterie.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le 6 de ce mois, le contrat de mariage du Baron de Stael de Holstein, Ambassadeur extraordinaire du Roi de Suède en cette Cour, avec Demoiselle Necker; celui du sieur Roger de Villers, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Président de la Cour des Aides, avec Demoiselle de Vernay; & le 8, celui du Marquis de Chastenay, Gentilhomme d'honneur de Monseigneur Comte d'Artois, Mestre-de-camp-commandant du régiment d'Aquitaine, avec Demoiselle de Banne d'Avejan.

L'Abbé Desmonceaux de Villeneuve,

Penſionnaire du Roi, a eu l'honneur de préſenter à Leurs Majeſtés & à la Famille Royale, ſon *Traité des maladies des yeux & de celles des oreilles,* en deux volumes grand *in-8.°* avec planches, gravures & deux nouveaux formats de petits cornets auditifs.

De Paris, le 13 Janvier 1786.

ARRÊT du Conſeil d'État du Roi, du 28 Octobre dernier, qui fait défenſes de percevoir aucun droit de Péage dans l'étendue du Royaume ſur le Charbon de terre qui ne ſe trouvera pas nommément exprimé dans les Tarifs ou Pancartes.

Autre du 10 Novembre, & Lettres patentes ſur icelui, regiſtrées en la Cour des Monnoies le 7 du même mois, qui ordonnent une fabrication de Cinquante mille marcs d'eſpèces de cuivre en la Monnoie d'Aix.

Autre du 10 Novembre, qui proroge, juſqu'à ce qu'il en ſoit autrement ordonné, la modération des droits accordée par arrêt du 18 Juin 1783, ſur les ſels de Saintonge & de Brouage expédiés à l'Étranger.

Autre de même date, portant nouveau Règlement pour les toiles peintes & imprimées dans le Royaume.

Autre du 20 Novembre, qui ordonne que les Échoppes conſtruites dans la rue aux Fers & qui ſont adoſſées aux murs du cimetière des Innocens, ſeront inceſſamment démolies, &c.

Le 23 du mois dernier, les Chanoines réguliers de l'Abbaye de Sainte Geneviève, ont célébré, pour le repos de l'ame de feu le Duc d'Orléans, un Service ſolemnel, auquel le Duc d'Orléans, le Duc de Bourbon & le Duc d'Enghien ont aſſiſté.

Le 16 du même mois, les Officiers municipaux de la ville de la Fère en Picardie, en avoient fait célébrer un à la même intention. Les Chanoines de l'Égliſe collégiale de Saint Louis de la même ville, l'Abbaye du Calvaire, les Capucins, s'acquittèrent auſſi de ce devoir. Les Chefs de l'Artillerie, les Officiers du régiment de Grenoble, Artillerie, le Bailliage, la Maîtriſe & les Députés des différens Corps y avoient été invités, & y aſſiſtèrent.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

JANVIER.	LUNDI 9.	MARDI 10.	MERCREDI 11.
Comp. des Ind. Actions... 2500ˡ	2135........	2137 $\frac{1}{2}$, 35....	2137 $\frac{1}{2}$, 40, 37 $\frac{1}{2}$.
D.° $\frac{16}{25}$.es .. 1600ˡ	....	....	....
D.° 8.es . 312ˡ 10ſ	....	....	....
D.° 25.es .. 100ˡ	....	....	....
Bˢ d'Emp. Oct. 500ˡ	430........	430........	430........
Loterie Royale, 1780.	....	....	....
Loterie d'Avril 1783.	723, 24......	727........	727, 28, 30...
Loterie d'Octob. idem.	493, 94......	493........	494, 95, 94....
Emprunt, 1784.....	2 $\frac{1}{4}$..........	2 $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{8}$, $\frac{1}{2}$.	2 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, 2 $\frac{1}{4}$.....
Actions, 1785......	....	......(2 $\frac{1}{8}$, $\frac{7}{8}$.	...(1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{3}{4}$, $\frac{5}{8}$
Emprunt, 1785.....	1 $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{5}{8}$, $\frac{3}{4}$.....	1 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{3}{8}$, 2 $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{8}$,	1 $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{8}$, $\frac{5}{8}$, 2,

CHANGES du 11.	
Amſterdam.	54 $\frac{1}{2}$.
Londres...	29 $\frac{1}{8}$.
Hambourg.	189 $\frac{3}{4}$.
Madrid.	14ˡ 8ſ 6ᵈ
Cadix..	14ˡ 5ſ 6ᵈ
Livourne..	97 $\frac{1}{4}$.
Gènes....	93 $\frac{1}{2}$.
Lyon....	

Eſſais ſur l'Hiſtoire médico-topographique de Paris, ou Lettres à M. Daumont, Profeſſeur en Médecine à Valence, ſur le climat de Paris, l'état de la Médecine, le caractère & le traitement des maladies, par M. Menuret de Chambaud, 2 liv. br. = Deſcription d'une très-grande Machine électrique placée dans le *Muſeum* de Teyler à Haarlem, & des expériences faites par le moyen de cette Machine, par M. Martinus Van-Marum, *in-4.°* fig. 9 liv. br. chez Cuchet, rue & hôtel Serpente. = On vient d'établir dans la baſſe Normandie, qui comprend deux généralités, une Feuille périodique, de la nature de celles qui s'impriment dans les principales villes du Royaume, ſous le titre d'*Affiches, Annonces & Avis divers;* elle paroît, à compter du commencement de ce mois, le lundi de chaque ſemaine; elle eſt rédigée avec ſoin par M. Picquot, Avocat; le prix eſt de 6 liv. pour la ville de Caen, & de 7 liv. 10 ſ. po[ur la] province; chez le ſieur Lepeltier, rue Saint-J[...] vis-à-vis la rue Guilbert, à Caen. = On [...] d'établir également à Nîmes un Journal heb[do]madaire, qui paroîtra tous les jeudis; il embra[sse] le commerce, les nouvelles des ports, les [...] de changes, extrait des contrats pour la conſ[erva]tion des hypothèques, des détails ſur les Scien[ces,] les Arts, la Littérature, &c. L'abonnement [pour] la ville de Nîmes eſt de 7 liv. 10 ſous, & 9 liv. pour le reſte du Royaume. On ſo[uscrit] chez le ſieur Coſter-Belle, Imprimeur-Lib[raire,] près l'Hôtel-de-ville, à Nîmes. = *Diſſer[tation] ſur le thé, ſur ſa récolte & ſur les bo[ns &] mauvais effets de ſon infuſion,* par M. Buc'[hoz,] *in-folio,* 4 livres avec figures; chez l'Au[teur,] rue de la Harpe, au-deſſus du Co[llège] d'Harcourt.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 16.



De Copenhague, le 30 Janvier 1786.

IL a été proposé au Gouvernement de former à Nicobar un établissement de commerce, dont on se promet divers avantages.

Le Gouvernement s'occupe de l'extinction de la dette nationale, qui monte aujourd'hui à [illegible] millions d'écus; on y doit affecter le produit annuel des péages établis sur le Sund; & on se flatte par ce moyen de l'éteindre en vingt-six ans.

On apprend d'Islande, qu'un nouveau feu souterrain dévaste cette malheureuse île, & qu'en général on y éprouve encore souvent des tremblemens de terre.

De Stockholm, le 25 Janvier 1786.

UNE lettre de Calmar porte qu'entre cette ville & Œlande, le Sund est tellement couvert de glaces, que les voyageurs le passent actuellement en voiture.

De Varsovie, le 27 Janvier 1786.

LE Palatinat de Posnanie, vacant par la mort du Prince Auguste Sulkowski, a été donné au Comte de Mielzinski, Palatin de Kalisz, qui a pour successeur le Prince Antoine Sulkowski, Palatin de Gnesne, qui est remplacé à son tour par le Comte de Kenszyki, Châtelain de Kalisz.

De Lisbonne, le 4 Janvier 1786.

LES exemptions accordées jusqu'à présent aux Ecclésiastiques par rapport à la dixme des biens qu'ils possèdent, ont donné lieu à divers abus, dont le plus grave étoit de frauder les droits de la Couronne. Quantité de personnes en achetant des fonds, faisoient ces acquisitions au nom de quelques-uns de leurs enfans ou de leurs parens, qui étant dans les Ordres sacrés, les faisoient jouir de l'immunité. Pour remédier à cet abus, Sa Majesté a rendu un Edit qui soumet à la dixme les biens acquis par le Clergé, comme ceux des autres Sujets.

L'Inspecteur général du département de la guerre fait actuellement la visite des différentes places fortes du royaume; il a déjà examiné les fortifications d'Elvas, & il doit voir également celles des places des provinces de Beira & de Minho; il a commencé par Almeida, d'où il s'est rendu à Porto.

De Neusol, le 15 Janvier 1786.

LES grains & les légumes ayant mal réussi dans la Gallicie, il a été permis aux Hongrois des districts voisins d'y faire passer toutes les productions de leur pays, avec exemption du droit de trentième. On a accordé la même permission aux habitans de la Transylvanie.

Du Comitat de Liptau, le 20 Janvier 1786.

DEPUIS quelques jours, le ciel est couvert ici de nuages épais qui interceptent le jour; la température de l'air est froide, mais humide. La neige qui couvroit nos campagnes à une assez grande hauteur, a presqu'entièrement disparu, & les menace d'un autre fleau; toutes les rivières commencent à se gonfler prodigieusement; & si cet accroissement continue avec la même rapidité, les eaux ne pourront s'écouler, & ne tarderont pas à sortir de leur lit.

De Berlin, le 4 Février 1786.

LE ROI a nommé le Baron de Keller, Ministre plénipotentiaire à la Cour de Stockholm, pour aller résider en la même qualité à celle de Pétersbourg.

Le Colonel Troschke vient de mourir; Sa Majesté, qui l'estimoit beaucoup, a écrit à sa veuve une lettre très-flatteuse & très-touchante, & lui a assuré une pension viagère de 500 rixdalers. Indépendamment de ce

bienfait, le Roi a promis d'acheter une terre de 20,000 écus pour les trois fils du défunt, de placer les filles dans des Couvens, & d'en doter deux lorsqu'elles se marieront.

De Francfort, le 8 Février 1786.

On apprend de la Poméranie Suédoise que le Roi a aboli la question dans ses États d'Allemagne; le Décret qui la supprime est du 12 Novembre de l'année dernière.

Selon un Journal politique, les contributions des duchés de Brême & Verden, montent par mois à 15,087 rixd. & 44 sch.

Un état que l'on assure être exact, porte les Troupes de l'électorat d'Hanovre à 26,048 hommes, savoir 11 régimens de Cavalerie composés de 4202 hommes, 17 régimens d'Infanterie composés de 13,762, 10 bataillons de Milices réglées, ou 5500 hommes & 2584 hommes qui forment les bataillons de garnison, composés d'Invalides.

De Dantzick, le 22 Janvier 1786.

On porte à 5000 lasts de froment & à 3000 de seigle, la quantité de grains qui se trouve encore dans les magasins de nos Négocians. Les droits des douanes Prussiennes sont de 4 ducats par lasts de froment, & de 2 par lasts de seigle.

De Milan, le 26 Janvier 1786.

Les Règlemens qui viennent d'être publiés en France, & tout récemment dans le Piémont, sur les monnoies, mettent notre Gouvernement dans la nécessité de procéder à une réforme de la même nature; on prétend qu'elle s'effectuera incessamment.

Il vient de paroître deux nouveaux Édits, l'un a pour objet les jeux de hasard, dont il renouvelle les défenses sous les peines les plus sévères; l'autre est relatif aux masques: ils seront permis comme à l'ordinaire pendant le Carnaval; mais il est expressément défendu d'imiter dans ces sortes de déguisemens rien qui ait rapport aux cérémonies de la Religion. Ceux qui transgresseront cette défense, seront arrêtés aussitôt & mis en prison; le Gouvernement se réservant de leur infliger une peine plus grave selon les cas.

De Modène, le 19 Janvier 1786.

Depuis la suppression du Tribunal de l'Inquisition dans ce Duché, le Palais qu'il occupoit étoit resté vacant; le Duc en a fait présent à une École des Arts, dont on a fait l'ouverture le 3 de ce mois.

De Gènes, le 6 Février 1786.

Le Vaisseau de guerre Hollandois le *Noort-Holland*, de 64 canons & de 350 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine Daniel Jan Van Reynevald, est entré jeudi dernier dans ce port; le même soir, le Capitaine, accompagné des autres Officiers, a été faire une visite au Doge.

Le Duc de Glocester se dispose à partir pour Milan; on espère cependant le posséder encore pendant 15 jours dans cette ville.

De Londres, le 14 Février 1786.

On apprend de Portsmouth, que la Frégate l'*Hébé*, à bord de laquelle se trouve le Prince Guillaume-Henri, a mis à la voile de Sainte-Hélène, le 8 de ce mois, pour aller croiser contre des Cutters contrebandiers.

Le Conseil s'occupe d'un plan pour augmenter le port de Douvres, le premier des 5 Ports, & pour en réparer les fortifications.

On écrit de Newcastle, qu'il s'est tenu à Hawks-Head dans le comté de Lancastre, une assemblée, dans laquelle on a arrêté une pétition au Parlement, pour obtenir une modification à la taxe sur les chevaux; elle a été signée par 150 habitans.

Le 10, la Chambre des Communes approuva les estimations de l'Armée; elle remit au 20 l'examen de celles de l'Artillerie; sur celles de la Marine elle vota pour le service de cette année 18,000 Matelots y compris les Soldats de Marine, à raison de 4 l. st. par mois pour chaque homme.

Hier 13, le sieur Pye présenta le bill de la Milice, qui fut lû pour la première fois, & dont l'impression fut ordonnée. On proposa un appel de tous les Membres de la Chambre pour le jour où l'on délibéreroit sur les estimations de l'Artillerie; le sieur Pitt jugea cette convocation peu nécessaire, parce que ces estimations n'offroient rien de plus extraordinaire que les années précédentes; le sieur Fox lui observa qu'il s'agissoit d'un plan de fortifications qui coûteroient beaucoup, qu'il faudroit continuer après les avoir commencées, & dont la dépense seroit par conséquent long-temps à charge. Cela n'empêcha pas que la convocation ne fût rejetée.

Le sieur Bastard demanda ensuite la permission de présenter un bill relatif aux Tribunaux ecclésiastiques; parmi les affaires qui y sont portées, observa-t-il, celles de diffamation & les procès pour les dixmes sont les plus multipliées. Le refus du payement de ces dernières, peu senti par les gros Bénéficiers, le seroit vivement par les pauvres Curés. Le sieur Bastard desiroit que ces causes fussent portées aux Tribunaux ordinaires, où elles seroient jugées plus promptement, à moins de frais, & dont les sentences seroient mieux exécutées, quoique le refus d'obéir à celles des Juges ecclésiastiques fût

sévèrement puni, puisqu'il l'étoit par la prison dans ce monde & par la damnation éternelle dans l'autre. Il se proposoit aussi de comprendre dans son bill les procès assez singuliers & qui ne sont guère en usage ailleurs, qu'on intente à des gens mariés pour avoir vécu familièrement ensemble avant leur union; sans abolir ces sortes de procédures, il se bornoit à fixer un temps, passé lequel on ne pourroit plus en faire aucune. Sa motion fut reçue unanimement.

L'usage de fermer à 7 heures du soir le bureau des Postes, excite les réclamations de nos Négocians, qui se plaignent qu'il gène leur correspondance & qu'ils n'ont pas le temps de faire leurs réponses aux lettres qu'ils reçoivent à midi. Ils se sont assemblés & ont arrêté une requête à l'Administration pour obtenir 2 heures de plus.

L'état du produit des taxes, présenté à la Chambre des Communes est le suivant, il monta depuis le 5 Janvier 1784 jusqu'au 5 Janvier 1785 à 10,856,996 liv. 16 s. 1 $\frac{1}{4}$; du 5 Janvier 1785 au 5 Janvier de cette année, il est monté à 12,499,916 liv. 18 s. 7 d. $\frac{1}{2}$; le montant de la dette publique au 5 Janvier dernier étoit de 239,154,879 liv. 11 s. 4 d. & l'intérêt de 9,266,940 liv. 7 s. 2 den.

La destination des cinq nouveaux Vaisseaux frétés pour le service de la Compagnie des Indes, est arrêtée; trois iront à la Chine & les deux autres au Bengale. Le *Walpole*, le *Comte-de-Cornwallis* & l'*Yorck*, ont complété leur chargement & se disposent à mettre à la voile; leurs Capitaines ont déjà pris congé de la Cour des Directeurs.

De Turin, le 25 Janvier 1786.

L'ÉDIT qui a été publié ici concernant les monnoies d'or & d'argent, renferme en substance les dispositions suivantes:

La valeur des monnoies d'or étrangères est augmentée, & il est ordonné de frapper une nouvelle pistole de même titre & valeur que celles qui avoient cours précédemment. Au moyen de quelque diminution dans son poids, elle se trouvera dans un rapport plus exact avec les autres monnoies courantes. Quant à la diminution du prix de l'argent, elle est restreinte aux monnoies étrangères, afin que les espèces du pays continuent d'avoir la même valeur, sans aucune altération ni dans le titre ni dans le poids. Les pistoles actuelles cesseront d'avoir cours au 1.er Mars prochain, & l'échange s'en fera jusqu'au 1.er Juillet, sur le pied de 24 liv. 16 s. ce terme expiré, elles ne seront plus reçues que sur le pied de 24 liv. 14 s. & dans le cas où elles se trouveroient n'avoir pas leur poids complet, il sera fait sur leur prix, tant avant qu'après ledit terme, une diminution proportionnelle. Toutes les monnoies étrangères comprises dans le nouveau tarif, auront cours dans les États du Roi sur le pied désigné dans ce tarif; celles qui seront frappées par la suite dans l'Étranger, n'auront cours qu'après que la Chambre des Comptes en aura vérifié & fait connoître le poids & la valeur. Dans le nouveau tarif, la valeur du sequin de Milan & de Florence est portée à 9 liv. 18 s. 8 d. de Piémont; celle du sequin de Venise à 9 liv. 19 s. 3 d. les ducats d'or d'Autriche & de Cologne auront cours sur le pied de 9 liv. 16 s. 17 d. & ceux de Kremnitz sur le pied de 9 liv. 17 s.

De Versailles, le 22 Février 1786.

LEURS MAJESTÉS & la Famille Royale ont signé, le 19 de ce mois, le contrat de mariage du Vicomte de Mory d'Honnemghem, Mestre-de-camp-lieutenant en second du régiment de Conti, Infanterie, avec Demoiselle Bertier; celui du Comte d'Argout, Capitaine de Dragons, avec Demoiselle d'Osmond; celui du sieur Tourteau de Septeuil, l'un des Premiers Valets-de-chambre du Roi, avec Demoiselle Pignon; & celui du Comte d'Ogny, Capitaine de Dragons, Intendant général des Postes & Relais de France en survivance avec adjonction, avec Demoiselle Ménage de Pressigny.

Ce jour, la Baronne de Béthune & la Vicomtesse de Nieuil ont eu l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés & à la Famille Royale; la première par la Duchesse de Sully, & la seconde par la Vicomtesse de la Rochefoucauld.

Le même jour, la Société royale d'Agriculture, présentée au Roi par le sieur de Calonne, Ministre d'État & des Finances, a eu l'honneur de remettre à Sa Majesté le trimestre de ses Mémoires, & le jeton d'or destiné à servir de Prix d'encouragement parmi les Agriculteurs de la généralité de Paris.

De Paris, le 24 Février 1786.

PAR Édit du mois de Juillet 1785, le Roi a éteint & supprimé les Offices de Garde des Sceaux, Secrétaires-audienciers, Secrétaires-contrôleurs, & Secrétaires Maison, Couronne de France, créés en la Chancellerie établie près le Conseil supérieur de Corse, par l'Édit du mois de Septembre 1769; Sa Majesté a en même temps conservé aux Titulaires la jouissance des Priviléges attribués à ces Offices, & a ordonné qu'en déclarant par eux, dans trois mois de la date dudit Édit qu'ils renonçoient au remboursement des finances de leurs Offices, ils jouiroient de la plénitude

de ces priviléges & transmettroient la noblesse à leur postérité; par Lettres patentes du 4 Février 1786, Sa Majesté a ordonné que le délai de trois mois pour faire la déclaration, ne commenceroit à courir que du jour de la lecture & publication dudit Édit. L'Édit & les Lettres patentes ont été lûs & publiés au Sceau & enregistrés ès Registres de l'Audience de France, le 10 Février 1786.

La Société littéraire de Grenoble desirant remplir de la manière la plus utile le but de son institution, a cru devoir diriger ses premiers travaux vers l'Agriculture & l'Industrie comme les vraies sources de la richesse des peuples. Ayant à disposer de deux Prix fondés par le sieur de la Bove, Intendant de la province, elle propose pour le sujet du premier: *à quelle cause doit-on attribuer le dépérissement actuel des bois en Dauphiné; quels sont les effets qui en sont résultés relativement à l'Agriculture! quels seroient les moyens d'y remédier, & quel est le parti le plus avantageux qu'on pourroit tirer, dans cette province, des bois, landes, marais & pâturages communs!* Le sujet du second Prix est d'indiquer *quelles sont les branches d'industrie qui conviendroient le mieux aux cantons de cette province qui en sont dépourvus, & notamment dans le haut Dauphiné! quels seroient les moyens d'accroître les progrès de l'Agriculture dans ceux qui pourroient n'être susceptibles d'aucun genre d'industrie, sans préjudicier néanmoins au rétablissement des bois!* Chacun des Prix consiste en une Médaille d'or de 300 livres, & une de 150 destinée à l'*Accessit:* ils seront distribués au mois d'Avril 1787; les Mémoires qui seront reçus, pour le premier Prix, jusqu'au 1.er Novembre 1786, & pour le second, jusqu'au 1.er Février 1787, seront adressés à l'Intendant de la généralité de Grenoble, qui fera passer les récépissés du Secrétaire de la Société aux adresses que les Auteurs indiqueront.

Louise-Caroline de Wangenheim, fille du feu Comte de Wangenheim, Grand-maréchal de la Cour du Roi d'Angleterre à Hanovre, épouse d'Antoine-René, Comte de Plas-de-Tanne, ancien Capitaine de Dragons, est morte au château de Montal en Quercy, le 5 Janvier dernier, dans la 40.e année de son âge.

Demoiselle Françoise Cornet d'Ecrammeville, sœur du Baron d'Ecrammeville, Capitaine au régiment de Cambresis, est morte à Caen le 16.

Marie-Magdeleine de Vassi, veuve du Marquis de la Rochebousseau, est morte le 15, en ses terres en Beauce, âgée de 91 ans.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

FÉVRIER.	LUNDI 20.	MARDI 21.	MERCREDI 22.
Comp.ie des Ind. Actions... 2500l	2132 1/2........	2137 1/2, 40....	2135........
D.o 16.es/25. .. 1600l	....	....	1372 1/2, ...
D.o 8.es 312l 10s	....	....	....
D.o 25.es ... 100l	....	....	....
B.s d'Emp. Oct. 500l	436.........	436.........	436.........
Loterie Royale, *1780*.	760.........	760.........	....
Loterie d'Avril *1783*.	736.........	736.........	736.........
Loterie d'Octob. *idem*.	491, 91 1/2, 92..	492, 92 1/2....	494, 93........
Emprunt, *1784*.....	5 1/2, 1/4, 5, 4 7/8, 1/2, 3/8.	4 1/2, 3/4, 5/8, 1/2....	4 1/2, 5/8, 3/4, 5....
Actions, *1785*.....	...........(B.ce	....	....
Emprunt, *1785*.....	1/4, 1/2, 3/4, perte, 1/4, 1/8,	1/2, 1/4, 3/8, B.ce au pair.	3/4, 1/2, 1/4, B.ce au pair.

CHANGES du 22.	
Amsterdam.	54 1/4.
Londres...	29 9/10.
Hambourg.	188.
Madrid.	14l 8s 6d
Cadix..	14l 5s 6d
Livourne..	98 1/4.
Gènes....	93 1/2.
Lyon....	1/2 perte.

Chambre Syndicale, du 21 Février. LIVRES. L'Art d'être heureux sur la terre, mis à la portée du Peuple, *in*-8.o — Pensées & Réflexions extraites de Pascal, 2 vol. *in*-12; chez Royez, quai des Augustins. — Censeur universel, 28, 29 & 30.e semaines; chez Guillot, rue Saint-Jacques. — Collection de décisions de Jurisprudence de Denisart, tome 4, *in*-4.o chez la veuve Desaint. — Discours prononcés à l'Académie Françoise, à la réception du Comte de Guibert; chez Demonville. — Encyclopédie méthodique, 17.e livraison, *in*-4.o contenant le 6.e volume de Planches, & la 1.re partie du tome 2 de la Marine, 36 liv. 10 s. br. rue des Poitevins, hôtel de Thou. — Épitre à l'Amitié, par M. Ducis, *in*-4.o — Essais de Poësie, traduction du 1.er chant d'Ossian, *in*-8.o chez Gueffier. — Essai sur l'Horlogerie, par Ferdinand Berthoud, 2 vol. *in*-4.o fig. chez Didot & Jombert, rue Dauphine. — Journal polytipe des Sciences & des Arts, rue Favart. — Recueil alphabétique des droits de Traite, 4 vol. *in*-8.o chez l'Auteur, cul-de-sac de la Corderie. — Synonimes François, par M. l'Abbé Roubaud, tome 4, *in*-8.o chez Moutard. — Variétés littéraires, n.o 21; au Bureau, rue Meslée. — GRAVURES. Cabinet des Modes, n.o 7, *in*-8.o chez Buisson, rue des Poitevins. — Thésée domptant le Taureau de Marathon, gravé d'après Carle-Vanloo, par M. David, 16 liv. chez l'Auteur, rue des Cordeliers, au coin de celle de l'Observance. — MUSIQUE. Feuilles de Therpsicore, harpe & clavecin, n.o 16; chez Cousineau, rue des Poulies.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 17.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 28 Février 1786.

De Constantinople, le 8 Janvier 1786.

PLUSIEURS Pachas ont reçu ordre de rassembler des Troupes, & de marcher du côté de Scutari; le but de ces mouvemens paroît être de donner satisfaction aux Vénitiens des dommages causés sur leur territoire.

La santé du Grand-Seigneur se rétablit lentement; on en attribue le dérangement au chagrin que lui ont causé la perte de trois de ses enfans & de quelques Sultanes que la petite vérole a enlevées.

Il y a eu dernièrement quelques incendies, qui n'ont pas causé de grands ravages; ils ont été allumés par des scélérats; on en a arrêté trois, que le Grand-Visir a fait brûler vifs. On prend des précautions pour se préserver de ce fléau, & les Ministres étrangers font faire tous les soirs des patrouilles dans leurs quartiers.

Un des Esclaves remis en liberté & rendus au Roi d'Espagne, avoit proposé comme un moyen de prévenir plus facilement les incendies, d'éclairer les rues de cette ville comme elles le sont en Europe; on lui a permis d'en faire l'épreuve dans un quartier; il a choisi malheureusement pour son essai, une rue dans laquelle il y avoit une maison de débauche: comme la lumière est ce qui convient le moins à celles de cette espèce, à peine cette rue a-t-elle été éclairée, que la populace s'est soulevée; elle a brisé les lanternes, poursuivi l'Auteur du projet jusques dans sa maison, à laquelle elle auroit mis le feu, si les Janissaires n'étoient arrivés à temps pour arrêter le désordre.

De Madrid, le 10 Février 1786.

UN Courrier extraordinaire expédié par l'Ambassadeur de Sa Majesté Catholique à Lisbonne, a apporté ici avant-hier au soir, la nouvelle du naufrage du Vaisseau le *Saint-Pierre-d'Alcantara*, dont la précieuse cargaison étoit attendue avec la plus vive impatience. Ce Vaisseau, après avoir été réparé à Rio-Janeiro, où il avoit été obligé de relâcher, en avoit fait voile au mois d'Octobre; il a échoué sur la côte de Portugal près de Peniche, dans la nuit du 2 au 3 de ce mois; il s'est entr'ouvert en frappant contre un rocher; mais il n'étoit pas encore submergé au départ de l'Exprès envoyé à l'Ambassadeur; l'Équipage avoit eu le temps de se jeter à la mer, & l'on espéroit pouvoir sauver une grande partie de la cargaison. Il étoit chargé de 7 à 8 millions de piastres de regiître, & 1 à 2 millions de livres en denrées de l'Amérique. Il paroît que le produit de plusieurs années de la ferme des Courriers y avoit été placé, & qu'il montoit à la somme de 2 ou 3 millions pour le compte du Roi.

On mande d'Algésiras, qu'un Bâtiment marchand Espagnol, nommé la *Sainte-Isabelle*, Capitaine Jean Rodrigos, du port de 200 tonneaux, allant de Barcelonne à Puerto-Rico, s'est perdu près de l'île de las Palomas, à l'entrée de la baye d'Algésiras, en voulant y aller mouiller; son chargement consistoit en vin, eau-de-vie & quelques toileries, dont on croit ne pouvoir sauver que très-peu de chose. Il paroît que personne de l'Équipage n'a péri.

Selon les lettres de Cadix, le Navire Danois l'*Amour*, Capitaine Rasmus, venant de Sicile avec du blé, a échoué, le 31 Janvier, sur la pointe des récifs de la tour de Saint-Sébastien, l'un des forts de cette place, & s'y est brisé; presque dans le même endroit où s'étoit perdu, le 7 précédent, le Brigantin François l'*Aimable-Desirée*, qui venoit de Bayonne. On a heureusement sauvé tous les gens de l'Équipage du Bâtiment Danois, ainsi qu'une petite partie de son blé.

De Vienne, le 8 Février 1786.

L'EMPEREUR a donné mercredi dernier, à l'Archiduchesse Marie-Christine,

une fête à Schonbrunn dans l'orangerie; 40 Cavaliers & 40 Dames y avoient été invités, ainsi que le Prince Stanislas Poniatowski, neveu du Roi de Pologne, qui, le dimanche précédent, avoit été présenté à Sa Majesté Impériale.

Le Général Baron de Bruckenthal est parti pour la Transylvanie, où il est chargé d'exécuter le nouveau plan adopté pour l'administration de cette province. On dit que d'après ce plan, la Transylvanie sera répartie en trois cercles, qui seront présidés chacun par un Commissaire royal. Le gouvernement en sera réuni au département des Finances, & le Baron de Bruckenthal sera à la tête de toute l'administration.

De Brunn, le 4 Février 1786.

Le 30 du mois dernier, le feu prit ici dans la boulangerie des Troupes de la ville; il se manifesta d'abord d'une manière effrayante; & si le vent s'étoit élevé, il auroit pû causer des ravages affreux. La promptitude & l'efficacité des secours ont sauvé la ville, ou du moins une partie considérable.

De Prague, le 6 Février 1786.

A la fin du mois dernier le ciel étoit aussi clair, & l'air aussi chaud que dans le printemps; la pluie qui est tombée dans les environs a rompu les glaces, dont une partie s'est écoulée. Comme les eaux sont restées fort basses, & qu'elles n'ont pas eu assez de force pour emporter les gros glaçons, ils se sont rassemblés sur les deux bords de la rivière, où ils forment des espèces de rochers, qui attendent un dégel plus considérable pour se fondre, ou que les eaux grossissent assez pour les entraîner.

De Ratisbonne, le 4 Février 1786.

On écrit de Munich qu'on y attend le Baron de Krudner en qualité de Ministre plénipotentiaire de la Cour de Pétersbourg, où le Comte de Schasberg ira résider en la même qualité.

De Stutgard, le 5 Février 1786.

Le 2, le Duc régnant a déclaré en présence de sa Cour & des Ministres, le mariage qu'il avoit contracté l'année dernière avec la Comtesse de Hohenheim.

De Hambourg, le 10 Février 1786.

Le Landgrave de Hesse-Cassel a avancé 2 millions de florins à ses Sujets du comté de Hanau; cette somme servira à éteindre des capitaux qu'ils avoient été obligés d'emprunter ailleurs, & pour lesquels ils payoient des intérêts considérables.

De Ferrare, le 26 Février 1786.

On a tenu ces jours derniers le concours pour la place de Directeur & Professeur de l'École Vétérinaire de cette ville. Le sieur Louis Leroy, de Valence en Dauphiné, élève de l'École Vétérinaire de Lyon, & Chef de nos Hôpitaux, a obtenu la place; il la remplira pendant trois ans, durant le cours de chacun desquels il doit faire 100 leçons & les démonstrations nécessaires; après ce terme, il pourra être continué.

De Bologne, le 27 Janvier 1786.

Un évènement assez singulier fait ici le sujet de toutes les conversations: le fils unique du Sénateur Ghilisieri, âgé d'environ 20 ans, unique héritier des biens du Sénateur Calderini, qui est âgé de 97 ans, à la veille d'un mariage riche & avantageux qu'il avoit desiré lui-même, quitta, il y a quelque temps, sa famille & alla demander à l'Abbé des Bénédictins du Mont-Cassin à Plaisance, l'habit de son Ordre. Le Religieux refusa d'abord de le recevoir sans le consentement de ses parens; le jeune homme, pour vaincre ses refus, sollicita & obtint un ordre de l'Infant Duc de Parme. Sa famille affligée d'une résolution aussi subite, qui contrarioit toutes ses vues & toutes ses espérances, n'a rien négligé pour la changer; le Sénateur Cospi, oncle maternel du jeune Marquis de Ghilisieri, se rendit à Plaisance, & ses exhortations ont réussi à le tirer du cloître, & à le ramener dans le sein de ses parens.

De Livourne, le 1.er Février 1786.

Il s'est élevé cette nuit un brouillard très-épais; il a été funeste à une Tartane de pêcheur qui, voulant entrer dans ce Port, a donné sur les bas-fonds de Meloria, où elle a échoué; tout l'équipage s'est sauvé à terre.

Les derniers avis de Malte portent que l'Escadre Vénitienne, qui s'étoit retirée dans ce port, se préparoit à retourner sur les côtes de Tunis. Le Bey de cette Régence entendant les murmures de ceux de ses sujets qui s'adonnent au commerce, & craignant un soulèvement, avoit expédié au Chevalier Emo de nouvelles

propositions de paix; mais il le prioit de venir lui-même conclure & signer l'accommodement à Tunis en présence de tout son peuple. On prétend que le Sénat instruit de ce nouvel incident, a décidé que l'on ne devoit pas compromettre, au milieu d'une Nation ennemie & barbare, la personne d'un citoyen tel que le Chevalier Emo; il lui a fait passer une autre somme d'argent, avec ordre de rejeter les offres du Bey, en lui laissant cependant la liberté de continuer la guerre ou de faire la paix.

De Londres, le 16 Février 1786.

La Princesse Élisabeth a de la peine à se rétablir; sa convalescence est lente, & l'on attend avec impatience la saison favorable pour l'envoyer aux bains.

Un de nos Papiers observe, à l'occasion des nouvelles fortifications de nos Ports, qu'outre la dépense qu'elles entraîneront, elles exigeront lorsqu'elles seront finies, 15,000 hommes pour les garder; ce qui formera une addition à l'Armée, dont l'augmentation inspire toujours de la défiance au peuple.

Quand le Commodore Cosby partit pour aller remplacer Sir John Lindsay dans la Méditerranée, il emporta l'ordre de renvoyer en Angleterre le *Sphynx*, de 20 canons; le *King'sfisher*, de 16; & le Cutter le *Rattlesnake;* il a reçu ensuite contr'ordre à Gibraltar, où le *King'sfisher*, qui étoit déjà parti & arrivé à Lisbonne, est retourné.

L'*Active*, de 32 canons, étant actuellement en route pour revenir des Indes orientales en Angleterre, l'Escadre Britannique en Asie ne consiste plus que dans le *Bristol*, de 50 canons, deux Frégates & deux Sloops, sous les ordres du Capitaine Auguste-William Fitzroy, neveu du Duc de Grafton & second fils du Lord Southampton.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes ont, dit-on, remis au 22 de ce mois la nomination d'un Gouverneur général à la place du sieur Hastings.

Le 14, la Chambre des Communes ne se trouvant pas complète s'ajourna au lendemain; elle ne fut pas d'abord plus nombreuse ce jour-là; cependant à trois heures & demie il arriva 100 Membres; on s'occupa de diverses pétitions; & sur celles qui avoient été reçues contre la taxe des boutiques, il fut décidé que l'on entendroit les Conseils des requérans.

Les Huissiers de la Chambre étant allés dans les cafés voisins, en ramenerent plusieurs Membres, qui en portèrent le nombre à 201. Alors, conformément au bill de l'Inde, on ferma les portes, & on procéda à l'élection des Membres qui composeront la nouvelle Commission de Justice. Selon le bill chaque Membre présent devoit donner une liste des Sujets auxquels il donnoit sa voix. Ces listes ayant été faites & recueillies, un comité de 5 personnes fut chargé de les examiner & d'en donner une des noms qu'elles contenoient; il s'en trouva 57; l'Orateur doit la remettre au Clerc de la Couronne & la certifier véritable. Le bill autorise trois Juges, un de la Cour du Banc du Roi, un des Plaids communs & un Baron de l'Échiquier, à choisir parmi ces noms les 40 Membres de la Chambre qui doivent composer ce Tribunal, qui agira en vertu d'une Commission passée au grand Sceau. Dans ce nombre de 57 on remarque qu'il n'y en a que 16 qui soient de l'Opposition.

La Chambre haute a procédé le même jour à une pareille élection de 26 Pairs, qui feront partie du Tribunal.

Les débats les plus intéressans du Parlement d'Irlande sont du 9 de ce mois; le sieur Thomas Conolly fit deux motions relatives à la dette nationale de ce royaume, qui, depuis 16 ans, est montée de 675,000 liv. sterl. à 3,040,000. Le moyen qu'il proposoit pour la payer étoit de réduire les pensions particulières de la liste civile, données on ne sait pourquoi & Dieu seul savoit à qui. Il observa qu'on avoit voté l'année dernière 140,000 liv. sterl. en reconnoissance d'un arrangement qui devoit être avantageux; l'arrangement n'avoit pas eu lieu, mais la somme étoit payée; il demanda qu'elle fût appliquée à l'extinction de la dette. Sur l'opposition qu'il rencontra, il se borna à desirer que les dépenses du Gouvernement n'excédassent pas le revenu; & cette dernière motion fut rejetée à la pluralité de 149 voix contre 75.

Une lettre de Dublin contient ces détails sur les troubles causés par le sieur Ô-Connor.

« On apprend de Roscommon, en date du 6 de ce mois, qu'il a pris possession des biens du sieur Bourk, & qu'il a étendu ses prétentions sur une étendue de plus de 20,000 acres dans le voisinage. La renommée qui exagère tout, porte le nombre de ses partisans à 18,900; les moins crédules prétendent qu'ils ne vont pas à plus de 3000. Il paroît que le Gouvernement est décidé à agir pour le faire rentrer dans le devoir, aussitôt que le pouvoir civil aura déclaré qu'il n'en a pas les moyens. »

De Versailles, le 26 Février 1786.

Sa Majesté a accordé, le 25 du mois dernier, au sieur Tellès-Dacosta, des Lettres d'honneur de Grand-Maître des Eaux & Forêts des province de Champagne, duché de Luxembourg & comté de Chigny.

Le Marquis de Champcenets a prêté, le 19 de ce mois, serment entre le mains de Sa Majesté, pour la place de Lieutenant-de-Roi de la province du Maine.

Le sieur Laureau a eu l'honneur de présenter au Roi & à la Famille Royale, le volume de l'Histoire de France avant Clovis, servant d'introduction à celle des sieurs Vély, Villaret & Garnier.

Le Comte de Cassini, Directeur de l'Observatoire, a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté l'extrait manuscrit des Observations astronomiques & physiques, faites à l'Observatoire royal de Paris dans le courant de l'année 1785.

Le sieur Gleize a eu l'honneur de présenter à Monseigneur Comte d'Artois ses nouvelles Observations-pratiques sur les maladies de l'œil, Ouvrage dont ce Prince a bien voulu accepter la dedicace.

De Paris le 28 Février 1786

ORDONNANCE du Roi du 20 Novembre dernier, pour mettre le régiment d'Infanterie de Savoie-Carignan sous le nom du Duc d'Angoulême.

Autre du 29 Décembre, concernant ceux qui portent la Croix de Saint-Louis, ou le ruban de cet Ordre sans titre. Tout Militaire pourvu du grade d'Officier, ou tout Gentil'homme portant cette décoration sans l'avoir reçue en conséquence des ordres de Sa Majesté, sera mis au Conseil de guerre, condamné à être dégradé des Armes & de Noblesse, & à 20 ans de prison, après lesquels il ne pourra exercer aucun emploi militaire; toute autre personne, ni Noble ni Officier, sera jugée aussi par le Conseil de guerre & condamnée aux Galères perpétuelles.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 18 Janvier, qui approuve & confirme l'instruction, en forme de réglement, dressée par les ordres de Sa Majesté, touchant les opérations du Bureau de direction établi par l'arrêt du 13 Novembre 1785, pour les Impositions de la ville de Paris, & sur les devoirs respectifs du Directeur, du Contrôleur principal, & des Contrôleurs ordinaires.

Autre du 19 Janvier, qui dispense de la marque de tolérance, les mousselines rayées, cadrillées & brochées, les gazes & linons, & les toiles teintes, peintes ou imprimées, dont les déclarations auront été faites conformément aux arrêts des 10 Juillet & 7 Octobre derniers.

Nota. Dans la dernière Gazette, article de Paris, lisez *Marie-Magdeleine de* Vassé, *veuve du Marquis de la Rochebouſſeau*, au lieu de *Vassi*.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

Février.	Jeudi 23.	Vendredi 24.	Samedi 25.	Changes du 25.
Comp.es des Ind. Actions... 2500l	2135	$2137\frac{1}{2}$, 35	$2132\frac{1}{2}$	Amsterdam. $54\frac{3}{4}$.
D.o $\frac{16}{25}$.es .. 1600l				Londres... $29\frac{9}{16}$.
D.o 8.es 312l 10s				Hambourg. $187\frac{3}{4}$.
D.o 25.es ... 100l				Madrid. 14l 8s 6d
Bt d'Emp. Oct. 500l	436			Cadix. 14l 5s 6d
Loterie Royale, *1780*.				Livourne.. $98\frac{1}{4}$.
Loterie d'Avril *1783*.			734	Gènes.... $93\frac{1}{4}$.
Loterie d'Octob. *idem*.	$493\frac{1}{2}$, 93	493	493	Lyon.... $\frac{1}{2}$.
Emprunt, *1784*.	$5\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$	$5\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$	$5\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$	
Actions, *1785*.		(perte.		
Emprunt, *1785*.	$\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$, au pair, B.ce	$\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, au pair, $\frac{1}{8}$,	$\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{8}$, au pair	

Chambre Syndicale, du 24 Février. LIVRES. Art d'imiter les pierres précieuses, par M. de Fontanieu; chez Didot. — Bibliothèque des Dames, Théâtre, tom. 1 & 2; rue d'Anjou-Dauphine. — Dissertation sur le Noisettier de Saint-Domingue, *in-fol.* par M. Buc'hoz; chez l'Auteur, rue de la Harpe. — Extrait du Mémoire de M. Bottineau sur la Nauscopie; chez Bailly. — Essai sur la suppression des fosses d'aisance, par M. Geraud, *in-12*; chez Cuchet, rue & hôtel Serpente. — Histoire des Plantes du Dauphiné, par M. Villers; chez Prevost. — Incendie du Havre, fait historique en un acte; chez Brunet. — Lettres sur l'Égypte, par M. Savary, *in-8.°* tom. 2 & 3; chez l'Auteur, rue des Maçons, n.° 11. — Notice des Livres de M. Lemaître, qui seront vendus le 1.er Mars; chez Leclerc. — Nouveau Dictionnaire d'Anecdotes, 2 vol. *in-12*; chez Laporte. — Question sur un point d'économie rustique, relatif à la nourriture des chevaux; chez Cussac, rue & carrefour Saint-Benoît. — Recherches sur la sensibilité de la vie animale, par M. de Seze; chez Prault. — Traité sur les abus qui subsistent dans les hôpitaux, par M. de Recalde; chez Barrois & Jombert. — GRAVURE. Costumes civils de tous les Peuples, 26.e livraison; chez Knapen. — MUSIQUE. Feuille de Therpsicore, harpe & clavecin, n.° 17; chez Cousineau. — Recueil d'Airs, variés pour le violon, par M. Alday le jeune; chez Imbault.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 18.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Vendredi 3 Mars 1786.

De Copenhague, le 4 Février 1786.

LE 2, le Prince héréditaire a été à Friedensbourg pour voir la Reine douairière sa mère, qui n'est pas encore rétablie de son indisposition.

Le Bâtiment qui avoit à bord les effets du sieur de Corral, Ministre plénipotentiaire de la Cour de Madrid à celle de Stockholm, a coulé bas près d'Helsingor.

La *Concordia*, allant aux Indes orientales pour le compte de divers Particuliers, a fait naufrage près de Hetland; on n'a sauvé de l'Équipage que 13 hommes de 53 dont il étoit composé.

Le Sund est actuellement débarrassé des glaces, & le 29 du mois dernier il y arriva un Bâtiment venant de Dantzick.

Les fanaux près de Cronenbourg & de Nakehooed qui avoient été supprimés depuis quelques années, doivent être rétablis incessamment.

Le Baron de Lowenorn, Capitaine de Vaisseau, vient de recevoir les ordres du Roi pour une expédition maritime, qui a pour objet la recherche de l'ancien Groenland, si vanté pour sa fertilité par les anciens Navigateurs Norwégiens.

Le nombre des Bâtimens arrivés l'année dernière à Drontheim en Norwège, est monté à 250.

De Madrid, le 10 Février 1786.

D. François Gautier, Ingénieur général de la Marine, ayant demandé & obtenu sa retraite, le Roi a nommé à sa place D. Joseph de Romero, qui étoit auparavant Directeur des Ingénieurs, & qui avoit rempli *ad interim* les fonctions d'Ingénieur général.

On écrit de Saint-Sébastien, dans la province de Guipuscoa, que l'épouse du Gouverneur de cette place y a introduit l'usage d'élever des vers à soie; les premiers essais dont elle a donné l'exemple, ont eu tant de succès, qu'elle a fait deux récoltes dans une seule année. La Société royale lui a fait faire à cette occasion des remercîmens, & l'a priée d'agréer une de ses Médailles d'or. Cette nouvelle branche d'industrie, inconnue auparavant dans la province de Guipuscoa, offre une nouvelle source de richesse ou d'aisance aux habitans de la campagne.

Pour accélérer la confection des nouveaux chemins ouverts dans plusieurs endroits, pour favoriser le commerce & rendre les transports plus faciles, le Roi a ordonné d'employer plusieurs régimens à ces travaux.

De Vienne, le 11 Février 1786.

DEPUIS le 10 du mois dernier jusqu'au 31 le temps a été très-doux ici; le 29 & le 30, à 3 heures après midi, le thermomètre de Reaumur marquoit 9 degrés au-dessus de zéro, & le baromètre 28 pouces 3 lignes ½: le vent étoit constamment à l'Ouest.

Pour arrêter les débordemens fréquens du Danube du côté des fauxbourgs, il a été ordonné de construire des digues depuis Kusdorf; le fond assigné pour cet objet est de 360,000 florins.

La Trésorerie de Hongrie a reçu ordre de faire construire des casernes pour les régimens de Cavalerie qui sont en garnison dans ce Royaume.

L'Empereur a ordonné de faire dans l'Autriche une levée de 4000 hommes, destinés à compléter les régimens qui sont revenus des Pays-bas.

Le dernier relevé de l'état actuel de la Gallicie offre les résultats suivans : il y a

118 villes, 192 bourgs, & 6160 villages.

On voit une grande activité parmi nos Négocians depuis la publication du Traité de commerce conclu entre cette Cour & celle de Péterſbourg; il ſe forme par-tout des Compagnies, les unes pour conſtruire des Bâtimens, & les autres pour les charger de marchandiſes propres au commerce de l'Orient.

Dans la vue d'étendre davantage le commerce de la Gallicie avec la Hongrie & la Tranſylvanie, Sa Majeſté Impériale a ordonné ce qui ſuit: 1.° les productions de la Gallicie ne payeront, à leur entrée dans la Hongrie & la Tranſylvanie, que 3 p. $\frac{0}{0}$; 2.° les mêmes droits ſeront payés pour les productions des autres États héréditaires qui y paſſeront par la Gallicie; 3.° le Règlement de douane de 1776, concernant les marchandiſes prohibées, continuera d'être exécuté; les marchandiſes qui ne s'y trouvent pas déſignées, ſeront regardées comme les autres marchandiſes étrangères; 4.° les marchandiſes étrangères non prohibées, lorſqu'elles ſeront achetées dans la Gallicie & tranſportées de-là dans la Hongrie & la Tranſylvanie, ne payeront point de droits d'entrée, en juſtifiant que les droits ont été payés dans la Gallicie; 5.° elles payeront, à leur entrée dans la Gallicie, les droits fixés par le dernier tarif, & celles qui paſſeront immédiatement dans la Hongrie & la Tranſylvanie, les droits ordinaires de douane.

De Lemberg, le 22 Janvier 1786.

Le ſieur de Menglewsky, Gentilhomme de la Gallicie, ayant offert, dans ce moment de diſette, d'établir quelques magaſins de grains pour le ſoulagement des malheureux, il en a obtenu la permiſſion du Magiſtrat; & Sa Majeſté Impériale inſtruite de ce zèle bienfaiſant, l'a fait aſſurer de ſa ſatisfaction & de ſa protection.

On continue les diſpoſitions néceſſaires pour mettre promptement en activité la Verrerie de Lubaczow; elle le ſera inceſſamment, & on ſe flate qu'alors on aura ici de beaux verres à un prix fort au-deſſous de celui qu'on les a payés juſqu'à préſent.

La taxe des lettres d'indigénat pour ceux qui deſirent acquérir des terres dans cette province, a été diminuée & fixée à 500 florins.

On ſe propoſe d'établir des Manufactures de toiles & des blanchiſſeries dans cette province, qui juſqu'à préſent a été obligée d'exporter ſon chanvre & ſon lin, parce qu'elle manquoit d'ouvriers & de métiers pour convertir ces productions naturelles en marchandiſes manufacturées.

De Dreſde, le 6 Février 1786.

Le 1.er de ce mois, il a éclaté un incendie dans le village d'Elzleben; malgré les ſecours qu'on y a portés, il a réduit en cendres 20 maiſons avec les granges & autres bâtimens qui en dépendoient.

De Rome, le 3 Février 1786.

Le Pape eſt à préſent parfaitement rétabli de ſon indiſpoſition. Le 18 du mois dernier, jour de la fête de la Chaire de Saint-Pierre, il ſe rendit en habits pontificaux dans l'Égliſe de ce Saint, où il entendit la grand'Meſſe chantée par ſa Muſique, & à laquelle officia le Cardinal d'Yorck, en qualité d'Archiprêtre de cette Égliſe.

On a éprouvé ici des pluies continuelles pendant quelque temps; elles ont dégradé un mur de la Villa-Patrizi près de la porte de Pie; il s'en écroula un pan au moment qu'un homme paſſoit de ce côté avec deux chevaux qu'il conduiſoit; les deux chevaux furent écraſés; leur conducteur parvint à ſe dégager de deſſous les décombres, mais il étoit ſi grièvement bleſſé, qu'il eſt mort deux jours après dans l'Hôpital où on l'avoit tranſporté.

Les lettres de Gubbio portent que le 15 du mois dernier on y éprouva diverſes ſecouſſes de tremblement de terre aſſez vives pour répandre un effroi général, mais qui n'ont heureuſement produit aucun mal. L'Évêque de Gubbio a ordonné des Prières publiques, pour demander à Dieu la ceſſation de ce fléau.

De Naples, le 4 Février 1786.

Le Duc de Cumberland eſt encore dans cette ville, ſous le nom de Comte de Dublin; il y a un grand concours d'Étrangers de la première diſtinction, qui ont tous été invités à une chaſſe que le Roi a donnée dernièrement à Caſerte.

Le 28 du mois dernier, la Ville ſe rendit en Corps chez le Marquis de Caraccioli, pour le complimenter ſur ſon élévation au Miniſtère; il l'accueillit d'une manière diſtinguée. Sa première audience fut très-nombreuſe, & toute la Nation applaudit au choix de Sa Majeſté.

Les jeunes Princes & Princesses de la Famille Royale ont représenté dernièrement à la Cour *Esther*, Tragédie françoise de Racine; ce spectacle intéressant l'est devenu davantage par l'intelligence avec laquelle cette Pièce a été rendue.

La Frégate du Roi, qui, sous les ordres du Chevalier Caraccioli, avoit été chargée de conduire en Espagne, & de-là à Alger, D. Giovanni Thomas, qui doit conclure un Traité de paix avec cette Régence, est rentrée dans ce port; elle a perdu tous ses mâts dans une tempête qu'elle a essuyée à la vue de Majorque. Le Roi satisfait de la conduite du Commandant dans cette occasion, l'a fait assurer qu'il auroit égard à ses services dans les prochaines promotions.

Le cratère du Vésuve est toujours rempli de matières en fusion, mais à l'extérieur il est tout-à-fait tranquille.

De Milan, le 2 Février 1786.

NOUS apprenons par des lettres de Gènes, que l'Archiduc Ferdinand & l'Archiduchesse son épouse sont arrivés à Nice où ils resteront pendant tout le temps des grands froids; ils jouissent l'un & l'autre de la meilleure santé; leur voyage à Paris n'aura lieu qu'après le carnaval.

Deux personnes de cette ville ont été chargées par le Gouvernement de se présenter dans tous les Couvens de Religieuses & de leur signifier que l'Empereur leur laisse le choix d'y rester ou d'en sortir. On leur donnera un temps convenable pour opter entre l'un ou l'autre parti. Celles qui se décideront à rentrer dans le Monde, recevront une pension pendant leur vie; les autres seront transférées dans divers Couvens; mais s'il arrivoit qu'elles fussent en trop grand nombre pour pouvoir y être admises, le Gouvernement se réserve de prendre à cet égard les mesures qu'il jugera convenables.

De Londres, le 17 Février 1786.

HIER, le Chevalier Robert Smith a proposé à la Chambre des Communes le renouvellement du bill pour empêcher l'exportation du foin, qui étoit à la veille d'expirer. La Chambre fit la première lecture de celui pour punir la désertion. Le sieur Sheridan exposa ensuite l'énormité des dépenses des fortifications de Portsmouth & de Plymouth; il observa qu'il convenoit que la Chambre fût instruite des raisons qui rendoient ces dépenses nécessaires, & sur-tout l'octroi des 760,000 liv. sterl. que l'on demandoit. Le sieur Pitt consentit à donner les explications qu'on desiroit.

Aujourd'hui, la Chambre s'occupe des affaires de l'Inde; le sieur Burke se proposoit de demander dans cette séance les Papiers qui doivent fonder les charges portées jusqu'à présent contre le sieur Hastings.

Non loin de l'endroit où s'est perdu le Vaisseau de la Compagnie des Indes, l'*Halsewell*, il y a 20 ans que le Vaisseau de guerre le *Ramillies* avoit péri aussi malheureusement; ces parages ont été plusieurs fois funestes aux Navigateurs.

Il a été expédié des Bureaux de la guerre à tous les Lieutenans-de-roi dans les comtés du Royaume, des instructions relatives à quelques nouveaux Règlemens pour la Milice.

Les nouvelles apportées de New-Yorck par le Paquebot le *Greyhound*, annoncent de grands préparatifs faits par les Négocians de cette ville pour suivre le commerce des Indes orientales; on équipe, tant dans cette ville qu'à Philadelphie, six Bâtimens destinés pour la côte de l'Inde & les Isles. On dit même qu'un de ces Navires doit se rendre à Batavia, le principal établissement des Hollandois dans cette partie du Monde. Cette Flotte devoit mettre à la voile dans le mois dernier, ou au commencement de celui-ci.

S'il faut en croire des lettres de la Virginie, les demandes qu'on y fait constamment de quantité d'articles intéressans pour les îles & le tabac que cet État exporte en Europe, en rendent le commerce très-florissant.

D'autres lettres portent que la disette éprouvée aux Açores, a déterminé le Gouvernement de Fayal à faire annoncer dans les papiers publics Américains, que l'on y recevra, libre de tout impôt, les importations qui y seront faites des États-unis.

Le Bâtiment la *Flore*, est arrivé de la côte d'Afrique, c'est un des plus petits Bâtimens employés chaque année au commerce de la côte d'Or; leur légèreté les met en état de remonter les rivières, de pénétrer dans les terres, & d'en rapporter des cargaisons plus riches que celles des plus grands Bâtimens, & avec moins de risques, ceux de la mer exceptés; on assure même que ceux-ci sont encore moindres, à cause de leur légèreté, qui les fait élever facilement au-dessus des vagues.

L'acte pour empêcher les Américains de commercer avec nos îles des Indes occidentales, sur leurs propres Bâtimens, a excité d'abord beaucoup de réclamations de la part de nos Planteurs; on observe aujourd'hui qu'il a produit au moins l'effet d'augmenter les constructions dans nos îles, & plusieurs Planteurs se sont réunis pour cet effet.

On écrit de Bath, que le 7 de ce mois à quatre heures du matin, les habitans ont été réveillés par un orage accompagné de tonnerres très-violens, & si fréquens qu'il y avoit à peine deux secondes d'intervalle entre les coups. La tour de l'Église de Sainte-Marie-Redcliff a été fort endommagée & menacée d'une destruction totale. L'orage a duré une heure.

Le 12.e régiment d'Infanterie est parti le 3 de ce mois de Newcastle, pour se rendre en Écosse; le 23.e régiment le remplace.

De Turin, le 18 Février 1786.

Le 16 de ce mois, vers les dix heures du matin, le feu prit à la salle du Théâtre de Carignan, séparée du palais de ce Prince par une grande place. En moins de deux heures tout l'intérieur de la salle & des bâtimens qui en dépendent, a été consumé; il ne reste plus que les gros murs, dont une partie est calcinée. Ce n'est qu'en coupant les combles & les charpentes de communication aux maisons attenantes, qu'on a prévenu les progrès de l'incendie. Plusieurs Soldats du Corps des Canonniers ont été dangereusement blessés en travaillant avec beaucoup de zèle. La Princesse de Carignan a donné des marques de courage & d'humanité, en allant elle-même dans les endroits où l'incendie paroissoit le plus fort, & où il y avoit même du danger; elle a ordonné qu'on négligeât tous les meubles qui lui appartenoient pour secourir les malheureux, auxquels elle a procuré les soulagemens que la circonstance exigeoit. La perte est estimée à environ 300,000 livres.

De Versailles, le 1.er Mars 1786.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le 26 du mois dernier, le contrat de mariage du sieur Mesnard de Chousy, Capitaine de Cavalerie, Commissaire général de la Maison du Roi en survivance, avec Demoiselle le Normant.

Le Baron de Sainte-Croix, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, a eu l'honneur de présenter au Roi l'Histoire des progrès de la Puissance navale de l'Angleterre.

De Paris, le 3 Mars 1786.

Arrêt du Conseil d'État du 19 Janvier, qui ordonne que l'Arrêt du Conseil du 10 Novembre 1785, portant Règlement pour les toiles peintes, n'aura son exécution qu'à compter du 1.er Avril prochain; & qui établit en conséquence pour la visite & la marque des toiles peintes, des Bureaux dans les différens lieux désignés au présent Arrêt.

Autre, de même date, qui fixe les droits que les laines nationales, envoyées à l'Étranger, payeront à leur sortie du royaume, à compter du jour de la publication du présent arrêt; ce droit est de 6 p. % de leur valeur & les 10 sous pour livre en sus.

Arrêt de la Cour des Monnoies, du 8 Février, qui défend à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de faire l'echange des espèces d'or & d'argent, à peine de 3000 livres d'amende, & même d'être poursuivies extraordinairement en cas de récidive.

La veuve Desaint, Libraire, rue du Foin-Saint-Jacques, vient de mettre en vente le tome 4.e *in-4.°* de la Collection de Décisions nouvelles & de Notions relatives à la Jurisprudence, par le sieur Denisart, nouvelle édition entièrement refondue, enrichie des Arrêts récens & des Plaidoyers des Avocats généraux du Parlement de Paris, & des Arrêts de règlement de tous les Parlemens du royaume. Cet Ouvrage important aura dix ou douze volumes, dont il en paroîtra deux chaque année.

Charles-Jean, Vicomte de Rivière de Riffardeau, Chevalier, Seigneur de la Ferté, Lazenay, Paudy, Diou, Saint-Romain, la Beuvriere, Saint-Hilaire-sous-Cour, Saint-George-sur-Laprés, Belair, &c. &c. est mort à Paris le 17 Février 1786, dans la 69.e année de son âge.

Antoine, Comte de Clinchamp, Chevalier, Seigneur de Saint-Marceau, Teillé, Chauvigny, Beauvais & autres lieux; Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, chef de nom & d'armes de cette ancienne Maison au Maine, est mort le 21 Février, en son Château de Saint-Marceau en cette province, âgé d'environ 60 ans.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie royale de France, le 1.er de ce mois, sont: 77, 76, 90, 51, 71. Le prochain Tirage se fera le 16 du même mois.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 19.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 7 Mars 1786.

De Constantinople, le 25 Janvier 1786.

LE Ministère Ottoman vient d'être entièrement renouvelé. Le Reys-Effendi a été déposé le premier; on lui a donné pour successeur Kairi-Mehemet-Effendi, qui remplissoit la place de Tershana-Emini, Surintendant de la Marine: cette place a été rendue à Alta-Bey, qui l'occupoit en dernier lieu. Le Kiaia-Bey, disgracié deux jours après, a été remplacé par Suleiman-Effendi. Le Grand-Visir a été déposé hier matin, & retourne à son Pachalic d'Oczakow: cette dignité a été conférée à Yssuf-Pacha, ci-devant Kiaia du Grand-Amiral, nommé Pacha de Morée il y quelques mois.

De Varsovie, le 2 Février 1786.

ON se propose d'établir dans plusieurs endroits de ce royaume des magasins de blé, & la Commission du Trésor de la Couronne a fait publier une invitation à tous ceux qui ont des grains & sur-tout du seigle à vendre, de les faire transporter dans ces magasins, dont les Directeurs sont autorisés à les acheter & à les payer comptant.

De Vienne, le 15 Février 1786.

LE régiment de Preiss, Infanterie, venant des Pays-bas, est revenu dans cette ville le 8 & le 10 de ce mois, & a repris ses anciens quartiers dans les environs. Le régiment qui porte le nom de Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, est pareillement arrivé, & a pris la route des garnisons qui lui sont destinées. Tout le train d'artillerie qui avoit été envoyé dans les Pays-bas, est également de retour.

Une Ordonnance Impériale règle la manière de rendre les comptes des deniers, conformément aux principes de l'administration générale de la Justice; les anciennes formes observées jusqu'à ce moment dans cette partie, n'auront plus lieu.

Les ouvrages d'acier & de fer importés de l'Etranger dans les Pays-bas, payeront à l'avenir 3 p. % en sus des anciens droits; on n'excepte que les chaînes, clous, limes, faucilles, faulx, le fer en plaque battu, & tous les outils & instrumens que l'on ne pourra pas se procurer des fabriques Flamandes. On a mis un droit de 130 flor. sur les clavecins & forte-piano étrangers.

On a inhumé avant-hier le corps du Baron de Leyde, Seigneur de Neuland, dit les Quatre-Polders, Conseiller & ancien Bourguemestre de la ville de Gorckum, Membre des États de Hollande & de West-Frise, ainsi que de l'Assemblée des États-généraux des Provinces-unies, & Député extraordinaire de la République en cette Cour, mort le 10 de ce mois, à la suite d'une attaque d'apoplexie, âgé de 59 ans & demi. Il ne laisse point d'autre héritière que la Baronne de Salis sa sœur.

La Maison de travail qui avoit été jusqu'à présent dans la maison appelée Siebenbuch, a été transférée dans le Monastère de Sainte-Dorothée, où s'adresseront à l'avenir les personnes qui cherchent de l'occupation.

De Temeswar, le 18 Janvier 1786.

LA quantité de coton & de fil qui arrivent actuellement de la Turquie est plus considérable qu'elle ne l'a jamais été.

Nos Marchands se plaignent de diverses vexations qu'ils éprouvent dans les provinces Ottomanes, par rapport aux douanes; après avoir acquitté les droits aux premiers bureaux pour les marchandises des Etats héréditaires, ils sont obligés de les payer encore, en portant leurs marchandises dans une autre

province. Cet abus s'est introduit à l'insu du Gouvernement Ottoman; mais il y donne lieu peut-être en mettant les Receveurs dans la nécessité de commettre ces extorsions, pour satisfaire aux demandes sans cesse renaissantes qu'il leur fait faire.

De Francfort, le 18 Février 1786.

SELON des lettres de Mayence, on a trouvé dans une Bibliothèque un ancien manuscrit renfermant des observations météorologiques; il y en a entr'autres des années 1186, & 1486, d'après lesquelles il paroît, dit-on, que les hivers de ces deux années ont été à peu-près semblables à l'hiver actuel; le printemps & l'été furent très-beaux, la moisson & la vendange très-abondantes. La première se fit au commencement de Juin, & la seconde à la fin du mois d'Août.

Un Journal de commerce offre ces détails sur la navigation & le commerce du Weser:

Les rivieres de Werre & de Fulde, après leur jonction près de Minden, dans la principauté de Calenberg, prennent le nom de Weser. Ce fleuve, qui reçoit ensuite l'Aller dans la principauté de Verden, & la Wiemme dans le duché de Brême, se jette dans la mer du Nord. Les Bâtimens ne vont pas jusqu'à Brême; ils s'arrêtent à Brake ou à Elsfleth, où on les décharge; mais ils se rendent sur l'Aller jusqu'à Zell, & sur cette même rivière & la Leine qui s'unissent près d'Erseln jusqu'à Hanovre. Les Bâtimens qui naviguent entre Brême & Minden, ont les uns 118 à 120 pieds de quille, & une largeur de 14 pieds: ils portent 25 à 30 lasts; les autre ont 60 à 70 pieds de quille, 6 de largeur, & chargent 6 à 10 lasts. Le nombre des Bâtimens qui naviguent entre ces deux villes est d'environ 110, & la douane d'Elsfleth rapporte par an environ 120,000 rixdalers. Les Bâtimens naviguant sur le fleuve payent des droits à 22 endroits divers. Le commerce de Minden est très-considérable, à cause de son privilége d'étape; on y transporte toutes les marchandises venant de la Hesse, de la Thuringe, de la Saxe, de Francfort, de la Franconie & de la Bavière; on y compte en général 53 Maisons qui font le commerce du Weser.

De Dantzick, le 8 Février 1786.

IL est entrée l'année dernière dans ce port 827 Bâtimens, & il en est sorti 835.

De Manheim, le 13 Février 1786.

LE feu a pris hier dans un atelier de teinture qu'il a réduit en cendres, ainsi que plusieurs maisons adjacentes. Sans les secours les plus prompts & les mieux ordonnés, une partie de la ville seroit devenue la proie des flammes, qu'un vent violent de Sud-ouest avoit augmentées considérablement.

De Bayreuth, le 11 Février 1786.

ON mande de Munic-Aurac que le 7 & le 8 de ce mois, le temps y a été très-orageux; les éclairs fréquens & vifs mêlés de coups de tonnerre violens, faisoient paroître l'air tout en feu; il est tombé en même temps beaucoup de grêle, & l'orage a fini par une neige très-abondante.

De Hambourg, le 12 Février 1786.

LE nombre des Bâtimens baleiniers qui partiront cette année pour aller en Groenland, monte à 45, dont 26 de cette ville, 5 d'Altona, 8 de Gluckstadt & 6 de Brême.

La pêche de l'hippopotame ou cheval de rivière se fait par les Russes pendant le printemps & l'été, à la nouvelle Zemble, dans l'île de Matwaw, dans le golfe de Waigatz, au cap de Kaain, à la côte de Timan, à Spitzberg & dans le golfe de Jugor. Les dents, la peau, le lard ou l'huile de cet amphibie sont apportés à Archangel, à Péterlsbourg & à Moscow. Les dents de la première espèce, c'est-à-dire les plus grandes, valent, le pud, 20 roubles & au-delà, & une peau 3 à 4; son huile est employée dans les savonneries & les tanneries; on en exporte tous les ans depuis 2000 jusqu'à 10,000 tonnes.

De Rome, le 13 Février 1786.

CE matin, le Pape a tenu un Consistoire secret, dans lequel il n'a été question d'aucune expédition d'Évêchés; on en ignore l'objet. On suppose qu'il a été le même que celui de la Congrégation tenue quelques jours auparavant chez le Cardinal Buon-Compagni, Secrétaire d'État, & composée des Cardinaux Borrhomée, Boschi, Joseph Doria, Corsini & Negroni.

De Naples, le 18 Février 1786.

LA REINE est accouchée aujourd'hui d'une Princesse, qui a été nommée au baptême *Marie-Clotilde-Thérèse-Amélie-Antoinette-Jeanne-Baptiste-Anne-Gaëtane-Pulcherie.* Cette Princesse, ainsi que Sa Majesté Sicilienne, jouissent d'une parfaite santé.

De Florence, le 5 Février 1786.

LE Grand-Duc & la Grande-Duchesse sont arrivés mardi dernier de Pise; ils ont visité le lendemain & les jours suivans les divers établissemens utiles de cette ville,

& le soir ils ont honoré de leur présence le Théâtre de la Pergola.

On vient de publier un Rescrit du Grand-Duc, concernant les jeunes personnes qui sont entrées ou qui voudront entrer dans les Monastères convertis en Conservatoires. Il porte en substance que comme les vœux qu'on exige d'elles ne les lient point & ne leur interdisent pas l'état conjugal, celles qui y sont appelées pourront jouir des dots accordées par quelques Corps ecclésiastiques ou autres lieux pieux.

De Gênes, le 28 Février 1786.

MARDI dernier, le Doge assista à la représentation d'un nouveau Drame en musique, qui a été mis sur la Scène la semaine passée, & qui pour titre : *Armida abbandonata.*

Le Duc de Glocester honora vendredi & samedi derniers l'assemblée du Noble François-Marie Grimaldi ; hier au soir il fut au Théâtre, & ce matin ce Prince est parti pour Milan avec sa famille.

De Londres, le 23 Février 1786.

LE plan proposé par le Duc de Richmond pour étendre & augmenter le port de Douvres, en doit faire, dit-on, s'il est exécuté, un des plus beaux Ports du monde. Autrefois on l'appeloit la clef du royaume. Ce fut là que Simon de Montfort, Comte de Lancastre, retint le fils du Roi, qui régna ensuite sous le nom d'Édouard I.er Édouard IV donna 10,000 liv. sterl. pour le réparer, & la Reine Élisabeth, après avoir fait régler un fonds par le Parlement pour le même effet, y ajouta des sommes tirées de sa bourse particulière.

Tous les Bâtimens de guerre qui sont sur les chantiers particuliers pour le compte du Gouvernement, seront finis dans le courant de cette année; on les porte à 10 Vaisseaux de ligne & 9 Frégates; il y en a aussi d'autres sur les chantiers du Roi.

Le nombre des Vaisseaux de tout rang qui composent actuellement la Marine royale, est de 452, dont 156 de ligne, 144 Frégates & 134 Sloops; dans ce nombre il y a 25 Vaisseaux de ligne, 1 de 50 canons, 9 Frégates & 2 Sloops sur les chantiers.

Le 17, la Chambre des Communes a fixé à un an, à compter du mois de Mai prochain, la durée du nouveau bill pour défendre l'exportation du foin; le bill pour régler le commerce avec les États-unis de l'Amérique est aussi renouvelé pour un an. Le sieur Burke pour entamer la grande affaire de l'Inde, fit lire la 44.e résolution du Comité de 1782, à la tête duquel se trouvoit le sieur Dundas, alors Lord-Avocat. Elle porte que l'opinion du Comité est de convaincre les Princes de l'Inde qu'il est contraire aux vœux, à l'honneur & à la politique de la Nation Angloise de commencer des hostilités contr'eux sans provocation & de suivre des plans de conquêtes; que le devoir de la Cour des Directeurs est de rappeler le Membre ou les Membres des principales Présidences, dont la conduite a inspiré de la défiance sur la modération & la justice de la Nation. Le sieur Burke après avoir observé dans un long discours que cette résolution inculpoit le sieur Hastings, fit la motion suivante : Qu'il sera mis sous les yeux de la Chambre une copie de toute la correspondance du sieur Hastings avec la Cour des Directeurs depuis 1782, ce qui passa après de longs débats, dans lesquels le sieur Dundas essaya de se justifier du reproche d'inconsistance, en déclarant qu'alors il n'avoit aucun reproche à faire au sieur Hastings.

Le 20, cette motion fut reprise, & le sieur Burke à qui l'on avoit objecté que les papiers qu'il demandoit étoient trop nombreux pour les examiner, offrit de changer sa motion & de la borner à la demande de la correspondance du Gouverneur-général du Bengale avec le sieur John Bristow pendant la résidence de celui-ci dans la province d'Oude depuis 1782; il déclara qu'il ne cherchoit point des objets d'accusation dans ces papiers, qu'il en avoit de tout prêts & qu'il les exposeroit à la Chambre si elle le desiroit avant la délivrance des papiers. Il fit ensuite plusieurs autres motions, dont quelques-unes furent remises à une autre fois, un petit nombre rejeté & la plupart admises.

Le 21, la Chambre n'étant point complète s'ajourna au lendemain, que le sieur Bastard fit la motion qu'il avoit annoncée concernant les fortifications; il vouloit qu'on mît sous les yeux de la Chambre le rapport des Officiers de Marine, consultés en 1784 pour avoir leur avis sur la possibilité d'une descente à la baye de Whitson; mais cette motion fut rejetée. Le Capitaine Macbride en fit une pour obtenir le rapport du sieur Hawkins, Lieutenant des Ingénieurs, qui jugeoit un débarquement impossible à cette baye & sur la côte adjacente. Il la retira après bien des débats dans lesquels on objecta que c'étoit donner mal-à-propos des lumières à nos ennemis, & on répondit qu'on ne leur apprendroit rien sur l'état de nos côtes qu'ils ne sussent aussi bien que nous. Le Général Burgoyne en fit une troisième, qui, après une longue discussion, se réduisit à une humble adresse au Roi, pour le prier d'ordonner qu'on mît

sous les yeux de la Chambre les états des forces de terre effectives en Angleterre depuis le mois d'Août 1778 jusqu'au même mois 1782.

La Chambre des Communes d'Irlande formée en grand Comité de voies & de moyens, a arrêté quelques impôts additionnels pour faciliter la levée du subside à accorder au Roi cette année. Ces impôts tomberont sur le thé, le sucre, le papier, les cartes, les toiles de coton, les mousselines, &c.

De Paris, le 7 Mars 1786.

ON apprend de Brest que les Flûtes du Roi *le Nécessaire*, *la Durance* & *la Lourde*, sont entrées dans ce Port à la fin du mois de Janvier. La première, qui revenoit de l'Inde, a été a Pondichery & deux fois de l'Isle-de-France à Madagascar; sa campagne cependant n'a pas été de 14 mois: elle étoit partie de l'Isle-de-France le 3 Novembre, & du cap de Bonne-Espérance le 28 du même mois; elle n'a mis en tout à sa traversée que 83 jours.

La *Durance* & la *Lourde* reviennent de la Martinique: la traversée de la première a été de 35 jours; celle de la seconde, de 29; leur campagne n'a pas été de 3 mois.

Jean-Gilbert Allire, Comte de Langhac, Maréchal de camp, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Grand-Sénéchal d'Auvergne, est mort à Paris le 10 Janvier. Il étoit le chef de la seule & dernière branche qui subsiste des anciens Sire & Baron de Langhac ou Langeac, capitale du Langhadois, dont la terre passée en 1586, par une héritière, dans la Maison de la Rochefoucauld, fut acquise en 1766, par la Marquise de l'Espinasse, qui en prit le nom que ses enfans continuent de porter. Le Comte de Langhac ne laisse de son mariage avec Marie-Gilberte de la Queuille, fille unique de Claude de la Queuille, Comte de Premenou, & d'Anne de Chabannes, que deux enfans, dont Anne-Joseph-Gilbert-Allire, Marquis de Langhac, aussi Maréchal de camp, sans enfans de son mariage avec Charlotte-Christine, Comtesse de Lenoncourt, & Jean-Magdelon-Gilbert Allire, Vicomte de Langhac.

Anne-Françoise de Berulle, épouse de Joseph, Marquis de Mauleon, Sous-lieutenant des Gardes-du-Corps du Roi, est morte le 2 Février, en son Château de Sereinpuy près Auch.

Élisabeth-Geneviève Ladvocat, épouse de Louis-Philippe Potin, Comte de Vauvineux & d'Ablois, Capitaine de Cavalerie, Lieutenant-de-roi du haut & bas-Maine, est morte le 19 du mois dernier.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786. | CHANGES

MARS.	JEUDI 2.	VENDREDI 3.	SAMEDI 4.	du 4.
Comp.es des Ind. Actions... 2500l	2140, 37 $\frac{1}{2}$....	2137$\frac{1}{2}$, 35.....	2135	Amsterdam. 54$\frac{1}{8}$.
D.o $\frac{16}{25}$.es .. 1600l	....	....	....	Londres... 29$\frac{5}{8}$.
D.o 8.es. 312l 10f	....	....	....	Hambourg. 187$\frac{1}{4}$.
D.o 25.es... 100l	....	....	....	Madrid. 14l 8f 6d
Bt d'Emp. Oct. 500l	414 à 2 coupons.	414..........	414..........	Cadix.. 14l 5f 6d
Loterie Royale, *1780*.	....	....	....	Livourne.. 98$\frac{1}{4}$.
Loterie d'Avril *1783*..	735..........	735..........	....	Gènes.... 93$\frac{1}{4}$.
Loterie d'Octob. *idem*.	495..........	495..........	495..........	Lyon.... $\frac{1}{2}$ perte.
Emprunt, *1784*.....	4 $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$, perte...	4$\frac{3}{4}$, 5, 4$\frac{7}{8}$, 5..	4$\frac{7}{8}$, 5, 4$\frac{7}{8}$....	
Actions, *1785*.....	....	....	....	
Emprunt, *1785*.....	$\frac{1}{4}$, 1$\frac{5}{8}$, $\frac{1}{2}$, B.ce..	1$\frac{1}{2}$, $\frac{1}{8}$, 1, 1$\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$, B.ce	1$\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{3}{8}$, $\frac{5}{8}$....	

Chambre Syndicale, du 3 Mars. LIVRES. Amusemens d'un Septuagénaire; chez Poinçot. — Catalogue de livres rares & singuliers, chez Née de la Rochelle. — Dissertation sur le Putillet, & ses propriétés fébrifuges, découvertes par M. Buc'hoz, *in-fol.* — Sur la Sparmann de la Chine, par le même, *in-fol.* chez l'Auteur, rue de la Harpe près le Collège d'Harcourt. — Éloge de Gresset, par M. Giroult; chez Bailly. — Essai sur la combinaison de la Loterie de l'École royale militaire; chez Desnos. — Histoire des Poissons de Block; *in-fol.* chez Didot jeune. — Lettre d'un Propriétaire à l'Auteur de la Réponse au Mémoire sur les Corvées, *in-8.°* chez Clousier, rue de Sorbonne. — Œuvres de M. de Saint-Marc, 2.e édition, chez Didot jeune. — Pseaumes de David, par le P. Berthier, 4 v. chez Mérigot jeune. — Projet d'un Monument à la gloire de Henri IV; chez Volland. — Recherches sur la cause des affections hypocondriaques, par M. Revillon; chez la veuve Hérissant. — Traduction du Plutarque Anglois, *in-8.°* tome VII; chez Couturier, quai des Augustins. — Traité de la Dot, par M. Roussilhe; chez Guillaume. — Les trois Héroïnes Chrétiennes; chez Morin. — GRAVURES. Antiquités Etrusques, Grecques & Romaines, gravées par M. David, n.° 3, *in-8.°* chez l'Auteur, rue des Cordeliers, au coin de celle de l'Observance. — MUSIQUE. Ouverture de Roland, arrangée pour la harpe, par J. Elouis, 48 sous; chez Hottrmann, rue du Four S. G. près celle de l'Égoût.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 20.



De Péterſbourg, le 9 Février 1786.

LE plus grand froid que l'on ait éprouvé ici cet hiver, a été celui du 22 du mois dernier; le thermomètre de Réaumur marquoit ce jour-là 27 degrés ¾ au-deſſous du point de congélation. La plus forte chaleur de l'été s'eſt fait ſentir le 12 Juillet; le même thermomètre avoit été à 22 degrés ⅘. On a compté l'année dernière 87 jours d'un beau clair, 114 où le Ciel étoit couvert, 120 de pluie, 4 de grêle & 40 de neige.

De Stockholm, le 4 Février 1786.

LE département des finances & du commerce s'occupe d'un plan pour améliorer l'agriculture de l'île de Saint-Barthélemi, & la rendre plus avantageuſe au commerce.

De Vienne, le 18 Février 1786.

L'EMPEREUR a nommé Généraux d'Artillerie les Feld-maréchaux-lieutenans de Bender, Rieſe, Bolta & l'Anglois; Feld-maréchaux-lieutenans les Généraux-majors Bechern, Terzy & Blankenſtein; Généraux-majors les Colonels Orlik, Schmaker, de la Porta & Benjourſky.

Le Comte de Schonfeld, Envoyé de l'Électeur de Saxe en cette Cour, eſt arrivé ici depuis quelques jours.

L'établiſſement pour l'inſtitution des Sourds & Muets, confié aux ſoins de l'Abbé Stork, a le plus grand ſuccès; un de ſes Élèves vient d'être placé comme copiſte dans la Chancellerie réunie de Bohême & d'Autriche.

De Raab, le 8 Février 1786.

LA rareté des grains ſe faiſant ſentir dans le comitat de Marmaroſch, le Comte Joſeph de Tekeli a fait diſtribuer aux néceſſiteux une ſomme de 2000 flor. pour ſervir à la ſubſiſtance de leurs femmes & de leurs enfans; il procure en même temps aux hommes de l'occupation ſur ſes terres, & leur paye généreuſement leurs journées.

De Lemberg, le 8 Février 1786.

L'AVANTAGE & la commodité du commerce ayant fait ſentir la néceſſité de multiplier les lieux d'entrepôt, on en a établi ici, à Jaroſlaw, à Podgorcze; & on doit en former encore à Zamosk, à Tornow, à Tarnopol & à Staniſlaw.

Une réſolution ſuprême du Gouvernement enjoint aux Seigneurs des terres & à leurs Baillis, de veiller à ce que les Cultivateurs enſemencent au printemps prochain tous les champs qui n'ont pû l'être cet hiver, ſoit à cauſe de la trop grande humidité, ſoit à cauſe du défaut de ſemence. Les Directeurs des Cercles ſont chargés de fournir tout l'appui néceſſaire à l'exécution de cette loi; & il ſera fourni, moyennant des ſûretés, des avances d'argent aux cantons qui n'en auront pas pour acheter les ſemences.

De Francfort, le 20 Février 1786.

ON apprend de Munich que l'Électeur a diminué la valeur des écus de 6 liv. de France, ſans diſtinction d'année, & les a portés à 2 flor. 40 kr. pièce. Les louis d'or dont le poids eſt complet, continueront d'être reçus dans la Bavière à raiſon de 11 flor.

De Stutgard, le 12 Février 1786.

D'APRÈS l'exemple de l'Empereur, qui a jugé à propos de régler de nouveau par un Édit la valeur des eſpèces d'or, ſur le pied monétaire de 20 florins, on a fait pour le duché de Wirtemberg le Règlement ſuivant concernant les mêmes eſpèces d'or.

A compter du 1.er de ce mois juſqu'à la fin de la préſente année, les ducats Impériaux &

ceux de Cremnitz seront reçus dans la circulation à raison de 5 flor. 24 kr. les souverains d'or, pour 16 flor. les sequins de Milan, de Florence & de Venise, pour 5 flor. 14 kr. ⅘; les ducats de Bavière & de Salzbourg, pour 5 flor. 12 kr. ceux de Hollande & les autres ducats ordinaires, pour 5 flor. 9 kr. & ⅘; les anciens louis d'or frappés depuis 1726 jusques & compris 1784, pour 11 flor. 2 kr. & ⅘; les louis d'or de 1785, pour 10 flor. 20 kr. & ⅘. Après le 31 Décembre de cette année, la valeur de toutes ces espèces d'or, à l'exception des ducats Impériaux & de ceux de Cremnitz, sera augmentée, & on prendra ceux de Milan, de Florence & de Venise, pour 5 flor. 19 kr. ⅘; les ducats de Bavière & de Salzbourg, pour 5 flor. 19 kr. & ⅘; les ducats de Hollande, pour 5 flor. 15 kr. & ⅘; les louis d'or frappés depuis 1726 jusques & compris 1784, pour 11 flor. 14 kr. & ⅘; & ceux de 1785, pour 10 flor. 32 kr. & ⅘.

De Rome, le 13 Février 1786.

Le Roi de Naples, dans le dessein d'augmenter le traitement des Ex-Jésuites nés dans ses États, & qui résident dans ceux du Pape, a chargé le sieur Charles Panicieri, son Agent & son Consul à Rome, de dresser un état des Ex-jésuites Prêtres & Laïques, au-dessous & au-dessus de l'âge de 60 ans. Sa Majesté desire savoir aussi la situation de chaque individu, afin de les soulager tous selon leurs besoins.

De Livourne, le 10 Février 1786.

Il circule ici un Mémoire, dans lequel on propose d'établir une Compagnie Toscane qui fera le commerce de l'Amérique & des Indes. Comme cette Compagnie n'est ni encouragée ni soutenue par le Gouvernement, on craint qu'elle n'ait le sort de toutes celles qui n'ont point eu cet appui.

Il vient d'arriver une Polacre de Raguse, venant de Tunis en 18 jours; elle a ramené avec elle l'Équipage d'un Bâtiment Impérial, parti également de Tunis & qui a fait naufrage.

De Milan, le 1.er Février 1786.

Le Gouvernement a fait publier la notification suivante relative aux Monastères:

En exécution des ordres de l'Empereur, chaque Religieuse doit dans l'espace de 30 jours, à compter de celui de la signification de la présente, déclarer par écrit si elle veut adopter une manière de vivre, par laquelle elle puisse se rendre utile au public, soit en servant à l'éducation des filles nobles & de condition civile, soit en tenant des écoles pour les filles de la classe du peuple, auxquelles on enseignera quelques ouvrages particuliers convenables à leur sexe, & propres à contribuer aux progrès de l'industrie nationale, relativement aux manufactures. On avertit au reste les Religieuses, que pour ce moment il suffira qu'un certain nombre se destine à ces emplois, pour que la pluralité de la Communauté convienne du nouveau genre d'occupation qu'elle choisira, quoique tous les Membres ne soient pas en effet obligés de l'exercer. Si la pluralité se déclare pour la conservation de son institut actuel, sans changement ni modification, le Monastère sera supprimé, ou réduit dans les formes & suivant les conditions prescrites par le Gouvernement; on conservera ceux dont la plus grande partie des Religieuses choisiront les occupations utiles qu'on leur indique; & celles qui s'emploieront à l'éducation de la jeunesse, recevront une gratification en récompense de leurs peines.

Le préambule de l'Édit concernant les monnoies porte ce qui suit:

L'Empereur voulant que la détermination souveraine prise pour garantir les États d'Allemagne des conséquences qui pourroient résulter de l'innovation faite dans quelques États, par rapport à la proportion entre les monnoies d'or & d'argent, ait le même effet dans la Lombardie Autrichienne, ordonne qu'il se fabrique à la Monnoie royale de cette partie de ses États, les mêmes monnoies qui se fabriquent à Vienne, &c.

De Londres, le 28 Février 1786.

L'ordre qui appelle le Prince-Évêque d'Osnabrug à siéger au Parlement dans la Chambre des Pairs, sous le titre de Duc d'Yorck, a été signé samedi dernier & expédié le même jour à ce Prince à Hanovre.

On parle d'une revue navale qui aura lieu au printemps prochain. Tous les Vaisseaux en ordinaire dans nos différens Ports seront rassemblés pour cet effet à Portsmouth, où Sa Majesté se propose de donner au Prince royal de Danemarck ce spectacle, rare par-tout & qui seroit difficilement aussi imposant ailleurs. La Flotte destinée à cette revue sera de 100 Vaisseaux; on dit que plusieurs autres Princes étrangers doivent venir jouir de ce spectacle.

L'*Imprenable*, de 90 canons, en construction à Deptfort, sera lancé à l'eau le lundi de Pâques. Le *Prince*, de même force, qui est sur les chantiers de Woolwich, sera lancé le 4 Juin; c'est dans ce dernier Port que ces Vaisseaux seront pourvus de leurs mâts & de leurs agrès, après quoi ils seront envoyés en ordinaire à Plymouth.

Le Bureau de la guerre a expédié les

ordres pour que les changemens des garnisons des Troupes dans la Grande-Bretagne se fassent au mois de Mai & non à la fin de l'année comme c'étoit l'usage.

Le choix du Gouverneur général du Bengale, qui avoit éprouvé tant de difficultés, a été fait le 24; c'est le Lord Cornwallis qui a été nommé à cette place importante, qu'il avoit refusé d'accepter dans l'Inde, & qui va y retourner pour la remplir.

La Cour des Directeurs a voté des remercîmens au sieur Macpherson pour la conduite qu'il a tenue dans l'administration des affaires de la Compagnie.

On dit que le Cabinet s'occupe actuellement d'un plan de finances, dont le but est d'alléger le fardeau des taxes publiques, en le restreignant sur les objets qui paroîtront les moins onéreux, & de prévenir en même temps la diminution du revenu des douanes & de l'accise.

L'affaire de la taxe des boutiques a été prise en considération le 23 de ce mois; le Conseil & les témoins de ceux qui se plaignent de cette taxe ont été appelés dans la Chambre des Communes, qui a commencé leur examen, dont elle a remis la continuation à huitaine.

Le 24, le Major Scott, considérant l'état désagréable dans lequel se trouvoit le sieur Hastings pendant que l'on faisoit des recherches sur sa conduite, & desirant qu'il ne fût pas prolongé, fit une motion pour recommander à la Cour des Directeurs la plus prompte expédition des papiers demandés. Le sieur Burke déclara que les délais ne viendroient pas de lui, & qu'incessamment il entretiendroit la Chambre sur cet objet. Le comité de la Chambre qui devoit avoir lieu ce jour-là sur le bill de la Milice fut remis à quinzaine.

Hier, le sieur Françis & le sieur Dundas annoncèrent successivement pour le 7 du mois prochain, chacun une motion pour l'amendement d'un article du bill de l'Inde. Le premier ajouta que sa motion regarderoit plus particulièrement l'administration de la Justice que celle des affaires dans ces contrées.

Le sieur Pitt fit ensuite sa motion en faveur des fortifications de nos Ports; il observa qu'il valoit mieux dépenser tout d'un coup 700,000 liv. sterl. & même un million pour un objet aussi important, que d'en sacrifier tous les ans au moins 150,000 pour l'érection de quantité de petits forts inutiles & qui ne sont pas une défense. Lorsque l'on compta les voix sur cette motion il s'en trouva 169 pour & 169 contre. L'Orateur interpellé de donner la sienne, qui devoit faire pencher la balance, vota contre le Ministre, qui déclara qu'il renonçoit à remettre sur le tapis l'affaire des fortifications; mais on ne seroit pas étonné de la voir revivre, sur-tout lorsque l'on considère le partage des voix.

Le Lord Bathurst s'occupe à compléter son plan de réforme ecclésiastique; il reçoit de toutes parts des avis & des éclaircissemens; il n'en rejette aucun; il les examine, & adopte ce qui lui paroît avantageux.

Les dernières lettres de la Dominique portent que les détachemens de Troupes envoyés contre les Nègres fugitifs, ont réussi à en prendre plusieurs & à forcer les autres à abandonner l'Isle dans deux ou trois petits bateaux dont ils se servoient pour aller chercher dans les Isles voisines des armes & des munitions. Les mêmes lettres observent, à l'occasion de la fermentation de nos Nègres dans les Indes occidentales, qu'en général ils sont moins attachés à leurs Maîtres Anglois qu'à leurs Maîtres François, ce qui ne vient que de ce que ces derniers les traitent beaucoup mieux.

De Versailles, le 8 Mars 1786.

Le 7, le Bailli de Suffren, Ambassadeur de la Religion de Malte, en habit de cérémonie de l'Ordre, & accompagné de plusieurs Baillis, Grands-Croix & Chevaliers de l'Ordre, a eu une audience particulière du Roi, pendant laquelle il a remis ses lettres de créance à Sa Majesté. Cet Ambassadeur a été conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Reine & de la Famille Royale, par le sieur Tolozan, Introducteur des Ambassadeurs; le sieur de Séqueville, Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambassadeurs, précédoit.

Le Chevalier de Florian, Capitaine de Dragons, Gentilhomme du Duc de Penthièvre, a eu l'honneur de présenter, le 5 de ce mois, au Roi, à la Reine & à la Famille Royale, son nouvel Ouvrage, intitulé: *Numa, second Roi de Rome,* dont la Reine a bien voulu agréer la dédicace *.

Le même jour, le sieur Didot l'aîné a eu celui de présenter à Sa Majesté les tomes III & IV de l'édition de la Bible latine, faisant partie de la Collection des Auteurs classiques

* Cet Ouvrage se trouve chez les sieurs Didot l'aîné, rue Pavée Saint-André-des-Arts, Debure, quai des Augustins, & Didot fils aîné, rue Dauphine. Prix, papier vélin de la fabrique des sieurs Matthieu Johannot d'Annonay, 12 liv. papier ordinaire 5 liv. broché. La Galathée & les six Nouvelles, du même Auteur, ont été imprimées du même format *in-8.°* & se trouvent aux mêmes adresses.

François & Latins, qu'il imprime par ordre du Roi, pour l'éducation de Monseigneur le Dauphin *.

De Paris, le 10 Mars 1786.

UNE lettre du sieur Salmon de la Fresnaye, Contrôleur des Actes à Cerisiers, offre les détails suivans d'un phénomène extraordinaire.

« Le 3 Octobre dernier, il s'est ouvert une espèce de gouffre dans les prés entre le hameau de Grange-sèche & la paroisse de Vaudeurs; ce n'étoit d'abord qu'un enfoncement à peu-près de 6 pieds de diamètre, au fond duquel on voyoit bouillonner l'eau à travers les terres; quelques heures après il s'étoit considérablement agrandi; les terres continuoient de se détacher, & au bout de quelques jours, le diamètre de ce gouffre étoit de 24 pieds; il s'enfonçoit à 20, dont 6 d'eau claire au commencement, qui se couvrit le troisième jour d'une écume savonneuse. Dans la nuit qui suivit cet écroulement, les puits de Grange-sèche éprouvèrent un excédant sensible; quelques-uns montèrent à 15 pieds au-dessus de leur niveau ordinaire. Ceux de Vaudeurs éprouvèrent un effet contraire; plusieurs manquèrent d'eau, & dans tous elle devint trouble. La même chose a été observée aux fontaines de Vareilles, & le moulin cessa de moudre. Il existe à une lieue du village d'Arces deux fontaines, dont les eaux grossies par quelques autres sources qu'elles rencontroient sur leur chemin, arrosoient les prés de Grange-sèche, Vaudeurs & Vareilles, mais ce ruisseau s'est perdu depuis long-temps, & probablement il se sera creusé des routes souterraines. Une excavation considérable, produite insensiblement par le cours de ces eaux, peut avoir occasionné l'écroulement qui a ouvert le gouffre. C'est un petit malheur en soi-même, mais n'est-il pas à craindre que plusieurs bâtimens qui se trouvent dans la même ligne, ne s'enfoncent quelque jour par les mêmes causes! »

Nota. C'étoit d'après les Gazettes d'Italie, que dans celle du 17 du mois dernier, n.° 14, nous avions dit « qu'on parloit beaucoup de la » suppression des Dominicains, & que le Pape » s'occupoit de cette affaire, pour laquelle il étoit » sollicité vivement par plusieurs Cours. » Le fond & les circonstances de cette nouvelle sont également destitués de fondement.

* Le prix de ces 2 vol. *in*-8.° papier vélin d'Annonay, est de 20 liv. celui des 2 premiers est actuellement de 24 liv. brochés; les 4 vol. en papier ordinaire, reliés en veau, coûtent 20 liv. chez le sieur Didot l'aîné, rue Pavée Saint-André-des-Arts.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

MARS.	LUNDI 6.	MARDI 7.	MERCREDI 8.
Comp.ie des Ind. Actions... 2500l	2130, 27 $\frac{1}{2}$, 30, (27 $\frac{1}{2}$.	2125, 27 $\frac{1}{2}$....	2130, 35.....
D.° $\frac{1}{2}$4.es .. 1600l	....	....	....
D.° 8.es 312l 10s	....	....	....
D.° 25.es ... 100l	....	....	....
B.s d'Emp. Oct. 500l	414	414	414........
Loterie Royale, *1780*.	....	....	....
Loterie d'Avril *1783*.	734	733, 32........	732........
Loterie d'Octob. *idem*.	495, 94 $\frac{1}{2}$.....	495........	495........
Emprunt, *1784*.....	5 $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$, 5, 5 $\frac{1}{4}$...	5 $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$........	5........
Actions, *1785*.....	....	....	....
Emprunt, *1785*.....	1 $\frac{3}{4}$, $\frac{3}{8}$, 1, 2, 1 $\frac{7}{8}$..	2, 1 $\frac{7}{8}$	2, 1 $\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{5}{8}$, $\frac{3}{4}$..

CHANGES du 8.	
Amsterdam	54 $\frac{1}{2}$.
Londres...	29 $\frac{1}{8}$
Hambourg.	187 $\frac{1}{2}$.
Madrid.	14l 8s 6d
Cadix..	14l 5s
Livourne..	98 $\frac{1}{2}$.
Gènes....	92 $\frac{3}{4}$.
Lyon...	$\frac{1}{8}$ au pair.

Chambre Syndicale, du 7 Mars. LIVRES. Courrier lyrique, n.° 19; chez Knapen, au bas du pont Saint-Michel. — Choix de Causes célèbres, par M. des Essarts, tomes VII & VIII, *in*-8.° Dictionnaire Languedocien françois, *in*-8.° chez Moutard. — Discours sur la Douceur, *in*-12; à Bourg en Bresse. — Étrennes Bretonnes, à Rennes. — Histoire pratique de l'Aréostation; chez Guillot. — Journal politype, 6 n.os rue Favart. — Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque, *in*-8.° tomes LI à LV; Histoire universelle, par une Société de Gens de Lettres Anglois, traduite en françois, *in*-8.° tomes LXXX à LXXXV; chez Moutard, rue des Mathurins, où se trouvent les nouveaux Synonimes françois, dédiés à l'Académie Françoise, par M. l'Abbé Roubaud, 4 vol. *in*-8.° br. 18 liv. rel. 21 liv. — Petite Bibliothèque des Théâtres, 3.e année, n.° 1, contenant Ariane & le Comte d'Essex, de T. Corneille; rue des Moulins butte Saint-Roch; Belin, rue Saint-Jacques. — L'Usurier dupé, comédie; chez Cailleau. — GRAVURES. Franz & Mieris, le petit Écolier de Harlem; le Sauveur du Monde, estampes; chez Bazan. — Atlas de la Chine, pour servir à la description de cet Empire; chez Moutard. — MUSIQUE. Journal de violon, dédié aux Amateurs, n.° 3; chez Bornet l'aîné, rue Tiquetonne, n.° 10. — Musique de la Nouvelle Omphale, par M. Floquet; aux adresses ordinaires. — Partition de Richard Cœur-de-lion, par M. Grétry; chez Houbraut.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.



De Pétersbourg, le 5 Février 1786.

L'ASSEMBLÉE triennale des Députés des districts de ce Gouvernement, a été tenue ici à l'ordinaire, & marquée par des fêtes publiques. Les Députés se disposent à retourner à leurs postes respectifs.

Le Brigadier Apraxin, qui s'est distingué dernièrement dans une action entre nos Troupes & les Tartares du Caucase, vient d'arriver avec des dépêches dont on ignore le contenu. Le bruit se répand que 100,000 Tartares se sont emparés de tous les défilés du Caucase, mais en général on ajoute peu de foi à cette nouvelle, qu'on croit avoir été fabriquée à dessein. Le Brigadier Apraxin a été décoré de la Croix de l'Ordre de Saint-Wolodimir de la quatrième Classe.

Il y a eu ici l'année dernière 1472 mariages, 6109 naissances & 5762 morts.

De Lisbonne, le 31 Janvier 1786.

LEURS MAJESTÉS arrivées depuis quelque temps à Samora, en repartiront aujourd'hui pour se rendre à Salva-Terra.

Les ravages causés par la dernière tempête sont très-considérables. Nos Vaisseaux de guerre ont éprouvé de grands dommages. Le *Saint-Antoine*, destiné pour le Brésil, & prêt à mettre à la voile, a tellement souffert qu'on a été obligé de lui substituer la *Juda*; les Bâtimens de commerce ont éprouvé des avaries qu'on ne peut évaluer.

On vient de publier un nouvel Édit concernant les monnoies : il porte en substance que Sa Majesté ayant été informée qu'il s'est introduit dans le royaume quantité de monnoies étrangéres qui avoient cours dans le commerce, & auxquelles on donne une valeur beaucoup plus forte que celles qu'elles ont en effet, Elle s'empressoit de mettre ordre à cet abus. On ne pourra forcer personne de recevoir en payement aucune monnoie étrangère; on les refusera au Trésor royal : elles seront regardées dans le commerce comme marchandises, & prises suivant leur valeur réelle & leur poids, lorsque les deux parties y consentiront. Ceux qui seront convaincus d'introduire des espèces étrangères dans le royaume, seront punis comme faux-monnoyeurs.

De Vienne, le 22 Février 1786.

LE Comte de Schoenfeld, Ministre plénipotentiaire de la Cour Électorale de Saxe, a eu dimanche dernier sa première audience.

Les anciennes Ordonnances obligeoient ici les Tuteurs de donner une caution pour tout le temps qu'ils restoient chargés de l'administration des biens des Mineurs; cette formalité empêchoit bien des personnes d'accepter les tutelles, & occasionnoit des retards préjudiciables aux Mineurs; l'Empereur vient d'en exempter à l'avenir les Tuteurs, en recommandant la plus grande attention au caractère & aux mœurs dans le choix de ceux qu'on nommera.

Il y aura désormais dans tous les Comitats de Hongrie des Vice-comtes supérieurs; ces dignités seront à vie. Ceux qui en seront revêtus auront le titre de Conseillers Impériaux & Royaux, avec 1000 florins.

De Presbourg, le 15 Février 1786.

MAINTENANT les ordres du Souverain ne sont plus envoyés ici aux Magistrats qu'en langue Allemande; l'enseignement des styles d'affaires se fait dans les salles de l'Académie des Sciences. Le sieur Clement en donne des leçons depuis 9 heures du matin jusqu'à 10, & depuis 3 heures après midi jusqu'à 4. Il s'est trouvé aux premières autant de Bourgeois que d'Officiers de Justice.

Les dernières tables de conscription portent la population de cette ville à 36,109 personnes:

on compte 10,975 familles Chrétiennes, 288 familles Juives, 790 Ecclésiastiques, 542 Nobles, 23 de haute Noblesse, 1699 Bourgeois, 5973 personnes qui ne possèdent point de maisons, 3636 enfans depuis l'âge d'un an jusqu'à 12, & 16,296 femmes & filles. On remarque que malgré les réformes des Couvens, les Ecclésiastiques sont dans cette ville comme 1 à 45; il est vrai qu'on ne comprend pas dans ce calcul ceux qui se trouvent dans le Séminaire général, Supérieurs, Professeurs & Élèves, qui sont au nombre de plus de 500.

Des lettres de Treuschin, portent qu'il s'y est manifesté une espèce de fièvre maligne qui emporte beaucoup de monde.

De Nagy-Paludja, le 18 Janvier 1786.

C'EST hier que s'est exécutée la réunion des Comitats de Liptau & d'Arv; celle des différentes charges publiques aura lieu incessamment. Le bruit qui s'étoit répandu que la Noblesse s'y opposoit, n'avoit aucun fondement, & les Troupes qu'on y a fait passer n'y ont été envoyées que pour contraindre à l'obéissance des villages qui refusoient d'acquitter les corvées.

De Francfort, le 27 Février 1786.

DES lettres de Munich portent que le Nonce Apostolique y est attendu, & que l'hôtel qu'il doit occuper est préparé pour sa réception. L'Électeur, ajoute-t-on, a fait dire au Nonce à Cologne, qu'il ne dérogeroit en rien à ses droits de juridictions dans les duchés de Juliers & de Bergue, & que s'il veut quitter Cologne, il sera le maître d'établir sa résidence à Dusseldorf.

De Naples, le 20 Février 1786.

UN Courrier dépêché de Caserte ici le 18 au matin, nous a apporté la nouvelle de l'heureux accouchement de la Reine, qui a mis au monde une Princesse. Aujourd'hui 20, le Roi a reçu les complimens de toute la Cour; il y a eu gala, & ce soir Sa Majesté donne un bal, où la Cour & les Étrangers de distinction sont invités.

Les Forçats occupés aux travaux publics à Castellamare, ayant formé le projet de s'évader, tombèrent à l'improviste, le 12 de ce mois, sur les Soldats qui les gardoient, s'emparèrent de leurs fusils, firent feu sur eux & prirent la fuite; ils étoient au nombre de 500. On dépêcha après eux des Soldats & des Paysans armés, qui ne tardèrent pas à les joindre; ils se défendirent long-temps, & ce n'est qu'après un combat, où 70 personnes ont été tuées ou blessées, qu'on s'en est rendu maître; 14 seulement ont échappé, & ne sont point encore repris; ils avoient déjà assassiné deux Meuniers.

De Florence, le 10 Février 1786.

LE Grand-Duc & la Grande-Duchesse continuent de visiter les établissemens publics, & de donner les ordres nécessaires pour en augmenter l'utilité.

Le Grand-Duc toujours attentif à récompenser les services utiles, a accordé une gratification au Docteur Joseph Angelici, qui pendant l'automne dernière a inoculé avec le plus grand succès, 250 enfans.

On a publié hier la notification suivante, en date du 4 de ce mois.

Le Grand-Duc informé qu'à l'occasion du renouvellement annuel de la fête des Saints, quelques particuliers sur-tout dans cette ville, mus par la vanité seule, qui est opposée aux véritables maximes de la religion, font avec apparat dans leurs propres maisons, ou dans les Chapelles placées sur les grandes routes, des cérémonies publiques de dévotion; & considérant que ni les maisons publiques ni les grands chemins ne sont pas des lieux convenables aux exercices publics de piété, qu'il en résulte souvent des irrévérences, &c. défend ces abus sous peine de dix écus d'amende, & ordonne de ne satisfaire aux actes solemnels de religion, que dans les lieux publics destinés pour cet usage.

De Gènes, le 27 Février 1786.

LE Noble Étienne Rivarola, qui a résidé à la Cour de Russie en qualité de Ministre plénipotentiaire de la République, a été mercredi dernier rendre compte de sa mission au Gouvernement. Il a montré en même temps le bijou dont l'Impératrice lui a fait présent; il consiste en une tabatière d'or, avec le chiffre de Sa Majesté Impériale, entouré d'un double contour de diamans.

De Londres, le 2 Mars 1786.

LE ROI a accordé la dignité de Marquis du royaume de la Grande-Bretagne au Lord Grenville-Leveson, Comte de Gower, & à ses descendans légitimes en ligne directe, sous le titre de Marquis de Stafford.

Hier, jour de Saint-David, Protecteur de la principauté de Galles, la Société des anciens Bretons s'est rendue chez le Prince de Galles pour lui rendre ses devoirs selon l'usage annuel; elle s'est assemblée ensuite dans une taverne où elle a fait servir un grand dîner, après lequel on a fait une quête pour les enfans qu'elle fait élever;

cette quête a produit une somme de 548 l. st.

Le Lord Cornwallis en se rendant dans l'Inde en qualité de Gouverneur général, ne se mêlera en aucune manière des forces militaires, dont le commandement restera au Général Sloper.

On dit que le sieur Van-Sittart partira en même temps en qualité de Président du nouveau Conseil du Bengale.

Vendredi prochain, le Roi se rendra au Parlement pour donner son consentement à divers bills, au nombre desquels sont ceux de la taxe des terres, de la drèche, de Terre-Neuve & celui qui règle le commerce entre les États-unis de l'Amérique septentrionale & ce royaume.

Hier, la Chambre des Communes formée en comité de subside, a voté 692,326 liv. sterl. pour l'ordinaire de la Marine, y compris la demi-paye des Officiers. Le Capitaine Brett fit ensuite la motion pour accorder 802,000 l. st. qui seroient employées aux constructions, reconstructions & réparations des Vaisseaux. Le Capitaine Macbride, sans s'opposer à l'octroi de cette somme, demanda s'il ne conviendroit pas d'en accorder une plus considérable pour de nouvelles constructions, & pour porter à 74 canons la plupart de nos Vaisseaux de 64, dont il exagéra peut être la foiblesse & les inconvéniens. Il s'éleva pareillement contre l'usage adopté trop généralement de doubler les Vaisseaux en cuivre; ce métal corrosif, observa-t-il, est la perte de la plupart; s'il fait qu'ils marchent mieux dans l'occasion, il les détériore, & en temps de paix il les détruit. Après une longue conversation sur ces objections, la motion passa unanimement. Le sieur Drake ayant observé ensuite qu'on avoit dépecé & vendu un grand nombre de Bâtimens, demanda qu'on mît sous les yeux de la Chambre l'état du produit de ces ventes depuis quelques années, ce qui passa également.

Sir Adam Fergusson, l'un des Représentans de la ville d'Édimbourg à la Chambre des Communes, a reçu de ses Constituans une requête qu'il doit présenter au Parlement, & dont l'objet est d'obtenir un bill, qui autorise les Lord-Prévôt, Magistrats & Conseil de la ville à prendre certaines mesures pour le soulagement des pauvres.

On sollicite de tous côtés, observe à cette occasion un de nos Papiers, la révision des Loix faites en faveur des pauvres; il y a trois siècles qu'on ne levoit pas un seul schelling pour leur soulagement; les secours qu'on leur donnoit étoient tous fournis par les biens du Clergé. Ces biens, lorsqu'ils eurent été saisis par la Couronne & donnés ensuite à des Favoris de Cour, restèrent bien grévés de la charge des aumônes, mais par degrés les propriétaires s'en débarassèrent, & les pauvres étant restés sans ressources, il a fallu mettre un fardeau sur la Nation pour leur en procurer.

On parle d'un changement important au bill qui impose une taxe sur les boutiques, on en exemptera tous ceux qui vendront leurs marchandises dans la paroisse même où elles se fabriqueront.

Le 18 du mois dernier, le Lord Jocelyn présenta à la Chambre des Communes de Dublin une liste des pensions accordées sur l'Établissement civil de l'Irlande, depuis le 1.er Janvier jusqu'au 1.er Février; elles sont 4600 liv. sterl. dont 3000 au Lord Pery, 800 à Mistriss Ogle, 200 à sa sœur Miss Moore, 400 à Sir Richard Johnson en addition à une de pareille somme qu'il avoit déjà, & 200 à Mistriss Houghton, femme du sieur Benjamin Houghton.

Evan Saunders est mort dans le mois dernier, âgé de 107 ans; il y en avoit 82 qu'il étoit aveugle & qu'il ne gagnoit sa vie qu'en mendiant.

De Versailles, le 12 Mars 1786.

La Reine, qui est arrivée au terme de 4 mois & demi de sa grossesse, a été saignée le 17 Février dernier. La santé de Sa Majesté est aussi bonne qu'on peut le desirer.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le 1.er de ce mois, le contrat de mariage du Comte d'Ourches, Capitaine au régiment des Cuirassiers, avec Demoiselle de Senneville.

Le Roi a nommé à l'Abbaye de Saint-George-des-Bois, Ordre de Saint-Augustin, diocèse du Mans, l'Abbé Juglart du Tillet, Vicaire général de Bourges, sur la nomination & présentation de Monsieur, en vertu de son apanage; à celle de Saint-Vincent, Ordre de Saint-Benoît, diocèse de Laon, l'Abbé Leduc; & à celle de Saint-Étienne, Ordre de Saint-Augustin, diocèse de Reims, la Dame Séguier, Religieuse-professe de l'Abbaye de Gomer-Fontaine.

L'Abbé Fauchet, Prédicateur ordinaire du Roi, Vicaire général de Bourges, a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale, l'Oraison funèbre de Louis-Philippe d'Orléans, Duc d'Orléans, Premier Prince du Sang, qu'il a prononcée le 20 Février dans l'Église de Saint-Eustache.

De Paris, le 14 Mars 1786.

LE sieur Remuzat, un des Entrepreneurs & Directeur de la Manufacture royale de Corail, ayant offert à l'Académie des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Marseille, la somme de 600 liv. pour le meilleur Mémoire qui aura indiqué une Machine plus propre à la pêche du Corail que celles dont on se sert à présent, cette Compagnie propose pour le sujet d'un Prix extraordinaire qui sera adjugé à la séance de Pâques 1787, *la description d'une nouvelle Machine propre à pêcher le Corail, en le détachant des rochers, aussi près qu'il sera possible, sans en casser les branches.* Les Ouvrages doivent être adressés, francs de port, avant la fin de Décembre 1786, au sieur Bertrand, Directeur de la Compagnie royale d'Afrique, Secrétaire de l'Académie.

C'est par erreur qu'on a avancé dans la Gazette du Mardi 7 Mars, que ce ne fut qu'à l'époque *de l'acquisition de la terre de Langeac par la Marquise de Lespinasse, qu'elle prit le nom de Langeac, que ses enfans continuent de porter.* Nous avons sous les yeux une Sentence & un Arrêt contradictoires du Châtelet & du Parlement, en date du 23 Juin 1767 & du 29 Août suivant, qui à la vue des titres du Marquis de Lespinasse, le maintient, quoique d'une Maison différente, dans le droit & l'ancienne possession de joindre à son nom celui de Langeac, & condamne aux dépens le Comte Gilbert-Allyre de Langhac qui le lui disputoit.

Le 24 Février dernier, est mort à Rambures en Vimeux, le nommé Antoine Watinier, dit Rondelet, à l'âge de 101 ans 5 mois & 10 jours; il étoit d'un tempérament robuste, & pouvoit espérer de vivre plus long-temps, sans les rigueurs du froid de la fin du mois passé qu'il n'a pu vaincre.

François-Armand, Desmontiers, Comte de Merinville, ancien Officier de Gendarmerie, Gouverneur de Narbonne, est mort dans son château de Merinville en Languedoc, le 13 du mois dernier, âgé de 80 ans.

Françoise-Nicole de Villers-la-Faye, épouse de Pierre-Louis, Comte de Villers-la-Faye en Bourgogne, est décédée à Lyon le 17 du même mois, dans sa 66.e année.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

MARS.	JEUDI 9.	VENDREDI 10.	SAMEDI 11.	CHANGES du 11.
Comp.e des Ind. Actions... 2500l	....	2137 $\frac{1}{2}$.......	....	Amsterdam. 54 $\frac{5}{8}$.
D.o $\frac{16}{25}$.es... 1600l	....	....	....	Londres...29 $\frac{3}{4}$.
D.o 8.es. 312l 10s	....	....	....	Hambourg. 187 $\frac{1}{4}$.
D.o 25.es... 100l	....	....	....	Madrid. 14l 8s
Bt d'Emp. Oct. 500l	414........	414........	....	Cadix.. 14l 5s
Loterie Royale, *1780*.	....	....	....	Livourne.. 98 $\frac{1}{2}$.
Loterie d'Avril *1783*..	733........	735........	736........	Gènes.... 92 $\frac{3}{4}$.
Loterie d'Octob. *idem.*	495, 94 $\frac{1}{2}$, 95..	495, 95 $\frac{1}{2}$, 96..	496 $\frac{1}{2}$, 97.....	Lyon. .... au pair.
Emprunt, *1784*.....	5........	5 $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, 5......	5 $\frac{1}{8}$, 5......	
Actions, *1785*.....	....	....	....	
Emprunt, *1785*.....	1 $\frac{7}{8}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{5}{8}$...	1 $\frac{7}{8}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{5}{8}$...	1 $\frac{7}{8}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{5}{8}$...	

Chambre Syndicale, du 10 Mars. LIVRES. *Bibliorum Sacrorum, vulgatæ versionis editio, tom. 3 & 4, jussu Christianissimi Regis, ad institutionem Serenissimi Delphini*, in-8.° sur papier vélin de Matthieu Johannot d'Annonay, 20 liv. br. en carton; les tomes 1 & 2 sont actuellement, comme on l'a annoncé, à 24 liv. br. & ainsi de suite à chaque livraison. — La même, dédiée au Clergé de France, même papier, même prix & aux mêmes conditions. — La même, dédiée au Clergé, sur papier ordinaire, 4 vol. reliés en veau, 20 liv. chez Didot l'aîné, rue Pavée Saint-André-des-Arts. — Censeur universel Anglois, 31 à 33.e semaine; au Bureau, rue de la Feuillade. — État de la Marine, Almanach des Colonies; chez d'Houry. — Numa-Pompilius, second Roi de Rome, par M. de Florian, *in*-8.° fig. papier vélin 12 liv. br. papier ordinaire 5 liv. chez Didot l'aîné, rue Pavée Saint-André-des-Arts; Debure, quai des Augustins; Didot fils aîné, rue Dauphine. — Oraison funèbre de Louis-Philippe, Duc d'Orléans, prononcée à Saint Eustache, par M. l'Abbé Fauchet, *in*-4.° chez Lottin de Saint-Germain, rue Saint-André-des-Arts, n.° 47. — L'Oneiroscopie; chez Desnos. — Le petit Voyageur, n.° 3 à 5; rue Guénégaud. — Soirées Provençales, par M. Berenger; chez Nyon. — Variétés littéraires, n.° 23; au Bureau, rue Meslée, n.° 15. — GRAVURES. Cabinet des Modes, 8.e cahier, *in*-8.° chez Buisson, rue des Poitevins. — Costumes de tous les Peuples, 23.e livraison; chez Lesclapart. — Description des peintures des Bains de Titus, 1.re livraison; rue Saint-Hyacinthe, n.° 19. — Histoire générale des animaux, des végétaux & des minéraux qui se trouvent dans le Royaume, représentés en gravure & dessinés d'après nature, avec l'explication aussi gravée au bas de chaque planche, pour servir d'intelligence à l'Histoire générale & économique des trois règnes, par M. Buc'hoz, 1.re partie, quadrupèdes; chez l'Auteur, rue de la Harpe, vis-à-vis la place de Sorbonne. — Porte-feuille des enfans.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 22.



De Constantinople, le 25 Janvier 1786.

LE Sérail vient d'être plongé de nouveau dans le deuil par la mort de Sultan Suleiman, fils aîné du Grand-Seigneur. Ce Prince, âgé de huit ans, attaqué de la petite vérole le 2 de ce mois, a succombé le 19 à sa maladie.

En attendant l'arrivée de Jusuf-Pacha, Gouverneur de Morée, qui a été nommé Grand-Visir, Gezi-Hassan, Capitan-Pacha, est chargé des affaires en qualité de Kaïmakam.

Les deux camps que le Grand-Visir Hamid-Pacha avoit fait former à Sophie & à Silistrie, pour exercer les Troupes au maniement des armes, ont reçu l'ordre de se séparer; les Troupes qui les composoient ont été envoyées dans divers quartiers, & il en est déjà arrivé ici plusieurs orta.

Sentsch-Mehemed-Pacha, ancien Pacha de Belgrade & Beglierbey de Romelie, le même qui avoit été ci-devant obligé de se sauver de la fureur de ses Troupes révoltées, & qui après avoir été dans la disgrâce du Grand-Seigneur, avoit obtenu le Gouvernement de Gedda, y est mort depuis quelque temps.

De Vienne, le 25 Février 1786.

LUNDI dernier, l'Archiduchesse Marie-Christine & le Duc Albert de Saxe-Teschen, ont fait un petit voyage à Presbourg, où ils arrivèrent à 10 heures du matin, & d'où ils revinrent ici à 2 heures après-midi.

A l'occasion de la dernière promotion militaire, l'Empereur a accordé sa retraite au Général de Riese, Commandant à Gratz, où l'on dit qu'il sera remplacé par le Général Langlois. Le Comte de Botta aura le Commandement du Milanois; le Comte de Stein, celui de la Moravie; le Général de Terzi, celui de Lintz. Le Major-général de Wartensleben viendra ici comme Brigadier.

L'Édit de l'Empereur, pour l'incorporation des possesseurs de terres nobles dans le quartier de l'Inn, aux États de l'Autriche au-dessus de l'Ens, porte en substance:

Les Gentilshommes possesseurs de terres dans le quartier de l'Inn, seront reçus à leur requisition au corps de l'Autriche au-dessus de l'Ens, sans payer aucune taxe pour cet objet. Pour être reçu, il faut prouver sa noblesse & la possession d'une terre; ceux qui desireront se faire inscrire dans les matricules des diverses espèces de Noblesse feront la preuve requise pour chaque matricule: les possesseurs de terres nobles, qui ne sont pas nobles eux-mêmes, pourront demander des lettres de noblesse: les héritiers des possesseurs de terres doivent, dans le terme d'une année, faire les démarches nécessaires pour être admis aux corps des États; ce terme expiré, ils seront traités, pour les impositions, comme les roturiers; les Chapitres de Reicherlberg & de Ranshofen, dans le quartier de l'Inn, feront partie du corps des États & siégeront sur le banc Ecclésiastique. Les possesseurs de terres nobles seront obligés de résider dans le pays, à moins qu'ils n'obtiennent une permission particulière qui les en dispense.

Il est question d'une levée d'hommes dans les États héréditaires, & de remonter aussi la Cavalerie; l'Autriche doit, dit-on, fournir 1500 chevaux, la Bohême 3000, &c.

De Szigeth, le 12 Février 1786.

LES grains deviennent tous les jours plus rares & plus chers; la neige, le froid & la pluie rendent les routes impraticables, & ajoutent à la disette en empêchant les transports des approvisionnemens. La Gallicie, la Transylvanie éprouvent la même calamité; & le canton de Szatmars, ordinairement si riche en grains, n'est pas en état aujourd'hui de subvenir aux besoins

de ses habitans. Le Gouvernement, en attendant qu'il puisse arriver des grains, a fixé la quantité de ceux que les Particuliers peuvent acheter, en la proportionnant aux besoins de chaque famille. Il a été défendu rigoureusement d'employer cette denrée précieuse à faire de l'eau-de-vie.

De Hambourg, le 21 Février 1786.

LE Duc régnant de Wirtemberg est arrivé ici le 17 de ce mois sous le nom du Comte d'Aurach. L'objet de son voyage est de faire l'acquisition de plusieurs manuscrits & même de bibliothèques entières.

Le 10 de ce mois, entre 1 & 2 heures du matin, il éclata à Kernbac dans le duché de Wirtemberg, un orage terrible; le tonnerre tomba sur le clocher de l'église; le dommage qu'il y a fait est très-considérable.

De Venise, le 8 Février 1786.

LE Conseil des Dix vient de faire publier une Ordonnance très-sévère pour réprimer divers abus auxquels les masques donnoient lieu pendant le carnaval. On en voyoit revêtus des habillemens les plus indécens se présenter à l'Église les jours de fêtes, & y entendre la messe; il est défendu de paroître en masque ces jours jusqu'après les vêpres. Il est enjoint aux Supérieurs des Églises, Curés, &c. de veiller à ce qu'aucun masque ne se présente, de l'avertir de s'éloigner; & s'il refuse, d'en instruire le Tribunal.

Les dernières lettres de la Dalmatie portent que Machmud, Pacha de Scutari, déclaré rébelle par la Cour Ottomane, continue ses hostilités, & qu'à la tête d'une armée nombreuse il s'est emparé de plusieurs endroits de la province de Janna, & entre autres de Sphug, dont il a chassé le Gouverneur. Elles ajoutent qu'Ali, Pacha d'Albassan, ayant par ordre exprès de la Porte pris le commandement d'une armée, a marché sur les traces du Pacha rébelle, qu'il y a eu différens combats entr'eux, tantôt à son avantage, tantôt à son désavantage.

De Malte, le 10 Février 1786.

C'EST dans le Conseil tenu le jour de l'an que le Bailli de Suffren a été nommé à l'Ambassade de l'Ordre auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne, vacante par la mort du Bailli de Breteüil.

La Frégate Françoise la *Minerve*, commandée par le Chevalier de Ligondez, Capitaine de Vaisseau, arrivée ici de Brest le 14 du mois dernier, retenue ensuite par les vents contraires, n'a remis à la voile que le 3 de ce mois, pour sa destination ultérieure, qui est de croiser dans le Levant.

Le Chebec-corsaire Maltois, du Capitaine Pierre Gelalick, après avoir terminé sa quarantaine & debarqué les Esclaves & les marchandises provenant de ses prises, a renouvelé son Équipage & est sorti de nouveau pour continuer sa course.

L'Escadre Vénitienne, aux ordres du Chevalier Emo, est presque toute rassemblée dans ce port depuis le 31 Décembre. Sur la nouvelle que la Frégate Napolitaine la *Sainte-Dorothée*, destinée pour Alger, avoit relâché en Sicile dématée d'une partie de ses mâts, le Général Vénitien avoit envoyé le Vaisseau l'*Éole* & la Frégate la *Concorde* pour la secourir; on a appris par le retour de cette dernière, que la *Sainte-Dorothée* avoit remis à la voile peu de temps après sa relâche; l'*Éole* est resté à Syracuse, d'où on l'attend avec le Chebec le *Cupidon*, qui ayant été envoyé à Livourne pour y prendre des fonds, a essuyé en revenant un coup de vent qui l'a obligé de se réfugier en Sicile pour s'y radouber. Le retour de ce Bâtiment & celui qui a déjà eu lieu d'une Frégate qui avoit été chercher à Corfou des mâts & du biscuit pour l'Escadre, la mettront bientôt en état de partir. Il paroît, par les nouvelles qu'a apportées de Tunis le Chebec Anglois qui sert de courrier à l'Amiral Vénitien, que les négociations sont rompues, & que les hostilités vont recommencer. On assure même que le nouveau Vice-amiral Condulmer viendra incessamment avec quelques Vaisseaux renforcer l'Escadre du Chevalier Emo, qui est toujours muni de pleins-pouvoirs pour faire la guerre ou la paix.

De Londres, le 7 Mars 1786.

IL a été donné des ordres pour interrompre l'expédition de diverses commissions qui se préparoient dans les Bureaux de l'Artillerie, & qui deviennent inutiles depuis l'échec qu'a reçu dans la Chambre des Communes l'affaire des fortifications.

Le Lord Hood succède à l'Amiral Montague dans le commandement du port de Portsmouth, & l'Amiral Campbel doit remplacer le Lord Sheridan à Plymouth.

On disoit ces jours derniers qu'un Exprès arrivé de l'Inde par terre, avoit apporté la nouvelle de la mort du Général Burgoyne; on assure aujourd'hui que l'on n'en a reçu aucun avis à la Compagnie des Indes.

Les lettres de ces contrées annoncent seulement l'heureuse arrivée des Vaisseaux le *Duc-de-Montrose* & le *Roi-George ;* elles ajoutent que le Conseil de Madras a rendu au Nabab l'acte par lequel ce dernier avoit remis au Lord Macartney l'administration de ses revenus, & que le Gouvernement de Bengale avoit approprié 30 ou 40 laks de roupies aux besoins de Bombay.

Nos Papiers qui annonçoient une rupture prochaine entre Tippo-Sultan & les Marattes, disent aujourd'hui que ce Prince a conclu une trève de 4 ans avec ce Peuple, & qu'il est à craindre qu'il n'en profite pour faire la guerre à quelque Puissance Européenne dans l'Inde.

Le 3 de ce mois, le Roi s'est rendu au Parlement, où il a donné son consentement à plusieurs bills publics & particuliers.

La veille, la Chambre des Communes avoit fait la seconde lecture du rapport du Comité sur les états de la Marine ; s'étant formée ensuite en comité sur les pêcheries, le sieur Beaufoy, après avoir dit un mot de l'avantage qu'avoient procurés à la Marine Britannique les bills qu'il avoit présentés l'année dernière, annonça quelques nouvelles motions qui devoient être également utiles. L'affaire de la taxe des boutiques ayant été mise le même jour sur le tapis, sa révocation fut rejetée par 176 voix contre 93.

Le 3, le sieur Burke demanda la communication des Papiers relatifs à la paix avec les Marattes ; mais cette motion fut rejetée à la pluralité de 87 voix contre 44 ; il en fit plusieurs autres, dont quelques-unes seulement furent admises.

Hier le sieur Pitt présenta plusieurs altérations au bill de la taxe des boutiques. Toutes les maisons au-dessous de 30 liv. sterl. en seront exemptes ; mais elles payeront, celles dont le loyer est depuis 5 jusqu'à 10 liv. 4 s. par livre, celles de 10 à 15, 8 sous ; celles de 15 à 20, un schelling ; celles de 20 à 25, un schelling 3 sous, & celles de 25 à 30, un schelling 9 sous.

Les états de l'Artillerie ayant été mis ensuite sous les yeux de la Chambre, on vota pour ce service 296,000 liv. sterl. Le sieur Burke fit après cela des motions pour obtenir la communication de divers papiers, entr'autres de ceux relatifs au traité conclu avec le Grand-Mogol, & qui sert de fondement aux prétentions des Marattes sur la Compagnie ; il voulut qu'on y joignît les instructions & la correspondance qui avoient eu lieu sur ce sujet depuis 1778 ; ces motions ne furent pas plus heureuses que les précédentes.

Le sieur Pitt n'a rejeté le nouveau bill pour la Milice, que pour épargner à la Nation ce qu'il en coûte annuellement pour assembler ce Corps ; on compte qu'en 1775, cette dépense monta à 151,323 liv. sterl. en 1776, à 118,312, & en 1777, à 114,978.

Le Bureau de l'Amirauté est convoqué pour lundi prochain ; on dit qu'outre plusieurs affaires importantes qui auront lieu dans cette assemblée, il y sera question d'une promotion dans la Marine.

De Versailles, le 15 Mars 1786.

Le Roi convaincu des avantages de propager l'usage de l'inoculation de la petite vérole, & voulant prévenir les épidémies que cette maladie occasionne fréquemment dans les maisons où il y a beaucoup d'enfans réunis, a ordonné qu'aucun sujet ne seroit à l'avenir admis dans ses Pages & ceux de la Reine, dans les Écoles militaires & à la Maison de Saint-Cyr, qu'après avoir eu la petite vérole naturelle ou avoir été inoculé, ce dont les Parens auront à justifier par les certificats d'un Médecin & d'un Chirurgien de leur résidence, légalisés par le premier Magistrat du lieu.

Le 27 Décembre dernier, trois Enfans jouant sur le grand canal du Parc de Versailles, tombèrent sous la glace. Le nommé Joseph Chrétien, âgé de 17 ans, Garçon Cordonnier, courut à leur secours ; mais les voyant déjà entièrement dans l'eau, il se mit à genoux, fit un signe de croix, & ensuite se précipita lui-même dans le trou formé sous les pieds de ces enfans, d'où il eut le bonheur de les retirer. Sur le compte rendu à Leurs Majestés de cet acte de courage & d'humanité, le Roi a décoré ce jeune homme d'une médaille & d'une chaîne d'or, & la Reine lui a fait don d'une somme pour payer sa maîtrise.

Le 13, le Comte de Praslin a prêté serment entre les mains du Roi, pour la place de Lieutenant général de la haute Bretagne, vacante par la mort du Duc de Praslin.

Le même jour, la Comtesse de Villefort a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale, par la Marquise de Villefort, Sous-gouvernante des Enfans de France.

Ce jour, le sieur Boze a eu l'honneur de présenter au Roi la gravure faite par Henriquez, Graveur, d'après le Portrait original de Sa Majesté, peint par le sieur Boze.

De Paris, le 17 Mars 1786.

Le 9 de ce mois, l'Académie Françoise a élu, avec l'agrément du Roi, le sieur Sedaine, à la place du sieur Wattelet.

Le sieur Sanche, occupé depuis plusieurs années de la Métallurgie, est parvenu, après plusieurs tentatives réitérées, à faire un acier infiniment supérieur à ceux d'Allemagne, & qui ne le cède en rien à ceux d'Angleterre. Le Gouvernement, convaincu de l'importance de cette branche de commerce, après avoir ordonné des expériences qui ont été faites avec succès sous les yeux des Commissaires nommés à cet effet, & Membres de l'Académie royale des Sciences, a accordé au sieur Sanche, par Arrêt du Conseil & Lettres patentes des 14 Septembre & 2 Octobre 1784, enregistrées le 15 Décembre suivant, un privilége exclusif de 15 années, portant permission d'établir à Amboise une Manufacture royale, & d'y faire fabriquer des aciers fins, limes, faulx, ressorts de carrosse, & généralement toute espèce de quincaillerie & taillanderie, avec exemption de tous droits, soit à leur passage dans les provinces du Royaume réputées étrangères, soit à leur sortie pour passer chez l'Étranger ou aux Colonies. Le sieur Sanche a formé en conséquence une Compagnie avec des fonds suffisans pour une entreprise de cette nature; cet établissement qu'on s'est occupé de monter de manière à fournir successivement à la consommation générale, sera en état d'ouvrir ses ventes au 1.er Avril prochain; on s'adressera, pour les différentes demandes qu'on aura à y faire, au sieur Sanche & Compagnie, à Amboise; au sieur Demeitre du Rival, chargé de l'entrepôt de la Manufacture à Paris, rue des Grands-Augustins; & aux sieurs Charet & Ozenne, à Nantes. La situation de cette Manufacture sur les bords de la Loire, lui procure la facilité d'expédier par eau ses marchandises pour plusieurs provinces du Royaume; la Compagnie s'occupe de la fabrication de tous les outils aratoires & autres pour les Colonies, & exécutera les commandes qui lui seront faites d'après les échantillons & modèles qui lui seront remis. Un avantage important qu'elle offre au commerce, est celui de fournir promptement & à un prix moins onéreux, une matière première qu'il étoit obligé de tirer à grands frais de l'Étranger.

Les prétendans à la succession de Séraphine-Angélique Hazebroucq, morte à Lille en Flandre en 1765, sont invités à se présenter au sieur Desruisseaux, Procureur de cette ville, rue d'Amiens, avant le 1.er Mai prochain 1786, avec les titres justificatifs de leur parenté; passé ce temps, cette succession sera adjugée aux parens présens. Séraphine-Angélique Hazebroucq étoit fille d'Adrien & de Jeanne-Françoise Dorlez, & petite-fille de Matthieu & de Catherine Dupuis. Matthieu Hazebroucq a laissé sept enfans, y compris le père de Séraphine-Angélique. Trois branches descendantes de ce Matthieu, se présentent; il reste à connoître celles de Matthieu, Martine & Marie-Joseph Hazebroucq; c'est pour les descendans de ces trois personnes que la publicité de cette succession est ordonnée.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

Mars.	Lundi 13.	Mardi 14.	Mercredi 15.
Comp.e des Ind. { Actions . . 2500l	2132 $\frac{1}{2}$, 30. . . .	2130, 27 $\frac{1}{2}$. . .	2125. . . . .
D.° $\frac{1}{25}$.es . . 1600l	. . . .	1365.	. . . .
D.° 8.es . 312l 10s	. . . .	. . . .	. . . .
D.° 25.es . . 100l	. . . .	. . . .	. . . .
B.s d'Emp. Oct. 500l	414.	. . . .	414. . . . .
Loterie Royale, *1780.*	. . . .	769.	755. . . . .
Loterie d'Avril *1783.*	736.	736.	736. . . . .
Loterie d'Octob. *idem.*	497.	498, 99, 98 $\frac{1}{2}$, 98.	498 $\frac{1}{2}$. . . . . . .
Emprunt, *1784.*	5 $\frac{1}{8}$, 5, 5 $\frac{1}{8}$. . . .	5 $\frac{1}{8}$, 5.	5. . . . .
Actions, *1785.*	. . . .	. . . .	. . . .
Emprunt, *1785.*	1 $\frac{3}{4}$, $\frac{5}{8}$, 1 $\frac{1}{4}$, $\frac{3}{4}$. . . .	1 $\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$. . . .	1 $\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$, $\frac{5}{8}$, $\frac{1}{2}$. . .

CHANGES du 15.

Amsterdam.	54 $\frac{5}{8}$.
Londres. . .	29 $\frac{3}{4}$.
Hambourg.	187 $\frac{1}{4}$.
Madrid,	14l 8s
Cadix. .	14l 5s
Livourne. .	98 $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.
Gênes. . . .	93 $\frac{1}{2}$.
Lyon.	au pair.

Chambre Syndicale, du 14 Mars. Livres. L'Art de la Comédie, par M. de Cailhava, 2 vol. *in-8.°* prix 8 liv. chez la veuve Duchesne & Belin, rue Saint-Jacques; Royez, quai des Augustins; Hardouin, au Palais royal. — Collection de Mémoires sur l'Histoire de France, tome 14; rue d'Anjou-Dauphine. — Discours sur différens sujets de religion & de morale, par M. l'Abbé Asseline; chez Delalain. — Essai sur le fluide électrique, considéré comme agent universel, par le Comte de Tressan; chez Buisson. — Observations sur une maladie nerveuse, par M. de Beauchene; chez Méquignon. — Principes d'Hydraulique, par M. le Chevalier du Buat; chez Barrois. — Gravures. Angélique & Médor, estampe d'après Raoux, par M. Delaunay l'aîné, rue de la Bucherie, n.° 26. — Figures de l'Histoire Romaine, n.° 5; au Palais royal. — Musique. Feuilles de Terpsycore, harpe & clavecin, n.os 18 & 19; chez Cousineau.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.



De Copenhague, le 20 Février 1786.

LA REINE douairière qui a eu un éréſipèle à la jambe, eſt actuellement hors de danger, mais obligée de garder encore la chambre.

Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes la *Concorde*, a échoué ſur la côte d'Écoſſe; il a péri pluſieurs Paſſagers, entr'autres le ſieur Borg, qui, nommé Gouverneur de Tranquebar, ſe rendoit à ſa deſtination.

On porte à plus de 18 tonnes d'or les pertes que le dernier ouragan a cauſées à Sainte-Croix. Il a péri 48 Nègres & une grande quantité de beſtiaux.

Le total des mariages dans les royaumes de Danemarck & de Norwège, ainſi que dans les Duchés, eſt monté l'année dernière à 17,548; celui des naiſſances à 64,238, dont 32,719 garçons & 31,519 filles; les enfans illégitimes étoient au nombre de 3065; il eſt mort 67,991 perſonnes, dont 34,661 hommes & 33,330 femmes; les morts ont ſurpaſſé les naiſſances de 3693.

De Madrid, le 13 Février 1786.

LES Religieux de l'Ordre de Cîteaux de la province de Galice viennent à l'imitation de ceux d'Oſera de changer la manière de diſtribuer les aumônes conſidérables qu'ils font journellement. Le plan qu'ils ont adopté ne ſauroit être plus avantageux & plus utile. Chaque Couvent ſe chargera de l'éducation & de l'entretien d'un certain nombre d'enfans pauvres; on les prendra à l'âge de ſix ans & on les gardera juſqu'à douze. Pendant ce temps on les nourrira, on les habillera, on leur enſeignera les premiers élémens de la Religion & des Sciences, après quoi on les rendra à leurs parens, qui en diſpoſeront de la manière qu'ils jugeront la plus convenable.

De Vienne, le 4 Mars 1786.

L'ÉVÊQUE de Lintz & le Comte de Remeny ont prêté ſerment; le premier en qualité de Conſeiller Intime, & le ſecond comme Adminiſtrateur & Commiſſaire royal pour la principauté de Tranſylvanie.

L'Empereur ayant jugé à propos d'introduire dans cette principauté le ſyſtème d'adminiſtration publique, établi dès l'année dernière en Hongrie, cette province a été partagée en trois cercles ou diſtricts, celui d'Hermanſtadt, de Fagaraſch & de Klauſenbourg. Il a nommé en même temps les Comtes Suprêmes, Adminiſtrateurs & Commiſſaires royaux de ces trois cercles.

Les régimens de frontières dans la Croatie & l'Eſclavonie, ſeront mis ſur le pied des Troupes réglées, & ſerviront pendant toute l'année.

L'Empereur vient d'acheter le palais & les jardins des Comtes de Bathiani, ſitués dans un de nos fauxbourgs. On aſſure qu'il y ſera établi une manufacture d'armes à feu.

De Preſbourg, le 25 Février 1786.

L'EMPEREUR a ſuſpendu le droit de glaive, qu'avoient exercé juſqu'à préſent les baſſes Juſtices ou Juſtices ſeigneuriales dans la Hongrie & la Tranſylvanie; à l'avenir il ne ſera exercé que par les Comitats ſeuls.

Un autre Décret ſupprime le livre de prières en Hongrois, intitulé *Lelki-Kint*, (tréſor des ames), comme contenant des expreſſions abſurdes & ſuperſtitieuſes, des prières peu convenables; l'achat & la vente de ce livre, ſont défendus.

Le nombre des villes d'entrepôt dans la Hongrie, c'eſt-à-dire de celles dans leſquelles il eſt permis de vendre librement les mar-

chandises étrangères prohibées, est au nombre de 40; il y en a 15 dans la Transylvanie.

Il a été établi à Konigsberg, dans la basse Hongrie, une Commission composée de quatre Assesseurs; elle sera chargée de l'Administration de la Caisse des orphelins, & de celles des hôpitaux & des pauvres.

De Berlin, le 28 Février 1786.

On apprend de Péterfbourg que la Grande-Duchesse de Russie est heureusement accouchée d'une Princesse à Sarskoe-Selo.

Le Comte de Podewils, Ministre plénipotentiaire du Roi à la Cour de Vienne, est parti pour sa destination.

Le Roi a renouvelé le Règlement du 20 Mars 1699, concernant l'Académie de Peinture; pour lui donner une marque de sa protection, Sa Majesté lui a assigné un fonds qui servira à augmenter le traitement des Professeurs, à acheter des modèles, à donner des prix. Le Baron de Heinitz, Ministre d'État, Chef du département des Mines, a été nommé Directeur de cette Académie.

On a imprimé la Dissertation que le Baron de Hertzberg, Ministre & Secrétaire d'État, lut le 26 du mois dernier dans la séance de l'Académie royale, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté. Les résultats qu'il offre sont ceux-ci: l'excédant de la population a été l'année dernière de 53,126 ames; le produit des fabriques est monté à 30,250,000 rixdalers. Le total des largesses que le Roi a faites à ses Sujets a été de 2,901,756 écus; & on peut porter à 40 millions les bienfaits qu'il a répandus sur ses peuples depuis la Paix de 1763.

Il a été reçu l'année dernière 11,799 pauvres dans les divers établissemens de charité de cette ville: le nombre de ceux qui s'y trouvent actuellement monte à 7036. Le Roi a augmenté de 10,000 rixdalers le fonds de ces établissemens, & fait bâtir à ses frais un pavillon à la Maison de charité.

Selon un de nos Journaux, l'Allemagne tire par an de Lyon, pour environ 12 millions de marchandises.

De Dresde, le 25 Février 1786.

La nuit du 21 au 22 de ce mois, entre minuit & une heure, le feu a pris au palais de Lubomirski, appartenant aux Comtes de Flemming, & l'a détruit presqu'entièrement. On est parvenu à sauver quelques effets; mais une partie est devenue la proie des flammes. Une personne a péri à cette occasion, & plusieurs ont été blessées.

D'après un état dressé à la fin de l'année dernière, de l'Armée Électorale, elle consiste en 27,273 hommes.

De Rome, le 15 Février 1786.

Le Prélat Antoine Zoudadari, nommé Nonce du Saint-Siége à Bruxelles, prit congé du Pape le 5 de ce mois; les jours suivans il fit les visites d'usage aux Membres du Sacré Collége, & ces jours derniers il est parti pour se rendre à sa destination.

La Congrégation des sacrés Rits va reprendre la cause du vénérable serviteur de Dieu D. Jean de Palafox & Mendoza, d'abord Évêque d'Angelopolis & ensuite d'Osma. Il circule une lettre du Général Espagnol des Carmes-Déchaussés, à tous les Religieux de son Ordre, sur le renouvellement de cette affaire, devenue célèbre par les contradictions qu'elle a éprouvées, & par les écrits auxquels elle a donné lieu.

Vendredi dernier, le sieur Joseph Valadini, a exécuté dans sa fonderie, la fonte de la principale cloche du Vatican, qui doit être placée sur la coupole de Saint-Grégoire.

De Milan, le 15 Février 1786.

On prétend que le Baron de Martini, aussitôt qu'il aura terminé ici la commission dont il a été chargé, pour établir le nouveau système d'administration de Justice dans les Tribunaux, se rendra dans les Pays-bas pour y introduire le même système & le même ordre. C'est un neveu de ce Ministre qui instruit les Secrétaires-Archivistes & les autres subalternes de chaque Tribunal, des formes qu'ils doivent suivre; & on croit qu'ils seront en état de remplir leurs fonctions le 1.er Mai prochain.

L'Édit concernant les Francs-Maçons a été publié la semaine dernière; ses dispositions sont semblables à celui qui l'a été précédemment à Vienne.

Un autre Édit publié en même temps, défend le commerce des fruits dans cette ville à tout Étranger non domicilié dans la Lombardie Autrichienne.

Les personnes qui ont quelqu'action de crédit ou de substitution à la charge des Maisons Religieuses supprimées, sont averties de se présenter avec leurs titres, à la Chambre royale économique, dans le cours du mois d'Avril prochain; passé ce terme, elles ne seront plus admises, leurs prétentions se-

ront considérées comme éteintes, & il sera imposé sur ce sujet un silence perpétuel.

Les Religieuses ayant fait demander une explication sur la notification qui leur a été faite de choisir entre la suppression de leur Monastère, ou le parti de se vouer aux soins de l'éducation publique, il leur a été répondu que dans le cas où leur choix entraîneroit leur suppression, elle se fera comme les précédentes, & chaque Religieuse aura 600 liv. de pension alimentaire.

De Londres, le 9 Mars 1786.

SAMEDI dernier, le Baron de Lynden, Ambassadeur de Hollande, a remis au Marquis de Caermarthen, un Mémoire dont on ignore l'objet, mais qui a déjà occasionné deux Conseils.

Hier, on a reçu à l'Amirauté des dépêches du Commodore Sawyer, qui commande à la station d'Halifax; elles ont été apportées par un Officier que le Sloop le *Brisk*, de 18 canons, a débarqué à Falmouth; elles doivent être importantes, si l'on en juge par l'ordre donné au Capitaine de faire diligence & de le mettre à terre au premier port de l'Angleterre où il aborderoit.

Lundi dernier, il a été envoyé des ordres dans nos Ports pour équiper promptement les Bâtimens de guerre destinés à aller relever nos Frégates dans les Indes occidentales & dans la Méditerranée. Ils doivent être prêts à mettre à la voile à la fin du mois prochain. Deux Vaisseaux sont aussi ordonnés pour les Indes orientales; mais on n'en dit point encore les noms ni la force.

Le 7, on a fait à la Chambre des Communes le rapport des résolutions prises la veille sur la motion du sieur Pitt, relativement à la taxe des boutiques. Le sieur Taylor proposa de rendre général le bill qu'il avoit présenté l'année dernière par rapport aux Cours Ecclésiastiques. Son dessein étoit d'y joindre quelques clauses pour restreindre la durée des emprisonnemens rendus quelquefois perpétuels pour des sommes qui n'en valent pas la peine; il lui sembloit que le défaut de payement de 20 schellings étoit assez puni par une prison de 20 jours, & par une du double pour le double de cette somme; il voulut aussi qu'on apportât plus d'attention au choix des Commissaires qui jugent dans ces Cours, & qu'on donnât l'exclusion à quiconque n'auroit pas au moins 20 liv. de rentes en terres, ou 500 de propriété personnelle.

Le sieur John Millar entreprit de faire reporter au Comité le rapport des états de l'Artillerie, pour y ajouter une somme qui seroit employée à fournir de l'eau fraîche à Plymouth, à établir des signaux, &c. mais il fut décidé que tout cela pouvoit se discuter en examinant ces états.

Le sieur Francis fit ensuite la motion qu'il avoit annoncée pour faire des changemens au bill de l'Inde; il parla pendant 2 heures sur ce sujet, mais sa motion fut rejetée.

Le Chancelier de l'Échiquier en fit une pour nommer un Comité qui seroit chargé d'examiner les comptes & les papiers relatifs aux finances, mis sous les yeux de la Chambre. Le compte qui en seroit rendu la mettroit en état de juger du revenu, & de ce qu'on pourroit faire pour l'important objet de réduire la dette nationale.

Cette motion passa, & hier on procéda à la nomination des Membres de ce Comité, qui sont le sieur William-Wyndham Grenville, le Lord Graham, les sieurs James Eliot, George Rose, William Wilberforce, John Call, Henri Beaufoy, Henri Addington & John Smyth.

La Compagnie des Indes attend dans le mois de Mai prochain, trois Vaisseaux partis de Bombay au milieu de Décembre.

On assure dans nos Papiers que l'échec de la motion que le sieur Francis a faite le 7 de ce mois, ne vient point d'aucune répugnance de la part du Ministère à changer le bill de l'Inde; il est, dit-on, déterminé à y faire quelqu'altération; le refus qu'a fait le Lord Cornwallis de prendre le commandement général du Bengale avec des pouvoirs aussi limités que ses prédécesseurs, rend ces altérations nécessaires, & les Ministres ont mieux aimé les proposer eux-mêmes que de les accorder sur la proposition d'un Membre de l'Opposition.

Le froid est très-vif ici; la rivière est couverte de glaces, & pendant ces trois derniers jours, le mercure dans le baromètre n'a varié que du 29 au 30.e degré. La rigueur du temps a dissipé plusieurs maladies.

Il y a actuellement à Quarry-hill, dans le comté de Leeds, un nommé Pierre Johnson, d'extraction Irlandoise, âgé de 91 ans & aveugle; il a eu 5 femmes & 27 enfans, savoir, 23 de sa première femme, 2 de la seconde, aucun de la troisième & de la quatrième, & 2 de la dernière. Il ne lui en reste que deux vivans.

De Versailles, le 19 Mars 1786.

LE 14 de ce mois, le Bailli de Suffren, Ambassadeur de Malte, présenta au Roi les faucons que le Grand-Maître de l'Ordre est dans l'usage d'envoyer annuellement à Sa Majesté. Ce présent, qui fut remis au nom du Grand-Maître, par le Chevalier

d'Ordaygue, Capitaine en second au régiment du Maine, Infanterie, fut reçu par le Comte de Vaudreuil, Grand-Fauconnier de France, & par le Chevalier de Forget, Commandant du Vol du Cabinet du Roi.

De Paris, le 21 Mars 1786.

ÉDIT du Roi, du mois de Novembre 1785, registré en la Cour des Monnoies, le 1.er Février 1786, portant règlement pour la fabrication des Espèces, & augmentation des droits des Officiers des Monnoies sur la conversion des matières d'or & d'argent.

Autre du mois de Juillet dernier, registré en l'Audience de France le 10 Février suivant, portant suppression d'Offices en la Chancellerie établie près le Conseil Supérieur à Bastia.

Lettres patentes du Roi, du 4 Février, registrées en l'Audience de France le 10 du même mois, qui ordonnent que le délai de trois mois pour faire la déclaration portée par l'article V de l'Édit de Juillet dernier, concernant la suppression des Offices de la Chancellerie de Corse, ne commencera à courir que du jour de la lecture & publication au Sceau dudit Édit.

Autres du 19 Janvier dernier, registrées en Parlement le 10 Février, pour favoriser dans le royaume l'établissement des Fabricans étrangers.

Autres du 2 Février, registrées en la Chambre des Comptes le 17 du même mois, portant création de la commission de Contrôleur du Droit de Marc d'or, qui sera exercée par le sieur Carnot, à compter du 1.er Avril prochain.

Règlement général du 25 Décembre, pour la fourniture des Fourrages aux Troupes à cheval.

Le 9 de ce mois on a fait, conformément à l'Arrêt du Conseil du 10 Février 1772, le 16.e tirage des remboursemens des Actions de la Compagnie des Indes. Il est sorti à ce tirage 342 Actions à 2500 liv. 30 16/25.es à 1600 liv. 19 huitièmes à 312 liv. 10 s. 38 vingt-cinquièmes à 100 liv. Le total du montant est de 912,737 liv. 10 s. Les remboursemens commenceront en Avril prochain, & continueront jusqu'à la fin de Février 1787.

Le 13 de ce mois, le Chapitre de l'Église métropolitaine de Sens a célébré un Service solemnel pour l'anniversaire de feue Madame la Dauphine, dont le corps repose dans cette Église.

Le nommé Hubert, Marinier, demeurant à Bray-sur-Seine, âgé de 76 ans, & la nommée Taillandier, sa femme, ayant été mariés le 8 Novembre 1735, ont renouvelé leur mariage le 20 Février dernier : ils avoient à leur suite 29 tant enfans que petits-enfans.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie royale de France, le 16 de ce mois, sont : 58, 66, 72, 7, 37. Le prochain Tirage se fera le 1.er Avril.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

MARS.	JEUDI 16.	VENDREDI 17.	SAMEDI 18.	CHANGES du 18.
Comp.e des Ind. Actions... 2500l	2125........	$2127\frac{1}{2}$, 30....	2135, $37\frac{1}{2}$, 35.	Amsterdam. $54\frac{1}{2}$.
D.o $\frac{16}{25}$.es... 1600l	1360........	....	....	Londres...29 $\frac{3}{4}$.
D.o 8.es. 312l 10s	....	....	....	Hambourg. 187.
D.o 25.es... 100l	....	....	....	Madrid. 14l 8s
Bt d'Emp. Oct. 500l	414........	414........	414........	Cadix.. 14l 5s
Loterie Royale, *1780*.	755........	756........	756........	Livourne.. $98\frac{1}{2}$.
Loterie d'Avril *1783*..	740.....(500.	740........	742........	Gènes.... $92\frac{1}{2}$.
Loterie d'Octob. *idem*.	500, 499, $99\frac{1}{2}$,	500, $499\frac{1}{2}$....	500........	Lyon.... $\frac{1}{8}$ B.ce
Emprunt, *1784*.....	5, $4\frac{7}{8}$........	$4\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$........	$4\frac{3}{4}$........	
Actions, *1785*......	....	....	....	
Emprunt, *1785*.....	$1\frac{7}{8}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{5}{8}$, 2, $1\frac{7}{8}$..	$1\frac{7}{8}$, 2, $2\frac{1}{8}$, $1\frac{7}{8}$..	$2\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$, $1\frac{7}{8}$......	

Chambre Syndicale, du 17 Mars. LIVRES. Bibliothèque des Dames, Romans, tome VII, rue d'Anjou-Dauphine. — Censeur universel, 34.e semaine, au Bureau, rue de la Feuillade. — Devoirs du Chrétien envers Dieu, à Reims. — Lunes du Cousin Jacques & son portrait; chez Lesclapart. — Morale tirée des Confessions de Saint-Augustin, par M. l'Abbé Grou, 2 vol. *in*-12 brochés, 4 liv. chez Mérigot jeune, quai des Augustins, où se trouvent les Pseaumes, traduits par le Père Berthier, 8 vol. *in*-12, & les Sermons du Père Élisée, nouvelle édition, & nouvelles Histoires en paraboles, par le Père Giraudeau. — Nouveau Recueil de Plaidoyers François, par M. l'Abbé Terno du Parc; chez Moutard. — Œuvres de Madame de la Fayette, 7 vol. nouvelle édition. — Recueil de Mémoires & Pièces sur la formation du Salpêtre; chez Cuchet, rue & hôtel Serpente — GRAVURES. 2.e Cahier des Animaux, par M. Buc'hoz; chez l'Auteur, rue de la Harpe. — Portrait de Louis Gillet, Maréchal-des-logis, gravé par Voysard; on a mis au bas en médaillon, la représentation de la délivrance de la jeune fille, & de l'autre côté le sujet d'une nouvelle estampe qui sera publiée incessamment, qui est la récompense offerte à Louis Gillet; chez l'Auteur, rue de la Harpe, vis-à-vis la rue Serpente. — MUSIQUE. 20 & 21.e Cahiers d'airs arrangés pour deux clarinettes, cors, &c. par Vanden Hagen; chez Leroy. — Feuilles de Terpsycore, n.o 20; chez Cousineau. — Ouverture & airs de Richard-cœur-de-lion, par M. Gretry; chez Boyer.

SUPPLÉMENT À LA GAZETTE
Du Mardi 21 Mars 1786.

De Paris, le 21 Mars 1786.

LE sieur Eberlé, Essayeur général des Monnoies à Francfort, a publié dernièrement, sur la valeur intrinsèque & monétaire des écus de six livres, plusieurs écrits dont l'objet paroît être de prouver qu'il seroit avantageux aux États d'Allemagne d'y interdire entièrement le cours des écus de France, & de prendre ce qu'ils appellent leur *Écu de convention*, pour seule mesure de compte, en fixant sa valeur sur un nouveau pied, ce qui conduiroit à la refonte générale des Monnoies d'argent dans l'Empire. Cet Essayeur ayant fait, dans la même vue, des essais de nos écus de 6 liv. a prétendu & annoncé à toute l'Allemagne que depuis 1726 leur titre avoit été successivement détérioré, & que particulièrement ceux fabriqués en 1784 & 1785, se trouvoient affoiblis de plusieurs grains. Sur la foi de son témoignage & de ses essais, le Magistrat de Francfort, la Régence Électorale de Mayence, celle de Bavière & le Sénat de Ratisbonne, ont rendu des Ordonnances qui diminuent de 3 kreutzers la valeur monétaire des écus de France, réduction à peu-près équivalente à 2 s. 7 den. de notre monnoie.

Quoique cette réduction ne puisse porter aucun préjudice au commerce du royaume, & qu'une opération tendante à y faire rentrer les Monnoies d'argent à plus bas prix qu'elles n'en sont sorties, ne puisse être désavantageuse qu'au pays qui les perdroit, (comme les Négocians d'Allemagne l'ont fort bien observé dans la Requête qu'ils ont présentée à l'Assemblée des Cercles du Haut-Rhin); cependant pour l'honneur de nos fabrications monétaires, & par une suite de l'attention de Sa Majesté à y maintenir la plus scrupuleuse fidélité, il a paru convenable de vérifier si le reproche d'affoiblissement que l'Essayeur de Francfort a cru pouvoir faire à nos écus, notamment à ceux fabriqués en 1784 & 1785, avoit quelque fondement. En conséquence, on a fait faire à l'Hôtel des Monnoies de Paris, des essais très-exacts, & qui ont été répétés avec le plus grand soin.

Par le premier essai, en date du 12 Janvier dernier, les contre-parties d'écus choisis par le sieur Eberlé, qui nous avoient été envoyées de Francfort, & sur lesquelles deux Essayeurs ont opéré séparément, ont été reconnues avoir toutes 1 grain $\frac{1}{2}$ ou 2 grains de fin de plus que ne leur avoit attribué son rapport officiel du 15 Décembre 1785. On en a encore les échantillons.

Un deuxième essai a été fait le 6 Février, par le sieur Racle, Essayeur de la Monnoie de Paris, en présence du sieur de Bourdelois, Procureur général de la Cour des Monnoies, & du sieur Tillet, Membre de l'Académie des Sciences, Inspecteur général des Essais de France. On avoit pris au hasard dans différentes caisses 150 écus de 6 liv. fabriqués dans les différentes Monnoies du royaume, pendant les années 1784 & 1785. Il est résulté de l'essai un titre commun de 10 deniers 21 grains & $\frac{1}{9}$ de grain, par conséquent un peu au-dessus de celui qu'a constamment prescrit la Loi monétaire qui n'a point varié en France depuis 1726. On a conservé les boutons d'essai, ainsi que les lames dont ils ont été tirés; elles sont étiquetées sous les numéros cités au procès-verbal de cet essai.

Enfin, il a été procédé avec encore plus de solemnité à un troisième essai, qui a été fait par les plus habiles Essayeurs de Paris, en présence du Procureur général de la Cour des Monnoies, de l'Inspecteur général des Essais, du sieur Danti, Inspecteur des Fabrications monétaires, & de plusieurs Banquiers considérables de la Capitale, choisis parmi ceux qui ont le plus de relation avec l'Allemagne, tels que les sieurs Girardot, Rillet, Sertorius; les sieurs Haller & Tourton y ayant aussi été invités. On s'étoit procuré dans différentes caisses

publiques de Paris une grande quantité d'écus fabriqués en 1784 & 1785 ; on en a pris au hasard 4 à 500, en observant seulement qu'il y en eût de toutes les Monnoies du royaume. Les essais sur des portions de ces écus qui ont été numérotées, ont été faits à la coupelle, avec la plus scrupuleuse précision, par les sieurs Besnier, Essayeur général, & Racle, Essayeur particulier; un seul écu s'est trouvé n'avoir que 10 deniers 20 grains, un autre 10 deniers 21 grains foibles; tous les autres avoient au-delà de 10 deniers 21 grains; plusieurs étoient à 10 deniers 22 grains ou au-dessus; il s'en est même trouvé un à 10 deniers 23 grains & un quart; mais ce qu'il suffit d'observer, c'est que le titre commun de tous les essais, constaté par le procès-verbal signé de tous les assistans qui ont suivi les détails de l'opération avec la plus grande attention, & ont déclaré en être parfaitement satisfaits, se trouve être de 10 deniers 21 grains & $\frac{8}{15}$, par conséquent plus fort de plus de deux tiers de grain que celui de la Loi, qui n'est que de 10 deniers 21 grains.

La fidélité de nos monnoies d'argent & des fabrications de 1784 & 1785, est donc authentiquement démontrée; les soupçons qu'on a voulu faire naître en Allemagne à leur égard sont sans fondement, & si l'Essayeur de Francfort desiroit s'en assurer encore davantage, il peut venir lui-même ou envoyer ici telle personne qu'il voudra pour opérer sur nos écus, avec ses agens chimiques. Il n'auroit pas présenté aux Cercles de l'Empire des rapports inexacts qui ont occasionné des résolutions erronées, s'il avoit bien voulu considérer qu'une partie de lingot, sortant d'une fonte qui n'auroit pas été assez brassée, peut comporter plus de fin qu'une autre partie du même lingot; que l'extrême précision dépend de tant de circonstances, que quand il ne se trouve que de très-légères différences sur un très-petit nombre de pièces, ce n'est pas une raison d'inculper toute une fabrication; & que des essais faits sur quelques écus isolés ne sauroient fonder une opinion juste & raisonnable. D'ailleurs il est évident, par son propre rapport, qu'il a pris une base fautive. En effet il est reconnu que l'écu marqué *A*. de l'année 1726, qu'il a choisi pour pièce de comparaison, & qu'il a déclaré lui-même être de 14 lots 11 grains (ce qui revient à 10 deniers 23 grains, suivant notre manière de compter), est de 2 grains de fin supérieur au titre prescrit par la Loi monétaire de France; tandis qu'au contraire parmi les six écus de 1784 & 1785, qu'il a pris pour servir à son essai comparatif, trois se trouvent, on ne sait pourquoi, de 2 à 3 grains inférieurs aux plus foibles de tous ceux qu'on a essayés à plusieurs reprises en France, en les prenant au hasard sur une très-grande quantité.

Ainsi, d'un côté, un seul écu qui se trouve au-dessus du titre, a servi & ne devoit pas servir de pièce de comparaison; d'un autre côté, trois écus fabriqués, vraisemblablement hors du Royaume, puisqu'ils sont au-dessous du titre commun de la masse entière des fabrications de même date, ont été & ne devoient pas être les pièces comparées.

Voilà ce qui a produit l'erreur. Les États de l'Empire qui s'y sont laissés surprendre, ne tarderont pas à reconnoître que les proclamations qu'ils ont faites en conséquence, sont injustes dans leurs principes, & ne pourroient qu'être nuisibles pour eux dans leurs effets.



A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.



De Varsovie, le 22 Février 1786.

Les lettres de Pétersbourg portent qu'on y travaille aux préparatifs du voyage de l'Impératrice à Cherson, qui est fixé au mois de Mai prochain.

Selon les mêmes lettres, il a été envoyé des ordres à Cronstadt pour y équiper une Escadre le plus promptement possible.

De Velez-Malaga, le 20 Janvier 1786.

A 7 lieues de distance de cette ville, on a découvert une mine abondante de charbon de pierre. La Société économique a chargé D. François Aguilera & Narvaez, Chapelain du régiment de la côte, d'examiner ce fossile & d'en donner une description exacte; il a exécuté ce travail avec D. Joseph de Seville, Chimiste instruit. Il en résulte que ce charbon diffère de celui qu'on tire du Nord, par la vivacité & l'éclat de son feu, qu'il s'enflamme plus aisément & a moins besoin de secours pour se conserver allumé. On continue les expériences, après lesquelles on se flatte de pouvoir faire usage de ce charbon, qui suppléera aux besoins de cette côte.

De Temeswar, le 8 Février 1786.

On apprend de Semlin, que les divertissemens du Carnaval qui y ont déjà commencé, attirent dans cette ville quantité des principaux Turcs de Belgrade qui viennent prendre part aux bals qu'on y donne, & qui sont un spectacle neuf pour eux. La musique, l'illumination des salles, la manière de danser, fixent principalement leur attention; ils sont sur-tout satisfaits de la politesse avec laquelle on les reçoit; les rafraîchissemens qu'on sert dans ces fêtes, consistant en café, vin doux, confitures & sucreries, sont aussi de leur goût; ils en consomment beaucoup, & ils en présentent aux Dames de la manière la plus généreuse.

De Lemberg, le 12 Février 1786.

Les Religieuses Françoises de l'Ordre du Saint-Sacrement, que l'Empereur a fait venir de Paris, sont arrivées ici le 5 de ce mois; elles sont au nombre de neuf. On se propose de les employer à l'éducation des jeunes Demoiselles nobles du pays, & à former parmi nos Religieuses des Institutrices qui puissent mettre en état de se passer à l'avenir de tout secours étranger à cet égard. On les a installées dans le Couvent du même Ordre établi dans cette ville.

Du Comitat de Liptau, le 14 Février 1786.

On vient de fixer le prix du brandevin, appelé demi-brandevin de Presbourg; la peine de confiscation est prononcée contre ceux qui le vendront au-dessus.

On a défendu en même temps la fabrication de toute espèce de brandevin pendant un certain temps, parce que cela contribue à l'augmentation de la cherté des grains, qui ont beaucoup souffert du froid dans plusieurs districts, parce que le goût pour cette boisson s'accroît journellement parmi le peuple, & que l'excès a déjà causé & pourroit causer encore des maladies.

On mande de Szatmar, que le 15 du mois dernier on y a ressenti quelques légères secousses de tremblement de terre, qui heureusement n'ont eu aucune suite fâcheuse.

Les mêmes lettres portent que suivant les nouvelles tables de conscription, la population de cette ville monte à 8143 personnes, parmi lesquelles on en compte 186, tant Nobles qu'Officiers du comitat; le nombre des maisons est de 1713.

De Nagy-Koros, le 15 Février 1786.

POUR réprimer ici les excès de la boisson, & sur-tout les manœuvres des Juifs qui ont encore le bail des tavernes pendant un an, & qui employent toutes sortes de moyens pour y attirer le peuple & l'engager à des dépenses, l'Empereur vient de leur défendre de donner à boire à crédit, & de prêter une somme au-dessus de 10 gros.

De Dantzick, le 20 Février 1786.

ON apprend de Mittau, que dans l'assemblée des Etats qui fut terminée le 1.er de ce mois, il a été arrêté que la ville de Liebau pourroit continuer l'exportation des grains jusqu'au 1.er du mois de Mars.

De Hambourg, le 28 Février 1786.

DEPUIS huit jours nous éprouvons ici un froid très-rigoureux; le vent est à l'Est; la navigation de l'Elbe qui est embarrassée de glaces, est interrompue de nouveau.

Le 13 de ce mois à minuit, on a ressenti plusieurs secousses de tremblement de terre à Albstadt, Schreiberseisen & Ditterldorf.

Le Docteur Faxe, de Carlscrone, qui a découvert la composition d'un papier ou carton mélangé d'une masse pierreuse & indestructible au feu & à l'eau, a obtenu de l'Académie des Sciences de Stockholm une gratification de 200 rixdalers, pour l'engager à continuer ses expériences sur ce carton; il compte en établir une fabrique, s'il obtient les secours nécessaires. On sait qu'on avoit construit à Carlscrone une petite maison de bois, qu'on avoit revêtue en-dedans & en-dehors de ce carton; on la remplit ensuite de matières combustibles auxquelles on mit le feu, & le carton a subi cette épreuve sans être brûlé. Il se durcit à l'eau, mais on ne sait pas encore s'il résiste aussi au grand froid, à l'action du soleil & du grand air.

De Rome, le 18 Février 1786.

ON apprend de Gubbio qu'on y ressent chaque jour trois ou quatre secousses de tremblement de terre, & qu'elles se font sentir presque à chaque heure dans un endroit à 8 milles de cette ville. En général elles sont légères; il y en a eu une si forte à Terni, qui est à 8 postes de Gubbio, que les habitans saisis de frayeur, se sont réfugiés dans la campagne & dans les jardins, où l'on a construit des barraques.

De Trieste, le 20 Février 1786.

LE Navire le *Comte-de-Cobentzel*, appartenant à la Compagnie de commerce de cette ville, est de retour des Indes orientales. Sa cargaison, qui sera vendue publiquement le 18 Avril prochain, consiste entr'autres marchandises, en 1365 sacs de sel de nitre du Bengale, 50 caisses de thé Haysven, 33 caisses de casse de Chine, 70 de camphre, 696 balles de café Moka nouveau, 20 sacs de clous de gérofle, 1650 balles de poivre noir de Malabar.

De Milan, le 22 Février 1786.

Il vient d'être notifié au lieu pieux de Sainte-Couronne qu'il sera réuni incessamment au grand Hôpital; pour l'approvisionnement des remèdes nécessaires à la consommation de ce dernier, on en formera une entreprise qui sera proposée & adjugée au rabais.

On a publié aussi un Règlement concernant les mines; quiconque en voudra exploiter sur ses possessions, en sera le maître, en prenant une permission du Gouvernement & en se soumettant à ce Règlement.

Le 11 de ce mois, on a également publié un nouvel Édit relatif au changement des monnoies; en voici le préambule.

Pour prévenir toute espèce de doutes & d'inconvéniens qui pourroient résulter par rapport aux contrats dans lesquels il auroit été convenu de restituer les sommes stipulées en *gigliati*, dans la même espèce, à l'échéance du terme convenu, l'Empereur déclare que la monnoie stipulée cessant d'avoir cours pendant l'année courante, le débiteur sera obligé de restituer la même espèce employée dans le contrat, laquelle pourra être reçue par le créancier non comme monnoie courante, mais comme une simple marchandise traficable, suivant sa valeur intrinsèque, ou de payer l'équivalent en autres monnoies ayant cours, selon la proportion établie dans le tarif annexé à la Patente du 25 Janvier dernier, ou qui par la suite sera suivi à la Monnoie royale.

L'augmentation de valeur donnée à la monnoie d'or, en a fait sortir une quantité assez considérable des caisses des particuliers; comme les monnoies étrangères participent à cette augmentation lorsqu'on les porte à la Monnoie, il y a eu un concours prodigieux; dans un seul jour, on en a changé pour plus de 300,000 liv.

De Londres, le 14 Mars 1786.

LA convalescence de la Princesse Élisabeth est lente; elle prend l'air toutes les fois que le temps le permet; on dit qu'elle pourra faire au printemps un voyage dans le comté de Surrey, dont les Médecins prétendent que l'air lui fera du bien.

Le 9, le Lord Howe a présenté au Roi les dépêches du Commandant de l'Escadre à Halifax, apportées ici par le *Brisk*.

Il a été envoyé dans tous nos Ports des ordres pour dresser un état des Vaisseaux du Roi doublés en cuivre, & spécifier l'état dans lequel se trouve chacun.

Le Directeur général & le Contrôleur des Douanes ont reçu ordre de la Trésorerie de faire un état de chaque espèce de marchandises de production ou de fabrique Françoise, dont l'importation ici est sujette à des droits plus forts que ceux que payent les mêmes marchandises importées d'ailleurs.

On vient de publier le 14.e rapport des Commissaires chargés d'examiner les comptes publics; il regarde entièrement la Douane & ne mérite pas moins l'attention que les 13 précédens. Il paroît par un article, qu'un des Officiers patentés, dont les appointemens fixes sont de six liv. par an, a reçu en droits seuls en 1784 plus de 619 liv. sterl. provenant des sermens reçus par son Commis, (car lui-même il ne fait rien,) à raison de 2 s. par serment; il y en a eu cette année 74,122, ce qui en fait pour chaque jour de la semaine, le dimanche excepté, 237 faits à la Douane de Londres seulement.

Les Commissaires ont recommandé dans ce 14.e rapport la suppression de 40 places inutiles & sans fonctions, & la réunion de plusieurs autres, ce qui opérera une économie de 10,000 liv. sterl. par an.

Le 9 de ce mois, le sieur Francis fit à la Chambre des Communes une motion pour l'impression des Papiers relatifs à l'affaire du sieur Hastings; le lendemain il en fit une nouvelle pour l'impression de ceux relatifs à l'affaire de Benarès; l'une & l'autre furent accordées.

La Chambre s'étant ensuite formée en comité sur le bill de la Milice, le sieur Pitt, après avoir observé que les Troupes réglées n'étoient jamais complètes en temps de paix, proposa de traiter la Milice de la même manière, & de n'en assembler tous les ans que les deux tiers; après avoir essayé de prouver que cela étoit suffisant, il ajouta qu'il en résulteroit une économie de 40,000 liv. sterl. tous les ans; il n'en coûteroit plus que 90,000 au lieu de 130,000. Cette proposition fut agréée, ainsi que quelques autres changemens à ce bill.

Hier 13, on a fait la lecture de ces altérations, ainsi que de celles qui regardent le bill de la taxe des boutiques; l'examen ultérieur de ce dernier a été remis à quinzaine.

Le Major Scott ayant demandé ensuite la communication des Papiers relatifs à l'affaire de Ghoa & au traitement que ce Rajah a reçu de la Compagnie pendant l'administration du sieur Hastings, le sieur Francis fit la motion de l'appel de tous les Membres de la Chambre pour le jour où l'on discuteroit le grand procès de ce Gouverneur général; il avoit fixé ce jour à quinzaine; mais sur la demande du sieur Pitt, il a été renvoyé à trois semaines à compter de demain.

On mande de Dublin, que le sieur Forbes fit dernièrement dans la Chambre des Communes une motion tendante à faire regarder comme un grief qui demandoit un prompt redressement, la quotité & l'emploi des pensions sur la liste civile d'Irlande; mais elle fut rejetée à la pluralité de 128 voix contre 70. Le total de ces pensions est de 95,000 liv. sterl. dont 7500 ont été ajoutées pendant cette session.

S'il faut en croire nos Papiers, les postes d'Irlande ont toujours été administrées avec négligence; en 1762 leur produit fut de 51,000 liv. sterl. mais la dépense monta à 55,000; l'année suivante, au moyen d'un meilleur ordre, la recette ne fut que de 44,000, mais la dépense n'en n'excéda pas 40,000. Depuis ce temps l'une & l'autre se sont soutenues dans la même proportion.

De Versailles, le 22 Mars 1786.

Le Comte du Moret, Fourrier-major de la première Compagnie des Gardes-du-Corps du Roi, a eu l'honneur d'être présenté à Monsieur par le Comte de la Châtre, Premier Gentilhomme de sa Chambre, en qualité de Capitaine des levrettes de la Chambre de ce Prince, & à la Famille Royale, sur la démission du Comte de la Merlière, Lieutenant pour Sa Majesté, Commandant des ville & citadelle de Montpellier.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le 19 de ce mois, le contrat de mariage du Comte de Bueil, Sous-lieutenant au régiment des Gardes-Françoises, avec la Comtesse Emilie de Belsunce, Chanoinesse du Chapitre de l'Argentière, Demoiselle d'honneur de l'Impératrice de Russie; celui du Comte de Lanans, Maréchal des Camps & Armées du Roi, avec Dame de Rozieres-Sorans, Chanoinesse de Remiremont; & celui du Marquis d'Aramon, Capitaine de Dragons au régiment de Conti, avec Demoiselle de Mellet.

Ce jour, la Comtesse de Marconnay a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Marquise du Chilleau.

Le même jour, le Comte de Neuville a prêté serment entre les mains de Sa Majesté, en qualité de Lieutenant de Roi de la province d'Artois.

Le sieur de Fer de la Noüerre, ancien Capitaine d'Artillerie, de l'Académie des Sciences de Turin, de celle de Dijon, &c. a eu l'honneur de présenter au Roi & à la Famille Royale, un Ouvrage intitulé: *La Science des Canaux navigables,* ou *Théorie générale de leur construction.*

De Paris, le 24 Mars 1786.

LETTRES PATENTES du Roi, du 11 Novembre dernier, registrées en la Chambre des Comptes le 23 Décembre, qui nomment des Commissaires de la Chambre des Comptes de Paris pour procéder aux évaluations des biens échangés entre le Roi & le Comte d'Espagnac, par contrat du 30 Mars 1785.

Autres du 12 Août, registrées en Parlement le 24 Janvier, concernant les indemnités pour des terreins acquis pour le service de la Marine.

Autres du 16 Septembre, registrées en Parlement le 24 Janvier, qui ordonnent la démolition du bâtiment du Pilori.

Autres du 23 Octobre, registrées le 24 Janvier, concernant l'ouverture des nouvelles rues sur l'emplacement de l'ancien Couvent des Capucins situé faubourg Saint-Jacques.

Arrêt du Conseil d'État, du 23 Septembre, concernant le commerce interlope des Colonies.

Autre du 26 Janvier, portant Règlement pour la marque & visite des toiles blanches & imprimées des Manufactures d'Alsace.

L'Académie royale des Sciences, dans son Assemblée du 8, a élu, avec l'agrément du Roi, le sieur Thoüin, Jardinier en chef du Jardin du Roi, pour remplir la place de Botaniste, vacante par la mort du sieur Guettard.

L'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres a élu, le 7, le sieur *Bitaubé,* de l'Académie de Berlin, Associé libre-étranger, à la place vacante par la mort de Frédéric II, Landgrave de Hesse-Cassel; & le sieur *de Saint-Vincent,* Président à mortier au Parlement d'Aix, a été élu ce même jour en qualité d'Associé-libre-régnicole, à la place de feu le sieur Grosley.

Catherine-Charlotte de Boisfermé, Comtesse de Tilly, est morte à la Guadeloupe le 12 Novembre 1785; & Édouard-Hilaire-Louis, Comte de Tilly, des anciens Sires de Tilly, près Bayeux, Marquis de Blanc près Mantes, Colonel d'Infanterie, Brigadier des Armées du Roi, Commandant en second à la Guadeloupe, ci-devant Commandant à Saint-Vincent, est mort le 16 Décembre dernier, âgé de 47 ans; ils laissent deux enfans, garçon & fille.

Anne-François de Paris-la-Brosse, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Conseiller honoraire en son Parlement de Paris, Président en sa Chambre des Comptes, est mort le 9 de ce mois.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

MARS.	LUNDI 20.	MARDI 21.	MERCREDI 22.	CHANGES du 22.
Comp.^{e} des Ind. Actions... 2500^l	2135, 37½, 35.	2137½, 40....	2137½, 40....	Amsterdam. 54⅝.
D.° 16/25.es... 1600^l	1360........	1360........	....	Londres...29 ¼.
D.° 8.es. 312^l 10^s	....	....	....	Hambourg. 187.
D.° 25.es... 100^l	....	....	....	Madrid. 14^l 8^s
B.^{s} d'Emp. Oct. 500^l	414........	414........	414........	Cadix.. 14^l 5^s
Loterie Royale, *1780.*	....	....	....	Livourne.. 98¾.
Loterie d'Avril *1783..*	742........	743, 44, 45...	745........	Gènes.... 92½.
Loterie d'Octob. *idem.*	500........	501........	503, 4, 5......	Lyon. .... ⅜ B.^{ce}
Emprunt, *1784*.....	5, 5¼, 6, 6½, 5½.	5, 6, 5½, 7, 4½.	4½........	
Actions, *1785*......	....	....	....	
Emprunt, *1785*.....	2¼, ½, ⅜......	2¾, ⅞, 3, 2¾...	5¼, ⅛, 2⅞, 3¾...	

Chambre Syndicale, du 21 Mars. LIVRES. Analyse d'une nouvelle Physique intitulée la Raison guidée par les Sens; à Poitiers. — Aux Soldats, par M. de Boussanelle, *in-8.°* — Censeur universel Anglois, 35.e semaine; chez Guillot, rue Saint-Jacques. — Collection de Poëtes Italiens, tome 19; chez Nyon. — Catalogue de Tableaux qui seront vendus à l'hôtel de Bullion le 27 Mars; chez Paillet, même hôtel. — Éphémérides de la Rochelle, *in-24.* — Histoire ecclésiastique de Bretagne, tome 5, *in-12*; chez Valade. — Essai sur l'Histoire de la ville de Loudun; à Poitiers. — *Miscellanea,* amusemens d'un Solitaire des bords de la Vienne. — Petit Voyageur, n.ºs 6, 7 & 8. — Traduction du Plutarque Anglois, tome 8, *in-8.°* au Bureau, rue Sainte-Apolline, n.° 6. — Théâtre Anglois, 1.re & 2.e époques, *in-8.°* même adresse. — GRAVURES. Figures des Fables de la Fontaine, *in-8.°* n.° 12. — Cabinet des Modes, 9.e cahier, *in-8.°* chez Buisson, rue des Poitevins, n.° 13.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 25.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 28 Mars 1786.

De Constantinople, le 14 Février 1786.

LE Ministère vient d'éprouver une nouvelle révolution, qui est une suite de la première; le Muphti a été déposé le 12 de ce mois, & le nouveau Reis-Effendi n'a pas occupé long-temps la place à laquelle il avoit été appelé; il a subi le sort du Muphti. On croit qu'il se fera encore quelques changemens.

Le Grand-Seigneur est maintenant parfaitement rétabli de son indisposition; mais il paroît éprouver encore vivement le sentiment des pertes qu'il a faites, & sur-tout celle de son fils aîné.

De Pétersbourg, le 25 Février 1786.

LA Princesse dont la Grande-Duchesse est accouchée le 15 de ce mois à Szarskoe-Selo, a reçu au baptême le nom de *Marie.*

Les ordres envoyés à Cronstadt, portent d'équiper de nouveau tous les Vaisseaux qui avoient été désarmés. Au nombre de ces Vaisseaux, se trouvent la *Czarine* de 100 canons, l'*Élisabeth* de 80, & un autre de 76, qui est encore sur les chantiers, mais qui pourra être lancé à l'eau dans trois mois, & qui a été nommé le *Grec.*

La partie orientale de cet Empire qui s'étend depuis le Volga jusqu'aux frontières de la Chine, par la grande Tartarie, est celle qui est la moins connue. L'Impératrice ayant donné des ordres pour la faire examiner plus soigneusement, on a formé une Caravane de 360 personnes pour exécuter cette commission pénible qui n'est pas sans danger. Cette Caravane arrivée le 10 Décembre dernier à Moscou, doit y être jointe par une seconde à peu-près aussi nombreuse; ces deux Troupes réunies se rendront à Casan, d'où elles descendront le Volga vers la mer Caspienne, pour pénétrer du côté de l'Orient par les déserts qui sont au Nord de la Bucharie, jusqu'à Seliginski, vers les frontières de la Chine.

De Vienne, le 11 Mars 1786.

L'ARCHIDUCHESSE Marie-Christine, qui s'étoit rendue le 8 de ce mois à Pruck, pour y voir l'Archiduchesse Marie-Anne sa sœur, qui s'y étoit aussi rendue, en est revenue le 8; & le Duc Albert de Saxe, qui étoit parti le même jour pour la Bohême, en est arrivé le 9.

Le Comte de Podewillz, Envoyé du Roi de Prusse auprès de cette Cour, est arrivé ces jours derniers dans cette capitale.

Le Comte O-Kelly, Ministre plénipotentiaire de l'Empereur auprès de la Cour Électorale de Dresde, est parti le 27 du mois dernier pour se rendre à sa destination.

On a fait partir un nombre considérable d'Ouvriers pour aller travailler aux fortifications de Pleiss & de Theresienstadt.

Conformément aux Ordonnances de l'Empereur, les Cures dans les États-héréditaires ne seront plus données qu'au concours; une nouvelle Ordonnance fixe les concours à deux par an dans chaque diocèse; les concurrens qui auront été admis dans la première classe n'auront pas besoin de concourir de nouveau pendant trois ans; lorsqu'ils seront placés, ils pourront se mettre sur les rangs pour de meilleurs bénéfices, & la conduite qu'ils auront tenue dans le premier leur fera un titre de préférence auquel on aura égard.

On a étendu par-tout le Règlement relatif aux exercices & aux solemnités de la Religion, qui jusqu'à présent n'est observé

que dans cette capitale & dans les principales villes des provinces; depuis le 5 de ce mois, il doit être observé également dans les campagnes. Ce Règlement supprime entr'autres la plupart des processions, à l'exception de celle du Saint-Sacrement.

De Klausenburg, le 22 Février 1786.

UNE secousse violente de tremblement de terre que nous avons éprouvée le 15 de ce mois, a causé beaucoup de dommages; trois bastions se sont écroulés, & la poudre qui y étoit en magasin est tombée dans la rivière de Szamos; quatre des principaux édifices de la forteresse ont été renversés, & quantité de maisons de la ville dégradées. Quoique ce fléau ne se soit pas renouvelé depuis, on n'est pas encore rassuré.

De Rimazomhat, le 1.er Mars 1786.

LA Communauté des habitans de cette ville, de la Confession d'Augsbourg, ayant obtenu le libre exercice de leur culte, & la permission de construire une Église, ont en attendant qu'elle soit bâtie, ouvert leurs exercices religieux dans un bâtiment particulier, où, le 5 du mois dernier, on a prêché pour la première fois en Hongrois & en Bohémien. En 1620, la plupart des habitans de cette ville professoient le Luthéranisme; la peste & différentes circonstances ayant enlevé successivement beaucoup de monde, les Calvinistes qu'elles épargnèrent devinrent la Communion la plus nombreuse; il y a 30 ans qu'on comptoit à peine deux Luthériens. Aujourd'hui il y a trois Communions différentes publiquement tolérées.

De Berlin, le 7 Mars 1786.

LE ROI vient de faire une promotion, consistant en 7 Lieutenans généraux d'Infanterie, 3 de Cavalerie, 8 Majors généraux, 7 Colonels d'Infanterie, 5 de Cavalerie, 2 de Hussards, 8 Lieutenans-colonels d'Infanterie, 5 de Cavalerie & 4 de Hussards.

Le Lieutenant général de Bela a été nommé Gouverneur de Stettin, & le Major général de Thuna a obtenu sa retraite, avec une pension de 2000 rixdalers.

Il a passé ici un Courrier Anglois venant de Pétersbourg, avec des dépêches pour Londres.

De Francfort, le 11 Mars 1786.

LE Landgrave de Hesse-Cassel a fait remettre à l'Assemblée des États quatre comptes, selon lesquels les arrérages que lui doivent ses Sujets pour les quote-parts aux charges de l'Empire & du Cercle, ainsi que pour d'autres impositions, montent à 1,100,661 rixdalers. Ils se flattent que ce Prince voudra bien leur en faire la remise.

La Landgrave douairière est encore dans cette ville; cette Princesse ne la quittera qu'à la fin de son deuil, alors elle se propose d'aller fixer sa résidence à Hanau.

De Hambourg, le 9 Mars 1786.

ON apprend de Copenhague, que pendant tout l'hiver on a exercé dans les manœuvres de l'Artillerie, 80 Soldats, 8 bas Officiers & 2 Lieutenans de chaque régiment d'Infanterie; le projet du Gouvernement est, dit-on, de donner à chaque régiment une Artillerie de campagne, c'est aussi dans cette vue qu'il a été ordonné de construire 1000 chariots d'Artillerie.

De Bologne, le 12 Février 1786.

LE Cardinal-Légat a fait publier ici l'Ordonnance d'usage par rapport aux masques, pour prévenir les désordres auxquels la licence du carnaval pourroit donner occasion. L'Archevêque de cette ville a adressé en même temps à toutes les Communauté religieuses un Decret sévère, pour les obliger à l'observation stricte de divers points contenus dans dix autres Decrets publiés par ses prédécesseurs, & qui ont été entièrement négligés.

Une autre Ordonnance qui a paru en même temps, défend la chasse à tous les paysans, qui abandonnoient la culture de la terre pour s'occuper de cet exercice, & qui faisoient un tort infini aux Seigneurs des terres, dont on détruisoit le gibier; les permissions qu'on leur accordoit facilement auparavant, ne leur seront plus données que dans les cas de nécessité absolue, lorsque le gibier devenant trop nombreux, exigera qu'on en détruise une partie.

De Ferrare, le 15 Février 1786.

LA question concernant la validité du baptême administré dans son enfance par une fille à peu-près du même âge, à la femme du Juif Bianchini, continue de partager nos Théologiens; le plus grand nombre cependant paroît penser que cet acte ne peut avoir aucune validité; ce

sentiment semble être aussi celui du Saint Siège. Au moment où le Cardinal-Archevêque fit part au Saint Père de cet évènement singulier, le sieur Bianchini se rendit aussi à Rome; il devança les dépêches du Cardinal, & eut une audience du Pape & des Cardinaux composant la suprême Congrégation. Ce fut à lui que fut remis le paquet contenant la décision de Sa Sainteté; il le rapporta ici, où il le présenta lui-même au Cardinal-Archevêque. Sa femme lui fut rendue, & depuis ce temps elle paroît en public & à la Synagogue comme par le passé.

Il a paru sur cette question un écrit intitulé : *Doutes Critico-Théologiques*. Quoique l'Auteur l'ait traité avec beaucoup de délicatesse & de ménagement, l'Inquisition vient de le condamner & d'en défendre sévèrement le débit & la lecture.

De Londres, le 16 Mars 1786.

Le voyage de la Princesse Élisabeth sur nos côtes est fixé au mois prochain; elle y passera l'été. L'avis des Médecins est que l'air de la mer lui sera salutaire & raffermira sa santé, qui est toujours très-foible; mais elle ne prendra point les bains.

On dit que le Duc & la Duchesse de Cumberland reviendront incessamment en Angleterre; on fait du moins dans leur hôtel des préparatifs qui semblent indiquer leur retour prochain.

Avant-hier, il est arrivé à Saint-James un exprès du Duc de Rutland, qui n'a mis que 49 heures à son voyage de Dublin ici.

Les Commissaires du Roi dans les chantiers de Portsmouth, de Chatham & de Plymouth, ont reçu ordre d'envoyer le plutôt possible à l'Amirauté un état exact des Vaisseaux qui, au 1.er de ce mois, auroient pu être prêts pour un service immédiat. On prétend que cet ordre prépare à quelques motions qu'on se propose de faire incessamment au Parlement.

On assure que l'Amirauté vient d'arrêter de fermer la liste des Officiers à la demi-paye & de n'en inscrire aucun nouveau d'ici à 6 mois; outre une économie qui résultera de cet arrangement, on espère le rendre plus avantageux aux Officiers qui sont dejà sur cette liste, en leur donnant l'espérance plus certaine de parvenir aux emplois qui viendront à vaquer.

On dit que le bill du sieur Pitt pour la réforme des Douanes est entièrement abandonné; s'il faut en croire nos Papiers, c'étoit une des mesures les plus utiles & les plus avantageuses dont un Ministre pouvoit s'occuper, & c'est aussi une de celles dont l'abandon prouve que souvent le bien public est sacrifié à des intérêts particuliers.

La séance du Parlement du 14 de ce mois, n'a offert aucun débat intéressant; on s'est contenté de nommer un Comité pour examiner une pétition contre une élection illégale faite à Bristol.

Hier, la Chambre ne s'étant pas trouvée complète elle s'est ajournée à aujourd'hui; si elle est pleine il y aura des débats intéressans; le Major Scott se propose de demander la communication de quelques Papiers en faveur du sieur Hastings; on fera le rapport de la taxe des boutiques, celui du bill de la Milice, &c.

Selon une lettre de Richmond en Virginie, il n'y a rien encore de décidé sur le payement des dettes dûes à des Anglois; on prétend que dans l'Assemblée de cet État, l'opinion générale est qu'il ne convient pas de songer à satisfaire à ces dettes avant que les Anglois aient rempli les deux conditions du dernier Traité de paix, qui portent la restitution des Nègres qu'ils ont enlevés, & celle des forts situés sur les frontières. On craint que cette opinion ne soit incessamment convertie en résolution.

On apprend d'Écosse, que les fonds de terre continuent de se soutenir à un prix très-haut; la terre de Kilmarnock dans le comté d'Ayr a été vendue dernièrement 62,000 liv. sterl. & plusieurs autres l'ont été également bien.

Anne Davis est morte dernièrement à Tetbury âgée de 102 ans; elle a conservé jusqu'au dernier moment l'usage de tous ses sens. Il y avoit 3 ans qu'elle n'étoit pas sortie de sa chambre, & pendant tout ce temps elle n'y avoit jamais voulu souffrir de feu, même par les plus grands froids.

De Versailles, le 26 Mars 1786.

Le Prince de Talmond, le Marquis Alphonse de Durfort-Boissieres, le Comte de la Laurencie, le Comte de Moussy de la Contour, le Comte de Méhérenc-Saint-Pierre, le Vicomte de Méhérenc-Saint-

Pierre, le Comte de la Roque-Menillet, le Comte de Pluvié, le Vicomte de Pardieu, le Vicomte de Carbonnières, le Chevalier de Dampierre, le Chevalier de Lambilly, le Comte de Guillaumanches du Boscage & le Marquis de Guillaumanches du Boscage, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse; le premier le 20 de ce mois, le second & le troisième le 23, & les onze autres le 24 du même mois.

Le sieur Savary a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale, la suite des Lettres sur l'Égypte, Ouvrage où l'on offre le parallèle des Mœurs anciennes & modernes de ses habitans, où l'on décrit l'état, le commerce, l'agriculture, le gouvernement, l'ancienne religion du pays, avec des Cartes géographiques *.

De Paris, le 28 Mars 1786.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, du 29 Janvier, qui renvoie par-devant les Commissaires nommés par l'arrêt du 31 Décembre dernier, la connoissance de toutes les contestations relatives à l'expédition de Chine.

Autre du 6 Février, qui nomme les Commissaires du Conseil qui doivent composer la Commission établie pour les Impositions de la ville de Paris.

Autre du 15 du même mois, qui rétablit plusieurs anciens droits sur les eaux-de-vie à leur entrée & passage par l'Élection de Paris; & ordonne que les voitures chargées d'eau-de-vie, ne pourront entrer dans ladite Élection que par la ville d'Arpajon.

Arrêt de la Cour des Monnoies, du 18 Février, qui fixe le nombre des deniers d'or qui seront emboîtés par chaque délivrance pendant la présente année.

Le 7 de ce mois, la Société royale de Médecine a tenu une Séance publique au Louvre; après l'annonce & la distribution des Prix, le sieur Desperrieres a lû un Mémoire sur la maladie appelée *danse de Saint-Guy*: le sieur Delaporte a lû des réflexions sur le plan que la Société doit suivre dans son travail concernant les Épidémies: le sieur Vicq-d'Azyr a lû des Notices sur la Vie & les Ouvrages des sieurs Alexandre, Diannyère, Desmery, Roze & Darluc, Associés-régnicoles & Correspondans de la Société: le sieur de Chamseru a lû des Observations sur l'aveuglement de nuit: le sieur Defourcroy a lû un Mémoire sur l'analyse des eaux minérales d'Enghien, & sur celle des eaux minérales sulfureuses en général: le sieur Vicq-d'Azyr a terminé la Séance par la lecture de l'Éloge du sieur Vandoevren, Professeur de Médecine, Associé-étranger, à Leyde.

Jacques Duhéron, Chevalier de Malaussane, est mort le 25 Novembre dernier, au château de Malaussane près Condom, âgé de 97 ans accomplis; on n'a point trouvé son extrait baptistère, mais on sait très-positivement dans sa famille qu'il existoit au mois de Septembre 1688; il se donnoit lui-même un peu plus d'âge, car il disoit assez souvent à ses amis, je galope ma centaine. Il est parvenu à cet âge sans avoir essuyé d'autres maladies que quelques-unes occasionnées par des chûtes; il y a trois ans qu'il en fit une en voulant monter à cheval; l'étrier cassa, il tomba & son corps fut tout meurtri; il ne voulut faire aucun remède, & guérit. Il étoit naturellement gros mangeur, & observoit cependant le jeûne avec une rigidité qui a peu d'exemples; il ne buvoit jamais d'eau, mais il se bornoit à trois petits coups de vin à son dîner, autant à son souper & deux à son déjeûner. Il étoit plus remarquable par sa probité & par son exactitude à remplir les devoirs de la Religion, que par sa manière de vivre.

Catherine de Feydeau, douairière d'Élie-Antoine, Comte de Balathier-Lantage, ancien Capitaine du régiment d'Artois, Infanterie, est décédée le 12 de ce mois, dans ses terres en Bourgogne, âgée de 60 ans.

* Il se vend à Paris chez l'Auteur, rue des Maçons près la Sorbonne, n.° 11; & Onfroy, quai des August. On trouve aux mêmes adresses la vie de Mahomet, suivie de la traduction du Coran du même Auteur.

Chambre Syndicale, du 24 Mars. LIVRES. Confessions d'un Anglois, ou Mémoires de Sir Charles Simpson, rédigés par l'Auteur de la Quinzaine Angloise, 2 vol. *in-12* br. 3 liv. chez Regnault, rue Saint-Jacques, vis-à-vis celle du Plâtre, où se trouvent les Mémoires de deux Provinciales, par le même Auteur, 2 vol. *in-12* br. 3 liv. — Histoire des Poissons, par Bloch, n.° 15; chez Didot. — L'Homme généreux, Drame en cinq actes & en prose, par Madame de Gouge, Auteur du Mariage inattendu de Chérubin; chez l'Auteur, rue de Condé, n.° 5; Knapen & fils, rue Saint-André-des-Arts, au bas du pont Saint-Michel. — Mémoires d'Anne de Gonzague, Princesse Palatine; chez Valade. — Mémoires d'Agriculture, par la Société d'Agriculture de Paris; chez Buisson. — Oraison funèbre du Duc d'Orléans, prononcée à Orléans; chez Nyon. — Ordonnance criminelle de 1670. — Édit sur les Hypothèques; chez Leboucher. — Tableau des révolutions de la Littérature ancienne & moderne, par M. l'Abbé de Cournand; chez Buisson. — Tableau des Tirages de la Loterie royale; chez Desnos. — MUSIQUE. Six Duos pour deux violons, par Bertheaume. — Sonate pour le violon, dans le style de Lolli, par le même.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE 1786.

N.° 26.



De Copenhague, le 28 Février 1786.

LA Princesse Louise-Auguste, fille du Roi, a été attaquée de la petite vérole volante; comme cette maladie a pris un cours régulier, elle ne donne aucune inquiétude. Le mariage de cette Princesse avec le Prince de Holstein-Augustenbourg, est toujours fixé au mois de Mai prochain.

Pour faciliter l'entretien des nouvelles routes, on a établi des péages à chaque mille, & fixé les droits que doivent payer les voitures & les bestiaux qui y passeront.

De Cadix, le 7 Février 1786.

Le 2, le 3 & le 6 de ce mois, les Bâtimens la *Sainte-Rose*, le *Carmen*, la *Conception* & le *Saint-Chrysostôme*, venant de la Havane & de Philadelphie, & la *N. S. de la Merced*, sont entrés dans ce port; ils apportent 138,862 piastres en or & argent monnoyé, & quantité d'autres marchandises.

De Vienne, le 13 Mars 1786.

LA Régence de la basse Autriche a fait publier des Lettres circulaires adressées aux Évêques & aux Consistoires, pour les prévenir que l'intention de Sa Majesté Impériale est qu'à l'avenir ils ne doivent pas prendre au-delà de 30 florins pour les actes de confirmation, d'élection, de bénédiction, &c.

On apprend de Temeswar que le Danube & la Save ont débordé en plusieurs endroits, où ils ont causé de grands dégâts.

Le nouvel Hôpital général de cette capitale renferme 62 salles, dans lesquelles il y a 1488 lits, dont 812 pour les hommes, & 676 pour les femmes. Les deux sexes sont séparés l'un de l'autre, & l'on est dans l'usage de classer les maladies, & de ranger en conséquence les malades dans diverses salles. Il y en a deux particulières avec 139 lits, outre deux pièces séparées avec 17 lits chacune, pour les maladies vénériennes. Quant à l'administration économique, les malades sont distribués en quatre classes; ceux de la première payent par jour un florin; ceux de la deuxième, un demi-florin; ceux de la troisième, dix kreutzers; & ceux de la quatrième sont reçus, entretenus & traités gratuitement.

De Presbourg, le 2 Mars 1786.

PARMI les différentes Ordonnances publiées dans l'Assemblée des États de ce Comitat, il y en a une qui porte que l'exercice du culte des Protestans sera libre par-tout où il se trouvera 600 personnes de cette Communion; on n'aura plus aucun égard au nombre de 100 familles déterminé par la Patente de tolérance: le droit d'étole est entièrement supprimé: & quant aux enterremens, les Communautés nouvellement établies, seront libres de faire chanter ou non lors de l'inhumation de leurs morts.

Il est mort ici l'année dernière 174 hommes, 201 femmes, 280 garçons & 270 filles: dans l'Hôpital des Frères de la Miséricorde, 96 personnes; dans celui de Sainte-Élisabeth, 46; & de différens accidens malheureux, 17; le total monte à 1084.

Les dernières tables de conscription portent la population de ce Royaume à plus de 5 millions d'habitans, parmi lesquels on compte 40,000 Gentilshommes.

De Brinn, le 3 Mars 1786.

LE 27 du mois dernier, vers les quatre heures du matin, on a ressenti ici & dans plusieurs endroits du plat-pays, des secousses de tremblement de terre, qui ont été plus ou moins sensibles dans divers lieux; elles ont ébranlé plusieurs maisons dans le village de Slaup, dépendant de la seigneurie de Reitz, & renversé les meubles dans l'intérieur. A Koltsch, les secousses ont commencé

à une heure du matin, & se sont répétées pendant près d'une heure & demie; à quatre heures elles se sont renouvelées deux fois, avec une telle violence que les habitans n'ont pas osé rester dans leurs maisons. Elles ont été plus fortes encore à Schwechovnitz & à Malhotitz; le château de ce dernier endroit a été fort endommagé; dans le premier la voûte de l'Église a tellement souffert, qu'on craint qu'elle ne s'écroule.

De Francfort, le 15 Mars 1786.

LES lettres de Dresde portent que l'Électeur a nommé le Comte de Salmour & le Comte de Redern pour aller résider, en qualité de ses Ministres plénipotentiaires, le premier à Paris, & le second à Madrid.

Les secousses de tremblement de terre qu'on a senties à la fin du mois dernier en Moravie, se sont étendues en plusieurs endroits. On en a éprouvé, le 27 à quatre heures du matin, trois très-violentes à Freudenthal, Ratibor, Neiss, Oppeln, Neustadt & Grotkau; Freudenthal & Neiss ont le plus souffert, plusieurs maisons y ont été endommagées. Cette commotion souterraine a commencé dans les monts Carpaths & s'est étendue par la Moravie, les principautés de Neiss & de Glatz, jusques dans les montagnes appelées Riesengebirge. Les secousses les plus violentes paroissent avoir eu lieu à Soran, Loskau, Oppeln & Frankenstein; quantité de maisons ont été crevassées; dans plusieurs les pendules attachées aux murs, ont été jetées à terre; une petite rivière à Altheide, située à un mille derrière Glatz, a débordé subitement, au point que les habitans voisins ont été obligés de quitter leurs maisons; une heure après la rivière est rentrée dans son lit.

D'après une nouvelle description de la Buckowine, la surface de ce pays est de 128 milles carrés, & sa population de 80,055 ames; lorsque cette province obéissoit à la Porte, chaque Sujet payoit une capitation de 45 florins, réduite aujourd'hui à 8.

De Manheim, le 10 Mars 1786.

DEPUIS le commencement de cette semaine, il est tombé ici beaucoup de neige; le froid est aussi devenu très-rigoureux, & le Rhin charie des glaçons.

De Hildesheim, le 8 Mars 1786.

LE Baron de Furstenberg, Prévôt du Chapitre, a été élu Coadjuteur de cet Évêché.

De Naples, le 3 Mars 1786.

SA MAJESTÉ a nommé Vice-Roi de Sicile le Prince de Caramanico, ci-devant son Ambassadeur auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne.

On dit que D. Thomas de Somma, Ministre plénipotentiaire de cette Cour à celle de Vienne, doit revenir incessamment dans cette ville, où il paroît que Sa Majesté l'a destiné à remplir la charge importante de Président du Conseil des finances.

En vertu d'un ordre suprême, il sera formé dans cette ville des Archives publiques, dans lesquelles seront déposés & conservés tous les écrits & contrats concernant les actions réelles & hypothécaires, tant dans cette capitale que dans les autres villes. On placera ces nouvelles Archives dans le Collége du Sauveur; & elles seront sous la direction du Conseiller D. Philippe Mazzocchi.

Le Général des Capucins ayant obtenu du Pape une Indulgence plénière pour le jour de la solemnisation de la béatification du bienheureux Laurent de Brindisi, dans toutes les Églises de son Ordre, Sa Majesté en a bien voulu permettre la publication ici, quoiqu'on n'ait point rempli les formalités préliminaires en pareil cas. Elle a fait prévenir le Général qu'avant de faire aucune demande de cette espèce au Pape, il doit s'assurer du consentement du Roi, parce que si l'objet de sa réquisition au Saint Siége regarde son Ordre entier, cet Ordre a des Maisons dans les États de Sa Majesté, & ceux qui les habitent sont ses Sujets.

Le Général Pignatelli ayant représenté que pour faciliter l'administration de la Caisse Ecclésiastique, il conviendroit de diviser la Calabre ultérieure en quatre départemens, savoir, de Catanzaro, de Reggio, de Monteleone & de Dietromarina, Sa Majesté a non-seulement approuvé ce plan, mais Elle a agréé encore le choix des Assesseurs qu'on lui a proposés pour chacun de ces départemens, & leur a accordé un traitement annuel de 600 ducats.

De Florence, le 3 Mars 1786.

LE Grand Duc & la Grande Duchesse, après un assez long séjour dans cette ville, en sont partis ce matin pour retourner à Pise.

L'état des baptêmes qui ont eu lieu dans cette ville pendant le cours de l'année dernière, les porte à 3402; l'année précédente il y en avoit eu 3563. Selon un état de la population de ce Grand Duché, fait en 1766, avec le plus grand détail, elle mon-

soit alors à 925,063 : ameth on évalue les émigrations, depuis 20 ans, à 30,000 âmes.

De Milan, le 27 Février 1786.

Le concours à la Monnoie pour y échanger les espèces étrangères, est toujours très-grand; dans la semaine dernière on y en a porté pour 100,000 sequins. Les souverains nouvellement frappés, & les écus de France, dits *aux couronnes*, sont déjà en circulation.

En 1783, pour prévenir les contraventions relatives à la Gabelle, on a fixé dans toute la Lombardie Autrichienne, un prix uniforme pour les marchandises qui y sont sujettes : on vient d'ordonner la même chose pour le tabac, dont le prix variant de lieu en lieu, offroit l'attrait d'un bénéfice aux contrebandiers qui l'achetoient dans les endroits où il étoit à bon marché pour le vendre dans ceux où il étoit à un plus haut prix.

De Londres, le 21 Mars 1786.

Le Prince Guillaume-Henri est arrivé ces jours derniers; on dit que ce Prince fera cet été un voyage vers les côtes de Labrador; pendant le beau temps il visitera les havres de la baye d'Hudson & des environs.

Ce matin il est arrivé un nouvel exprès de Dublin avec des dépêches qu'on juge très-importantes & qui ont été envoyées sur le champ au Roi à Windsor.

Il a été tenu dernièrement une assemblée des propriétaires de la Banque; le Président les a informés qu'on avoit prolongé le temps accordé précédemment au Gouvernement pour le payement des deux millions qu'il doit à la Banque, mais à condition que ce payement se feroit à raison d'un demi-million par an; que les Directeurs s'étoient engagés aussi à ne prendre que 450 liv. sterl. au lieu de 562 qu'on leur donnoit pour leurs soins, ce qui feroit une épargne annuelle de 25,000 liv. sterl.

La Trésorerie a envoyé aux Collecteurs de l'accise & des autres impôts, l'ordre d'envoyer le plutôt possible, après le 25 de ce mois, l'état du produit net de leurs recettes pour le premier quartier de cette année.

Le 16, la Chambre des Communes a fait la première lecture du bill pour exclure les Officiers civils de la Marine des élections parlementaires, & la troisième de la clause qui assujettit au jugement d'un Conseil de guerre les Officiers à brevet, tant ceux qui jouissent de la demi-paye que ceux qui n'ont aucune solde.

Le sieur Burke annonça que de lundi en quinze, il demanderoit que la Chambre se formât en comité sur les papiers relatifs à l'affaire du sieur Hastings. Le sieur Dundas présenta ensuite un bill tendant à corriger le dernier acte pour régler la juridiction de l'Inde, ce bill fut reçu & lû pour la première fois.

Le lendemain, le sieur Fox, après avoir fait lire un article des rapports du Comité secret du mois de Mai 1782, contenant la résolution des Directeurs de la Compagnie de ne poursuivre aucune guerre offensive dans l'Inde, ni aucune alliance qui pût en entraîner, fit une motion pour demander les extraits des Conseils du Bengale, relatifs au Traité fait avec le Mogol en 1783, mais elle fut rejetée à la pluralité de 140 voix contre 73.

Hier, on a lû pour la troisième fois le bill sur la juridiction de l'Inde. La Chambre formée en Comité de voies & de moyens, a approprié au subside de cette année la somme de 582,488 liv. 15 s. 9 den. ½ st. restant dans l'Échiquier du surplus du fonds d'amortissement.

On a appris par des lettres du 29 Janvier, que le Vaisseau de la Compagnie des Indes le *Manship*, qui mit à la voile pendant le gros temps qui a été si funeste à l'*Halsewell*, étoit arrivé heureusement à Madère.

Le Paquebot le *Swallow*, de 360 tonneaux, qui a ramené de l'Inde le Lord Macartney, doit y conduire le Lord Cornwallis; on l'équipe pour cet effet. On prétend cependant que ce Lord ne partira pas avant qu'on sache l'issue de l'accusation intentée par le sieur Burke contre le sieur Hastings.

De Versailles, le 29 Mars 1786.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le 26 de ce mois, le contrat de mariage du Marquis de Ravenel, Capitaine au régiment Royal, Cavalerie, avec Dame de Rothe, Chanoinesse-Comtesse de Neuville; & celui du sieur de Chaumont de la Milliere, Maître des Requêtes, Intendant général des Hôpitaux & des Ponts & Chaussées, avec Demoiselle Poulletier de Périgny.

La Vicomtesse de Mory & la Comtesse d'Ourches ont eu l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés & à la Famille Royale; la première par la Duchesse de Béthune, & la seconde par la Marquise de Beausset.

Le 25, le Roi a créé Duc héréditaire le Comte de Tavannes, Chevalier d'honneur de la Reine, qui portera le nom de Duc de Saulx-Tavannes. Le lendemain, il a eu l'honneur de faire, en cette qualité, ses remercîmens à Sa Majesté.

De Paris, le 31 Mars 1786.

Le 6 de ce mois, à dix heures & un quart du matin, le vent étant au Nord & très-violent, le feu se manifesta au village de Tenelles, près Ribemont & Origny-Sainte-Benoîte, presqu'au haut de cette paroisse, qui est à mi-côte; en moins de trois quarts d'heure, de 160 maisons dont elle étoit composée, il n'en est resté que 15, parmi lesquelles est un seul Fermier; tout le reste a été réduit en cendres. Par ce désastre affreux, dont la perte est évaluée à près de 500,000 liv. plus de 650 personnes restent sans habitations, sans pain & sans ressources; 14 Fermiers sont réduits à la dernière des extrémités, leurs chevaux & leurs bestiaux sans nourriture. Les personnes bienfaisantes qui desireroient procurer des secours à ces malheureux, sont priées de les adresser aux sieurs Villin, Prêtre, Curé de ladite paroisse; & Leproux, Procureur & Notaire à Guise en Picardie, ou au sieur Hautoy, Libraire & Imprimeur du Roi à Saint-Quentin.

On placera ici une explication nécessaire à l'annonce insérée dans les différens Papiers publics, qui donne à entendre que le sieur Sanche a un privilége exclusif pour la fabrication générale des aciers fins, des lames de faulx & de scies, des limes, des ressorts de voitures, &c. Le sieur Sanche a véritablement un privilége exclusif pour la fabrication de l'acier par cémentation suivant un procédé qui lui est propre, & qui a été constaté par l'Administration; mais le Gouvernement n'en est pas moins disposé à accueillir & à protéger les Inventeurs de toute autre méthode qui procureroit de bon acier; d'ailleurs le privilége du sieur Sanche n'interdit à personne la fabrication des lames de faulx, de scies, des limes, des ressorts de voitures, ni aucun genre de fabrication autre que celui de l'acier suivant son procédé.

Anne-Jeanne-Amable de Caulet de Gramont, veuve de Jean-Jacques de la Roche-Gensac-Lomagne, Vicomte de Lomagne, Marquis de Gensac, Comte de Corbarieu & autres lieux, ancien Capitaine du régiment de Marcieu, est morte le 3 de ce mois en son château du Claux près Montauban en Querci.

François-Joseph-Romain, Baron de Diesbach de Belleroche, Lieutenant général des Armées du Roi, Grand-Croix de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, est mort en son château d'Achiet-le-petit en Artois le 10, âgé de 70 ans.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

Mars.	Lundi 27.	Mardi 28.	Mercredi 29.
Comp.e des Ind. Actions... 2500l	$2140, 42\frac{1}{2}$....	2140........	$2140, 42\frac{1}{2}$....
D.o $\frac{16}{25}$.es .. 1600l	$1362\frac{1}{2}$.......	$1362\frac{1}{2}$.......	1365........
D.o 8.es 312l 10s	....	....	....
D.o 25.es... 100l	....	....	....
Bs d'Emp. Oct. 500l	414	414.........	414.........
Loterie Royale, *1780*.	....	....	....
Loterie d'Avril *1783*.	749, 50.......	749	749.........
Loterie d'Octob. *idem*.	506, 5, 4......	502, 500, 2....	$503, 3\frac{1}{4}, 4, 3\frac{1}{2}$..
Emprunt, *1784*.....	$2\frac{7}{8}, \frac{3}{4}$.........	$2\frac{7}{8}, \frac{3}{4}$.........	$2\frac{3}{4}, \frac{5}{8}, \frac{1}{2}$.....
Actions, *1785*......	....	....	....
Emprunt, *1785*.....	$4, 3\frac{7}{8}, \frac{1}{2}, \frac{7}{8}$..	$3\frac{1}{4}, \frac{7}{8}$.......	$3\frac{7}{8}, \frac{1}{4}, \frac{7}{8}$.....

CHANGES du 29.	
Amsterdam.	$54\frac{3}{8}$
Londres...	$29\frac{1}{4}$
Hambourg.	187
Madrid.	14l 8s
Cadix...	14l 5s
Livourne..	$98\frac{1}{2}$
Gènes....	$92\frac{3}{8}$
Lyon....	

Chambre Syndicale, du 28 Mars. Livres. Almanach de Valenciennes; chez Mérigot. — Caprices de la Fortune, par M. Richer; chez Belin. — Atlas du Commerce, par M. Leclerc, 2.e livraison en 6 cartes; chez Froullé, quai des Augustins à Paris; & à Versailles, chez Blaizot. — Dictionnaire des Auteurs classiques, par M. Sabathier; chez Delalain. — Guide des Voyageurs, routes de France; chez Desnos. — L'Héroïne Américaine, Pantomime; chez Guillot. — Lettres philosophiques & politiques sur l'Histoire d'Angleterre; chez Regnault. — Mémoires de l'Académie de Dijon; chez Didot. — Petite Bibliothèque des Théâtres, 3.e année, n.o 2, Comédies, contenant le *Baron d'Albikrac*, le *Festin de Pierre* de Thomas Corneille; au Bureau, rue des Moulins, butte S. Roch, n.o 11. — Prônes ou Instructions familières sur les Épîtres & Évangiles de l'année, les principales Fêtes que l'Église célèbre, Ouvrage que l'on peut regarder comme le développement complet de toutes les vérités de la Religion & de la Morale, par feu M. Cochin, Curé de Saint Jacques-du-haut-pas, 4 vol. *in*-12, brochés 10 liv. 4 s. reliés 12 liv. chez Méquignon, rue des Cordeliers, où l'on trouve la Pharmacopée des pauvres, ou Formules des médicamens les plus usuels dans le traitement des maladies du Peuple, avec l'indication des vertus de ces médicamens, de la manière de les employer, des maladies auxquelles ils conviennent, par M. Jadelot, Professeur de Médecine de Nanci, *in*-8.o 1 livre 16 sous. — Voyage en Europe, Asie & Afrique; chez Regnault. — Rena, ou la Jalousie & le Bonheur; chez Cailleau. — Musique. Feuilles de Terpsycore, n.o 2; chez Cousineau. — Variétés musicales, n.o 1.er chez Wenck.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.


N.° 27.

GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 4 Avril 1786.

De Bagdad, le 27 Février 1786.

Les nouvelles de Perse ne donnent point encore l'espérance de voir enfin ce royaume dans une situation plus tranquille. Mehmet-Kan se préparant à aller attaquer à Chiras, où il s'étoit retiré, Jassar-Kan, frère du Régent mort, ce dernier est sorti de cette ville, a marché au-devant de lui, l'a combattu & l'a vaincu dans deux batailles consécutives. Mehmet s'est sauvé à Tehram, où il réside actuellement, & Jassar est entré en vainqueur dans Ispahan; il y a trouvé Baguer-Kan, qui, après la mort du Régent, en avoit pris le titre, & qui s'étoit retranché dans une forte citadelle qui commande les fauxbourgs de cette capitale; il a fallu l'assiéger en règle; la citadelle a été prise, & Baguer-Kan décapité. Tout paroissoit alors tranquille, & beaucoup de Caravanes rassurées s'étoient mises en route pour leurs destinations. Jassar-Kan avoit envoyé son parent Ismael-Kan, âgé de 23 ans, avec un Corps de 3000 Cavaliers pour réduire la ville d'Hamadan qui tenoit encore le parti de Mehmet; mais ce jeune homme au lieu de remplir sa mission, a arrêté & dépouillé toutes les Caravanes, & après ce brigandage, il s'est réuni au Commandant d'Hamadan contre Jassar-Kan son parent. On évalue à plus de 40 millions de France les déprédations commises par Ismael: il a distribué à ses Soldats les marchandises qu'il a enlevées & s'est fait beaucoup de partisans. Malgré les neiges & la rigueur de la saison, Jassar-Kan s'est mis en marche à la tête de 40,000 hommes pour aller punir ce rébelle.

De Copenhague, le 4 Mars 1786.

La Reine douairière, qui a passé quelques jours dans cette capitale, est retournée aujourd'hui à Fridensbourg.

L'hiver est revenu avec tous ses frimats; le vent est orageux & à l'Est; le Sund charie des glaçons, & depuis plusieurs jours les Paquebots ne peuvent point mettre en mer.

Le Tribunal suprême a condamné l'ancien Caissier de la Compagnie d'Asie, à la restitution de la somme qui manquoit à la caisse; elle monte à 575,000 rixdalers; mais les biens de ce Caissier & ceux des autres personnes impliquées dans cette affaire, n'en font que 275,000. Les Actionnaires prétendent que les Directeurs doivent remplir le *deficit;* mais on espère que l'affaire se terminera entr'eux par un accommodement.

De Fionie, le 15 Février 1786.

Cette Isle, si fertile en blé & en pâturages, se trouve aujourd'hui dans la disette; les grains & les fourrages y sont devenus très-rares. Plusieurs Seigneurs se sont empressés de venir au secours de leurs vassaux, & le Baron Broktorf de Scheelenbourg a fait aux siens une remise de 1500 rixdalers.

De Lemberg, le 28 Février 1786.

On vient d'adopter ici pour le maintien du bon ordre & de la police, un Règlement en usage depuis long-temps dans d'autres pays; c'est celui qui oblige tous les propriétaires de maisons, hôteliers, aubergistes, &c. qui reçoivent & logent des étrangers, d'en avertir les Officiers de police le lendemain de leur arrivée; le billet écrit qu'ils doivent remettre, doit contenir les noms de chaque personne, leur pays, leur religion, leur profession, leur état, les affaires mêmes qui les amènent dans la ville.

Les lettres de Pologne portent que dans quelques endroits la disette se fait sentir de

la manière la plus funeste; les habitans sont obligés de chercher sous la neige la racine & les tiges du maïs, qui leur tient lieu de pain. Cette mauvaise nourriture occasionne, dit-on, beaucoup de maladies dans les lieux où l'on est forcé d'en faire usage.

De Hambourg, le 14 Mars 1786.

ON lit dans le Journal hebdomadaire du Docteur Busching, l'extrait suivant d'une lettre d'un de ses Correspondans.

La Galicie & la Lodomerie ont une surface de 1360 milles carrés, & une population de 3,107,000 ames, dont 225,000 Juifs. La ville de Lemberg a 25,000 habitans; les Protestans qui y sont établis ont acheté l'Église des Dominicains, dont la construction n'étoit pas achevée, & qui leur coûtera 10,000 florins à finir. Selon la proportion de surface entre ces deux provinces, & celles qui composent la république de Pologne & le Grand Duché de Lithuanie, ces dernières doivent renfermer 11 à 12 millions d'ames. On n'a point encore de dénombrement exact de la Pologne, & tant que les dissentions dureront, il n'en faut point espérer.

De Rome, le 1.er Mars 1786.

SUR les représentations faites au Saint Père de l'indécence & de l'irrévérence du luxe que les Dames traînent après elles & qu'elles portent dans les Églises mêmes, où il conviendroit de se présenter avec des parures plus modestes que recherchées, il vient de leur être ordonné de n'y plus paroître à l'avenir avec des chapeaux, & il est enjoint d'en faire sortir celles qui y viendront avec ces sortes de coiffures.

On vient de tirer de la fonderie du sieur Joseph Valadier, la grande cloche destinée pour l'église du Vatican; on la polit actuellement. On compte qu'elle sera placée pour le jour de Saint-Pierre. Son poids est de 28 milliers, sa hauteur de 14 palmes, son diamètre de 11, & sa circonférence de 36. Les douze Apôtres se voient en relief sur son pourtour, avec les armes du Pape actuel, celles du Cardinal d'Yorck, Archi-prêtre de cette Basilique, & au-dessous celles du Prélat Bufalini, Économe de cette Église.

Le 6 du mois dernier, l'Académie des Arcades a admis au nombre de ses Pasteurs l'Abbé Bremont, Chanoine de l'Église de Paris. Le premier tome de son Ouvrage intitulé *De la Raison dans l'Homme*, avoit été lû en pleine Assemblée, & mérita les applaudissemens de cette illustre Société. Ce grand Ouvrage qui manquoit, & que le Chancelier Bacon desiroit il y a plus de 160 ans, comme devant opérer une nouvelle régénération dans les Sciences, sera continué avec zèle; il sera également utile à la Religion & aux Sciences profanes, & pourra amener un nouveau plan d'études qu'on demande depuis long-temps.

De Florence, le 4 Mars 1786.

LE dernier jour du Carnaval, quantité d'habitans de la campagne s'étoient rendus à Colle pour assister à la bénédiction du Saint Sacrement, qui avoit été exposé ce jour-là suivant l'usage. Après la cérémonie, le nommé Antoine Bianchi voulant donner à ses enfans un petit divertissement, fit venir des violons; dès qu'ils eurent commencé à jouer, tout le monde accourut dans son appartement; la foule fut si grande & le plancher si chargé, qu'il s'écroula à plus de 25 pieds de profondeur. Les cris plaintifs des personnes écrasées sous les ruines, ou étouffées par le poids des corps entassés sur elles, & de celles qui étoient restées suspendues aux fenêtres, aux portes & à quelques poutres attachées aux murs, offroient le spectacle le plus effrayant. Le feu vint ajouter à leur malheur; les secours n'arrivèrent que lentement, parce qu'on ne put approcher ces infortunés qu'en perçant le mur d'une maison voisine; on les retira avec des échelles, des cordes, &c. les uns étoient sans connoissance, la plupart estropiés, quelques-uns à demi-brûlés: il n'y a eu que 6 morts, au nombre desquels sont les deux filles de Bianchi; plus de 50 ont eu les bras ou les jambes cassés, d'autres sont plus grièvement blessés, & il y a plusieurs femmes enceintes en danger de perdre la vie.

De Londres, le 23 Mars 1786.

LE Comte de Cornwallis, depuis sa nomination au Gouvernement général dans l'Inde, a eu plusieurs conférences avec Sa Majesté; celle qui a eu lieu dimanche a duré deux heures; les Ministres ne se sont trouvés présens à aucune.

Le Prince Guillaume-Henri passera ici les fêtes de Pâques; il se rendra immédiatement après à Portsmouth, pour y prendre le com-

mandement du *Pégase;* cette Frégate doit faire partie de l'Escadre qui, sous les ordres du Commodore Elliot, partira à la fin du mois prochain pour Terre-neuve.

Les lettres de la Jamaïque, du 20 Janvier, portent que l'Amiral Innes doit y rester avec son Vaisseau l'*Europe*, de 50 canons, qui n'est pas depuis long-temps hors de l'Angleterre; les autres quitteront cette station au mois de Mai prochain, à l'arrivée de ceux qui sont partis d'ici pour les remplacer.

Le sieur Grenville présenta, le 21 de ce mois, à la Chambre des Communes le rapport du Comité choisi concernant les finances; l'impression en fût ordonnée, & le sieur Pitt annonça que de demain matin en huit il soumettroit cet objet à la considération de la Chambre; il lui exposa ensuite un fait qui demandoit son attention immédiate; le *Bourbourg*, Vaisseau Hollandois de la Compagnie des Indes, forcé par le mauvais temps, avoit été obligé de relâcher à Darmouth; une maladie affligeoit l'Équipage, on en a craint la contagion & on n'avoit permis à aucun homme de descendre à terre; l'humanité exigeoit qu'on vînt au secours de ces infortunés, qui étoient hors d'état de remettre en mer; ce Ministre proposa en conséquence un bill qui autorisoit des Commissaires, dont les noms étoient en blanc, à préparer des habitations écartées pour recevoir cet Équipage. Comme le besoin étoit pressant le bill fut lû sur le champ, passé & envoyé à la Chambre haute.

La séance d'hier a été remplie par les débats sur le bill présenté par le sieur Dundas pour expliquer & corriger celui de l'Inde. Les objections sont tombées principalement sur la clause qui ôte au Commandant en chef dans le Bengale le privilége dont il jouit actuellement, d'avoir séance au Conseil & d'y occuper la seconde place; & sur celle qui donne au Gouverneur général le pouvoir d'agir non-seulement sans le consentement, mais contre l'opinion du Conseil. Cependant l'une & l'autre ont passé, la première à la pluralité de 151 voix contre 65, la seconde à celle de 123 contre 36.

La première de ces clauses réduit de 16,000 liv. sterl. à 6000 les appointemens du Général Slopper; il reçoit cette dernière somme en qualité de Commandant en chef; comme Membre du Conseil il en recevoit 10,000 de plus.

Selon les lettres de Dublin, le sieur Forbes présenta le 14 à la Chambre des Communes un bill pour limiter le montant des pensions; il observa que la pauvreté de la Nation demandoit que le Parlement se réunît pour mettre des bornes à la profusion des Ministres. Ce bill fut lû pour la première fois; mais sur la motion du sieur Ponsomby on en renvoya la deuxième lecture au 1.er Août prochain.

Les mêmes lettres portent que l'on avoit appris à Dublin que le fameux Ô-Connor, qui avoit pris les armes & l'autorité suprême dans la province de Connaught, en qualité de prétendu descendant des anciens Rois, avoit été abandonné de la plus grande partie de ses adhérens, depuis qu'ils avoient été informés que les Dragons étoient en marche vers cette partie du royaume. On espéroit généralement que cette insurrection seroit réprimée sans qu'il en coutât du sang.

De Versailles, le 2 Avril 1786.

LE ROI a nommé à l'Abbaye de Langonnet, Ordre de Cîteaux, diocèse de Quimper, l'Abbé Chevreuil, Vicaire général de Paris; à celle d'Airvaux, Ordre de Saint-Augustin, diocèse de la Rochelle, l'Abbé de Domballe, Vicaire général de Laon; à l'Abbaye régulière du Mont-Saint-Éloi, même Ordre, diocèse d'Arras, le sieur Beugin, Religieux-profès de la même Abbaye; & à celle d'Auchy, Ordre de Saint-Benoît, diocèse de Boulogne, le sieur Prévôt, Religieux-profès de l'Abbaye de Saint-Bertin.

Le Comte de Pimodan, le Marquis de Marconnay, le Comte de Marconnay, le Chevalier de Murinais, le Comte de Bose, le Comte de Montecot, le Comte de Quatre-Barbes & le Comte Alexandre de Sainte-Aldegonde, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu celui de monter dans les voitures de Sa Majesté, & de la suivre à la chasse; les quatre premiers le 28, & les autres le 31 du mois dernier.

L'Abbé de Saint-Non a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés la dernière livraison du Voyage pittoresque de Naples & de Sicile. Ce cahier est particulièrement destiné aux médailles de la Sicile*.

De Paris, le 4 Avril 1786.

LE 25 Février dernier, le nommé Antoine

* Il reste quelques exemplaires qu'on pourra se procurer chez le sieur Lafosse, Graveur, rue du Carousel.

Curin, âgé de 74 ans, & Marie Reriere sa femme, âgée de 81, mariés le 5 juillet 1735, ont renouvelé leur cinquantième année dans la Chapelle du château de l'Artaudière près Saint-Marcellin en Dauphiné, en présence du Marquis de la Porte de l'Artaudière, Seigneur du lieu, au service de la Maison duquel ils sont depuis leur plus tendre jeunesse.

Le sieur le Clerc, Chevalier de l'Ordre du Roi, & son fils, Officier au régiment de Durfort, Dragons, viennent de faire paroître la seconde livraison de l'Atlas du Commerce, agréé par Sa Majesté. On peut juger de l'importance de cet Ouvrage par le contenu de cette livraison: il consiste, 1.° en une Carte génerale de l'Empire de Russie, où l'on a désigné par des couleurs particulières, l'étendue de cet Empire au commencement de ce siècle; les conquêtes de Pierre-le-Grand; la cession que ce Prince fut obligé de faire par la Paix du Prouth; les pays recouvrés par la paix de Belgrade; la partie de la Finlande conquise par Élisabeth; les contrées soumises à la Russie par Catherine II; les découvertes faites par les Voyageurs & les Navigateurs modernes: 2.° la Carte hydrographique de la mer Caspienne, &c. 3.° la Carte hydrographique de la mer Noire, avec des observations nautiques très-récentes: 4.° le confluent du Bog & du Boristhène, depuis Kerson jusqu'au cap Hadgi-Hassan, Carte nouvelle très-intéressante: 5.° la Carte du cours du Danube depuis Vienne jusqu'à la mer Noire. La dernière livraison se fera dans trois mois, avec un vol. de texte, *in-4.°* *.

Mathurin-Joseph Mariette de Montgardé, Maréchal des Camps & Armées du Roi, ancien Major de la Compagnie des Chevaux-légers de la Garde du Roi, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, est mort le 28 Février.

Louis-Antoine de Picot, Chevalier de Picot, ancien Page de Monseigneur le Duc Berry, Petit-Fils de Louis XIV, ancien Officier du régiment du Colonel général, Cavalerie, & dernier mâle de la branche de Picot de Combreux, est mort à Paris le 24 Mars, dans la 87.e année de son âge.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie royale de France, le 1.er de ce mois, sont: 49, 28, 10, 90, 79. Le prochain Tirage se fera le 15 du même mois.

* Cet Ouvrage se trouve à Paris chez Froullé, quai des Augustins; à Versailles chez Blaisot.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

MARS.	JEUDI 30.	VENDREDI 31.	*AVRIL.* SAMEDI 1.er
Comp.^es des Ind. Actions... 2500^l	2142 1/2........	2145........	2147 1/2, 50....
D.° 16/25.es .. 1600^l	....	1365........	1367 1/2.......
D.° 8.es 312^l 10^s	....	....	....
D.° 25.es ... 100^l	....	....	....
B.^ts d'Emp. Oct. 500^l	414..........	414..........	414..........
Loterie Royale, *1780*.	....	760..........	....
Loterie d'Avril *1783*.	749, 50.......	750..........	726..........
Loterie d'Octob. *idem*.	503, 3 1/2, 4....	505, 4 1/2, 5....	505, 5 1/2, 6, 5 1/2..
Emprunt, *1784*....	2 1/2, 5/8........	2 1/2..........	2 1/2, 1/4, 1/8......
Emprunt, *1785*....	4, 3 5/8, 7/8, 4...	4 1/8, 1/4.........	4 1/8, 1/4, 1/2, 3/8, 1/4....

CHANGES du 1.er	
Amsterdam.	54 1/8.
Londres...	29 1/2.
Hambourg.	187 1/4.
Madrid.	14^l 8^s
Cadix..	14^l 5^s
Livourne..	99 1/2.
Gènes....	93.
Lyon....	1/8

Chambre Syndicale, du 31 Mars. LIVRES. Avis sur la vigne, les vins & les terres, par M. Maupin, *in-8.°*; chez Gobreau, quai des Augustins. — Bibliothèque des Pères du P. Montargon, tomes 7 & 8; chez Laporte, rue des Noyers. — Mariage de Barogo, Comédie; chez Cailleau. — Nouveau Recueil de Plaidoyers françois, auxquels on a joint plusieurs recherches très-utiles aux jeunes Élèves de l'éloquence, par M. l'Abbé Lenoir du Parc, ancien Professeur de Rhétorique au Collége de Louis le Grand, *in-12*; chez la veuve Thiboust, place de Cambrai. — Voyage en Italie par M. de Lalande, de l'Académie royale des Sciences, nouvelle édition, corrigée & augmentée, 9 vol. *in-12* avec un Atlas *in-4.°* brochés 36 liv. reliés 42; chez la veuve Desaint, rue du Foin Saint-Jacques. — Sermons de M. l'Abbé Fossard; chez Durand. — Traitement local de la rage & de la morsure de la vipère, par M. Leroux; chez Barrois. — Recueil manuel des Ordonnances, tomes V & VI, *in-32*, contenant l'un l'Ordonnance criminelle de 1670, & celle de 1737 sur le faux; l'autre, l'Édit de 1771 sur les hypothèques, suivi de toutes les loix publiées depuis, avec des Notes, par M. Boucher d'Argys, Conseiller au Châtelet, 1 liv. 10 s. chaque volume; chez Leboucher, quai de Gèvres. — GRAVURES. Cahier, contenant en 5 Planches une maison de campagne de 15 toises de face; chez Panseron, rue des Maçons, n.° 12. — Mappemonde où sont marquées les découvertes du Capitaine Cook; chez Desnos. — Portrait de Louis XVI, gravé d'après M. Boze, par Henriquez. — Les six premiers N.^os de la carte d'Allemagne, de M. Chauchart; chez Dezauche. — MUSIQUE. Feuilles de Terpsicore, N.° 22; chez Cousineau.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE 1786.

N.° 28.



De Péterſbourg, le 24 Février 1786.

A l'occaſion du baptême de la Princeſſe Marie Paulowna, l'Impératrice a fait une promotion dans les ordres de Saint-André, de Saint-Alexandre-Newsky & de Saint-Wolodimir; le Lieutenant général Comte d'Anhalt a été décoré de l'Ordre de Saint-André, Sa Majeſté Impériale a nommé en même temps pluſieurs Chambellans & Gentilhommes de ſa Chambre.

Ces jours derniers, les Miniſtres de France & d'Angleterre ont eu l'un après l'autre une longue conférence avec le Vice-Chancelier, en préſence des Conſeillers privés Beſborodkin & Bakumin; enſuite ces Miniſtres ont conféré encore deux fois avec le Vice-Chancelier & les Secrétaires d'État.

De Copenhague, le 11 Mars 1786.

LE froid continue de ſe faire ſentir avec beaucoup de rigueur; hier le thermomètre de Reaumur étoit deſcendu à 13 degrés & demi au-deſſous de zéro.

On écrit de Waſnersholm, que la femme de Jean Nielſon y eſt accouchée de deux garçons & d'une fille: cette dernière eſt venue au monde le 19 Février à minuit; l'aîné des garçons à quatre heures du matin, & l'autre le 21 à deux heures dans l'après-midi. Ces enfans ont reçu le baptême, & ſe portent bien ainſi que leur mère.

La poſition de la Compagnie de la Baltique eſt toujours très-critique; ſon ſort n'eſt point encore décidé; on préſume qu'il le ſera dans l'aſſemblée générale des Actionnaires, qui doit avoir lieu au mois de Mai prochain, & peut-être plutôt.

De Madrid, le 14 Mars 1786.

LE Duc d'Almodovar ayant été nommé Grand-Maître-d'hôtel de l'Infante Dona Marie, & ne pouvant ſe rendre à l'Ambaſſade d'Angleterre à laquelle il avoit été d'abord deſtiné, Sa Majeſté vient d'y nommer le Comte de Fernand Nunnez, Ambaſſadeur auprès de Sa Majeſté Très-Fidèle; il ſera remplacé à Liſbonne par D. François Monino, Ambaſſadeur à Veniſe, & D. Simon de Las-Caſas, Miniſtre du Roi à Naples, ira remplir les fonctions de ſon Ambaſſadeur auprès de cette République.

De Vienne, le 18 Mars 1786.

L'EMPEREUR a envoyé à l'Inſtitut des pauvres une ſomme de 10,000 florins.

Le plan préſenté à Sa Majeſté Impériale pour élever une digue depuis Neuſdorf juſqu'ici, afin d'arrêter les débordemens du Danube, ayant reçu ſon approbation, on va commencer les travaux néceſſaires pour ſon exécution; la dépenſe de cet ouvrage utile eſt évaluée à 160,000 florins.

Des lettres circulaires enjoignent à tous les Curés de ſe ſervir à l'avenir de la langue Allemande lorſqu'ils adminiſtreront le baptême, le mariage & l'extrême-onction.

De Temeſwar, le 8 Mars 1786.

EN conſéquence d'un ordre ſuprême, nouvellement émané du Trône, tous les tranſports de ſel qui ſe feront à l'avenir ſur la Teiſs, le Danube & la Save, doivent être ordonnés par la Commiſſion ſupérieure de navigation, à laquelle ſont livrés les priſonniers condamnés aux travaux publics.

De Berlin, le 14 Mars 1786.

LE Prince Henri, que le Roi avoit fait venir à Potſdam, en eſt de retour, & eſt reparti pour ſon château de Rhinſberg.

Le Baron de Heinitz, Miniſtre d'État & Chef du Département des Mines, vient de donner un

Mémoire sur les produits du règne minéral dans les États de Sa Majesté. Il assure que l'exploitation des mines forme un objet de 5 millions de rixdalers par an, & qu'elle occupe & entretient 88,024 familles, qui payent aux caisses publiques une somme annuelle de 779,090 rixd. Depuis 1763 jusqu'en 1778, le Roi a assigné à cette branche d'économie, la somme de 470,000 rixdalers, & en 1783, Sa Majesté a fourni pour cet objet un nouveau fonds de 260,000. Les importations de l'Étranger, en productions brutes du règne minéral, montent encore actuellement à la somme de 825,000 rixdalers par an, & les exportations des États du Roi, en marchandises tirées de ce règne, forment un objet annuel de 1,048,803 rixdalers.

De Francfort, le 18 Mars 1786.

D'APRÈS un relevé qu'on dit exact, on compte dans la Bavière & le haut Palatinat 61 Couvens de Religieux mendians, & on porte à 1932 les individus qui les occupent.

On lit dans les Annales du sieur Westen-Rieders, Bavarois, qu'en 1768 la recette des Récollets, en aumônes, étoit montée à 129,299 florins argent comptant; cet Auteur évalue à la même somme la recette qu'ils firent en diverses espèces de comestibles.

Selon un papier public, l'Électorat de Bavière renferme 39 villes, 75 bourgs, 4700 villages & une population de 1,300,000 ames; il en porte les revenus à 5 millions de florins, & ceux du Palatinat à 4 & demi.

Selon les lettres de Vienne, le départ du Duc Albert de Saxe-Teschen & de l'Archiduchesse Marie-Christine, pour les Pays-bas, est fixé à la fin de ce mois.

De Manheim, le 17 Mars 1786.

ON vient de publier ici une amnistie générale en faveur des déserteurs des Troupes électorales qui retourneront à leurs régimens dans l'espace de six mois.

De Bayreuth, le 13 Mars 1786.

LE 10 de ce mois on a ressenti, depuis Nailas jusqu'à Lobenstein, plusieurs secousses de tremblement de terre; elles ont été légères, & ne paroissent avoir causé nulle part des dommages remarquables.

De Livourne, le 10 Mars 1786.

ON a reçu par un Bâtiment arrivé de la côte d'Afrique, la lettre suivante de Tunis, en date du 24 du mois dernier.

« Les négociations pour un accommodement entre la République de Venise & cette Régence, ont recommencé & continuent. Un Chebec Anglois porte les dépêches au Chevalier Emo, qui est toujours à Malte, & en rapporte les réponses; jusqu'à présent il a déjà fait quatre voyages avec les propositions & les réponses; ces dernières arrivent au Bey par l'entremise du sieur Augustin Gorgolione, Chargé d'affaires de la République. Le contenu des unes & des autres est toujours un secret, & on ignore comment finira la négociation; en attendant la belle saison avance; on reçoit de divers endroits des munitions de guerre pour le service de cette place, si l'on recommence les hostilités. »

On a reconnu par les cadavres & les marchandises que la mer a rejetés sur le rivage de Biserte, que le Bâtiment marchand qui a fait naufrage dans ces parages, étoit Vénitien. Des papiers trouvés sur le cadavre d'un Juif, ont appris que le Capitaine se nommoit Grégoire Tognanigi de Peraste.

De Venise, le 1.er Mars 1786.

LA République s'occupe sérieusement de l'extinction de la dette publique, qui porte actuellement un intérêt de 3 & de 3 ½ p. %. Le plan pris pour sa liquidation successive est le suivant: Tous les ans on remboursera un demi-million de ducats en dix payemens de 50,000 chacun, qui se feront tous les mois, à l'exception de ceux de Juillet & de Novembre. Ce remboursement se fera par voie de loterie, dans laquelle on mettra toutes les obligations à la charge de l'État; on en tirera chaque mois un nombre correspondant à la somme remboursable dans le mois.

Le nouvel emprunt de 3 millions vient d'être fermé, parce que la République n'a plus besoin de secours extraordinaires, & qu'elle a trouvé dans ses autres fonds les sommes nécessaires pour ses armemens maritimes qu'elle se propose de continuer & d'augmenter même pour se faire respecter des Tunisiens & de toutes les Puissances qui penseroient attaquer ses droits.

De Londres, le 28 Mars 1786.

ON assure que le départ du Comte de Cornwallis pour l'Inde est fixé au commencement du mois prochain; il s'embarquera sur le *Swallow*, qui est prêt à mettre à la voile & dont le Capitaine a déjà pris congé le 24 des Directeurs de la Compagnie.

Le *Royal-Souverain*, Vaisseau de guerre de 110 canons, doit être lancé incessamment à l'eau à Plymouth devant le Prince Guillaume-Henri. Les dimensions de ce

Bâtiment sont plus grandes que celles d'aucun autre de la Marine royale.

On lancera aussi à Deptfort l'*Imprenable*; de 90 canons; la Famille Royale doit s'y rendre, & on prépare une Chaloupe pour la recevoir.

Le 24 de ce mois, la Chambre des Communes formée en comité de subsides, accorda 192,792 liv. 15 s. 6 d. st. pour l'entretien des pensionnaires de l'hôpital de Chelsea; 173000 pour les Officiers de terre & de mer réformés; 638,662 liv. 12 s. 4 den. sterl. pour défrayer les dépenses extraordinaires de l'Armée de terre & des autres services auxquels le Parlement n'a point pourvu depuis le 25 Décembre 1785; ces résolutions & quelques autres seront rapportées incessamment.

Le Major Scott fit ensuite une motion pour obtenir les Papiers contenant l'opinion de la Cour des Directeurs de la Compagnie des Indes sur la conduite du sieur Hastings à Benares; lorsqu'elle eut passé on fit la deuxième lecture du bill pour corriger celui de l'Inde.

La troisième lecture de ce bill a eu lieu hier; elle n'a éprouvé qu'une objection contre la clause qui autorise le Gouverneur général à agir sans consulter le Conseil & même contre son avis; cette clause a été cependant conservée.

Malgré les efforts qu'on a faits dans la même séance pour éloigner la considération du rapport du Comité des finances, cette affaire sera traitée incessamment; en attendant la Chambre a pris diverses résolutions pour encourager la pêche de Terre-Neuve.

Selon une lettre de Philadelphie, copiée dans tous nos Papiers, les Colons qui se rendirent d'abord dans cette partie du Monde comme Membres de l'Église Anglicane, ne doivent plus se distinguer par cette dénomination; ils se sont formé un nouveau système religieux, sous le titre d'Église Épiscopale. Leur Clergé a tenu dernièrement une assemblée à Philadelphie, dans laquelle il a réformé l'Église Anglicane; des 39 articles qu'elle reçoit, il en rejette 19; il retranche de la Liturgie les Symboles de Nicée & d'Athanase, & il efface du Symbole des Apôtres l'article, *Il descendit aux Enfers.*

La Gazette de Virginie porte, que le 2 Janvier dernier au soleil levant, on éprouva une légère secousse de tremblement de terre à Baltimore & dans les environs.

Selon la même Gazette, le Gouverneur de l'état de New-Yorck a invité l'Assemblée législative de cet État à considérer les moyens d'engager les Anglois à évacuer les forts situés sur les frontières du Nord, qu'ils devoient rendre en conséquence du Traité de paix & qu'ils occupent encore. Il a aussi recommandé à l'Assemblée d'examiner s'il ne conviendroit pas d'encourager un commerce avec les Indes orientales, dont les marchandises devenues un besoin en Amérique, coûtent très-cher.

Édouard Thomson, Commandant en chef l'Escadre du Roi sur les côtes d'Afrique, y est mort le 17 Janvier dernier.

De Versailles, le 5 Avril 1786.

Le Duc de Polignac a prêté, le 2 de ce mois, serment entre les mains du Roi, pour la charge de Directeur général des Postes aux chevaux, Relais & Messageries de France, unie à celle de Directeur général des Haras, à laquelle Sa Majesté l'avoit précédemment nommé.

Le même jour, le Marquis de Lascases a eu l'honneur d'être présenté à Leurs Majestés par le Duc de Penthièvre, en qualité de Premier Gentilhomme de la Chambre de ce Prince.

La Comtesse de Pluvié & la Baronne de Saint-Marsault ont eu, le même jour, l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés & à la Famille Royale; la première par la Comtesse de Boisgelin, & la seconde par la Comtesse de Saint-Marsault de Chatillon.

Ce jour, le sieur Desormeaux, de l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres, a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale le tome IV de l'Histoire de la Maison de Bourbon.

Le 4, le sieur Eden, Envoyé extraordinaire & Ministre plénipotentiaire de la Cour de Londres, a eu une audience particulière du Roi, pendant laquelle il a remis ses lettres de créance à Sa Majesté. Il a été conduit à cette audience & à celles de la Reine & de la Famille Royale, par le sieur Tolozan, Introducteur des Ambassadeurs; le sieur de Séqueville, Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambassadeurs, précédoit.

Le sieur de Mirys, Secrétaire des Commandemens du Duc de Montpensier, a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale, qui l'ont honoré de leurs souscriptions, la cinquième livraison des figures de l'Histoire Romaine.

Le sieur David, Graveur, auquel Monsieur a bien voulu accorder le titre de Graveur de sa Chambre & de son Cabinet, a eu l'honneur de présenter à ce Prince les 7.e & 8.e livraisons de l'Histoire d'Angleterre

par figures, accompagnée d'un Précis historique dont Monsieur a agréé la dédicace *.

Les sieurs Cochin, Tilliard & Didot l'aîné ont eu l'honneur de présenter au Roi, à la Reine, à Monsieur & à Madame, la seconde livraison de la *Gerusalemme liberata*, imprimée par les ordres de Monsieur **.

De Paris, le 7 Avril 1786.

L'ACADÉMIE des Belles-Lettres de Caen propose pour le sujet du Prix qu'elle donnera le premier Jeudi du mois de Décembre prochain : *Existe-t-il des mines de charbon de terre près de Caen, & quels seroient les moyens les plus avantageux à employer pour leur exploitation?* Le Prix consiste en une médaille d'or de 400 liv. dûe au zèle des différens Membres de l'Académie. Les Mémoires seront envoyés avant le 1.er Novembre, sous le couvert de l'Intendant, au sieur Moysant, Secrétaire perpétuel.

Parmi les Voyages d'Italie qui se sont multipliés depuis quelques années, le Public a distingué celui du sieur de Lalande, de l'Académie royale des Sciences; il vient d'en publier une nouvelle édition totalement refondue & considérablement augmentée; cet Ouvrage, qui forme 9 vol. *in-12* de plus de 600 pages chacun, avec un Atlas *in-4.°* de 37 planches en taille douce, se trouve chez la veuve Desaint, rue du Foin Saint-Jacques, prix 36 liv. br. 42 relié.

Gilles-Esther-Benoît de Guepoullain, Mestre-de-camp-commandant du régiment de Cavalerie des Évêchés, est mort le 11 Mars, âgé de 49 ans.

Jean-Baptiste, Comte de Murat, Chevalier, Seigneur d'Anval, Benaut, Lissat, &c. Chef de la branche aînée de sa Maison, est mort à son château d'Anval en Auvergne, le 14 du même mois, âgé de 69 ans.

* Elles se trouvent chez l'Auteur, rue des Cordeliers, au coin de celle de l'Observance; 15 liv. chacune.

** Le prix de cette seconde livraison est de 96 liv. comme la précédente; la 3.e & la 4.e qui sera la dernière, seront chacune de 48 liv.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

AVRIL.	LUNDI 3.	MARDI 4.	MERCREDI 5.
Comp. des Indes — Actions... 2500l	2160........	2165, 67½, 70.	2172½.......
D.° 1/25.es.. 1600l	....	1372½.......	1372½.......
D.° 8.es 312l 10s	....	....	....
D.° 25.es... 100l	....	....	....
B.s d'Emp. Oct. 500l	414........	414........	414........
Loterie Royale, 1780.	760........	....	....
Loterie d'Avril 1783.	727, 28........	729, 30........	732, 33.......
Loterie d'Octob. *idem.*	506, 7, 6........	506, 5........	506, 5½, 6....
Emprunt, 1784.....	2, 1⅞, ¾, ½....	½, ⅜........	⅜, ¼, ⅜, ½....
Actions, 1785.....	....	....	....
Emprunt, 1785.....	4½, ¾, ⅞, ½....	5⅛, 5, 5¼, 5....	5⅛, 5, 4⅞, ¾, ½..

CHANGES du 5.	
Amsterdam.	54⅞.
Londres....	29¼, ⅝.
Hambourg.	187½.
Madrid.	14l 8s 6d
Cadix..	14l 5s 6d
Livourne..	99½.
Gènes....	93.
Lyon....	au pair.

Chambre Syndicale, du 4 Avril. LIVRES. Bibliothèque des Dames, Morale, n.° 15. — Collection de Mémoires sur l'Histoire de France, tome 15.; rue d'Anjou-Dauphine. — Collection de Contes des Fées, 12.e livraison, tomes 23 & 24, *in-8.°* chez Cuchet; rue & hôtel Serpente. — Catalogue de Tableaux dont la vente se fera le 10 Avril, hôtel de Bullion. — Études de la Nature, par M. de Saint-Pierre, seconde édition, revue, corrigée & augmentée de notes, & sur-tout de nouvelles preuves savantes & lumineuses, du cours alternatif & semi-annuel de l'Océan atlantique, par la fonte des glaces polaires, 3 vol. *in-12*, enrichis de 6 planches en taille douce, br. 10 liv. rel. 12 liv. chez Didot jeune, quai des Augustins; Méquignon l'aîné, rue des Cordeliers. — Manuel pratique où l'on traite des différentes manières les plus simples & les meilleures pour faire toutes sortes de vins qui seront de qualité & de garde, avec l'art méthodique de les gouverner, joint à de nouveaux secrets pour les bonifier, & les moyens les plus sûrs pour les rétablir, par M. Bridelle de Neuillan, *in-12*, 1 liv. 10 sous; chez Méquignon l'aîné, rue des Cordeliers. — Manuel des Huissiers, par Ouin; chez Sorin. — Nouvelle méthode pour apprendre les principes de la Langue françoise, par M. Tournon, 1.re partie. — Journal Polytipe, n.° 10 à 19. — Précis de prononciation Angloise, par M. Drobecq; chez l'Auteur, rue Dauphine. — Sermons de M. l'Abbé Fossard, Chanoine, Archidiacre de l'Église métropolitaine de Rouen, Abbé de Marcheroux, Prédicateur ordinaire du Roi, 3 volumes *in-12*, 7 livres 10 sous; chez Durand neveu, rue Galande; Nyon l'aîné, rue du Jardinet; Mérigot jeune, quai des Augustins. — Traité des Moulins & des Bannalités. — GRAVURES. Carte de la France, chez Desnos. — MUSIQUE. Airs & entre-actes de Panurge, par Javurck. — Concerto pour le Clavecin, par P. Lecourt, Œuvre I.re — 6.e Concerto, par Chapelle, Œuvre IX. — Journal de Violon dédié aux Amateurs, n.° 4; chez Bornet, rue Tiquetonne. — 3 Airs pour le Forté piano avec accompagnemens de Violons, Basses, Violes, Flûtes; par Magnelli, 6 liv. chez la demoiselle Rivet, au Palais royal.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 29.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 11 Avril 1786.

De Pétersbourg, le 26 Février 1786.

LE Comte de Woronzow, Président du Collége du Commerce, & le Sénateur Nariskin, chargés de visiter les divers Tribunaux dans les gouvernemens de Finlande, d'Olonitz, de Wologda & d'Archangel, sont partis d'ici le 15 de ce mois.

Les troubles qui se sont élevés dans le gouvernement d'Orenbourg, ne sont point encore appaisés. Le Lieutenant général Baron d'Igelstrom que l'on attendoit ici, ne peut encore s'éloigner de ce gouvernement; il a même demandé un renfort de Troupes, & on assure que trois régimens ont reçu l'ordre de marcher.

Sur la demande de la Cour de Stockholm, l'Impératrice a permis d'exporter des magasins de ses États, une certaine quantité de grains pour la Finlande Suédoise.

De Copenhague, le 14 Mars 1786.

DEPUIS le 10 de ce mois le Sund est entièrement couvert de glaces; on peut le passer à pied & en traîneaux pour aller en Suède. Le Belt est aussi fermé par les glaces du côté de Corsoer, & le dernier Courrier arrivé dans cette ville l'a passé à cheval.

De Madrid, le 18 Mars 1786.

LES nouvelles de Cadix portent que le 26, le 27 du mois dernier, le 1.er & le 3 de celui-ci, il y est entré dix Bâtimens venant de la Vera-Cruz, de Montevideo, de Carthagène des Indes & de la Havane.

On mande du même port, que le Brigantin François l'*Impératrice* de 150 tonneaux, parti le 19 Février de Dunkerque avec 1800 quintaux de charbon de terre, 20 sacs de blé & autres articles destinés pour Marseille, a péri le 6 Mars sur la côte de Rota; l'Équipage, qui consistoit en 12 hommes & 2 Passagers, s'est sauvé, & on espéroit pouvoir retirer une grande partie de la cargaison & même le Bâtiment.

Le Vaisseau de guerre François le *Brillant*, parti du Cap de Bonne-Espérance le 10 Décembre dernier, avec la division aux ordres du sieur de Peynier, mouilla le 8 de ce mois à la Corogne, où le besoin de faire des vivres l'a contraint de relâcher.

Celles de Carthagène portent que la Flûte Françoise la *Cigogne*, commandée par le sieur de Barentin, venant de Toulon & destinée pour le Cap, a été forcée, par un coup de vent, d'entrer dans cette rade.

De Vienne, le 22 Mars 1786.

DIMANCHE dernier après le Service divin, il y eut cercle chez l'Empereur; il y a eu également appartement chez l'Archiduchesse Marie-Christine & chez le Duc Albert de Saxe-Teschen, qui sont partis le lendemain pour retourner dans les Pays-bas.

L'augmentation de la valeur des espèces d'or dans les États héréditaires, ayant fait imaginer que celle des espèces d'argent pourroit être augmentée dans la même proportion, on a publié un Decret suprême, qui tranquillise les esprits sur ce sujet, & qui assure que le Gouvernement n'a jamais eu l'idée de porter plus loin son opération.

Le 19 de ce mois, à sept heures & demie du soir, on aperçut un météore assez foible, dont la lumière étoit pâle & sans rayons; il s'étendoit d'environ 20 degrés vers le Nord, & il fut aisé de reconnoître qu'il s'avançoit avec le soleil qui passoit alors sous l'horizon, & qu'il étoit produit par sa clarté; vers les dix heures & demie on en aperçut un autre du côté de l'Est, où la lune étoit alors sous l'horizon, pour se lever

du 7 du présent mois, sur la question suivante : *Rechercher quelles sont les causes de la maladie aphteuse, connue sous les noms de* muguet, millet, blanchet, *à laquelle les enfans sont sujets, sur-tout lorsqu'ils sont réunis dans les hôpitaux, depuis le premier jusqu'au troisième ou quatrième mois de leur naissance; quels en sont les symptômes, quelle en est la nature, & quel doit être le traitement, soit préservatif, soit curatif.* Et considérant combien les recherches sur cette matière sont importantes pour la conservation des enfans des hôpitaux, & spécialement pour les enfans reçus en l'hôpital des Enfans-trouvés & à l'hospice de Vaugirard, qui sont unis à l'Hôpital général; après en avoir délibéré, a arrêté que pour exciter d'autant plus l'émulation des concurrens, & les dédommager des dépenses & peines que de pareilles recherches peuvent exiger, elle ajouteroit à ce Prix pareille somme de 600 liv. en faveur de celui qui l'aura mérité, au jugement de ladite Société; à l'effet de quoi il lui sera délivré une ordonnance de ladite somme sur le Receveur de l'hôpital des Enfans-trouvés, dans la dépense duquel elle sera allouée, en rapportant cette ordonnance dûment quittancée. »

Jean-François Gaston Leconte de Nonant, Comte de Piercour, Seigneur de Rhuis & Germain, Preiniere, Rocquemont, Verine & autres lieux, ancien Capitaine au régiment du Roi, Infanterie, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, est mort en son château d'Haramont le 16 Mars, âgé de 88 ans.

Paul-Charles-Marie, Marquis de Lomenie, Lieutenant-commandant d'Escadron des Gardes-du-Corps, Compagnie du Prince de Poix, Brigadier des Armées du Roi & Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, est mort à Brienne le 20 du même mois.

Mathurine Michel, fille, née à Héry le 28 Août 1672, est morte à Nantes le 15 Mars 1786, à l'âge de 113 ans 5 mois & 14 jours. Elle a conservé toutes ses facultés jusqu'au dernier moment de sa vie.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

AVRIL.	JEUDI 6.	VENDREDI 7.	SAMEDI 8.
Comp.e des Ind. Actions... 2500l	2172½, 70....	2167½, 65, 60.	2160, 57½, 55,
D.° 14/25.es .. 1600l	1372½.......	....	........(57½.
D.° 8.es. 312l 10s	....	....	....
D.° 25.es.. 100l	....	....	....
B.s d'Emp. Oct. 500l	415........	....	....
Loterie Royale, *1780*.	....	....	....
Loterie d'Avril *1783*.	732........	730, 29, 30...	733........
Loterie d'Octob. *idem*.	505, 4, 3½, 4...	504, 3, 4.....	505, 4½, 4, 4½.
Emprunt de 100 mil.ns	3, 5¼, 4½, 3¼..	3, 2¾, 3½, 4...	3, 3¼, 3½.....
Emprunt de 125 mil.ns	1, ⅞.......	1¼, 1, 1⅜, ¼, ⅞..	1¼, ⅛, 1, ⅞, ¾...
Emprunt de 80 mil.ns	4⅞, ½, ¾, ⅝, ¼...	4, 3¾, 4¼, 4, 4½.	4¼, ½, ⅞, ¾, ⅞...

CHANGES du 8.	
Amsterdam.	54⅛.
Londres...	29¼.
Hambourg.	187¼.
Madrid.	14l 8s 6d
Cadix..	14l 5s 6d
Livourne..	100.
Gênes....	93½.
Lyon.....	1⅞ perte.

Chambre Syndicale, du 7 Avril. LIVRES. Avis d'une mère infortunée à ses filles; chez Servieres. — Bible de Sacy, tome XIV; chez Desprez. — Considérations sur l'état militaire des Germains, par M. Desgrais; chez Didot fils aîné & Jombert, rue Dauphine. — Épître à M. le Comte de Rivarol, brochure d'environ 100 vers, *in-8.°* chez Hoffman, à l'Imprimerie polytipe, rue de Favart, vis-à-vis celle de Gretry; Lesclapart, rue du Roule. — Étrennes de Minerve; chez Desnos. — Le Guide des Supérieurs; chez Mérigot. — Petite Bibliothèque des Théâtres, 3.e année, n.° 3, contenant des Opera-comiques; rue des Moulins butte Saint-Roch, n.° 11; Belin, rue Saint-Jacques; Brunet, rue de Marivaux. — Petit Voyageur, n.os 9 & 10. — Poëme à la mémoire du Prince de Brunswick; chez Onfroy. — Pogonologie, ou Histoire de la Barbe; chez Lejay. — Prospectus d'une nouvelle édition des Ouvrages de Madame Riccoboni, en 8 vol. *in-8.°* chez Voland, quai des Augustins. — Prospectus des Vies des Grands Hommes du Christianisme, ornées de leurs portraits, par M. l'Abbé Robin, Chapelain du Roi, & une société de Gens de Lettres. — Recueil de Généalogies, pour servir de suite ou de supplément au Dictionnaire de la Noblesse de M. de la Chenaye-Desbois, *in-4.°* tome XV ou III.e des supplémens; chez M. Badier, Éditeur & Continuateur, rue Saint-André-des-Arts, n.° 78, br. 15 l. — Recueil de Mémoires & de Pièces sur la formation & fabrication du Salpêtre, contenant tout ce qu'il y a d'instructif dans les Mémoires admis au concours pour le Prix du Salpêtre en 1775, *in-4.°* formant le tome II de la collection des Mémoires des Savans étrangers; il se vend aussi séparément, chez Moutard, rue des Mathurins. — Tableau tachygraphique, contenant l'art d'écrire aussi vîte que la parole, par M. Coulon de Thevenon. — Voyage d'un Suisse en différentes Colonies d'Amérique. — Voyage de Naples, tome IV & dernier. — GRAVURES. Cabinet des Modes, 10.e cahier, *in-8.°* chez Buisson, rue des Poitevins, hôtel de Mesgrigny. — MUSIQUE. Trois Symphonies de Haydin, arrangées pour le clavecin, par Gros, Œuvre VIII.e — Troisième livre de trois duos pour deux harpes, par Ragué, Œuvre VIII.e

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.



De Cracovie, le 8 Mars 1786.

LE 27 du mois dernier, à quatre heures du matin, on éprouva ici plusieurs secousses de tremblement de terre qui durèrent deux secondes chacune. Dans divers endroits il s'est ouvert des crevasses, & la terre s'est enfoncée à plusieurs pieds dans d'autres. Le château de Glabow, à 7 milles d'ici, a été fort endommagé; la commotion s'est étendue jusqu'à Radom. Les tremblemens de terre ne sont pas inconnus dans ce Royaume; nos Chroniques en rapportent plusieurs, notamment en 1000, 1016, 1200, 1257, 1258, 1303 & 1348.

De Lisbonne, le 9 Mars 1786.

ON apprend de Peniche que depuis le 26 du mois dernier jusqu'au 2 de celui-ci, le mauvais temps n'a pas permis de continuer les travaux entrepris pour retirer les effets du Vaisseau Espagnol naufragé; le 2, on les a recommencés, & on a tiré un caisson d'or, 27 autres d'argent monnoyé; le 3, on en a enlevé 37; le 4, 65 avec 2 autres d'argent en barres, une d'or & 7 barres de cuivre; le 5, une caisse d'or, 18 d'argent, 7 sacs, une barre & quelques ustensiles de cuivre; le 6 & le 7, on ne put travailler; le 8, on retira une caisse d'or, 17 d'argent & quelque cuivre. Jusqu'à présent on a sauvé la valeur de 1,019,500 piastres fortes; on n'a employé que deux Bâtimens à la fois à ce travail; on se propose d'en employer quatre lorsque le temps sera beau, & on ne doute pas que l'on ne parvienne à retirer toute la partie la plus précieuse de la cargaison.

De Vienne, le 25 Mars 1786.

DEPUIS quelques jours nous jouissons de toute la température du printemps.

Le Baron de Kalchnitz a remis à l'Empereur un projet pour l'abolition des corvées; Sa Majesté Impériale a nommé des Commissaires pour lui en rendre compte.

On vient de diminuer en faveur des Compagnies de raffinerie de sucre, les droits d'entrée sur le sucre brut; ils ne seront à l'avenir que de 7 florins le quintal.

De Presbourg, le 22 Mars 1786.

ON a établi dans le quartier des villes forestières ou des mines du comitat de Neusol, un fonds destiné à fournir les pensions des Ministres & des Maîtres d'école Luthériens. Ce fonds est suffisant pour assurer de petites pensions aux veuves après la mort de leurs maris, & pourvoir aux besoins de ceux qui les remplaceront.

De Berlin, le 21 Mars 1786.

LE ROI vient de faire un don de 10,000 rixdal. à la veuve du feu Général de Ziethen.

Le Prince Ferdinand est parti ce matin pour Potsdam, où se trouve depuis hier le Prince Eugène de Wirtemberg.

De Francfort, le 28 Mars 1786.

LE Duc Albert de Saxe-Teschen & l'Archiduchesse Marie-Christine son épouse, arrivèrent ici de Vienne le 25 de ce mois sur le soir, & en repartirent le lendemain pour continuer leur route vers les Pays-bas.

Selon quelques lettres de Munich, l'opération de la diminution de la valeur des écus de 6 liv. de France, y produit un mauvais effet; on porte les espèces dans d'autres Cercles, où elles ont conservé leur valeur, & on ne voit plus actuellement en Bavière que de la petite monnoie; depuis ce changement, le prix des vivres est aussi augmenté.

On apprend de Nuremberg que les divisions qui s'y étoient élevées entre le Sénat & la Bourgeoisie, se sont terminées heureusement à la satisfaction de celle-ci; le Sénat vouloit établir une imposition extraordinaire à laquelle la Bourgeoisie s'est refusée; elle a obtenu l'usage de son privilége, d'être toujours consultée lorsqu'il s'agit de délibérer sur la levée & l'emploi des revenus publics.

De Hambourg, le 22 Mars 1786.

PLUSIEURS Papiers publics annoncent que l'Impératrice de Russie a fait demander à l'Empereur de la Chine la cession d'un district de pays sur les bords de la rivière d'Amour, qui se jette dans le lac de Kamtschatka, celle d'une Isle située à l'embouchure de cette rivière, & la libre navigation sur la Murat. Le Gouverneur d'Irkutsk est chargé des négociations relatives à cet objet.

On lit les détails suivans dans un Mémoire sur le commerce des États Autrichiens, publié par le sieur Schweighofer: Les manufactures de toile établies dans ces États, en fabriquent pour 5 millions de florins; celles de draps dans la Bohème & la Moravie, pour 15 millions; celles d'indiennes pour 3; & celles de soieries pour environ 4. Toutes les branches du commerce national occupent environ 800,000 individus; ce qui prouve que l'activité n'est pas encore ce qu'elle pourroit être dans ces États, qui renferment une population d'environ 22 millions d'ames.

De Cologne, le 27 Mars 1786.

L'ÉLECTEUR a établi à Bonn, de l'agrément des États, un Tribunal de révision.

Par un Décret en date du 17 Février, ce Prince a ordonné qu'à l'avenir tous les mandemens, monitoires, assignations & jugemens donnés jusqu'à présent en langue latine, seront rédigés en langue allemande.

De Salm, le 18 Mars 1786.

AVANT-HIER, la Princesse régnante de Salm-Salm est accouchée d'un Prince, qui a été baptisé le même jour, & a reçu les noms de *Guillaume-Florentin-Louis-Charles*.

De Milan, le 8 Mars 1786.

SUR la demande du Gouvernement, l'Archevêque de cette ville a permis l'usage de la viande pendant le Carême, à l'exception des mercredi, vendredi & samedi, & celui des œufs pendant la Semaine sainte.

On a mis à exécution le nouveau Réglement du Mont-de-piété.

Un Édit en date du 14 du même mois, réforme l'ancienne Législation romaine, en ce qui concerne l'extension donnée à la responsabilité dont sont chargés les aubergistes, hôteliers, &c. des effets que les étrangers déposent chez eux & qui peuvent être volés. On a cherché dans ce Réglement à combiner la sûreté & l'indemnité qui sont dûes aux uns & aux autres.

De Londres, le 4 Avril 1786.

LE départ du Comte de Cornwallis paroît fixé au 10 de ce mois; il n'emmène, dit-on, que son Secrétaire & deux domestiques. Le Colonel Tarleton ne l'accompagnera pas comme on l'avoit publié.

Le dernier Paquebot arrivé de l'Inde a apporté une Gazette de Calcuta, dans laquelle on lit les détails suivans:

Tippo-Sultan ayant rendu à la Compagnie, conformément au Traité de paix, la Factorerie de Calicut, on replaça, le 15 Septembre, sur les magasins le pavillon Anglois. Le sieur Nicolas Frith en a été nommé Président.

Un gros Bâtiment Russe de 1400 tonneaux, nommé le *Baptiste*, allant de Maurice à Mascat, a été forcé par les mauvais temps qu'il a éprouvés près du golfe, à se réfugier à Bombay; on avoit fait toutes les dispositions pour le réparer; mais après l'avoir examiné avec soin, on avoit jugé qu'il ne valoit pas cette dépense, & on présumoit qu'on alloit le dépecer.

Un Senaut François, chargé de marchandises d'Europe, étoit aussi arrivé de Maurice à Bombay; il avoit laissé à Maurice le *Cornwallis* venant du Bengale, & un Vaisseau Impérial, qui avoit quitté la côte de Malabar en Mars.

Le prix que la Compagnie des Indes paye pour le fret des Vaisseaux qu'elle emploie est si haut que, selon l'opinion du sieur Baring, un de ses Directeurs, son commerce peut soutenir difficilement la concurrence avec les Nations étrangères; le sieur Baring est persuadé que c'est ce qui contribue à la contrebande, qui ne diminuera point tant que ce prix se soutiendra; il prétend que les habitans de Jersey & de Guernesey introduisent annuellement en fraude sur les côtes occidentales 1,200,000 livres pesant de thé Bohe, & les François & les Hollandois environ 7 à 8 millions.

Le 30 Mars, le sieur Minchin annonça à la Chambre des Communes qu'il feroit incessamment une motion pour changer le systême du gouvernement actuel de Québec. Les résolutions de

la veille relatives au fonds d'amortissement, furent prises ensuite en considération, & le sieur Pitt annonça que lundi il demanderoit l'impression du bill sur ce sujet, pour que l'on en pût faire la première lecture le jeudi suivant.

La seconde lecture du bill des élections pour donner aussi l'exclusion à toutes les personnes qui occupent des emplois civils dans le département de la Marine & de l'Artillerie, ayant eu lieu, on fit la motion de l'examiner en comité, ce qui fut rejeté à la pluralité de 117 voix contre 41.

Le 31, on renvoya la considération ultérieure du bill pour l'administration de la Justice dans l'Inde, afin d'avoir le temps d'examiner les dernières nouvelles arrivées de ces contrées.

Hier, conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'étant formée en comité sur les papiers relatifs à l'administration du sieur Hastings dans l'Inde, le sieur Burke fit une motion pour appeler à la barre le sieur Léonard Jacques; mais il fut décidé qu'il étoit contraire aux loix & aux formes d'appeler des témoins pour prouver des charges qui n'avoient pas encore été exposées; le sieur Burke n'ayant pu faire passer sa motion en l'amendant, présenta la première de ses accusations; le sieur Pitt lui ayant demandé s'il entendoit la prouver par témoins avant de délivrer les autres, il répondit que telle avoit été d'abord son intention, mais qu'il déféroit au vœu de la Chambre, qu'il établiroit tous ses griefs, les feroit imprimer & appelleroit ensuite les témoins. Cette affaire sera continuée aujourd'hui.

Le Parlement d'Irlande a arrêté qu'il seroit établi une loterie de 32,066 billets, à raison de 5 liv. sterl. chaque billet; elle sera tirée en Août prochain, & les prix seront payés au mois de Janvier suivant.

Le bill de police présenté au même Parlement a excité des réclamations de la part des habitans de Dublin; ils ont présenté une requête dans laquelle ils demandoient à être entendus contre ce bill, mais cette requête a été rejetée à la pluralité de 125 voix contre 46.

De Versailles, le 12 Avril 1786.

LE 9 de ce mois, Dimanche des Rameaux, le Roi, accompagné de Monsieur, de Madame, de Monseigneur Comte d'Artois, de Madame Comtesse d'Artois & de Madame Élisabeth de France, s'est rendu à la Chapelle du Château, où, après avoir assisté à la bénédiction des Palmes & à la procession, il a entendu la grand'Messe chantée par sa Musique & célébrée par l'Abbé de Ganderatz, Chapelain de sa grande Chapelle. Mesdames Adelaïde & Victoire de France ont aussi assisté, dans une des Chapelles collatérales, à la grand'Messe, à laquelle la Comtesse de Sainte-Aldegonde fit la quête.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le même jour, le contrat de mariage du Comte de Saulx-Tavannes, Sous-lieutenant au régiment d'Infanterie de la Reine, avec Demoiselle de Choiseul-Gouffier.

Ce jour, les Députés des États de Cambrai, du pays & comté du Cambresis, furent admis à l'audience du Roi; ils furent présentés à Sa Majesté par le Prince de Robecq, Commandant pour le Roi dans la province, & par le Maréchal de Ségur, Ministre & Secrétaire d'État au département de la Guerre, ayant celui de la Flandre. La Députation, conduite à l'audience du Roi par les sieurs de Nantouillet, Maîtres des Cérémonies, & par le sieur de Watronville, Aide des Cérémonies, étoit composée, pour la Noblesse, du Marquis d'Avrincourt, Maréchal-de-camp, qui porta la parole, à cause de l'indisposition du Prince Ferdinand de Rohan, Archevêque de Cambrai, qui étoit député pour le Clergé; & pour le Tiers-État, du sieur le Fevre, Avocat & Échevin de la ville de Cambrai.

Le 10, la Reine s'est rendue en cérémonie à l'Église de la paroisse Notre-Dame, où Elle a communié des mains de l'Évêque-Duc de Laon, son Grand-Aumônier; la Duchesse de Luxembourg & la Duchesse de Luynes, Dames du Palais, tenant la nappe.

Madame Comtesse d'Artois s'est aussi rendue en cérémonie, le même jour, à la même Église, où elle a communié des mains de l'Évêque de Bayeux, son Premier Aumônier; la Duchesse de la Vauguyon, Dame d'Honneur de Madame, & la Comtesse de la Tour d'Auvergne, Dame pour accompagner Madame, tenant la nappe.

Madame Adelaïde de France s'est également rendue en cérémonie à la même Église, où elle a communié des mains de l'Évêque de Pergame, son Premier Aumônier; la Duchesse de Laval, sa Dame d'Atours, & la Duchesse de Beauvilliers, première douairière, Dame pour accompagner cette Princesse, tenant la nappe.

Madame Victoire de France s'y est aussi rendue, & a communié des mains de l'Évêque d'Évreux, son Premier Aumônier;

la Princesse de Chimay douairière, & la Princesse de Ghistelle, Dames pour accompagner cette Princesse, tenant la nappe.

Le sieur Jumentier, Maître de musique de l'Église de Saint-Quentin, & le sieur de la Place, Maître de musique de l'Église cathédrale de Beauvais, ont eu l'honneur de faire exécuter devant le Roi plusieurs Motets de leur composition.

De Paris, le 14 Avril 1786.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, du 5 Février, qui fixe les chargemens de morue sèche de pêche nationale à 50 quintaux au moins, pour obtenir les primes d'encouragement accordées par Arrêt du 18 Septembre dernier.

Autre du 16 du même mois, qui ordonne la remise à l'Adjudicataire général des Fermes de tout le sel provenant du travail du salpêtre dans toutes les provinces de grandes & petites gabelles; & règle les prix auxquels ledit Adjudicataire général sera tenu de payer chaque livre de sel, à partir du commencement du bail prochain.

Autre du 17 dudit mois, qui permet l'entrée jusqu'au 1.er Janvier prochain des toiles peintes en Alsace, quelle que soit l'origine des toiles blanches employées à leur impression; & qui ordonne à l'Adjudicataire des Fermes de continuer à percevoir le droit de 90 liv. du quintal sur lesdites toiles peintes, & celui de 25 liv. sur les toiles de coton blanches provenant du commerce de la Compagnie des Indes.

Autre du 21 dudit mois, qui déclare nuls & de nul effet les passeports illimités délivrés par l'ancienne Compagnie des Indes aux Négocians & Armateurs, & leur fait défenses de s'en servir.

François-Thomas, Marquis de Mondion, Lieutenant-colonel d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, ci-devant Commandant du Limbé, Isle Saint-Domingue, est mort ici le 29 Mars, âgé de 73 ans.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

AVRIL.	LUNDI 10.	MARDI 11.	MERCREDI 12.
Comp.e des Ind. Actions... 2500^{l}	2160........	2157$\frac{1}{2}$, 60....	2160........
D.° $\frac{16}{25}$.es .. 1600^{l}	....	....	....
D.° 8.es. 312^{l} 10^{s}	....	....	....
D.° 25.es .. 100^{l}	....	....	....
B.s d'Emp. Oct. 500^{l}	415, 16.......	416........	417........
Loterie Royale, *1780.*	765........	....	....
Loterie d'Avril *1783.*	732........	732........	732........
Loterie d'Octob. *idem.*	504$\frac{1}{2}$, 5, 4$\frac{1}{2}$...	504$\frac{1}{2}$........	504$\frac{1}{2}$, 4, 3$\frac{1}{2}$....
Emprunt de 125 mil.ns	$\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$........	$\frac{3}{4}$, $\frac{5}{8}$, $\frac{1}{2}$.......	$\frac{1}{2}$, $\frac{3}{8}$, $\frac{1}{2}$.......
Actions, *1785*......	....	....	....
Emprunt de 80 mil.ns	5, 4$\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{5}{8}$....	4$\frac{1}{2}$, $\frac{5}{8}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$, 5...	4$\frac{7}{8}$, 5, 4$\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$...

CHANGES du 12.	
Amsterdam.	54.
Londres...	29$\frac{3}{4}$.
Hambourg.	187$\frac{1}{2}$.
Madrid.	14^{l} 8^{s} 6^{d}
Cadix..	14^{l} 5^{s} 6^{d}
Livourne..	100.
Gènes....	93$\frac{1}{4}$.
Lyon....	$\frac{2}{8}$ perte.

Chambre Syndicale, du 11 Avril. LIVRES. Collection Académique, composée des Mémoires, Actes ou Journaux des plus célèbres Académies & Sociétés Littéraires de l'Europe, concernant la Physique, l'Histoire Naturelle, la Botanique, la Chymie, l'Anatomie, la Médecine, la Mécanique, &c. *in-4.°* tomes 10 & 11, partie Françoise, contenant la suite de l'Histoire & des Mémoires de l'Académie royale des Sciences de Paris; chez Cuchet, rue & hôtel Serpente. — Conférences sur les Commandemens de Dieu & de l'Église, par le P. Richard; chez Desauges. — De la possibilité de faciliter l'établissement général de la navigation intérieure du royaume, de supprimer les corvées & d'introduire dans les travaux publics l'économie qu'on desire, 2 vol. *in-8.°* par M. de Fer de la Nouërre, Auteur des Réflexions sur le projet de l'Yvette, pour servir de supplément aux détails de ce projet insérés dans un Livre dédié au Roi, intitulé: De la possibilité de supprimer les corvées & d'introduire dans les Tribunaux publics l'économie qu'on desire; chez l'Auteur, rue du Petit-Bourbon, n.° 13; veuve Duchesne, rue Saint-Jacques; Jombert fils aîné, rue Dauphine; Desenne, Hardouin & Gattey, au Palais royal. — De l'excellence des difficultés de l'Art d'écrire, *in-12.* — Manuel de l'Ame pieuse; chez Debure. — Œuvres mêlées de Littérature de M. de la Fargue; chez Guillot. — Vie de Plutarque par Amyot, tome 7, *in-8.°* chez Cussac, carrefour S. Benoît. — GRAVURES. Figures de l'Histoire d'Angleterre, par M. David, huitième livraison, *in-8.°* chez l'Auteur, rue de l'Observance, au coin de celle des Cordeliers. — MUSIQUE. Élite de chansons & ariettes décentes, avec accompagnement de basse, par Guera. — Journal de clavecin, n.os 3 & 4. — Journal de harpe, n.os 8 à 15. — Journal hebdomadaire, n.os 18 à 25. — Ouverture des Danaïdes, arrangée pour la harpe, par Elouis. — Ouverture des deux Tuteurs, arrangée par le même. — N.° 15 des pièces d'harmonie pour deux clarinettes, deux cors, deux bassons. — Trois sonates pour le clavecin, par Hayden, avec violon & violoncelle Œuvre 43, imprimé à Vienne en Autriche; chez Leduc, rue du Roule, n.° 6.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 18 Avril 1786.

De Constantinople, le 28 Février 1786.

LE nouveau Grand-Visir Jussuf-Aga est arrivé dans cette capitale, où il a fait son entrée publique, & est entré immédiatement après dans les fonctions de sa charge. Les désordres qu'on craignoit à cette occasion, ont été prévenus par les sages dispositions du Capitan-Pacha. L'opposition qu'avoit éprouvée son élévation, sur-tout de la part du Muphti, & qui en a causé la disgrâce, n'a laissé aucune impression, & le peuple paroît attendre beaucoup des talens, de l'activité & de la fermeté du nouveau Ministre.

De Madrid, le 24 Mars 1786.

LE Comte de Fernand Nuñez, Ambassadeur du Roi à la Cour de Lisbonne, nous apprend par ses dernières dépêches, que les espérances qu'on avoit conçues de sauver tout le trésor qui étoit à bord du Navire naufragé à Peniche, se réalisoient tous les jours. Le zèle infatigable & l'intelligence de D. Francisco Munoz & Gossens, que Sa Majesté a chargé de ce travail, ont eu jusqu'à présent le plus grand succès; depuis le 17 du mois dernier jusqu'au 15 de celui-ci, il a réussi à retirer 2,904,703 piastres fortes.

De Vienne, le 29 Mars 1786.

ON s'entretient toujours ici d'un voyage prochain de l'Empereur, & on assure qu'il est fixé au commencement du mois de Mai. Selon toutes les apparences, Sa Majesté Impériale se rendra d'abord dans la Hongrie, où l'on doit assembler un camp auprès de Pest, de-là Elle passera dans la Transylvanie & dans la Buckowine.

Un Decret de l'Empereur ordonne qu'à l'avenir tous les Bâtimens marchands de ses Sujets, ne pourront arborer que le pavillon Autrichien à bandes rouges & blanches.

On assure de nouveau que les intérêts des capitaux seront réduits à 3 p. $\frac{0}{0}$.

L'Abbé Storch, Directeur de l'Institut des sourds & muets, a obtenu de l'Empereur la permission d'y établir une Imprimerie.

On dit que la suppression des Carmes du fauxbourg de Leopolstadt est décidée; leur Maison sera occupée par les Récollets de la ville, dont le Couvent sera démoli, & l'emplacement vendu.

Du Comitat de Liptau, le 18 Mars 1786.

LES nouvelles ultérieures de la haute Hongrie, confirment que le 27 Février, entre 4 & 5 heures du matin, on a éprouvé une violente secousse de tremblement de terre qui a duré près d'une minute. On doit avoir senti le même jour & à la même heure, dans la partie de la Pologne voisine de ce comitat, des secousses encore plus violentes.

De Francfort, le 1.er Avril 1786.

ON apprend de Wertheim que la Princesse de Loevenstein-Wertheim y est accouchée, le 26 du mois dernier, d'un Prince, qui a été nommé au baptême *Constantin-Louis-Charles-François-Henri.*

Un Papier public offre les détails suivans sur la population de la Silésie Prussienne & du comté de Glatz.

On a compté en 1785 dans la haute Silésie, 3632 mariages, dont 3160 dans les campagnes; 2556 naissances, dont 96 morts-nés, 192 illégitimes dans les villes; à la campagne, 16,714, dont 262 morts-nés, & 613 illégitimes. Les morts ont été au nombre de 15,097, dont 2309 dans les villes. La population générale dans ces dernières, étoit évaluée à 56,172 personnes, & dans les campagnes, à 313,527. On donne à cette partie de la Silésie 270 milles

carrés de surface; ainsi, malgré les forêts immenses dont ce pays est couvert, on peut y compter 1421 personnes sur chaque mille carré, & un mariage sur 110 habitans.

La surface de la basse Silésie & du comté de Glatz, forme 571 milles carrés, & leur population 1,111,233 ames, dont 218,289 pour les villes, le reste pour les campagnes; les Catholiques font les trois huitièmes de la population, & les Protestans le reste. On a compté en 1785 dans les villes, 7067 morts, ce qui en fait 1 sur 31 vivans; & à la campagne, 27,703, ou 1 sur 32 à 33.

De Rome, le 15 Mars 1786.

LES Cardinaux & Prélats nommés pour travailler à un nouveau Code criminel, ont tenu dernièrement une assemblée chez le Cardinal Buon-Compagni, Secrétaire d'État, & le projet de ce nouveau Code y a été lû pour la seconde fois.

On annonce la tenue d'un Consistoire pour le 3 du mois prochain.

On mande de Naples que le Duc & la Duchesse de Cumberland qui s'y trouvent depuis quelque temps, comptent en partir la semaine prochaine pour venir ici.

Le Duc de Choiseul-Stainville, qui voyage en Italie, a été reçu du Saint Père avec beaucoup de bonté; Sa Sainteté l'a traité avec les distinctions qu'Elle accorde aux Ducs & Pairs & aux Grands-d'Espagne.

De Naples, le 21 Mars 1786.

ON apprend de Cartagène, que D. Jean Thomas, chargé d'aller à Alger pour y traiter de la paix, ou du moins d'une trève avec cette Régence, y étoit arrivé, & se préparoit à s'embarquer pour sa destination.

Le Roi a érigé un nouveau Tribunal, auquel seront portées toutes les affaires concernant l'Amirauté, l'Auditorat & l'Alcaïdat. Il sera présidé par le Maréchal Sanchez, le Duc de Turrito en est Vice-président; on y a attaché quatre Conseillers choisis parmi les Juges de la Vicairerie, un Auditeur fiscal & un Secrétaire.

De Londres, le 6 Avril 1786.

ON prépare à Saint-James des appartemens pour deux Princes de Mecklembourg, frères de la Reine, qui sont attendus incessamment dans cette capitale.

Le Commodore Elliot, qui se dispose à se rendre à Terre-Neuve, où il va prendre le commandement de l'Escadre dans cette station, a pris hier congé du Roi.

Le Comte de Cornwallis s'est rendu le même jour à l'hôtel des Directeurs de la Compagnie des Indes, où il a prêté le serment d'usage en qualité de Gouverneur général du Bengale. Il a été ensuite à London-Tavern, où il a dîné avec les Commissaires du Contrôle, les Ministres d'État & les Directeurs.

Le nouveau Paquebot qu'on équipe à Blackwall, a ordre de se tenir prêt à partir le 1.er Mai au plus tard; on le dispose de la manière la plus commode pour recevoir des Passagers. Le Comte de Cornwallis s'y embarquera, à moins que le Gouvernement ne nomme une Frégate pour accompagner ce Bâtiment, ce qui n'est guère l'usage si les Directeurs de la Compagnie ne le demandent pas; on ignore s'ils le feront; on sait que dans ce cas le bill du Lord North oblige la Compagnie à payer à la Nation une certaine somme pendant tout le temps que la Frégate reste dans l'Inde.

Le Capitaine Tripp, arrivé de la côte d'Afrique avec le *Grampus*, de 50 canons, s'est rendu lundi dernier au bureau de l'Amirauté, où il a remis au Lord Howe les papiers du Capitaine Thomson, depuis son départ d'Angleterre jusqu'à sa mort, & le Journal qui a été tenu depuis cette époque.

Le sieur Burke a continué, le 4 de ce mois, la liste de ses griefs contre le sieur Hastings; ils sont au nombre de neuf, & portent en substance: 1.° Injustice, cruauté, infraction à la foi des Nations, en employant l'Armée Britannique contre le Peuple innocent & sans défense qui habite Rohilcund: 2.° Abus d'autorité dans sa conduite contre Shaw-Allum, Empereur de l'Indostan, en lui enlevant par force un territoire considérable & en lui retenant le tribut annuel que la Compagnie s'étoit engagée à lui payer en compensation de Bengale, Bahar & Orissa: 3.° Extorsions contre le Rajah de Bénares: 4.° Les malheurs causés à la Famille royale d'Oude par ses liaisons avec le Conseil suprême: 5.° La ruine des belles & fertiles provinces de Zurruck-Abad: 6.° L'appauvrissement & la dépopulation du pays entier d'Oude: 7.° Le bouleversement des anciens établissemens de ce pays: 8.° L'acceptation d'argent, contre les ordres de la Compagnie, l'acte du Parlement, ses propres sermens & l'emploi de cet argent: 9.° Enfin d'avoir agi dans sa résignation en opposition aux ordres de ses Supérieurs. L'impression de ces charges fut ordonnée, & leur examen remis au 26 de ce mois.

Hier, on a pris en considération l'affaire des arrérages de la liste civile; le *deficit* réel monte à 30,000 liv. sterl. cependant la demande faite à cet égard monte à 180,000; mais cette somme est nécessaire pour satisfaire à ce qui reste de billets d'Échiquier à la charge de cette liste: il y a eu à ce sujet une conversation un peu animée; on s'est récrié contre des dépenses inutiles; contre l'emploi de deux personnes lorsqu'une seule pouvoit faire les affaires; cette observation regardoit l'envoi récent du sieur Eden à Paris; mais on répondit qu'il s'agissoit d'un Traité de commerce à conclure; qu'il y avoit une multitude de détails essentiels qui pouvoient échapper aux connoissances générales auxquelles se bornent pour cette partie les personnes du rang dans lequel on choisit les Ambassadeurs. Sur d'autres observations, le sieur Pitt, qui déclara n'avoir jamais pris l'engagement de ne plus faire de demandes pour la liste civile, n'en prit non plus aucun pour l'avenir; en convenant que la somme de 900 liv. sterl. à laquelle elle étoit portée devoit suffire, il ajouta qu'il pouvoit se présenter des circonstances où elle ne satisferoit pas à ses charges. Il fit ensuite sa motion qui passa unanimement.

On dit que lorsque l'affaire du sieur Hastings sera reprise le 26, la Chambre faisant les fonctions de Grand-Juré, ne permettra pas qu'aucun Étranger soit présent à ses délibérations.

Selon des lettres particulières de Calcutta, apportées par le dernier Paquebot, Sir William Jones a recueilli plusieurs Manuscrits orientaux très-précieux; il se propose de publier les plus intéressans sur l'Histoire Naturelle & Civile de l'Indostan, & il les fait actuellement traduire sous ses yeux.

De Versailles, le 16 Avril 1786.

Le Roi a nommé à l'Évêché de Toulon l'Abbé de Castellanne, l'un de ses Aumôniers, Vicaire général de Soissons; à l'Abbaye de Sully, Ordre de Saint-Benoît, diocèse de Tours, l'Abbé de Bourdeille, Aumônier de Madame, sur sa nomination & présentation de Monsieur, en vertu de son apanage; & à l'Abbaye régulière de Beaulieu, Ordre de Prémontré, diocèse de Troyes, le sieur Pierre de Villefroy, Religieux-profès du même Ordre.

La Députation des États de Cambrai, du pays & comté du Cambresis, composée pour la Noblesse du Marquis d'Havrincourt, Maréchal-de-camp; & pour le Tiers-État du sieur Lefebvre, Avocat au Parlement & Échevin de la ville & cité de Cambrai, après avoir été admise, le 9 de ce mois, à l'audience du Roi, eut également l'honneur de présenter, le même jour, ses respects à la Reine & à la Famille Royale.

Le 11, Madame s'est rendue en cérémonie à l'Église de la paroisse Notre-Dame, où elle a communié des mains de l'Abbé de Mostuejouls, son Premier Aumônier; la Duchesse de la Vauguyon, sa Dame d'Honneur, & la Duchesse de Caylus douairière, Dame pour accompagner cette Princesse, tenant la nappe.

Le même jour, Madame Élisabeth de France s'y est également rendue, & a communié des mains de l'Évêque de Senlis, Premier Aumônier du Roi; la Duchesse de Duras, Dame du Palais, & la Comtesse Diane de Polignac, Dame d'Honneur de cette Princesse, tenant la nappe.

Le lendemain, Monsieur s'est rendu en cérémonie à la même Eglise, & y a communié des mains de l'Évêque de Seez, son Premier Aumônier; le Maréchal Duc de Lévis, Capitaine des Gardes-du-Corps de ce Prince, & le Duc de Maillé, Premier Gentilhomme de la Chambre de Monseigneur Comte d'Artois, tenant la nappe.

Le Comte George-Constantin Comnène, le Comte de Champagné-Giffart, le Comte de Renaud d'Allen, le Comte de Flotte d'Argençon, le Comte de Valori, le Marquis de Villers-la-Faye, le Vicomte de Villers-la-Faye, le Marquis de Chevigné, le Baron de Malet, le Chevalier de Biencourt & le Chevalier de Monchenu, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le 11, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le Jeudi Saint, après l'Absoute faite par l'Évêque de Saint-Flour, & le Sermon prononcé par l'Abbé de la Boissiere, le Roi lava les pieds à douze Pauvres & les servit à table. Le Prince de Condé, Grand-Maître de la Maison du Roi, étoit à la tête des Maîtres-d'hôtel de Sa Majesté & précéda le service, dont les plats furent portés par Monsieur, Monseigneur Comte d'Artois, le Duc d'Orléans, le Duc de Bourbon, le Duc d'Enghien, le Prince de Conti & le Duc de Penthièvre, & par les principaux Officiers de Sa Majesté. Le Roi, accom-

pagné de Monsieur, de Madame, de Monseigneur Comte d'Artois, de Madame Comtesse d'Artois & de Madame Élisabeth de France, se rendit ensuite à la Chapelle, où il entendit la grand'Messe, qui fut chantée par sa Musique, & à laquelle l'Abbé de Ganderatz, Chapelain de la grande Chapelle, officia. Mesdames Adelaïde & Victoire de France assistèrent aussi à la grand'Messe, à laquelle la Comtesse de Saisseval, Dame pour accompagner Madame Victoire de France, fit la quête.

De Paris, le 18 Mars 1786.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, du 23 Février, qui rend communs avec les Fabricans de toiles blanches & imprimées de Mulhausen, l'article X de l'Arrêt du 13 Novembre 1785, & l'Arrêt du 26 Janvier 1786.

Autre du 6 Mars, qui règle l'espèce & le terme dans lesquels seuls on doit jouir de la modération au tiers des droits de marc d'or, sceau & autres, accordée sur les Offices de nouvelle création ou auxquels il n'a pas été pourvu depuis leur création.

Autre du 8 Mars, qui ordonne que celui du 7 Décembre dernier, n'aura son exécution qu'à compter du 1.er Juillet prochain; fixe à 6 mois le terme où les étoffes pourront circuler avec les anciens plombs; & ordonne que les Entrepreneurs des Manufactures royales de draperie seront tenus de porter leurs étoffes aux Bureaux de visite pour y recevoir les plombs prescrits par ledit Arrêt du 7 Décembre dernier.

Autre du 24, qui autorise les sieurs Intendans & Commissaires départis dans les différentes généralités du royaume, à nommer un Préposé pour marquer d'une empreinte toutes les toiles nationales peintes & imprimées, fabriquées antérieurement à l'époque du 1.er Avril prochain, & qui se trouveront dépourvues de marques.

Le sieur Née de la Rochelle, Libraire à Paris, imprime actuellement l'édition complète des Œuvres du sieur Marmontel, dont la première livraison contiendra les Contes Moraux & Bélisaire, & la seconde des Élémens de Littérature, Ouvrage dans lequel sont fondus la Poëtique du même Auteur, & tous les Articles de Littérature qu'il a donnés dans l'Encyclopédie.

Les succès constatés de la Poudre anti-hémorragique du sieur Jacques Faynard, ont mérité à son Auteur un privilège exclusif de 30 années, l'ordre pour la fourniture des Hôpitaux militaires, de ceux de la Marine & des Colonies Françoises, & récemment celui de l'approvisionnement des Hôpitaux de charité du royaume. L'effet de cette Poudre est d'arrêter les hémorragies, tant internes qu'externes, & de guérir par son application seule sur les blessures, toutes les coupures quelconques. Le prix des boîtes est de 12 & 24 liv. On en trouve chez le sieur Faynard, rue Beaubourg, n.° 75; il en a établi un Dépôt général chez le sieur Billotte, Receveur de la Loterie royale de France, rue de la Ferronnerie, en entrant par la rue Saint-Denys. Il a jugé nécessaire d'en établir deux autres, l'un à Versailles, chez le sieur Lavallée, à la Brasserie, avenue de Paris; l'autre à Amiens, chez le sieur Dufetel, rue Aulin.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie royale de France, le 15 de ce mois, sont: 48, 78, 12, 37, 64. Le prochain Tirage se fera le 1.er Mai.

Chambre Syndicale, du 15 Avril. LIVRES. Collections des Poëtes Italiens, *in-8.°* tome XX. — Mémoires sur les Chinois, tome XI, *in-4°* chez Nyon. — Essai sur le Bureau typographique, ou Méthode de Dumas pour apprendre à lire; chez Leroy. — Mémoire en réponse à deux questions sur l'Art nautique; chez Dupuis. — Mémorial de l'Europe, ou Tableau chronologique des principaux évènemens arrivés en 1785; chez Leroy. — Nouveau Testament latin & françois, avec des explications, à l'usage des Collèges; chez Barbou. — Oraison funèbre du Duc d'Orléans, par M. Rozier; chez la veuve Valade. — Le petit Nouvelliste des découvertes dans les Arts; chez Desnos. — Traité des maladies les plus fréquentes & des remèdes propres à les guérir, par Helvetius; chez Guillaume. — Traité de Trigonométrie rectiligne & sphérique, contenant des méthodes & des formules nouvelles, avec des applications à la plupart des phénomènes de l'Astronomie, par M. Cagnoli, traduit de l'Italien, par M. Chompré, *in-4.°* chez Didot fils aîné; Jombert jeune rue Dauphine. — Variétés littéraires, 2.e année, n.° 1.er au Bureau, rue Meslée, n.° 59. — GRAVURES. L'Amour d'été & l'Amour ramoneur, estampes gravées à la manière angloise, d'après Leroy, par Legrand. — MUSIQUE. Le pouvoir de l'Amour, ariette; chez Champion. — Le Rudiment de la Musique, par Cardon; chez Cousineau. — 4.e Recueil de romances, ariettes, chansons, avec accompagnement de harpe, clavecin, par Guichard; chez Michaud. — N.° 1.er Symphonie concertante à deux altos principaux, deux violons, alto & basse, les cors & hautbois *ad libitum;* cette symphonie est la première de ce genre, par M. Prot, 4 liv. 4 s. chez l'Auteur, rue Saint-Honoré près celle Saint-Nicaise, maison du sieur Roblastre, Épicier, où l'on trouve les Œuvres III, V & VI de duos de violon, pour des Commençans & les Amateurs. — 4 Sonates pour la harpe, avec accompagnement de violon, par Ragué. — 4 Sonates pour la harpe, par Deplanque. — 3 Quatuors, dont 2 à flûte, violon alto & basse, & 1 à flûte, deux violons & basse, imprimés à Vienne. — 4 Sonates pour le clavecin, par Reichard; chez Leduc, rue du Roule, n.° 6.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE 1786.



De Copenhague, le 25 Mars 1786.

LE ROI informé du courage & de l'humanité d'un Particulier de Skague qui a ſauvé treize perſonnes d'un Bâtiment Anglois qui avoit fait naufrage ſur ces côtes, lui a fait remettre une ſomme de 100 rixdalers, & une médaille d'argent ſur laquelle on lit l'inſcription latine *Pro meritis*.

Les nouveaux droits de péage viennent d'être affermés pour 12,770 rixdalers; ce bail durera trois ans.

On doit établir inceſſamment ici une Caiſſe royale de crédit, où les propriétaires de terres & les payſans trouveront à un intérêt modique des fonds pour fournir à leurs beſoins & à l'amélioration de leurs poſſeſſions.

La glace qui couvroit le Sund, s'eſt enfin rompue; mais la navigation ne ſera libre que lorſque les glaçons ſe ſeront écoulés.

De Prague, le 24 Mars 1786.

LE 21 de ce mois l'Univerſité de cette ville a ſolemniſé une fête qui peut donner une idée de la conſtitution actuelle de nos Écoles. Elle a conſiſté dans la diſtribution faite aux Étudians pauvres qui ont fait preuve de talens, des ſommes payées en 1785 par tous les Écoliers pour leur inſtruction. Le Recteur de l'Univerſité, aſſiſté des Directeurs & Doyens des Quatre Facultés, préſidoit cette cérémonie, dont il fit connoître le but par un diſcours, après lequel on lut les noms des Étudians qui avoient mérité ce ſecours qui a été en même temps une diſtinction.

D'après un relevé des regiſtres publics de ce royaume, on y a compté l'année dernière 23,464 mariages, 95,189 naiſſances & 94,846 morts: le nombre des mariages, dans la ſeule ville de Prague, eſt monté à 1256, celui des naiſſances à 5890, & celui des morts à 5558.

De Berlin, le 26 Mars 1786.

UN ordre du Roi, en date du 13 de ce mois, enjoint aux Tribunaux d'être plus ſévères dans les procédures criminelles, & ſur-tout dans la punition du meurtre & des vols, & autres délits commis ſur les grands chemins. Sa Majeſté ordonne que les meurtriers ſoient punis de mort, & que ceux qui volent ou maltraitent quelqu'un ſur les grands chemins, ſoient condamnés à perpétuité aux travaux dans les fortereſſes.

L'Adminiſtration des pauvres à Breſlau, a entretenu l'année dernière, ſoit avec de l'argent, ſoit par le travail, 3314 perſonnes; le nombre des malades reçus la même année dans les hôpitaux, eſt monté à 2322.

De Hambourg, le 27 Mars 1786.

L'ELBE n'eſt plus embarraſſée par les glaces, qui l'ont couverte long-temps; la navigation de cette rivière eſt redevenue libre, & il eſt arrivé ici pluſieurs Bâtimens venant de Londres, de Bordeaux, &c.

Pour procurer au commerce de la Hongrie de nouveaux débouchés, on dit qu'il ſera délibéré dans la Diète prochaine ſur un plan qu'on a formé pour ouvrir une communication entre le Danube & la Mer Adriatique, en joignant par des canaux ce fleuve avec le lac de Neuſiedel, la Raab, la Neuhr, la Drawe, la Sawe & la Kulpe.

De Francfort, le 4 Avril 1786.

DES lettres de Hall, portent que l'on a commencé à y fabriquer avec ſuccès les divers ſels dont on fait uſage dans la Pharmacie.

S'il faut en croire des lettres particulières de Dantzick, les habitans de cette ville ont

encore ou quelques nouveaux démêlés avec les sujets Prussiens.

Un Journal de commerce évalue à 694,577 rixdalers les marchandises exportées l'année dernière de Bresslau, & à 46,434 l'exportation de celle de la ville de Pleiss.

Le Docteur Busching offre dans sa dernière feuille hebdomadaire, les observations suivantes sur les naissances dans plusieurs villes de la Saxe, pendant l'année 1785. Le nombre des garçons nés a surpassé de beaucoup celui des filles à Léipsick; on y a compté un mort-né sur 14 vivans, & un enfant naturel sur 15 légitimes. A Freysberg il y a eu un mort-né sur 12 vivans, & un enfant naturel sur 10 légitimes; à Delesch & dans les villages qui en dépendent un mort-né sur 21 vivans; la même proportion a été observée à Bitterfeld, à Dieben, &c. Le même Auteur remarque aussi que le nombre des pauvres s'accroît beaucoup à Léipsick. Le Bureau de charité en a soutenu l'année dernière 3293: il en est de même à Berlin où l'on en a compté 402 de plus que dans l'année précédente.

De Bonn, le 30 Mars 1786.

AVANT-HIER, l'Électeur est parti pour Coblenz, où l'Archiduchesse Marie-Christine & le Duc Albert de Saxe, étoient arrivés de Vienne le 26 de ce mois.

Le même jour, vers les trois heures de l'après-midi, on a éprouvé dans cette ville & dans les environs plusieurs secousses légères de tremblement de terre.

De Hanovre, le 1.er Avril 1786.

ON vient de publier un Décret en date du 6 Février dernier, par lequel il est ordonné que le tabac en feuilles, importé de l'Étranger dans les principautés de Calemberg, de Gœttingue, & de Grubenhagen, continuera de payer encore pendant deux ans un droit d'entrée, modéré cependant à la moitié de l'ancien droit, ce qui le réduit à un demi-rixdaler par quintal.

De Rome, le 22 Mars 1786.

ON prétend que sur la demande de la Cour de Madrid, le nombre des Consulteurs des sacrés rits sera diminué; ce qu'il y a de sûr, c'est que le dernier mort n'a point encore été remplacé.

Sur la nouvelle que l'on a reçue de la Romagne, qu'une troupe de bandits s'étoit réfugiée dans le fort de Montebello; on y a envoyé 30 Cavaliers & 20 Fantassins, pour les en déloger. Ce château qui est sur le penchant d'une montagne à 15 milles de Rimini, est un fief dépendant de la maison de Bagni de Mantoue; il est fortifié à la manière antique, & situé de manière que 2 hommes peuvent y tenir contre 100. Il est pourvu d'une petite artillerie, dont heureusement ces brigands ne savent pas faire usage. Ils sont au nombre de 12, dont 7 au plus peuvent se servir d'armes; le désespoir seul les anime. Thomas Rinaldini leur Chef, est un homme intrépide, qui vit tranquille dans sa position. Pendant le carnaval dernier, il envoyoit ses compagnons dans les maisons des environs, inviter au nom du Marquis de Montebello, les jeunes filles aux bals qu'il donnoit dans ce château, & elles étoient forcées de s'y rendre. Il en avoit fait de même l'année dernière à Montemaggiore, où il étoit réfugié. Il a promis une récompense de 100 écus à quiconque lui apportera la tête du Capitaine Joseph del Pozzo, Barigel de Viterbe, & Chef des Archers. Ces brigands sortent de temps en temps du château, & il y a eu quelques escarmouches entr'eux & les Sbirres. Cependant, pour éviter ces rencontres, ils sortent de préférence par l'autre côté de la montagne qui n'est point gardé, parce que les Troupes n'ont pris qu'un seul poste; ils parcourent les maisons voisines, où ils lèvent, à titre d'aumônes, des contributions en argent & en provisions.

De Mantoue, le 12 Mars 1786.

ON vient de publier ici un Décret, par lequel l'Empereur assujettit pour l'avenir les Ecclésiastiques de toutes les classes aux Juges séculiers, pour toutes leurs causes tant civiles que criminelles.

Le sieur Secondo-Limoni, qui a introduit la culture du riz dans le comitat de Temeswar, est parti d'ici jeudi dernier pour la Hongrie. Il emmène avec lui des hommes entendus dans cette culture.

De Gênes, le 3 Avril 1786.

LES lettres de Livourne portent que le Capitaine d'un Bâtiment arrivé en deux jours de Tunis, a rapporté que le 17 du mois dernier, l'Escadre Vénitienne étoit sous Suze; le Chevalier Emo qui se propose de bombarder de nouveau cette place, ayant quantité de malades sur son bord, avoit passé sur un autre Vaisseau de sa Flotte.

De Venise, le 20 Mars 1786.

ON assure que le Capitaine Vénitien Rachonih, parti depuis peu pour l'Angleterre, a rencontré une Tartane Tunisienne, qu'il a combattue & coulée à fond.

Différentes nouvelles de la Dalmatie, portent que le 17 du mois dernier, le Pacha de Scutari, Machmud, ayant assemblé son Armée, lui fit part du Firman de la Porte, par lequel il avoit été déclaré rébelle; il invita ensuite à quitter ses drapeaux tous ceux que cet évènement pouvoit

épouvanter, en déclarant qu'il ne desiroit garder auprès de lui que les braves qui consentiroient à partager sa fortune & à lui rester fidèles; ce discours fit une sensation si vive sur tous les esprits, qu'ils jurèrent de ne point l'abandonner. Machmud ne se contenta pas de cette assurance, il en demanda une preuve, & il leur proposa celle de passer sur le territoire Vénitien, & de lui rapporter quatre têtes des habitans du village de Pastrovich. Aussitôt 300 hommes se détachèrent & se rendirent à ce village; mais tout y étoit préparé pour la défense, & après un combat opiniâtre, ils furent obligés de se retirer, sans emporter les têtes qu'ils devoient apporter au Pacha.

De Londres, le 11 Avril 1786.

NOS Papiers ont annoncé plusieurs projets de mariages des Princes & Princesses de la Famille Royale; ils présentent ces négociations comme très-peu avancées; la seule qu'ils regardent comme plus près de sa conclusion est celle d'une alliance entre le Prince-Évêque d'Osnabrug & une Princesse de la Maison de Brandebourg.

Le Comte de Cornwallis fait les préparatifs de son départ pour l'Inde; & il a fréquemment des conférences particulières avec Sa Majesté; il emmène le Colonel Ross en qualité de son premier Secrétaire; les sieurs Madan & Alden l'accompagneront.

Selon les derniers états de l'ordinaire de la Marine, il y a actuellement dans nos différens ports 112 Vaisseaux de ligne, 11 de 50 canons, 106 Frégates, 50 Sloops, parmi lesquels on compte en état de servir sur le champ, 63 Vaisseaux de ligne, 5 de 50 canons, 60 Frégates & 34 Sloops. Il y a en réparation 15 Vaisseaux de ligne, 2 de 50 & 11 Sloops. On ne comprend pas dans cet état les Bâtimens en construction.

On compte dans l'Inde un grand nombre de personnes qui demandent à revenir en Europe par les premiers Vaisseaux; l'un d'eux a offert 1200 guinées pour son passage au Capitaine d'un des Bâtimens partis en Octobre dernier, qui les a refusées.

Le 6 de ce mois, la Chambre des Communes prit en considération le rapport du comité de la veille sur les arrérages de la liste civile. Le sieur Fox, sans prétendre former aucune opposition, se plaignit des Ministres, qui négligeoient les moyens de mettre le Roi en état de balancer ses dépenses avec ses revenus; il ajouta à cette occasion, que ceux du Prince de Galles n'étoient pas proportionnés à ses besoins; il observa que sous le règne de George I.er la liste civile qui n'étoit que de 700,000 liv. st. n'empêcha pas qu'on en retira 100,000 pour l'établissement de l'Héritier du Trône; si la différence des temps a rendu nécessaire de la porter à 900,000, n'exigeroit-elle pas aussi d'augmenter en proportion le sort du fils aîné du Roi? il n'a cependant aujourd'hui que 50,000 liv. sterl. la moitié précisément de ce qu'avoit eu un Prince de Galles, lorsque le revenu du Roi n'étoit que de 700,000. La lecture du rapport fut ensuite continuée sans commentaire.

Lorsqu'elle fut achevée on procéda à la seconde du bill qui établit un fonds d'amortissement, qui ne pourra être appliqué tous les ans qu'à l'extinction de la dette publique.

Le 7, le sieur Pitt proposa les résolutions suivantes, qui passèrent: 1.° Que tous les droits, taxes & impôts établis par actes du Parlement, actuellement en force, dont le produit est approprié au payement des annuités à vie ou à temps, & qui, conformément à ces actes, doivent cesser à l'expiration du terme de ces annuités, seront continués & rendus perpétuels: 2.° Que les sommes provenant desdits impôts seront remises aux Commissaires pour être appliquées à l'extinction de la dette nationale.

Une indisposition de l'Orateur, fit remettre les autres affaires que l'ordre du jour appeloit.

Hier 10, après le travail du comité de subsides, la Chambre reprit l'examen du bill du fonds d'amortissement; elle nomma les Commissaires dont les noms avoient été laissés en blanc; le sieur Pulteney demanda & obtint la permission de présenter un bill pour mieux équiper d'hommes la Marine royale, & on s'occupa ensuite des salaires des Juges d'Écosse, qui étoient toujours restés au même taux, tandis que ceux des Juges d'Angleterre avoient été augmentés à deux reprises différentes.

L'observation du sieur Fox sur l'insuffisance du revenu du Prince de Galles a donné lieu au paragraphe suivant, inséré dans tous nos Papiers.

Sous le règne d'Henri III, son fils aîné, qui fut Édouard I.er n'avoit que 15,000 marcs de revenu; mais après la conquête du pays de Galles, le revenu de cette principauté, ceux du duché de Cornouailles & du comté de Chester furent donnés au fils aîné du Souverain régnant. Ces possessions du temps du Prince Noir valoient 9982 liv. ce qui faisoit alors une somme considérable. Jacques I.er fit plus que tous ses prédécesseurs en faveur de l'héritier présomptif; il donna à Henri, Prince de Galles 51,415 liv. qui faisoient au moins 150,000 l. st. d'à-présent.

Le sieur Sheldon s'est embarqué sur le *Deptford*, qui est parti pour le Groenland. On dit que l'objet de son voyage est d'essayer l'effet de deux harpons de son invention, qu'il juge devoir être très-utiles à ceux qui vont à la pêche de la baleine.

De Versailles, le 19 Avril 1786.

LE Comte de Bonneval, qui avoit précédemment eu l'honneur d'être présenté au Roi, a eu, le 15 de ce mois, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

La Cour assista, le même jour, dans la Chapelle du Château, à l'*O-Filii*, de la composition du sieur Giroust, Maître de musique de la Chapelle du Roi, & exécuté par la Musique de Sa Majesté.

Le lendemain, jour de Pâques, le Roi, accompagné de Monsieur, de Madame, de Monseigneur Comte d'Artois, de Madame Comtesse d'Artois & de Madame Élisabeth de France, assista, dans la Chapelle du Château, à la grand'Messe, qui fut chantée par sa Musique. L'Évêque de Saint-Flour y officia pontificalement, & la Marquise de Moustiers, Dame pour accompagner Madame Élisabeth de France, fit la quête.

L'après-midi, le Roi, accompagné comme le matin, après avoir entendu le Sermon, assista aux Vêpres. Mesdames Adelaïde & Victoire de France assistèrent, ce jour, à l'Office dans une des travées.

Le lendemain, le Roi se rendit en cérémonie à l'Église de la paroisse Notre-Dame, où il communia des mains de l'Évêque de Senlis, son Premier Aumônier; le Duc de Coigny & le Duc de Brissac, tenant la nappe du côté du Roi, & les deux Aumônier de quartier, du côté de l'Autel.

Le 16, Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du Comte de la Roque-Menillet, Sous-lieutenant au régiment du Roi, Infanterie, avec Demoiselle Bochart de Champigny.

Le sieur de Bonneville a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés un Ouvrage intitulé: *Essais*, choix de petits Romans imités de l'Allemand, suivis de quelques essais de Poësies lyriques, dédiés à la Reine*.

De Paris, le 21 Avril 1786.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, du 13 Mars, concernant l'acquisition de plusieurs maisons & échoppes au nom du Roi.

On écrit de Saint-Quentin que le 10 du mois dernier, jour du tirage de la Milice du faubourg Saint-Jean, entre midi & une heure, un jeune homme de 15 à 16 ans, glissant sur la glace qui couvroit le grand abreuvoir de ce faubourg, la sentit rompre sous ses pieds & tomba dans l'eau, qui dans cet endroit avoit au moins huit pieds de profondeur; il poussa un cri perçant qui fit accourir la femme d'un Maçon, dont la maison étoit voisine; elle aperçut le jeune homme enfoncé dans l'eau jusqu'au cou, & quoiqu'elle fût dans un temps critique, elle n'hésita pas à voler à son secours, elle saisit la main du jeune homme; le poids de son corps fit rompre de nouveau la glace sur laquelle elle étoit, elle tomba elle-même dans l'eau & disparut à l'instant. Une jeune fille âgée de 18 ans, témoin de ce qui se passoit, courut aux deux infortunés; s'accrochant d'une main au garde-fou qui entoure l'abreuvoir, elle saisit de l'autre les jupons de la femme qui flottoient sur l'eau, & après bien des efforts elle parvint à la sauver, ainsi que le jeune homme dont celle-ci tenoit toujours la main, qu'elle n'avoit point lâchée. L'un & l'autre étoient sans connoissance; on leur donna les secours les plus prompts, qui les rappelèrent à la vie; mais la femme a fait une maladie dont elle est à peine remise, & elle boite encore d'une blessure qu'elle s'est faite au genou en tombant. Cette femme, dont on ne peut qu'admirer le courage & l'humanité, a donné de cette dernière vertu d'autres preuves qui la rendent encore plus intéressante. Elle a secouru jusqu'à sa mort, tant de sa bourse que de ses soins, une pauvre vieille femme abandonnée de tout le monde, qu'elle n'avoit connue que par hazard; & elle ne l'avoit soignée que parce qu'elle la voyoit seule & dans la dernière misère. Le Subdélégué de l'Intendant à Saint-Quentin, qui rend compte de ces faits, ajoute qu'ils sont parvenus à sa connoissance un peu tard, par l'indifférence ou la modestie de leurs auteurs, qui croient n'avoir fait que ce que toute autre personne auroit fait à leur place.

Louis-Antoine d'Hericourt, Marquis d'Hericourt, Seigneur de Caulers, Miremont, &c. Gouverneur des ville & château de Mont-Dauphin, Commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Maréchal des Camps & Armées du Roi, ancien Lieutenant-colonel de son régiment d'Infanterie, est mort au château de Caulers en Artois, le 23 Février, âgé de 80 ans.

Élisabeth-Pauline-Gabrielle Colbert de Seignelai, née Comtesse de Walsassine, épouse de Pierre-François-Charles d'Esparbès, Comte de Jonsac, Lieutenant général des Armées du Roi, & Lieutenant général des provinces de Saintonge & Angoumois, Gouverneur de Colioure, est morte en son château de Linières en Berry le 28 Mars 1786.

* Il se trouve chez les sieurs Barrois & Royez, quai des Augustins.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE 1786.

N.° 33.



De Vienne, le 8 Avril 1786.

LE Baron de Guldencrone, Envoyé extraordinaire du Roi de Danemarck, est arrivé ici depuis quelques jours, & demain il aura sa première audience de l'Empereur.

Le Tribunal de change & commerce qui, conformément aux nouvelles dispositions du Gouvernement, doit être présidé par le Vice-président actuel du Tribunal provincial de la basse Autriche, & en cas d'empêchement, par le plus ancien Conseiller du Tribunal d'appellation, a commencé le 1.er de ce mois ses fonctions dans la nouvelle forme qu'il a reçue.

L'Empereur a réglé qu'à l'avenir, à chaque vacance d'Abbaye, on ne conférera plus les dignités d'Abbés par voie d'élection. A la place de ces Abbés on choisira tous les trois ans en présence d'un Commissaire épiscopal, un Prieur qui sera chargé de la discipline intérieure du Couvent; pour la surintendance de l'économie des biens de l'Abbaye, de l'observation des ordres suprêmes, des affaires concernant les Paroisses, on nommera comme on le fait en Italie, un Prêtre séculier, ou un régulier, sous le titre d'Abbé commendataire; les Abbés auront leur logement particulier dans une partie du Couvent, qui leur payera à proportion de ses revenus une pension annuelle en argent, outre une certaine quantité de comestibles & de vin pour leur usage: ils ne pourront posséder aucuns Bénéfices. Les Évêques proposeront les sujets par le moyen des Cours provinciales; & lorsqu'ils auront reçu l'approbation du Gouvernement, ils seront installés par la Direction des Cercles, & présentés par l'Évêque sans aucune autre cérémonie. Leurs fonctions seront d'établir une sage administration, de pourvoir les Cures du Monastère; pour cet effet ils feront connoître les Religieux les plus capables à l'Évêque, qui exercera le droit de patronage. Lors des Assemblées des États, les Archevêques, les Évêques, les Dignitaires des Chapitres, & les Abbés commendataires formeront seuls l'État du Clergé.

En conséquence de cette Ordonnance on a nommé les Abbés commendataires des Abbayes de Zwettel, Lilienfeld, Moelk & Geras.

De Lemberg, le 14 Mars 1786.

L'EMPEREUR vient de témoigner par un Décret combien il étoit satisfait du zèle patriotique qu'avoit montré le Comte de Zamoysky en recevant volontairement dans une de ses terres 80 émigrans Allemands. La publicité donnée à ce témoignage de satisfaction, est faite pour exciter l'émulation & le zèle des citoyens de la Gallicie.

Le 27 du mois dernier, entre 7 & 8 heures du matin, on a aperçu un arc-en-ciel double, avec les couleurs les plus vives, & tel qu'il paroît ordinairement en été après un orage. Ce phénomène rare dans cette saison, a été observé dans plusieurs endroits.

De Hambourg, le 6 Avril 1786.

L'EXPORTATION des grains du port de Rostock, est montée l'année dernière à 7311 lasts, évaluée à 531,102 rixdalers.

On écrit de Cronstadt, qu'indépendamment des Vaisseaux dont on avoit ordonné l'armement, on prépare encore dans ce port l'*Élisabeth* de 76 canons, le *Schulembourg* de 66, la *Sophie* de 50, le *Russaroi* de 34, l'*Atlas* de 26 & le *Groenland* de 20.

Des lettres de Pétersbourg, du 17 Mars, assurent que l'Impératrice a fait connoître, par un Ukase, que son voyage à Cherson est remis à l'année prochaine.

De Francfort, le 10 Avril 1786.

SELON différentes lettres, les marchandises de Nuremberg, payeront le double droit à leur importation dans les États Autrichiens.

D'autres lettres de cette ville portent que

l'affaire de la nouvelle capitation est encore fort loin d'être arrangée; le Sénat persiste à vouloir l'établir; la Bourgeoisie s'y refuse absolument, & l'on craint que cette division n'ait des suites fâcheuses.

On apprend de Stutgard que le Duc & la Duchesse ont accepté le don usité de mariage que les États leur ont offert, mais aux conditions suivantes: celui destiné au Duc sera remis à l'École militaire de Ludwisbourg, & partie de celui de la Duchesse sera distribuée aux pauvres habitans de Liebenzell, de Waghingen, de Revenbourg & de Galstein, qui ont perdu leur fortune par des incendies; le reste sera placé sur la ville de Wildberg, & les intérêts donnés tous les ans aux deux familles les plus indigentes & les plus vertueuses de l'endroit.

On continue dans la vallée de Kinzig, principauté de Furstemberg, l'exploitation des mines qui se trouvent dans les montagnes de granit; les gangues renferment de l'argent natif, toutes les autres espèces de minérai d'argent, du plomb, du cuivre, un peu de fer, du cobalt, du bismuth, du soufre & de l'antimoine. On tire quelquefois de la mine de Wenzel de gros morceaux d'argent natif; depuis 1767 jusqu'en 1780, elle a rendu pour 500,000 florins d'argent; & celle de Sainte-Sophie 300,000 depuis 1758 jusqu'en 1784.

De Dresde, le 27 Mars 1786.

LE Comte O-Kelly, Ministre plénipotentiaire de l'Empereur a eu hier sa première audience de l'Électeur, & lui a remis ses lettres de créance. Le Baron de Merzbourg, Chargé des affaires de la Cour de Vienne, a pris congé le même jour.

De Rome, le 4 Avril 1786.

HIER, le Pape a tenu un Consistoire, dans lequel il a proposé pour remplir les divers Siéges vacans, les Sujets qui avoient été désignés. Sa Sainteté y proposa entr'autres pour l'Évêché de Dora *in partibus*, & en qualité de Suffragant à celui de Strasbourg, le sieur Jean-Jacques Lantz, Doyen & Chanoine de l'Église collégiale, de Saint Pierre de Strasbourg. Le Cardinal Garampi, ci-devant Nonce du Saint Siége à Vienne, reçut l'anneau dans le même Consistoire; le Saint Père lui donna en même temps voix délibérative dans les Congrégations, & lui assigna pour Église titulaire celle de Saint Jean & de Saint Paul.

De Milan, le 22 Mars 1786.

UNE Déclaration suprême étend, conformément à la Dépêche royale du 21 Février dernier, dans toute la Lombardie Autrichienne, la circulation des billets de la banque de Vienne. Au commencement du mois de Mai prochain, il sera établi ici une caisse qui échangera sur le champ l'argent contre des billets de banque, ou des billets de banque contre de l'argent. On a fixé à 67 sous & demi de Milan la valeur du florin. L'acceptation des billets dans les payemens à faire entre particuliers, sera libre & volontaire, mais dans les caisses publiques & royales ils ne pourront jamais être refusés, soit qu'on les y apporte en payement, soit qu'on se contente de les échanger contre des espèces.

De Modène, le 22 Mars 1786.

ON vient de publier un Edit qui est un nouveau monument de l'amour du Souverain de ce pays pour ses peuples, & de ses soins paternels pour leur bonheur: il réduit de 7 livres à 5, la contribution de tous les Propriétaires; les impôts extraordinaires établis dans la communauté de Finale sont abolis: on construira deux ponts de pierre, l'un sur la Secchia, & l'autre sur le Panaro: on ouvrira deux grandes routes commodes: les Arts seront affranchis des taxes qui les gênent: on portera les revenus de l'Université des études à 43,000 liv. on donnera la solidité nécessaire au couvent des Dames de Reggio: on rendra plus utile & plus avantageux aux pauvres celui des Citadines de Modène: on augmentera selon les besoins les différens Séminaires ecclésiastiques: on en établira de nouveaux dans les Diocèses où ils seront jugés nécessaires: on augmentera les revenus des Curés partout où ils sont insuffisans.

De Londres, le 13 Avril 1786.

DIMANCHE prochain, après le Service divin, la Famille royale se rendra à Windsor, où elle passera les fêtes de Pâques, & d'où elle ne reviendra que de vendredi en 15.

Hier, le Commodore Elliot a pris congé des Lords de l'Amirauté & est parti pour Portsmouth, où il va s'embarquer sur le *Salisbury* pour Terre-Neuve.

Samedi prochain on lancera à Deptford

l'*Imprenable*; ce Vaisseau est le plus grand de ceux de 90 canons qui ont été construits dans nos ports; il porte 40 tonneaux de plus que le *Queen* de même force, qui est actuellement de garde à Portsmouth.

Le 11, une Commission composée du Prince de Galles, de l'Archevêque de Cantorbéry, du Lord-Chancelier, du Lord-Président du Conseil, a donné la sanction royale au nouveau bill de l'Inde, ainsi qu'à plusieurs autres qui étoient alors prêts.

Le même jour, la Chambre des Communes s'étant formée en comité sur l'acte de navigation, le sieur Jenkinson entra dans le détail des changemens successifs qu'ont éprouvés en différens temps les Loix portées sur ce sujet; les circonstances actuelles exigeoient quelques nouvelles dispositions, & il demanda la permission de présenter un bill tendant à perfectionner ces Loix.

Le bill relatif à la Milice ayant été lû ensuite, on y inséra de nouvelles clauses, & on en ordonna l'impression.

Le sieur Pitt annonça une motion intéressante pour le revenu public, dont l'objet étoit de mettre un nouveau frein à la contrebande; les principaux Marchands de la Cité qu'il avoit consultés, avoient approuvé son plan.

Le lendemain, le Chancelier de l'Échiquier renouvela l'annonce de la veille; il fit entendre que sa motion regardoit les vins, dont la consommation étoit plus considérable aujourd'hui qu'elle ne l'avoit jamais été, & dont l'impôt offroit dans sa perception 7 à 8000 tonneaux de moins qu'il n'en offroit il y a 60 ans; il ne fera cette motion qu'après les vacances.

La Chambre s'étant formée ensuite en comité sur la pêche de la baleine, le sieur Jenkinson après avoir observé ce que les primes accordées aux Vaisseaux qui y sont employés avoient coûté à la Nation & ce qu'elles devoient lui coûter encore cette année, qu'on en équipoit un plus grand nombre, proposa de les réduire de 40 à 30 schel. par tonneau. Cette motion passa à la pluralité de 41 voix contre 15.

On dit que demain la Chambre prendra ses vacances ordinaires, & qu'aujourd'hui elle s'ajournera à mardi en 15.

S'il faut en croire nos Papiers, on a des lettres de la Jamaïque qui offrent un fait bien singulier. Une Négresse appartenant au sieur Philips, éprouvant les douleurs de l'enfantement & jugeant sa délivrance naturelle impossible, exécuta avec beaucoup de courage sur elle-même l'opération césarienne, & mit au monde une fille qui ne vécut que 5 jours; mais ce qui est extraordinaire, c'est que sa blessure s'est fermée, & qu'elle a été parfaitement guérie en 5 semaines de temps.

Charles Strudwick est mort dernièrement âgé de 102 ans; il avoit été Commissaire pour les prisonniers de guerre sous les règnes de la Reine Anne, de George I.er & de George II; il avoit fait une fortune considérable dans cet emploi.

De Bruxelles, le 17 Avril 1786.

L'ARCHIDUCHESSE Marie-Christine & le Duc Albert de Saxe-Teschen son époux, sont arrivés ici de Vienne le 11 de ce mois; une foule immense s'est trouvée sur leur passage, & le soir les habitans ont illuminé leurs maisons de leur propre mouvement & sans que le Magistrat ait donné aucun ordre. Le jour de Pâques, il y a eu cercle à la Cour, dîner de 40 couverts, & le soir appartement.

De Turin, le 28 Mars 1786.

IL a été expédié aux Commandans des places frontières des États du Roi, l'ordre d'en réparer les fortifications. Les travaux ont déjà commencé du côté de l'Italie, & on doit mettre sur-tout de l'activité dans les travaux nécessaires à celles de Crotone, Valence & de la citadelle d'Alexandrie.

De Versailles, le 23 Avril 1786.

LE sieur de Lafargue, Lieutenant de la grande Louveterie, a eu l'honneur de présenter, le 2, à Monseigneur Comte d'Artois, à Madame & à Madame Comtesse d'Artois, ses Œuvres mêlées de Littérature, en deux volumes *in*-8.° enrichies d'estampes & de vignettes, & dédiées au Prince.

De Paris, le 25 Avril 1786.

ON mande de Berg-Saint-Vinox, un trait de courage & d'humanité qui mérite d'être recueilli. Le nommé Jean-Baptiste Delbaere, Journalier, ayant une femme & cinq enfans, demeurant le long du canal qui conduit de cette ville à Dunkerque, vit, le 25 Février dernier, tomber dans ce canal une voiture, dans laquelle il y avoit deux personnes; l'eau dans cet endroit avoit 18 pieds de profondeur; il courut aussitôt chez lui prendre un bâton & une corde; & muni de ces seuls instrumens, il s'élança dans l'eau, en retira un des deux infortunés qu'il déposa sur le bord, & s'y précipita de nouveau pour aller à l'autre, qu'il eut également le bonheur de sauver. Il les porta ensuite dans sa maison, où il les sécha, les chauffa, leur fournit quelques-uns de ses vêtemens & tous les secours que son indigence lui permit de leur procurer. Tranquille sur leur état, il retourna au canal, & à l'aide de quelques

passans qu'il pria de le seconder, il réussit encore à tirer de l'eau le cheval & la voiture. L'Intendant de la province, informé de l'action courageuse de cet homme, lui a fait remettre une gratification; & les Officiers municipaux de Berg ont doublé en sa faveur celle qu'ils sont dans l'usage de donner à ceux qui portent les premiers secours aux noyés.

Louise-Marguerite Colbert de Seignelay, veuve de Joseph-Marie, Comte de Lordat, Baron des États de la province de Languedoc, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Major & Inspecteur de la Gendarmerie, Gouverneur de Brouage & de la citadelle de Carcassonne, est morte le 2 Avril, dans sa terre de Lignieres en Berry, âgée de 48 ans.

Marie-Charlotte-Françoise de Lasive de Belgarde, épouse de Claude, Vicomte de la Chastre, Chevalier de Saint-Louis, des Seigneurs de Breuilbaut & de Paray en Berry, & de la Roche-Bellusson en Poitou, est morte le 21 de ce mois, au château de Mont en Poitou.

Marie-Geneviève Villard Dudeiguon, épouse de François Remond, Marquis de Montmort, Lieutenant général des Armées du Roi, Grand-Croix de l'Ordre royal & militaire de S. Louis, & Gouverneur des deux Givet & Charlemont, est morte le 15 Avril, en son château de Saint-Mard.

Auguste-René de Saint-Ferreol de Villedieuse, Lieutenant-commandant pour le Roi à Douay en Flandre, ancien Lieutenant-colonel du régiment qui a été successivement Souvré, Ségur, Briqueville, & aujourd'hui Soissonnois, est mort dans sa terre auprès de Montbéliard, âgé de 86 ans. Il étoit [illegible] des plus anciennes Familles du Dauphiné, [illegible] branche-aînée existe en la personne [illegible] de Saint-Ferreol, ancien Ca[illegible] au régiment de Languedoc, [illegible] du 21 de ce mois, en [illegible] de Versailles, du [illegible], on a omis d'insérer qu[illegible] du Roi, Vicaire généra[illegible] avoit prêché tout le Carême, a [illegible] Sermon du jour de Pâques.

COURS DES EFFETS PUBLICS, 1786.

AVRIL.	JEUDI 20.	VENDREDI 21.	SAMEDI 22.
Comp. des Indes: Actions... 2500l	2165........	2165........	2167 ½........
D.° 16/25.es... 1600l	1375........	1375, 77 ½....	....
D.° 8.es. 312l 10s	....	....	....
D.° 25.es... 100l	....	....	....
Bs d'Emp. Oct. 500l	420........	420........	420........
Loterie Royale, 1780.	762........	....	....
Loterie d'Avril 1783..	730........	730........	730, 29........
Loterie d'Octob. idem.	504, 3½, 3....	503½, 3, 3½....	503½, 4, 3½....
Emprunt de 125 mil.ns	⅛, au pair, ⅛....	⅛, au pair........	au pair & ⅛ B.ce.
Actions, 1785........	....	....	....
Emprunt de 80 mil.ns	6¼, ½, ½, ¾....	6¼, ½, ¼........	6¼, ½, ¼, ½....

CHANGES du 22.	
Amsterdam.	54⅛
Londres..	29⅛
Hambourg.	188.
Madrid.	14l 9s
Cadix..	14l 6s
Livourne..	100
Gènes....	93½
Lyon....	⅛ perte.

Chambre Syndicale, du 21 Avril, LIVRES. Abrégé du Dictionnaire de l'Académie Françoise, 2 vol. *in*-8.° chez Voland, quai des Augustins. — Anti-Lucrèce en vers François, par M. l'Abbé Berardier de Batant, chez Berton. — Bibliothèque des Dames, Théâtre, tome 3. — Confession générale de l'année 1785. — Délassemens de l'homme sensible, 2.e année; chez Buisson. — *Davidis liber Psalmorum græcè, Parisiensis Ecclesiæ ritibus accomodatus, &c. Autore Sucre-Duplan;* chez Pierres. — Extraits de Lucien & de Xenophon, en Grec & François, par M. l'Abbé Gail. — Grammaire Espagnole, par M. l'Abbé de Pellizier; chez Barrois. — Lettre à MM. de l'Académie Françoise, sur l'Éloge proposé de M. de Vauban, par M. Choderlos de la Clos; chez Durand. — Les Œufs de Pâques de mes Critiques, Dialogues mêlés de Vaudevilles, par M. de Piis, Écuyer, Secrétaire-Interprète de Monseigneur Comte d'Artois, de l'Académie royale des Belles-Lettres d'Arras, *in*-8.° brochés, 2 liv. 10 s. chez la veuve Valade, Imprimeur, rue des Noyers. — Sainte Bible traduite en François, avec l'explication du sens littéral & du sens spirituel, tirée des Saints Pères & Auteurs ecclésiastiques, nouvelle édition *in*-8.° tome XIV, contenant Jérémie & Baruch, A Nîmes, chez Pierre Beaume; à Paris, chez G. Desprez, rue Saint-Jacques. — Traité élémentaire sur les Fortifications & l'Artillerie; chez la veuve Valade. MUSIQUE. Air favori, varié pour le clavecin par Jean Vanhall, Œuvre 34.e — Ariette *Lison dormoit,* avec variations, pour le clavecin, par Mozart. — Fantaisie & sonate pour le forte piano, par le même. — Giulio Sabino ed Eponina; sonata per il clavicembalo, con violino, di Gius. Sardi, Opera I. A Vienne. — Tre sinfonie a grand orchestra, del signor Haydn. — Trois symphonies à plusieurs instrumens, par A. Rosetti, Œuvre 5. Ces cinq articles se trouvent chez Leduc, rue du Roule, N.° 6. — Premier concerto pour le clavecin ou forte piano, avec accompagnement de deux violons, alto & basse, flûte, cors & hautbois, *ad libitum,* par Herman, Œuvre 2.e, prix 6 liv. chez l'Auteur, rue d'Anjou, fauxbourg Saint-Honoré, N.° 133.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.



De Copenhague, le 4 Avril 1786.

LE 18 du mois dernier, deux Bâtimens baleiniers, appartenans au Conseiller Kahr de Ripert, ont fait voile pour Spizberg.

Le Sund est actuellement presqu'entièrement débarrassé de glaces; la navigation recommence à devenir libre, & le 30 Mars il y est entré deux Bâtimens Anglois.

Les actions de la Compagnie d'Asie ont valu hier à la Bourse 870 à 871 rixdalers.

De Stockholm, le 25 Mars 1786.

ON apprend de Franckenberg dans le Halland, que le 4 de ce mois, entre trois & quatre heures du matin, on y ressentit plusieurs fortes secousses de tremblement de terre. Le froid étoit excessif ce jour-là, & il soufloit un vent violent du Nord-est.

De Pologne, le 30 Mars 1786.

ON écrit de Pétersbourg, que l'Impératrice a ordonné à la Commission d'Éducation de lui présenter un plan pour l'établissement de quelques Universités & Écoles dans plusieurs villes de son Empire. L'intention de Sa Majesté Impériale est, dit-on, d'établir une Université dans chacune des villes de Plescow, de Tschernikof & de Pensa.

De Vienne, le 8 Avril 1786.

LE Cultivateur Italien que l'Empereur a appelé pour perfectionner les plantations de riz dans le Bannat de Temeswar, dont le climat & le terrein sont très-propres à cette production, est arrivé à sa destination. Il lui a été fait présent de 500 acres de terre, & on a joint à ce don une avance de 20,000 flor. sans intérêts pendant 10 ans.

Le Directeur de la filature de coton Swiedau dans le Cercle de Szaslaw en Bohême, a fait construire une machine avec laquelle on carde en un jour autant de coton que dix hommes avec les instrumens ordinaires.

On vient de publier une nouvelle Ordonnance sur les Chasses; son but est d'assurer la jouissance raisonnable de leur droit à ceux qui ont celui de chasse, & en même temps de mettre les fruits du travail du Cultivateur en sûreté. Les premiers doivent veiller à ce qu'il ne résulte de leur plaisir aucun dommage pour ce dernier; ils ne pourront avoir de sangliers que dans des parcs fermés. Tout animal de cette espèce trouvé dehors pourra être tué, comme les loups, les renards & autres bêtes carnacières semblables. Les propriétaires de chasse ou leurs gardes qui s'y opposeroient, seroient condamnés à payer 25 ducats d'amende & les dommages occasionnés par le sanglier sorti du parc. On veillera à diminuer le gibier lorsqu'il sera trop multiplié, &c.

De Presbourg, le 29 Mars 1786.

LE Prince Antoine Grassalkowics de Gyarak, pour dédommager la Noblesse des plaisirs dont les prive la loi qui, pendant le Carême, ferme les Spectacles dans toutes les villes, à l'exception de la capitale, en a ouvert un dans son hôtel; on y donne alternativement des tragédies, des comédies & des concerts; toutes les personnes d'un certain rang y sont admises. Le Directeur du Spectacle de la ville préside aux représentations théâtrales, & la Musique ordinaire du Prince exécute les concerts.

De Brunn, le 28 Mars 1786.

UN Décret suprême, en date du 27 du mois dernier, assure l'inaliénabilité de tous les capitaux d'une fondation quelconque; lorsque, conformément à la volonté du Fondateur, ils seront placés sur un fonds affecté à cet effet, ou en rentes foncières, ils y resteront à perpétuité, sans pouvoir

être redemandés ; on n'excepte que le cas où le fonds ne seroit pas solide ; mais en les retirant, on sera obligé de les replacer d'une autre manière plus sûre.

Du bas Elbe, le 4 Avril 1786.

SELON les lettres de Danemarck, la cherté des vivres & les Règlemens somptuaires forcent un grand nombre d'Ouvriers à quitter ce Royaume. Ces lettres portent à plus de 1000 le nombre de ceux qui se sont expatriés; plusieurs, dit-on, ont été chercher des établissemens à Cherson.

On compte actuellement à Hambourg 971 Négocians, dont 510 font le commerce de la Banque; les Courtiers sont au nombre de 348, dont 12 de la Nation juive.

De Bonn, le 6 Avril 1786.

LE Prince-Évêque de Liége, informé que les écus de France de 6 liv. des années 1784 & 1785 avoient le même titre que ceux des fabrications antérieures, a révoqué l'ordre qui en avoit diminué la valeur, & les a remis dans la circulation sur l'ancien pied.

De Francfort, le 11 Avril 1786.

ON écrit de Cassel que le Landgrave a fait remettre 1400 rixdalers au Séminaire établi pour former des Maîtres d'école, & 1000 à la Maison de travail de cette ville.

Un Journal politique offre les détails suivans concernant les impositions & les revenus de la Silésie :

Les terres du Domaine & celles appartenantes aux Princes, à la Noblesse, aux Curés & aux Écoles publiques, payent par an 28 ½ p. % de leur produit; celles de roture ou des paysans, payent 34; & celles des Évêques, des Chapitres & des Couvens, 50. On porte la valeur des terres à 80 millions, & leur produit à 6. La contribution annuelle des Artisans & des Manœuvres, est de 15,000 rixd. les Fileurs de lin & de laine & les Tisserands, sont exempts de la taxe d'industrie. Les droits d'accise montent par an à un million. Les revenus des domaines, des bois, des mines de fer & des forges, sont évalués à 300,000 rixdalers; l'octroi des Juifs est de 10,000; les cartes à jouer & le papier timbré, en rapportent 20,000. En général, on estime les revenus du Souverain à 5,854,632 rixdalers, dont il faut par an 2,900,000 pour l'état militaire, & 1,400,000 pour l'état civil.

De Livourne, le 31 Mars 1786.

LES dernières lettres arrivées ici de Tunis, confirment que le Bey persiste à refuser tout Traité de paix convenable aux intérêts & à l'honneur de la République de Venise; qu'il fait fortifier avec soin la ville & toutes les parties de la côte susceptibles d'être attaquées, & que ces travaux poussés avec la plus grande activité, emploient une grande quantité d'hommes jour & nuit. D'un autre côté, on apprend que le Chevalier Emo se dispose à recommencer les hostilités, & qu'il n'attend pour retourner sur les côtes, que le Vaisseau l'*Éole* & un Chebec qui doivent compléter son Escadre. On juge d'après les préparatifs, que ses opérations seront plus considérables que l'année dernière; il a fait préparer 600 sacs qui, remplis de sable & placés sur les bords des Chaloupes-canonnières, serviront de parapets à ceux qui les monteront. Ces Chaloupes sont prêtes; dans leur nombre, il y en a quatre qui portent 2 canons chacune. Les Bombardes sont également équipées de tout ce qui leur est nécessaire; on ignore le plan de l'Amiral Vénitien, le moment & le lieu où il commencera ses opérations.

De Gênes, le 9 Avril 1786.

HIER au soir, est revenu de Venise, le Courrier qu'y avoit expédié un Particulier pour solliciter la République de presser l'envoi du Vaisseau de guerre dont elle fait présent au Roi de Maroc, en conséquence de la trève qu'elle a conclue avec ce Prince.

De Londres, le 18 Avril 1786.

SIR Guy Carleton, Chevalier de l'Ordre du Bain, vient d'être nommé Gouverneur général du Canada à la place du Général Haldimand; son autorité s'étendra sur la Nouvelle-Écosse & sur New-Brunswick, d'où sont rappelés les sieurs John Parr & Thomas Carleton; il réunira le pouvoir civil & le pouvoir militaire. Le Colonel Joseph Brand, l'un des Chefs des Six Nations, s'embarquera pour retourner en Amérique sur le même Bâtiment que Sir Guy Carleton.

Le Lord Cornwallis, qui a pris congé du Roi le 13, est parti pour Portsmouth, où il va s'embarquer pour les Indes orientales.

Le Général Slopper & le Général Dalling, rappelés l'un & l'autre de l'Inde, ont obtenu le premier une pension de 1500 liv. sterl. & le second une de 1000. Ces traitemens paroissent considérables, mais

la réunion des places de Commandans en chef qu'ils occupoient à celle de Gouverneur général, épargne les appointemens qui y étoient attachés & qui étoient de 10,000 liv. sterl. pour chacun.

Le 13 de ce mois, le Parlement a pris ses vacances de Pâques; la Chambre haute reprendra ses séances le 24, & la Chambre des Communes s'est ajournée au 28.

On se propose de former dans les forêts royales des plantations pour l'usage de la Marine royale. On les placera de préférence dans les parties voisines des rivières navigables, & sur-tout on y élèvera des chênes.

La réduction des primes accordées aux Vaisseaux employés à la pêche du Groenland produira une épargne de 38,000 liv. sterl. sur les 190 Bâtimens, tant partis que prêts à mettre à la voile.

L'*Imprenable*, de 90 canons, a été lancé à Deptford samedi dernier comme on l'avoit annoncé; le Roi ne s'y est point trouvé ni personne de la Famille royale; les Lords de l'Amirauté seuls ont été présens. Lorsque la marée le permettra on le conduira à Woolwich, où il recevra ses mâts & ses agrès; après cela on le mènera à Portsmouth.

On porte à 3,550,000 livres pesant la quantité des differentes espèces de thé qui seront mises en vente le 12 Juin prochain à l'hôtel de la Compagnie des Indes.

Le Gouverneur Hastings a rapporté de l'Inde plusieurs manuscrits qu'on dit très-précieux & dont on attend la publication avec impatience; ils sont relatifs à l'Histoire naturelle & civile de l'Empire du Mogol. En conséquence des révolutions si communes dans l'Histoire de l'Orient, le siége du gouvernement de l'Inde a été long-temps très-mobile, & les limites de l'Indostan tantôt étendues, tantôt resserrées. Depuis la fondation de cet Empire jusqu'au règne d'Acbar, au 16.e siècle, les différentes provinces sont rarement restées au-delà de 20 ans de suite sous le même Chef. Acbar s'occupa beaucoup pendant son long règne du gouvernement intérieur; il fit faire des recherches sur le revenu, la population, le commerce, les arts, la religion, l'étendue & la position des différentes parties de ses États. Ces Mémoires curieux furent recueillis par Abel Fazil dans un Livre intitulé: *Ayin Acbarre, Instituts d'Arbar*. Le sieur Hastings en fait faire actuellement la traduction.

Le bill de police présenté au Parlement d'Irlande, est, dit-on, absolument semblable à celui qui avoit été proposé au Parlement de la Grande-Bretagne, où il fut rejeté. Il a passé d'abord à la Chambre des Communes de Dublin, & a été aussi heureux à celle des Pairs, où il a été approuvé le 5 de ce mois, sans aucun amendement. Le Duc de Leinster, les Lords Mount-Morris, Charlemont, Carhampton, Farnham, Mount-Garret, Desart & Powerscourt ont protesté contre ses principes.

De Versailles, le 26 Avril 1786.

Le Marquis de Forges-Parny & le Vicomte de Montchenu, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le 22 de ce mois, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le même jour, le Marquis de Vergennes, Ambassadeur du Roi en Suisse, qui étoit de retour par congé, a eu l'honneur de prendre congé de Sa Majesté pour retourner à son Ambassade, étant présenté par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des finances, Ministre & Secrétaire d'État ayant le département des Affaires étrangères.

Le lendemain, Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du Marquis de Chastellier-Dumesnil, Mestre-de-camp-lieutenant-commandant & Inspecteur du régiment du Colonel-général des Hussards, avec Dame Élisabeth de Deux-Ponts, Comtesse de Forbach, Chanoinesse du Chapitre noble d'Avesnes en Auvergne; & celui du Comte de Rancher, Sous-lieutenant en second au régiment des Gardes-Françoises, avec Demoiselle Leviconte de Blangy.

Le même jour, la Duchesse de Saulx-Tavannes, présentée par la Maréchale de Lévis, eut l'honneur de prendre le Tabouret.

La Vicomtesse de Lort eut celui d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Comtesse de Conway.

Ce jour, le sieur des Essarts, Avocat, Membre de plusieurs Académies, a eu l'honneur de présenter au Roi un Ouvrage que Sa Majesté a honoré de sa souscription, & qui a pour titre: *Dictionnaire universel*

de Police, contenant l'origine & les progrès de cette partie importante de l'Administration civile en France; les Loix, Règlemens & Arrêts qui y ont rapport; les droits, priviléges & fonctions des Magistrats & Officiers qui exercent la Police; enfin, un Tableau historique de la manière dont elle se fait chez les principales Nations de l'Europe.*

De Paris, le 28 Avril 1786.

L'ACADÉMIE de Peinture, Sculpture & Architecture civile & navale de Bordeaux, a distribué, le 6 Mars dernier, le grand Prix fondé pour exciter l'émulation de ses Élèves, par les Maire, Lieutenant de Maire & Jurats. Le sujet appartenant à la classe d'Architecture, étoit le plan, la coupe & l'élévation d'une Église conventuelle à construire sur un terrein de 20 toises de profondeur sur 15 de largeur. Cette Église sans bas côtés, surmontée d'une coupole, destinée à un Couvent de Religieuses, & élevée au fond d'une place de 50 toises de diamètre, en face d'une principale rue, devoit être accompagnée de Sacristies & de Tribunes, les unes propres pour le Public, les autres pour le Couvent, sans aucune communication; le Chœur de l'Eglise, soit sur les côtés, soit dans le fond de l'Eglise, devoit être indiqué dans le plan, avec un arrangement du Cloître pour y communiquer. Ce Prix consistant en une Médaille d'or & en une somme de 500 liv. que l'Élève couronné recevra à Paris lorsqu'il ira dans cette ville pour perfectionner ses talens, a été remporté par le sieur Rochefort, Élève de l'Académie. Le sieur Thiac jeune, a obtenu un Prix d'encouragement, consistant en une Médaille d'argent & en un Étui de Mathématiques de même métal, de la valeur de 150 liv. L'Académie a adjugé au sieur Kamphuysen le Prix d'émulation, d'après le modèle vivant, pour le mois de Janvier de l'année 1785, & celui du mois d'Avril de la même année, au sieur Guiard.

D. Thorel, Prieur-curé de Fierville, diocese de Lisieux en Normandie, est mort le 23 Mars dans la 92.e année de son âge, & la 63.e de possession du Prieuré-curé de Fierville.

* Cet Ouvrage se vend chez Moutard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins, hôtel de Cluny.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786. — CHANGES

AVRIL.	LUNDI 24.	MARDI 25.	MERCREDI 26.	CHANGES du 26.
Comp. des Indes: Actions... 2500l	2170, 72 $\frac{1}{2}$	2177 $\frac{1}{2}$	2177 $\frac{1}{2}$, 75	Amsterdam. 53 $\frac{1}{4}$.
D.° $\frac{16}{25}$.es ... 1600l	1377 $\frac{1}{2}$	1380	1385	Londres... 29 $\frac{1}{2}$.
D.° 8.es 312l 10s				Hambourg. 188.
D.° 25.es ... 100l				Madrid. 14l 9s
B.s d'Emp. Oct. 500l	420	420, 21		Cadix.. 14l 6s
Loterie Royale, *1780.*				
Loterie d'Avril *1783.*	729	730	730	Livourne.. 100.
Loterie d'Octob. *idem.*				Gènes.... 93 $\frac{3}{4}$.
Emprunt de 125 mil.ns	$\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$ B.ce	$\frac{1}{4}$, $\frac{3}{8}$ B.ce	$\frac{1}{8}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$, 1, $\frac{7}{8}$	Lyon.... $\frac{5}{8}$.
Actions, *1785*				
Emprunt de 80 mil.ns	5 $\frac{1}{8}$, 5, 5 $\frac{1}{8}$ B.ce	5, 5 $\frac{1}{8}$, 5 B.ce	5, 4 $\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$, 5	

Chambre Syndicale, du 25 Avril. LIVRES. Abrégé du Dictionnaire de l'Académie Françoise, où l'on trouve une définition claire & précise de tous les mots de la Langue, au nombre desquels il y en a plus de 1100 marqués d'une *, qui ne sont pas dans la dernière édition en 2 vol. *in-folio*, avec un Vocabulaire géographique très-étendu, Ouvrage utile aux François, aux Étrangers & aux jeunes personnes de l'un & de l'autre sexe, 2 vol. *in-8.°* chez Voland, quai des Augustins, n.° 25. — Cabinet des Fées, ou Collection choisie des Contes des Fées & autres Contes merveilleux, *in-8.°* tomes 25 & 26. — Collection académique, partie françoise, tomes 10 & 11; chez Cuchet, rue & hôtel Serpente. — Description & usage du Respirateur antiméphytique de M. Pilatre du Rozier, par M. de l'Aulnaye; chez Laurent. — Dictionnaire des Jardiniers de Miller, tome 4; chez Guillot. — Discours en vers aux Officiers & aux Soldats Américains, par D. Humphreis, anglois & françois; chez Prault. — Essai sur les mœurs des François, par M. de Sauvigny, 7.e cahier, *in-8.°* chez Clousier, rue de Sorbonne. — Lettre sur la Loterie de l'École royale militaire; chez Desnos. — Lettres sur le desir de plaire suivies de ce que c'est que l'occasion, Conte moral; au Palais royal. — Mémoires du Baron de Tott sur les Turcs, *in-4.°* chez Laurent. — Oraison funèbre de M. le Duc d'Orléans, par M. Rozier; chez la veuve Valade. — La Rencontre imprévue, Compliment dramatique prononcé à l'ouverture du Théâtre Italien; chez Prault. — GRAVURES. Cahier en 5 planches d'une maison de campagne de 20 toises; chez Panseron, rue des Maçons, n.° 2. — Costumes civils de tous les Peuples, 28.e livraison; chez Knapen. — Établissement des François à Saint-Domingue, en 8 cartes pour joindre aux Loix & Constitutions de l'Amérique; chez Phelipon.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 35.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 2 Mai 1786.

De Péterſbourg, le 27 Mars 1786.

LE voyage de Cherſon eſt remis à l'année prochaine; l'Impératrice partira au mois de Janvier, ſi les circonſtances le permettent.

Sa Majeſté Impériale a agréé le plan du canal qui doit joindre la Kama & la Wichechda, & établir une communication entre la mer Blanche & la mer Caſpienne; ce canal coûtera 400,000 roubles.

On examine deux autres plans, dont l'un a pour objet la jonction de la Witigra & de la Kawſcha, pour communiquer entre la mer Caſpienne & la mer Baltique; l'autre la jonction du Tanaïs & du Wolga, pour aller de la mer Noire à la mer Caſpienne; il eſt auſſi queſtion d'ouvrir une nouvelle route entre cette Capitale & Moſcou.

De Cadix, le 30 Mars 1786.

LE 25, le 26 & le 28 de ce mois, les Frégates la *Notre-Dame-des-Douleurs,* la *Conception* & l'*Amitié*, & les Brigantins le *Saint-Joſeph* & le *Roſaire,* ſont entrés dans ce port; ils viennent de la Vera-Crux, de Carthagène, de la Havane & de Campêche. Ils apportent, le premier 246,108 piaſtres fortes, 398 marcs d'argent travaillé; le ſecond 13,067 piaſtres; le troiſième 602 piaſtres & 602 quintaux & 90 livres de cuivre pour le compte du Roi; le quatrième 12,908 piaſtres, & le dernier 14,170.

De Vienne, le 15 Avril 1786.

LES Commiſſaires royaux dans la Hongrie ont notifié, le 20 du mois dernier, aux Couvens des Paulins ou Minimes, l'ordre de leur ſuppreſſion. Leurs biens ſeront adminiſtrés par la caiſſe de Religion, qui percevra leurs revenus & qui payera aux Religieux, pendant leur vie, une penſion proportionnée à leurs beſoins.

Pour faciliter l'exportation des grains de Hongrie dans les ports de Fiume & de Porto-re, l'Empereur a accordé pour dix ans, au ſieur Marc Suſanni, le château royal de ce dernier port, où il lui a permis d'établir des magaſins aux frais du Gouvernement; il lui a été permis en même temps de faire faire une grande route depuis ce port juſqu'à Poſe, par Driwink, ce qui établira une communication entre le comté de Karolin & Porto-re.

Du Comitat de Munkatſch, le 24 Mars 1786.

LA diſette qui a régné dans cette contrée pendant quelque temps, a donné lieu à pluſieurs actes de bienfaiſance; le Comte de Schonborn s'eſt ſur-tout diſtingué par les meſures qu'il a priſes dans les ſeigneuries de Munkatſch & de Szent-Mickloſch; il a d'abord fait diſtribuer aux pauvres les grains néceſſaires à leur ſubſiſtance actuelle; il leur a fourni enſuite celui dont ils avoient beſoin pour enſemencer leurs terres. Il a étendu ſes ſecours aux Ouvriers qui ont été employés à différens travaux, pour leſquels on leur a diſtribué du pain, outre le prix ordinaire de leurs journées. On a remis aux néceſſiteux, dans le diſtrict de Werchowina, le droit de neuvième ſur les grains, ainſi que celui de douane pour ceux qu'ils faiſoient venir pour leur uſage. L'Empereur a chargé la Chancellerie Aulique réunie de Hongrie & de Tranſylvanie, de témoigner au Comte de Schonborn ſa ſatisfaction de ſa conduite.

De Semlin, le 29 Mars 1786.

UNE tempête ſurvenue il y a quelques jours, a cauſé beaucoup de ravages; de ſix

Navires chargés de bois pour affûts, arrivés de Croatie, trois ont péri. Le vent ayant changé, a poussé sur le rivage le bois qui flottoit, & on en a pu sauver la plus grande partie.

La loi de tolérance est observée ici avec la plus grande exactitude, & sans causer aucun désordre; on vient d'en voir un nouvel exemple. Un particulier de la Confession d'Augsbourg étant mort, le Consistoire, auquel on alla demander de quelle manière il devoit être enterré, répondit qu'on devoit y procéder de la même manière que pour les Catholiques, à l'exception seulement de la collecte & de quelques autres cérémonies. Les obsèques ont été faites au son des cloches des deux églises; & le corps, qu'accompagnoit le Pasteur & quantité de personnes, tant Catholiques que Rasciens, a été déposé dans la sépulture commune à toutes les Communions.

De Konigsberg, le 10 Avril 1786.

Le commerce de cette ville a occupé l'année dernière 1771 Bâtimens pour l'exportation, & 1778 pour l'importation.

On apprend de Mariembourg, que la Vistule a tellement grossi le 28 Mars, qu'elle y a rompu les digues & mis sous l'eau une grande étendue de terrein.

Le Docteur Busching évalue la population de la haute Silésie à 369,699 ames, dont 56,172 dans les villes, & 313,527 dans les campagnes; celle de la basse Silésie à 1,111,233, dont 218,289 dans les villes, & 892,944 dans les campagnes.

De Kehl, le 13 Avril 1786.

L'Archiduc Ferdinand & l'Archiduchesse son épouse, sont arrivés à Strasbourg avant-hier au soir; ils se rendront à Bonn par Carlsrhue, Francfort, Mayence & Coblence, & ils reprendront la même route pour faire un voyage en France.

De Rome, le 5 Avril 1786.

La Congrégation particulière des Cardinaux & Prélats chargés de la confection d'un nouveau Code criminel, continue ses assemblées; elle a demandé à tous les Tribunaux de l'État Ecclésiastique, sans excepter les Légations de Bologne, de Ferrare & de la Romagne, des renseignemens exacts & détaillés des formes qu'ils suivent, des personnes qui y sont employées, des émolumens qu'elles en tirent, tant fixes que casuels, &c.

On assure que le Saint-Père n'a pas donné son approbation aux nouveaux plans en vertu desquels les poids & les mesures devoient être changés. Son opposition est principalement attribuée aux représentations du Maître de Chambre du Palais apostolique. Ce dernier, qui est en même temps Fermier des droits sur le vin, a craint que le peuple ne lui attribuât cette innovation, dont il paroissoit mécontent.

De Naples, le 4 Avril 1786.

La nomination du Prince de Caramanico à la charge de Vice-roi de Sicile, ayant fait vaquer l'Ambassade de France, Sa Majesté y a nommé le Chevalier D. Thomas de Somma, qui est remplacé à Vienne, par le Marquis de Gallo, Envoyé extraordinaire à la Cour de Turin.

Le Marquis de Grimaldi se dispose à partir pour la Calabre; il doit visiter cette province, examiner les moyens d'améliorer l'agriculture & l'industrie des habitans. Sa Majesté, au traitement annuel de 300 ducats dont il jouit en qualité d'Assesseur du Conseil suprême des finances, lui en a accordé un autre de pareille somme. On assure que le Marquis de Grimaldi, après son retour des deux Calabres, sera chargé de visiter également & pour le même but les autres provinces du Royaume.

De Gênes, le 17 Avril 1786.

Les lettres de Venise portent que la République a expédié au Roi de Maroc un Vaisseau de guerre, qui doit conduire le fils de ce Prince à la Mecque.

Le Capitaine d'un Bâtiment Génois arrivé en dernier lieu à Livourne, venant de Calvi en Corse, a rapporté que deux Chebecs Algériens s'étoient emparés de deux Bâtimens de sa Nation sortis de Bastia. Sur cette nouvelle, confirmée par un Patron de Capraja, on a armé à Livourne une Galiotte & une Barque pour donner la chasse à ces Corsaires & protéger la navigation.

De Londres, le 20 Avril 1786.

Le départ de la Princesse Élisabeth, pour aller respirer l'air de mer & prendre peut-

être les bains sur nos côtes, est fixé au commencement du mois prochain.

L'état demandé par la Chambre des Communes des Vaisseaux & Frégates vendus depuis le 1.er Janvier 1782 jusqu'au 1.er Janvier 1786, en porte le produit à 99,176 liv. 14 s. 9 den. sterl.

On parle d'une enquête que le Parlement doit ordonner pour s'assurer de l'état actuel des revenus des Hôpitaux & autres Établissemens de charité, tant dans cette ville que dans toute la Grande-Bretagne.

Le *Lascelles,* Vaisseau de la Compagnie des Indes, arrivé à Darmouth le 18, avoit mis à la voile de la Chine avec le *Royal-Amiral,* le 24 Novembre; arrivés à Sainte-Hélène, le premier le 16 & le second le 17 Février, ils en repartirent le 24, & se sont séparés en route:

Il a laissé à Canton 18 Bâtimens Anglois, 3 Danois, 3 Suédois, 4 Espagnols, 4 Hollandois, 1 François, 1 Autrichien, 1 Prussien; il n'y en avoit point d'Américains.

Hier, les deux nouveaux Présidens de la Cour des Directeurs de la Compagnie des Indes, se sont rendus chez le sieur Pitt, avec qui ils ont eu une longue conférence, qui a roulé, dit-on, sur des dépêches qui leur sont parvenues de ces contrées.

S'il faut en croire nos Papiers, il ne faut chercher la raison qui a fait abandonner au Parlement l'affaire de la pêche du turbot, qu'aux représentations de l'Ambassadeur de Hollande; ce Ministre, ajoutent-ils, a déclaré que si le bill passoit, les États-généraux mettroient un droit additionnel de 5 p. $\frac{0}{0}$ sur l'importation de toutes les marchandises Angloises dans les Provinces-unies.

Thomas Kelly, connu plus particulièrement sous le nom du Vieil-aveugle, est mort dernièrement en Irlande âgé de 107 ans, après avoir joui jusqu'au dernier moment de sa longue vie d'une très-bonne santé & de tous ses sens, à l'exception de la vue; il avoit perdu cette dernière à l'âge de 30 ans, & d'une manière assez étrange; se trouvant à Lucan-Hill pendant un orage, il pria un Laboureur qui étoit à sa charrue de lui céder sa place, & de lui permettre d'essayer de tracer un sillon. A peine avoit-il fait quelques pas, que le tonnerre tomba; le coup le priva de la vue, & tua l'attelage qui étoit de 6 chevaux; avant cette époque malheureuse il avoit servi.

Les Tuteurs du Duc de Bedfort, qui est entré dans sa majorité, viennent de lui rendre leurs comptes; il paroît d'après leur résultat, qu'ils ont accru son revenu de 17,000 liv. sterl. nets pendant sa minorité, ce qui le porte actuellement à près de 74,000.

De Versailles, le 30 Avril 1786.

L'Abbé de Clément-Dumetz, Vicaire général du diocèse de Senlis, nommé à la place d'Aumônier du Roi, vacante par la nomination de l'Abbé de Castelanne à l'Évêché de Toulon, a eu, le 23, l'honneur d'être présenté à Leurs Majestés & à la Famille Royale.

Le Comte de Montécot a eu l'honneur d'être présenté au Roi & à la Reine par Monseigneur Comte d'Artois, en qualité de son premier Chambellan en survivance.

Le sieur Gin, Conseiller au Grand-Conseil, a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale, le tome I.er de sa *Nouvelle traduction des Œuvres complètes d'Homère, avec des Notes littérales, historiques & géographiques, suivies des imitations des Poëtes anciens & modernes,* Ouvrage en 8 vol. *in-4.°* imprimé par le sieur Didot l'aîné, orné de 50 estampes & dédié au Roi *.

Le sieur Robert de Hesseln, Géographe de la ville de Paris & Censeur royal, a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale, qui l'ont honoré de leurs souscriptions pour la nouvelle Topographie ou Description détaillée de la France, la Carte de la contrée *Ouest,* qui complète le second degré des détails de la superficie du Royaume.

Le sieur Hilliar d'Auberteuil, propriétaire du nouveau Journal intitulé: *Costumes des grands Théâtres de Paris, en figures coloriées, accompagnées de Notices intéressantes & curieuses,* a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés le premier Numéro de cet Ouvrage, qui paroîtra une fois par semaine. **

Le Comte de Waroquier de Combles, Officier d'Infanterie, a eu l'honneur de présenter au Roi, les trois premiers volumes

* Il se trouve à Paris, chez Didot l'aîné, rue Pavée Saint-André-des-Arts. Le prix de chaque vol. *in-4.°* papier d'Annonay, 36 liv. avec le texte Grec 48; à la publication du 2.e vol. il sera de 48 liv. & de 72 *in-8.°* papier ordinaire, 7 liv. 10 s. papier d'Annonay 12 liv.

** On souscrit rue des Fossés de M. le Prince, n.° 45.

de son Tableau généalogique-historique de la Noblesse, enrichi de Gravures. *

De Paris, le 2 Mai 1786.

LE 27 du mois dernier, l'Académie Françoise a tenu une séance publique pour la réception du sieur Sedaine, à la place vacante par la mort du sieur Watelet. Le sieur Lemierre, en qualité de Directeur, a répondu au Discours du Récipiendaire. Le sieur Marmontel a terminé la séance par la lecture de quelques Fragmens d'une Dissertation sur le Goût, destinée à entrer dans la nouvelle Encyclopédie méthodique.

Le feu a pris, le 17 du mois dernier, au village d'Ecuvilly près Noyon en Picardie; la ferme seigneuriale & dix maisons de particuliers ont été réduites en cendres; dix ménages se trouvent dans la plus grande misère. Ceux qui voudront les secourir, sont priés de faire remettre leurs aumônes au sieur Quatremere, Notaire, rue du Bouloir.

Marie-Catherine Cateaux, fille de feu Jean qui fut fils de Jean, décédée rentière à Tourcoing près Lille en Flandre, a, par un testament, laissé sa succession mobiliaire & telle réputée, à cinq branches d'héritiers, du nombre desquelles est la branche d'Adrienne Cateaux, fille de Jean; comme l'Exécuteur testamentaire de la demoiselle Cateaux ne connoît pas les descendans d'Adrienne Cateaux (née à Tourcoing dans le siècle dernier) ceux qui voudront se présenter comme descendans de cette dernière, pour recueillir le cinquième de la succession de la Testatrice, s'adresseront jusqu'au 25 Juillet 1786, pour tout délai, au sieur Pierre-André-Joseph Delahaye, Notaire royal à Tourcoing, chargé d'examiner leur généalogie & les pieces justificatives d'icelle.

* Il se vend 3 liv. le vol. br. & 3 liv. 12 f. relié; chez Nyon l'aîné, rue du Jardinet.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

AVRIL.	JEUDI 27.	VENDREDI 28.	SAMEDI 29.
Comp. des Indes — Actions... 2500l	2175, $77\frac{1}{2}$....	$2177\frac{1}{2}$, 80....	$2177\frac{1}{2}$, 80....
D.° $\frac{1}{4}$.es .. 1600l	1385	....	....
D.° 8.es .312l 10f	....	....	....
D.° 25.es .. 100l	....	....	....
B.t d'Emp. Oct. 500l	....	422, 23......	....
Loterie Royale, *1780*.	....	762.........	....
Loterie d'Avril *1783*.	729.........	729.........	729.........
Loterie d'Octob. *idem*.	....	....	....
Emprunt de 125 mil.ns	1, $1\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$.......	$1\frac{5}{8}$, $\frac{1}{2}$.......	2, $2\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, 2...
Actions, *1785*.....	....	....	....
Emprunt de 80 mil.ns	5, $4\frac{7}{8}$, 5.....	5.........	$5\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$...

CHANGES du 29.	
Amsterdam.	$55\frac{7}{8}$.
Londres...	$29\frac{1}{8}$.
Hambourg.	$188\frac{1}{2}$.
Madrid..	14l 9f 6d.
Cadix..	14l 6f 6d.
Livourne..	$100\frac{1}{8}$.
Gènes....	$93\frac{1}{4}$.
Lyon.....	$\frac{1}{2}$ perte.

Chambre Syndicale, du 28 Avril. LIVRES. Arlequin Roi dans la Lune, Comédie; chez Cailleau. — Catalogue des Tableaux de la galerie de Vienne; chez Lamy. — Collection de Mémoires sur l'Histoire de France, tome 16; rue d'Anjou-Dauphine. — Dictionnaire universel de police, contenant l'origine & les progrès de cette partie importante de l'administration civile en France, les Loix, Réglemens & Arrêts qui y ont rapport, les droits, privilèges & fonctions des Magistrats & Officiers qui exercent la police; enfin un Tableau historique de la manière dont elle se fait chez les principales Nations de l'Europe, par M. des Essarts, *in*-4.° tome 1.er le prix de la souscription est de 10 liv. par vol. chez Moutard, rue des Mathurins. — Essais, choix de petits Romans imités de l'Allemand, suivis de quelques essais de poësie lyrique, dédiés à la Reine, par M. de Bonneville, *in*-12; chez Barrois & Royez, quai des Augustins. — Élémens de fortifications de Trincano, 2 vol. *in*-8.° chez Cellot. — Examen des Systèmes de J. J. Rousseau & de M. Court de Gebelin, pour servir de suite à l'analyse de leurs Ouvrages. — La Femme infidèle. — Courtenay; chez la veuve Duchesne. — Folies du luxe, Comédie; chez Leroi. — Lunes du Cousin Jacques, n.° 9; chez Lesclapart. — Histoire des Allemands, traduit de l'Allemand de Schmidt. — Poësies de Berenger; chez Casin, rue de Sorbonne. — Placide, Tragédie; chez Guillot. — Satyres de Clément; chez Moutard. — Tout est possible à l'amitié, ou Histoire de Love Rose; chez la veuve Duchesne. — Variétés littéraires, 2.e année, n.° 2; rue Meslée. — GRAVURES. Abrégé de l'Histoire universelle en figures, ou Recueil d'Estampes représentant les sujets les plus frappans de l'Histoire, tant sacrée que profane, ancienne & moderne, dessinées par M. Marillier, gravées par M. Duflos le jeune, 2.e cahier; chaque cahier sur papier vélin grande marge *in*-4.° 6 liv. *in*-8.° 4 liv. sur papier de Hollande colorié dans le goût de la miniature avec filets d'or, 1 liv. 10 f. l'Estampe *in*-8.° & *in*-4.° 2 liv. sans bordures; on en tirera deux ou trois exemplaires en papier vélin, 3 liv. la feuille *in*-8.° & 4 liv. *in*-4.° sans bordures; rue Saint-Victor. — Œufs de Paques, Estampe; au Palais royal. — Tableaux des maisons de campagne des Seigneurs Anglois, troisième livraison; chez Lenoir.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 36.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Vendredi 5 Mai 1786.

De Riga, le 8 Avril 1786.

DANS le cours de l'année dernière, il est entré dans ce port 803 Bâtimens, & il en est parti 832. La valeur des importations est montée à 1,503,823 roubles 87 copeiks, outre 198,232 ducats & 1,408,665 écus d'Allemagne en espèces; l'exportation est montée à 5,239,484 roubles.

De Copenhague, le 8 Avril 1786.

LE ROI a fait distribuer 3000 fusils parmi les Bourgeois de cette ville, que son intention est d'exercer au maniement des armes, pour les mettre en état de garder & de défendre la ville en cas de besoin.

La perte du Vaisseau la *Concorde*, qui en allant aux Indes orientales, a péri près d'une des îles de l'Écosse, est évaluée à 120.000 rixdalers; la Compagnie d'Assurance en perd 30 & quelques mille; on assure cependant que malgré cette perte & quelques autres, son dividende pour cette année sera de 20 rixdalers par action.

Les Commissaires nommés pour examiner l'état de la Compagnie de la Baltique & de Guinée, ont fini leur travail, & en ont fait le rapport au Ministre des finances; on ignore encore quel en est le résultat.

Il a été permis aux Bâtimens nationaux d'importer de l'île de Sainte-Croix du sucre & d'autres productions des Isles dans toutes les parties des États de Sa Majesté en Europe, où il y a des rafineries; mais la quantité de sucre qu'ils importeront ne doit pas passer par an 250 tonneaux par chaudière, & le sucre brut ne pourra pas être réexporté.

On a proposé aux Négocians de cette ville d'établir ici des magasins de blé, & on assure qu'ils y ont consenti, sous la condition qu'il leur sera permis d'en importer de l'étranger moyen[nant] un certain droit. On a prouvé que le roy[aume] de Danemarck, y compris les États du R[oi en] Allemagne, ne pouvoit pas fournir suffi[samment] de grains la Norwège, sans s'exposer à la d[isette]; celui que produit la Norwège ne suffit pas [à ses] besoins, il lui en faut encore par an 540 [...] tonnes, dont 304,990 pour la partie mérid[ionale].

Le nombre des Bâtimens arrivés l'a[nnée] dernière à Drontheim, a été de 250.

A la fin du mois de Février, on a ent[erré] à Westerhiesing dans la Fionie, le nom[mé] Christian Sounsen, âgé de 114 ans; il avo[it] servi dans sa jeunesse, & s'étoit trouvé a[ux] batailles de Gadebusch, de Wismar, de Stralsund & à celle de Teudern, où le célèb[re] Général de Steenborch fut fait prisonnier.

La navigation Danoise dans la Méditerranée est plus active que jamais; il y avoit au mois de Décembre dernier, dans le port seul de Livourne, 25 Bâtimens Danois.

De Lisbonne, le 28 Mars 1786.

LES pluies continuelles ont déjà causé du dommage dans les campagnes; leur durée pouvant être plus nuisible encore, le Cardinal-Patriarche a ordonné dans toutes les Églises des Prières publiques pour demander au Ciel le retour du beau temps.

On aperçut il y a quelques jours, sur la côte de Peniche, divers effets que la mer y avoit jetés, & qui annonçoient le naufrage de quelque Bâtiment sur ces parages: on a su depuis que le Vaisseau Portugais la *Notre-Dame-des-Carmes* y a péri; il venoit de Fernambuc; il ne s'en est sauvé que 7 personnes. Des caisses de marchandises de fabrique Angloise jetées sur la même côte, semblent annoncer aussi le naufrage de quelque Bâtiment de cette Nation; mais on n'en a point encore de nouvelles.

On apprend de Mafra, que le 19 de ce mois après midi, on y a éprouvé un gros orage. Les Religieux du Monastère royal chantoient leurs Vêpres; le tonnerre tomba dans le cloître, dont il dégrada les murs: il enfila ensuite l'escalier par lequel on monte à l'horloge qu'il endommagea; de-là il descendit au chœur, où il blessa deux Religieux, remonta vers la coupole & sortit après avoir fracassé quelques vitres.

De Vienne, le 18 Avril 1786.

LES Commissaires qui doivent diriger l'opération de l'arpentage dans la Hongrie, sçavoir les Conseillers Horvath & Hadrovich, ont avail rencontrera de grandes difficultés ...ement aux calculs des produits des ... sur lesquels on ne s'attend guère ...uver des renseignemens satisfaisans.

L'Empereur a chargé le Professeur de ... d'examiner les fondations qui existent ...s États héréditaires & de lui en rendre ...te. Celles de Vienne forment un objet ...o millions de florins, & en rapportent ... an 800,600; on n'y comprend pas les ...urses du Collége Thérésien.

De Presbourg, le 12 Avril 1786.

ON vient de publier dans tous les comitats du royaume l'Ordonnance du 10 Février dernier, relative à l'arpentage des terres.

Plusieurs incendies ont éclaté dernièrement en divers endroits; celui qui s'est manifesté à Trentschin a réduit plusieurs maisons en cendres, & deux filles y ont perdu la vie; 9 maisons ont été brûlées à Dryctoma le 22, & le 24, le village de Hradek a été entièrement détruit.

De Francfort, le 18 Avril 1786.

SELON une nouvelle description du duché de Magdebourg & du comté de Mansfeld qui y est incorporé, ils renferment une population de 249,593 ames; en 1783, on y en avoit compté 248,262; & en 1756, à peu-près 226,573. La surface est de 84 milles carrés, ce qui fait un peu plus de 2971 personnes par mille.

Selon un Journal militaire, la Cavalerie de l'Empereur, en 1785, consistoit en 2 régimens de Carabiniers, de 8 escadrons chacun; 9 de Cuirassiers, de 6 escadrons; 7 de Dragons, de 6 escadrons; 6 de Chevaux-légers, d'un pareil nombre; & 8 de Hussards, de 8 escadrons chacun.

De Livourne, le 8 Avril 1786.

LES dernières lettres de Malte portent que le 26 Février après midi, le Chevalier Emo mit à la voile avec toute son Escadre, dirigeant sa route vers la côte de Barbarie. La Syrène, commandée par le Vice-Amiral Querino, est restée à Malte, où étoient arrivées de Venise toutes sortes de munitions de guerre pour le service de l'Escadre. Ce départ de la Flotte & l'abondance des approvisionnemens, font voir qu'il n'y a rien de décidé positivement entre le Bey & la République, qui paroît au contraire déterminée à faire un dernier effort pour effectuer un débarquement sur ces côtes.

De Bologne, le 7 Avril 1786.

LE Cardinal-Archevêque de cette ville a adressé, le 3 de ce mois, une lettre circulaire à tous les Chanoines, Dignitaires, Archiprêtres & Curés du diocèse, pour les inviter à une assemblée diocésaine qui se tiendra l'année prochaine dans cette ville. Le Cardinal déclare que son intention n'est point de faire de nouvelles loix, mais seulement d'en rappeler d'anciennes & d'en rétablir l'observance. Il les exhorte à réfléchir sur les abus qui se sont introduits dans leurs Églises respectives, & sur la manière de les abolir; ils remettront leurs observations par écrit à son Chancelier, afin qu'elles puissent être soumises à la délibération de l'assemblée. Parmi les réformes que le Cardinal a en vue, la principale est celle qui regarde la Cour épiscopale; on dit qu'il se propose aussi de réduire le nombre des paroisses, qui est peut-être plus multiplié ici qu'en aucun lieu du monde; il n'y a point de villes catholiques où l'on en compte plus de 54 comme ici. Il en résulte que la plupart n'ont pas des revenus proportionnés aux besoins de ceux qui les dirigent; que ceux de quelques-uns n'excèdent pas les gages que l'on donne à un valet; que l'on n'est pas aussi délicat qu'on devroit l'être sur le choix de ces Curés; qu'il tombe souvent sur des hommes sans éducation & sans lettres, & qui par-là ne peuvent jouir de la considération due aux fonctions qu'ils exercent. On est persuadé que 12 paroisses suffiroient dans les villes, & qu'il seroit plus aisé d'y placer des Ecclésiastiques instruits & zélés.

De Londres, le 25 Avril 1786.

HIER, la Chambre des Pairs a repris ses séances; aujourd'hui celle des Communes a repris les siennes, & demain elle doit se former en comité sur les accusations du sieur Burke contre le sieur Hastings.

On dit que le Parlement va mettre la plus grande activité dans ses délibérations, pour terminer cette session au commencement du mois prochain.

Parmi les objets dont il doit s'occuper, on parle d'un bill de police pour cette ville & ses environs; on sent la nécessité d'un règlement de cette espèce, & on ne compte pas moins de 180 coupables convaincus, condamnés aux dernières assises.

Les Lords de la Trésorerie ont nommé à la place d'Inspecteur général du commerce, vacante par la mort du sieur John Pelham, le sieur Thomas Irwing, qui avoit eu celle de Sous-inspecteur, qui reste supprimée par sa nomination.

On dit qu'un de nos jeunes Princes a obtenu la permission de faire pendant le cours de l'été prochain un voyage en Irlande.

Le Général M'Arthur a été nommé Gouverneur des îles de Bahama, à la place du Colonel Maxwell, qui a demandé sa retraite.

L'épargne que produira à la Nation la réunion des Gouvernemens du Canada, de Terre-Neuve & de New-Brunswick, sera considérable par la suppression de quantité de places subordonnées, dont l'utilité n'étoit pas en raison de la dépense qu'elles coûtoient.

On annonce pour cette année plusieurs mouvemens dans les garnisons de la Grande-Bretagne, & de nouveaux Règlemens militaires; on fera auparavant la revue générale des Troupes qui les composent; elle aura lieu dans le cours de l'été, & les ordres pour cet effet ont été déjà expédiés.

Il a été apporté dans ce royaume une grande quantité de poudre d'or altérée; elle a été vendue à différentes personnes qui n'étoient pas en état de découvrir la fraude ou qui l'ont reconnue trop tard. Un Rafineur de cette ville & un de Bristol qui en ont acheté une certaine quantité, ont fait à cette occasion une perte considérable.

De Versailles, le 3 Mai 1786.

LEURS MAJESTÉS & la Famille Royale ont signé, le 30 du mois dernier, le contrat de mariage du sieur de Balainvilliers, Intendant de Languedoc, avec Demoiselle d'Aubers; & celui du sieur de Crespy, Major du régiment d'Infanterie de Vermandois, Écuyer ordinaire de Madame Victoire de France, avec Demoiselle Dubois.

Le même jour, le sieur Guerrier de Romagnat, Conseiller au Parlement de Paris, présenté au Roi par le Garde des Sceaux de France, a eu l'honneur de faire ses remercîmens au Roi pour la place de Premier Président de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, en survivance du sieur Guerri de Bezance son père.

Ce jour, les Députés des États d'A furent admis à l'audience du Roi, & présen à Sa Majesté par le Maréchal Duc de Lév Gouverneur général de la province, & le Maréchal de Ségur, Ministre & Secrét d'État au département de la Guerre, ay celui de l'Artois. La Députation, cond à l'audience du Roi par le sieur de Nantouillet, Maître des Cérémonies, & par le sieur de Watronville, Aide des Cérémonies, étoit composée, pour le Clergé, de l'Abbé de Fabry, Chanoine & Vicaire général de Saint-Omer, qui porta la parole; pour la Noblesse, du Marquis d'Estourmel, Maréchal des Camps & Armées du Roi; & pour le Tiers-État, du sieur Duquesnoy, Écuyer, Avocat en Parlement & ancien Échevin de la ville d'Arras.

Le sieur de Sauvigny, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Censeur royal, a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale, les septième & huitième livraisons de ses Essais historiques sur les Mœurs des François, qui terminent la vie de Grégoire de Tours.

De Paris, le 5 Mai 1786.

L'ACADÉMIE royale de Chirurgie a tenu, le 27 Avril, sa séance publique. Le sieur Louis, Secrétaire perpétuel, en a fait l'ouverture par un Discours sur le sujet du Prix qui a été adjugé au sieur Parcy, Chirurgien-major du régiment de Berry, Cavalerie, en garnison à Strasbourg: c'est une Médaille d'or de la valeur de 500 liv. fondée par le sieur de la Peyronie; celle de 200 liv. a été adjugée au sieur Tessier, Chirurgien-major du régiment du Perche, Infanterie, en garnison à Strasbourg.

La Médaille de 300 liv. fondée par le sieur Vermont, Accoucheur de la Reine, pour le progrès de l'Art des Accouchemens, a été rem-

portée par le sieur Eustache, Maître-ès-Arts & en Chirurgie à Béziers. Les cinq Médailles de 100 liv. chacune, destinées à récompenser l'émulation des Chirurgiens régnicoles qui envoient des Observations intéressantes, ont été obtenues par les sieurs Moreau, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu à Bar-le-Duc; Despeaux de Sadeillan, ancien Élève de l'École pratique, Chirurgien en chef de l'hôpital de Cressensac, près Saint-Just en Picardie; François, Maître en Chirurgie à Auxerre; Rouyer, Maître en Chirurgie à Mirecourt en Lorraine; & Mesplet, Maître-ès-Arts & Élève à l'Hôtel-Dieu de Toulouse.

Après la distribution des Prix, le sieur Brun, Chirurgien en chef de l'Hôpital général, a lû Mémoire sur la cure de la teigne; le sieur ...is, une Notice sur la vie du feu sieur ...tigues, Associé, Chirurgien-major de l'Infirmerie royale de Versailles. Le sieur Auvity, Chirurgien ordinaire de l'hôpital des Enfans trouvés, a fait la lecture d'un Mémoire sur le muguet, maladie contagieuse qui fait périr un grand nombre de nouveaux nés dans cet Hôpital. Le sieur Louis a prononcé l'Éloge historique du sieur Bordenave, & le sieur Pelletan a terminé la séance par la lecture d'un Mémoire où l'on établit sur des principes simples & invariables l'art de placer le corps dans un repos parfait.

Marie-Victoire Legonidec, épouse de Claude Léonard Daguet, Seigneur de Rullan, Verne, &c. ancien Capitaine de Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, est morte ici le 20 du mois dernier.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie royale de France, le 1.er de ce mois, sont 42, 5, 51, 38, 27. Le prochain Tirage se fera le 16 du même mois.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

MAI.	LUNDI 1.er	MARDI 2.	MERCREDI 3.
Comp. des Ind. Actions .. 2500l	2182½, 85....	2190..........	2190..........
D.° 16.es ... 1600l	....	....	....
D.° 8.es . 312l 10s	....	....	....
D.° 25.es ... 100l	....	....	....
Bt d'Emp. Oct. 500l	424..........	424..........	424, 25.......
Loterie Royale, *1780*.	....	....	....
Loterie d'Avril *1783*..	729..........	729..........	729, 28.......
Loterie d'Octob. *idem*.	....	503.	501 3, 2, 3....
Emprunt de 125 mil.ns	2⅛, ¼, ½, ¾, ⅝..	2½, ⅛, ½.......	2½, ½.......
Actions, *1785*......	....	....	....
Emprunt de 80 mil.ns	5¼, ½, ⅛, ½, 6, ⅞	5⅛, 6, 5⅞....	5⅞, 6........

CHANGES du 3.
Amsterdam. 53½.
Londres... 29⅛.
Hambourg. 188½.
Madrid. 14l 9s 6
Cadix. 14l 14s 6
Livourne.. 100½.
Gênes.... 93¾.
Lyon. .... ½ perte

Chambre Syndicale, du 2 Mai. LIVRES. Bibliothèque des Dames, Mélanges, tome 3; rue d'Anjou-Dauphine. — Discours prononcés à l'Académie Françoise, à la réception de M. Sedaine; chez Demonville. — Les deux Martines, Comédie-parade; chez Cailleau. — Mémoires du Baron de Tott, nouvelle édition, avec de très-jolies figures, 2 vol. *in*-4.° br. 33 liv. papier fin 45; chez Laurent, rue de Tournon. Le même a encore quelques exemplaires de l'édition originale, qu'il ne faut pas confondre avec les contrefaçons fautives. Il a reçu quelques exemplaires du Siége de Gibraltar en Anglois, *in*-4.° 36 liv. grand papier 48. Il a acquis aussi les premières épreuves du portrait d'Oudry, format *in-fol.* gravé par Tardieu, pour être joint à la belle édition des Fables de la Fontaine *in-fol.* 3 liv. — Mémorial de l'Europe, ou Tableau chronologique des principaux évènemens arrivés dans cette partie du monde, Ouvrage destiné à conserver la mémoire des actions de courage & de bienfaisance, des découvertes dans les Sciences, les Arts & Métiers, &c. chez Leroi, rue S. Jacques. — Œuvres complètes d'Homère, traduction nouvelle, dédiée au Roi, avec des notes littérales, historiques & géographiques, suivies des imitations des Poëtes anciens & modernes, par M. Gin, Conseiller au Grand-Conseil, nouvelle édition en 8 volumes *in*-4.° papier d'Annonay, de l'Imprimerie de Didot l'aîné, avec 50 estampes & 2 cartes géographiques; le premier volume est en vente chez Didot l'aîné, rue Pavée Saint-André-des-Arts; il n'en a été tiré que 32 exemplaires; prix de chaque volume 36 liv. On joindra à la liste des Souscripteurs les noms des personnes qui se feront inscrire avant la publication du second volume; passé ce temps, le prix de chaque volume sera de 48 liv. & avec le texte Grec, de 72 liv. au lieu de 54. — Le même Ouvrage, grand *in*-8.° papier ordinaire, tiré à 600, enrichi de cartes, 7 liv. 10 s. le vol. on en a tiré 125 sur papier d'Annonay, 12 liv. — Plan nouveau de Géographie, par M. Baigneux, 2 vol. *in*-8.° chez Royez, quai des Augustins. — Prospectus d'une Bibliothèque choisie de contes, nouvelles, fabliaux, facéties chevaleresques, galanteries des Troubadours & bons-mots, *in*-8.° 3 liv. 12 sous; & *in*-18, 2 liv. le vol. chez le même. — Prospectus d'un Recueil choisi d'Idylles & autres Poëmes sur la vie champêtre, traduits des Langues orientales & européenne, *in*-8.° & *in*-18, même adresse & même prix. — GRAVURES. Aux mânes du Duc d'Orléans, estampe de Mademoiselle Croisier. — Deux estampes *Finis Pierrot: Ah! ah! je vous y prends*, par Beljambe. — MUSIQUE. La fameuse ouverture d'Hayden, arrangée à quatre mains pour le clavecin, par Fodor. — Partition du Faux-serment ou la Matrone de Gonnesse, musique de Deshayes.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 37.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 9 Mai 1786.

De Péterſbourg, le 28 Mars 1786.

ON apprend de Moſcou, que le ſecond détachement de la Compagnie qui doit ſe rendre au Nord-oueſt de l'Empire, pour examiner cette partie, y eſt arrivé le 2 du mois dernier, & qu'il compte ſe remettre en route vers la fin d'Avril prochain. L'Archevêque de Novogorod a obtenu la permiſſion de s'aſſocier à cette Compagnie & de faire le voyage avec elle.

De Stockholm, le 5 Avril 1786.

IL n'y aura qu'un ſeul camp cette année; il s'aſſemblera dans la Scanie, & ſera composé de 10,000 hommes. Le Roi s'y rendra dans les premiers jours du mois de Juin.

Le froid qui s'eſt prolongé, nuit beaucoup à la navigation, qui n'eſt point encore praticable du côté de la Finlande.

De Madrid, le 14 Avril 1786.

LES dernières nouvelles envoyées par l'Ambaſſadeur du Roi auprès de Sa Majeſté Très-Fidèle, portent que le 26, le 27, le 29, le 30, le 31 du mois dernier & le 1.er de celui-ci, on a continué les travaux à Peniche, & qu'on a retiré ces jours-là du Vaiſſeau naufragé 585,455 piaſtres.

On a appris par les depêches du Commandant général de la Marine à la Havane, que le 20 Janvier dernier on y a lancé à l'eau le Vaiſſeau le *Mexicain*, autrement le *Saint-Hypolite* de 112 canons, qui y a été conſtruit en moins de onze mois. Sur la forme qu'il a quittée, on a déjà poſé la quille d'un autre Vaiſſeau de la même force, qui ſera conſtruit avec autant de rapidité. Il y en a actuellement un autre du même rang & pluſieurs inférieurs ſur les chantiers à Ferrol.

De Vienne, le 21 Avril 1786.

LE Chevalier Thomas de Somma, ci-devant Envoyé extraordinaire & Miniſtre plénipotentiaire de la Cour de Naples auprès de l'Empereur, actuellement Ambaſſadeur déſigné de la même Cour à celle de France, a eu l'honneur, ſamedi dernier, de faire ſa cour à Sa Majeſté Impériale, avec la Princeſſe de Piccolomini ſon épouſe.

Le Baron de Revisky eſt parti ces jours derniers pour ſe rendre à ſon poſte de Miniſtre plénipotentiaire à la Cour de Londres.

On parle d'un nouveau voyage que l'Empereur doit faire inceſſamment, mais on ne dit pas de quel côté il dirigera ſes pas; on ſait ſeulement qu'on travaille depuis quelques jours à ſes voitures de voyage.

On apprend de Salzbourg que le Prince-Évêque de Chiemſée eſt mort le 9 de ce mois.

De Lintz, le 7 Avril 1786.

LA direction du cercle du quartier de Traum, ayant deſtiné, avec l'approbation de la Régence, les habillemens des confréries ſupprimées à Sleyer, à habiller les pauvres enfans de cette ville, on les a diſtribués le 21 du mois dernier à 104 de ces infortunés. Le Curateur des pauvres de l'endroit, s'eſt chargé des frais que coûtera la façon de ces vêtemens, & y a joint les autres petites hardes néceſſaires, telles que des bas, des ſouliers, &c. dont il a fourni lui-même une partie; le reſte eſt le produit d'une quête qu'il a faite parmi les habitans.

De Berlin, le 15 Avril 1786.

SA MAJESTÉ vient d'aſſigner la ſomme de 50,000 rixdalers, pour la continuation du mur qu'on élève autour de cette capitale.

De Dantzick, le 6 Avril 1786.

Le Comte de Romanzow, qui se rend à Berlin en qualité de Ministre plénipotentiaire de la Cour de Pétersbourg, est attendu ici journellement; il doit prendre connoissance des points litigieux qui existent entre cette ville & les Sujets Prussiens.

Une lettre de Varsovie porte qu'on a déterré dans un coin du cimetière de Willauw, plusieurs vases d'or & d'autres effets à l'usage de l'Église. On présume que ce sont ceux dont le Roi Jean Sobiesky avoit fait présent à cette Église, & qu'on les y cacha lors de l'invasion du Roi Charles XII de Suède.

De Francfort, le 22 Avril 1786.

On écrit d'Osnabrug, que le sieur Reinhold a imaginé une presse d'Imprimerie sans vis, avec laquelle on peut imprimer la page d'une feuille, sans avoir besoin de se servir deux fois de suite du coffre; cette presse que l'on peut faire aller très-aisément, coûte moins que les presses ordinaires.

Les Députés des États du cercle du Haut-Rhin, dans une assemblée tenue ici le 3 de ce mois, ont fixé provisoirement la valeur des espèces d'or & d'argent, tant nationales qu'étrangères, qui resteront en circulation.

Le tableau d'évaluation porte le louis d'or de Louis XIV à 7 florins 34 kr. d'après le pied de 20 florins à la taille, & à 9 flor. 5 kr. d'après celui de 24. Un louis d'or à écusson antérieur à 1785, à 9 flor. 10 kr. d'après le premier pied, & à 11 d'après le second; un louis d'or au soleil, à 9 flor. 6 kr. d'après le premier pied, & à 10 flor. 5 kr. d'après le second; les louis de 1785 & 1786, à 8 flor. 36 kr. d'après le premier pied, & à 10 flor. 20 kr. d'après le second. L'écu de 6 liv. de France depuis 1726, jusqu'en 1783 inclusivement, 2 flor. 15 kr. d'après le premier pied, & à 2 flor. 42 kr. celui de 1784 & 1785, à 2 flor. 14 kr. d'après le premier pied, & à 2 flor. 41 kr. d'après le second. Les écus de 3 liv. frappés sous Louis XV ont été mis hors de circulation.

De Hambourg, le 18 Avril 1786.

Dans le cours de l'année dernière; il est arrivé à Gottembourg 1278 Bâtimens, & il en est parti 1276.

Un Journal politique vient de publier un état de comparaison des forces navales de la république des Provinces-unies en 1780 & 1785; en voici le résultat. En 1780, la Marine Hollandoise comptoit 44 Vaisseaux de guerre, & 107 en 1785.

De Milan, le 16 Avril 1786.

On continue l'exécution des ordres de l'Empereur, pour la suppression des Monastères dans la Lombardie Autrichienne; ces jours derniers, les ordres ont été notifiés aux couvens de Sainte Marguerite, du Secours, de Sainte Catherine, &c. Les Religieuses qui les occupent doivent les évacuer dans un mois; elles ont la liberté de rentrer dans le monde avec leurs pensions, ou de s'établir dans la maison royale, où celles qui prennent ce dernier parti, vivent en communauté, revêtues d'habits séculiers, & maîtresses de sortir, en se faisant accompagner d'une de leurs compagnes.

Le nouveau plan ecclésiastique rédigé par la Junte économale, est maintenant en état d'être mis à exécution; parmi les règlemens qu'il contient, il y en a un qui abolit les concours ordinaires à la vacance des Cures; on leur substitue des examens qui se feront deux fois l'an; on enregistrera chaque fois les noms des sujets qui auront été jugés les plus capables, & c'est à eux que les Cures vacantes seront conférées.

Dans la nuit du jeudi au vendredi de la semaine dernière, on a ressenti, tant dans cette ville que dans les environs, une secousse assez vive de tremblement de terre, qui a duré deux secondes, elle n'a pas causé ici de grands dommages; on n'a point encore appris qu'elle en ait causé ailleurs.

De Livourne, le 14 Avril 1786.

Les Vaisseaux de guerre Anglois le *Trusty* de 50 canons, & l'*Orphée*, entrèrent le 7 de ce mois dans ce port, où ils ont été suivis, quelques jours après, de deux autres; ils forment l'Escadre qui, aux ordres du Commodore Cosby, a croisé pendant quelque temps dans la Méditerranée; après s'être reposés ici pendant quelques jours, ils se disposent à remettre à la voile pour retourner à Gibraltar.

De Londres, le 27 Avril 1786.

Le Prince Édouard doit être créé Pair d'Angleterre & d'Irlande; pour le premier titre on en fera revivre un ancien; pour le second on en créera un nouveau.

Hier, Sir Guy Carleton a prêté serment entre les mains du Roi en qualité de Gouverneur général du Canada.

Dans une assemblée tenue dans l'hôtel des Gardes à cheval, on a inscrit sur la liste des pensionnaires de l'hôpital de Chelsea, 200 Soldats invalides arrivés d'Amérique.

Les Commissaires chargés d'examiner les comptes publics, se sont bornés dans leur dernier rapport, aux comptes du Receveur général & du Contrôleur général des douanes; il paroît qu'ils avoient versé cette année dans l'Échiquier une somme de 2,772,346 livres 6 sous 4 ½ deniers sterlings.

Selon un de nos Papiers, l'eau-de-vie importée en contrebande dans la Grande-Bretagne, monte à 8,600,000 gallons.

Avant-hier, la Chambre des Communes reprit ses délibérations; il ne passa rien de bien intéressant dans cette séance; on reçut seulement plusieurs pétitions, parmi lesquelles il y en a une contre le bill qui a été présenté pour réduire les primes accordées aux Bâtimens destinés à la pêche de la baleine sur la côte de Groenland.

Le Major Scott annonça qu'il feroit le lendemain une motion pour permettre au sieur Hastings de se présenter à la barre de la Chambre, & de se défendre des accusations portées contre lui.

Hier, il a fait cette motion, qu'il a fait précéder de la présentation d'une requête de cet ancien Gouverneur général du Bengale, pour obtenir d'être entendu, & sur-tout la communication des objets à sa charge. La première partie de cette requête n'a souffert aucune difficulté; mais la seconde a occasionné quelques discussions, parce qu'il ne s'est pas présenté précédemment beaucoup d'affaires de ce genre, ce qui auroit pu guider dans la conduite que l'on a à tenir. Cependant on est convenu d'accorder l'une & l'autre des deux demandes.

Le sieur Burke a ensuite mis sous les yeux de la Chambre deux nouvelles charges contre l'ancien Gouverneur général; il en a annoncé une troisième pour aujourd'hui, & deux autres pour vendredi. Après cela il a proposé que la Chambre se formât en comité; mais cette motion n'a point passé; on a jugé qu'il étoit inutile d'aller en avant au moment où l'on venoit de décider que l'accusé seroit entendu; il a été convenu qu'il le seroit lundi prochain.

Le *Royal-Amiral*, Vaisseau de la Compagnie des Indes, parti de la Chine avec le *Lascelles*, est heureusement arrivé; il ramène en Europe le Capitaine Leigthon, le sieur Stakhouse & Mistriss Mittchell avec sa famille.

Le sieur Joseph Merriton est mort dernièrement à Barnett, âgé de 100 ans; pendant les vingt dernières années de sa vie il ne s'est nourri que de végétaux; le lait formoit son unique boisson; tous les matins à son déjeuner, il en prenoit une pinte, & ne buvoit plus le reste de la journée.

De Versailles, le 7 Mai 1786.

Le 1.er de ce mois, le Comte de Cassini & le Président de Corberon ont eu l'honneur de présenter au Roi & à la Famille Royale, cinq nouvelles feuilles de la Carte générale de la France; savoir, les N.os 14, *Mauriac* en Auvergne; 72, *Castillonnet;* 73, *Agen;* 137, *Cazeau* en Guyenne, & 138, le *Vieux-Boucaux,* côte de Gascogne. Ce dernier numéro est la 162.e feuille de cette Collection, qui sera composée de 180.

Le Comte d'Ambly, le Marquis de Lescure & le Chevalier Louis de Ginestous, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le 4, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

De Paris, le 9 Mai 1786.

L'Académie royale de Chirurgie a proposé pour le Prix de 1787, la question suivante: *Déterminer la meilleure construction des Feuilles de myrte, des Érignes, des petites Curetres & des différentes espèces de Pinces à pansement; & quelles sont les règles suivant lesquelles on doit se servir méthodiquement de ces instrumens portatifs.* Elle propose pour le Prix de l'année 1788, *de restreindre le nombre des Instrumens imaginés pour extraire les corps étrangers des plaies, & spécialement de celles qui sont faites par armes à feu; d'apprécier ceux dont l'utilité est indispensable, suivant la différence des cas, & de poser les règles de théorie & de pratique qui doivent diriger dans leur usage.* L'Académie, dans l'intention de favoriser les Concurrens, a publié les Dissertations qui ont obtenu les deux premiers Prix sur la matière instrumentale *; mais elle déclare que les recherches historiques & de pure érudition, ne prévaudront pas sur les vues de pratique capables de contribuer plus directement aux progrès de l'Art. Le Prix consistera, chaque année, en une Médaille d'or de la valeur de 500 liv. suivant la fondation du sieur de la Peyronie. Les Mémoires écrits en François ou en Latin, seront adressés francs de port au sieur Louis, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Chirurgie à Paris, jusqu'au dernier jour de Décembre 1786 & 1787, inclusivement. Celui qui aura remporté le Prix, sera proclamé dans

* Ces Mémoires se trouvent chez Lambert, rue de la Harpe, près l'Église de Saint Côme.

la séance publique du Jeudi après la quinzaine de Pâques.

L'Académie ayant établi qu'elle donneroit tous les ans, sur les fonds qui lui ont été légués par le sieur de la Peyronie, une Médaille d'or de 200 liv. à celui des Chirurgiens étrangers ou régnicoles, non Membres de l'Académie, qui l'aura méritée par un Ouvrage sur quelque matière de Chirurgie que ce soit, au choix de l'Auteur; elle adjugera ce Prix d'émulation le jour de la séance publique, à celui qui aura envoyé le meilleur Ouvrage dans le courant de l'année précédente. Le sieur Vermont, Conseiller d'État, Accoucheur de la Reine, a fondé à perpétuité une Médaille d'or de la valeur de 300 liv. qu'on adjugera le même jour à celui qui, dans le cours de l'année, aura communiqué à l'Académie le meilleur Mémoire ou les Observations les plus utiles au progrès de l'Art des Accouchemens. Cinq Médailles d'or de 100 liv. chacune, seront distribuées pareillement à cinq Chirurgiens régnicoles qui auront fourni dans l'année un Mémoire ou trois Observations intéressantes.

Le Contrôleur général ayant rendu compte au Roi des services qu'a rendu à l'Art de Papeterie le sieur Réveillon, & des travaux uti[les] de l'établissement qu'il a formé rue de Montre[uil] faubourg Saint-Antoine, Sa Majesté a vu a[vec] bonté & satisfaction que ces deux entrepris[es] qu'Elle a honorées du titre de Manufact[ure] royale, se perfectionnent de plus en plus. [Et] voulant recompenser le zèle & l'intelligence [de] cet Entrepreneur par de nouvelles marques [de] protection, Elle a autorisé le Contrôleur gén[éral] à lui faire remettre la Médaille d'or fondée [par] l'Ordonnance du 28 Septembre 1777.

Étienne de Saint-Beaussant, Chevalier [de] l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Mest[re]-de-camp de Cavalerie, est mort au mois d'Av[ril] dans son château d'Imonville en Lorraine. Il av[oit] servi depuis 1733 jusqu'en 1777, dans le ré[gi]ment aujourd'hui Royal-Champagne, où il av[oit] débuté comme simple Cavalier.

Joachim-Adolphe de Seigliere de Bellefori[ère] de Soyecourt, Capitaine au régiment Roy[al-]Cravates, fils unique du Comte de Soyecou[rt,] est mort à Cambrai le 23 du mois derni[er,] âgé de 25 ans.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

MAI.	JEUDI 4.	VENDREDI 5.	SAMEDI 6.
Comp.e des Ind. Actions... 2500l	2187 $\frac{1}{2}$.......	2187, 10.....	2175, 77 $\frac{1}{2}$, 80.
D.° 16.es ... 1600l	....	....	....
D.° 8.es. 312l 10s	....	....	....
D.° 25.es ... 100l	....	....	....
Bt d'Emp. Oct. 500l	425........	425........	425........
Loterie Royale, *1780*.	....	....	....
Loterie d'Avril *1783*..	728, 29......	729, 28......	729..........
Loterie d'Octob. *idem*.	503..........	503, 2, 3.....	503, 2, 3.....
Emprunt de 125 mil.ns	2 $\frac{3}{4}$, $\frac{5}{8}$.........	2 $\frac{3}{4}$, $\frac{5}{8}$.........	2 $\frac{1}{2}$, $\frac{5}{8}$.........
Actions, *1785*.....	....	....	....
Emprunt de 80 mil.ns	6, 5 $\frac{7}{8}$, 6 $\frac{1}{4}$.....	6, 5 $\frac{7}{8}$.........	6, 5 $\frac{7}{8}$.........

CHANGE[S] du 6.
Amsterdam. 53 $\frac{1}{4}$
Londres... 29 $\frac{3}{8}$
Hambourg. 188 $\frac{1}{2}$
Madrid. 14l 9s
Cadix.. 14l 6s
Livourne.. 100 $\frac{1}{2}$
Gènes.... 93 $\frac{1}{4}$
Lyon. .... $\frac{1}{2}$ per[te]

Chambre Syndicale, du 5 Mai. LIVRES. Avis particulier aux Propriétaires-bourgeois, sur la vigne, les vins & les terres, contenant, au moyen des principales bévues des Vignerons & de la richesse des vignobles, ou manipulation générale des vins qui y sont jointes: 1.° Des moyens certains & qui ne coûteront rien pour supprimer une partie considérable des frais ordinaires de la culture de toutes les vignes faites: 2.° Des moyens éprouvés dans tous les pays pour faire & rendre les vins meilleurs en tout point, par M. Maupin, Auteur de la seule richesse du Peuple; chez Musier & Gobreau, quai des Augustins. — Essai sur les travaux publics, par M. J. le Scene-des-Maisons; chez Hardouin & Gattey, au Palais royal. — Exercice de retraite pour l'intervalle de l'Ascension à la Pentecôte, suivi de la paraphrase de la prose *Dies iræ*, & de deux Exhortations prononcées à l'occasion du baptême d'un Nègre, par feu M. Cochin, *in-12* relié, 2 liv. 10 s. chez Méquignon l'aîné, rue des Cordeliers, où se trouvent les nouvelles instructions biographiques, hist[o]riques & critiques de Médecine, Chirurgie & Pha[r]macie, ou Recueil de tout ce qu'il importe d'apprend[re] chaque année pour être au courant des connoissanc[es] & à l'abri des erreurs relatives à l'Art de guérir, an[née] 1786, tome 2 rel. 3 L 10 s. — La Raison dans l'Homm[e,] par M. l'Abbé de Bremont, tom. 3 & 4; chez la veu[ve] Hérissant, rue Notre-Dame. — Lettres à Émilie [sur] la Mythologie, par M. de Moustier; chez Grangé. [—] Manuel du Jardinier, ou Journal de son travail, d[is]tribué par mois; chez Fournier. — Lettre de M. Mau[pin] aux Auteurs des Feuilles périodiques, contenant l'expo[sé] & la démonstration de ses différens projets; ch[ez] Gobreau, quai des Augustins. — Secunda Disserta[tio] botanica de Malva, Serra, Malope, Lavaterra, Alce[a,] Athlæa & Malachra; chez Didot. — GRAVUR[ES.] Figures des Fables de la Fontaine, 13.e livraison. [—] MUSIQUE. Feuilles de Therpsicore, ou Journal d'a[irs] avec accompagnement, pour le clavecin & la harpe.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 38.



De Constantinople, le 15 Mars 1786.

DEPUIS l'arrivée du Grand-Visir, on a fait les changemens suivans : Morali-Ahmed, Gouverneur de Bosnie, a été envoyé au petit gouvernement de Ginstendil ou Achvida dans la Macédoine, & il est remplacé par Sirri-Selim-Pacha. Esseid-Mahmed-Pacha a été nommé au gouvernement de Salonique ; Selihdar-Mustapha à celui de Candie ; Jasidschi-Mustapha à celui de Negrepont, & Hadschi-Ahmed-Aga à celui de Gidda. L'Aga des Janissaires a été renvoyé & remplacé par son Lieutenant.

De Copenhague, le 15 Avril 1786.

LE mariage du Prince héréditaire de Holstein-Augustenbourg avec la Princesse Royale, est fixé au 25 du mois prochain.

La Frégate le *Comte-de-Schimmelman*, qui doit aller à la découverte de l'ancien Groenland, est à la rade depuis huit jours.

De Stockholm, le 14 Avril 1786.

LE ROI, par des Lettres patentes du 28 Mars, a convoqué les États du Royaume pour la tenue d'une Diète générale qui commencera le 1.er Mai prochain : la Bourgeoisie de cette ville s'assemblera le 15 de ce mois pour nommer ses Représentans.

Le 20 Mars, Sa Majesté fit part au Sénat du Royaume qu'Elle avoit trouvé bon de renouveler & d'étendre les Statuts de l'Académie des Sciences établie par la feue Reine Louise-Ulrique, & de lui donner le titre d'*Académie royale des Sciences, d'Histoire & des Antiquités*. Le même jour cette Académie s'étant assemblée, le Roi ouvrit la séance par un discours auquel répondit le Directeur actuel, Comte de Hopken, Sénateur du Royaume : on lut ensuite les Statuts & l'état des Membres qui composeront cette Académie ; leur nombre sera de 50, dont 14 honoraires & 18 étrangers ; on compte parmi ces derniers que le Roi a nommés le Cardinal de Bernis, le Duc de Nivernois, le Baron de Herzberg, Ministre d'État du Roi de Prusse, le sieur de Suhm, Conseiller privé du Roi de Danemarck, & le Professeur Pallas de Pétersbourg.

Le Roi communiqua aussi, le 20, aux Sénateurs les Statuts d'une nouvelle Académie Suédoise fondée le même jour. Cette Académie, instituée pour perfectionner la Langue, sera composée de 18 Membres.

De Lisbonne, le 12 Avril 1786.

ON mande de Peniche que les Espagnols qui s'y trouvent actuellement, ont fait célébrer, le 23 du mois dernier, un Service solemnel pour le repos des ames de ceux de leurs compatriotes qui ont péri dans le naufrage du Vaisseau le *Saint-Pierre* ; le 27, ils firent chanter une Messe & un *Te Deum*, en actions de grâces à Dieu pour ceux qu'il a daigné sauver. Le Gouverneur de la place a contribué à la solemnité de ces actes religieux, & y a assisté lui-même.

Hier, le Cardinal D. Fernando de Souza de Silva, Patriarche de cette ville, est mort à l'âge de 73 ans & demi.

De Vienne, le 24 Avril 1786.

PARMI les vieillards auxquels l'Empereur lava les pieds le Jeudi Saint, le plus âgé avoit 106 ans, & le moins âgé 78 ans.

D'après le nouveau Règlement dressé par ordre du Maréchal-Comte de Lascy, pour la Cavalerie de l'Empereur, elle est composée en temps de paix de 33,683 hommes, & de 46,045 en temps de guerre ; son entretien pour l'établissement de paix coûte 4,284,577 fl. & celui de guerre 6,236,232.

L'Empereur a fait acheter en Pologne 200,000 malters d'avoine.

L'Église des Italiens dans cette Capitale n'étant point assez grande pour le nombre des

personnes de cette Nation qui se trouvent ici, l'Empereur leur a fait présent de celle des Minimes : cette Église, qui étoit construite dans le goût gothique, a été réparée & distribuée à la moderne.

L'Empereur s'étant fait représenter le Contrat passé le 28 Février dernier, par les Chancelleries Auliques réunies d'Autriche & de Bohème, la Chambre Aulique & la Députation Ministérielle de la Banque, avec une Compagnie qui fera exclusivement la vente du sel minéral & du sel ordinaire de la Gallicie, a jugé à propos de faire les dispositions suivantes : Il ne pourra être vendu à qui que ce soit, pour être débité dans l'étranger, aucune espèce de sel minéral provenant de mines particulières pendant la durée de ce Contrat, savoir depuis le 20 Mars de cette année, jusqu'au 19 du même mois de l'année 1792 ; c'est au dépôt général qu'il faudra prendre tout celui que l'on voudra vendre ainsi ; il conservera toujours le prix fixé par le tarif du 1.er Novembre 1784, qui ne pourra être diminué.

De Brunn, le 15 Avril 1786.

ON vient de voir à Jannowitz dans la haute Silésie, un exemple de fécondité rare. La femme d'un Tisserand, nommé Zbawitelin, accoucha dernièrement de cinq enfans ; les quatre premiers vinrent vivans au monde, le dernier étoit mort ; la délivrance fut laborieuse ; il fallut employer les secours de l'Art, & ils ont été funestes à la mère, qui est morte de cette couche.

De Francfort, le 26 Avril 1786.

LES États du Cercle de Souabe s'assembleront à Ulm le 3 du mois prochain ; leurs délibérations rouleront sur les mesures à prendre relativement aux monnoies.

Le 21 de ce mois, l'Archiduc Ferdinand & l'Archiduchesse son épouse arrivèrent ici sous le nom de Comte & de Comtesse de Nellenbourg ; leur suite est de 38 personnes.

De Mecklenbourg, le 9 Avril 1786.

IL a paru ici un Règlement somptuaire, dont l'exécution commencera avec l'année 1788 ; il interdit aux hommes l'usage des galons & broderies en or, argent & soie, des habits de soie & de velours, &c. aux femmes celui de toutes les étoffes riches, des dentelles & de tous les bijoux, à l'exception des bagues.

De Cassel, le 20 Avril 1786.

PAR un ordre du Cabinet, en date du 7 Mars, le Landgrave a étendu le libre exercice de Religion, accordé aux Protestans de la Confession d'Ausbourg, de manière q[ue] les Ministres de cette Confession pourro[nt] exercer tous les actes paroissiens, en co[n]tinuant de payer les droits d'étole a[ux] Ministres de la Confession Helvétique.

De Rome, le 19 Avril 1786.

LE Pape a assisté régulièrement, avec [le] Sacré Collége & les divers Ordres de [la] Prélature Romaine, à chacun des Offic[es] de la Semaine Sainte. Le Jeudi Saint, [il] lava les pieds à douze pauvres Prêtres [&] les servit à table. Le jour de Pâques, S[a] Sainteté célébra, avec toute la pomp[e] pontificale, la grand'Messe au maître-aut[el] de l'Église de Saint Pierre ; après quo[i] suivie de sa Cour & des Cardinaux, Elle [se] rendit au balcon principal de cette basiliqu[e] d'où Elle donna sa bénédiction au peuple.

Le lendemain & le jour suivant, à l'occa[-]sion de l'anniversaire du couronnement d[u] Saint Père, il y eut des illuminations, [&] l'on tira sur le château Saint-Ange les feu[x] d'artifice connus sous le nom de *Girandola.*

De Gènes, le 24 Avril 1786.

ON écrit de Livourne que la dern[ière] Galère la *Vierge-de-Montenero*, armée e[n] guerre, a fait voile pour Porto-Ferrajo où elle a ordre de séjourner pour défend[re] cette île des Corsaires Barbaresques qui o[nt] paru dans ces parages.

De Londres, le 2 Mai 1786.

ON est rassuré sur l'état du Lor[d] Chancelier, qui étoit dangereusemen[t] malade des suites d'une attaque de gout[te] qui donnoit de vives inquiétudes.

Selon les derniers Règlemens faits p[ar] le Grand-Maître de l'Artillerie, les Compa[-]gnies de ce Corps qui sont actuellement [à] Gibraltar, vont être relevées & partiro[nt] sur le champ pour les îles des Indes occ[i-]dentales ; celles qui sont dans ces dernièr[es] passeront sur les mêmes Transports dans [le] Canada, pour y relever une partie du mêm[e] Corps qui reviendra en Europe.

La session actuelle ne sera pas longue[;] on assure qu'elle sera terminée après la fê[te] de l'anniversaire de la naissance du Roi.

Les Loyalistes d'Amérique ont encore présen[té] une pétition au Parlement ; son objet est d[e] solliciter de nouveaux secours & de prouv[er] l'insuffisance de ceux qui leur ont été déj[à]

accordés. Cette requête a été reçue & laissée sur le bureau le 28 du mois dernier.

L'acte qui règle le gouvernement de Québec a donné lieu plusieurs fois à des réclamations; le sieur Powis en a proposé un nouveau pour le corriger; il le bornoit à faire jouir cette Colonie des privilèges des Anglois, tels que l'acte d'*Habeas Corpus*, le jugement par Juré, &c. Le sieur Pitt, en rendant justice aux vues du sieur Powis, s'est opposé à un bill sur lequel il faudroit revenir encore; le gouvernement de Québec a besoin d'être réformé; pour l'être d'une manière satisfaisante on a besoin de renseignemens; Sir Guy Carleton a ordre de les chercher & de les faire passer à la Cour. Alors on fera tout ce qu'il importe de faire sur cet objet, qui demande une discussion réfléchie.

Hier, le sieur Dundas annonça un nouveau bill pour expliquer celui qui a nommé le Lord Cornwallis au gouvernement général du Bengale, & qui par la manière dont il est conçu a donné lieu à quelques doutes, qui ne doivent pas rester sur un objet aussi important que la nomination aux premières places dans l'Inde.

Le sieur Hastings, conformément à l'ordre du jour, a été appelé ensuite à la barre, pour être entendu dans ses défenses; après avoir observé qu'il n'avoit pas l'usage de parler en public & obtenu la permission de lire le Mémoire justificatif qu'il avoit préparé, il a commencé cette lecture à quatre heures un quart, & il a parcouru les neuf premiers chefs d'accusation; il répondra aux autres demain. Il étoit tard & la Chambre ne s'est séparée qu'à onze heures du soir.

Selon un dénombrement des maisons de cette ville & de ses fauxbourgs, on n'en compte pas moins de 27,500 construites pendant les 14 dernières années; on ne comprend dans ce calcul que les nouvelles & aucune de celles qui ont été rebâties.

De Versailles, le 10 Mai 1786.

Le Comte O-Kelly, Ministre plénipotentiaire du Roi près l'Électeur de Mayence, qui est de retour en cette Cour par congé, a eu, à son arrivée ici le 7 de ce mois, l'honneur d'être présenté à Sa Majesté par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des finances, Ministre & Secrétaire d'État ayant le département des Affaires étrangères.

Le Marquis de Liniers, le Marquis de Forbin d'Oppede, le Comte de Savary de Mauleon, le Comte d'Estut de Solminiac & le Chevalier de Galard-Terraube, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le 8, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le 9 de ce mois, le Roi, accompagné de Monsieur, s'est rendu vers midi à la plaine des Sablons, où il a passé en revue le régiment des Gardes-Françoises & celui des Suisses, Monseigneur Comte d'Artois, Colonel de ce dernier Corps, étant à sa tête. Les Troupes, après avoir fait l'exercice, ont défilé devant Sa Majesté, devant Monsieur, Madame, Madame Comtesse d'Artois & Madame Élisabeth de France.

Le 10, le Roi s'est rendu à l'Église de la paroisse Notre-Dame, où il a assisté au Service solemnel que les Curé & Marguilliers ont fait célébrer pour l'anniversaire de la mort de Louis XV. Le sieur Jacob, Curé de cette paroisse, y a officié. Madame, Madame Comtesse d'Artois, Madame Élisabeth de France, ainsi que Mesdames Adelaïde & Victoire de France, y ont assisté. Monsieur & Monseigneur Comte d'Artois se sont rendus, le même jour, à l'Abbaye royale de Saint Denys, où ils ont assisté au Service solemnel qui y a été célébré pour le même anniversaire.

Le Roi, en considération des services importans rendus à l'Administration par le sieur Duruey, Receveur général de ses finances, lui a accordé le titre de son Conseiller d'État.

De Paris, le 12 Mai 1786.

Le Roi vient de rendre plusieurs Ordonnances & Règlemens concernant le Corps des Officiers de la Marine, & sur diverses parties du service dans les Ports & sur les Vaisseaux de Sa Majesté. Les Ordonnances, au nombre de 15, portent les titres ci-après: La 1.re pour diviser les forces navales en 9 Escadres; la 2.e portant suppression & création de grades; la 3.e concernant les Officiers de la Marine; la 4.e pour régler les appointemens & uniformes des Officiers de la Marine; la 5.e concernant les montres & revues des Officiers & Entretenus de la Marine; la 6.e concernant les Capitaines de Vaisseau lorsqu'ils ne seront pas en activité de service; la 7.e qui supprime la Compagnie des Gardes du Pavillon & de la Marine, crée des Élèves de la Marine, & règle la forme de l'instruction & de l'avancement des jeunes gens destinés à entrer dans la Marine; la 8.e concernant les Volontaires employés sur les Vaisseaux de Sa Majesté; la 9.e concernant les Officiers de Port; la 10.e concernant les Ingénieurs-constructeurs; la 11.e concernant l'Artillerie de la Marine; la 12.e portant création de 9 Divisions de Canonniers-matelots, sous le titre de Corps royal des Canonniers-matelots; la 13.e pour établir des Intendans ou

Commissaires à la suite des Armées navales, Escadres ou Divisions, & des Commis aux revues & appointemens à bord des Vaisseaux, Frégates & autres Bâtimens; la 14.e concernant les Classes; la 15.e concernant les appointemens des Officiers des Prévôtés de la Marine.

Les Règlemens, au nombre de 11, ont pour objets: Le 1.er l'ordre, la police & la discipline des Casernes des Matelots; le 2.e les payes & les avancemens des Gens de mer; le 3.e les États-majors & Équipages, & états de répartition des Équipages à leurs différens postes le jour du combat; le 4.e la formation des rôles de combat & de quart à bord des Vaisseaux; le 5.e la discipline des Équipages à bord des Vaisseaux; le 6.e l'ordre, la propreté & la salubrité à maintenir à bord des Vaisseaux; le 7.e le traitement des Officiers à la mer; le 8.e le service des Officiers de la Marine à la mer; le 9.e le service particulier des Officiers de quart à bord des Vaisseaux; le 10.e la forme & la tenue des tables de loch & des journaux à bord des Vaisseaux, Frégates & autres Bâtimens de Sa Majesté; le 11.e les Écoles d'Hydrographie, & la réception des Capitaines, Maîtres ou Patrons.

On mande de l'Orient, que les Vaisseaux d la nouvelle Compagnie des Indes la *Reine* commandé par le sieur Marcaye, le *Maréchal de-Ségur* par le sieur de Villegris, le *Miromé* par le sieur Dorvo, le *Baron-de-Breteüil* par l sieur Grolleau, le *Comte-d'Artois* par le sieur Morin, le *Maréchal-de-Castries* par le sieur Bidard, le *Comte-de-Vergennes* par le sieur Purenne, sont partis dudit port du 29 Mars au 16 Avril 1786; les deux premiers destinés pour la Chine, les deux seconds pour le Bengale, & les trois derniers pour les côtes de Coromandel & d'Orixa. Le Vaisseau le *Comte-de-Provence*, commandé par le sieur Berger, destiné pour la côte de Malabar, n'attendoit qu'un vent favorable pour mettre en mer.

Les lettres de Canton en Chine, du 8 Novembre 1785, annoncent que le Vaisseau le *Dauphin*, commandé par le sieur Lebeau, y étoit arrivé le 9 Octobre, après une navigation fort heureuse, & n'ayant perdu aucun homme de son Équipage. Ce Vaisseau, expédié au compte du Roi par les sieurs Gourlade, Berard & Perrier, cédé & transporté depuis à la Compagnie des Indes, étoit parti de l'Orient le 5 Avril 1785.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

MAI.	LUNDI 8.	MARDI 9.	MERCREDI 10.
Comp.e des Ind. Actions... 2500l	2180, 77 1/2....	2182 1/2........	2182 1/2.......
D.° 16/25.es .. 1600l	1390........	1390........	1392 1/2.......
D.° 8.es. 312l 10f	....	....	....
D.° 25.es... 100l	....	....	....
B.t d'Emp. Oct. 500l	....	425........	425........
Loterie Royale, *1780.*	....	....	....
Loterie d'Avril *1783..*	729, 39......	730........	732........
Loterie d'Octob. *idem.*	502........	502........	502, 1.......
Emprunt de 125 mil.ns	2 5/8, 3/4, 5/8......	2 5/8, 3/4........	2 5/8, 3/4, 5/8......
Actions, *1785*.....	....	....	....
Emprunt de 80 mil.ns	6, 5 7/8........	6, 5 7/8, 6......	6, 5 7/8, 6......

CHANGES du 10.	
Amsterdam.	53 1/2.
Londres...	29 1/4.
Hambourg.	189 1/2.
Madrid.	14l 11f
Cadix..	14l 8f
Livourne..	100 1/2.
Gênes...	94 1/4.
Lyon....	1/4 perte.

Chambre Syndicale, du 9 Mai. LIVRES. Courrier Lyrique amusant, Ouvrage composé d'ariettes nouvelles, de vaudevilles, avec ou sans musique, & d'anecdotes curieuses, en 2 parties de 16 pages *in*-8.° tous les 15 jours, sans compter la couverture, sur laquelle se trouve l'Almanach pour chaque quinzaine, & des notices ou annonces de Gravures, de Musique, &c. 14 liv. pour Paris, 16 liv. 8 s. pour la province; les Souscripteurs sont avertis que leurs abonnemens expirent au 1.er Juin de cette année; le n.° qui leur sera rendu le 15 Mai sera le dernier, on les prie de renouveler promptement pour donner le temps de déterminer le nombre du tirage & d'imprimer les adresses; chez Knapen & fils, rue Saint-André-des-Arts. — Discours & Réflexions sur différens sujets de morale, par M. l'Abbé Roux; chez la veuve Valade. — Essais de deux Amis, en vers, contenant le Discours de la Mère de Brutus à son fils, les derniers momens de la Présidente de Tourvel, &c. chez Belin. — Histoire des Poissons de Bloch, n.° 17. — Le Somnambule, œuvres posthumes en prose & en vers; chez Didot. — Le Lycée de la jeunesse, par M. Moustalon; chez Serviere. — Cours d'Agriculture de M. de Planazu; chez l'Auteur, rue Montmartre. — Tableau Généalogique-historique de la Noblesse, par M. le Comte de Waroquier de Combles, *in*-12, br. 3 liv. — Traité des Grueries seigneuriales, par M. J. Henriquez; chez Nyon, rue du Jardinet. — Théâtre moral, par M. le Chevalier de Cubières, tome 2; chez Cailleau. — GRAVURES. Télémaque dans l'isle de Chypre, & les Nymphes de Calypso, 2 estampes d'après M. Cochin; par M. Patas. — MUSIQUE. Ouverture & entr'acte du Pouvoir de la Nature, suite de la Ruse d'Amour, de Chardini, arrangée pour le clavecin; par M. Gossec fils. — Six Duos concertans pour 2 flûtes, par Panormo, mis au jour par Mussard.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE 1786.

N.° 65.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 15 Août 1786.

De Pétersbourg, le 10 Juillet 1786.

L'IMPÉRATRICE a chargé l'Amiral Greig de l'inspection des travaux des édifices de quarantaine que l'on établit à Cronstadt, & pour la continuation desquels Sa Majesté Impériale a assigné une somme considérable.

De Copenhague, le 18 Juillet 1786.

LE 14 de ce mois, sur le soir, il est arrivé dans le Sund une Frégate & cinq Gabarres Françoises allant dans la Baltique.

On apprend de Fridericia en Norwège, que plusieurs Bacs & quelques Paquebots ont été submergés par un ouragan, & que plusieurs Passagers ont péri dans ce désastre.

La Résolution royale du 14 de ce mois, concernant la Compagnie de la Baltique & de Guinée, est composée de plusieurs articles dont voici la substance :

1.° Les dispositions de la Résolution du 9 Décembre 1785, concernant la dette de la Compagnie à la Caisse des fonds d'amortissement, & l'acquit de cette dette par la Caisse royale, sont confirmées. 2.° Le Roi payera à la Compagnie les 400,000 rixdalers qu'elle avoit avancés à la Banque. 3.° Le crédit de 250,000 rixdalers qu'avoit la Compagnie du Canal sur la Banque, sera transporté à la Compagnie de la Baltique & de Guinée. 4.° Les Actionnaires pourront restreindre le nombre des Actions. 5.° On prendra les mesures convenables pour mettre la Compagnie en état d'entretenir les forts & les établissemens sur la côte de Guinée, & d'y faire un commerce avantageux. 6.° On assurera de nouveaux avantages à la Compagnie relativement au commerce du blé. 7.° Le Roi aidera la Compagnie dans son commerce des matériaux bruts. 8.° La Direction sera composée de cinq Membres qui seront élus à la pluralité des voix; le Ministre des finances aura droit d'assister aux Assemblées des Directeurs. 9.° Huit jours après l'élection des Directeurs, la Direction actuelle leur remettra tous les papiers, &c. 10.° La nouvelle Direction aura les mêmes pouvoirs que l'ancienne. 11.° Les entrepôts superflus de marchandises seront vendus; les opérations de la Compagnie auront pour objet principal l'accroissement du commerce national. 12.° Les Actionnaires pourront diviser leurs actions en plusieurs parts. 13.° La Direction pourra assembler les Actionnaires, & la pluralité décidera dans ces assemblées.

Ces avantages seront accordés aux conditions, 1.° Qu'il ne sera plus question des prétentions que quelques Actionnaires réclament comme devant provenir des Effets & Actions que le Roi avoit abandonnés à la Compagnie. 2.° Que le Roi ne sera point tenu de reprendre les édifices, chantiers, &c. qui ont été cédés à la Compagnie, ou de lui en donner une indemnité. 3.° Que le Roi pourra excepter l'un ou l'autre article concernant l'exemption des taxes. 4.° Que les Actionnaires seront obligés de conserver en entier le capital de la Compagnie.

De Madrid, le 25 Juillet 1786.

IL y a sur les bords de la rivière de Salobre, à 2 lieues de la ville d'Alcaraz, un noyer d'une grosseur extraordinaire. D. Manuel de Bernia, Ingénieur ordinaire de la Marine, se trouvant sur les lieux, l'a mesuré le 27 du mois dernier, & voici la description qu'il en donne : Son tronc, qui n'est pas exactement rond, a de tour 9 vares & 3 palmes Castillannes; au point où il finit, il se partage en quatre branches, dont la première a 8 vares & 2 palmes, la seconde 5 vares, la troisième 4 vares & 2 palmes, & la dernière 4 vares; d'une de ces branches en sort une autre de 31 vares de long, qui va s'enlacer avec le sommet d'un autre arbre dont le tronc a 3 vares & demi de circonférence : ses branches couvrent un espace de terrein de 116 vares & 2 palmes; son ombre s'étend à 188; sa hauteur est de 80. Le fruit qu'il produit monte régulièrement à 40 fanègues,

& il y a des années où cette quantité est de 50 & quelquefois de 60 : l'arbre, quoique fort vieux, paroît très-sain & très-vigoureux.

De Vienne, le 26 Juillet 1786.

L'EMPEREUR continue heureusement son voyage; le 5 de ce mois, il est arrivé à Semlin, où il est descendu chez le Commandant de la ville. Le Tschiaauch que le Pacha de Belgrade avoit envoyé pour complimenter Sa Majesté Impériale, a eu une audience; l'Empereur, après avoir entendu son compliment qu'il a fait en langue Italienne, s'est entretenu pendant quelque temps avec lui de la manière la plus gracieuse.

Sa Majesté Impériale continua sa route le 7 par Titel, Szombor, Szegedin, Arad & Groswaradein, pour Hermanstadt en Transylvanie, où Elle étoit attendue, & où Elle est arrivée le 16 de ce mois.

On apprend de Stein sur l'Anger, que l'Archiduc François de Toscane continue son séjour dans cette ville; il se trouve tous les jours, dès cinq heures du matin & les après-midi, aux manoeuvres de son régiment.

La pluie ne discontinue point dans l'Autriche; le Danube a débordé de nouveau, & submergé les campagnes adjacentes.

De Temeswar, le 9 Juillet 1786.

ON apprend de Belgrade qu'au moment où l'on y a reçu la nouvelle que l'Empereur étoit attendu à Semlin, le Gouvernement Turc a donné les ordres les plus précis pour qu'aucun sujet Ottoman ne commette rien qui puisse déplaire à Sa Majesté Impériale.

De Munich, le 2 Août 1786.

ON a appris par un Courrier arrivé aujourd'hui de Landshut à 6 heures du matin, que la Princesse Palatine de Birckenfeld y est heureusement accouchée d'un Prince parfaitement bien portant.

De Rome, le 12 Juillet 1786.

SUR la nouvelle qu'on a reçue des déprédations que causoient, sur les mers voisines, les Corsaires Barbaresques, les Galères du Saint Siége ont eu ordre de sortir de Civita-Vecchia pour leur donner la chasse, & protéger les Vaisseaux qui se rendent de ce port à Fiumicino, avec des cargaisons destinées pour cette capitale.

Le 3 de ce mois, on a publié le Programme suivant : *Quelle est la manière de perfectionner les vins de l'État Ecclésiastique de les rendre propres à soutenir, sans se gâter les voyages de mer ? Quelle est la manière la plus économique de faire les eaux-de-vie, tant pour les usages domestiques, que pour le commerce* On destine un Prix de 25 sequins aux moyens les plus satisfaisans ; les Mémoires écrits en Italien ou en François, seront adressés au Trésorier de l'État, avant la fin d'Août 178 ils seront soumis à cinq Examinateurs, dont le jugement sera annoncé le jour de la seconde fête de Noël de la même année.

De Londres, le 3 Août 1786.

UN évènement extraordinaire & de la nature la plus alarmante, parce qu'il pouvoit avoir des suites funestes, qu'heureusement il n'a point eues, a donné lieu à la publication d'une Gazette extraordinaire de la Cour, qui a dissipé toutes les inquiétudes.

Hier matin, au moment où le Roi revenant de Windsor, descendoit de voiture à la porte du palais de Saint-James, une femme qui attendoit son arrivée, s'en est approchée, sous le prétexte de lui présenter une requête, & lui a porté un coup de couteau, dont heureusement Sa Majesté n'a point été atteinte. Cette femme a été arrêtée sur le champ; il paroît, par l'examen qu'elle a subi, que sa raison est aliénée.

Le Roi, que cet évènement n'a point troublé, & qui a recommandé au moment où l'on saisissoit cette malheureuse de ne point lui faire de mal parce que sans doute elle étoit folle, est retourné à Windsor pendant qu'on l'examinoit, & a cherché par sa tranquillité & son air gracieux, à rassurer ses Sujets, que le premier bruit de cet évènement avoit alarmés.

Il a été ordonné qu'à l'avenir on ne laissera plus approcher personne de Leurs Majestés pour leur présenter des placets quand Elles monteront en carrosse ou en descendront, les Gardes, dont le nombre sera augmenté, formeront une double haie entre la voiture & la porte. Ces précautions ont paru nécessaires pour prévenir de pareils attentats de la part de la démence si elle vouloit les renouveler. On se rappelle qu'il en fut tenté un de la même espèce il y a huit ans sur le Roi pendant qu'il revenoit dans sa chaise du palais de Buckingham à celui de Saint-James. Il fu

également commis par une femme qui fut reconnue pour folle à l'examen.

Le sieur Pitt, le Marquis de Caermarthen, le Lord Sidney, le Comte de Salisbury, le Greffier de la Chancellerie, le Procureur général, se sont assemblés dans la Chambre du Conseil pour examiner cette femme, dont les réponses vagues & sans suite, annoncent un esprit égaré. La prétendue requête qu'elle a remise au Roi est un papier qui ne contient absolument rien que l'inscription ordinaire. Lorsqu'on lui en a fait l'observation elle a dit qu'elle n'avoit pas besoin de détailler son affaire qui devoit être connue du Roi, puisqu'elle la lui avoit déjà exposée précédemment; qu'en se servant de son couteau son dessein avoit été d'effrayer Sa Majesté & d'en obtenir par-là ce qu'elle desiroit. On a reconnu qu'en effet elle avoit déjà présenté plusieurs requêtes inintelligibles, auxquelles on n'avoit par conséquent fait aucune attention.

Le résultat de cet examen, commencé à 5 heures & fini à 7, a été de mettre cette femme sous la garde d'un des Messagers d'État qui l'a conduite chez lui; on vouloit d'abord l'envoyer en prison ou à Bridewell; mais la Loi s'y opposant on a pris le troisième parti.

Hier, l'Agent des Commissaires chargés de l'emploi du fonds consacré à la diminution de la dette nationale, a acheté pour 7100 liv. sterl. d'Annuités de la mer du Sud; il continuera d'acheter tous les jours d'autres effets, soit de ce fonds, soit de celui des 3 p. $\frac{0}{0}$, soit de celui des An... tés de la Banque, en préférant ceux ... seront au plus bas prix.

L'Amirauté a ordonné de mettre en ...mission le Vaisseau le *Jupiter* de 50 ...ons; il sera sous les ordres du Capitaine ...k, qui commandoit le *Gibraltar* de 80 ...ons, pendant la dernière guerre dans ... Indes orientales; & l'on dit que Sir ...hard Bickerton y arborera son pavillon ...r se rendre en Asie, où il va prendre ... seconde fois le commandement en chef.

...On a découvert dernièrement au château ... Lincoln deux morceaux de très-beau ...é Romain, quelques Monnoies d'or & ...gent, des débris de vases antiques de ...belle terre rouge, & de quelques autres plus communs en terre noire; ils ont été achetés par le sieur Samuel de Lincoln.

De Paris, le 15 Août 1786.

Le sieur Messier, de l'Académie des Sciences, a recherché de l'Observatoire de la Marine, la Comète que Miss Caroline Herschel (sœur de l'Astronome qui a découvert en Angleterre la nouvelle Planète qui porte son nom) a découvert le 1.er de ce mois à Stought près de Windsor, entre la grande Ourse & la Chevelure de Bérénice : une position seule de cette Comète qui étoit parvenue à l'Académie, laissoit les Astronomes dans l'incertitude du lieu du Ciel où il falloit la chercher; le sieur Messier s'en est occupé le 11 de ce mois, & vers les 9 heures du soir l'ayant trouvée, il en a déterminé le lieu, ainsi que le lendemain 12. Voici sa position : le 11 à 9 heures 33 minutes 27 secondes de Temps vrai, la Comète avoit d'ascension droite 190 degrés 51 minutes 14 secondes, & de déclinaison boréale 29 degrés 4 minutes 9 secondes : le 12 à 10 heures 23 minutes 48 secondes, son ascension droite avoit augmenté; elle étoit de 192 degrés 31 minutes 37 secondes, & sa déclinaison 29 degrés 10 minutes 30 secondes. Cette Comète est très-apparente aux instrumens; le noyau brillant, environné d'une grande nébulosité, sans apparence sensible de queue : son mouvement se fait suivant l'ordre des Signes, en s'élevant vers le pôle boréal, & se dirigeant vers la constellation du Bouvier.

Les orages ont causé beaucoup de ravages dans différentes provinces. On apprend de Gueret dans la basse Marche, que plusieurs villages de cette élection, généralité de Moulins, en ont éprouvé un terrible le 15 Juin dernier; il éclata à onze heures du matin; une grêle dont la tradition ne fournit aucun exemple dans le pays, & dont les grains étoient de la grosseur d'un œuf de poule, & les plus petits de celle d'un œuf de pigeon, détruisit toutes les espérances de récolte. Parmi les paroisses qui ont le plus souffert, on nomme Agen, Sainte-Fere, Saint-Sulpice, le Gueretois, Saint-Fiel, Glenie, la Dapeyre, Blandein, Pionat & un grand nombre d'autres. Celles d'Agen & de Sainte-Fere paroissent avoir le plus perdu. La récolte y avoit la plus belle apparence; elle flattoit surtout les habitans d'Agen, de les dédommager de la médiocrité de celle de l'année précédente. La disette des fourrages qu'ils avoient éprouvée, & que ce malheureux évènement prolonge, les force à se défaire de leurs bestiaux, & à se priver par-là des moyens de labourer leurs champs & de faire les semences pour l'année prochaine. La plupart des paroisses de l'élection de Gueret sont composées d'habitans pauvres, chargés de grosses rentes, dont la récolte dans peu de familles peut suffire à la subsistance de l'année,

& qui ont des droits à la bienfaisance du Gouvernement, qui peut ramener autour d'eux des ressources & de l'encouragement.

L'état général de la population de Flandre & d'Artois pour l'année 1785, offre 31,057 naissances, dont 15,987 garçons & 15,070 filles; 7648 mariages; 132 professions religieuses, dont 62 hommes & 70 femmes; 29,272 morts, dont 15,041 hommes, 14,231 femmes. On comprend dans ce dernier calcul les morts en religion, qui sont au nombre de 169, dont 82 hommes & 87 filles, les sépultures par Ordonnance de police, les morts en mer & les émigrations. La comparaison de cette année avec celle de 1774, présente une augmentation de population de 1785 individus, dont 333 pour la ville de Lille en particulier.

Le 1.er de ce mois, Bernard Roye & Catherine Boissel, Jean Marquaix & Marie Teissier, du lieu de Castel en Périgord, diocèse de Sarlat, ont renouvelé la 50.e année de leur mariage, au château de la Roque, même diocèse, lieu de la naissance de feu l'Archevêque de Paris. L'Abbé Prunis, Prieur de Saint-Cyprien, Censeur royal, assisté de son Chapitre, a fait la cérémonie; le sieur Maraval, Curé de l'endroit, a prononcé un Discours analogue aux circonstances; le Comte de Beaumont, Maréchal-de-camp, Commandant en Périgord, Seigneur de la paroisse, a donné un repas, auquel ont assisté plusieurs Seigneurs voisins, 50 enfans, petits-enfans ou arrière petits-enfans des vieux époux; il y a eu des tables de 262 couverts. Marie Diudet, âgée de 115 ans, en a fait les honneurs. Cette femme, parvenue à un âge si avancé, n'a jamais été malade; elle mange, boit & dort bien. Son principal remède, lorsqu'elle est attaquée de quelque mal léger, est de boire de l'eau fraîche; elle a fait un trajet de quatre lieues pour assister à la noce, tantôt à pied, tantôt en bateau sur la Dordogne, & lorsqu'elle a été sur les terres du Comte de Beaumont, elle a été conduite au château dans une des voitures de ce Seigneur, au son du tambour, des fifres, des hautbois.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

AOÛT.	JEUDI 10.	VENDREDI 11.	SAMEDI 12.	CHANGES du 12.
Comp.e des Ind. { Actions... 2500l	2137 $\frac{1}{2}$, 40....	2140, 37 $\frac{1}{2}$....	2140.........	Amsterdam. 53 $\frac{3}{8}$.
D.o 16.es/25 .. 1600l	....	....	....	Londres... 29 $\frac{1}{8}$.
D.o 8.es 312l 10s	....	....	....	Hambourg. 193.
D.o 25.es ... 100l	....	....	....	Madrid. 14l 14s
B.s d'Emp. Oct. 500l	435.........	435.........	....	Cadix.. 14l 11s
Loterie Royale, *1780*.	....	554.........	....	Livourne.. 103 $\frac{1}{2}$.
Loterie d'Avril *1783*.	735.........	734.........	733.........	Gênes... 93 $\frac{1}{4}$.
Loterie d'Octob. *idem*.	499 $\frac{1}{2}$........	499 $\frac{1}{2}$, 99, 99 $\frac{1}{2}$..	499 $\frac{1}{2}$........	Lyon.. à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{9}{0}$ pert
Emprunt de 125 mil.ns	$\frac{7}{8}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$, 1.....	1, $\frac{7}{8}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$......	$\frac{7}{8}$.........	
Emprunt de 80 mil.ns	9 $\frac{7}{8}$.........	9 $\frac{7}{8}$.........	9 $\frac{7}{8}$.........	

Chambre Syndicale, du 11 Août. LIVRES. Abrégé du 3.e Voyage de Cook, faisant le 22.e & le 23.e vol. de l'abrégé de l'Histoire générale des Voyages, 2 vol. *in-8.o* rue des Poitevins, hôtel de Thou. — Agenda anti-syphillitique pour connoître & bien guérir les maladies vénériennes sans équivoque & sans violence, par M. Andrieu, *in-8.o* br. 1 liv. 4 s. chez Morin, rue Saint-Jacques. — Essai sur les mœurs des François, par M. de Sauvigny, 12.e cahier; chez Clousier, rue de Sorbonne. — Egaremens d'un Philosophe, ou la Vie du Chevalier de Saint-Albin. — Histoire sommaire & chronologique de Cherbourg. — Instruction du peuple sur la morale, les affaires, la santé. — Lettres écrites de Lausanne. — Lettres de Mistriss Henley, extraites du Mari sentimental. — Lettres à M. D. Etudiant en Chirurgie, par M. Fabre, Professeur aux Écoles de Chirurgie, pour servir de supplément à son Traité des maladies vénériennes, *in-8.o* br. 1 liv. 10 s. chez Théophile Barrois jeune, quai des Augustins, n.o 18. — Précis des Journaux tenus pour les malades qui ont été électrisés pendant l'année 1785, & des Mémoires sur le même objet, adressés à la Société royale de Médecine; travail servant de suite au Mémoire sur les différentes manières d'administrer l'électricité, par M. Mauduit, *in-8.o* chez le même. — Marseille ancienne & moderne, par M. Guis. — Le Médecin malgré tout le monde, Comédie. — Plutarque Anglois, tome X. — Virginie, Tragédie, par M. le Blanc. — Voyage dans les Alpes, par M. de Saussure. — Voyageur sentimental, ou ma promenade à Yverdun. — On trouve chez Volland, quai des Augustins, n.o 25, quelques exemplaires du Dictionnaire historique & critique de Chauffepied, Supplément de celui de Bayle, 4 vol. *in-fol.* 1750, en feuilles 72 liv. au lieu 120 liv. GRAVURES. Abrégé de l'Histoire universelle en figures, dessinées par M. Marillier, gravées par M. Duflos le jeune, 3.e livraison, faisant le 2.e n.o de l'Histoire de Perse, composé de 6 estampes; chez l'Auteur, rue Saint-Victor; Moutard, rue des Mathurins; Bélin, rue Saint-Jacques. — Antiquités Étrusques, Grecques & Romaines, 7.e & 8.e livraisons, *in-8.o* chez David, rue des Cordeliers. — Costumes des grands Théâtres, n.os 14 & 15. *in-8.o* au Palais royal, au-dessus du Caveau. — Galerie du Palais royal, 3.e cabier.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 66.

GAZETTE DE FRANCE,

Du Vendredi 18 Août 1786.

De Copenhague, le 25 Juillet 1786.

LA Frégate Suédoise la *Victoire*, allant à Gothembourg, est arrivée dans le Sund, où depuis le 19 de ce mois, on a vu entrer 131 Bâtimens de diverses Nations.

Selon des lettres de cette dernière ville, le sieur Lars-Wahlstroem, ancien Employé dans le Jardin botanique d'Upsal, y est mort le 6 de ce mois, dans sa 105.e année.

De Vienne, le 29 Juillet 1786.

L'EMPEREUR, arrivé en bonne santé à Hermanstadt en Transylvanie, y est resté jusqu'au 21 de ce mois, qu'il a dû en partir pour se rendre à Gradeck & à Léopold, par Maros-Vaserchelí, Suzawa & Czernowitz.

Il vient de paroître divers Décrets suprêmes du 13 & du 20 de ce mois, pour empêcher les Ouvriers de déroger aux Ordonnances qui suppriment certains jours de fêtes. Il est défendu aux Chefs des Communautés & Corps de métier, sous peine de 6 écus d'Empire d'amende, d'expédier les certificats d'usage à tout Ouvrier qui aura refusé d'obéir aux ordres de son Maître & de travailler les jours de fêtes supprimées.

L'Empereur a érigé un évêché à Leoben en Styrie, dont la juridiction s'étend sur les Cercles de Bruck & de Judenbourg, & auquel il a nommé le Comte d'Engel; les patentes d'érection sont du 29 Mai dernier.

Le Gouvernement de l'Autriche intérieure vient de publier une Ordonnance pour défendre de sonner les cloches & de tirer pendant les orages. Cet usage si général par-tout, & sagement proscrit par la police éclairée par la saine physique, est encore pratiqué dans plusieurs endroits de cette province, & il est ordonné aux Magistrats ou autres Officiers seigneuriaux de veiller avec la plus grande attention à l'exécution de la loi, & de punir les transgresseurs, même corporellement.

Un Décret impérial du 14 de ce mois, exempte des droits de sortie les marchandises manufacturées dans les États héréditaires d'Allemagne & de Gallicie, destinées pour la Hongrie; il les décharge en même temps du droit de huitième denier à leur importation dans ce Royaume.

On écrit d'Agram dans la Croatie, qu'un incendie qui y a éclaté le 16 de ce mois, a réduit en cendres plus de 100 édifices en moins de trois heures. Un vent violent du Nord a rendu sans effet les secours qui ont été donnés sur le champ. Plusieurs personnes ont perdu la vie dans cet incendie, qui a causé des dommages d'autant plus considérables, qu'il est arrivé pendant la foire qui se tenoit alors dans cette ville.

De Prague, le 22 Juillet 1786.

LA petite contribution levée pour l'Instruction publique, sur ceux qui sont en état de la payer, a produit l'année dernière 12,120 flor. elle a été employée à stipendier, tant ici que dans les autres villes du royaume, 188 personnes, dont 28 Médecins ou Juristes à 120 florins chacun, 44 Candidats ou Philosophes à 80 florins, 58 Humanistes à 50 florins, 28 Élèves des Écoles normales à 30 florins chacun.

L'intérêt de l'agriculture a déterminé le Gouvernement de Bohême à ordonner la division des grosses métairies, qui seront mieux cultivées en étant réparties entre un plus grand nombre de Fermiers; mais comme

il faut que ces derniers trouvent un bénéfice suffisant dans leur travail, il a été arrêté de donner à chaque portion une étendue suffisante, pour que celui qui l'exploitera y trouve son avantage; en conséquence, toute propriété de 40 mines restera entière sans être divisée; on sera cependant le maître d'en détacher quelques parties, s'il s'en trouve de cette espèce, qui seroient trop éloignées du centre de la ferme, pour que le Fermier pût y porter autant de soin & d'attention qu'aux autres. Dans tous les partages, on s'arrangera toujours de manière qu'il ne soit fait aucune diminution dans le nombre, l'ordre & l'état des corvées.

De Ratisbonne, le 24 Juillet 1786.

On voit par l'état porté à la dictature de la Diète, que depuis le 30 Septembre 1785 jusqu'au 15 Mai dernier, les États de l'Empire ont fourni la somme de 60,628 rixdalers pour l'entretien de la Chambre impériale de Wetzlar, & que déduction faite des appointemens payés pour six mois, & du fonds de 120,000 rixdalers que la Chambre a placé, il reste encore actuellement en caisse la somme de 57,719 rixdalers. L'entretien annuel de ce Tribunal de l'Empire, forme un objet d'environ 90,000 rixdalers.

De Berlin, le 28 Juillet 1786.

Le Roi a mandé auprès de lui le Baron de Hoym, Ministre d'État pour la Silésie, qui doit arriver à Potsdam le 5 Août; on présume que Sa Majesté, qui ne fera point de voyage cette année dans cette province, le chargera des instructions nouvelles qu'il a fait rédiger.

La nuit du 22 de ce mois il s'éleva à Mahlsdorf, lieu éloigné de deux milles de cette capitale, un ouragan si violent que presque toutes les maisons de ce village ont été renversées, quantité d'arbres arrachés & toute la campagne des environs dévastée.

De Francfort, le 1.er Août 1786.

D'après les registres de la Compagnie d'assurances pour les incendies, dans le Margraviat d'Anspach, la valeur des maisons assurées monte à la somme de 12,729,800 fl.

On mande d'Heilbron que le 25 du mois dernier, on y a célébré le mariage du Comte règnant d'Erlach-Christian-Charles-Auguste-Albert, avec la Comtesse Dorothée-Louise-Marie-Anne, fille aînée du Comte Auguste-Christophe de Degenfeld-Schombourg.

De Dantzick, le 8 Juillet 1786.

On compte ici 80 Bâtimens Suédois & Danois qui depuis huit jours sont occupés à charger des grains; mais on ne croit pas qu'ils puissent se procurer des cargaisons complettes, cette denrée devenant plus rare de jour en jour.

De Hambourg, le 28 Juillet 1786.

Les lettres de Pétersbourg portent que le prix des grains & sur-tout du seigle, a haussé considérablement dans toute la Russie depuis que l'Impératrice prend pour ses magasins tout le seigle destiné à l'exportation, qu'Elle fait payer 10 p. % au-delà du prix qui en avoit été offert.

L'année dernière les marchandises d'importation à Pétersbourg ont monté à la somme de 12,172,345 roubles; celles d'exportation à 12,941,513 : les droits de douane à 2,937,844 roubles; le droit perçu pour l'entretien des Écoles & du Chantier à 51,654; & les marchandises prohibées & confisquées à 8426. En 1784, les importations avoient monté à 12,941,545, & les exportations à 12,172,345.

De Weimar, le 24 Juillet 1786.

Le 18 de ce mois sur le soir, la Duchesse régnante est accouchée heureusement d'une Princesse, qui a reçu au baptême les noms de *Caroline-Louise.*

De Rome, le 26 Juillet 1786.

Dans un Consistoire tenu avant-hier matin, le Saint Père a préconisé diverses Églises vacantes, & entr'autres celle de Toulon pour l'Abbé de Castellanne. Sa Sainteté a aussi remis le Chapeau au Cardinal Colonna de Stigliano, ci-devant Nonce à Madrid, qui a été déclaré Légat à Ravenne. Sa Sainteté a nommé à la Légation

de Ferrare le Cardinal Spinelli, ci-devant Gouverneur de Rome.

De Naples, le 12 Juillet 1786.

Le 5 de ce mois, on a éprouvé dans cette ville un orage affreux, & dont on se souvient d'avoir vu peu d'exemples. Le tonnerre est tombé sept fois de suite, dont une sur la coupole de la Chapelle du Trésor de Saint Janvier, qui a été fort endommagée.

Selon les nouvelles de Palerme, le Vice-roi y a fait en la forme accoutumée, l'ouverture du Parlement triennal. Toutes les affaires s'y traitent à la satisfaction des Représentans & du Gouvernement.

De Florence, le 20 Juillet 1786.

On apprend de Pistoie, que le Grand-Duc y arriva le 10 de ce mois; il descendit au Palais de Justice, où il fut reçu par son Vicaire royal, qu'il admit ensuite à une audience particulière, ainsi que l'Évêque de cette ville; il reçut également toutes les personnes qui se présentèrent. Dans l'après-midi, ce Prince visita les Hôpitaux royaux réunis, les autres lieux publics, & repartit ensuite.

Les lettres de Parme portent que l'Infant D. Philippe, attaqué depuis long-temps de la maladie si commune aux enfans, appelée le *Rachitis,* n'a pu résister à une fièvre violente qui s'y étoit jointe depuis peu, & est mort le 2 de ce mois à six heures du matin. Le lendemain, vers les neuf heures du soir, son corps a été porté dans l'Église des Capucins, où il a été déposé dans la sépulture des Princes de cette auguste Maison.

De Londres, le 8 Août 1786.

Le 3 de ce mois, le Prince de Galles est revenu de Brighthelmstone à Windsor, pour féliciter Sa Majesté du danger auquel elle étoit échappée; il y a eu, le même jour, un grand concours de la Noblesse pour le même objet, à Saint-James.

L'Archevêque de Cantorbéry a demandé & obtenu la permission de composer & de publier une prière en actions de grâces à Dieu pour l'heureuse conservation des jours du Roi; mais il lui a été recommandé de ne la faire exécuter, dans les Églises, qu'après que l'examen de la coupable sera fini.

Tous ceux que cette femme, qui se nomme Mistriss Nicholson, a subis jusqu'à présent prouvent sa démence; les Médecins qui l'ont vue attestent qu'elle est dans cet état; & cela est confirmé par sa conversation avec le sieur Addington, à qui elle a dit que le Lord Mansfield & le Lord Loughbourough avoient été mis par elle au monde, qu'ils lui devoient tout; que cependant elle n'étoit pas leur mère, &c. Quand on lui demanda ce qu'elle vouloit du Roi, elle répondit qu'elle attendoit qu'il lui fît un sort & qu'elle avoit besoin d'avoir un mari & des enfans comme les autres; dans un autre moment, portant la main à sa tête, elle dit que la Couronne lui appartenoit.

Cette malheureuse est encore sous la garde du Messager d'État qui en a d'abord été chargé; on en a envoyé d'autres dans les lieux où elle a résidé pour savoir si son état actuel de démence étoit habituel, & s'il avoit commencé avant son attentat.

Il a été donné une gratification de 100 liv. sterl. à l'*Yeoman,* & une de 50 au Valet-de-pied qui ont arrêté d'abord cette malheureuse.

Dimanche dernier, le sieur Adams, Ministre plénipotentiaire des États-unis, est parti pour Madrid, où il est appelé pour ses affaires particulières.

Le Vaisseau qu'on équipe à Deptford, pour un voyage autour du Monde, appartient à deux Particuliers, dont l'un s'y embarquera; il est de 500 tonneaux; il fera voile d'ici vers l'Amérique méridionale, d'où il prendra la route de la Chine & du Japon; il ira ensuite visiter les côtes occidentales de l'Amérique septentrionale, reconnoîtra les endroits d'où le Capitaine Cook avoit tiré de belles fourrures, il en portera au Japon, où l'on en espère un débit avantageux.

Sir Richard Bickerton a reçu de l'Amirauté sa Commission en qualité de Commandant en chef dans les Indes orientales. Jeudi prochain il fera ses remercîmens à Sa Majesté.

De Versailles, le 16 Août 1786.

Le sieur Béranger, Ministre du Roi près la Diète générale de l'Empire, a eu,

le 13 de ce mois, l'honneur de prendre congé de Sa Majesté pour se rendre à sa destination; il a été présenté par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des finances, Ministre & Secrétaire d'État ayant le département des Affaires étrangères.

Le lendemain, le sieur Delneuf, Recteur de l'Université de Paris, accompagné des quatre plus Anciens de la même Université, a eu l'honneur de remettre au Roi, à Monsieur & à Monseigneur Comte d'Artois, suivant l'usage, la distribution qui a été faite des Prix pour cette année.

Le 15, fête de l'Assomption de la Vierge, le Roi & la Famille Royale assistèrent, dans la Chapelle du Château, à la grande Messe célébrée par l'Évêque de Noyon, & chantée par la Musique de Sa Majesté. La Comtesse de la Fare, Dame de compagnie de Madame Comtesse d'Artois, fit la quête. L'après-midi, le Roi, accompagné de la Famille Royale, se rendit à la Chapelle, & assista à la Procession qui a lieu tous les ans pour l'accomplissement du Vœu de Louis XIII.

De Paris, le 18 Août 1786.

LA Maison royale de Saint-Cyr ayant été fondée par Louis XIV en 1686, les Dames & les Élèves qui avoient été nommées par le Roi, en prirent possession le 1.er Août de cette même année. Parvenue aujourd'hui à la révolution du siècle de sa fondation, cette époque a été célébrée le 1.er de ce mois par un *Te Deum* en musique, de la composition du sieur Asselin, de Versailles; & la fête a été terminée par un très-beau feu d'artifice, qui a été composé & exécuté par le sieur Morizan, Artificier du Roi & Entrepreneur du Ranelagh. C'est par ces témoignages de joie qu'ont été terminés les huit jours qui ont été consacrés à des actions de grâces & à des prières pour demander à Dieu la conservation des jours précieux du Roi, de la Reine, des Enfans de France, de toute la Famille Royale & la perpétuité de cet Établissement public & national, si digne de la grandeur & de la munificence de nos Rois, & si précieux à toute la Noblesse du Royaume. Pendant les trois premiers jours, il y a eu exposition du Saint Sacrement, grand'Messe & Salut en musique, de la composition de l'Abbé Dugué, Maître de Musique du Chapitre de Notre-Dame de Paris, qui a été exécutée par les Élèves de la Maison. Le premier jour, l'Archevêque de Paris a officié, l'Abbé Lenfant, Prédicateur ordinaire du Ro[i] a prêché un Discours analogue à la circonstanc[e]. Le second jour, le Supérieur général de [la] Congrégation de la Mission de Saint Lazare, [a] officié, & le sieur François, Prêtre de cette mê[me] Congrégation, a prêché. Le troisième jou[r] l'Évêque de Chartres, Évêque diocésain & Su[-]périeur de la Maison, a officié; l'Abbé Duser[n] Figon a prêché. Madame Élisabeth de Fran[ce] a honoré de sa présence le premier jour de c[es] fêtes; cette auguste Princesse a daigné égalem[ent] assister au *Te Deum* & au feu d'artifice. Le sie[ur] d'Ormesson, Conseiller d'État & Chef du Cons[eil] établi par le Roi pour la direction du Tempor[el] de cette Maison, & tous les Membres qui co[m]posent ce Conseil, se sont trouvés à cette cér[é]monie: toutes les anciennes Élèves de ce[tte] Maison qui étoient à portée de Saint-Cyr, s[e] sont rendues avec empressement; du reste, il a eu pendant ces huit jours un grand conco[urs] de monde. On observe que depuis l'établisseme[nt] de cette Maison, nos Rois y ont placé 30[..] Demoiselles, & qu'il y en est mort 400. [..] 121 Religieuses qui y ont fait les vœux solemne[ls] il en reste 46 de vivantes, dont une a été Élè[ve] de cette Maison du temps de M.me de Mainteno[n].

Maximilien-Antoine-Armand de Béthun[e], Duc de Béthune & de Sully, Pair de Fran[ce], Chevalier des Ordres du Roi, Premier Ba[illi] de l'Orléanois & de l'Artois, Comte de Béthu[ne], Avoué d'Arras, Marquis de Lens, Comte [de] Montgommery, Baron d'Escots, Vignats, V[...]neillet, Mesle-sur-Sarthe, la Chapelle d'Angill[on], Vicomte de Breteüil, Francastel & autres lie[ux], est mort le 8 de ce mois, dans sa 56.e ann[ée], en son château de Sully-sur-Loire.

Alphonse-Louise-Julie-Felice d'Egmo[nt] Pignatelli, épouse de L. Gonzague Pignatelli Gonzagua d'Arragon de Moncayer de Fernan[dez] de Heredia, Comte de Fuentes, Marquis [de] Coscojuela & de Mora, Duc de Solpheri[no], Grand-d'Espagne de la première Classe, Pri[nce] du Saint-Empire Romain, Mestre-de-camp [du] régiment de Schomberg, Dragons, est mor[te à] Paris le 10 de ce mois.

Philippe Lelong, Concierge-pensionnaire [du] Duc de Penthièvre, est mort à l'hôtel de T[ou]louse à Versailles le 30 du mois dernier, [dans] la 81.e année de son âge; il étoit fils de Je[an-]Louis Lelong, Concierge de ce Prince, m[ort] dans le même hôtel au mois de Novembre 17[..] dans la 102.e année de son âge.

Les Numéros sortis au Tirage de la Lo[terie] royale de France, le 16 de ce mois, so[nt] 20, 49, 22, 76, 7. Le prochain Tirag[e se] fera le 1.er Septembre.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.



De Pétersbourg, le 16 Juillet 1786.

LE 9 de ce mois, jour anniversaire de l'avènement de l'Impératrice au Trône, Sa Majesté Impériale a fait diverses promotions dans ses Ordres, & accordé plusieurs grâces pécuniaires; Elle a décoré de l'Ordre de Saint-André les Comtes de Muschim-Putschkin & de Schuwalow.

Le Comte de Bruce ayant demandé & obtenu sa démission de la place de Gouverneur général de Moscou, l'Impératrice y a nommé le Général de Jeropkim.

Le Corps des Calmouques sera augmenté considérablement, & portera à l'avenir le nom de Corps Mongal.

De Vienne, le 2 Août 1786.

L'EMPEREUR, arrivé le 16 du mois dernier à Hermanstadt, s'est rendu le lendemain au camp assemblé près de cette ville; il a assisté tous les jours aux manœuvres, & le 21 il en est parti pour Gradeck & Léopold.

L'Archiduc François de Toscane, parti le 22 Juillet de Stein-sur-l'Anger, pour Pest, y est arrivé le lendemain.

L'Empereur, par un billet de sa main, adressé au Magistrat de cette ville, a fait connoître qu'il verroit avec plaisir qu'on engageât les divers Corps de métiers à recevoir en apprentissage les jeunes Juifs, afin de rendre par ce moyen cette portion de ses sujets plus utile à l'État; les Maîtres qui se conformeront à ses vues, recevront des marques particulières de sa satisfaction.

On écrit de Karlstadt que l'Empereur s'est rendu à Zengg par la nouvelle route Josephine qui traverse la haute montagne de Capella & qui a 10 milles de longueur. Ce grand chemin est peut-être le plus beau qui existe en Europe; à chaque mille on a placé une petite colonne de marbre blanc ornée d'un cadran solaire & entourée de tilleuls; tous les deux milles on voit une pyramide du même marbre, également ornée d'un cadran & entourée de tilleuls, servant en même temps de fontaine qui fournit de bonne eau; tout auprès sont des bassins pour abreuver les bestiaux: on a encore établi sur cette route des cabarets de distance en distance.

De Lemberg, le 15 Juillet 1786.

POUR accélérer le recouvrement de la double Taille qui, conformément aux Ordonnances, doit être payée par les propriétaires Galliciens qui ne résident point dans les Pays héréditaires, & pour dispenser en même temps de tout embarras ceux qui passent 6 mois de l'année dans ces Pays, il est ordonné à chaque propriétaire de prendre à la fin de ce qu'on appelle l'année militaire, les certificats de séjour dont ils ont besoin pour jouir de la franchise.

On vient d'abolir dans la Gallicie un usage ancien, pratiqué constamment & susceptible de suites contre lesquelles l'humanité réclamoit depuis long-temps, c'étoit celui de porter à l'Église, sans égard pour leur état, les malades auxquels on avoit le Viatique à administrer; cet usage étoit commun aux Rassniakes & aux Catholiques; on voyoit en hiver, pendant les grands froids, les temps nébuleux & pluvieux, des personnes dangereusement malades & presque à l'article de la mort, attendre à la porte des Temples le Pasteur ou le Pope qui devoit les administrer; il en résultoit la mort de plusieurs. Les Évêques ont eu ordre d'abolir cette coutume qui à présent n'a plus lieu.

La continuité des pluies au commence-

ment de cette saison, faisoit craindre pour la récolte; mais ces alarmes se dissipent, les grains offrent la plus belle apparence, & on a lieu d'espérer que la moisson la confirmera.

De Berlin, le 31 Juillet 1786.

Le Lord Dalrymple, Envoyé de Sa Majesté Britannique en cette Cour, est parti pour Cassel, où il remettra au Landgrave régnant les marques de l'Ordre de la Jarretière.

Les améliorations que l'on doit exécuter dans la Marche électorale, feront un objet de 3 millions d'écus que le Roi a déjà assignés. On établira aussi à Embden une Compagnie pour la pêche de la baleine.

Le Roi a chargé le Prince de Prusse de faire la revue des Troupes en Silésie. Ce Prince arrivera le 27 Août à Breslau.

Le Traité de commerce, en date du 10 Septembre 1785, signé au nom du Roi par le Baron de Thulemeyer, son Envoyé extraordinaire à la Haye, & par les Ministres du Congrès de la part des États-unis, contient deux stipulations remarquables. La première, lorsqu'une des deux Puissances sera en guerre, assure à celle qui ne le sera pas, les droits de la neutralité, la liberté de continuer son commerce & sa correspondance avec toutes les Puissances; les Vaisseaux libres rendront les marchandises libres; les armes, munitions, &c. qui pourront s'y trouver, ne seront point censées marchandises de contrebande; on ne les confisquera point; cependant on pourra les arrêter & les acheter, ou les retenir, en dédommageant les propriétaires de la perte que leur aura causé le retard. La seconde stipulation porte qu'aucun Sujet de l'une des Parties contractantes, n'acceptera d'une Puissance avec laquelle l'autre seroit en guerre, ni commissions, ni lettres de marque pour armer en course contre cette dernière, sous peine d'être puni comme Pirate; & s'il survenoit une guerre entre les deux Parties contractantes, elles s'engagent à respecter & protéger les femmes, les enfans, les Gens de Lettres, les Cultivateurs, Artisans, Manufacturiers & Pêcheurs qui ne sont point armés, qui habitent des villes, villages ou places non fortifiés, & en général tous ceux dont l'emploi tend à la subsistance & à l'avantage commun; ils continueront leurs professions sans qu'on les trouble dans leurs travaux ni leurs propriétés, &c.

De Francfort, le 7 Août 1786.

Selon diverses lettres de Vienne, il y arriva, le 20 du mois dernier, un Courrier de Pétersbourg, avec des dépêches qui furent envoyées aussitôt à l'Empereur.

Le Prince Joseph-George-Charles-Frédéric, né le 12 Juin dernier à Hildbourghausen, y est mort le 30 Juillet suivant.

De Hambourg, le 26 Juillet 1786.

Depuis quelque temps une sociét[é] d'Anglois établis à Harbourg, situé vis-à-v[is] de cette ville, y fait des spéculations d[e] commerce pour les deux Indes: si elles réu[s]sissent, leur établissement ne peut être indiffé[rent] aux Négocians des villes Anséatiques.

Un Journal politique porte la populatio[n] du Danemarck à 1,125,000 ames; on compte, en y comprenant le Duché d[e] Sleswick, 83 villes, 7005 villages, 272[.] fermes, & 932 terres nobles. On en export[e] par an environ 548,496 tonneaux de toute[s] les espèces de grains, 32,000 bœufs, 600[.] chevaux & plus de 10,000 porcs.

De Naples, le 21 Juillet 1786.

Le Prince de Marsico-Nuovo, Minist[re] plénipotentiaire du Roi à la Cour de Turin est parti pour sa destination.

Les travaux ordonnés par le Roi pour rétabl[ir] les villes & les villages de la Calabre ultérieur[e] qui ont souffert de si grands dommages d[es] derniers tremblemens de terre, qui en ont d[é]truit plusieurs, se poursuivent avec beaucou[p] d'activité; il y en a déjà une partie considérabl[e] qui est achevée. La plupart des édifices recons[truits] le sont avec plus de solidité & d'éléganc[e] & bientôt il ne paroîtra plus de traces d[es] malheurs que cette province a éprouvés. O[n] imprime actuellement la description de c[es] nouveaux ouvrages avec des figures en taille douce, dont on attend la publication avec im[patience]; elle montrera jusqu'où s'est étendu la bienfaisance paternelle de Sa Majesté, & ave[c] quel zèle & quelle activité ses ordres ont ét[é] exécutés par celui qu'Elle en avoit chargé.

De Venise, le 18 Juillet 1786.

Dans ce moment où le Bey de Tuni[s] refuse tout accommodement avec la Répu[blique], à moins qu'elle n'accepte les con[ditions] qu'il veut prescrire, notre commerc[e] souffre beaucoup des déprédations des Al[gériens]. Dernièrement un de nos Vaisseau[x] marchands fut surpris sur les côtes d'Es[pagne] par trois Galiottes de cette Régence qui voulurent le visiter; le Capitaine eu[t] le bonheur de leur échapper & de se réfu[gier] dans un petit port abandonné près d[e] Bayonne dans la Gallice. Les Barbaresque[s] se jetèrent aussitôt dans leur Chaloupe, qu[i] entra dans ce port dans le dessein d'insul[ter] les Vénitiens; heureusement ils avoient [...] canons à bord, dont ils firent feu ave[c] [...] de succès qu'ils coulèrent la Chaloupe [...]

fond avec ceux qui la montoient. Le Capitaine Vénitien expédia aussitôt un Exprès au Consul de la République à Bayonne, pour lui demander un secours d'autant plus nécessaire, que les Corsaires restent à la vue du port qui lui sert d'asyle, & d'où il lui est impossible de sortir.

De Londres, le 10 Août 1786.

Le Commun-Conseil de la ville convoqué avant-hier à Guildhall, a arrêté une adresse de félicitation au Roi; les Shérifs chargés de prendre le jour & l'heure où Sa Majesté voudroit bien la recevoir, se sont rendus hier à Saint-James, & demain à deux heures après-midi l'adresse sera présentée.

Il s'en prépare de semblables dans les villes voisines; & on s'attend à voir toutes celles du royaume s'empresser également de montrer leur zèle & leur attachement à Sa Majesté.

Il a été décidé hier, dans un Conseil tenu immédiatement après le lever, que Mistriss Nicholson, dont l'examen a constaté la folie, seroit enfermée pendant toute sa vie à Bedlam; elle y a été conduite en conséquence par le Messager d'État qui l'avoit en sa garde; elle a reconnu parfaitement le lieu où on la menoit lorsqu'elle y est arrivée. On l'a renfermée dans la loge qui lui avoit été préparée, où elle a à un pied une chaîne fixée par un bout au plancher; elle a demandé du papier, une plume & de l'encre, pour écrire sur le champ; on lui a donné ce qu'elle desiroit, mais elle n'en a point fait d'usage.

On dit que dans la session prochaine du Parlement, il sera passé un acte pour rendre légal son emprisonnement perpétuel.

Samedi prochain il y aura à Windsor une fête, grand souper & bal, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prince de Galles, qui entrera dans sa 25.e année.

Les lettres de Terre-Neuve portent qu'il y est arrivé 200 Bâtimens; 30 ayant complété leurs cargaisons sont partis pour divers ports d'Espagne, & les autres continuent heureusement leur pêche.

Selon une lettre de Virginie, le sieur Pleasants, Quaker établi sur les bords de la rivière James, vient de donner l'exemple d'un sacrifice de l'intérêt à l'humanité; il a rendu la liberté à tous ses Nègres, dont la valeur excède 9000 liv. sterl.

Il s'est présenté dernièrement à l'Alderman Hopkins un particulier qui l'a prié de le faire enfermer; il lui a déclaré pour l'y déterminer qu'il étoit sujet à de fréquens accès de phrenésie, dans lesquels il n'étoit plus maître de lui-même; & il craignoit d'abuser de sa liberté dans cet état & d'ôter la vie à quelqu'homme. Il y avoit peu de jours qu'il avoit poursuivi une femme le couteau à la main; il se sentoit des mouvemens avant-coureurs d'un nouvel accès, contre lequel il prioit de prendre des précautions. Le sieur Hopkins l'a renvoyé à sa paroisse, avec ordre de le veiller & d'en prendre soin.

On mande d'Hereford, que des Maçons en démolissant une ancienne maison, ont trouvé dans le mur un vase de plomb, rempli de monnoies d'argent, au coin de la Reine Élisabeth, & qui paroissent avoir été déposées sous le règne de Charles I.er

De Versailles, le 20 Août 1786.

Le 13 de ce mois, le Baron de Clugny, Gouverneur de la Guadeloupe, & le sieur Foulquier, Intendant de la Martinique, de retour en France par congé, ont eu l'honneur d'être présentés au Roi par le Maréchal de Castries, Ministre & Secrétaire d'État au département de la Marine.

Le sieur Cussac, Libraire, a eu l'honneur de présenter au Roi les tomes VIII & XX des Œuvres de Plutarque, faisant la 15.e & la 16.e livraisons, & les tomes IV & V du Théâtre des Grecs. Le tome IX de Plutarque, ainsi que les VI, VII & VIII du Théâtre des Grecs, sont sous presse *.

De Paris, le 22 Août 1786.

Déclaration du Roi, donnée à Versailles le 23 Février, & registrée en Parlement le 19 Mai, concernant les Reconstitutions des Rentes.

Deux autres Déclarations, données à Versailles le 13 Juillet, registrées en Parlement le 1.er Août, l'une portant prorogation pendant trois années des droits d'octrois accordés à l'Hôpital général & à celui des Enfans-trouvés de Paris; l'autre ordonnant la continuation de la perception de Trente sous par muid de vin entrant dans la ville & faubourgs de Paris, pendant six années, à commencer du 1.er Janvier 1787, en faveur de l'Hôtel-Dieu & de l'Hôpital général.

Lettres patentes, données à Versailles le 19 Juillet, & registrées en Parlement le 4 Août, relatives aux Reconstitutions des Rentes.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 23 Février,

* La souscription de ce dernier Ouvrage, qui formera 9 vol. d'Auteurs Tragiques & 3 de Comiques, est encore ouverte chez le même Libraire, rue Saint-Benoît, N.° 41.

concernant les Reconstitutions des mêmes Rentes.

Autre du 10 Juin, qui maintient les Marchands & Négocians dans l'exemption des droits pour les bois destinés à la construction des Navires; & prescrit les formalités qui devront être suivies pour jouir de ladite exemption.

Autre du 14 Juillet, qui proroge jusqu'au 10 Février 1787, le délai accordé pour le débit des Mousselines rayées, cadrillées & brochées, des Gazes & des Linons de fabrique étrangère, dont les Propriétaires ont fait leur déclaration.

Dans une Assemblée générale du Corps-de-ville tenue le 16, le sieur le Peletier a été continué Prévôt des Marchands, & les sieurs Guyot Quartinier, & Dorival, ont été élus Échevins.

Le sieur Martin Boc a inventé une nouvelle Machine pour nettoyer les toiles, indiennes & draps; il l'a présentée à l'Académie royale des Sciences, qui a nommé, pour l'examiner, les sieurs Tillet & Charles; leur rapport, en vertu duquel l'Académie lui a donné son approbation, porte que l'avantage de cette Machine consiste à frapper les pièces d'étoffe plus également que par la méthode ordinaire, dans laquelle on se sert de fléaux ou de battoirs, qui exposent à pas frapper assez certaines parties de la pièce à en frapper d'autres jusqu'à l'endommag d'ailleurs, avec la nouvelle Machine on g beaucoup de vitesse, puisque deux hom peuvent nettoyer plusieurs pièces à-la-f L'Auteur en a construit deux à Saint-Denys, elles sont à présent établies, & qui rempliss très-bien leur objet. Il offre aux Fabricant toiles peintes & aux Blanchisseurs qui voudr s'adresser à lui, grande rue du fauxbourg Sai Antoine, au coin de celle Sainte-Margueri maison du sieur Lemaire, Marchand Graini de leur en faire en grand, ou de leur en procu des modèles qui les mettront en état de les f exécuter eux-mêmes le long des rivières par Ouvriers qu'ils jugeront à propos de choisir.

François, Vicomte de Murat, Chevalier l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, mort en son château d'Anval en Auvergne, de 60 ans. Il laisse de son mariage avec demois Tinseau de Genne, un fils unique, Antoi Magdeleine-Geraud-Hypolite, Chef de branche aînée de sa Maison.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

Août.	Jeudi 17.	Vendredi 18.	Samedi 19.	Change du 19.
Comp.ie des Ind. Actions... 2500l	2142 ½, 45, 47 ½.	2147 ½, 50, 47 ½,	2147 ½, 50....	Amsterdam. 53 ½.
D.° 16.es.. 1600l	....	1372 ½...(45.	....	Londres... 29 ⅛
D.° 8.es. 312l 10s	....	....	....	Hambourg. 191 ⅝
D.° 25.es... 100l	....	....	....	Madrid. 14l 11s
B.t d'Emp. Oct. 500l	....	436, 38......	....	Cadix.. 14l 9s
Loterie Royale, 1780.	554........	554..........	554..........	Livourne.. 103 ⅝
Loterie d'Avril 1783..	735, 34, 35...	734..........	735, 34......	Gênes... 95 ¼.
Loterie d'Octob. idem.	501, 2, 3, 4, 5, 4.	503, 4, 5,......	505, 6, 11, 10..	Lyon... ⅛ per
Emprunt de 125 mil.ns	1, 1 ¼........	1, 1 ¼, ⅜, ¼....	1 ⅜, ½.........	
Emprunt de 80 mil.ns	10, 9 ⅞.......	10, 9 ⅞.......	10, 10 ¼......	

Chambre Syndicale, du 18 Août. LIVRES. Avis aux gens de mer sur leur santé, Ouvrage nécessaire aux Chirurgiens navigans, & à tous les Marins en général qui se trouvent embarqués sur des Bâtimens où il n'y a point de Chirurgien, par M. G. Mauran, Docteur en Médecine, & ancien Chirurgien navigant, nouvelle édition, augmentée du double par l'Auteur, & exactement revue & corrigée, *in-12*; chez Jean Mossy père & fils, à Marseille; & Delalain jeune, rue Saint-Jacques, n.° 13, à Paris. — Bibliothèque des Dames, Voyages, N.° 3. — Dissertation sur l'Abricotier, ses différentes espèces, sa culture & ses propriétés pour les alimens, la Médecine & les Arts, par M. Buc'hoz, *in-folio*; chez l'Auteur, rue de la Harpe, au-dessus du Collège d'Harcourt. — Le Dragon de Thionville, Fait en un Acte. — De l'électricité du corps humain dans l'état de santé & de maladie, par M. Bertholon. — Encyclopédie méthodique, 19.e livraison *in-4.°* hôtel de Thou, rue des Poitevins. — Essai sur le contrat collybistique des Anciens. — Geneviève Cornouailles ou le Damoisel sans nom. — Journal Médecine, traduit de l'Anglois, tome I.er — Le d'un Villageois sur l'article du Mercure concerna l'Épître à l'Amitié de M. Ducis. — La précieuse c lection, ou Recueil de Poësies. — Maximilien-Jule Léopold, Duc de Brunswick-Lunebourg, Poëme, M. Roucher, *in-8.°*; chez Quillau, rue du Fouar — Principes de la Langue Françoise, par M. Barbi — Sentimens d'une ame pénitente, revenue d erreurs de la Philosophie moderne. — GRAVURE Costumes des grands Théâtres, N.° 16. — Deux pa sages faisant pendant, d'après Sablé, par Berrot. — MUSIQUE. Art de préluder sur la harpe, par Rag — Délassemens de Polymnie, N.° 14. — Le pouv de la Nature, ou la suite de la Ruse d'Amour, pa tion par M. Chardini. — Six Sonates pour le claveci par Sterkel. — Trois Duo pour le clavecin & violo par Valentino Nicolai.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 68.



De Copenhague, le 30 Juillet 1786.

LE ROI a établi une Commission qu'il a chargée de la liquidation des dettes actives & passives de la Compagnie des Indes orientales.

Avant-hier, les Vaisseaux de la Compagnie d'Asie le *Prince-Royal* & le *Mars* sont arrivés ici en bon état, venant des Indes orientales.

Une Escadre Françoise, composée de 13 voiles & commandée par le sieur Albert de Rioms, Chef d'Escadre, est entrée le 4 dans le port d'Eleckeroe près de Christiansund.

De Cangas de Tineo dans les Asturies, le 15 Juillet 1786.

LE Comte de Toreno a publié la description suivante d'une caverne qu'il a découverte le 11 de ce mois, dans une carrière de marbre blanc d'où l'on tire les matériaux destinés à la maison que le Prince des Asturies fait bâtir au Pardo. Cette carrière est dans le territoire de Laron:

La caverne a 78 pieds de profondeur sur 37 de large; le pavé en est solide & uni; la voûte qui est concave a 5 vares d'élévation, & 7 dans quelques endroits. Tout autour sont des colonnes ou piliers semblables à du cristal, formant un demi-cercle, séparées les unes des autres, & éloignées de 3 pieds des parois de la caverne: elles sont d'eau congelée. Ces cristallisations, qui représentent des dessins divers & étranges, sont si dures que l'on peut les polir. La voûte est d'une blancheur qui égale celle de la neige; elle se divise en espèces de rouleaux & de pelotons qui imitent les nuées, & qui ressemblent à de l'écume ou à de la crême de lait. Les parois dans toute la circonférence sont du plus beau marbre blanc; & la caverne restant éclairée par l'ouverture qui offre un passage à la lumière, représente un théâtre de la perspective la plus agréable. On pourroit polir aisément plusieurs parties de la voûte comme les piliers. Le fond de la caverne est fermé par la carrière de marbre, qui est très-abondante & qui paroît inépuisable.

De Vienne, le 6 Août 1786.

LA Cour prend aujourd'hui le deuil pour la mort du Roi de Portugal, & continuera de le porter pendant sept semaines.

L'Archiduc François de Toscane, arrivé le 23 du mois dernier à Pest, se trouva le lendemain à la parade; le 25, il visita les casernes & l'hôpital; le 26, il assista aux manoeuvres des régimens de cette ville; ceux qui doivent former le camp, arrivent successivement.

De Presbourg, le 2 Août 1786.

LE régiment de l'Archiduc Ferdinand est venu camper, le 25 Juillet, devant les lignes de Ratzersdorf, à une lieue d'ici; il y a fait les manoeuvres ordinaires, & le 30 il a passé la revue; il partira à la fin de cette semaine pour le camp de Pest.

L'Empereur a jugé à propos de réunir dans la Hongrie plusieurs petits Comitats & d'en former de grands, qui seront régis par des Vice-Commissaires. Ces nouveaux grands Comitats sont Raab, Gran, Agram, Groswaradin, Taschau & Zips.

L'Ordonnance générale relative aux Comitats, contient les dispositions suivantes;

1.° Les assemblées générales & particulières des Comitats cesseront d'avoir lieu, excepté lorsque les États choisiront leurs Députés pour les Diètes, & qu'ils en rédigeront les instructions. 2.° Dans les assemblées seulement les Comitats pourront se servir de la formule *nos universitas.* 3.° Les Diètes se tiendront plus fréquemment à l'avenir, & les Députés pourront y porter des plaintes contre les Employés des Comitats, & proposer des Sujets capables de remplir ces places. 4.° Les affaires de justice seront séparées des affaires politiques ou d'administration, qui seront gérées uniquement par les

Employés des Comitats. 5.° Les Vice-Commissaires seront nommés par le Souverain & subordonnés aux principaux Commissaires royaux, dont ils recevront les instructions & feront exécuter les ordres. 6.° Les Vice-Commissaires tiendront des journaux de toutes les affaires qu'ils auront expédiées, & les enverront tous les quinze jours à l'inspection des principaux Commissaires. 7.° Chaque Vice-Commissaire aura un Adjoint qui fera ses fonctions en cas de maladie ou d'absence. 8.° Le nombre actuel des Employés dans chaque Comitat sera conservé jusqu'à nouvel ordre. 9.° La correspondance immédiate des villes libres & royales avec le Gouvernement cessera, & elles s'adresseront à l'avenir aux Comitats pour les affaires politiques, & à l'administration des Domaines, qui est subordonnée aux principaux Commissaires, pour les affaires de finances. 10.° La Correspondance des Comitats avec la Chancellerie de Hongrie cessera également, & on ne pourra plus avoir recours au Trône au nom des Comitats; mais il sera libre à chaque Communauté, à chaque Particulier même, d'y faire parvenir ses griefs. 11.° Les papiers relatifs à la Justice seront retirés des archives des Comitats & envoyés au Tribunal supérieur de chaque district. 12.° Les Commissaires royaux auront le pouvoir de nommer & de destituer les Employés des Comitats.

De Francfort, le 10 Août 1786.

LA Manufacture établie depuis peu à Halle pour la fabrication du vert-de-gris, continue ses travaux avec succès; elle a déjà fourni 60 quintaux de cette marchandise.

Un Chymiste a trouvé que les graines rouges de l'*Actæa Spicata*, donnent une couleur aussi solide que la cochenille; on les fait bouillir avec du tartre & on y ajoute de l'étain décomposé.

Selon des lettres de Vienne, la Régie du tabac s'est engagée à fournir 30,000 quintaux de tabac de Hongrie, qui seront transportés à Marseille. Elle paye le quintal livré à Pest à raison de 5 flor. ce qui produira pour le pays une somme de 150,000 flor.

De Hambourg, le 6 Août 1786.

SELON diverses lettres, il s'assemble plusieurs Corps de Troupes Russes en Pologne; leur objet est, dit-on, d'assurer l'influence de la Russie sur les délibérations de la Diète qui va s'ouvrir à Varsovie, & de veiller à la tranquillité publique pendant les élections.

On écrit de Vienne, que les séances du Conseil de guerre Autrichien ne sont point interrompues par l'absence de son Président, le Comte de Haddick, qui est actuellement dans sa terre de Fauiack près de Semlin.

Le Professeur Lomonosow, de Péters-bourg, écrit que dans l'Ukraine on tire la sève des bouleaux, en faisant au tronc un trou qu'on garnit de terre grasse dans le fond & dans les côtés: cette sève, en se ramassant sur cette terre, prend la consistance & la couleur de l'ambre jaune, & on en fabrique ensuite des vases & de petits bijoux.

De Hanovre, le 31 Juillet 1786.

LE Prince Charles de Mecklembourg-Strelitz ayant obtenu sa démission de la place de Commandant de cette ville, le Roi y a nommé le Feld-Maréchal Baron de Rheden. Sa Majesté a conféré au Prince Édouard le régiment vacant des Gardes à pied.

De Sinigaglia, le 18 Juillet 1786.

LES inquiétudes des habitans de cette ville relativement à la foire qui s'y tient, & les alarmes des Marchands qui s'y sont rendus sur la confiance qu'ils y jouiroient des anciennes franchises, ont été dissipées par la sagesse du Cardinal-Légat & la bienfaisance du Saint Père. Le Cardinal a d'abord donné un ordre qui a enjoint aux Officiers des douanes de suspendre l'exercice de leurs fonctions pendant la foire, & il a envoyé une Estafette à Rome, avec les représentations du Commerce qu'il a appuyées; le Pape les a reçues avec bonté, & a suspendu l'exécution de l'Édit des douanes. Cette nouvelle a été reçue avec acclamation par les habitans, qui la regardent comme un acheminement à l'abrogation entière de la loi, qui a excité par-tout tant de plaintes.

De Livourne, le 22 Juillet 1786.

NOUS avons reçu par la voie de Londres une lettre de Sainte-Hélène, en date du 10 Avril, par laquelle nous apprenons que le Vaisseau Impérial le *Comte-de-Belgiojoso* y est arrivé heureusement de Canton en Chine; il en étoit parti le 23 Janvier précédent; il s'est arrêté dans cette île pour prendre de l'eau & du bois. De-là il mettra à la voile pour New-Yorck en Amérique. La même lettre nous apprend que dans le cours de l'année dernière on avoit vu à la Chine 45 Vaisseaux avec pavillon Européen, savoir, 18 Anglois venant d'Europe, 9 de la même Nation, appartenans à divers ports

de l'Inde; 4 Suédois, 4 Hollandois, 3 Danois, 1 François, 1 Prussien, 1 Impérial & 4 Espagnols de Manille.

De Londres, le 15 Août 1786.

L'ANNIVERSAIRE de la naissance du Prince de Galles a été célébré ici samedi par des réjouissances qui ont été terminées par des illuminations.

Le même jour, le Roi & la Reine, accompagnés de la Princesse royale, des Princesses Élisabeth & Auguste, se rendirent à Newnham & couchèrent dans la belle maison de campagne du Comte d'Harcourt. Le lendemain, Leurs Majestés avec leur suite, allèrent à Oxford qui n'en est qu'à 5 milles; y visitèrent l'Université & reçurent les félicitations des Membres des Colléges, du Lord-Maire & des Magistrats de la ville.

Le Prince de Galles a nommé une Commission pour examiner l'état de ses revenus & de ses dépenses; il s'est trouvé parmi ces dernières 14,000 liv. sterl. dont l'emploi ne sauroit être plus touchant, ni plus respectable; cette somme a été distribuée en gratifications pour l'encouragement des Gens de Lettres & des Artistes, & en pensions à plusieurs Militaires infortunés.

On vient enfin de disposer des legs laissés par le feu Archevêque Secker; tous ses exécuteurs testamentaires sont morts, à l'exception de l'Évêque de Chester, qui a seul survécu & qui s'est fait autoriser par la Chancellerie; la somme des legs monte à 11,000 liv. sterl. dont la distribution a été faite ainsi: 1000 liv. à la Société pour la propagation de l'Évangile; pareille somme pour l'établissement d'un ou de plusieurs Évêchés dans les possessions du Roi en Amérique; 500 à la Société pour l'encouragement des Sciences chrétiennes; 700 pour le soulagement des veuves & des enfans du Clergé pauvre; 500 aux Écoles protestantes d'Irlande; autant aux Écoles de Bromley dans le comté de Kent; 1500 aux hôpitaux de Croydon, de Cantorbéry & de Horbledown; autant à trois hôpitaux de Londres; 400 à l'hospice de la paroisse de Lambeith à Cantorbéry; 900 aux hôpitaux de la petite vérole & de l'inoculation; 500 à celui des incurables; & 2000 pour réparer & rebâtir les presbytères des petites Cures du diocèse de Cantorbéry.

Le Parlement d'Irlande qui avoit été prorogé au 15 de ce mois, vient de l'être encore au 19 du mois prochain.

Les Vaisseaux de la Compagnie des Indes l'*Essex*, le *Belmont* & le *Général - Coote*, venant de Chine, le *Deptford* de Madras & le *Dutton* de Bombay, sont arrivés heureusement avec de riches cargaisons.

Mardi dernier, un homme & une femme, vivant sur la paroisse de Sainte-Anne, ont renouvelé leur mariage après 61 ans d'union; il s'est trouvé à cette cérémonie 61 personnes, toutes enfans, petits - enfans & arrières-petits-enfans du vieux couple.

Parmi les divers Jugemens prononcés aux dernières assises, qui remplissent dans la plupart de nos Papiers le vide qu'y laisse la disette des nouvelles, on en saisira ici deux. Un homme & une femme de Bristol, accusés d'avoir traité de la manière la plus inhumaine une jeune fille que le Bureau de charité de la ville avoit mis en apprentissage chez eux, & dont ils ont mis la vie en danger, ont été condamnés à 8 liv. sterl. de dommages & intérêts. Et à Horsham on a condamné un Garde - chasse à 30 liv. sterl. de dédommagement en faveur d'un riche Marchand dont il avoit tué le chien.

D'Amsterdam, le 14 Août 1786.

QUATRE-VINGTS Magistrats des villes & États des sept Provinces, réunis ici, ont tenu la semaine dernière plusieurs assemblées, dont l'objet a été de déliberer sur les affaires domestiques de la République; ils ont arrêté une association, sous le titre d'Acte de confédération patriotique, par lequel ils s'engagent solemnellement à travailler de tout leur pouvoir au redressement des abus qui se sont glissés dans la Constitution au préjudice de la liberté civile. Les points principaux qui doivent servir de base à la réforme qu'ils proposent, sont, 1.° la destruction de l'Aristocratie absolue; 2.° des bornes à donner à une Démocratie effrénée; 3.° le Stadhouderat maintenu & protégé, mais réglé sur les principes de la Constitution; 4.° la Religion réformée dominante, maintenue comme la Religion de l'État, dans tous ses priviléges, sans détruire cependant les priviléges naturels des citoyens qui professent une Religion différente.

On a fait imprimer cet Acte, dont il a été tiré sept copies authentiques pour chacune des sept Provinces, où elles seront présentées aux Magistrats qui ont concouru à la rédaction, & qui les signeront.

De Versailles, le 23 Août 1786.

AUJOURD'HUI, jour anniversaire de la

naissance du Roi, l'on a chanté, suivant l'usage, un *Te Deum* dans l'Église paroissiale de Notre-Dame de cette ville.

Les Agens généraux du Clergé de France ont eu, le 20, l'honneur de présenter au Roi, à Monsieur & à Monseigneur Comte d'Artois, le *Précis des Rapports de l'Agence du Clergé de France, par ordre de Matières, depuis l'an 1660 jusqu'en 1780.*

De Paris, le 25 Août 1786.

LETTRES PATENTES du Roi, données à Versailles le 12 Mai, registrées en la Cour des Aides le 31, qui fixent la somme à payer annuellement par la généralité de la Rochelle, à titre d'abonnement, pour les droits en principal & Dix sous pour livre sur les huiles fabriquées & consommées dans cette généralité.

Autres, données à Versailles le 6 Mai, registrées en la même Cour le 5 Juillet, fixant les droits du domaine de Versailles au port de Marly.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 7 Avril, & Lettres patentes sur icelui, du 17 Juin, registrées en la Cour des Aides le 9 Juillet, qui fixent l'indemnité des propriétaires sur les fonds desquels on extrait la mine de fer.

Le 6 de ce mois, sur les neuf heures du matin, écrit-on de Grenoble, il s'est élevé un orage du Nord au Midi, mêlé de tonnerre & de pluie; quelques minutes après, & pendant qu'on sonnoit les cloches du village de Clansaye, près Saint-Paul-trois-châteaux, situé sur la montagne, la foudre y est tombée sur la maison du sieur Gavelas, a percé le toit, le grenier & la chambre au-dessous, s'est précipitée dans la cave, dont elle a percé le mur au levant, & s'est portée dans la maison voisine, où se trouvoit une femme ayant à la mamelle un enfant de six mois, que la foudre a effleuré à la joue & étouffé sur le champ; la mère, tombée en défaillance, n'a pas eu d'autre mal, non plus qu'un enfant qui étoit près d'elle. Le tonnerre a passé ensuite dans une autre maison, où il n'a fait que peu de dommage. Ce village est un théâtre de malheurs. On se rappelle combien il fut maltraité il y a quelques années par les tremblemens de terre.

La 19.e livraison de l'Encyclopédie par ordre des matières, est actuellement en vente, hôtel de Thou, rue des Poitevins. Elle est composée du tome VI, partie 1.re de la Jurisprudence, tome II, partie 2.e des Mathématiques, du tome II, partie 2.e de la Marine, & du tome II, partie 1.re de l'Économie politique & diplomatique. Le prix de cette livraison est de 24 liv. br. & 22 en feuilles; le port de chaque livraison est à la charge des Souscripteurs.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

Août.	Lundi 21.	Mardi 22.	Mercredi 23.
Comp.e des Ind. Actions... 2500l	2147 ½........	2147 ½........	2145, 47 ½....
D.o 16/25.es .. 1600l	....	....	1375 ....
D.o 8.es . 312l 10s	....	....	....
D.o 25.es .. 100l	....	....	....
B.s d'Emp. Oct. 500l	438........	439........	439........
Loterie Royale, *1780.*	554	....	....
Loterie d'Avril *1783.*	735	734........	735 ....
Loterie d'Octob. *idem.*	510........	510, 9, 10.....	510........
Emprunt de 125 mil.ns	1 ½, ⅝, ¾........	2, 2 ¼, ⅛......	2 ⅛, ¼, ⅛.......
Emprunt de 80 mil.ns	10 ¼, ⅛, ¼......	10 ½.........	10 ½, 11......

CHANGES du 23.

Amsterdam.	53 ⅝.
Londres...	29 1/16.
Hambourg.	191.
Madrid.	14l 10s 6d
Cadix..	14l 9s 6d
Livourne..	103 ½.
Gènes....	95 ¼.
Lyon....	¼ au pair.

Chambre Syndicale, du 22 Août. LIVRES. Bibliothèque (petite) des Théâtres. — Considérations sur M. de Vauban, *in*-8.° — Éloge de Louis XII, par M. Langloys, *in*-8.° — Histoire des poissons de Bloch, N.° 20, *in-fol.* — Mémoire sur la culture & les avantages de la racine de Disette, par M. l'Abbé Courmerel, *in*-8.° — La Physicienne, Comédie, par M. de la Montagne. — *C. Starck, Theoria pleuritidis veræ.* — Tableau analytique & synthétique de la Langue françoise en 4 placards. — Traité des maladies des enfans, par M. Underwood, Membre du Collège royal des Médecins de Londres, auquel on a joint les Observations-pratiques de M. Armstrong, premier Medecin de l'hôpital des pauvres enfans de Londres, & celles de plusieurs autres Médecins, traduit de l'Anglois, *in*-8.° relié 6 liv. chez Theophile Barrois jeune, quai des Augustins, n.° 18. — GRAVURES. Costumes François, 50.e cahier, *in-fol.* — Grandes vues des bâtimens de Paris, *in*-4.° N.° 2. — Petites vues des mêmes bâtimens, *in*-8.° N.os 37 à 40. — Premier & second Ouvrages de Gravure, dédiés par la Reconnoissance à la Société Philantropique, 2 estampes en pendant, d'après M. Fr. Sablet, par M. Perrot, 30 s. chaque; chez le sieur Ruoth, rue Saint-Hyacinthe place Saint-Michel, n.° 4. — MUSIQUE. Six Sonates pour le clavecin, avec accompagnement de violon, par M. Sterkel, Œuvre 18, prix 9 liv. chez le sieur Wenck, rue de Chabanois près le Palais royal n.° 4.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 69.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 29 Août 1786.

De Copenhague, le 5 Août 1786.

Le Roi a nommé une Commiſſion pour examiner les droits reſpectifs des propriétaires de terres & des payſans; elle propoſera enſuite à Sa Majeſté des moyens d'améliorer l'économie rurale.

Les Actions de la Compagnie de la Baltique ſe ſont vendues dernièrement 53 à 55 rixdalers chacune.

De Liſbonne, le 31 Juillet 1786.

Le Prélat Charles Dalliſomi, Archevêque de Tiana, nommé Nonce apoſtolique en cette Cour, eſt arrivé ici le 23 de ce mois à bord du Paquebot d'Angleterre.

La nuit du 16 de ce mois, le feu a pris aux écuries du régiment de Mecklembourg; malgré les ſecours les plus prompts & les mieux ordonnés, on n'a pu arrêter les progrès des flammes qui les ont réduites en cendres, ſans qu'on ait pu ſauver tous les chevaux, dont 110 ont péri dans l'incendie; un Palefrenier a auſſi perdu la vie dans cette occaſion.

La Frégate Angloiſe le *Sphynx* a mouillé dans ce port la ſemaine dernière, venant de Gibraltar.

Depuis les nouvelles que l'on a eues ici de Tippo-Saïb par le Vaiſſeau Portugais le *Marquis-d'Angeja*, venant de Madras avec des lettres du 2 Février dernier, on n'en a reçu aucune qui confirme ou qui démente le bruit de ſa mort. Ce que nous avons appris de Goa par un Vaiſſeau qui en partit le 6 du même mois de Février, ſe réduit à ceci:

Tippo-Saïb étoit entré dans le pays de Gates avec ſon Armée, dans le deſſein de troubler le commerce de Goa, & d'intercepter les vivres qui y ſont portés par terre. Le Gouverneur de la ville avoit fait ſortir différens détachemens de Troupes pour s'aſſurer des défilés qui conduiſent du territoire de Gates à la place: cette précaution a ſuffi pour arrêter tous les progrès de Tippo-Saïb, qui n'a pu empêcher le paſſage des comeſtibles, puiſque depuis ce temps les Indiens ſont venus comme à l'ordinaire à Goa, où ils ont porté des marchandiſes, dont pluſieurs forment la cargaiſon du Vaiſſeau parti en Février. On ne ſavoit rien à cette époque de la mort de Tippo-Saïb; on ignoroit où il avoit porté ſes pas; on ſavoit ſeulement que le commerce de la place étoit libre. Ce ſilence ſur ſon ſort n'eſt peut-être pas une raiſon de douter des nouvelles qu'en ont données les Anglois, qui ont plus d'intérêt que les Portugais à cet évènement.

De Vienne, le 12 Août 1786.

L'Empereur parti d'Hermanſtadt le 21 du mois dernier, arriva le 28 à Sniatin, où il vit manœuvrer les régimens de Huſſards de Barko & d'Erdodi, qui étoient campés. Le 31, Sa Majeſté Impériale arriva à Lemberg; le lendemain, Elle ſe rendit au camp aſſemblé à Grudek, compoſé des régimens de Chevaux-légers, de Lobkowitz, de Modène, de Lewenher, & du régiment de Huſſards qui porte ſon nom; celui de Wurmſer a été diſpenſé de camper, à cauſe de la longue & pénible marche qu'il a faite en revenant des Pays-Bas.

La Société d'Agriculture de la ville de Gratz en Styrie, a établi une École-pratique où l'on enſeignera tout ce qui eſt relatif à la culture du ver à ſoie & du mûrier; les leçons de cette École ſeront gratuites.

Vers la fin du mois dernier, on a vu partir d'ici ſur le Danube trois gros Bâtimens Turcs, chargés de verreries, fer, porcelaine, draps de Moravie & bijoux de Nuremberg,

La ville de Villac en Carinthie, qui, depuis quelques années, a essuyé plusieurs incendies, vient d'en éprouver un nouveau qui a réduit en cendres 40 & quelques édifices, au nombre desquels sont l'Église de Saint-Nicolas, celle des Capucins & leur couvent. Ce désastre a été causé par l'imprudence d'un Domestique, qui avoit porté de la lumière dans un bûcher.

D'Hermanstadt, le 26 Juillet 1786.

L'EMPEREUR arriva ici le 15 de ce mois, entre 4 & 5 heures du soir; les Membres du Gouvernement royal, ceux de tous les autres Tribunaux, ainsi que les principaux Officiers qui l'attendoient, furent admis à son audience; le lendemain & le sur-lendemain, Sa Majesté Impériale visita la Chancellerie de guerre nouvellement bâtie, celle des Tribunaux, l'Arsenal, l'Hôtel-de-ville, la Maison de correction, le monastère des Religieuses, l'hôpital Thérésien des Orphelines, les Écoles normales & latines. Le 19, les régimens d'Orok, de François Giuley, le bataillon des Grenadiers de Kleistensky, le régiment de Savoie, Dragons, & celui de l'Archiduc Léopold de Toscane, qui campoient à peu de distance de la ville, manœuvrèrent par parties; le 21, ils manœuvrèrent ensemble, & le même jour, Sa Majesté Impériale partit à une heure pour continuer son voyage.

De Semlin, le 8 Juillet 1786.

ON apprend que des deux Bâtimens du sieur Gollner, arrivés ici le 26 Juin, & partis le 1.er de ce mois, pour continuer leur route sur le Danube vers la mer Noire, l'un a fait naufrage dans l'endroit appelé *la Porte de Fer.* Parmi les personnes qui ont péri avec ce Bâtiment, on compte le fils aîné du propriétaire qui y étoit embarqué.

De Berlin, le 8 Août 1786.

LA santé du Roi donne toujours des inquiétudes; elles sont entretenues par une enflure qui lui est survenue au bas-ventre. Dernièrement Sa Majesté a éprouvé une foiblesse qui a fait craindre pour ses jours; le Docteur Selle fut mandé sur le champ à Potsdam, & il en est revenu le 4. Le Roi est beaucoup mieux à présent, & il contin[ue] le travail dont il s'occupe journellemen[t] & que l'on desireroit qu'il suspendît pour [se] livrer à un repos nécessaire à sa conser[vation].

De Francfort, le 15 Août 1786.

L'ÉLECTEUR de Trèves, à l'exemp[le] de celui de Cologne, a défendu dans s[on] diocèse de recourir à la juridiction de [la] Nonciature de Cologne dans les affair[es] qui sont de la compétence légitime [de] l'Ordinaire.

On apprend de Berlin que le Traité [de] commerce projeté entre cette Cour & cel[le] de Stockholm n'a pû être conclu, à cau[se] des difficultés que l'on a rencontrées [en] Suède, relativement aux fournitures [de] tabac. On ajoute que si ce Traité avoit [eu son] effet, le revenu du Roi de Suède sero[it] augmenté de 150,000 écus.

Une Société Littéraire qui s'est form[ée] dans cette ville, avoit fait annoncer de[ux] Prix à l'occasion de la mort héroïque d[u] Prince Jules-Léopold de Brunswick-Wolfenbuttel; l'un étoit destiné au meilleu[r] Poëme Allemand, l'autre au meilleur Ta[-]bleau relatifs à cet évènement. Le 7 de [ce] mois, cette Société a tenu une Assembl[ée] dans laquelle elle a proclamé les Ouvrag[es] couronnés. Deux Poëmes ont partagé [le] premier Prix; l'Auteur de l'un est le sie[ur] Conz de Tubingue, & celui de l'autre e[st] le sieur Steendlin de Stutgard. Le Prix [de] Peinture a été adjugé au sieur Ramber[g] fils, Peintre, qui est actuellement à Londre[s].

De Hambourg, le 9 Août 1786.

ON débite ici que le Ministère de Russ[ie] a proposé à l'Impératrice de mettre en cir[-]culation pour 30,000,000 de roubles d[e] papier-monnoie, en billets de 25, 5[0] & 100 roubles. On ne sait point enco[re] si cette proposition a été agréée.

Le sieur Wartenburg, Conseiller de Jus[-]tice, âgé actuellement de 84 ans, a eu 13[...] enfans, petits-enfans & arrière petits-enfans; il existe encore 95 individus de cette pos[-]térité nombreuse.

Le Professeur Sevel voyage actuellemen[t] dans l'Allemagne & dans la Suisse par ordr[e] & aux frais du Prince royal de Danemarck

Il doit examiner dans tous les endroits les meilleurs établissemens d'éducation ; à son retour le Prince se propose de faire travailler à un plan d'amélioration des institutions publiques en Danemarck.

Un Journal politique fait monter à 1,500,000 ames la population actuelle de la Moravie.

De Munich, le 16 Août 1786.

Le Prince dont la Princesse Palatine de Birckenfeld est accouchée à Landshut le 3 de ce mois, y a été baptisé le 6, & nommé *Pie*. Le Pape, qui en est le parrain, a été représenté à cette cérémonie par le Nonce ordinaire de Sa Sainteté à Munich.

De Muhlbach, le 18 Juillet 1786.

Le 14 de ce mois, on a éprouvé ici une tempête mêlée de grêle, qui a duré un quart d'heure, & s'est étendue de l'Ouest à l'Est sur toutes les campagnes ; les grêlons qui étoient très-gros & dont quelques-uns pesoient depuis 8, 10 jusqu'à 15 onces, ont fait beaucoup de dégâts dans les champs ; les toits des maisons ont considérablement souffert ; ainsi que les fenêtres, principalement celles qui sont tournées vers l'Ouest.

De Milan, le 21 Juillet 1786.

En conséquence des ordres supérieurs arrivés ici de Vienne, l'Archevêque de cette ville a mandé tous les Ecclésiastiques déjà initiés aux Ordres sacrés & ceux qui aspirent à y entrer, pour leur ordonner de se rendre au Séminaire de Pavie, où ils doivent faire le cours d'études prescrit par l'Empereur, & qui doit durer quatre ans. L'intention de Sa Majesté Impériale est d'établir dans tous ses États une instruction uniforme pour le Clergé, & de mettre fin à toutes les controverses qui le divisoient auparavant.

Depuis quelque temps les Malfaiteurs se sont multipliés dans cette ville, où ils commettent des excès qui troublent la tranquillité publique : on dit que, pour y mettre ordre, on fait venir un Corps de Troupes qui restera en garnison ici, & qu'on répartira dans ses différens quartiers, d'où ils pourront se porter sur le champ dans les endroits où la police les appellera.

De Gênes, le 31 Juillet 1786.

Le Grand-Conseil assemblé a inscrit au livre de la Noblesse de la République, la Maison de Grillo, établie à Arles dans le 15.e siècle, & l'a réintégrée dans les droits & honneurs dont jouissoient ses ancêtres.

De Londres, le 17 Août 1786.

Le départ de Sir Gui Carleton, à présent Lord Dorchester, pour Québec, où il va prendre possession du gouvernement du Canada, est fixé au mois prochain.

On dit que le Lord Walsingham, destiné à l'Ambassade d'Espagne, ne tardera pas à se rendre à sa destination.

Parmi les nouvelles que le Vaisseau de la Compagnie des Indes le *Deptford* a apportées, nos Papiers débitent celle-ci :

Au mois de Février dernier il s'éleva à Seringapatnam, capitale des possessions de Tippo-Saïb, un orage terrible, mêlé de tonnerres & d'éclairs ; la foudre tomba sur un magasin à poudre qui santa en l'air, & qui mit le feu à quelques maisons voisines, d'où l'incendie se communiqua à plusieurs autres avec tant de rapidité, qu'un tiers de la ville fut réduit en cendres ; plusieurs habitans périrent sans avoir le temps de se sauver ; d'autres désespérés des pertes que leur causoit ce désastre, se précipitèrent eux-mêmes dans les flammes.

D'autres nouvelles annoncent beaucoup de désordre & de confusion dans cette belle & riche contrée.

Le Gouvernement de Poonah ayant envoyé à Mahdagée Scindia l'ordre d'abandonner ses conquêtes du côté du Bengale, ce dernier a demandé le remboursement d'une somme qu'il avoit employée à soumettre les Rajahs rebelles ; sur l'impossibilité où le Roi s'est trouvé de la lui payer, il a demandé un ordre qui l'autorisât à la lever ; le Prince l'a refusé en disant qu'il étoit inutile d'expédier un ordre auquel personne n'obéiroit. Scindia a insisté parce que cet ordre lui serviroit au moins de reconnoissance de sa créance ; le Roi a persisté dans son refus, & Mahdagée Scindia s'est alors adressé au Shah-Sadda, à qui il a proposé de signer un ordre semblable & offert de détrôner son père & de le mettre à sa place. Ce Prince a senti le piége & l'a pareillement refusé, en lui disant que, content de son sort, il ne songeoit point à agraver celui du Roi, qui étoit sans autorité & prisonnier, & dont il partageroit vraisemblablement l'infortune s'il avoit la foiblesse de céder à ses offres & de se rendre à Dehli.

Le projet formé depuis quelque temps de faire un règlement qui empêchè les Officiers de la Compagnie des Indes de rechercher des profits illicites, est, dit-on, arrêté; pour leur ôter tout prétexte à demander des supplémens d'appointemens, on a fixé leurs gages; ceux des Capitaines seront de 30 liv. sterl. par mois, outre 20 pour leur table; ceux des autres Officiers sont également réglés selon leurs grades.

On dit que les Directeurs s'occupent d'un plan de commerce avec les possessions Russes sur les côtes de Kamtschatka; ils y enverront tous les ans des Bâtimens de 3 ou 400 tonneaux, & de 30 hommes au moins d'équipage ou de 40 au plus; ils prendront dans ces contrées des fourrures qui, portées à la Chine, où elles sont estimées, dispenseront d'y faire passer tous les ans des sommes considérables en argent comptant; mais on n'est point encore d'accord sur la nature des marchandises qu'on pourra échanger contre ces fourrures. Les Peuples de ces contrées quoique simples ne le sont pas autant que ceux des Isles nouvellement découvertes; & l'Impératrice qui ne néglige aucun moyen de les éclairer, prendra sans doute des mesures pour les mettre en état de faire ce commerce avec un avantage qui diminuera celui que se propose de faire la Compagnie.

On croit que les Agens qui ont été envoyés sur le continent pour acheter du thé des Compagnies étrangères, exécutent pour la dernière fois une pareille commission. Nous attendons au printemps prochain 16 Vaisseaux de Chine, qui, joints à ceux qui sont actuellement en route, paroissent devoir en apporter une quantité suffisante pour fournir aux ventes de la Compagnie.

Il vient de mourir à Assolas dans le comté de Clare en Irlande, un vieillard, nommé Paul O-Brien, âgé de 107 ans & 5 mois.

De New-Yorck, le 25 Juin 1786.

Le fonds de la Banque de Philadelphie dernièrement supprimée, montoit à 870,400 dollars, partagés en Actions de 400. Il en appartient 185 aux Étrangers, & sur-tout aux Hollandois; 600 aux Habitans de New-Hampshire, Massachussett, Connecticut, New-Yorck, New-Jersey, Delaware, & Virginie; 1285 à ceux de Pensylvanie, dont 1235 à la ville de Philadelphie seulement.

On lit la description suivante d'un phé nomène extraordinaire dans les Papiers d Virginie.

« Il y a dans le comté de Fincastle un ruissea dont l'eau a une propriété très-singulière, qu'o n'a pas encore assez examinée pour la défini Cette eau paroît être minérale, & imprégné d'une grande quantité de soufre ou de quelqu substance de cette nature. Lorsqu'on y tire u coup de pistolet chargé à poudre, elle prend fe aussitôt, & brûle comme les liqueurs spiritueuses jusqu'à ce qu'elle soit entièrement consumée alors son lit paroît couvert de cendres; quelque fois cette eau brûle pendant deux ou trois jours lorsqu'elle est épuisée, il en sort de nouvelle pa des crevasses qui se trouvent au fond du ruisseau & en une demi-heure il recommence à coule comme auparavant. Cet effet se renouvelle chaqu fois que quelque curieux y met le feu. »

De Versailles, le 27 Août 1786.

Le Roi a nommé à la place de Grand Croix, vacante dans l'Ordre de Saint-Louis pour le service de terre, le Comte d Thianges, Lieutenant général, Premi Maître de la Garde-robe de Monseigneu Comte d'Artois; & à celles de Comman deurs dudit Ordre, vacantes dans le mêm service, le sieur de la Riviere de Coincy Lieutenant général, Commandant à Toulor le Comte de Moriolles, Lieutenant généra ancien Lieutenant des Gardes-du-Cor du Roi; le Marquis d'Hericy, Lieutena général, & le sieur Descrot d'Estrée Maréchal-de-camp, ancien Lieutenan colonel du régiment du Roi, Infanterie.

Le 25 de ce mois, fête de Saint Loui le Roi reçut, dans son Cabinet, Granc Croix de l'Ordre de Saint-Louis, le Com de Thianges; & Commandeurs dudit Ordre le sieur de la Rivierre de Coincy, le Com de Moriolles, le Marquis d'Hericy & sieur Descrot d'Estrée.

Le Roi ayant reçu les Grand-Croix Commandeurs ci-dessus nommés, se rend à la Chapelle, portant les marques de l'Ord royal & militaire de Saint-Louis, précéc de Monseigneur Comte d'Artois & d Princes de son Sang, Chevaliers de Sain Louis, ainsi que des Grands-Croix Commandeurs qui marchoient suivant leu grades & leur ancienneté dans le service, e conséquence de l'Édit du mois de Janvi 1779. Après avoir assisté à la grand'Messe

chant

chantée par sa Musique & célébrée par l'Abbé de Ganderatz, Chapelain de la grande Chapelle, & à laquelle la Reine, Monsieur, Madame, Madame Comtesse d'Artois & Madame Élisabeth de France, assistèrent dans la Tribune, Sa Majesté revint dans le même ordre dans lequel Elle avoit été.

Le même jour, les Princes & Princesses, les Seigneurs & Dames de la Cour, eurent l'honneur de rendre leurs respects au Roi à l'occasion de la fête de Sa Majesté. La Musique du Roi exécuta, pendant le lever, une symphonie de la composition du sieur Harang, premier Violon de la Musique de Sa Majesté, sous la conduite du sieur Dauvergne, Surintendant.

Le même jour, le Corps-de-ville de Paris eut audience du Roi; il fut présenté par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des finances, Ministre & Secrétaire d'État ayant le département des Affaires étrangères, à cause de l'indisposition du Baron de Breteüil, & conduit par le sieur de Nantouillet, Maître des Cérémonies, & par le sieur de Watronville, Aide des Cérémonies. Les sieurs Dorival & Guyot, nouveaux Échevins, prêtèrent le serment, dont le Comte de Vergennes fit lecture, ainsi que du scrutin qui fut présenté par le sieur Hue de Miroménil, Avocat du Roi au Châtelet. Le Corps-de-ville de Paris eut aussi l'honneur de rendre ses respects à la Reine & à la Famille Royale.

Ce jour, le sieur David, Graveur de la Chambre & du Cabinet de Monsieur, a eu l'honneur de présenter à ce Prince la dixième livraison de l'Histoire d'Angleterre, représentée par figures, accompagnées d'un Précis historique dont Monsieur a bien voulu agréer la dédicace *.

De Paris, le 29 Août 1786.

LETTRES PATENTES du Roi, données à Versailles le 3 Août, registrées en la Cour des Monnoies le 27, qui permettent au sieur Chanorier, de transférer à Paris, pour 15 ans, une Manufacture de quincaillerie & de plaqué, doublé d'or & d'argent, qu'il avoit été autorisé à établir à Lyon, par autres Lettres patentes du 4 Août 1784.

* Le prix de chaque livraison est de 15 livres; elles paroissent régulièrement chez l'Auteur, rue des Cordeliers, au coin de celle de l'Observance.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 2 Juillet, qui fait défenses à toutes personnes sans exception, autres que les Avocats aux Conseils du Roi, de signer ni faire imprimer aucunes Requêtes, Mémoires, &c. dans les affaires portées ou à porter au Conseil; & aux Imprimeurs de les imprimer, si la minute n'en a été signée préalablement d'un Avocat aux Conseils.

Autre du 6, qui ordonne qu'il sera incessamment établi à Essonne, sous l'inscription de Paris, un Bureau, où toutes les couvertures qui se fabriquent dans cette ville, & qui reçoivent ensuite les apprêts du foulage audit lieu d'Essonne, seront, après lesdits apprêts, revêtues du plomb prescrit par l'Arrêt du 26 Janvier dernier, & par l'article II de celui du 7 Décembre 1785.

Autre de même date, qui ordonne qu'il sera incessamment établi à Sens un Bureau où seront apportées toutes les étoffes qui se fabriquent dans la Manufacture royale de Velours de coton établie dans cette ville, à l'effet d'y être revêtues aux deux chefs du plomb prescrit par l'article II de l'Arrêt du 7 Décembre 1785, pour les étoffes de laine de fabrication libre.

Autre du 3 Août, portant exemption du droit de Marc d'Or, sur les Lettres patentes confirmatives de Décrets d'union de Bénéfices ecclésiastiques, faites pour les objets d'utilité publique désignés dans cet Arrêt.

Autre du 20 du même mois, par lequel Sa Majesté approuve l'offre faite par les sieurs Perrier & Compagnie, d'affecter un fonds de Quatre millions, aux assurances qu'ils donneront contre les incendies, & nomme un Commissaire pour en surveiller le Dépôt.

Arrêt de la Cour des Monnoies, du 19 Aout, qui ordonne que les *Écus de Six livres*, au différent de la Monnoie de Perpignan, au millésime de 1786, portant dans la légende, du côté de l'effigie, ces mots: *LUD. XI.* seront & demeureront supprimés; fait défense à toutes personnes de les recevoir en payement: Enjoint aux Propriétaires de les rapporter aux Bureaux du Change, où la valeur leur en sera payée comptant, & pièce pour pièce, jusqu'au 1.er Janvier 1787, après lequel temps ils ne pourront être reçus que comme matières, & payés suivant le Tarif.

Le 25 de ce mois, l'Académie Françoise a fait célébrer, selon son usage, la Fête de Saint Louis dans la Chapelle du Louvre. Le Sermon relatif à l'éloge du Saint Roi, a été prononcé par l'Abbé de Sauvigny, qui a traité des devoirs des Sujets envers leur Souverain.

Le même jour l'Académie, dans son Assemblée publique, a décerné le Prix d'encouragement au sieur Roucher; le Prix

d'utilité de l'année dernière, au sieur Lacretelle, Avocat au Parlement; le Prix d'utilité de cette année, à l'Abbé Roubaud; & le Prix de vertu, à Joseph Chrétien, qui a sauvé, au péril de sa vie, trois enfans prêts à périr sur un canal glacé à Versailles.

Le Prix de Poësie de cette année, & le Prix d'Éloquence réservé l'année dernière, n'ont point été adjugés, non plus que le Prix de Poësie destiné à qui célébreroit le plus dignement le dévouement héroïque du Prince Léopold-Maximilien de Brunswick. De ces trois Prix, celui d'Éloquence ayant pour objet l'Éloge de Louis XII, père du Peuple, a été remis à l'année 1788, & les deux autres à l'année prochaine.

Le Prix proposé pour un Catéchisme de Morale, ainsi que le Prix destiné à l'Éloge du sieur d'Alembert, sont remis à l'année 1787; celui de Morale est proposé pour la quatrième & dernière fois.

Le sujet du Prix d'Éloquence de l'année prochaine, sera l'Éloge du Maréchal de Vauban.

Dans cette Assemblée de l'Académie, le sieur Target, Directeur, se trouvant malade & n'ayant pu remplir ses fonctions, le sieur de Champfort, Chancelier, a lû pour lui & en son nom, des Observations sur les causes qui ont empêché l'Académie d'adjuger cette année les Prix de Poësie & le Prix d'Éloquence.

La séance a été terminée par la lecture d'une Pièce de Vers du sieur le Mierre, qui a pour sujet un Voyage dans la Suisse.

Les Doyen, Chanoines & Chapitre de l'insigne & royale Église de Saint Quiriace, première, principale & plus ancienne de la ville de Provins, ont célébré le 23 Août, jour anniversaire de la naissance de Louis XVI, la Messe solemnelle, suivie de l'*Exaudiat,* qu'ils ont fondés en 1774, pour la conservation des jours de Sa Majesté & la prospérité de son règne.

A la relation que l'on a donné de la fête séculaire de la fondation de la Maison royale de Saint-Cyr, dans la Gazette du 18 de ce mois, on joindra ici quelques détails qui ont été omis. La musique du *Te Deum,* qui étoit de la composition du sieur Asselin, Amateur, fut chantée par les Demoiselles Élèves de cette Maison, & eut le plus grand succès. On ajoutera que sur le parterre du jardin intérieur, où fut exécuté un très-beau feu d'artifice, on avoit élevé un temple dédié à l'Immortalité. Ce temple, emblême de la Maison royale de Saint-Cyr, composé de colonnes doriques, couronné par un superbe soleil, qui étoit la devise de Louis XIV, & orné du chiffre du Roi & de la Reine, étoit décoré de feux Chinois, qui produisoient le plus bel effet. Il avoit été construit sur les dessins & sous la direction du sieur de Monville, Architecte & Gentilhomme de la Maison royale de Saint-Cyr.

Messire Joseph-François Dumas, Chevalier, Seigneur, Marquis de Paysac, la Borie, la Serre, Cousages & autres lieux, Vidame de Limoges, ancien Officier au régiment des Gardes-françoises, est mort ici le 10 de ce mois, dans la 64.e année de son âge.

Marie de Priezac, épouse de Pierre Beaupoil, Vicomte de Saint-Aulaire, ancien Capitaine de Cavalerie, est décédée, le 22 Juillet dernier, au château de Forsac en Limosin, âgée de 46 ans.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

Août.	Jeudi 24.	Vendredi 25.	Samedi 26.	Changes du 26.
Comp.^{e} des Ind. — Actions... 2500^{l}	2142 $\frac{1}{2}$, 40....	*Fête.*	2142 $\frac{1}{2}$.......	Amsterdam. 53 $\frac{5}{8}$.
D.° $\frac{16}{25}$.^{es} .. 1600^{l}	1375........	....	....	Londres... 29 $\frac{3}{16}$.
D.° 8.^{es} . 312^{l} 10^{f}	....	....	....	Hambourg. 191.
D.° 25.es .. 100^{l}	....	....	....	Madrid. 14^{l} 10^{f} 6^{d}
B^{t} d'Emp. Oct. 500^{l}	439.........	....	439.........	Cadix.. 14^{l} 9^{f} 6^{d}
Loterie Royale, *1780.*	556.........	....	556.........	Livourne.. 103 $\frac{1}{2}$.
Loterie d'Avril *1783.*	735, 36......	....	736.........	Gènes.... 95 $\frac{1}{4}$.
Loterie d'Octob. *idem.*	510.........	....	509, 10......	Lyon.... $\frac{1}{8}$ au pair.
Emprunt de 125 mil.^{ns}	2 $\frac{1}{8}$, 2.......	....	2 $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$.......	
Emprunt de 80 mil.^{ns}	11 $\frac{1}{4}$.........	....	11 $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$, 12....	

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.



De Mittau, le 2 Août 1786.

On écrit de Cronstadt qu'une Escadre composée de 5 Vaisseaux de ligne, dont un de 80 canons, & de 5 Frégates, est en rade, & y attend depuis le 5 Juillet le premier bon vent: 3 Frégates sont parties pour Revel; 3 autres doivent se rendre dans la Baltique, pour exercer les Cadets de Marine.

Le commerce de Pétersbourg est plus actif que jamais. Dans les six premiers mois de cette année, il y étoit arrivé 550 Bâtimens, & la recette de la Douane au mois de Juin, montoit à 800,000 roubles.

De Madrid, le 4 Août 1786.

Les Directeurs de la Banque nationale de Saint-Charles ont distribué, le 20 du mois dernier, les vingt dots de 5000 réaux de vellon chacune, que les Actionnaires ont arrêté d'accorder à des Artisans & Laboureurs de Madrid & des provinces de Toro, de Guadalaxara & d'Estramadure.

Le 22, la Société royale économique des Amis du pays disposa des Prix qu'elle avoit à distribuer en faveur de dix-neuf Élèves des quatre Écoles patriotiques qui se sont le plus distinguées dans la filature du lin, de la laine & du coton, pendant le dernier semestre.

Un Membre généreux de cette Société lui a remis une somme de 6000 réaux, dont on formera deux Prix; l'un destiné à l'encouragement de l'industrie, sera distribué à ceux qui auront démontré le moyen de soigner nos bois de charpente comme les Anglois, de manière qu'ils puissent acquérir autant de durée & de légèreté. L'autre Prix est destiné à ceux qui entreprendront de mettre en valeur avec le plus de succès, dans un espace de deux lieues autour de cette ville, une pièce de terrein sec, en y plantant des amandiers, en y joignant d'autres arbres à fruits ou sans fruit, en suivant la méthode simple & facile indiquée dans le tome XIII du Voyage d'Espagne par D. Estevan Bentila, premier Jardinier du palais royal d'Aranjuez. Le premier de ces Prix sera décerné le jour de Noël de l'année prochaine, & le second le même jour de l'année 1789.

De Vienne, le 15 Août 1786.

Le Corps d'Artillerie en garnison ici, est au camp de Simmering, où il s'est rendu le 1.er de ce mois.

Les Troupes qui doivent former celui de Minkendorf, sont en marche pour s'y rendre.

Le Comte de Hazfeld, Ministre des finances, est tombé malade, & le Prince de Lichtenstein est également en danger.

La femme d'un Marchand de cette ville, nommée Lakenbauer, est accouchée dernièrement de trois garçons.

On vient de vendre le jardin des Capucins & celui des Récollets de cette capitale; le premier a produit à la Caisse de Religion 77,000 florins, & le second 30,000.

On a arrêté à Grossobming en Styrie, un homme âgé de 70 ans, qui ayant été marié sept fois, est accusé d'avoir empoisonné successivement ses sept femmes. Chacune de ces infortunées qu'on croit avoir été ses victimes, n'a vécu avec lui que pendant deux ans. La mort de la septième a fait naître des soupçons; la Justice a fait exhumer le cadavre, qui a été examiné avec soin par des Gens de l'art, qui ont trouvé des indices non équivoques de poison.

De Lintz, le 4 Août 1786.

La Régence de la haute Autriche a fait publier diverses Ordonnances; l'une a pour objet la suppression de la fête qu'on appelle dans le pays *Blau montag*, le *Lundi bleu*.

La seconde défend aux Ministres de la Religion d'encourager les gens de la campagne à célébrer les jours de fêtes supprimées, en faisant le service divin ces jours-là comme avant la suppression. Ils seront réprimandés la première fois qu'ils contreviendront à cette loi, & privés de leurs bénéfices en cas de récidive; les hauts Justiciers ont ordre de veiller sur ces transgressions, & d'en prévenir les Directeurs des Cercles; ils seront punis par une amende de 50 florins en cas de négligence.

De Presbourg, le 9 Août 1786.

Le régiment de Nassau, Cavalerie, s'est mis en marche ces jours derniers pour le camp qui s'assemble auprès de Pest.

Le 6 & le 7 de ce mois, le Danube nous a menacé d'une nouvelle inondation; ses eaux se sont gonflées de plus de 2 pieds au-dessus de sa hauteur ordinaire, mais depuis hier il a considérablement baissé.

De Prague, le 8 Août 1786.

La Société des Sciences établie dans cette ville a résolu de faire voyager tous les ans quelques-uns de ses Membres dans les provinces de ce royaume; ils les examineront & lui rendront compte ensuite de leurs observations, qui seront principalement dirigées sur la nature des sols, les objets de culture dont ils sont susceptibles, la perfection qu'on peut leur donner. Les Savans que la Société a choisis cette année sont l'Abbé Gruber & le sieur Gerstour, qui sont actuellement au Riesengebirg, montagne très-élevée qui sépare la Bohême de la Silésie & de la haute Lusace.

De Berlin, le 17 Août 1786.

Les alarmes que nous inspiroit l'état du Roi, se sont malheureusement confirmées; ce matin, Sa Majesté a succombé à sa maladie; Elle est morte âgée de 74 ans 6 mois & 17 jours, après un règne glorieux de 46 ans 2 mois & 17 jours. La veille, Elle avoit continué son travail ordinaire, & signé quelques dépêches qui portent cette date. Le Prince de Prusse son neveu, Frédéric-Guillaume, âgé de 43 ans & 11 mois, lui succède en qualité d'Électeur de Brandebourg & de Roi de Prusse.

De Francfort, le 15 Août 1786.

Le 2 de ce mois, le Prince de la To[...] & Taxis a pris possession des comtés [...] seigneuries de Scheer, dont il a fait l'a[c]quisition il y a quelque temps.

Voici la substance de l'accommodem[ent] fait le 17 Mai dernier entre le Magist[rat] & la Bourgeoisie de la ville impériale d'Ul[m]. 1.° Le Magistrat se charge de payer les fr[ais] du procès qui a eu lieu entre lui & la Bou[r]geoisie. 2.° La seconde imposition extraordinai[re] cessera dès que les circonstances le permettron[t]. 3.° Le Magistrat entrera en conférence avec [la] Bourgeoisie toutes les fois qu'il s'agira de faire d[es] aliénations considérables, ou quelque changeme[nt] aux impositions. 4.° Le Magistrat se conforme[ra] exactement aux Réglemens de l'Empereur co[n]cernant l'administration de la justice, de [la] police, de l'économie & des finances de la vill[e].

De Hambourg, le 10 Août 1786.

La construction des Bâtimens éta[nt] devenue dans la Poméranie un objet prin[]cipal de l'industrie de ses habitans, on y [a] formé un établissement qui est lié étroit[e]ment à ce travail & qui y manquoit encor[e]; c'est une fabrique d'ancres qu'on a établ[ie] à Stettin. Cette fabrique & les forges [de] Memel & de Konigsberg, fournissent d[es] ancres aussi bonnes & aussi solides qu[e] celles que l'on tire du Nord. Les épreuv[es] qu'on en a faites ont parfaitement réussi.

Les affaires de commerce dans la province [de] Tobolsk en Russie se font aux foires; on [en] compte quatre dans l'année; celles qui sont l[es] plus fréquentées se tiennent à Isbit & à Kiacht[a], ville située sur les frontières de la Chine. L[es] Russes y apportent des marchandises d'Europ[e] & les échangent pour celles d'Asie, & sur-to[ut] du thé, de la soie, des étoffes de soie, [de] coton, &c. La valeur des échanges qui se fo[nt] à la première foire fait un objet d'un millio[n] & demi de roubles, & à la seconde de deu[x] millions au moins. Les deux autres foires so[nt] celles d'Ienisseisk & de Berosof; les Sauvages [y] apportent toutes sortes de pelleteries & prenne[nt] en échange de la farine, de l'eau-de-vie, d[u] tabac, des ustensiles de cuivre, &c.

De Schwerin, le 7 Août 1786.

Le Duc régnant a chargé le Comte d[e] Schmettau, ancien Major de Brigade a[u] service de Prusse, de lever & de rédige[r] une Carte topographique, économique [&] militaire du Duché de Mecklembourg-Schwerin. Il y a quelques années que c[e]

Officier a exécuté un semblable Ouvrage pour le Duché de Mecklembourg-Strelitz.

De Livourne, le 4 Août 1786.

SUR la nouvelle que l'on a reçue que les Bâtimens Africains s'approchoient actuellement de l'Espagne, il a été établi ici une quarantaine pour les Bâtimens venant des ports de ce royaume, dans la crainte que les Barbaresques n'aient eu quelque communication avec les Espagnols.

De Londres, le 22 Août 1786.

HIER, on a célébré par un bal à Windsor le jour de naissance du Prince Guillaume-Henri, qui est entré dans sa 22.e année.

La Princesse Élisabeth est malade depuis Jeudi dernier; elle a été saignée deux fois samedi; selon les rapports des Médecins elle étoit mieux hier & aujourd'hui.

Le voyage du sieur Adams n'a point interrompu le cours des négociations du Congrès; le Colonel Smith qui est resté ici chargé des affaires des États-unis, a de fréquentes conférences avec nos Ministres.

On assure que les Américains tournent actuellement leur attention sur la culture du chanvre, & qu'ils prennent toutes les mesures possibles pour se procurer la quantité suffisante de cette production, non-seulement pour leurs besoins, mais pour en fournir les marchés étrangers, en concurrence avec les Suédois & les Russes; les États de la Nouvelle-Angleterre & de la Caroline septentrionale ont proposé des prix d'encouragement à ceux qui en cultiveroient & en recueilleroient une plus grande quantité.

On se propose d'établir dans l'Inde une communication par terre avec la Chine; on y emploîra, selon l'usage de l'Orient, des Caravannes, qui se rendront du Bengale à Canton. La route qu'elles prendront à leur retour sera de Canton à Tonquin, & de-là à la ville Chinoise de Leige, d'où elles passeront ensuite à Cattinghaign & traverseront le Gange, jusqu'au fort Guillaume. On ignore si ce projet est praticable; mais s'il peut être exécuté, la Compagnie s'en promet des avantages considérables.

Selon toutes les nouvelles de l'Inde, les rapports de la mort de Tippo-Saïb sont si variés que rien ne paroît plus incertain que cet évènement; les uns le disent tué dans une action contre les Naires le 18 Novembre dernier; les autres prétendent qu'il a péri par l'explosion d'une mine placée sous le chemin que l'on savoit qu'il devoit prendre pour aller reconnoître une Place qu'il attaquoit. On ajoute que son fils lui a succédé, & qu'on a fait des réjouissances à cette occasion dans Seringapatnam. Au milieu de ces récits on ne doute pas que s'il n'est ni mort ni blessé, il a du moins éprouvé quelqu'évènement très-fâcheux.

Une lettre de Madras, du 9 Janvier, nous laisse dans la même incertitude; elle porte que la mort de ce Prince a été d'abord annoncée par les naturels du pays, mais que si elle étoit réelle on en auroit reçu alors la confirmation.

Les Directeurs de la Compagnie se proposent d'envoyer à Bombay par terre un exprès qui partira dans le courant de ce mois. Le dernier qui a fait cette route y a employé 73 jours; mais comme il avoit éprouvé plusieurs inconvéniens auxquels on a remédié, on se flatte que celui-ci fera le voyage en moins de temps.

De Versailles, le 30 Août 1786.

LE sieur Beuvain de Montillet, que le Roi avoit nommé précédemment Avocat général à son Grand-Conseil, a eu l'honneur d'être présenté en cette qualité, le 27, à Sa Majesté par le Garde des Sceaux.

Le Duc de Saxe-Teschen & la Duchesse son épouse, Gouverneurs généraux des Pays-bas Autrichiens, qui étoient ici sous le nom de Comte & de Comtesse de Bély, ont pris, le 28, congé de Leurs Majestés.

Le même jour, Mesdames Adelaïde & Victoire de France sont parties pour leur château de Louvois, où elles doivent rester jusqu'à la fin du mois prochain.

La Reine s'est rendue, le lendemain, à son château de Trianon, pour y passer quelque temps.

Le même jour, les Députés des États de Languedoc furent admis à l'audience du Roi; ils furent présentés à Sa Majesté par le Comte de Bissy, Lieutenant général de la province, & par le Baron de Breteüil, Ministre & Secrétaire d'État ayant le département de la province, & conduits par le sieur de Watronville, Aide des Cérémonies. La Députation étoit composée, pour le Clergé, de l'Évêque d'Alais, qui porta la parole; du Comte du Roure, Baron de Tour du Gévaudan, pour la Noblesse; des sieurs de Toulouse, de la Roche & de

Peronne, pour le Tiers-État, & du Marquis de Montferrier, Syndic général de la province. La Députation eut ensuite audience de la Reine & de la Famille Royale.

De Paris, le 1.er Septembre 1786.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, du 31 Mai, portant établissement à Meaux d'un Bureau où seront apportées les toiles peintes & imprimées dans cette ville, pour y être revêtues du plomb ordonné par les Arrêts du Conseil des 10 Novembre 1785 & 19 Janvier dernier.

L'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres & celle des Sciences, ont assisté conjointement, le jour de Saint-Louis, à la Grand'Messe qui a été célébrée aux Pères de l'Oratoire, & au Panégyrique du Saint, qui a été prononcé par l'Abbé Genais, Prêtre du diocèse d'Angers, & Avocat en Parlement.

Le sieur de la Porte, Intendant de Lorraine, ayant été nommé par le Roi pour assister à l'élection de l'Abbesse de l'insigne Chapitre de l'église de Saint-Pierre de Remiremont, se rendit à cet effet dans cette ville, le 22 du mois dernier. Les suffrages se sont réunis en faveur d Mademoiselle de Bourbon-Condé, qui a été élue d'une voie unanime. Cette Princesse av été apprébendée la veille dans la personne d la Comtesse de Mostejuols, à qui elle av envoyé sa procuration; & sur la présentatio de la Comtesse de Messey de Bielle.

Jacques-François Dugardin, Chevalier Seigneur & Patron de Biville, Chevalier d l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis Lieutenant-colonel, Sous-directeur-comman dant de l'Artillerie au département de la ba Normandie, né le 9 Octobre 1700, ayant ser 52 ans dans l'Artillerie, est mort à Valognes l 5 du mois dernier. C'est le dernier de sa famille Le Roi, en reconnoissance de ses services, veno de le gratifier d'une pension de 3360 liv. p brevet du 21 Mai dernier.

Nota. Bonne-Gabrielle de Saint-Chamans Marquise de Calonne, morte en Auvergne a château de Cambon, étoit âgée de 70 ans, & non de 78, comme on l'a dit par erreur dans l Gazette du 11 Août.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

JUILLET.	LUNDI 28.	MARDI 29.	MERCREDI 30.	CHANGES du 30.
Comp.e des Ind. Actions... 2500l	2140, $42\frac{1}{2}$, 40.	2140, $37\frac{1}{2}$.....	$2137\frac{1}{2}$.......	Amsterdam. $53\frac{1}{2}$.
D.o 16.es/17.. 1600l	....	....	1375.......	Londres... $29\frac{1}{8}$.
D.o 8.es 312l 10s	....	....	....	Hambourg. 191.
D.o 25.es... 100l	....	....	....	Madrid. 14l 10s 6
B.t d'Emp. Oct. 500l	439..........	439..........	439..........	Cadix. . 14l 9s 6
Loterie Royale, *1780.*	557..........	557..........	....	Livourne.. $103\frac{1}{2}$.
Loterie d'Avril *1783.*	736..........	736..........	738, 39......	Gènes... $95\frac{3}{4}$.
Loterie d'Octob. *idem.*	506..........	508..........	510, 9.......	Lyon... $\frac{1}{8}$ au pai
Emprunt de 125 mil.ns	$2\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, $1\frac{7}{8}$, 2...	$2\frac{1}{8}$, 2, $1\frac{7}{8}$.....	2, $1\frac{7}{8}$.......	
Emprunt de 80 mil.ns	12, $11\frac{3}{4}$, $11\frac{1}{2}$..	$11\frac{3}{4}$.......	$11\frac{3}{4}$........	

Chambre Syndicale, du 29 Août. LIVRES. Abrégé de la vie de Jeanne de Cambry. — L'Ane promeneur, ou Cretès promené par son âne, chef-d'œuvre pour servir d'apologie au goût. — *Breviarium ad usum Congregationis Sancti Mauri.* — Détail nouveau & circonstancié de la mort du Capitaine Cook. — Éloge historique de Louis XII, par M. de la Croix. — Autre par M. Langloys, Avocat au Parlement; chez Leclerc, quai des Augustins; Dessenne, au Palais royal; Dupuis, au Palais; Langlois fils, Marché-Palu. — La mort généreuse du Prince Léopold de Brunswick, Poëme élégiaque, par M. Texier de la Bussiere, Maître d'armes des Académies du Roi & des Pages de S. A. S. Monseigneur le Duc de Penthièvre, *in-4.o* chez l'Auteur; Bailly, rue Saint-Honoré. — Lettres de Charlotte à Caroline, traduites de l'Anglois. — Lettre à M.rs Blanchard & Chevalier de Lespinar sur leur voyage aërien du 25 Août 1785. — Nouvelles Instructions sur l'Histoire de France, à l'usage de la jeunesse. — Nouvelle Vie du Serviteur de Dieu B. J. Labre. — *Pastorale Parisiense*, 3 vol. *in-4.o* — Les nouvelles Annonces, Affiches & Avis divers d provinces de Saintonge & d'Angoumois, qu'on publ à Saintes, chez Toussaints, rue Saint-Maur, s'an noncent de la manière la plus favorable; elles réunisse tout ce qui peut intéresser la curiosité par la variét des articles qui les composent & par la manière do ils sont rédigés; leur prix est de 7 liv. 10 s. port fran par tout le royaume. — GRAVURES. Costumes d grands Théâtres, N.os 17 & 18. — Tableau d jardins & maisons de plaisance Anglois, 6.e livraiso — Vue du Palais royal; chez Varin, quai de l'Hor loge, n.o 37. — MUSIQUE. Collection de petits ai pour le forte-piano, par M. Hayne. — Un Concer pour le clavecin par M. l'Abbé le Bugle. — Scèn Italienne avec des paroles Françoises, & les parti séparées, par le célèbre Haydn, 3 liv. 12 s. fran de port par la poste; chez le sieur Porro & dame Baillon, rue du Petit-reposoir près la plac des Victoires.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.



De Copenhague, le 14 Août 1786.

DEUX Frégates Russes venant d'Archangel, sont arrivées hier au soir dans cette rade.

Le 4, on a éprouvé dans le Sund un orage, pendant lequel plusieurs Bâtimens ont perdu leurs ancres & leurs cordages.

On assure de nouveau que le commerce de la Finmarchie sera rendu libre, & qu'il sera établi quelques grands entrepôts dans les villes les mieux situées de cette province.

Les actions de la Compagnie de rafinerie du sucre, ont été vendues dernièrement à raison de 251 à 263 rixdalers chacune.

De Lisbonne, le 8 Août 1786.

LE nouveau Nonce Apostolique a eu, le 30 du mois dernier, sa première audience de la Reine & de la Famille royale; il y a été conduit par D. Joseph Mello, Capitaine de la garde, & par D. Laurenzo de Almeyda, Grand-Maître du Palais.

Le sieur Robert Walpole, Envoyé de Sa Majesté Britannique, eut une audience le même jour, ainsi que D. Bernard Pais de Castel-Blanco, Chevalier de Malte, venant de Naples pour présenter à la Reine les faucons dont la Religion est dans l'usage de faire tous les ans présent à Sa Majesté.

Sa Majesté a nommé Inquisiteur général l'Archevêque de Thessalonique, son Confesseur; & Patriarche de Lisbonne, D. Joseph-Francisco de Mendoza.

Verissimo Nogueira est mort, le 30 Juin dernier, à Cederma, paroisse de Saint Jean-de-Godim, diocèse d'Opporto, âgé de 117 ans. Il avoit servi en qualité de Soldat depuis l'âge de 17 ans jusqu'à 37, & s'étoit trouvé à la bataille d'Almansa. Après avoir obtenu son congé il se maria, eut plusieurs enfans & vécut toujours de son travail & de quelques rentes qu'il avoit. Il a toujours joui d'une santé robuste; sa mort qui, sans un accident, auroit peut-être été encore reculée, a été causée par une chûte qu'il avoit faite dernièrement, & dans laquelle il avoit eu la jambe cassée en trois endroits. Il a porté au tombeau toutes ses dents & tous ses cheveux, dont quelques-uns seulement étoient blancs; son visage étoit lisse, son front sans rides, & il avoit conservé un jugement très-sain. Cet exemple remarquable, prouve que ce n'est pas seulement au Nord que sont bornés les centenaires; la Nature en offre aussi dans le Midi, & dans les climats aussi chauds que celui de Cederma.

De Vienne, le 19 Août 1786.

L'EMPEREUR, parti le 8 ce mois de Lemberg, est arrivé le 12 à Bude, d'où il a dû partir le 17 pour le camp de Pest; Sa Majesté Impériale le quittera le 23 ou le 24 & sera à Laxembourg le 25 ou le 26.

Pendant son voyage, l'Empereur a assigné un fonds de 80,000 florins, pour l'amélioration de l'exploitation des mines d'Oraniza.

On évalue à un million & demi de florins, les dégâts occasionnés dans l'Autriche par les inondations & les orages.

On dit que la Cour négocie avec le Prince Évêque de Trente, la cession de quelques districts dans le Tirol, & nommément de la belle vallée de Flemiserthal.

On écrit de Postelben en Bohême, qu'en ouvrant une nouvelle carrière au Prilnerberg, on y a déterré une grande quantité de lave, qui paroît prouver l'existence d'un ancien volcan sur cette montagne.

De Lemberg, le 9 Août 1786.

LE camp qui avoit été assemblé à Grodeck, s'est séparé le 4 de ce mois, que tous les Régimens qui le composoient sont partis pour retourner dans leurs quartiers; ils ont reçu double paye pendant les deux

jours que Sa Majesté Impériale y est restée pour les faire manœuvrer.

Le 2, en quittant le camp, l'Empereur se rendit à cheval à Malczicze, pour reconnoître un nouvel emplacement où le camp s'assemblera l'année prochaine ; il monta ensuite dans ses voitures qui l'attendoient dans cet endroit, & revint ici, d'où Sa Majesté Impériale est partie hier.

De Berlin, le 19 Août 1786.

LE nouveau Roi Frédéric-Guillaume II est arrivé ici hier matin, & est descendu au château. Sa Majesté a été reçue aux acclamations d'un peuple innombrable ; immédiatement après son arrivée, les Généraux, les Ministres d'État & les Chefs des départemens, ont été admis à son audience.

Les Troupes en garnison dans cette capitale, ont prêté le serment de fidélité à Sa Majesté, qui, vers le soir, s'est rendue à Schonhausen auprès de la Reine douairière.

La Reine actuelle, & les Princes Frédéric-Guillaume & Louis ses fils, sont arrivés le même jour de Potsdam, & le Prince Henri est également revenu de Reinsberg.

Le jour même de son avènement au Trône, le Roi a remis les marques de l'Ordre de l'Aigle-noir au Baron de Hertzberg, Ministre d'État & du Cabinet, qui, pendant cinq semaines, n'avoit pas quitté le feu Roi, dont il a reçu les derniers soupirs.

Le Corps de Sa Majesté a été déposé dans le tombeau de Potsdam, à côté du cercueil de son père. Ses obsèques se feront le 1.er du mois prochain. On a ordonné un deuil de six mois, que la garnison a déjà pris.

De Francfort, le 23 Août 1786.

LA population de la Poméranie Suédoise monte, selon un de nos Journaux, à 104,748 ames, dont on compte 70,693 dans les villes, & 34055 dans les campagnes ; le nombre des serfs est de 42,446. Le total fournit à peu-près 1496 individus par mille carré.

Des lettres de Stutgard du 8, porte que le Duc régnant fournit 1800 hommes de Troupes à la Compagnie Hollandoise des Indes orientales. Les conditions sont, dit-on, très-avantageuses au Duc & à ses Troupes.

De Hambourg, le 2a Août 1786.

L'ESCADRE Russe que l'on avoit équipée à Cronstadt, a fait voile pour la Baltique, sous les ordres du Contre-Am[iral] Pawlichin : on ignore si elle restera d[ans] cette mer, ou si elle ira plus loin ; le Co[m]mandant a reçu en partant des ordres q[u'il] ne peut ouvrir qu'à une certaine distan[ce].

De Deux-Ponts, le 29 Août 1786.

LE Duc régnant a ordonné que la n[ais]sance du jeune Prince-Palatin des De[ux-]Ponts, son neveu, soit célébrée le Diman[che] 3 Septembre, par des actions de grâc[es] dans les Églises des trois religions.

De Livourne, le 10 Août 1786.

SUIVANT une lettre de Croatie, il [y a] eu dans le courant du mois dernier [une] action très-vive entre les Vénitiens & [les] Turcs, sur les frontières de la Dalmat[ie] ; elle a été occasionnée, dit-on, par le re[fus] que faisoient les Turcs de vendre des viv[res] aux sujets de la République, qui en avoi[ent] le plus grand besoin. Ceux-ci pressés pa[r la] disette, s'avancèrent, au nombre de 10[00] pour forcer les autres de leur fournir à [un] prix raisonnable, les subsistances qu['ils] demandoient. Les Turcs n'ayant pas ju[gé] à propos de les satisfaire, les deux Pa[rtis] en vinrent aux mains avec tant d'achar[ne]ment, qu'il resta 800 Turcs & 300 Vé[ni]tiens sur la place. Malgré cela, les dern[iers] perdirent le champ de bataille : on igno[re] ... mais on craint les suites de cet évènemen[t].

De Venise, le 9 Août 1786.

LE sieur de Mordwinof, Ministre ple[ni]potentiaire de l'Impératrice de Russie [a] présenté la semaine dernière sa lettre [de] créance au Sénat, & ensuite un Mém[oire] pour demander une décision prompte [&] cathégorique relativement à l'affaire du si[eur] Benacci, Consul Russe à Corfou.

Le Sénat a ordonné, le 29 du mois dern[ier] qu'il fût expédié à Constantinople un Courr[ier] avec un Mémoire conçu dans les termes les [plus] forts, pour demander satisfaction des atten[tats] répétés du Pacha de Scutari. Le Sénat y déc[lare] qu'en cas de refus ou de lenteur de la part d[e la] Porte à rendre la justice qu'il attend d'elle [la] République ne peut, ni ne veut souffrir l'oppre[ssion] de ses sujets, ni prévenir les effets d'une défen[se] que tout autorise, & d'un ressentiment ains[i pro]voqué, & qu'elle ne se croira point responsa[ble] des conséquences qui pourront en résulter.

On se rappelle que le Chevalier E... coula à fond, il y a deux ans, une Bar[que] Tunisienne, à bord de laquelle étoient ...

Marchands Juifs d'Alger, avec des effets pour la valeur de 5000 sequins. On dit aujourd'hui que notre Consul à Tunis a écrit que le Bey en exige la restitution.

Une lettre datée de la rade de Malte le 6 Juillet, contient les détails suivans :

« Le 25 du mois dernier, notre Commandant a détaché le Vaisseau commandé par le Capitaine Mazzuccato, pour aller prendre à Tanger & conduire à Alexandrie un des fils du Roi de Maroc, qui doit aller à la Mecque. On a appris depuis que ce Prince s'étoit embarqué sur une Frégate Espagnole; le Vénitien prendra à bord un Ambassadeur du Prince Maure, qu'il transportera en Égypte. »

« Le 26, il est arrivé à Malte un Bâtiment François, venu de Tunis en quatre jours, avec des dépêches pour le Grand-Maître & pour notre Général. Il nous a appris que les principaux habitans de Tunis, & sur-tout les Négocians, avoient fait les plus fortes représentations au Bey contre cette guerre, qui détruit également leur commerce, leurs subsistances & leurs habitations; il est constant que Sfax & les environs si délicieux de cette place, ont prodigieusement souffert de nos bombes; on dit que les cinq sixièmes de la ville ont été renversés, & qu'il y a péri beaucoup de monde, indépendamment des ravages causés par les Maures qui s'y étoient rendus pour la défendre; mais le Bey persiste dans sa résolution de continuer la guerre, malgré les désastres, les remontrances & la privation des secours d'Alger que cette Régence lui a refusés. »

« Le Grand-Maître a fait complimenter notre Général sur sa nomination à la place de Procurateur de Saint-Marc; l'artillerie de la forteresse a répondu à celles de l'Escadre, qui a pareillement célébré cet évènement par des réjouissances. »

« La nuit du 3 de ce mois, nous avons levé l'ancre; tout est prêt pour attaquer de nouveau l'ennemi; & pour le faire avec plus d'activité que par le passé, le Chevalier Emo a fait construire une Bombarde de la plus grande dimension, destinée à porter un mortier de 500; nous en avons actuellement 7 grandes & 3 moyennes; toute l'Escadre & les Equipages sont en bon état. »

De Londres, le 29 Août 1786.

LES inquiétudes pour la santé de la Princesse Elisabeth sont dissipées. Le 24, elle s'est trouvée en état de prendre l'air, & elle s'est rendue à Kew, où elle restera jusqu'à samedi prochain, jour fixé pour le retour de la Famille royale à Windsor.

Le Lord Dorchester s'est embarqué le 22 à Portsmouth sur la Frégate la *Thisbé*, qui doit le conduire à Québec. Comme ce voyage, dont la durée dépend de l'inconstance des mers & des vents, est d'au moins six semaines, il n'a guère que le temps nécessaire pour y arriver avant l'hiver, qui est très-sévère dans ces contrées, où il commence vers le milieu d'Octobre. Il emmène avec lui deux Ingénieurs de la Couronne, qui inspecteront les forts & autres places du Canada.

Les dernières lettres du Duc & de la Duchesse de Cumberland, sont datées de Spa & annoncent que leur retour, qu'on croyoit prochain, est reculé à un an.

Il a été accordé à ceux des habitans des États-unis, débiteurs des Anglois, qui voudront s'établir dans la Nouvelle-Écosse, un asyle pour 7 ans; pendant lesquels ils ne pourront être inquiétés par leurs créanciers. C'est un des nouveaux moyens qu'on a choisis pour y attirer des habitans; quoique cette province ne soit pas à une aussi haute latitude que ce royaume, les vents de Nord-ouest qui y souflent constamment, en rendent le climat très-froid pendant 9 mois de l'année, & le sol en conséquence peu susceptible de culture; mais les vastes forêts qui la couvrent offrent quantité de bois de construction & particulièrement de très-beaux chênes.

On dit que la première affaire dont le Parlement s'occupera à sa rentrée, sera l'accusation contre le sieur Hastings, qui prendra probablement du temps; la seconde les dettes du Prince de Galles, qu'il est vraisemblable que la Nation acquittera; & la troisième le Traité de commerce avec la France s'il est alors conclu.

Le Paquebot l'*Aigle* arrivé des Indes orientales, étoit parti du fort Saint-George le 19 Mars. Il a touché à Sainte-Hélène, d'où il a mis à la voile le 5 Juillet; il nous apprend que le *Raymond* & le *Lord-Macartney* avoient quitté cette Isle le 4, & que l'*Asie* devoit en partir le 6.

Les Vaisseaux que l'on attend encore cette année, sont le *Dublin* & le *Winterton* de Bengale, & le *Duc-de-Montrose* de Bombay.

On apprend que le Paquebot la *Jamaïque*, parti de cette Isle pour Bristol, a été, 4 jours après son départ, frappé de la foudre, qui y a mis le feu & qu'il a été entièrement brûlé. L'Équipage a été sauvé par le Bâtiment l'*Amitié*, qui l'a conduit à Londres.

On écrit de Ware, que le 1.er de ce mois, on y a été témoin d'un phénomène qui a offert le spectacle le plus curieux & le plus brillant; ce sont trois soleils & trois arcs-en-ciel qui ont paru vers les 5 heures du matin; les premiers avoient le plus grand éclat; des seconds, l'un

formoit un arc séparé des deux autres, qui étoient croisés; leurs couleurs en étoient très-vives & très-brillantes; ils furent visibles jusqu'à 7 heures.

De Versailles, le 6 Septembre 1786.

LEURS MAJESTÉS & la Famille Royale ont signé, le 20 du mois dernier, le contrat de mariage du Comte de Montagu-Lomagne, Lieutenant au régiment du Roi, Infanterie, avec Demoiselle de Rochechouart-Ponteville.

Le 3 de ce mois, le Baron de Goltz, Envoyé extraordinaire de la Cour de Berlin, a eu une audience particulière du Roi, pendant laquelle, en long manteau de deuil, il a notifié à Sa Majesté la mort du Roi de Prusse, étant conduit à cette audience par le sieur de la Garenne, Introducteur des Ambassadeurs; le sieur de Séqueville, Secrétaire ordinaire du Roi à la conduite des Ambassadeurs, précédoit.

Le Marquis de Bombelles, Ambassadeur du Roi près Sa Majesté Très-Fidèle, a eu, le même jour, l'honneur de prendre congé pour se rendre à son Ambassade, étant présenté à Sa Majesté par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des finances, Ministre & Secrétaire d'État ayant le département des Affaires étrangères.

La Cour prend aujourd'hui le deuil, pour 21 jours, à l'occasion de la mort du Roi de Prusse.

De Paris, le 8 Septembre 1786.

LA Société royale d'Agriculture de Laon propose les deux questions suivantes pour le sujet du Prix qu'elle distribuera dans sa séance publique du mois d'Août de l'année prochaine: 1.° *Quels sont les avantages qui résulteroient du desséchement des marais du Laonois?* 2.° *Quels sont les grains, les plantes & les arbres les plus propres à être cultivés dans les terreins qui seront desséchés?* Ce sujet, déterminé par le Duc de Charost, l'un des Associés de cette Académie, qui a fait le fonds du Prix, ne sauroit être plus intéressant: l'utilité du desséchement des marais est démontrée par l'avantage qui en résulte pour l'Agriculture dont on étend le domaine, par le bien-être des habitans qui avoisinent les marais, auxquels on procure un air plus salubre, par la multiplication des bestiaux qu'on pourra nourrir dans ces marais convertis en bonnes prairies, par l'augmentation des engrais qu'ils procureront, & par le parti qu'on peut tirer de la tourbe pour le chauffage ou les engrais. Les Mémoires en françois ou en latin, seront adressés avant le 1.er Juin 1787, au Secrétaire perpétuel de la Société à Laon, francs de port, ou sous le couvert de l'Intendant de la généralité de Soissons.

Les Religieuses de l'Abbaye de Biblisheim, Ordre de Saint-Benoît, diocèse de Strasbourg, ayant obtenu du Roi la permission de procéder à l'élection d'une nouvelle Abbesse, cette élection s'est faite le 21 Août, en présence des Commissaires nommés par Sa Majesté pour y assister. Les suffrages se sont réunis en faveur de la dame Marie-Bernard Gsell, Religieuse de cette Maison.

Nota. Ce ne sont pas les *Articles préliminaires qui doivent servir de base au Traité de commerce entre la France & l'Angleterre, qui ont été échangés par les Ministres respectifs,* ainsi qu'on l'a dit dans la Gazette du 5 de ce mois, mais les *Déclarations réciproques, &c.*

Nota. En rendant compte dans la Gazette du 29 du mois dernier, de l'audience que le Corps-de-ville de Paris avoit eu le 25 de Sa Majesté, on a oublié de dire que le sieur le Peletier de Mortefontaine, continué Prévôt des Marchands, prêta serment entre les mains du Roi, avec les sieurs Guyot & Dorival, nouveaux Échevins.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

SEPTEMBRE.	LUNDI 4.	MARDI 5.	MERCREDI 6.
Comp.e des Indes: Actions... 2500l	$2137\frac{1}{2}$	$2137\frac{1}{2}$, 35, $37\frac{1}{2}$	2135, $32\frac{1}{2}$
D.° 16.es .. 1600l		$1372\frac{1}{2}$	
D.° 8.es 312l, 10s			
D.° 25.es ... 100l			
B.s d'Emp. Oct. 500l	439	439	439
Loterie Royale, *1780.*			556
Loterie d'Avril *1783.*	739, 40, 39	740	740
Loterie d'Octob. *idem.*	510	509	509
Emprunt de 125 mil.ns	$2\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$	$2\frac{7}{8}$, $\frac{3}{4}$	$2\frac{3}{4}$
Emprunt de 80 mil.ns	$11\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$	$11\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$	$11\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$

CHANGES du 6.

Amsterdam.	$53\frac{1}{8}$.
Londres...	$29\frac{1}{8}$.
Hambourg.	$191\frac{1}{2}$.
Madrid.	14l 10s
Cadix..	14l 8s 6
Livourne..	103.
Gènes....	$95\frac{3}{2}$.
Lyon....	$\frac{1}{4}$ B.ce

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 73.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 12 Septembre 1786.

De Baza, le 4 Août 1786.

Le 23 du mois dernier, à 6 heures du soir, le tonnerre est tombé sur le toit d'un des dortoirs des Franciscains-Observantins de cette ville; il descendit le long du mur à l'abri duquel se trouvoient trois jeunes gens qu'il étourdit, mit hors d'eux-mêmes, & laissa immobiles; il dégrada une portion de ce mur, & passant à travers les jointures des briques de l'escalier, il entra dans la cellule d'un Religieux qui étoit alors heureusement absent; il laissa quelques traces sur la muraille, & s'attacha à une chaîne de laiton à laquelle pendoit un crucifix de métal; il brisa l'un & l'autre en trois parties, déchira & brûla le taffetas qui étoit au-dessous: il passa ensuite dans une autre cellule, delà dans un laboratoire & disparut. Le Chirurgien titulaire de la ville fut appelé pour visiter les trois enfans frappés de la foudre; deux se trouvant dans un état de stupeur & presque asphixiés, furent envoyés chez leurs parens pour y être traités: le troisième, dont l'état étoit plus grave, & l'asphixie bien décidée, fut traité sur le lieu même & rappelé à la vie. Les deux premiers le furent également, mais dans un temps beaucoup moins long.

De Vienne, le 25 Août 1786.

Sa Majesté Impériale est arrivée hier à Laxembourg. Le camp de Minkendorf est composé de 5 régimens d'Infanterie de troupes de la basse Autriche, de 3 bataillons de Grenadiers, de 3 divisions de Houlans, de 3 régimens de la haute Autriche, 1 de Hongrie & d'un transport de Cosaques-Sapores qui seront incorporés aux Houlans. La plupart de ces Cosaques parlent polonois, valaque & allemand, parce qu'ils sont un mêlange de plusieurs nations.

L'Empereur vient d'ériger en Duché la Seigneurie de Raudnitz en Bohême, appartenant à la Maison de Lobkowitz, & d'y attacher toutes les prérogatives dont jouissoit cette Maison par la possession du Duché de Sagan qu'elle a vendu au Duc de Courlande.

On apprend de Lemberg que le Noble Casimir Ostrowski est mort dans sa terre de Zadonky dans sa 125.e année. En 1683, il avoit accompagné, comme Page, le Roi Jean Sobieski lorsque ce Souverain vint délivrer Vienne assiégée par les Turcs.

De Presbourg, le 15 Août 1786.

Il est arrivé un événement malheureux à la fin des manœuvres du régiment de l'Archiduc Ferdinand, avant son départ pour Pest; un des fusils s'est trouvé chargé à balle, & un Étudiant de cette ville, âgé de 16 ans, a été frappé d'un coup auquel il n'a survécu que peu de momens.

On apprend de Bude, qu'on y éprouva, il y a trois semaines une secousse de tremblement de terre, qui, suivant les nouvelles qu'on a reçues d'ailleurs, s'est étendue depuis la contrée du haut Danube jusques dans les comitats d'Edenbourg & d'Eisenbourg. Elle a sur-tout été très-sensible à Komore, où les habitans effrayés se sont hâtés de se réfugier dans la campagne. Cette secousse s'y est répétée quelques jours après & a renouvelé les alarmes.

Le Magistrat ayant été informé qu'il s'étoit déclaré une maladie parmi les bêtes à cornes, a rendu une Ordonnance qui prescrit les précautions à prendre pour en empêcher la communication; le Médecin de cette ville a été chargé de faire des recherches sur les causes de cette maladie, qui n'est pas proprement épidémique, mais qui peut

le devenir. C'est une inflammation des poumons pour laquelle on a déjà ordonné les remèdes convenables.

De Pest, le 18 Août 1786.

L'EMPEREUR est arrivé ici le 13 vers midi. Le 14, Sa Majesté Impériale a été visiter le grand bâtiment qu'on construit sur le bord du Danube, & quelques autres édifices publics.

Les troupes commandées pour le camp, forment 30,000 hommes. Le 16, l'Empereur en a fait la revue générale, & hier les grandes manœuvres ont commencé.

De Berlin, le 22 Août 1786.

LE ROI a décoré du Cordon de l'Aigle-noir, son second fils, & les Princes Frédéric-Christian-Louis & Frédéric-Guillaume-Henri-Auguste, fils du Prince Ferdinand de Prusse.

Le dimanche matin, Sa Majesté s'est rendue, avec les deux Princes ses fils aînés, à la cathédrale, où Elle a assisté au Service divin. De retour au château, Elle a envoyé au Prédicateur 100 Frédérics d'or, pour les distribuer aux pauvres de cette paroisse.

Le Chambellan Baron de Prittwitz a été nommé Maréchal de la Cour.

De Francfort, le 28 Août 1786.

ON apprend de Cobourg que le 17 de ce mois, la Princesse héréditaire y est accouchée d'une Princesse.

Les lettres de Berlin portent que deux Peintres ont tiré le portrait du feu Roi lorsque son corps étoit exposé sur un lit de parade; elles ajoutent qu'on a trouvé un testament qui renferme plusieurs legs dont voici les principaux: Sa Majesté, après un éloge mérité des vertus de la Reine douairière, ajoute à sa pension 30,000 écus; celles de la Duchesse douairière de Brunswick, des Princesses Ferdinand & Amélie sont augmentées de 10,000; la Princesse, épouse du Prince Henri, en a une de 6000; il lègue à ce Prince une somme de 200,000; au Prince Ferdinand, 50,000, & au Duc Frédéric de Brunswick, 10,000. Le legs du Duc régnant de Brunswick consiste dans la bague précieuse du feu Roi.

Il a paru une médaille sur la mort de ce Monarque: d'un côté, on voit la tête du Roi avec une couronne à l'antique & l'inscription suivante: *Fredericus II, Borussorum Rex, terris datus D. 24 Jan. 1712:* l'autre côté présente la Déesse tutélaire de la Patrie; elle est à genoux devant un Autel sur lequel est appuyée une de ses mains, tandis que l'autre & sa tête sont levées vers le Ciel qui est entr'ouvert & d'où descendent des rayons de gloire; l'inscription est tirée de la 5.e Eglogue de Virgile: *Sis bonus felixque tuis:* On lit sur l'exergue: *Cœlo redditus D. 17 Aug. 1786.*

De Rome, le 9 Août 1786.

IL vient de paroître un Édit de la Chambre apostolique, pour suspendre pendant trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 1er Novembre, la perception des nouveaux droits sur les marchandises étrangères commandées de bonne foi par les Négocians tant de Rome que des autres villes de l'État ecclésiastique.

De Ferrare, le 5 Août 1786.

DEPUIS quelque temps on éprouve ici une grande disette d'espèce d'argent & de petites monnoies; cela gêne beaucoup le commerce de détail. La monnoie d'or est la seule qu'on voie circuler, & on ne peut trouver à la changer pour acheter les objets de nécessité d'un prix médiocre. Les Marchands qui les débitent, sont forcés de les refuser, ou de les donner à credit. La peine que l'on a à se procurer les denrées d'un besoin journalier, fait murmurer généralement, & on s'est adressé au Gouvernement pour le prier de mettre le plutôt possible fin à cette disette de petites monnoies.

De Naples, le 8 Août 1786.

POUR terminer quelques différends qui se sont élevés avec la Cour de Rome relativement aux limites dans la province d'Abruzze, il a été convenu d'envoyer des Commissaires sur les lieux. Le Roi a nommé pour cet effet le Conseiller Salomon, & le Saint Siége le Prélat Litta.

Ces jours derniers, une Barque Napolitaine rencontra une Galiotte Barbaresque qui l'attaqua sur le champ; mais le Capitaine, secondé par plusieurs braves Passagers, au nombre desquels étoient deux François, se défendit avec succès, & après avoir tué plusieurs Barbaresques, les contraignit à prendre la fuite. Le Roi informé de cette action, a cru devoir la récompenser en nommant ce Marin Capitaine de mer.

Il a paru dans nos parages une Flotille Algérienne qui attaque tous les Bâtimens qu'elle rencontre, & qui s'est emparée de plusieurs Barques Napolitaines. On a fait partir deux Frégates, & on en équipe

quelques autres qui iront joindre les premières, pour donner la chasse à ces Corsaires & protéger l'arrivée de plusieurs Bâtimens marchands attendus dans nos ports.

Les dernières lettres du Levant nous ont appris des nouvelles du Marquis de Saint-Giliano de Catane, qui se rendit coupable, il y a quelques années, d'un crime affreux, le meurtre de sa femme & de son fils; depuis quatre ans on n'en avoit point entendu parler, & on croyoit qu'il avoit péri dans un naufrage. On assure qu'il est réfugié à la Mecque, & qu'il y a pris le turban.

Le 31 du mois dernier, le feu a pris au Mont-de-Piété; il s'est manifesté dans les bureaux & dans une partie des magasins; la promptitude des secours a garanti la plupart des papiers, des registres & des marchandises de devenir la proie des flammes, qui ont cependant brûlé pendant trois jours; mais on les a concentrées dans l'endroit où elles s'étoient manifestées: on en a arrêté la communication, & le dommage a été fort au-dessous de ce que l'on avoit à craindre; 2 Lipar-tes ont été grièvement blessés, & 2 Forçats ont perdu la vie.

De Londres, le 31 Août 1786.

Le Lord Walsingham, nommé Ambassadeur du Roi à la Cour de Madrid, a eu l'honneur de faire ce matin ses remercîmens à Sa Majesté.

La santé de la Princesse Élisabeth paroît solidement rétablie; sa maladie est de la nature de celle qu'elle avoit éprouvée précédemment, & après laquelle on lui avoit ordonné l'air de nos côtes & les bains de mer, qu'elle n'a point pris, & que les Médecins persistent à juger nécessaires.

Le Capitaine Seymour Finch a pris, ces jours derniers, congé du Roi; il est nommé au commandement d'une Escadre destinée pour la Méditerranée, où elle doit rester en station pendant trois ans. Il entre dans ses instructions de croiser sur les côtes de Barbarie, & de veiller sur les mouvemens des Corsaires qui sortent de ses ports.

Parmi les passagers arrivés de l'Inde avec le Paquebot l'*Aigle*, on nomme le Major Hughes & le Capitaine Bowser, du fort Saint-George, & le Lieutenant Howard du Bengale. Ils nous ont appris que la nouvelle de l'arrivée du Vaisseau le *Talbot* à Madras, où il conduit le Général Campbell, étoit prématurée; il n'avoit point encore paru dans ces parages avant leur départ.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes ont fixé hier le nombre des Vaisseaux qu'ils doivent employer la saison prochaine. Il y en aura 34, dont 11 sont destinés directement pour la Chine.

Selon des lettres d'Irlande, il se forme dans ce royaume une Compagnie de Marchands qui se proposent d'ouvrir un commerce direct avec Smyrne. Ils équiperont tous les ans un Vaisseau qui partira au printemps pour le Levant, avec une cargaison convenable. Ce commerce sera sous la direction d'un homme qui a séjourné plusieurs années en Turquie.

De Versailles, le 10 Septembre 1786.

Aujourd'hui, l'Assemblée du Clergé, composée de Cardinaux, d'Archevêques, d'Évêques & de Députés du second Ordre, se rendit ici, & fut présentée à l'audience du Roi par le Baron de Breteüil, Ministre & Secrétaire d'État, chargé des affaires du Clergé, & conduite par le sieur de Watronville, Aide des cérémonies. L'Archevêque d'Aix, au nom de l'Assemblée, porta la parole à Sa Majesté; après quoi, les Députés du premier & du second Ordre furent présentés & nommés au Roi par l'Archevêque de Narbonne.

Le sieur Foix a eu l'honneur de présenter, le 25 du mois dernier, à Leurs Majestés, l'*Hommage tardif*, Ode au Roi sur son voyage à Cherbourg.

Le 3 de ce mois, les Députés des États de Languedoc ont eu l'honneur de présenter à Sa Majesté un Mémoire imprimé, qu'ils ont chargé le sieur Parmentier de rédiger, *sur les avantages que la province de Languedoc peut retirer de ses grains, considérés sous leurs différens rapports avec l'Agriculture, le Commerce, la Meûnerie & la Boulangerie.*

De Paris, le 12 Septembre 1786.

Les habitans des campagnes, exposés jour & nuit à l'intempérie des saisons, contractent souvent des maladies dont il seroit facile de les préserver, s'ils pouvoient se procurer des vêtemens d'une étoffe plus chaude, moins coûteuse & d'un tissu plus serré, moins perméable à la pluie que les étoffes ordinaires. Plusieurs personnes animées d'un zèle d'autant plus louable, qu'il est rarement dirigé vers une classe de citoyens aussi nombreuse, & occupée à des travaux utiles, ont cru devoir s'occuper de cet objet intéressant. Le Contrôleur général des finances voulant seconder d'aussi louables intentions, & desirant

en même temps que les diverses Manufactures du Royaume se livrent à ce genre d'essai, a destiné un Prix de 1200 liv. que la Société royale d'Agriculture de Paris décernera à la personne qui aura présenté le travail le plus intéressant sur la question suivante : *Trouver une étoffe de plus de durée, plus chaude, moins chère & moins perméable à la pluie que les étoffes employées ordinairement aux vêtemens des gens de la campagne.* Les Mémoires seront adressés sous le couvert de l'Intendant de Paris, au sieur Broussonnet, Secrétaire perpétuel de la Société, rue des Blancs-manteaux, jusqu'au 1.er Février 1787; ils doivent être accompagnés d'échantillons suffisans pour faire un habit complet.

Les progrès journaliers des Élèves de l'École de Natation, que le sieur Turquin a établie au pont de la Tournelle, ont déterminé le Prévôt des Marchands à visiter cet établissement, où il s'est rendu le 10 Août avec le Corps municipal & des Membres de l'Académie des Sciences. Ce Magistrat, satisfait de ce premier essai, & convaincu de l'utilité dont il peut être pour le bien public de donner aux Élèves des encouragemens honorables, a autorisé le sieur Turquin à annoncer que son intention & c[...] du Corps municipal, étoient d'accorder p[...] l'année prochaine, à pareille époque, un P[...] pour ceux qui voudront y concourir; l'objet [...] les conditions en seront alors déterminés.

D'après les titres originaux & Lettres paten[...] accordées par Henri IV à Michel Dupré, s[...] de Saint-Vigor, ancien Vicomte de Saint-Sylv[...] & le Thuit, pour cause de ses bons service[...] la guerre, il lui est permis pour lui & ses desce[...] dans à perpétuité, de porter dans ses arme[...] fond de sinople au palmier d'or, accompag[...] de trefles d'or sans nombre. Et suivant le no[...] tiaire de Normandie, les armes de Mich[...] Dupré, Écuyer, sieur de Saint-Vigor, port[...] fond de sinople au palmier d'or, accompag[...] de huit trefles d'or posés deux en deux & qua[...] Leur famille demeuroit anciennement entre Ca[...] & Argentan, généralité d'Alençon, élection [...] Falaise. Tous les titres originaux en grand nomb[...] scellés du grand sceau de cire jaune & des arm[...] de Henri IV, sont entre les mains du sieur N[...] n.° 1, rue de Bernieres à Caen, qui se fera [...] plaisir de les remettre à quelqu'un de la famill[...] si, comme il le présume, elle n'est pas éteinte[...]

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

SEPTEMBRE.	JEUDI 7.	VENDREDI 8.	SAMEDI 9.	CHANGE du 9.
Comp.e des Ind. { Actions... 2500l	2132½, 35....	Fête.	2132½, 35....	Amsterdam. 53⅛.
D.° 1/15.es .. 1600l	1372½........	....	....	Londres... 29 1/15[...]
D.° 8.es. 312l 10f	....	....	....	Hambourg. 191⅛[...]
D.° 25.es 100l	....	....	....	Madrid. 14l 10f
B.s d'Emp. Oct. 500l	439..........	....	439..........	Cadix., 14l 8f
Loterie Royale, *1780*.	558..........	....	558..........	Livourne.. 103.
Loterie d'Avril *1783*..	738, 37......	....	738..........	Gênes.....95 ⅗
Loterie d'Octob. *idem*.	509, 10, 9½...	....	509 ½, 9......	Lyon.... ½ B.[...]
Emprunt de 125 mil.ns	2 ⅛, ¼.....	....	2⅛..........	
Emprunt de 80 mil.ns	11 ¾, ⅞, ½...	....	11 ⅝, ½, ...	

Chambre Syndicale, du 5 Septembre. LIVRES. Au Prince Léopold de Brunswick, Ode par M. l'Abbé Salles de la Salle. — Bibliothèque (petite) des Théâtres, 3.e année n.° 8, contenant Ésope à la Cour, les Plaideurs & le Magnifique; au Bureau, rue des Moulins, butte Saint-Roch. — Cabinet des Fées ou Collection des Contes des Fées, & autres Contes merveilleux, tomes 31 & 32, *in-8.°* contenant les Soirées Bretonnes, les Contes de Madame de Lintot, Zeloïde & Amanzarifdine, Funestine; les nouveaux Contes de Fées, le Loup Galeux; chez Cuchet, rue & hôtel Serpente. — Collection des Poëtes Italiens, *in-8.°* tome 35.e — Description des gîtes de minérai, des forges & des salines des Pyrénées, suivie d'observations sur le fer mazé & sur les mines des Sards en Poitou, par M. le Baron de Dietrich, 2 vol. *in-4.°* chez Jombert jeune, rue Dauphine; Cuchet, rue Serpente. — La mort de Léopold de Brunswick, Ode envoyée au concours. — Mémoire sur l'imprescriptibilité des dixmes. — Mémoire sur les Manufactures [...] Lyon. — Voyageur sentimental, ou ma promenade [...] Yverdun, par M. Vernes fils, nouvelle édition [...] corrigée & augmentée par l'Auteur, faisant suite a[...] éditions en petit format de Cazin, rue des Maçon[...] n.° 31. — GRAVURES. Tableau des maisons & jardi[...] des Seigneurs Anglois, 7.e livraison. — Un pont [...] bois projeté en face de la rue Saint-Louis en l'Il[...] par M. Panseron, rue des Maçons, n.° 2. — MUSIQU[...] Délassement de Polymnie, n.° 15, *in-4.°* chez [...] veuve Baillon & Porro, rue du Petit-reposoir. — Journ[...] de violon, n.° 9, *in-4.°* par M. Bornet l'aîné. — No[...] velle méthode de violon & de musique, dans laque[...] on a observé toutes les gradations nécessaires po[...] apprendre les deux arts ensemble, dédiée à Monse[...] gneur Comte d'Artois, par le même, n.° 12; ch[...] l'Auteur, rue Tiquetone, n.° 20. — Quatuor de Pleye[...] arrangé pour le clavecin, par M. Maréchal. — 3.e R[...] cueil de sérénades pour deux violons, par le mêm[...]

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 74.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Vendredi 15 Septembre 1786.

De Péterſbourg, le 12 Août 1786.

LE Vice-Amiral de Puſchin eſt parti pour Kiow, d'où il ſe rendra à Cherſon.

On vient de publier l'Édit de l'Impératrice, concernant les nouveaux billets de banque.

On a publié également une Ordonnance relative à des établiſſemens de contumace; elle porte en ſubſtance ce qui ſuit:

Il ſera établi un lazaret dans l'île de Serkar près de Cronſtadt, & on en conſtruira de ſemblables dans les endroits de l'Empire qui ſeront jugés les plus convenables. L'Amiral de Greig eſt chargé de l'inſpection & de la direction des travaux. La ſomme fixée pour l'entretien du lazaret de Serkar eſt de 7314 roubles qui ſeront pris ſur les revenus de la douane. Les Vaiſſeaux de guerre & de commerce venant de parages ſuſpects, ſeront ſujets à la quarantaine. Les endroits ſuivans ſeront réputés ſuſpects: Toute la côte d'Afrique, les ports ſur la mer Noire & la Méditerranée du côté de l'Aſie, ceux de l'Archipel ſoumis à la Porte Ottomane, des îles Vénitiennes de Zante, Céphalonie & Corfou, & les villes de Raguſe & de Gibraltar. La contumace ſera de 30 jours, lorſque les Bâtimens auront chargé à Conſtantinople, Smyrne, Salonique & dans l'île de Chio; elle ſera de trois mois pour les Bâtimens qui auront à bord des marchandiſes des autres îles de l'Archipel, & de celles de Zante, de Céphalonie, de Corfou & de la ville de Raguſe. Les Bâtimens venant d'autres ports de la Méditerranée, ſeront munis de paſſeports de ſanté, qui ſeront pris de préférence à Veniſe, à Livourne ou à Marſeille.

De Copenhague, le 22 Août 1786.

LE 1.er du mois prochain, le Roi & la Famille Royale quitteront le château de Fréderiſbourg, pour revenir dans cette capitale.

Une Résolution royale du 18 de ce mois, rend libre le commerce d'Iſlande, qui juſqu'à préſent avoit été fait par une Compagnie.

La Compagnie de Baltique & de Guinée tiendra une aſſemblée générale le 28 pour faire des arrêtés, conformément aux nouvelles Lettres patentes du Roi du 14 Juillet.

Il eſt rentré dans ce port deux Bâtimens venant de Groenland, & chargés de lard & de fanons de baleine, ainſi qu'une Felouque d'Iſlande avec des laines & du ſuif.

De Cadix, le 15 Août 1786.

LE Vaiſſeau de guerre le *Saint-Jacques* eſt arrivé de Callao de Lima, d'où il eſt parti le 5 Avril. Il apporte pour le compte de Sa Majeſté 119,135 piaſtres, & pour celui des Particuliers 1,955,004 piaſtres, 4763 marcs d'argent travaillé, 1434 caſtillanes d'or & quantité d'autres marchandiſes.

De Vienne, le 27 Août 1786.

AVANT ſon départ du camp de Peſt, l'Empereur a donné le régiment vacant de Mecklenbourg au Major général Comte de Kavang, & celui de Trautmanſdorf au Major général Comte de Harrach.

L'Archiduc François qui ſe trouvoit à ce camp, y a fait le ſervice de Capitaine-major au régiment de Hohenzollern, où il a commandé la diviſion colonelle. L'Empereur a remarqué avec ſatisfaction le zèle & les progrès de ce jeune Prince.

Il vient d'être publié ici un Décret ſuprême, qui défend au Lombard de cette ville de prêter à l'avenir aucune ſomme quelconque ſur les marchandiſes qui ont été miſes hors de commerce, lorſqu'elles ſont encore neuves & qu'on n'en a fait aucun uſage. Il eſt également défendu de rendre les marchandiſes de cette eſpèce à leurs propriétaires lorſqu'ils ſe préſenteront pour les retirer; elles ſeront portées dans les magaſins deſtinés pour renfermer toutes celles qui ceſſent d'avoir cours: ſi le temps fixé pour leur retrait eſt écoulé, l'Adminiſtration du Lombard ſera obligée de les faire tranſporter à ſes frais hors

du pays, & cherchera à s'en débarrasser de la manière qu'elle jugera la plus avantageuse.

De Lintz, le 21 Août 1786.

Les eaux du Danube se sont de nouveau gonflées le 18; leur crûe a continué le 19, & hier elles sont entrées dans la ville comme lors du dernier débordement du 27 Juin; elles ont totalement détruit les ouvrages qu'on avoit faits depuis cette époque, & causé des dommages plus considérables à ceux qui avoient déjà beaucoup perdu.

De Troppau, le 21 Août 1786.

Le Tribunal de change & de commerce, encore subsistant séparé de toute autre juridiction dans cette ville, sera supprimé le 1.er Novembre prochain, & réuni au Tribunal de Justice ordinaire. Cependant les affaires de change & de commerce, continueront d'être administrées par ce Tribunal, sous la dénomination ordinaire.

De Hongrie, le 18 Août 1786.

L'intention de l'Empereur est de faire jouir ce royaume de l'ordre établi dans l'exercice général des fonctions des Ministres de la Religion, & d'y mettre cette partie essentielle de l'administration sur le pied où elle est déjà dans plusieurs de ses États, & où elle sera bientôt dans tous. Tous les Comitats ont reçu ordre d'adresser à la Commission ecclésiastique un état circonstancié de toutes les paroisses & chapellenies existantes, de leurs succursales, de leur étendue, du nombre des habitans Catholiques-unis ou A-catholiques, &c.

On a augmenté le prix de l'or qu'on recueille dans les rivières. Celui de cet or qui aura le poids de 5 ducats, à compter du 1.er Août, est haussé de 50 kreutzers, c'est-à-dire, qu'il se paye 14 fl. 40 kr. au lieu de 13 fl. 50 kr. qu'il se payoit ci-devant. Celui qui se recueille dans la Mura & la Drave est porté de 14 fl. 45 kr. à 15 fl. 35 kr. & celui qui se tire de toutes les autres rivières de 11 fl. 12 kr. à 12 fl. 10 kr.

Le cuivre & le tomback importés du Tyrol dans la Hongrie sont exempts de tous droits, ainsi que toutes les productions des fabriques & arts qui y seront importées.

De Prague, le 14 Août 1786.

L'Académie des Sciences de cette ville a érigé à son Président actuel le Prince Charles de Furstemberg, un monument de marbre noir, qu'elle a fait placer dans la sa[lle] où elle tient ses assemblées. La dédicace s'[en] est faite hier; le Prince a été reçu à la po[rte] par tous les Académiciens, qui l'ont co[n]duit au siége qu'ils lui avoient fait pr[é]parer auprès de ce monument; & le sieur [de] Hezrmannsdorf, Conseiller du Gouvern[e]ment, l'a harangué au nom de l'Académi[e].

De Munich, le 31 Août 1786.

Un Courrier dépêché de Deux-Po[nts] & arrivé le 27, nous a appris que la Pri[n]cesse des Deux-Ponts, épouse du frè[re] du Duc régnant, est accouchée le 25 [de] ce mois, à Strasbourg, d'un Prince; [le] Corps municipal de cette ville a fait célébr[er] aujourd'hui, en actions de grâces, u[ne] Messe, suivie d'un *Te Deum.*

De Milan, le 18 Août 1786.

On a publié ici deux Édits de l'Empereu[r]: l'un contient 21 articles, qui règlent l[es] formes judiciaires à suivre dans le Tribun[al] du commerce en première instance, & l[es] limites de cette Juridiction; l'autre a po[ur] objet le nouveau systême de législation e[n] vertu duquel sont abolies toutes les loix [&] coutumes en vigueur auparavant; il off[re] quelques règlemens d'une exécution pl[us] facile, relativement aux fonctions des tuteur[s,] curateurs & administrateurs des biens d[es] mineurs, & des personnes interdites.

On écrit de Bergame qu'une partie d[u] nouveau Théâtre qu'on y construit s'e[st] écroulée dans un moment où plusieurs Ou[]vriers étoient à leur travail: 8 ont été écras[és] & 12 autres dangereusement blessés.

De Venise, le 14 Août 1786.

Les résolutions prises dernièrement pa[r] le Sénat, à l'occasion de ce qui se passe e[n] Albanie, sont de procéder avec réserve [&] circonspection dans les remontrances qu'[il] fait faire à la Porte, & d'attendre les mesure[s] qu'elle prendra avant de se décider à quelqu[e] parti qui puisse servir de motif ou de prétext[e] à une rupture ouverte. On redouble e[n] même temps les travaux dans l'arsenal, o[ù] l'on a lancé à l'eau deux nouvelles Fré[]gates: on fait aussi des levées d'hommes e[n] divers endroits pour compléter les régimens, & on envoie des Troupes & des munition[s] dans les places frontières.

De Londres, le 5 Septembre 1786.

Le Capitaine Braithwaite, Écuyer d[u]

Duc de Cumberland, est arrivé ici de Spa, avec la nouvelle que ce Prince y étoit dangereusement malade, & des lettres pour le Docteur Penton & le Docteur Sir Richard Jebb, dont on desiroit la présence à Spa.

Une lettre postérieure à l'arrivée du Capitaine Braithwaite a dissipé les alarmes qu'il avoit d'abord données. La maladie du Duc de Cumberland, quoique sérieuse, a pris un caractère qui écarte l'idée du danger.

Les ratifications de la Convention conclue entre le Roi & Sa Majesté Catholique, le 14 Juillet dernier, ont été échangées le 1.er de ce mois, par le Marquis de Caermarthen, Secrétaire d'État pour les affaires étrangères, & le Marquis Del Campo, Ministre plénipotentiaire de la Cour de Madrid.

Le Lord Walsingham fait les préparatifs nécessaires pour se rendre à son Ambassade d'Espagne, & il partira incessamment.

On apprend que la Frégate la *Thisbé*, sur laquelle le Lord Dorchester s'est embarqué à Portsmouth, a été forcée par les vents contraires de relâcher à Spithead. Le Gouverneur de Québec n'a point voulu débarquer, & il a resté à bord où il attend le premier vent favorable pour continuer sa route.

Le Vaisseau de la Compagnie des Indes le *Lord-Macartney* est arrivé dernièrement de la Chine aux Dunes, où il a été bientôt suivi par le *Raymond*, qui vient de Bencoolen.

Parmi les nouvelles apportées par le dernier, il y a une lettre de Madras en date du 24 Mars, qui porte que l'on a reçu des avis qui assurent positivement que Tippo-Saïb est vivant; elle y joint les détails suivans qui ont quelque chose de romanesque.

Hyder Aly avoit promis sa fille à un Prince son parent, à qui Tippo Saïb la refusa à son avènement au trône; il lui ordonna même de sortir sur le champ de Seringapatnam. Le Prince obéit, mais outré de ce manque de parole, que sa passion pour la Princesse lui fit sentir plus vivement, & ne respirant que la vengeance, il leva des Troupes, forma un Corps considérable, & revint attaquer Tippo-Saïb, qui, repoussé dans plusieurs actions, blessé dans une, se fit transporter dans sa capitale, où réfléchissant à la difficulté de réduire ce rébelle, il lui tendit un piége; il fit répandre le bruit de sa mort, causée par sa blessure; on fit même, à la manière orientale, la cérémonie de ses funérailles; des ordres furent donnés pour cacher cette prétendue catastrophe, & on prit toutes les précautions nécessaires pour qu'ils ne fussent pas observés. Tippo-Saïb engagea sa mère à écrire au Prince rébelle pour l'inviter à venir prendre le gouvernement de l'État pendant la minorité de l'Héritier & qu'en reconnoissance elle s'empresseroit de remplir les intentions d'Hyder-Aly, & de l'unir à la Princesse qu'il aimoit. Le Prince aveuglé par l'amour, ne soupçonnant pas une trahison, & croyant ce qu'il desiroit, accourut à Seringapatnam, & fut conduit sur le champ à l'audience de la veuve d'Hyder. Tippo enchanté du succès de son stratagême, se cacha dans un lieu d'où il pouvoit entendre la conversation; mais le Prince amoureux, que l'opposition à sa passion avoit rendu rébelle, revenu à son devoir au moment où l'on alloit la satisfaire, montra tant de regrets de la mort du Souverain, tant de zèle & d'attachement pour le fils, & exposa avec tant de feu, de justesse & de droiture le plan qu'il projetoit pour assurer ses droits au Trône, que Tippo-Saïb, touché de ces sentimens, oubliant la colère qui l'animoit lorsqu'il lui avoit tendu le piége, entra tout-à-coup dans l'appartement, s'élança dans ses bras, lui demanda son amitié, l'oubli de ses premiers torts, & lui rendit sa confiance; il fit venir la Princesse dont il desiroit la main, & il fit célébrer le mariage, en annonçant en même temps que sa mort n'avoit été que feinte.

Samedi dernier le Lord-Maire a fait, avec les cérémonies ordinaires, l'ouverture de la foire de Saint-Barthélemi; il a pris toutes les précautions nécessaires pour la sûreté publique pendant sa durée; les Connétables & les Gardes ont été multipliés.

Le bétail gras conduit au marché de Boston à la fin du mois dernier, étoit en si grande quantité, qu'il y a été vendu à 30 p. $\frac{0}{0}$ meilleur marché que dans le mois précédent.

Des 6 Vaisseaux que la ville de Lynn a expédié cette année au Groenland, 4 sont revenus avec 19 baleines.

De Paris, le 15 Septembre 1786.

AVEC les lettres du Comte de la Peyrouse, il en est arrivé plusieurs écrites par les voyageurs qui l'accompagnent; elles sont du 10, du 14 & du 24 Mars. Les Vaisseaux étoient arrivés à la Conception le 6 du même mois, & comptoient remettre en mer le 25. Les Savans qui y sont embarqués, auroient bien desiré de s'avancer dans l'intérieur des terres, pour examiner les volcans qui sont en grand nombre sur cette côte; mais les troubles qui l'avoient agitée n'étant calmés que depuis peu, le Commandant Espagnol leur a conseillé de ne pas chercher à pénétrer dans un pays sauvage, où les esprits pouvoient être encore aigris contre les Européens. Ils se-

ſont bornés à recueillir à la Conception des graines & des plantes, & n'ont pu faire des acquiſitions ſur le règne minéral, qui leur offroit une moiſſon abondante. Il eſt rare, & peut-être n'y a-t-il pas d'exemple d'avoir des nouvelles auſſi fraîches (en quatre mois & demi) de pays auſſi éloignés; mais celles-ci ſont venues par terre de la Conception à Buenos-Ayres, où elles ont trouvé un Vaiſſeau prêt à mettre à la voile, qui a eu une courte traverſée.

Le 6 de ce mois, ſur les ſix heures du ſoir, le feu prit au village de Saint-Sauflieux en Picardie, près Amiens; le progrès des flammes fut ſi rapide, qu'en moins d'une heure vingt-une maiſons, granges, étables avec la récolte, furent réduites en cendres; depuis ſix ans c'eſt le troiſième incendie qu'éprouvent ces malheureux habitans. On évalue la perte à plus de 60,000 liv. Les perſonnes charitables qui voudroient leur donner des ſecours, pourront les faire paſſer à Paris au ſieur Legris, hôtel de Croÿ-d'Havré, rue de Bourbon-Saint-Germain, & au Curé de Saint-Sauflieux en Picardie, par Amiens.

Le ſieur Laplanche, Maître en Pharmacie, rue du Roule à Paris, vient d'établir chez lui un dépôt de graines de *la racine de diſette*, o l'on en trouve à raiſon de 4 francs la livre; l quantité prodigieuſe qu'on en a levée l'a rendu fort rare, & l'a renchérie. Les perſonnes qu deſireroient s'en procurer pour l'année prochaine ſont invitées à ſe faire inſcrire chez le ſieu Laplanche, en déterminant la quantité d'ici a mois de Novembre, époque où l'on en pourr fixer le prix, qui varie ſelon la récolte qu'on e fait. Elles payeront la moitié du prix, & le reſt en recevant la quantité demandée en Janvie prochain. Celles qui ſe trouveront à portée d s'adreſſer à l'Abbé de Commerell, Correſpon dant de la Société royale des Sciences & de Arts de Metz, de celle d'Agriculture de Paris à Puttelange en Lorraine, ſeront ſervies auſ exactement en le prévenant; elles ſont priée d'affranchir leur lettre & l'argent. Le Mémoir & Inſtruction de l'Abbé de Commerell ſur l culture, l'uſage & les avantages de la racine d diſette, ſe trouvent chez le ſieur Buiſſon, rue de Poitevins, prix 24 ſ. franc de port par la poſte.

N. Lamamy de Clerac, Marquiſe de Selve eſt morte le 27 du mois dernier, dans ſon châ teau d'Andeville, âgée de 36 ans.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

SEPTEMBRE.	LUNDI 11.	MARDI 12.	MERCREDI 13.	CHANGES du 13.
Comp.ie des Ind. Actions... 2500l	2135........	2135........	2135........	Amſterdam. 53 1/2.
D.° 16/25.es .. 1600	1372 1/2........	....	....	Londres... 29 1/16.
D.° 8.es 312l 10ſ	....	....	....	Hambourg. 191 3/4.
D.° 25.es... 100l	....	....	....	Madrid. 14l 10ſ
Bt d'Emp. Oct. 500l	....	439........	....	Cadix.. 14l 8ſ 6
Loterie Royale, *1780*.	....	558........	....	Livourne.. 103.
Loterie d'Avril *1783*.	739........	739, 38 1/2, 39.	738........	
Loterie d'Octob. *idem*.	509........	509........	508........	
Emprunt de 125 mil.ns	2 1/4, 1/8, 2, 1 7/8...	1 7/8, 3/4.....	1 3/4, 5/8, 1/2......	Gènes.... 95 3/4.
Emprunt de 80 mil.ns	11 1/4........	11 3/4, 5/8.....	11 1/2, 1/4, 1/2......	Lyon.... 1/4 à 3/8.

Chambre Syndicale, du 12 Septembre. LIVRES. Catalogue raiſonné des nouveaux Livres allemands, latins & grecs, de la Librairie académique de Straſbourg, ſix numéros en trois cahiers; chez Muſier, quai des Auguſtins. — Cenſeur univerſel, 53 à 61.e ſemaine, *in*-4.° au Bureau, rue de la Feuillade. — Conſidérations ſur l'Hiſtoire militaire des Francs, par M. de Sigrais. — Diſcours ſur les devoirs des Sujets envers le Souverain, prononcé dans la Chapelle du Louvre en préſence de l'Académie Françoiſe, le 25 Août, par M. de Sauvigny, *in*-8.° chez Poinçot, rue de la Harpe, près Saint-Côme, & les Marchands de Nouveautés. — Eſſai ſur les mœurs des François, n.° 13, *in*-8.° chez Clouſier, rue de Sorbonne. — Hommage tardif au Roi ſur ſon voyage à Cherbourg, par M. Foix; chez Hardouin & Gattey, au Palais royal. — Les Lunes du couſin Jacques, 15.e numéro. — Manuel d'Architecture, par M. Seguin. — On trouve chez Volland, quai des Auguſtins, n.° 25, Encyclopédie ou Dictionnaire des Sciences & Arts tomes 40 à 45, formant les tables en 6 vol. *in*-4.° e feuilles, 30 liv. au lieu de 72. — On trouve auſſi che Santus, quai des Auguſtins, quelques exemplaires d Réflexions philoſophiques ſur l'impôt, où l'on diſcut les principes des Économiſtes, & où l'on indique u plan de perception patriotique, accompagnées de notes par Jérôme Tifaut de la Noue; & de l'*errata* de l'Eſſ ſur la Muſique ancienne & moderne, ou Lettre l'Auteur de cet Eſſai. — Tableau mouvant de Paris ou Variétés amuſantes. — GRAVURES. Carte de l rade de Cherbourg, par M. l'Abbé Griel. — Figure des Fables de la Fontaine, 16.e livraiſon. — MUSIQU Menuets & Andante de la ſymphonie de Haydn, nom mée la Reine de France, arrangée pour le clavecin.

Lundi prochain, 18 du courant, le Bureau de l Bibliothèque des Romans & des Variétés littéraire ſera transféré & ouvert place Saint-Michel, au coi de la rue Saint-Hyacinthe.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 75.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 19 Septembre 1786.

De Cadix, le 18 Août 1786.

LES Frégates le *Saint-Antoine* & le *Clarendon*, le Brigantin la *Notre-Dame-des-Carmes*, les Bâtimens le *Saint-François-de-Paule*, le *Saint-Pablo* & le *Saint-Antoine*, venant de Callao, de Montevideo, de la Vera-Crux, de la Havane & de Campêche, sont arrivés ici le 13 & le 14 de ce mois; ils apportent 1,025,402 piastres, 403 marcs d'argent travaillé & 35 de minérai d'argent, avec quantité d'autres marchandises.

Aujourd'hui, il est arrivé un autre Bâtiment appelé la *Ventura*, venant de Callao de Lima avec 2,288,077 piastres fortes, 1736 marcs d'argent travaillé, &c.

On attend encore dans le courant de ce mois, d'autres Vaisseaux richement chargés.

De Vienne, le 30 Août 1786.

L'EMPEREUR, arrivé le 25 de ce mois à Laxembourg, a fait, le 26, la revue générale des Troupes du camp de Minkendorf; le 28, les régimens ont manœuvré séparément; hier les grandes manœuvres ont commencé; demain il y aura exercice général: ce sera le dernier; les Troupes reprendront ensuite la route de leurs quartiers.

Le Prince de Saxe-Cobourg a été nommé Général de Cavalerie & Commandant dans la Gallicie; le Lieutenant général de Schrœder, Commandant d'Olmutz, & le Comte Joseph de Colloredo, Général de l'Artillerie; le régiment vacant de Riese a été donné au Général-major d'Alvinzi.

Le Comte Wencesslas de Colloredo a été nommé au commandement de la Moravie, & le Comte d'Alton à celui de l'Esclavonie.

On assure que l'incorporation de la Buckowine à la Gallicie, projetée depuis long-temps, ne tardera pas à être exécutée.

Le Comte de Pergen doit faire un voyage à Londres; l'on prétend qu'il est chargé de négocier un Traité de commerce avec l'Angleterre pour les Pays-bas Autrichiens.

Le Danube qui étoit rentré dans son lit, en est sorti de nouveau après la pluie abondante qui est tombée dimanche dernier.

De Presbourg, le 23 Août 1786.

LES débordemens du Danube n'ont jamais été plus fréquens & plus désastreux que cette année; le 20 de ce mois, il a commencé à grossir; en moins de 24 heures ses eaux se sont élevées à 5 pieds au-dessus de leur hauteur ordinaire; & hier, il n'étoit presque plus possible de passer le pont flottant, & ceux qui s'y sont exposés ne l'ont pas fait sans danger.

On mande de Semlin que la nouvelle du naufrage & de la perte entière du gros Bâtiment appartenant au sieur Golnar, & dont la cargaison consistoit principalement en froment s'est confirmée; mais on ignore si l'Équipage a péri tout entier.

De Berlin, le 29 Août 1786.

AVANT-HIER, le Roi accompagné des deux Princes ses fils aînés, du Duc régnant de Brunswick & du Prince de Coethen, se rendit à l'Église Sainte-Marie, où il assista au Service divin. A la fin du Sermon, le Prédicateur ayant fait mention dans la prière d'une veuve malade, âgée de 103 ans, le Roi de retour au Château, lui fit porter une somme de 103 rixdalers. Le même jour, Sa Majesté fit remettre 1000 Frédéricks d'or au Baron de Zedliz, Chef de l'Institution des pauvres, pour les faire distribuer aux indigens de cette Capitale.

Le Roi a accordé une pension de 800

rixdalers au Professeur Ramler, qui occupe une place distinguée parmi les Poëtes Allemands ; il a nommé Curateur de l'Académie royale des Sciences, le Baron de Herzberg, Ministre privé d'État.

Le Comte de Schafgotsch a été nommé Maréchal de la Cour de la Reine régnante.

Le Conseiller des finances Walner, & le Conseiller de la Chambre des Révisions Beyer, ont été chargésde se rendre à Potsdam, pour y lever les scellés qui avoient été apposés aux appartemens du feu Roi.

Le Roi, accompagné des deux Princes ses fils aînés, a fait manœuvrer, le 23 les Troupes de cette capitale.

Sa Majesté a jugé à propos de réunir au Directoire général toutes les affaires qui ont un rapport direct avec les finances; en conséquence les départemens des Eaux & Forêts & des Mines y seront incorporés. La Banque, la Compagnie Maritime & l'Administration des postes sont exceptées de cette réunion; cependant la dernière sera tenue de faire confirmer par le Directoire général, tous les Règlemens qui auront quelque rapport avec les Affaires de commerce.

Le 8 du mois prochain est fixé pour les obsèques solemnelles du feu Roi, & on dit que le Roi actuellement régnant y assistera.

Dans toutes les villes de garnison, les Troupes ont prêté le serment de fidélité.

On assure que le Roi partira le 10 du mois prochain, pour le Royaume de Prusse, & qu'ensuite il se rendra en Silésie.

De la Silésie, le 26 Août 1786.

Les Commissaires du Roi, chargés de la revue particulière des Troupes, sont arrivés avant-hier à Breslau; ils se rendront demain au camp, dont le quartier général est à Berghof, à 5 milles de Breslau; le Lieutenant général de Tauenzien commandera les manœuvres.

De Livourne, le 23 Août 1786.

Divers Bâtimens arrivés des côtes de Barbarie, nous ont apporté plusieurs lettres de Tunis, en date du 2 de ce mois, & contenant les détails suivans :

Le 24 du mois dernier, l'Escadre Vénitienne parut au point du jour devant Biserte; elle ne s'occupa jusqu'au soir qu'à mettre à l'eau quatre pontons, ce qu'elle exécuta sous le feu de la place qui ne lui fit aucun mal, & auquel elle répondit par des boulets & des bombes, qu'elle continua de jeter pendant toute la nuit jusqu'au 30, qu'elle cessa à 7 heures du matin; le soir, elle recommença, & continua le lendemain avec deux pontons & deux Galiottes à bombes. L[e] dommage causé dans la place est immense; el[le] n'est plus qu'un amas de décombres; les habitan[s] l'ont quittée pour aller camper dans la plaine, o[ù] ils ont porté leurs effets; ils ont trouvé dans ce[t] asyle inaccessible au feu des Vénitiens, des en[n]emis non moins dangereux; les Maures q[ui] habitent les montagnes, en sont descendus pen[dant] la nuit, & les ont pillés. Il leur a été en[voyé] de Tunis un Corps de Cavalerie, destiné peut-être, à veiller moins à leur sûreté qu['à] leurs mouvemens, & à les empêcher de port[er] leurs plaintes au Bey contre la durée de cett[e] guerre, & d'exciter des soulèvemens; car le[s] esprits ne sont pas tranquilles à Tunis; le Cons[ul] de Suède se dispose à quitter cette ville, & do[it] s'embarquer d'un instant à l'autre pour Livourne.

De Venise, le 20 Août 1786.

Il y a maintenant plus de 800 Ouvrier[s] employés au port de Malamoco, pour retire[r] les débris du Vaisseau Vénitien le *Phénix* de 74 canons, qui y coula bas il y a quat[re] ans, & qui en embarrasse le fond. On a déj[à] découvert & défait deux ponts; on a élev[é] la carène à fleur-d'eau, & on continue le[s] travaux nécessaires pour pouvoir la mett[re] en état d'être conduite dans l'arsenal.

Le Provéditeur de Cattaro a écrit que l[e] Pacha de Scutari a restitué les trois Bâtimen[s] Dalmates qu'il avoit arrêtés, & qu'il retenoi[t] dans le port de Durazzo; mais il ajoute qu[e] ce Pacha retient les cinq Matelots prisonniers, & qu'il ne les relâchera pas, à moin[s] qu'on ne lui donne 500 sequins. Le Provéditeur craignant de nouvelles violences, [a] rappelé de Zara le régiment de Covi, pou[r] l'employer à la défense des postes avancés.

De Londres, le 7 Septembre 1786.

Il est arrivé depuis quelques jours dan[s] différens ports plusieurs Vaisseaux de l[a] Compagnie des Indes; ils ont apporté de[s] lettres de Madras, dont l'une, en date d[u] 20 Février, contient les détails suivans :

L'expédition faite au midi par le Colone[l] Henri Cosby contre des Poligars soulevés, a fait beaucoup de bruit dans le commencement & s'est terminée heureusement; on les a mis à la raison sans tirer un seul coup de fusil; dès qu'on les a convaincus que le Nabab n'exigeoit d'eux qu'un tribut raisonnable, ils se sont soumis à le payer; la tranquillité est établie dans le Carnate, & il y a lieu d'espérer qu'elle ne sera pas troublée de long temps.

On lit dans une autre lettre, en date du 18 Mars, que la paix règne sur la côte, que les François en profitent pour mettre Pondichery en état de défense; & que la Présidence du Bengale, en venant au secours de celle de Madras, en pourvoyant à la liquidation des arrérages dûs à l'Armée, & en payant les Troupes du Roi dans l'Inde, a mis cette dernière en état de mettre de l'ordre dans ses affaires.

Le Nizam, ajoute cette lettre, a pris les armes; on croit que, joint aux Marattes, il va attaquer le territoire de Tippo-Saïb. On a regardé long temps la mort de ce Prince comme un fait; mais ce bruit paroît n'avoir aucun fondement, & on va le voir marcher avec des forces considérables contre ses ennemis.

Parmi les Vaisseaux engagés pour le service du commerce de la Compagnie, il y en a 18 qui sont neufs, & parmi ces derniers un de 1100 tonneaux, ce qui est le port le plus considérable qu'elle ait jamais employé; les plus forts étoient de 750 à 900 tonneaux; l'activité du commerce de la Chine & de celui du thé surtout, qui exige plus de place, ont déterminé le choix de plus grands Vaisseaux.

On écrit d'Irlande, que le Général Lord Luttrell a envoyé à Dublin un homme qui possède un bien-fonds de 1500 l. st. de revenu, & qui a été arrêté avec une troupe de *White-Boys*, pendant qu'ils faisoient prêter des sermens contre les Loix; le prisonnier avoue qu'il s'est trouvé avec eux, mais il déclare qu'il y a été forcé.

On mande d'Hereford, en date du 28 Août dernier, qu'on est étonné que les Papiers publics n'aient rien dit d'un ouragan qui se fit sentir dans les environs le 31 Juillet à 6 heures du soir; il fut très-violent & ses effets sur-tout terribles à Sacham - Park, où plusieurs arbres très-gros furent déracinés en un instant, d'autres rompus par le milieu & portés à une distance assez considérable du lieu où ils avoient crû pendant plusieurs siècles. Le vent avoit sa direction du Nord à l'Ouest; le mur du jardin du sieur Caswall, qui étoit d'une force à l'épreuve du canon, ne lui a pas résisté; à Saxham un homme qui étoit à la porte de sa maison, fut emporté à 10 verges de distance.

Selon nos Papiers, il y a dans les bureaux du Contrôle un Commis qui y est employé depuis 37 ans; il y en a 59 qu'il est marié; il a eu 10 enfans, dont 4 seulement sont vivans; leurs âges réunis à ceux de leur père & de leur mère, font 379 ans. Le Commis & sa femme sont forts & robustes; le premier se souvient d'avoir eu, il y a 70 ans, l'honneur de baiser la main de la Princesse Amélie, tante du Roi.

De Paris, le 19 Septembre 1786.

DÉCLARATIONS du Roi, données à Versailles le 15 Août & registrées en Parlement le 22; l'une concernant les Causes d'appellation comme d'abus & toutes celles de Régales; l'autre concernant les Requêtes civiles.

Édit du Roi, donné à Versailles au mois de Septembre, registré en Parlement le 7, qui ordonne la démolition des maisons construites sur les ponts de la ville de Paris, sur les quais & rues de Gèvres, de la Pelleterie & autres adjacentes des deux côtés de la rivière, conformément au Plan arrêté en 1769, la construction d'un pont en face de la Place de Louis XV, celle d'une nouvelle salle d'Opéra, le parachevement du quai d'Orsai & autres objets relatifs à l'utilité publique, à la salubrité & à l'embellissement de la Capitale; autorise en conséquence les Prévôt des Marchands & Échevins de la ville de Paris, à constituer 1,200,000 l. de rentes perpétuelles à 4 p. % avec un tirage de primes de 10,000 lots. L'Emprunt sera de Trente millions, partagés en 30,000 reconnoissances de 1000 liv. chacune, qui participeront d'abord à un tirage de 10,000 lots de primes, payables en espèces, montant à 7,500,000 liv. Ces reconnoissances seront ensuite constituées en rentes au denier 25 de leur capital. Le tirage des 10,000 lots de primes s'effectuera en deux temps; savoir, dans les dix premiers jours de Décembre prochain, à l'effet de constater quels seront les 10,000 numéros qui gagneront les lots; & dans le courant d'Avril prochain, pour déterminer quels seront les lots échus à chaque numéro gagnant. Il y aura un lot de 300,000 liv. deux de 150,000, trois de 120,000, quatre de 100,000, dix de 24,000, vingt de 6000, soixante de 3000, neuf cents de 1000, deux mille de 600, sept mille de 500.

La Société académique & patriotique de Valence en Dauphiné, dans la séance extraordinaire qu'elle a tenue le 26 du mois dernier, a adjugé le Prix qu'elle avoit à décerner sur ce sujet: *Quelle est la meilleure manière de cultiver le mûrier blanc, pour que les vers qu'on nourrit de sa feuille donnent une soie de la meilleure qualité?* Le Mémoire couronné est du sieur Raynaud de la Gardette, résidant à Crest en Dauphiné. La Société propose pour le sujet du Prix qu'elle distribuera l'année prochaine, la solution des deux questions suivantes: 1.° *Quelle est la meilleure manière de faire & d'augmenter les engrais pour les terreins des environs de Valence, en n'employant que les matières & les*

productions du pays même ? 2.° Quelle est la méthode la plus avantageuse de faire usage de ces engrais pour la culture des grains, des vignes & des prairies, ayant égard aux différentes qualités du sol, & désignant les terres les plus favorables à cet usage ? Le Prix sera de 300 liv. & les Mémoires destinés au concours doivent être envoyés francs de port, avant le 1.er Juillet 1787, à D. Pernety, Abbé de Burgel, Secrétaire perpétuel de la Société académique & patriotique de Valence, à Valence en Dauphiné.

Le 11 de ce mois, on a fait dans l'église de Saint Severin la distribution solennelle du Prix de sagesse, fondé par le sieur Artaud, en faveur des filles de la paroisse qu'une conduite sans reproche & des témoignages publics les plus favorables de religion, de travail, de bonnes mœurs, de respect pour leurs parens & de décence, appeloient à cette récompense. Une personne en place, qui concouroit avec le Curé à rendre ce Prix plus considérable, n'y étant plus, le Curé desireroit que d'autres protecteurs & amis de la vertu l'aidassent à accroître & à donner plus d'intérêt à ce Prix de la vertu : Une expérience consolante lui a appris comb servoient à la sagesse ces encouragem donnés, & les hommages publiquem rendus à la vertu.

D'après le relevé qui a été fait sur les regis de toutes les paroisses du Dauphiné & des hô taux, il résulte que pendant l'année 1785 est né dans cette province 13,914 garçons 13,030 filles; qu'il est mort 11,454 hom & 11,405 femmes; ce qui donne un excéd de population de 4085 personnes. Pendan même année, il y a eu 5962 mariages, 19 p fessions religieuses, & il est mort 38 person en religion.

La femme du nommé Charles Caroué, anc Grenadier, & maintenant Manœuvre à D pierre-sous-Borey, diocèse d'Auxerre, accouc le 25 & le 26 Juin dernier, de quatre enf bien constitués, & vivans actuellement. avoient, au moment de leur naissance, 14 po de longueur. La mère en allaite deux, & deux autres sont en nourrice ; il y avoit sept qu'elle n'avoit eu d'enfans; & huit jours aprè couches, on l'a vue au marché de Saint-Aman

Les Numéros sortis au Tirage de la Lo royale de France, le 16 de ce mois, so 42, 22, 75, 47, 45. Le prochain Tirag sera le 2 Octobre.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

Septembre.	Jeudi 14.	Vendredi 15.	Samedi 16.
Comp.es des Ind. Actions... 2500l	2135, 32 $\frac{1}{2}$....	2135, 32 $\frac{1}{2}$, 35.	2132 $\frac{1}{2}$.......
D.° $\frac{16}{25}$.es .. 1600l	1372 $\frac{1}{2}$.......	....	1372 $\frac{1}{2}$.......
D.° 8.es 312l 10s	....	....	....
D.° 25.es ... 100l	....	....	....
Bt d'Emp. Oct. 500l	439........	....	439........
Loterie Royale, *1780*.	558........	....	....
Loterie d'Avril *1783*.	738, 37, 38....	737........	737, 36......
Loterie d'Octob. *idem*.	509, 8.......	....	507, 6.......
Emprunt de 125 mil.ns	1 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{2}$......	1 $\frac{1}{2}$...........	1 $\frac{5}{8}$...........
Emprunt de 80 mil.ns	11..........	10 $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$.......	10 $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$.......

CHANG du 16.
Amsterdam. 53
Londres... 29
Hambourg. 19
Madrid. 14l 10
Cadix.. 14l 9
Livourne.. 102
Gênes... 95
Lyon... $\frac{1}{4}$ B.

Chambre Syndicale, du 15 Septembre. Livres. Les Amours du Grand-Alcandre, par Mademoiselle de Guise, suivis de Pièces intéressantes pour servir à l'Histoire de Henri IV, 2 volumes *in*-12, sur papier vélin, 12 liv. brochés; chez Didot l'aîné, rue Pavée Saint-André des Arts. — Bibliothèque des Dames, Histoire, N.° 11, Théâtre, N.° 5. — Bibliothèque de Contes, de Facéties & de Bons-mots, *in*-18, 3 volumes; chez Royez, quai des Augustins. — Causes célèbres, Septembre 1786; chez Mérigot jeune, quai des Augustins. — Collection de Mémoires sur l'Histoire de France, tome XX, *in*-8.° — Courrier lyrique & amusant, ou Passe-temps des Toilettes, n.° 8, abonnement, 14 liv. pour Paris, 16 liv. pour la province; chez Knapen fils, port Saint-Michel. — Commen sur l'Édit des hypothèques, *in*-12. — Minéralog M. Desfontaines, n.os 41 à 50. — Projet d'expérie publiques, par M. Maupin, chez Gobreau, qua Augustins. — Le Valet rusé, Comédie parade Gravures. Cabinet des Modes, 21.e cahier; Buisson, quai des Augustins. — Costumes des g Théâtres de Paris, N.° 20; chez Mérigot, des Augustins. — Figures de l'Histoire Roma 6.e livraison. — Figures de l'Histoire d'Anglet 10.e livraison, par M. David. — Musique. Jo d'ariettes Italiennes, n.os 183 & 184, prix 2 8 s. chaque; chez Bailleux, rue Saint-Honor la Règle d'or.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Vendredi 22 Septembre 1786.

De Pétersbourg, le 14 Août 1786.

Le nouvel Édit de l'Impératrice de Russie relativement aux nouveaux billets de banque, est du 28 Juin dernier, & porte en substance:

Il sera établi une banque de lombard pour la Noblesse & les villes, qui sera réunie ensuite à la banque d'assignations. Le fonds de cette banque sera de 33,000,000 de roubles, dont 22 pour la Noblesse & 11 pour les villes. Ce fonds servira pour encourager & soutenir le commerce intérieur & celui avec la Chine, la Perse, &c. A la fin de chaque année, on payera 5 p. % d'intérêts, & en sus 3 p. % pour l'amortissement du capital; les Paysans-serfs pourront être hypothéqués à raison de 40 roubles par tête. A l'échéance de 4 années, l'hypothèque donnée en Serfs sera diminuée dans la proportion des payemens qui auront été faits, & les Maîtres pourront disposer librement des Serfs déchargés d'hypothèques. La banque-lombard sera sous la protection immédiate de l'Impératrice; chacun pourra y mettre des capitaux, & on en payera 4½ p. % d'intérêts. Il sera établi à cette banque un comptoir d'assurances qui assurera, à raison d'un & ½ p. %, les maisons construites en pierres; les fabriques, &c. dans tout l'Empire. Les assurances en pays étrangers sont défendues; les maisons & fabriques assurées de la Noblesse, seront acceptées par la banque dans les contrats comme hypothèques. Il sera libre à la banque d'assignations d'acheter du cuivre dans l'Empire, de le vendre à l'étranger ou de le faire monnoyer; elle pourra tirer l'or & l'argent de l'étranger, établir à Péterbourg un hôtel des Monnoies, & y faire frapper des espèces d'or, d'argent & de cuivre; elle pourra aussi escompter les lettres de change à raison d'un demi p. % par mois. Il est défendu aux Caisses de la Couronne & à celles des particuliers de prendre jamais au-delà de 5 p. % d'intérêt annuel.

De Stockholm, le 29 Août 1786.

Le 26 de ce mois, le Marquis de Pons, Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne auprès du Roi de Suède, est parti par congé pour se rendre en France. Le Chevalier de Gaussen est resté chargé des affaires.

De Madrid, le 29 Août 1786.

D. Miguel Gaston, Commandant des Gardes-Marines & Lieutenant général des Armées navales, ayant représenté au Roi que son grand âge ne lui permet plus de remplir cet emploi, Sa Majesté lui a permis de prendre dans la carrière militaire d'autres Commissions moins pénibles; Elle a nommé pour lui succéder, le Chef d'Escadre D. Joseph de Mazzarredo, Capitaine de la Compagnie de Carthagène.

Des fièvres tierces épidémiques s'étant manifestées dans différentes parties du royaume, le Roi a fait envoyer aux Archevêques & Évêques des diocèses où elles se sont déclarées, une quantité proportionnée de quinquina choisi, afin que cet excellent fébrifuge soit administré *gratis* aux pauvres par le ministère des Curés.

De Vienne, le 2 Septembre 1786.

Sur la notification formelle faite à cette Cour par le Comte de Podewills, Envoyé de celle de Berlin, de la mort de Frédéric II, Roi de Prusse, l'Empereur a ordonné que le deuil en sera porté pendant le temps réglé pour la mort du feu Roi de Portugal.

Jeudi dernier, toutes les Troupes rassemblées au camp de Minckendorf ont fait les grandes manœuvres; le camp a été très-brillant par le grand nombre de personnes de distinction qui s'y sont trouvées. Hier, Sa Majesté Impériale est partie pour la Moravie & la Bohême.

L'Empereur a offert à la Noblesse de Gallicie de lui faire des avances à 3 p. %, pour

la mettre en état d'acquitter les capitaux qu'elle a empruntés à un intérêt exorbitant.

De Gratz, le 26 Août 1786.

On a éprouvé ici Jeudi dernier un orage accompagné de pluie, d'éclairs & de tonnerre; il a commencé à midi, l'eau qui tomboit du ciel a rempli toutes les rues à une hauteur suffisante pour porter bateau; on ne sait point encore jusqu'où cet orage s'est étendu, ni quelle est la nature des ravages qu'il a occasionnés; on a lieu de craindre qu'ils ne soient considérables.

De Berlin, le 30 Août 1786.

Il a été frappé deux Médailles à l'occasion de l'avènement du Roi actuel au trône. La première représente d'un côté le buste de Sa Majesté, avec cette inscription: *Fridericus Wilhelmus II, Borussorum Rex;* de l'autre, Hercule assis sur un cube, ayant une lyre à son côté, dans la main gauche sa massue, & prenant de la droite le gouvernail que Minerve lui présente: l'inscription porte ces mots: *Tu regere imperio, populum divine memento;* & l'exergue: *Regnum adeptus D. 17 Aug. 1786.*

La seconde Médaille offre le buste du Roi dans le costume d'un Héros germanique, avec l'inscription: *Fridericus Wilhelmus, Rex Borussorum, pater patriæ;* de l'autre côté est Minerve tenant dans une main son bouclier avec la tête de Méduse, & montrant de l'autre un olivier, sous lequel on voit les attributs de la Littérature, des Arts & de l'Agriculture. L'inscription porte: *Artibus umbram, hostibus terrorem;* & l'exergue: *Regnum adeptus D. 17 Aug. 1786.*

De Francfort, le 5 Septembre 1786.

On reçoit de divers endroits les nouvelles les plus affligeantes des débordemens du Danube, de la Molda, de l'Iser. Les chemins ont été dégradés sur la route de Vienne.

On écrit de Quedlimbourg que le Consistoire Luthérien a cédé dans la Maison des Orphelins un oratoire aux Protestans réformés, pour y célébrer le Service divin.

Selon les lettres de Berlin, le nouveau code Prussien établit un Tribunal du point d'honneur pour prévenir les duels; ce Tribunal sera composé de six Juges, qui seront pris de l'état militaire si les parties sont des militaires, & de l'état civil si elles sont de cet état; il sera mixte dans les cas où ces dernières seront de l'un & de l'autre état.

De Rome, le 30 Août 1786.

Vendredi dernier, la fête de Saint-Louis fut célébrée dans l'Église nationale Françoise, avec la pompe ordinaire. Le Prélat Mattei, Archevêque de Colosso, officia pontificalement à la Grand'messe, qui fut chantée par les Musiciens de la Chapelle du Pape, & à laquelle assistèrent le Sacré Collége, grand nombre de Prélats & tous les Ministres étrangers. Le Cardinal de Bernis leur fit les honneurs de cette fête en qualité d'Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne près le Saint Siége.

On vient d'apprendre que le Cardinal Colonna Branciforte est mort dans son Évêché de Grigenti en Sicile. Né à Pavie en 1711, il avoit été créé Cardinal le 26 Septembre 1766 par le Pape Clément XIII & nommé à l'Évêché de Grigenti le 15 Avril 1776, par le Pape actuel.

De Livourne, le 25 Août 1786.

La Frégate Vénitienne le *Chevalier-Angiolo*, est arrivée hier de Malte; ayant été admise aussitôt à la pratique, le Commandant a expédié un Courrier au Sénat avec des dépêches du Chevalier Emo. Plusieurs Officiers qui étoient à bord de cette Frégate sont partis pour prendre le commandement d'autres Vaisseaux prêts à mettre à la voile.

Les nouvelles que l'on a reçues par cette voie confirment celles qui étoient arrivées précédemment; la ville de Biserte est presque détruite; les bombes qu'on y a jetées, au nombre de 120 ont fait beaucoup de dégâts; le Commandant a été tué, ainsi que plusieurs des principaux Officiers; & le nombre des blessés est si considérable, qu'on a fait venir de Tunis plusieurs Chirurgiens. Les Vénitiens, après le bombardement, ont débarqué sur la côte pour faire de l'eau, & se sont approvisionnés sans obstacle; leur Escadre est toujours devant Biserte; mais on apprend qu'elle se dispose à quitter ce parage, & on n'est pas sans inquiétude à Tunis de la voir arriver, & d'apprendre la perte du fort de la Goulette, si l'on ne reçoit pas à temps les secours dont on auroit besoin pour la défendre.

De Londres, le 12 Septembre 1786.

Le Parlement qui étoit prorogé au 14 de ce mois, vient de l'être encore au 26 du mois prochain.

Le Capitaine Luttrell, arrivé samedi dernier de Spa, a apporté au Roi des nouvelles du Duc de Cumberland, qui, le 6 de ce mois, étoit en pleine convalescence.

Le 8, l'Archiduc Ferdinand & l'Archiduchesse son épouse ont été à Kew, où ils ont déjeûné avec Leurs Majestés; l'après-midi, on leur a fait voir les jardins, les environs, & tout ce qui pouvoit exciter leur curiosité dans cette maison de plaisance.

Une lettre de Terre-Neuve, à bord du *Salisbury,* offre les détails suivans:

« Je saisis la première occasion qui se présente depuis mon arrivée pour écrire en Europe. La pêche a été très-bonne; près de 60 Vaisseaux sont partis pour les marchés européens; dans quelques jours ils seront suivis par un plus grand nombre. Les François ont ici un Commandant; leurs Bâtimens sont très-nombreux, & leur pêche n'est pas moins heureuse que la nôtre. Il ne s'est pas élevé entr'eux & nous la moindre difficulté; les deux Nations se sont contenues dans leurs bornes respectives & les égards ont été réciproques. On a saisi & conduit à Saint-John quelques Contrebandiers Américains. »

Le sieur Shuttleword, arrivé dernièrement en Angleterre, a employé l'été à visiter les côtes de la Norvége jusqu'au Cap Nord; il y a trouvé des havres excellens, qui pourront être très-utiles à ceux qui commercent de ce côté.

Selon un de nos Papiers, voici les droits qui doivent être payés au Clerc de la Chambre haute par chaque Pair, au moment où il y est admis pour la première fois. Le Prince de Galles paye 31 liv. 10 f. sterl. un Archevêque 6 liv. 13 f. 4 den. un Duc 10 liv. 6 f. 8 den. un Marquis autant qu'un Archevêque, un Comte 4 liv. 13 f. 4 den. un Vicomte 4 liv. 6 f. 8 den. les Évêques de Londres, de Durham & de Winchester 3 liv. 6 f. 8 den. les autres Évêques 2 liv. 13 f. 4 den. un Baron autant. Ces droits se payent également par ceux qui arrivent à la pairie par droit d'héritage, & par ceux qui y arrivent en vertu d'une nouvelle création.

Le Lord Dorchester, en partant pour le Canada, a emporté les pouvoirs les plus étendus, pour terminer toutes les difficultés nées ou à naître avec les États-unis, relativement aux limites respectives de ce côté, qui ont été fixées par le Traité de paix.

Il n'y a point de pays, dit un de nos Papiers, où il y ait une plus grande quantité de terrein réservée pour les pâturages, qu'en Irlande; & sur-tout dans les comtés de Tipperary, de Clare, de Limerik, de Meath & de Waterford; on y voit plusieurs propriétaires de troupeaux en affermer pour des sommes de 5, de 6 & de 10,000 liv. sterl. ainsi il y a dans ce royaume plusieurs centaines de milliers d'acres qui ne sont occupés que par le bétail; il en résulte perte égale pour le revenu public & pour la population, il n'y a d'avantages que pour le Marchand de bestiaux qui s'enrichit en les exportant, en fournissant des viandes salées, & pour le propriétaire, qui, sans embarras, jouit de ses rentes.

De la Haye, le 15 Septembre 1786.

Les États de Hollande & de West-Frise n'ont pas discontinué leurs assemblées depuis le 8 de ce mois. Ce jour-là, après avoir délibéré depuis 11 heures du matin jusqu'à 4 de l'après-midi, ils se rendirent, au nombre de 50 Membres, à l'assemblée des États-généraux, & reprirent le soir leurs délibérations à 7 heures.

Ces séances longues & prolongées, ont pour objet ce qui vient de se passer dans la Gueldre, où les villes d'Elbourg & de Hattem ont été forcées d'ouvrir leurs portes aux Troupes qui s'y sont rendues par ordre du Stadhouder. Il y a eu quelques coups de tirés devant la dernière de ces places, d'où les Corps francs ont fait leur retraite, qui a été couverte par une batterie de quelques pièces de 24 & de 12 livres de balle. La plupart des habitans des deux villes les ont évacuées, résolus de les laisser vides aux Militaires qui y sont entrés; ceux de la première se sont retirés à Campen, & ceux de la seconde à Zwolle, après avoir envoyé leurs femmes, leurs enfans & les vieillards en lieu de sûreté. Selon une lettre des États provinciaux de Zwolle à ceux de Frise, les Troupes entrées à Hattem se sont permis d'ouvrir de force les maisons des habitans qui les avoient évacuées, d'en piller les meubles & les effets; elles ont placé des postes à une très-grande distance de la ville, qui coupe toute communication avec les places voisines au-delà de la Veluwe.

Les États de Hollande qui ont arrêté que les Troupes à leur répartition, ne puissent être employées dans ces démêlés civils, ont dispensé les Officiers qui les commandent, de la partie du serment provincial qui a rapport à l'obéissance aux ordres du Capitaine général. Ils ont aussi résolu de prendre à leur solde le régiment du Prince de Salm, dont les États-généraux avoient décidé la suppression; ils ont encore privé provisoirement de la solde qui étoit payée par la province, le régiment des Gardes, Dragons, pour avoir été réfractaire à leurs ordres. La Gueldre s'est chargée de la lui payer.

Les États de cette dernière province ont écrit

à ceux de Hollande que le Capitaine général leur avoit communiqué les ordres relatifs aux Troupes à la répartition de la Hollande; qu'ils avoient été surpris de cette démarche faite sur les représentations de simples Bourgeois; ils ajoutent qu'ils ne se sont jamais mêlés des affaires domestiques de la Hollande, & qu'ils mettront en usage les moyens qu'ils ont entre les mains pour ramener à l'obéissance les villes d'Elbourg & de Hattem.

De Versailles, le 20 Septembre 1786.

LE sieur du Puget, Colonel au régiment du Corps-royal de l'Artillerie des Colonies, de retour de l'inspection générale qu'il vient de faire de l'artillerie qui existe dans toutes les Colonies Françoises de l'Amérique, a eu, le 11 de ce mois, l'honneur d'être présenté au Roi par le Duc de Villequier, Premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, en exercice.

Le 17, le Comte du Touchet, Capitaine de Dragons, a prêté serment entre les mains de Sa Majesté, en qualité de Lieutenant général du Vermandois & Thiérache.

De Paris, le 22 Septembre 1786.

ÉDIT du Roi, donné à Versailles au mois d'Avril, registré en Parlement le 7 Juillet, fix le nombre des Notaires de la ville de Loches.

Trois autres Édits, registrés en Parlement 22 Août, donnés à Versailles; le premier, mois de Février dernier, portant réduction fixation du nombre des Notaires & Procureu de la ville de Calais; le second, au mois Juillet, portant réunion à l'office de Lieutena général du Bailliage d'Étampes, de l'office Lieutenant général de police de la même vil le troisième, au mois d'Août, portant révocati du privilége de la ville d'arrêt personnel.

Ordonnance du Roi, du 27 Août, qui inter les approches des lieux destinés à la quarantai à Marseille, à tous ceux qui ne seront pas da le cas de la faire, ou qui ne seront pas comn pour le service du Bureau de santé.

Déclaration du Roi, donnée à Versailles 5 Juillet, registrée en Parlement le 22 Aoû portant que toutes les causes pour ventes de b non excédantes la somme de 50 liv. seront jugé par les Officiers des Eaux & Forêts.

Autre, du 2 Septembre, registrée en Parl ment le 5, concernant les Portions congrues

Lettres patentes du Roi, du 1.er Févrie registrées en la Chambre des Comptes le 3 M qui commettent les Prévôt des Marchands Échevins pour passer les contrats de l'Empr de 80 millions.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

SEPTEMBRE.	LUNDI 18.	MARDI 19.	MERCREDI 20.
Comp.e des Ind. Actions... 2500l	2135, 32 1/2....	2132 1/2, 35....	2132 1/2.......
D.° 16/25.es.. 1600l	....	....	....
D.° 8.es. 312l 10s	....	....	....
D.° 25.es... 100l	....	....	....
B.t d'Emp. Oct. 500l	....	....	....
Loterie Royale, *1780*.	....	558........	....
Loterie d'Avril *1783*..	736........	736, 37......	736........
Loterie d'Octob. *idem*.	506........	507, 6.......	505........
Emprunt de 125 mil.ns	1 5/8........	1 1/2, 5/8, 3/4......	1 3/4........
Emprunt de 80 mil.ns	10 1/2........	10 1/4........	10 5/8........

CHANGE

du 20.

Amsterdam.	53 1/2.
Londres...	29 1/16
Hambourg.	191 1/4
Madrid.	14l 11s
Cadix..	14l 9s
Livourne..	102 1/2
Gènes...	95 3/4.
Lyon....	1/4 B.ce

Chambre Syndicale, du 19 Septembre. LIVRES. Essai sur les Concours en Médecine, par M. Fourot; chez Méquignon l'aîné, rue des Cordeliers. — Des maladies de la peau, par M. Retz, chez le même. — Selim Mahoglip, ou l'heureux jeune homme, 2 parties. — Le Discours sur les devoirs des Sujets envers le Souverain, prononcé le 25 Août devant l'Académie Françoise, est de M. l'Abbé de Sauvigny, & suivi d'une Ode sur la mort du Prince de Brunswick. Il se trouve chez Poinçot, rue de la Harpe, près Saint-Côme. — GRAVURES. Alphabet de la méthode d'écrire plus vîte que la parole. — 17.e cahier des Jardins Anglois; chez Lerouge, rue des grands Augustins. — La Défaite & la Conviction, estampe. — Plan du Panthéon établi rue de Chartres. — Plan de Wurtzbourg, une feuille. — Tableaux des jardins & maisons de plaisance d Seigneurs Anglois. — MUSIQUE. Duo concertant po le clavecin, par M. le Chevalier de Leaumont. — N.° 10 des petits Concerts de Société, par Metzge — Ouverture de l'Opéra de Nina, pour le claveci par Fodor. — Recueil d'Airs nouveaux françois étrangers, en quatuors concertans, ou Journal violon, flûte, alto & basse; il paroît 16 numéros de Journal, qui est rédigé actuellement par M. Cambini le prix de l'abonnement de l'année entière, com posée de 24 numéros, est de 21 livres pour Paris 24 pour tout le Royaume, port franc. Chaqu numéro séparé 2 livres; chez le sieur Porro & dame Baillon, rue du petit Reposoir, place de Victoires.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 77.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 26 Septembre 1786.

De Constantinople, le 9 Août 1786.

LA fête du Bairam s'est terminée sans aucun des changemens qu'elle amène ordinairement dans le Ministère. Suleiman-Effendi, ci-devant Grand-Trésorier, a été nommé Garde des Archives de l'Empire.

On s'attend que la nouvelle Escadre ne tardera pas à mettre à la voile, & on la croit destinée pour la mer Blanche.

Les travaux & le mouvement continuent dans l'arsenal, ainsi que les transports de munitions de guerre dans la mer Noire; on y a fait passer aussi plusieurs Frégates.

Le Vaisseau de guerre le *Minio* est arrivé aux Dardanelles avec un Envoyé de Maroc, & des présens pour le Grand-Seigneur.

De Varsovie, le 26 Août 1786.

IL s'est élevé dans la petite ville d'Oppotow, un incendie qui a réduit en cendres la moitié des maisons. La Princesse douairière de Lubomirsky, à qui cette ville appartient, y a envoyé sur le champ un secours de 10,000 florins & 300 corez de blé.

De Flekkefiord en Norwége, le 3 Août 1786.

LE 30 du mois dernier, à 7 heures 6 minutes du matin, on ressentit ici trois secousses de tremblement de terre, qui durèrent environ 2 secondes & demie. Elles n'ont occasionné aucun dommage.

La plus forte chaleur que l'on ait éprouvée ici, a eu lieu le 28 Juin; le thermomètre de Reaumur marquoit 20 degrés. La chaleur moyenne de cet été a été de 12 à 15 degrés. Les orages ont été très-rares.

De Vienne, le 9 Septembre 1786.

LE 31 du mois dernier, le Marquis de Llano, Ambassadeur de Sa Majesté Catholique en cette Cour, a fait sa première visite de cérémonie au Prince de Colloredo, Vice-Chancelier de l'Empire, & au Prince de Kaunitz, Chancelier de Cour & d'État, qui la lui ont rendue le lendemain.

Des lettres de Gratz, de Presbourg & d'Œdenbourg, nous apprennent que le 24 du mois dernier, un orage accompagné de grêle & de pluie, y a causé des dégâts considérables; la rivière de Grœzbach & le Danube ont débordé dans plusieurs endroits, & ont mis sous l'eau toute l'étendue de pays qui se trouve entre Presbourg & Kitsée.

De Hongrie, le 6 Septembre 1786.

LES Grecs non unis de ce royaume ont obtenu la permission de continuer de faire les quatre processions principales qui sont en usage dans leur Église; elles ont lieu les jours des Rois, de Pâques, de Saint-Marc & de la dédicace de chaque Temple; mais il leur est prescrit de ne point augmenter le nombre de ces processions, & de ne les faire que dans le district de la paroisse.

L'Empereur ayant fondé une chaire de Botanique dans l'Université de Pest, & formé un jardin qui y est attaché, il vient de faire une disposition qui a pour objet de l'enrichir & de faciliter l'étude des plantes; il a été ordonné aux Médecins & Apothicaires de ce royaume, de rassembler les plantes les plus rares qui croissent dans les lieux qu'ils habitent, & de les envoyer à Pest, où on les rembourfera de leurs dépenses.

On vient de publier de nouveau l'Ordonnance rendue le 21 Juin 1781, contre l'usage des corps de baleine; un événement malheureux arrivé à Pest, a donné

lieu à cette nouvelle publication. Une jeune Demoiselle âgée de 18 ans, est tombée sans connoissance en dansant, & a expiré un instant après; les Médecins consultés à cette occasion, ont déclaré qu'on ne pouvoit attribuer sa mort qu'à l'imprudence avec laquelle elle avoit trop serré son corps, ce qui avoit empêché la circulation du sang.

De Presbourg, le 26 Août 1786.

On a éprouvé ici avant-hier, pendant la nuit, un orage affreux, toute la Nature paroissoit soulevée; le tonnerre est tombé plusieurs fois, entr'autres sur le château, mais il n'a fait aucun dommage considérable. La pluie qui tomboit par torrens, avoit inondé les rues, & l'eau a pénétré dans les maisons, où elle a fait de grands dégâts. Sur le matin l'orage a cessé, le ciel s'est éclairci, & quelques heures après on ne se seroit pas aperçu du désordre de la nuit, sans les ravages qu'il a laissés après lui. La foudre est tombée à Modem, où elle a mis le feu à quelques maisons, ainsi qu'à Œdenbourg; dans le premier de ces endroits elle a frappé un homme à mort.

Les eaux du Danube ont continué de croître jusqu'au 23, qu'elles étoient à 6 pieds au-dessus de leur niveau ordinaire; le lendemain elles ont baissé de plus d'un pied; tous les environs sont encore inondés, & du haut du château on n'aperçoit rien qui ne soit submergé. La Diligence ordinaire de Vienne s'est arrêtée à Kitsée, où elle attend que les eaux se soient écoulées.

De Strasbourg, le 10 Septembre 1786.

Le Prince dont la Princesse épouse du Prince Palatin Maximilien des Deux-Ponts est accouchée, a reçu au baptême les noms de *Louis-Charles-Auguste*. Il a eu pour parrains le Roi & le Duc des Deux-Ponts, & pour marraines l'Électrice Palatine & la Princesse douairière de Darmstadt.

De Francfort, le 11 Septembre 1786.

On écrit de Bonn que l'Académie établie dans cette ville sera érigée en Université.

Le nouvel Édit monétaire pour la Bavière & le Palatinat a paru le 14 du mois dernier; il porte que les louis d'or de 1726 seront reçus à raison de 11 florins; les vieux louis antérieurs pour 9; les louis de 1785 po[ur] 10 fl. 24 kr. les louis d'or au soleil pour 10 f[l.] 56 kr. les écus de 6 liv. antérieurs à 1784 pour 2 fl. 42 k. & ceux qui ont été frappé[s] depuis cette époque, pour 2 fl. 40 kr.

De Munich, le 29 Août 1786.

Un Décret de la Cour, en date du 22 laisse aux Sujets de l'Électorat la liberté d[e] fêter les fêtes supprimées, ou de se livr[er] aux travaux ordinaires; il rétablit l'offic[e] pour ces anciennes fêtes, & les processio[ns] publiques dans la semaine des Rogations; [il] porte qu'en général ces dernières cérémoni[es] pourront avoir lieu toutes les fois qu'elle[s] seront jugées nécessaires.

De Naples, le 28 Août 1786.

Le 15 de ce mois, le Roi & la Rein[e] se sont rendus à Castellamare, où le len[-]demain ils ont vu lancer à l'eau le nouvea[u] Vaisseau la *Partenope*, construit sur c[e] chantier. Cette opération a eu tout le succè[s] qu'on pouvoit attendre, quoique ce Vaissea[u] se fût d'abord arrêté à la moitié de la cour[se] qu'il avoit à faire pour être à flot: cet acc[i-]dent a été promptement réparé par les soi[ns] du Constructeur. Le Roi satisfait de sa co[n-]duite, lui a accordé une pension de 60 ducats; la Reine lui a fait présent en mêm[e] temps d'une tabatière d'or avec son chiff[re] en brillans, & d'une somme d'argent.

Hier matin, les Fregates la *Cérès*, [la] *Sainte-Dorothée*, le Chebec le *Vigilant* [&] le Brigantin le *Saint-Louis*, ont mis à [la] voile avec un vent favorable; le Marqu[is] de Circello, nouvel Ambassadeur du R[oi] auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne, e[st] parti à bord de la *Cérès*, qui le conduit [à] Marseille, d'où il se rendra à Paris.

De Florence, le 28 Août 1786.

L'Archevêque d'Apamée, Nonc[e] apostolique du Saint Siége en cette Cour a eu, le 15, son audience du Grand-Duc.

On vient de signifier aux Religieu[x] Olivetains d'Arezzo & aux Dominicains d[e] Crotone, le Décret qui les supprime.

Les Religieuses du Couvent de Sain[t] Frediano, s'étant déterminées à quitter la v[ie] commune, & à se former en conservatoire se sont transportées au Couvent de Sain[t] Pierre à Monticelli, qui avoit été prépa[ré]

pour les recevoir, qu'elles habiteront désormais, & où elles rempliront les fonctions prescrites par leur nouvel institut.

De Londres, le 14 Septembre 1786.

On craint que la Princesse Élisabeth, à peine rétablie de sa maladie, n'ait éprouvé une rechûte; elle étoit hier très-indisposée.

Le Lord Walsingham qui se dispose à se rendre à son ambassade d'Espagne, vient de se démettre de la place de Vice-Trésorier d'Irlande, qui est destinée au sieur Eden.

Le sieur Orde s'est aussi démis de celle de Secrétaire du Lord-Lieutenant d'Irlande; il doit être remplacé par Sir W. W. Grenwille.

Il a été envoyé dans tous nos Ports l'ordre exprès de faire faire une quarantaine régulière à tous les Bâtimens venant d'au-delà du détroit de Gibraltar; de ne permettre à qui que ce soit de débarquer avant qu'elle soit expirée, & de ne souffrir non plus qu'aucune personne se rende à bord.

Parmi les nouvelles arrivées de l'Inde, on trouve celle-ci tirée d'une Gazette de Calcuta, du mois de Décembre.

On ne peut plus douter à présent que l'Amiral Parker n'ait péri avec tout son monde sur les côtes des Isles Maldives; on a dit dans le temps qu'on avoit retrouvé un cadavre dont on conserva l'habit. Un Particulier qui est à présent dans cette ville & qui a touché à ces Isles, a vu ce vêtement; c'est réellement un uniforme d'Amiral avec les deux épaulettes; il ne peut avoir appartenu qu'à cet Officier infortuné; on sait qu'il n'y a que les Amiraux au service de la Grande-Bretagne qui en portent de pareils.

On a éprouvé ces jours derniers des vents violens, qui ont causé sans doute plusieurs naufrages & dont ont souffert les Bâtimens aux Dunes, à Yarmouth & dans les autres Ports de la côte.

On se propose d'établir une Colonie dans la Nouvelle-Hollande; les Commissaires de l'Amirauté ont déjà reçu ordre de préparer pour 1500 tonneaux de Transports. On y enverra 680 hommes & 70 femmes condamnés à la transportation; on les partagera sur les Bâtimens qui en porteront chacun 150, qui seront gardés par 12 Soldats de Marine & un Caporal. Ils seront escortés par quelques Frégates qui reviendront après les avoir débarqués à la baye de Botanique; il en restera seulement deux qui présideront aux travaux pour élever un fort où l'on mettra une garnison de 300 hommes; les Colons auront des vivres pour deux ans, des instrumens de labourage, de pêche, de chasse, des semences. Le Capitaine Cook qui toucha à cette Isle & qui y fit quelque séjour, lors de son premier voyage en 1770, l'avoit d'abord appelée la Nouvelle-Galles méridionale; il avoit aussi donné le nom de Banks & de Solander aux deux caps situés à l'embouchure de la rivière. La baye de Botanique est presqu'à la même latitude que le cap de Bonne-Espérance, & le voyage d'Angleterre est de 8 mois.

On écrit de Saint-Jean de Terre-Neuve, en date du 12 Août dernier:

Nous venons d'éprouver ici un incendie d'une espèce dont vous n'avez aucun exemple en Europe; il s'est manifesté dans les forêts du Sud, & s'est propagé avec une telle fureur & une telle activité qu'il a consumé un espace de 10 milles en circonférence. Les habitans, les Matelots, les Troupes ont réuni leurs efforts pour en arrêter les progrès; & ils n'y auroient pas réussi s'il n'étoit tombé une pluie abondante. Cette circonstance, d'autant plus heureuse que les pluies sont fort rares dans cette saison, nous a garantis d'un ravage prodigieux & dont on ne peut évaluer l'étendue; elle a sauvé nos établissemens de pêche qui étoient menacés & vers lesquels le vent dirigeoit l'incendie.

De Versailles, le 24 Septembre 1786.

Le Comte de Chalons, Ambassadeur du Roi près la République de Venise, & le Marquis de Noailles, Ambassadeur extraordinaire du Roi près l'Empereur Roi de Hongrie & de Bohême, ont eu, le premier, le 17 de ce mois, & le second le 21, l'honneur de prendre congé de Sa Majesté pour se rendre à leurs Ambassades, étant présentés par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des finances, Ministre & Secrétaire d'État ayant le département des Affaires étrangères.

Le sieur Bell, Libraire de Londres, ayant fait depuis peu une nouvelle édition des Œuvres de Shakespeare, a eu l'honneur d'en présenter, le 17, un exemplaire à Monsieur, Frère du Roi, qui a bien voulu le recevoir avec bonté *.

De Paris, le 26 Septembre 1786.

Lettres patentes du Roi, données à Versailles le 24 Mars, regiltrées en Parlement le 7 Juillet, concernant les privilèges des Conseillers-rapporteurs & des Secrétaires-greffiers du point d'honneur.

* On en trouve des exemplaires chez le sieur Casin, rue des Maçons, N.° 32.

Autres du 30 Juin, registrées le 1.er Août, concernant la réciprocité à établir entre la France & la principauté de Neufchâtel & Vallangin, par rapport à la jurisprudence des faillites.

Autres du mois de Juillet, registrées en la Cour des Aides le 9 Août, portant création du Conseil de l'apanage du Duc d'Orléans.

Déclaration du Roi, du 14 Juillet, registrée en Parlement le 1.er Août, concernant les baux à cens dans le ressort de la coutume de Lorris-Montargis.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 26 Juillet, qui ordonne qu'il sera établi à Compiegne un Bureau, où seront apportées toutes les toiles qui se fabriquent dans cette ville & dans les lieux circonvoisins, à l'effet d'y être revêtues, examen préalablement fait de leur fabrication réglée ou arbitraire, des marques prescrites par les Lettres patentes des 5 Mai 1779 & 28 Juin 1780.

Autre du 28 Juillet, qui supprime un Ouvrage ayant pour titre: *Essai sur la constitution des régimens de Chasseurs*, &c.

Autre du 25 Août, portant modération de droits sur les Cartons lissés, façon d'Anglete[rre] destinés à l'apprêt des étoffes.

Autre du 28, concernant la restauration [des] Arènes de Nîmes.

Autre du 30, portant confirmation des pri[vi]léges de l'Ordre du Saint-Esprit.

Le sieur Didot l'aîné, rue Pavée Saint-And[ré-]des-Arts, vient de publier les tomes V & VI *in-*[4.°] de son édition de la Bible latine, faisant partie [de] la Collection des Auteurs classiques françois [&] latins, qu'il imprime par ordre du Roi p[our] l'éducation de Monseigneur le Dauphin. Le p[rix] de ces deux volumes, imprimés avec les car[ac]tères du sieur Didot aîné, sur papier vé[lin] des sieurs Matthieu & Johannot d'Annonay, [est] de 20 liv. brochés en carton. Celui des qu[atre] précédens est actuellement de 48 liv. & c[eux] qui viennent de paroître monteront à 24, lo[rs] que le VII.e & le VIII.e seront publiés.

Jean-Hyacinthe, Vicomte de Grave, Cheval[ier] de Saint-Louis, est mort à Narbonne, le [...] Août dernier, âgé de 72 ans. Servant d[ans] les Mousquetaires noirs, il avoit reçu, à l'aff[aire] d'Ettinghen, sept blessures, de feu, de s[abre] ou de baïonnette.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

Septembre.	Jeudi 21.	Vendredi 22.	Samedi 23.	Change du 23.
Comp. des Indes: Actions... 2500l	2132 ½, 35....	2132 ½.......	2132 ½.......	Amsterdam. 53 ½
D.° 16.es/25. .. 1600l	1367 ½, 70....	1367 ½.......	....	Londres... 29 ¼
D.° 8.es. 312l 10s	....	....	....	Hambourg. 191
D.° 25.es.. 100l	....	....	....	Madrid. 14l 11s
B. d'Emp. Oct. 500l	....	437, 36......	....	Cadix.. 14l 9s
Loterie Royale, *1780*.	....	....	558.........	Livourne.. 102
Loterie d'Avril *1783*.	737.........	737, 38......	737, 38......	Gènes.... 95 ¾
Loterie d'Octob. *idem*.	505.........	507, 9, 8 ½, 9, 10.	510, 11......	Lyon.... ¼ B.
Emprunt de 125 mil.ns	1 ¼.........	1 ⅛, ½, ⅜, ¾....	1 ¾.........	
Emprunt de 80 mil.ns	10 ¾, ⅞.....	10 ⅞, 11......	11.........	

Chambre Syndicale, du 22 Septembre. LIVRES. Bibliothèque choisie de contes, contenant la Folle de Saint-Joseph; chez Royez, quai des Augustins. — Catalogue des livres de M. Dentiery. — Collection de Poëtes Italiens, tome 22, *in-8°*. — Compte rendu au public sur les moyens de guérir les maladies vénériennes, par M. Andrieu. — Les conversations des gens du Monde, l'hiver. — Délassemens d'un homme sensible, tome 2, partie 4. — *Epistolæ & Evangelia*, br. 25 f. — *Selectæ Fabulæ ex libris Metamorphoseon Ovidii, capitibus & notis Gallicis*; *in-12*, br. 25 f. ces deux Ouvrages à l'usage des Colléges; chez Gōlas, place de Sorbonne. — Histoire générale de la Grèce, tome 12 & 13. — L'influence de Boileau, sur la Littérature françoise, avec un coup-d'œil rapide & un jugement impartial sur tous les Ouvrages de ce Poëte, *in-8.°* chez Fournier, rue du Hurepoix. — Les Loisirs d'une jeune personne raisonnable & sensible. — Les Lunes du Cousin Jacques, n.° 18. — Des maladies de la peau, par M. Retz; chez Méquignon, [rue] des Cordeliers. — Mémoire sur les moyens de constr[uire] des planchers en bois avec plus de solidité & d'écono[mie] que l'on n'a fait jusqu'à présent, avec l'approbation [de] l'Académie royale d'Architecture, par M. Panser[on]; chez l'Auteur, rue des Maçons, n.° 21. — La Mo[rale] enjouée. — Mémoire sur la manière de faire le [...] rouge. — Nouvelle Histoire abrégée de Port-royal. — Plan d'un établissement consacré à la gloire & au bonh[eur] des personnes du sexe. — Recherches sur les moy[ens] de prévenir la petite vérole naturelle. — Recueil [des] Tragédies de Shakespeare. — GRAVURES. Costum[es] civils, 33.e livraison. — Le Contrôleur de toilette, [...] le signal du bonheur. — Portrait de M. Mille, Avo[cat] au Parlement, par Lesellier, Graveur, rue des Vieil[les] Étuves S. Honoré. — Œuvres de M. Fourcates, n.os [...] & 16. — MUSIQUE. Huit différentes feuilles d'Op[éra] arrangées pour le clavecin. — 11.e Recueil compo[sé] d'ariettes & romances, par M. Corbelin.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.



N.° 78.

GAZETTE DE FRANCE,

Du Vendredi 29 Septembre 1786.

De Copenhague, le 2 Septembre 1786.

LA Caisse de crédit que le Roi a établie en faveur des possesseurs de terres qui voudront entreprendre des améliorations dans leurs fonds, a été ouverte le 16 du mois dernier. La Direction de cet établissement est composée de huit Membres, à la tête desquels est le Ministre des finances.

L'Assemblée générale de la Compagnie de la Baltique & de Guinée, a arrêté l'exécution du plan proposé par la Direction. Chaque Actionnaire qui voudra se retirer en conséquence de ce plan, recevra 75 rixd. pour chacune de ses actions, moitié en argent comptant & moitié en obligations garanties par le Roi. Le fonds de l'argent comptant destiné à cet objet, est de 250,000 rixd. les obligations montent à 400,000, & portent un intérêt de 4 p. $\frac{o}{o}$.

Les Lettres patentes qui rendent le commerce d'Islande libre à tous les sujets du Roi en Europe, sont du 18 Août; l'ancienne Compagnie cessera à compter du 1.er Janvier 1788, & il sera permis à tous les sujets du Roi de faire ce commerce à compter de l'été prochain. La liberté de commerce en Islande sera illimitée; cette île jouira pendant 20 ans d'une exemption entière de droits; on y établira six places de commerce, dont les habitans jouiront de priviléges particuliers; les Étrangers, & nommément les Ouvriers qui iront s'y établir, obtiendront des prérogatives; on accordera des encouragemens à ceux qui y feront des établissemens utiles; on établira des Paquebots pour la communication entre cette île & les autres États du Roi.

De Brinn, le 5 Septembre 1786.

L'EMPEREUR arriva le 1.er de ce mois, à 4 heures après midi, au camp près de Turas; le lendemain, après avoir passé les Troupes en revue, Sa Majesté Impériale se rendit à Olmutz, d'où Elle revint le 3 au camp; hier, quelques régimens ont manœuvré chacun en particulier; aujourd'hui les grandes manœuvres ont dû commencer.

De Berlin, le 5 Septembre 1786.

LE ROI a fait présent au Prince Henri de la seigneurie de Wusterhausen, que le Roi Frédéric-Guillaume I.er avoit achetée & léguée au père de Sa Majesté.

La dignité héréditaire de Grand-Maître-d'Hôtel de la Marche électorale, vacante par l'extinction de la famille de Munchow, a été conférée à celle d'Arnim; le Baron d'Arnim de Boizenbourg a été nommé Grand-Maréchal de la Cour.

Hier, les Députés du Magistrat de Dantzick ont été admis à l'audience du Roi, & ont eu l'honneur de le complimenter sur son avènement au Trône.

Les obsèques solemnelles du feu Roi sont fixées au 9 de ce mois; le Roi y assistera, accompagné de tous les Princes de sa Maison.

Le départ de Sa Majesté pour Konigsberg est prochain; Elle doit y arriver le 17; le 19 Elle recevra le serment de fidélité des vassaux & sujets du royaume de Prusse; Elle se rendra ensuite dans la Silésie.

De Francfort, le 12 Septembre 1786.

ON apprend de Manheim que le 6, à onze heures du soir, on a observé dans le ciel un globe de feu qui se dirigeoit vers l'Est, & qui a été visible pendant trois minutes.

Selon les lettres de Vienne, la dernière foire de Léopold a prouvé que les fabriques du pays ne sont pas encore en état de fournir aux habitans les marchandises dont ils ont besoin. Plusieurs articles, & entr'autres la grosse toile, étoient très-rares & très-chers. Les cotons de Macédoine ont aussi manqué, parce que les Turcs,

mécontens des nouveaux règlemens de douane, en ont peu apporté. L'intention de l'Empereur est en effet d'établir des Maisons de travail dans tous les fauxbourgs de la capitale; mais pour que ces établissemens prospèrent, il faut des matières premières; d'ailleurs, la Maison de travail qui existe déjà est peu fréquentée, parce que les Ouvriers y gagnent à peine 6 kr. par jour, somme insuffisante pour les besoins de la vie.

De Rome, le 3 Septembre 1786.

LES magasins de la douane de Civita-Vecchia ne suffisant pas pour contenir toutes les marchandises qui y arrivent, le Pape a bien voulu ordonner que cette ville sera considérée toute entière comme un port franc, ainsi qu'elle l'étoit ci-devant; les murs qui en forment l'enceinte seront regardés comme les confins de l'État Ecclésiastique dans son territoire.

Selon les lettres d'Aquila, le 30 Juillet dernier, on y éprouva plusieurs secousses de tremblement de terre; la première, qui fut assez forte pour endommager tous les grands édifices, eut lieu vers les 4 heures du soir; dans l'espace d'une heure on en sentit quatre autres, & depuis ce temps il ne s'est pas passé un jour ni une nuit sans qu'on en ait éprouvé de plus ou moins violentes. On a remarqué que le foyer étoit près de cette ville, dans le territoire montueux de Lucoli, où les secousses ont été accompagnées de mugissemens souterrains. Tous les habitans de Lucoli quittèrent leurs maisons & se rendirent processionnellement le 13 Août à Aquila, pour implorer la protection de Saint Emilio. Le 16 & le 17, l'Évêque & tout le Clergé allèrent faire des stations dans les quatre Églises principales, & de leur côté les habitans adressent leurs prières au Ciel pour qu'il les délivre de ce fléau.

De Mantoue, le 1.er Septembre 1786.

ON vient d'établir dans l'hospice de Sainte-Marie-Magdeleine une machine à filer le lin, le chanvre, le fleuret, la laine, &c. à laquelle 18 petites filles peuvent travailler en même temps & faire en un jour le double d'ouvrage qu'elles faisoient avec le fuseau. Cette machine tord elle-même le fil plus ou moins à la volonté de chaque fileuse; des connoisseurs qui l'ont examinée en ont été très-satisfaits, & on fait espérer à l'Auteur de lui en faire construire de semblables dans l'État de Milan. Il a offert aussi de mettre nos papeteries en état de fournir des papiers aussi beaux que ceux de France.

De Londres, le 19 Septembre 1786.

LE ROI a nommé le sieur Pitt, le Marquis de Graham, le sieur Édouard Eliot, Sir John Aubrey & le Comte de Mornington pour remplir les fonctions de Trésorier de l'Échiquier.

Les Actionnaires de la Banque ont tenu une Assemblée générale dans laquelle ils ont arrêté que le dividende continuera d'être payé sur le pied de 6 p. $\frac{0}{0}$.

Nos Papiers qui sembloient craindre il y a quelque temps que le revenu public ne fournît pas le surplus d'un million qui doit être employé à l'extinction de la dette nationale, annoncent aujourd'hui qu'il procurera un surplus bien plus considérable sur le vin seul; on avoit calculé que les années précédentes il n'y avoit eu que 30,000 tonneaux de vin de Portugal qui payassent ces droits. Depuis six semaines, on n'en compte pas moins de 8000 qui les ont acquittés, & on a reçu dans le même espace de temps pour les vins François autant qu'on recevoit auparavant en un an. Si cela se soutient, cette portion du revenu au lieu d'être de 500,000 liv. sterl. annuels pour le port de Londres seulement, s'élèvera à 2,000,000.

On peut joindre à cet accroissement de revenus l'extinction des annuités à court terme; ce fonds établi pour 10 ans en 1777, doit être entièrement remboursé en Mars prochain, & formera une épargne de 500,000 liv. sterl. par an.

Le prix des bois de construction vient d'être augmenté; nos Marchands s'excusent sur la défense que le Roi de Prusse a faite d'en laisser sortir. Les forêts de ses États en fournissoient beaucoup, mais elles étoient à la veille d'être épuisées, & le besoin de leur laisser le temps de se renouveler a donné lieu à cette interdiction, qui sera longue.

Les Transports que le Gouvernement a arrêtés pour conduire des Colons à la baye de Botanique, sont engagés sur le pied de 7 liv. sterl. par tonneau; il n'a obtenu ce bon marché que parce que la Compagnie des Indes s'est chargée de ces Vaisseaux, qui, après avoir débarqué les hommes qu'ils conduiront à leur destination, iront à la Chine charger du thé pour le rapporter en Europe, & seront payés de ce voyage à raison de 10 liv. sterl. par tonneau.

On mande d'Ewhurst en Sussex, un phenomène très-singulier; dans l'espace d'un jour & d'une nuit les feuilles de deux chênes ont blanchi au point qu'on auroit cru qu'elles étoient couvertes de neige; elles offroient un coup-d'œil agréable, mais difficile à soutenir à cause de leur éclat. Ce qui ajoute à la singularité de ce jeu de la nature, c'est que ces feuilles ont repris lentement leur première verdure.

De New-Yorck, le 10 Août 1786.

Le 2 de ce mois, le Congrès a passé la réquisition pour l'année 1786, par laquelle chaque État est invité à envoyer avant le 1.er Janvier prochain, sa quote part des 3,770,000 dollars, à laquelle montoient les dépenses de la généralité. De cette somme il y en a 317,985 pour l'intérêt des emprunts faits en France & en Hollande, & 1,392,059 pour la partie des capitaux qui doivent être remboursés l'année prochaine; 169,352 dollars pour les dépenses du département civil, 168,274 pour celles du département militaire, 94,294 pour les contingences, 6000 pour les affaires de l'Inde, & 8953 pour la Commission géographique.

Aujourd'hui, le Congrès a fait publier l'avis suivant:

« Les François créanciers des États-unis en vertu de certificats d'emprunts, ont été prévenus à la fin de l'année dernière, des mesures que le Congrès a prises pour leur faire payer en coupons les intérêts qui leur étoient dûs jusqu'à la fin de 1784. Ce Sénat vient d'en prendre de pareilles par ses réquisitions du 8 de ce mois, pour les intérêts de l'année 1785. Il s'engage également de rembourser en 1787 ceux des coupons qui n'auront pas été négociés, & il demande en conséquence des fonds en espèces aux États, qui, au 1.er Juillet prochain, ne présenteront pas leur quote part de ces coupons rentrés par les taxes. »

De la Haye, le 18 Septembre 1786.

L'ORDRE envoyé par les États de Hollande à tous les régimens à leur solde particulière, de quitter les diverses places de la Généralité dans lesquelles ils sont en garnison, pour revenir dans leur province, n'a pas été exécuté par-tout. Les Gouverneurs de Bois-le-Duc, de Berg-op-zoom & le Commandant de Mastricht, en l'absence du Prince de Hesse-Cassel, qui en est Gouverneur, n'ont pas voulu laisser sortir les Troupes à la répartition de la province de Hollande, qui se trouvent dans ces trois places. Ils ont allégué que ces Corps ayant été pris à serment par les États généraux, ne peuvent partir que sur un nouvel ordre de Leurs Hautes-Puissances. Les États de Hollande ont porté leurs plaintes de ce refus à la Généralité, en déclarant que si elle ne donnoit pas les ordres nécessaires pour l'exécution des leurs, ils défendroient à leurs Députés de paroître à l'assemblée de Leurs Hautes-Puissances, & se regarderoient comme séparés de la Confédération.

Les États-généraux ont délibéré le 14 sur cet objet; les quatre provinces de Gueldre, de Frise, de Zelande & d'Utrecht qui formoient la majorité, opinoient à ne pas donner à la Hollande la satisfaction qu'elle demandoit; mais les Députés de cette province qui étoient tous présens, se levant pour se retirer de l'assemblée, la discussion fut reprise, & il fut arrêté d'envoyer aux trois Gouverneurs & Commandans des villes de la Généralité l'ordre de laisser sortir les Troupes Hollandoises; il fut résolu encore d'écrire au Capitaine général d'envoyer les Patentes nécessaires: comme les États de Hollande sont décidés à ôter au Stadhouder le droit de Patentes, ils protestèrent contre cette dernière résolution.

Dans leur dernière assemblée, les États de cette province ont reçu le rapport suivant: « Qu'en conséquence des ordres donnés par Leurs Nobles & Grandes-Puissances aux Troupes de la province, il résulte que le Capitaine général est réellement suspendu de l'exercice de cette charge dans la province, & qu'il convient de le suspendre aussi de celui de nommer à aucune charge militaire, depuis celle d'Enseigne & au-dessus, qui lui avoit été accordée par la résolution du 8 Mars 1766. » Plusieurs villes s'étant déclarées en faveur de ce rapport, on croit qu'il sera converti en résolution vendredi prochain.

De Versailles, le 27 Septembre 1786.

Le 24 de ce mois, le Marquis de Chabert, Chef d'Escadre des Armées navales, Inspecteur général des Cartes, Plans & Journaux de la Marine, a eu l'honneur de présenter au Roi, sous les auspices du Maréchal de Castries, Ministre & Secrétaire d'État au département de la Marine, une nouvelle Carte de l'Océan occidental, dressée au Dépôt sous sa direction, avec une analyse des matériaux sur lesquels cette Carte est fondée, & dont une grande partie est dûe aux Officiers de la Marine de France versés dans l'Astronomie.

Le même jour, Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du Comte Christophe-François de Beaumont, avec Demoiselle Marie-

Michelle-Frédérique-Ulrique-Pauline de Montmorin, fille du Comte de Montmorin, Commandant en Bretagne.

Le 26, le sieur Gerard de Rayneval, Conseiller d'État, & le sieur Eden, Envoyé extraordinaire & Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique auprès du Roi, ont signé, en qualité de Commissaires plénipotentiaires, un Traité de Navigation & de Commerce entre la France & la Grande-Bretagne.

De Paris, le 29 Septembre 1786.

LA Société royale de Médecine tint, le 29 du mois dernier, sa séance publique, dans laquelle après l'annonce & la distribution des Prix, le sieur Doublet lut un Mémoire sur la fièvre puerpérale. Le sieur Vicq-d'Azyr, les Éloges des sieurs Bonami, Hecquet, Marrigues & Lobstein, Associés & Correspondans de la Société. Le sieur Hallé, un Mémoire sur la fièvre secondaire de la petite vérole. Le sieur de Fourcroy, un sur le sel marin calcaire & sur son usage en médecine. Le sieur Vicq-d'Azyr termina la séance par l'Éloge du feu sieur Watelet, Associé libre de la Société. Le Prix de 600 liv. dont le sujet étoit de *déterminer par l'examen comparé des propriétés physiques* [...] *chimiques, la nature des laits de femme,* [...] *vache, de chèvre, d'ânesse, de brebis &* [...] *jumens,* devoit être décerné dans cette séan[ce] mais aucun des Mémoires envoyés au conco[urs] n'ayant rempli les vues de la Société, elle l'a re[mis] à 1788; le Prix sera double, c'est-à-dire, de [la] valeur de 1200 liv. Elle déclare qu'elle n'ex[ige] point que le même Auteur lui envoie l'analyse [de] tous les laits ci-dessus énoncés, mais elle dema[nde] que le lait de femme ne soit pas oublié. [Les] Mémoires destinés à ce concours, seront re[mis] avant le 1.er Janvier 1788, & seront adre[ssés] franc de port au sieur Vicq-d'Azyr, Secréta[ire] perpétuel de la Société, & seul chargé de [la] correspondance, rue des petits Augustins, n.° [...]

Le Roi a accordé, au mois de Juillet derni[er] des Lettres de noblesse au sieur Bayard de [la] Vingtrie, Lieutenant général, civil & criminel [du] Bailliage du Perche, séant à Bellesme; sa con[ti]nuelle attention, son zèle ardent, sa bienfaisan[ce,] son désintéressement dans l'exercice de ses fon[c]tions, ainsi que dans toutes les autres circo[ns]tances de sa vie, lui ont mérité cette distinct[ion] honorable accordée à ses talens, à ses vert[us,] aux services que ses ancêtres ont rendus d[e]p[uis] environ cent ans dans les différens Sièges [du] Perche & dans les Maîtrises des Eaux & Fo[rêts] de Moulins & la Marche.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

	SEPTEMBRE.	LUNDI 25.	MARDI 26.	MERCREDI 27.
Comp.e des Ind.	Actions... 2500l	2135........	2135, 32 $\frac{1}{2}$....	2132 $\frac{1}{2}$, 35....
	D.° $\frac{15}{25}$.es .. 1600l	....	1360........	....
	D.° 8.es .312l 10s	....	....	....
	D.° 25.es .. 100l	....	....	....
	B.s d'Emp. Oct. 500l	436........	....	436........
	Loterie Royale, *1780.*	558........	....	....
	Loterie d'Avril *1783.*	739........	739........	738........
	Loterie d'Octob. *idem.*	511, 10......	512, 11......	511 ......
	Emprunt de 125 mil.ns	2..........	1 $\frac{3}{4}$, $\frac{5}{8}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{5}{8}$....	1 $\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$, 2, $\frac{3}{4}$...
	Emprunt de 80 mil.ns	11..........	11	11..........

CHANGE[S] du 27.
Amsterdam. 53 $\frac{5}{8}$
Londres... 29 [...]
Hambourg. 191
Madrid . 14l 12s
Cadix .. 14l 10s
Livourne.. 102
Gènes.... 95 $\frac{3}{4}$
Lyon..... $\frac{1}{4}$ B.

Chambre Syndicale, du 26 Septembre. LIVRES. Le Bailli bienfaisant ou le Triomphe de la nature, Comédie en un acte; chez Clousier, rue de Sorbonne. — Compte rendu au Public sur de nouveaux moyens de guérir les maladies vénériennes d'une manière certaine, agréable & peu coûteuse, par M. Andrieu, *in-8.°* br. 3 liv. chez Morin, rue Saint-Jacques. — Coriolinet ou Rome sauvée, Folie héroï-comique, Comédie. — Démonstration de la commensurabilité de la diagonale, par M. le Marquis de Culant. — Élémens d'Histoire naturelle & de Chimie, 2.e édition des Leçons élémentaires sur ces deux Sciences, publiées en 1782 par M. de Fourcroy, 4 vol. *in-8.°* br. 24 liv. rel. 28; chez Cuchet, rue & hôtel Serpente. — Instruction pastorale de l'Évêque de Langres sur l'excellence de la Relig[ion,] *in-12*; chez Desprez, rue Saint-Jacques. — Ma[nuel] d'Architecture, ou Principes des opérations primi[tives] de cet Art, où l'on expose des méthodes abrégées [...] pour l'évaluation des surfaces que pour le dévelop[pe]ment des courbes, par M. Seguin l'aîné, *in-8.°* 6 liv. chez Didot fils & Jombert jeune, rue Dauphine. [—] Précis des Conférences des Commissaires du Cle[rgé] concernant la demande faite aux Bénéficiers de la p[res]tation des foi & hommages, *in-8.°* chez Desprez, ru[e Saint-]Jacques. — Ode sur la mort du Prince de Brunswick. [—] Traité des servitudes réelles, par M. de la Laure. [—] GRAVURES. L'Indiscret & le Contretemps, estampes [...] MUSIQUE. Symphonie pour le clavecin, par M. Ster[...]

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 79.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 3 Octobre 1786.

De Constantinople, le 25 Août 1786.

On vient d'apprendre que le Capitan-Pacha chargé par la Porte d'aller soumettre les Beys d'Égypte, a débarqué près de Rosette & a battu une première division qui vouloit l'arrêter. Il s'est ensuite avancé jusqu'au Boullah, faubourg du Caire, où Murath Bey l'attendoit avec toute son Armée. Hassan Pacha, malgré son âge, s'est précipité le premier dans la mêlée; rien ne lui a résisté, & l'Armée des Beys a été détruite. Murath & Ibrahim Beys se sont sauvés vers la haute Égypte, où ils trouveront difficilement un asyle, cette partie étant occupée par des Beys qui, depuis long-temps en guerre avec eux, ont pris dans cette occasion le parti de la Porte, & ont armé un grand nombre d'Arabes. On n'a point encore de détails sur les suites de cette expédition.

De Vienne, le 13 Septembre 1786.

Une Ordonnance du 13 Août, porte que la somme destinée à remplacer le produit de ce qui étoit payé ci-devant aux Chantres & Maîtres d'école des Paroisses pour les cérémonies actuellement supprimées, relativement au baptême, à l'encensement des maisons, &c. continuera d'être acquittée, & considérée comme faisant partie des gages des Marguilliers, Chantres & Maîtres d'École, auxquels elle sera exactement payée.

Le Conseiller de Born vient de publier un Ouvrage sur sa méthode d'extraire l'or & l'argent du minerai qui les renferme; en voici quelques résultats:

Des expériences réitérées dans la Hongrie ont prouvé qu'il n'en a pas coûté 933 rixdalers pour retirer l'argent renfermé dans 1000 quintaux de minerai; la perte du mercure employé pour extraire 40 à 50,000 marcs d'argent peut monter à 60 ou 70 quintaux, le mercure ne s'affoiblit pas dans les opérations, & dans l'espace de 24 heures on peut amalgamer 80 quintaux de minerai, & en préparer le double pour l'opération. Le minerai d'argent dans la Hongrie & la Transylvanie rend par an 80,000 marcs d'argent; celui de cuivre, renfermant des parties d'argent, environ 12,000 marcs de ce dernier métal: le quintal de minerai de cuivre contient 4, 15 & 20 livres de cuivre, & depuis demi-once jusqu'à 2 onces d'argent; le marc d'argent de la basse Hongrie 12, 15 à 40 deniers d'or.

De Berlin, le 12 Septembre 1786.

Le Prince de Reuss, Ministre plénipotentiaire de l'Empereur, eut, le 5, l'honneur de complimenter Sa Majesté sur son avènement au Trône, & de lui remettre ses nouvelles lettres de créance.

Le 9, le Roi, accompagné des deux Princes ses fils, des Princes de sa Maison, des Généraux & Ministres d'État, se rendit à Potsdam, & y assista aux obsèques solemnelles du feu Roi. Le concours des Étrangers, venus pour voir cette cérémonie, étoit prodigieux. Le lendemain, Sa Majesté & toute la Famille Royale se rendirent dans l'Église catholique de cette ville, où le Comte de Hohenzollern, Évêque de Culm, prononça l'Oraison funèbre du feu Roi.

Le Roi est parti pour Konigsberg, accompagné du Lieutenant général Comte de Goertz.

La prestation solemnelle des foi & hommage des vassaux & sujets de Sa Majesté dans l'électorat de Brandebourg, est fixée au 2 du mois prochain.

Le Baron de Keller, Ministre plénipotentiaire du Roi auprès de l'Impératrice de Russie, est parti pour sa destination.

De Francfort, le 16 Septembre 1786.

Selon des lettres de Berlin, on a

trouvé dans le Trésor particulier du feu Roi pour 9,700,000 dallers de billets de banque; ils étoient couverts d'une feuille sur laquelle il avoit écrit de sa propre main: *Pour mes Sujets pauvres & souffrans.*

De Livourne, le 1.er Septembre 1786.

NOS Marchands attendent l'arrivée d'un Bâtiment venant d'Alexandrie, dont le retard leur donne quelques inquiétudes.

Hier matin il est arrivé ici un Courrier de Venise avec des dépêches pour le Capitaine de la Frégate le *Chevalier-Angiolo,* qui a mis aussitôt à la voile pour Malte.

De Milan, le 28 Août 1786.

LE Baron de Martini & le Secrétaire Giuliani sont partis pour retourner à Vienne, avec un fils du Prince de Kevenhuller.

L'intention de l'Empereur étant d'introduire les Écoles normales dans la Lombardie Autrichienne, il sera ouvert, le mois prochain dans le Gymnase royal de Breda, une École d'instruction où pourront se présenter tous ceux qui voudront concourir à ces emplois. Dès qu'une fois les Écoles normales seront établies, toutes les autres Écoles particulières seront fermées, & il ne sera plus permis à personne d'en ouvrir; les Maîtres qu'on emploîra à l'avenir doivent avoir une belle main, savoir l'orthographe, & au moins les quatre règles d'arithmétique.

Malgré la rigueur des Édits, on voit encore des pauvres mendier dans les rues & dans les Églises; le Gouvernement convaincu que la paresse seule leur fait préférer cette vie honteuse, dans un moment où il y a des établissemens qui sont en état de leur fournir du travail, a ordonné qu'on arrête ceux qu'on rencontrera; ils seront punis par la prison, d'où ils ne sortiront que pour être conduits aux ateliers de charité où on les forcera de prendre de l'occupation.

Nos Astronomes ont aperçu le 24, une Comète qui n'est encore visible qu'à l'aide d'un télescope; sur les 8 heures 55 minutes du soir, elle avoit 209 degrés 55 minutes d'ascension droite, sur une déclinaison boréale de 29 degrés 1 minute: le 27, à 9 heures 33 minutes, son ascension droite étoit de 213 degrés 47 minutes, & sa déclinaison de 28 degrés 41 minutes.

De Londres, le 21 Septembre 1786.

ON a lancé, le 12 de ce mois, à Plymouth le Vaisseau de ligne le *Royal-Souverain.* Ceux qui l'ont été cette année sont le *Royal-Souverain* de 110 canons, l'*Imp*[...] *nable* de 94, l'*Annibal*, le *Saturne* & l[...] *Zélé* de 74, la *Severn* & le *Douvres* de 44 & la *Terpsichore* de 36.

Le Gouvernement a résolu de propos[...] un prix à celui qui decouvrira un moye[...] de préserver les quilles des Vaisseaux d[...] vers qui les dégradent; on a remarqu[...] que le doublage en cuivre les endomma[...] geoit; il les rend plus propres à la marche[...] mais il est plus intéressant de les conserve[...]

Parmi les lettres de Chine, il y en a u[...] écrite à bord de l'*Osterly*, qui annonce le retou[...] d'un petit Bâtiment de l'Entrée du Roi Georg[...] sur la côte occidentale de l'Amérique avec u[...] cargaison précieuse de fourrures, recueillies [...] un mois de séjour, & qui ont été vendues [...] Canton pour 30,000 liv. sterl. Ce Bâtime[...] n'étoit que de 60 tonneaux & 20 homm[...] d'équipage; les marchandises qu'il avoit porté[...] pour sa traite ne valoient pas plus de 100 l. [...] & le Capitaine assure que s'il avoit pu rest[...] 2 ou 3 mois de plus il auroit rapporté po[...] plus de 100,000 liv. sterl. de fourrures. L[...] Armateurs de ce Bâtiment sollicitent la permissi[...] de continuer sur un plan plus étendu le com[...] merce dont ils ont fait un aussi heureux essai.

On dit que les intérêts des fonds [...] l'Inde qui ont été jusqu'à présent à 5 p. [...] éprouveront une réduction dans 6 mois d'ic[...]

On assure que le Gouvernement se propo[...] de former des établissemens sur les côtes im[...] menses de l'un & de l'autre côté de la ba[...] d'Hudson. Le fonds de la Compagnie qui [...] fait le commerce est de 10,500 liv. sterl. pa[...] tagées en actions de 100 livres, dont chacu[...] donne une voix au propriétaire. Ses exportation[...] dont la valeur n'excède pas 4000 liv. ste[...] n'exigent tous les ans que quatre petits Bâtime[...] & 130 hommes pour les équiper; ses reto[...] vont à plus de 120,000 liv. sterl. & ses bén[...] fices à plus de 2000 p. $\frac{o}{o}$.

Le sieur Orton, qui jouit d'une for[...] considérable & indépendante dans le [...] de l'Angleterre, vient de faire équ[...] sur la Tamise un Navire de 300 tonne[...] qu'il a pourvu complètement de tout c[...] est nécessaire pour un long voyage da[...] mer du Sud; il se propose de s'y em[...] quer & d'aller visiter les contrées décou[...] par le Capitaine Cook & d'autres Voya[...] & de pousser ses recherches dans les p[...] qu'ils n'ont pas visitées.

Il est mort dernièrement à Abert-Co[...] dans le comté de Merioneth, partie [...] trionale de la principauté de Galles, une [...]

âgée de 104 ans; elle avoit amassé une somme considerable en mendiant à sa porte; les plus vieux habitans de l'endroit ne l'avoient jamais vue à un mille de sa demeure; 18 petits-enfans, 25 arrières-petits-enfans & 4 enfans de ces derniers ont assisté à son enterrement.

Il y a actuellement à Bristol un homme âgé de 105 ans, qui gagne sa vie en faisant un commerce de petite mercerie, qu'il porte dans les villages voisins où il la débite. Il a conservé toutes ses forces, & il fait encore quelquefois ses 20 milles par jour avec sa balle sur le dos.

De la Haye, le 21 Septembre 1786.

Le Baron de Goertz, Ministre d'État de Sa Majesté Prussienne, & son Envoyé extraordinaire auprès des États-généraux, a présenté avant-hier ses lettres de créance, & remis en même temps une lettre du Roi à Leurs Hautes-Puissances; l'objet de sa mission est de négocier la conciliation des différends intérieurs, & le rétablissement de l'harmonie entre les Membres du Gouvernement & le Stadhouder.

Les États de Hollande & de West-Frise ont arrêté dans une de leurs dernières assemblées, qu'il seroit écrit au Capitaine général de ne nommer à aucun emploi militaire dans les régimens à la solde de leur province. La lettre a été expédiée à Loo par un Messager d'État le 16 de ce mois au soir.

Les États de Zélande ont répondu à la lettre de ceux de Hollande, en date du 4 de ce mois; ils montrent beaucoup de satisfaction de la résolution que ces derniers avoient prise le 25 Août; ils ajoutent qu'ils avoient prévu les troubles qui divisent la province d'Utrecht, qu'ils avoient offert leur médiation pour les prévenir; que s'ils ont droit de se plaindre du peu d'égards qu'on leur a montré dans le refus, ils oublient leur mécontentement dans cet instant critique; qu'ils ont [illegible]né au Capitaine général de ne point em-[illegible] leurs Troupes dans les démêlés des [illegible]ces de Gueldres & d'Utrecht. Ils repré-[illegible] ensuite aux États de Hollande qu'ils [illegible]t pu leur donner avis des ordres qu'ils [illegible]voyés aux régimens en garnison sur le [illegible]re de Zélande, par rapport au serment [illegible] Troupes ont prêté à la province & aux [illegible] ils les prient enfin d'expliquer leur ma-[illegible]e penser à cet égard, parce qu'il importe [illegible]ats de chaque province de savoir quel [illegible]ls doivent faire sur les Militaires cantonnés [illegible]r territoire sans être à leur paye.

[illegible] le 11, les États de Zélande avoient ordonné aux Commandans des régimens à la répartition de la Hollande, qui sont en garnison dans leur province, de n'en point sortir sans un ordre exprès de leur part, en conséquence du serment qu'ils ont prêté à cette province en y entrant; ils ont défendu en même temps aux Chefs des Corps à leur solde d'obéir à tout ordre pour se rendre en Gueldres ou pour marcher contre Utrecht.

De Versailles, le 1.er Octobre 1786.

L'Abbé de Sauvigny a eu, le 8 du mois dernier, l'honneur de présenter au Roi & à la Famille Royale, le Discours sur les devoirs des Sujets envers le Souverain, qu'il a prononcé le jour de Saint Louis de cette année, dans la Chapelle du Louvre, en présence de l'Académie Françoise.

Le sieur de Cambon, que le Roi a nommé Procureur général au Parlement de Toulouse, a eu, le 24, l'honneur de faire ses remercîmens à Sa Majesté, étant présenté par le Garde des Sceaux de France.

De Paris, le 3 Octobre 1786.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 10 Septembre, qui proroge jusqu'au 1.er Octobre 1787, les augmentations sur le prix des Voitures de places, Messageries & autres Voitures des environs de Paris.

Autre du 21 Septembre, qui porte à quarante millions les fonds de la Compagnie des Indes; & qui prolonge à 15 années de Paix la durée de son privilège, fixée à 7 années par l'arrêt du Conseil du 14 Avril 1785.

Le 23 du mois dernier, les Prieur & Religieux de l'Abbaye royale de Barbeaux, Ordre de Cîteaux, ont célébré solemnellement le Service anniversaire pour le repos de l'ame de Louis VII, Roi de France, leur Fondateur, dont le corps repose dans le Sanctuaire de leur Église.

On mande de Béziers que des Ouvriers creusant un puits à Autignac, village à trois lieues de cette ville, parvenus le 3 du mois dernier à environ six toises de profondeur, voyant l'eau suinter insensiblement, redoublant d'activité à cet aspect & se hâtant de pousser plus loin leurs travaux, entendirent tout-à-coup un grand bruit souterrain qui les épouventa; en se rassurant, ils se rapprochèrent du puits, au fond duquel étoit resté un de leurs camarades, qu'ils appelèrent & qui ne répondit point. Un de ses frères, effrayé pour lui, descendit dans un baquet pour le secourir, & ne donna aucun signe de vie dès qu'il eût touché le fond; un troisième le suivit, & éprouva le même sort; un quatrième osa s'exposer à descendre, mais on prit la précaution de l'attacher, & de le suivre de l'œil pen-

dant qu'on le descendoit doucement; on l'aperçut bientôt pencher la tête, s'agiter par secousses violentes; on le remonta aussitôt, & il resta deux heures sans mouvement. On tenta alors des expériences qu'on auroit dû faire d'abord; on mit un coq dans le baquet, on le descendit jusqu'au fond, & on le trouva, en le remontant, presque expirant, avec la crête brûlée; on fit le même essai sur un chat, qui étoit presque mort lorsqu'on le retira. Personne n'osant s'exposer à descendre, on retira avec des crocs les trois personnes qui étoient restées dans le puits; elles étoient mortes; leur peau paroissoit toute calcinée. La lettre ajoute que le bruit souterrain continue, & que des Physiciens-chimistes s'occupent à reconnoître la cause de ce bruit & l'espèce de ces vapeurs gazeuses, dont les effets ont été si funestes. On assure qu'on a tiré de ce puits des matières vitrifiées, qu'on diroit avoir été mises en fusion.

L'utilité de la poudre anti-hémorragique du sieur Jacques Faynard, est démontrée par les succès qu'elle a obtenus tant en Angleterre qu'en France sa patrie. Ces succès ont mérité à son Auteur un privilége exclusif de 30 années, & la commission d'en approvisionner les hôpitaux militaires du Royaume & des Colo[...] ainsi que ceux de charité. Cette poudre a[...] toutes les hémorragies tant internes qu'exte[...] vomissemens, crachemens de sang, [...] les saignemens de nez, &c. Dans les am[...]tions il ne faut pas de ligatures, & sur [...] coupure quelconque, la plaie se guérit [...] autre application que celle de la poudre, q[...] cause ni inflammation ni irritation. Combie[...] personnes perdent la vie sur le champ de ba[...] par la perte de leur sang; & de quel secou[...] seroit pas cette poudre dans une bataille ou un combat naval! elle ne seroit pas moins [...] dans les maisons particulières, en voyages, [...] toutes les circonstances où le besoin est pre[...] & où l'on n'a pas des Médecins & des Ch[...]giens à portée. Il y en a un dépôt à Paris [...] le sieur Bellotte, Receveur de la Loterie ro[...] de France, rue de la Féronnerie, en entran[...] la rue Saint-Denys; elle se trouve aussi [...] l'Auteur, rue Beaubourg, n.° 75; à Versai[...] chez le sieur Lavallée, à la Brasserie, av[...] de Paris; & à Amiens, chez le sieur Duf[...] rue au Lin. Les personnes qui écriront à l'[...]teur, doivent affranchir leurs lettres. Le prix [...] boîtes est de 12 liv. & de 24.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

Septembre.	Jeudi 28.	Vendredi 29.	Samedi 30.
Comp.ie des Ind. Actions... 2500l	2132 ½, 35....	2132 ½.......	2132 ½, 35....
D.° 16/25.es .. 1600l	....	....	....
D.° 8.es. 312l 10s	....	....	....
D.° 25.es... 100l	....	....	....
B.s d'Emp. Oct. 500l	....	....	....
Loterie Royale, *1780*.	....	557.........	....
Loterie d'Avril *1783*..	737, 38......	738, 37, 36....	737, 38......
Loterie d'Octob. *idem*.	511..........	511..........	505, 6, 9......
Emprunt de 125 mil.ns	1 ¼, ⅝, ½.......	1 ¼, ⅜.........	1 ⅛, ½........
Emprunt de 80 mil.ns	10 ¾, ⅞.......	10 ¾, ⅞.......	11...........

CHANG[...] du 30.
Amsterdam. 53[...]
Londres... 29[...]
Hambourg. 19[...]
Madrid. 14l 12[...]
Cadix. . 14l 10[...]
Livourne. . 102[...]
Gènes... 95[...]
Lyon ... ¼ B[...]

Chambre Syndicale, du 29 Septembre. LIVRES. Bibliothèque choisie de Contes, tome IV, contenant les Folies sentimentales ou les Égaremens de l'esprit par le cœur, recueil d'Anecdotes nouvelles, Lucile & Lindamore, la Folle de Saint-Joseph, le Fou par amour, la Folle du Pont-neuf; chez Royez, quai des Augustins. — Discours sur la manière de combattre de la Cavalerie, par M. le Marquis de Culant. — Nouvelle règle de l'octave, par le même. — Opinion d'un Mandarin, par le même. — Objets & motifs des expériences & démonstrations publiques, patriotiques, &c. proposées à Belleville, concernant la culture de la vigne, la manipulation des vins & la culture des terres labourables, par une Société d'Amateurs; s'adresser à M. Maupin, rue du Pont-aux-choux, petit hôtel de Poitou. — Mémoire qui a remporté le Prix à l'Académie de Dijon, sur le caractère des fièvres, par M. Voullone. — *Scribonii Largi compositiones medicam[...]rum denuo ad editionem Rhodianam editæ a J. M. [...]hold*, in-8.° *Argentorati.* — *Scriptorum latinor[...] Anevrysmatibus collectio. Lancisius, Guattani, Ma[...] Verbrugge, Weltinus, Murray, Trew, Asman, edid[...] præfatus est Thomas Lauth, cum 15 iconibus. Arge[...]* in-4.° — *Reussii dispensatorium universale ex internis [...]ternis constans remediis, tam ad tempora nostra acco[...]tum, quàm ad formam Lexici chemico-pharmaceutic[...]rum*, in-8.° ces trois Ouvrages imprimés à Str[...] par Amand Kœnig, se trouvent à Paris, chez [...] Barrois le jeune, quai des Augustins, n.° 18. — [...] sept en font deux, Comédie-proverbe. — Su[...] Colinet, Comédie. — Les Veillées amusante[...] MUSIQUE. Recueil d'airs des Operas de l'A[...] statue, d'Alexis & Justine, de Nina & autres, [...]gés pour deux flûtes.



De Cronstadt, le 2 Septembre 1786.

Les Vaisseaux arrivés dans ce port pendant le cours de l'année 1785, étoient au nombre de 379, & leur port étoit en total de 58,208 lasts & demi; ceux qui en sont partis dans la même année, portoient 58,298 lasts & trois quarts.

De Copenhague, le 12 Septembre 1786.

Le 9, on a éprouvé dans le Sund un ouragan violent, qui a fait chasser sur leurs ancres les Bâtimens qui s'y trouvoient; deux Navires Hollandois ont perdu les leurs.

D'Altona, le 27 Septembre 1786.

Un Courrier de Copenhague nous a appris que la Princesse épouse du Frère du Roi, est accouchée d'un Prince le 18 de ce mois.

De Madrid, le 8 Septembre 1786.

La Société économique propose un Prix de 2250 réaux pour le meilleur Mémoire sur cette question : *Quel est le véritable esprit, le caractère distinctif de la législation favorable à l'agriculture, à l'industrie, aux arts & au commerce d'un grand Royaume !* La Société ne recevra les Mémoires que jusqu'à la fin de Février 1787; ils doivent être adressés avant cette époque à D. Polycarpe Saenz di Texada Hermoso, Secrétaire perpétuel de la Société à Madrid.

De Vienne, le 21 Septembre 1786.

Le Gouvernement royal de la Gallicie a fait publier une nouvelle Ordonnance concernant les corvées; son objet est de prévenir les contestations auxquelles ce service donnoit lieu entre ceux qui le rendoient & ceux qui avoient droit de l'exiger, en fixant d'une manière claire & précise les droits des uns & les devoirs des autres.

L'étain manquant dans les États héréditaires, on vient de diminuer les droits qu'il payoit à son importation, & dont l'acquit ne pourra se faire que dans une ville de dépôt.

On assure que les fortifications de la ville de Comorn dans la haute Hongrie, qui depuis quelques années ont beaucoup souffert des commotions souterraines, seront démolies, & que les matériaux de construction en seront répartis entre ses habitans.

De Prague, le 18 Septembre 1786.

Le 12 de ce mois, l'Empereur fit la revue générale des Troupes du camp de Hlaupietin, après quoi elles firent quelques manœuvres dont Sa Majesté Impériale fut si satisfaite qu'Elle le témoigna sur le champ au Général Feld-Maréchal Comte de Wallis qui les commande. Le 13, la première division manœuvra; le 16, la seconde l'a remplacée; hier toute la Cavalerie a exercé en Corps. Les dernières grandes manœuvres auront lieu aujourd'hui, demain les Troupes se reposeront, & mercredi & jeudi elles reprendront la route de leurs quartiers.

On vient de notifier au Couvent des Irlandois l'ordre de leur suppression.

De Presbourg, le 16 Septembre 1786.

On apprend de Schemnitz que le sieur de Born, Conseiller Aulique, y est arrivé le 27 du mois dernier, avec le Professeur Rupert, Conseiller Impérial & Royal, le sieur Poda, célèbre Naturaliste, & plusieurs autres Savans qui s'y sont rassemblés pour assister aux opérations de sa nouvelle méthode d'amalgamation, qui depuis un an a été introduite dans la verrerie de cette ville.

De Berlin, le 20 Septembre 1786.

Le 4 du mois prochain le Roi partira pour la Silésie, où il recevra les foi &

hommage de ses vassaux & sujets; cet acte solemnel aura lieu à Breslau le 15, & le 17 Sa Majesté se remettra en route pour revenir ici. On a commandé pour le voyage 18 voitures & 144 chevaux à chaque station.

A l'exemple du feu Roi, qui, à son avènement au trône, avoit annullé toutes les expectatives pour des fiefs & d'autres biens, Sa Majesté a fait publier que les Lettres de cette espèce, qui peuvent avoir été accordées sous le dernier règne, seront sans effet, à moins que ceux qui les auront obtenues ne soient actuellement en possession des fiefs ou biens promis. Sa Majesté déclare aussi qu'à l'avenir elle ne donnera point d'expectatives, & qu'Elle ne disposera des fiefs ou biens qu'à leur vacance.

De Naples, le 8 Septembre 1786.

DIMANCHE dernier le Roi s'est rendu, sous l'escorte de quelques Brigantins ou Galiottes, dans l'île de Procida, où il a chassé aux faisans, & d'où il est revenu le 4.

Le Maréchal Sanchez de Luna est parti le 5 pour Capoue, où il va mettre sur le nouveau pied militaire le régiment de Calabre; il est chargé d'exécuter la même commission à l'égard de plusieurs autres Corps.

Selon les lettres de Malte, le Vaisseau de guerre le *Saint-Zacharie*, commandé par le Chevalier de Saint-Tropez, est rentré dans ce port; il doit y prendre des provisions & deux Frégates de la Religion, avec lesquelles il retournera croiser contre les Barbaresques.

Il y a quelque temps qu'on découvrit à Palerme, dans le Couvent de Saint-Martin, un Manuscrit Arabe, qui fut remis à l'Abbé Villa, Professeur des langues orientales, pour l'examiner, & en faire une traduction latine. Ce Savant approche de la fin de son travail; il paroît, par la Préface, que c'est une Description du Gouvernement politique, économique & militaire des Emirs pendant le 9.e & le 10.e siècle, que les Sarrasins furent maîtres de la Sicile. Ce fut le grand Emir Abdalla, fils de Mahomet, fils d'Abu-Abhafan, qui ordonna au grand Mufti Mustapha, son premier Conseiller, de composer cet Ouvrage, qui remplit en partie le vide qu'offre l'Histoire de la Sicile pendant que ce Royaume étoit entre les mains des Sarrasins.

De Milan, le 8 Septembre 1786.

LE Comte de Wilzeck, Ministre plénipotentiaire de l'Empereur, est revenu hier du voyage qu'il a fait pour examiner le lac de Come, & la rivière de Lecco.

Le 3 de ce mois on a éprouvé à Parabiago un orage pendant lequel le tonnerre est tombé sur l'Église de Saint-Ambroise-de-la-Victoire appartenant aux Religieux de ce bourg, de l'Ordre de Cîteaux; la foudre est entrée par la coupole où elle a mis le feu, & a renversé une pierre sur l'autel où l'on célébroit la Messe; le Prêtre effrayé a pris la fuite, le Clerc qui servoit la Messe est resté évanoui sur les marches de l'autel; un autre Prêtre qui passoit dans la sacristie avec un calice à la main, également saisi d'effroi, l'a laissé tomber. Parmi les personnes qui étoient dans l'Église, il n'y en a eu qu'une qui ait été blessée légèrement à la main; mais toute l'Église & sur-tout le clocher ont été fort endommagés.

De Londres, le 29 Septembre 1786.

AUJOURD'HUI, la Princesse Royale entre dans la 21.e année de son âge. Leurs Majestés ont reçu ce matin les complimens de leur Cour à Windsor; & ce soir il y aura un grand bal à cette occasion.

Avant-hier, le Roi est venu à Saint-James; mais il n'y a point eu de Conseil, parce que deux seuls Ministres étoient présens, le Marquis de Caermarthen & le Lord Sidney; le sieur Pitt n'a pu s'y trouver; il vient de perdre Lady Elliot, sa sœur, qui est morte âgée de 29 ans. On remarque que des deux filles du Comte de Chatham, aucune n'a poussé loin sa carrière, & toutes deux sont mortes en couches.

Le Parlement d'Irlande, qui devoit s'assembler le 19 de ce mois, vient d'être prorogé au 17 Octobre prochain.

Il est arrivé des dépêches de Terre-Neuve, apportées par un Bâtiment qui a relâché à Waterford. On dit qu'elles sont d'une nature très-importante & relatives à plusieurs dispositions du bill du sieur Jenkinson pour régler la pêche dans ces parages; on prétend que si l'on veut conserver cette pêche il faut altérer ce bill, présenté & reçu avec une sorte d'enthousiasme, que l'expérience n'a pas soutenu.

Il a été expédié des Bureaux des Secrétaires d'État l'ordre de faire une liste des coupables condamnés aux travaux publics & renfermés dans les Vaisseaux qui servent de prison à Woolwich, Portsmouth

Plymouth; c'est d'après cette liste qu'on fera le choix de ceux qu'on destine à former la Colonie de la baye de Botanique.

Une lettre d'Édimbourg, nous apprend la mort du Pêcheur Roderick M'Kinna, qui s'est noyé entre les îles de Sky & d'Ulsh, à l'âge de 97 ans. C'est ce même Pêcheur qui, en 1746, conduisit d'Isle en Isle le Prince Charles Édouard, lorsqu'il cherchoit à sortir de la Grande-Bretagne & à se dérober aux meurtriers que le prix mis à sa tête avoit armés contre lui. Dans ce temps Roderick M'Kinna tomba dans l'eau vers le même lieu où il vient de périr; des secours prompts le sauvèrent. On raconte que lorsqu'on l'en félicitoit, il répondoit en Gallois: « Qu'importe ma vie & 10,000 comme la mienne! je n'y aurois point de regret, si mon Prince pouvoit réussir. »

Un Irlandois, qui a des biens à la Jamaïque, ayant reçu de la Société des Arts de Londres une douzaine de graines de semences de coton de Nankin, les a plantées & soignées dans un coin de son jardin; la récolte l'a mis en état d'en semer un acre entier l'année suivante; malgré les orages qui en détruisirent une partie, il en recueillit assez pour ensemencer douze acres l'année dernière; & le coton qu'il en a retiré & dont il a envoyé des essais ici, a été jugé d'une aussi bonne qualité que celui qui vient de Nankin même.

Les Papiers du jour contredisent ce qu'ils avoient dit des nouvelles que le Commodore Hughes avoit apprises au cap de Bonne-Espérance des infortunés qui étoient à bord du *Grosvenor* lorsqu'il fit naufrage. Leur existence, si elle étoit réelle, seroit en effet miraculeuse, & il ne paroît que trop vrai qu'aucun n'a survécu à la faim & aux mauvais traitemens des peuplades barbares qui habitent l'intérieur de l'Afrique.

De la Haye, le 30 Septembre 1786.

Les Troupes à la solde de la province de Hollande ont quitté les villes de la Généralité, où elles étoient en garnison, & sont revenues sur le territoire de cette province.

Les États de Zélande ont proposé aux États-généraux d'écrire au Capitaine général de ne point employer les Troupes dans les contestations civiles, aux Chefs des régimens pour leur défendre de marcher contre les Bourgeois, & d'envoyer dans les provinces de Gueldres & d'Utrecht des Députés pour travailler à un accommodement amiable, mais en qualité de médiateurs seulement. Les Députés de Gueldres & d'Utrecht ont pris *ad referendum* cette proposition, que les autres Députés ont remise au Conseil d'État.

Les États de Frise ont répondu aux lettres des États de Hollande, d'Utrecht & de Gueldres; ils déclarent aux premiers qu'ils ne sont pas de leur avis relativement aux Troupes, mais qu'ils ne discuteront pas ce point dans ce moment, pour ne pas augmenter le désordre, & ils promettent de ne rien négliger pour le salut de la Patrie; ils s'appliquent dans leur lettre aux États d'Utrecht, à les détourner de l'emploi des moyens violens, & leur offrent leur médiation; ils l'offrent également aux États de Gueldres, qu'ils exhortent à ne point employer les Troupes de Frise offensivement. Ils ajoutent que si l'on a exagéré les désordres commis à Elburg & à Hattem, ils sont persuadés qu'il y en a eu; ils leur recommandent de rechercher les coupables & de les punir, en déclarant qu'ils puniront aussi eux-mêmes ceux de leurs Militaires qui y auront eu part.

La proclamation arrêtée par les États de Gueldres, & dont la publication est encore suspendue, porte en substance:

1.° Avis aux habitans de se méfier des calomnies répandues dans les Papiers-nouvelles; 2.° défense de réimprimer ces Papiers dans la Frise; 3.° défense d'imprimer & de débiter tout Papier qui loue ou blâme les Régences de Frise ou des autres provinces; 4.° défense d'exposer des requêtes à signer sur quelque sujet que ce puisse être, sauf à chaque citoyen de se pourvoir vis-à-vis des Régences de toute autre manière & suivant l'usage louable & ancien du Pays; 5.° défense aux Compagnies bourgeoises & Corps francs d'exercice de se mêler des affaires des autres provinces, de s'y rendre, soit armés, soit désarmés, pour y porter du secours; 6.° toutes les assemblées des Corps d'exercice sont interdites, les actes, résolutions, conventions qui y seront arrêtés, sont cassés & annullés.

De Versailles, le 8 Octobre 1786.

Le sieur Marcescheau, Docteur de l'Université de Médecine de Montpellier, ancien Médecin de l'Hôpital de Château-du-Loir, nommé Médecin de Monsieur, servant par quartier, sur la démission du sieur Gerbier, qui a obtenu la survivance & adjonction à l'exercice, a prêté serment le 6 du mois dernier, & a eu, le 22, l'honneur d'être présenté à Monsieur par le sieur le Monnier, Premier Médecin.

Le sieur Bell, Libraire de Londres, qui précédemment avoit eu l'honneur de présenter à Monsieur un exemplaire de sa belle édition de Shakespeare, a eu, le 28 du mois dernier, celui de présenter à la Reine

une Collection complète de sa précieuse édition des Poëtes Anglois, depuis Chaucer jusqu'à Churchill inclusivement; Sa Majesté a daigné lui en témoigner sa satisfaction avec cette bonté qui lui est si naturelle *.

De Paris, le 10 Octobre 1786.

LETTRES PATENTES du Roi, données à Versailles le 20 Avril, registrées en Parlement le 7 Juillet, pour l'enregistrement de la convention signée le 19 Février 1778, entre Sa Majesté & le Margrave de Brandebourg-Anspach & Bareith, pour l'exemption du droit d'aubaine en faveur des Sujets respectifs.

Autres du 23 Août, registrées en la Cour des Monnoies le 7 Septembre, qui autorisent les Monnoyeurs & Ajusteurs ci-devant attachés à la Monnoie d'Aix, à se transporter à Marseille, pour y exercer leurs fonctions près de la Monnoie établie en cette ville, & déterminent le différent dont on fera usage dans cette Monnoie.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 27 Mai dernier, portant réduction des droits sur les vins d'Aunis qui seroient portés à l'Étranger.

Autre, du 10 Septembre, qui exempte du droit de *Transit* tous les vins qui arriveront dans les ports de la Sénéchaussée de Bordeaux pour y être embarqués.

Autre, du 22, qui, en confirmant les dispositions de ceux des 7 Août & 2 Octobre 1785, contre l'agiotage, y ajoute la défense de faire des marchés à terme d'Effets royaux ou autres Effets publics, ayant cours à la Bourse, dont la livraison s'étend au-delà de 2 mois.

On mande de Saint-Vallery en date du 29 du mois dernier, que les tempêtes se succédoient sur nos côtes avec une violence bien préjudiciable aux Marins. Le 27, à onze heures du matin, un Navire Anglois de 400 tonneaux & de 21 hommes d'équipage, qui avoit chargé à la Jamaïque des sucres, coton, bois de teinture, &c. fit côte à la pointe de Saint-[illegible] à une lieue & demie du Crotoy. Les hommes ont été sauvés, & on espéroit [illegible] sauver la majeure partie du chargement. La tempête qui, à la date de cette lettre, augmentoit toujours, ne laissoit point d'espérance de sauver le Navire.

Anne-Victoire le Normand, veuve de François des Comtes de Baschi, Comte de Baschi, Chevalier des Ordres du Roi, Conseiller [illegible] d'épée, ci-devant Ministre plénipoten[illegible] Bavière, & Ambassadeur en Portug[illegible] est morte à Paris le 23 Août, d[illegible] année.

Le Comte de Rougé, L[illegible] général des Armées du Roi, est m[illegible] Septembre, dans son château de Chel[illegible] de 57 ans.

* Il y a un dépôt de cette belle Collection chez le sieur Casin, rue des Maçons, N.° 31, à Paris.

COURS DES EFFETS PUBLICS. [illegible]

OCTOBRE.	JEUDI 5.	VENDREDI 6.	SAMEDI 7.
Comp. des Indes. Actions. . . [illegible]	2132½, 35. . . .	213[illegible], 32½. . . .	2130. . . . .
D.° [illegible] . . . 1600	. . . .	. . . .	. . . .
D.° 8.es 312l 10s	. . . .	. . . .	. . . .
D.° 25.es . . . 100l	. . . .	. . . .	. . . .
Bt d'Emp. Oct. 500l	. . . .	. . . .	. . . .
Loterie Royale, *1780.*	558.	. . . .	. . . .
Loterie d'Avril *1783.*	738.	738.	738, 37. . . . .
Loterie d'Octob. *idem.*	509.	509.	509. . . . . . .
Emprunt de 125 mil.ns	2, 1 ⅞, 2.	2.	2. [illegible] . . . .
Emprunt de 80 mil.ns	11.	11.	11, 1[illegible]. . . . .

CHANGES du 7.
Amsterdam. 53 ⅞
Londres. . . 29 [illegible]
Hambourg. 191.
Madrid. [illegible] 12s
Cadix. . 14l 11s
Livourne. . 102 ¼
Gènes. . . . 95 ½
Lyon. . .

Chambre Syndicale, du 6 Octobre. GRAVURES. Cabinet des Modes, 22.e cahier *in*-8.° chez Buisson, rue des Poitevins. — Costume des anciens Peuples, à l'usage des Artistes, par M. Dandré-Bardon, 4.e partie *in*-4.° chez Didot fils, rue Dauphine. — Les Actes de Richard Cœur-de-lion, dessinés & [illegible] par Bornet, Peintre en miniature, prix 1 liv. chaque; se trouvent chez l'Auteur, rue Guénégaud, n.° 24. — Le Menuet de la Mariée, peint & gravé par M. de Bucourt, Peintre du Roi, qui peut faire pendant à la Noce de village, gravée par M. Descoutis, d'après Tounay; chez l'Auteur, cour du vieux Louvre, la 5.e porte cochère à gauche en entrant par la colonade, [illegible] premier. — MUSIQUE. Les Délassemens de P[illegible] ou les petits Concerts de Paris, contenant l'A[illegible] du jour, les Romances & Chansons de société, [illegible] violon & basse chiffrée, 1.re année, n.os 16 & 1[illegible] [illegible] 24 n.os 12 liv. francs de port; chez le sieur Porro [illegible] le dame Baillon, rue du Petit-reposoir près la place des Victoires. — Six nouveaux duo concertans pour violon & alto, Livre V, par M. Cambini, 7 liv. 4 sous, chez les mêmes. — 3.e année, recueil d'Airs nouveaux françois & étrangers, arrangés en quatuors concertans, ou Journal de violon, flûte, alto & basse, n.° 1[illegible] chacun séparé 2 liv. Les 24, prix 21 liv. pour Paris, 24 pour la province; chez les mêmes.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE 1786.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 17 Octobre 1786.

De Stockholm, le 18 Septembre 1786.

LE départ du Roi pour Carlscron est fixé au 20; Sa Majesté s'y rend pour régler quelques affaires de finances.

On parle toujours du voyage du Roi en Angleterre. Le Ministre de Sa Majesté Britannique qui se dispose à partir pour Londres, ne s'y rend, dit-on, que pour s'y trouver à l'arrivée du Roi de Suède.

L'Évêque de Linkoping, qui dans la dernière assemblée des États du Royaume, a rempli les fonctions d'Orateur du Clergé, a été nommé à l'Archevêché d'Upsal; la Primatie du Royaume est attachée à ce Siége.

De Vienne, le 30 Septembre 1786.

LE retour de l'Empereur dans cette capitale est maintenant prochain; on croit qu'il sera ici dans les premiers jours du mois d'Octobre.

Les Comitats de Hongrie ont reçu ordre d'employer le sceau général du royaume au lieu du sceau particulier à chaque Comitat, qu'on employoit ci-devant.

Le sieur Étienne-André Hasslinger, Agent de la Cour près de la Chancellerie de Bohême & d'Autriche, vient d'être nommé pour remplir aussi les mêmes fonctions près de celle de Hongrie & de Transylvanie.

L'Empereur avoit promis une gratification de 100 ducats à celui qui fabriqueroit des creusets moins chers & plus solides que ceux dont on s'étoit servi jusqu'à présent; cette gratification vient d'être adjugée aux sieurs Klobsky & Seiz; l'Empereur y a joint un privilége pour l'établissement d'une fabrique de ce genre.

De Lemberg, le 4 Septembre 1786.

ON vient de publier un Décret de l'Empereur en date du 8 du mois dernier, qui dispense ceux des sujets de Gallicie, déjà obligés à trois jours de corvée dans la semaine, de tout autre service journalier, soit pour ramasser les foins ou pour battre les grains. Ceux qui n'ont qu'un jour ou même deux de corvée, travailleront pour leurs Seigneurs pendant trois jours de la semaine, qui ne seront jamais un de ceux de corvée; ils ne pourront exiger d'autre salaire que le prix général fixé pour la main d'œuvre & l'atelage, & les Administrateurs des Cercles seront tenus de veiller à ce que le prix de leur travail leur soit exactement payé.

De Lintz, le 8 Septembre 1786.

LA Régence de l'Autriche supérieure a fait publier une Ordonnance de l'Empereur, en date du 14 du mois dernier; elle porte que s'il se trouve des personnes qui prêtent ou avancent de l'argent aux Monastères, & laissent écouler plus de trois mois sans se faire payer des marchandises qu'elles leur auront fournies, ou du travail qu'elles auront fait pour eux, elles ne seront plus admises à former des prétentions à leur charge.

De Clagenfurt, le 18 Septembre 1786.

LE Général d'Artillerie Langlois, arrivé ici de Gratz le 3 ce ce mois, a fait, tant dans cette ville que dans les lieux de cantonnemens voisins, l'inspection des Troupes qui y sont en garnison, & des différens bâtimens, dépôts & magasins militaires.

Le Comte Antoine de Kevenhuller, Gouverneur de l'Autriche intérieure, arrivé ici de Leybach le 10 de ce mois, a tenu le lendemain la Diète du pays, il a eu l'honneur de diner le 13 avec l'Archiduchesse.

De Rotenbourg, le 11 Septembre 1786.

CETTE ville est dans la désolation; avant-

hier, il y a éclaté un incendie qui s'est étendu avec une telle rapidité qu'en six heures de temps 124 maisons ont été réduites en cendres; 163 familles ont perdu tout ce qu'elles possédoient. Les habitans de Tubingen se sont empressés de leur envoyer du pain, du linge, & des vêtemens. Aujourd'hui, l'Université de la même ville a renouvelé ces secours.

De Florence, le 19 Septembre 1786.

Le 16 de ce mois, vers les cinq heures & demie du soir, on a essuyé ici un orage accompagné de pluie & de tonnerre, qui, après avoir tourné de différens côtés, s'est déchargé du côté du Nord, où il a causé des dommages qu'on ne peut encore évaluer. La pluie qui tomboit par torrens, a grossi la plupart des rivières, qui ont inondé les campagnes voisines; plusieurs maisons ont été renversées, & la plupart des ponts emportés.

L'ouverture du Synode de ce diocèse s'est faite hier matin à Pistoie, dans l'Église de l'Académie Ecclésiastique de Saint-Léopol, qui avoit été préparée pour cet effet. Tous ceux qui devoient s'y trouver s'étoient rassemblés dès 8 heures du matin dans cette Église, d'où ils se sont rendus dans celle de Saint-François au Prato; l'Évêque y étoit arrivé en même temps; il a récité la Prière d'usage, après laquelle on a fait la lecture du Décret, dont l'objet est de défendre de préjudicier aux droits de préséance, & de ne permettre à aucun des Membres de s'absenter sans la permission de l'Évêque. Cette lecture a été suivie des Litanies des Saints, pendant lesquelles on est revenu processionnellement dans l'Eglise de Saint-Léopol, où l'on a célébré la Grand'messe.

De Livourne, le 14 Septembre 1786.

Les Corsaires Barbaresques continuent d'infester nos mers; depuis quelques jours il n'est pas entré dans ce port un Bâtiment qui n'ait déposé qu'il avoit été arrêté & visité; quelques-uns ont été pillés de la plupart de leurs provisions & de leurs instrumens de navigation; d'autres ont été privés de plusieurs effets précieux, & il s'en est trouvé dont les Maîtres & les Équipages ont été maltraités. Les plaintes des Commerçans ont déterminé le Gouvernement à équiper quelques Bâtimens pour aller protéger la navigation sur nos parages.

De Gènes, le 9 Septembre 1786.

Le Mémoire que le Consul Espagnol avoit présenté le 11 du mois dernier, pour obtenir qu'on exempte les Bâtimens de sa Nation de la quarantaine à laquelle la République a soumis tous ceux qui viennent des côtes de Catalogne, de Valence & des Isles adjacentes, n'a procuré jusqu'à présent cette faveur qu'à deux Navires venant de Majorque; il y avoit à bord de l'un un jeune homme d'une des premières familles de l'Isle, qui a pris la route de Rome. Il paroît avoir influé sur la dispense de la quarantaine accordée à ces Bâtimens; depuis ce temps, tous ceux qui sont arrivés y ont été soumis.

Les deux Galères & la Felouque qui avoient été envoyées en croisière contre les Corsaires Barbaresques, sont rentrées dans ce port sans en avoir rencontré aucun.

De Londres, le 5 Octobre 1786.

L'Archiduc Ferdinand & l'Archiduchesse son épouse sont partis hier de cette ville pour Chatham, où ils s'embarqueront pour retourner sur le continent.

Le même jour, le sieur Fawkener, Envoyé extraordinaire en Portugal, a pris congé du Roi pour se rendre à sa destination.

L'Amiral Keppel est mort lundi dernier à sa terre d'Elden dans le comté de Suffolk. Né en 1725 & entré de bonne heure dans la Marine, il fut fait Capitaine de Vaisseau en 1744, Commodore en 1751, Vice-Amiral de l'Escadre bleue en 1770, Vice-Amiral de la blanche en 1774, & Vice-Amiral de la rouge en 1776; en 17[illegible] il fut élevé au grade d'Amiral, & en 17[illegible] créé Vicomte de Keppel, titre qui s'éteint par sa mort parce qu'il ne laisse point d'enfans.

Parmi les différens objets qui seront portés à la considération du Parlement à sa rentrée, est l'affaire de l'Amiral Rodney relativement aux papiers de Saint-Eustache qu'il a envoyés au Ministère après la prise de cette Isle & qui ne se retrouvent plus.

Le bill du sieur Gilbert pour obtenir de toutes les différentes paroisses du royaume un état des dons ou legs qui leur ont été faits pour l'usage de leurs pauvres, a déjà procuré quantité d'informations importantes; la liste des donations qui ont été faites & dont l'emploi a été supprimé, & celle des legs qui n'ont jamais été acquittés, sont, dit-on, très-nombreuses; le Gouvernement

s'occupe à les faire rentrer, & on dit qu'il se chargera lui-même de l'administration & de l'emploi des biens des pauvres.

On parle d'un nouveau dénombrement des maisons de ce royaume pour assurer d'une manière plus sure l'impôt sur les fenêtres; cette opération commencera au printemps prochain dans cette capitale.

S'il faut en croire une lettre d'Édimbourg, on y a arrêté un certain nombre d'Ouvriers engagés pour la Russie. Le Bâtiment qui devoit les y transporter étoit en mer où il les attendoit; & ils avoient déjà gagné le rivage où se trouvoient deux bateaux chargés de les conduire à bord.

Selon les registres de Liverpool, on n'y comptoit en 1565 que 138 familles, 12 Barques formant ensemble 223 tonneaux & 75 hommes d'équipage. En 1782 on a vu entrer dans ce port 1168 Bâtimens étrangers & 1444 du pays; & il en sortit 2119 des uns & des autres. La vieille Église Anglicane étoit la seule existante en 1704; aujourd'hui il y en a 15 de différentes Communions, & on évalue le nombre des habitans à 50,000.

De la Haye, le 6 Octobre 1786.

Les régimens Suisses qui sont à la solde de la Hollande, sont ceux d'Escher, de May, de Sturler & deux compagnies des Gardes.

Le Stadhouder a écrit le 26 du mois dernier une lettre aux États de Hollande & de West-Frise, sur la résolution par laquelle ils ont relevé les Troupes à leur solde du serment qu'elles lui ont prêté comme Capitaine général de la province, & ont suspendu l'effet de la résolution du 8 Mars 1766, qui lui donne le droit de nommer aux places militaires vacantes; il prétend que cette dernière résolution prise alors à l'unanimité des voix, ne pouvoit être, suivant la Constitution, suspendue ou anéantie qu'à la même unanimité. La défiance qui a été le prétexte de cet acte, devroit être fondée; son honneur & sa réputation lui donnent le droit d'en demander les raisons; il se flatte qu'il n'en existe aucune. La gloire de sa Maison, celle des Familles augustes auxquelles il est allié, celle des États généraux, ainsi que des provinces dont il est également le Capitaine général, lui imposent la loi de se justifier. Toutes les mesures outrageantes dont il est le but & la victime, ne doivent leur existence qu'à la facilité avec laquelle quelques Membres de Leurs Nobles & Grandes-Puissances prêtent l'oreille aux insinuations de quelques personnes indignes de leur confiance, & dont le projet est de diminuer ses prérogatives, & de renverser peut-être la Constitution, en abolissant le Stadhouderat. Après avoir ajouté qu'il se réserve de mettre en œuvre pour sa justification complète, tels moyens dont il jugera devoir faire usage, il termine sa lettre par déclarer que n'ayant fait & n'ayant eu jamais intention de rien faire contre les intérêts de la Patrie en général, ni de la Hollande en particulier, il espère prouver qu'il n'a rien tant à cœur que le bonheur des sept Provinces-unies.

On apprend d'Utrecht que le Conseil de Régence de cette ville a suspendu Mylord Athlone d'Agrim, Seigneur d'Ameringen, de la charge de Grand-Bailli de la ville, à cause de son absence. Le premier Bourguemestre de Looten en remplira les fonctions jusqu'au 12 de ce mois.

De Paris, le 17 Octobre 1786.

Le Corps des Carabiniers de Monsieur, arrivé le 1.er de ce mois dans les environs de Brunoy pour y cantonner, a été passé en revue par Monsieur le 6, & par Sa Majesté le 8. Il est parti le 12 pour se rendre à Saumur & à Chinon.

Le 1.er de ce mois, on fit la consécration du nouvel Autel de l'Église cathédrale de Séez; le lendemain, on y célébra pontificalement une Messe solemnelle pour la conservation du Roi & de la Reine; le jeudi suivant, on y célébra aussi pontificalement une autre Messe solemnelle pour la conservation de Monsieur & de Madame, en reconnoissance des secours que Sa Majesté & Monsieur ont bien voulu accorder pour les réparations & la décoration de cette Église. Les cinq Curés de la ville s'y rendirent processionnellement; les Officiers de la vicomté, le Corps municipal, la Noblesse & les Chefs des Communautés y assistèrent. L'Évêque de Séez & son Chapitre ont arrêté de célébrer chaque année deux Messes solemnelles, à la même intention, l'une le jour de la naissance du Roi, l'autre le jour de la naissance de Monsieur.

Le 25 Août, Fête de Saint-Louis, l'Académie royale des Sciences & Belles-Lettres de Marseille tint, suivant l'usage, sa séance publique dans sa salle d'assemblée à l'Observatoire royal. Elle a remis à l'année prochaine le Prix qu'elle devoit décerner pour l'Éloge de Cook; parmi les Ouvrages envoyés au concours, elle en a distingué trois, qui, avec plus de travail & de soins, auroient pu remplir ses vues, & elle invite les Auteurs à les revoir; ils ont pour épigraphe: *Descripsit totum qui gentibus orbem. Deus fecit, Cook dedit. Audax omnia perpeti.*

L'Académie distribuera la même année trois Prix de Sciences, dont les sujets sont: 1.° *Quelles sont les espèces de vers marins qui attaquent les Navires dans les divers ports de la Provence, & quelle seroit la méthode de les en*

préserver ! 2.° L'éducation des abeilles adaptée au climat de Provence, & la cause de leur dépopulation. 3.° L'histoire naturelle du caprier, l'utilité de la culture de cet arbuste en Provence, la meilleure méthode pour en rendre les récoltes plus abondantes, & quelles sont les préparations les plus convenables pour en conserver & rendre propres au transport soit les boutons ou capres, soit les fruits avant qu'ils soient parvenus à leur état de maturité ! Elle adjugera à Pâques de la même année, un Prix de 600 liv. à *la description d'une nouvelle Machine propre à pêcher le corail, en le détachant des rochers aussi près qu'il sera possible, sans en casser les branches.*

Le Sujet du Prix des Sciences de 1788, est le suivant : « Si la plante vulgairement appelée *barbe de Renard*, connue des Botanistes sous le nom de *Tragacantha Massiliensis*, qui croit naturellement sur les bords de la mer de Provence, est la même que celle qu'on cultive dans le Levant pour extraire la gomme adragant, & quelle seroit la manière de la cultiver avec succès pour en extraire cette gomme ! »

L'Académie distribuera la même année un autre Prix de 1200 liv. dont l'Abbé Raynal a fait le fonds, sur ce sujet : *Quelles sont les causes de l'accroissement du commerce de Marseille Quels sont les moyens d'assurer & maintenir prospérité de ce commerce !* Les Ouvrages doiver être adressés au sieur Bertrand, Directeur de Compagnie d'Afrique, Secrétaire de l'Académi

On a mis hier en vente hôtel de Thou, ru des Poitevins, la vingtième livraison de l'En cyclopédie par ordre des matières ; elle e composée du tome 1.er partie 2.e de la Logiqu & Métaphysique ; tome 2.e partie 2.e de l'A militaire ; tome 2.e partie 1.re de l'Histoire ; tome 2.e partie 1.re de la Botanique. Le pri de cette livraison est de 24 liv. br. & 22 liv en feuilles. Le port de chaque livraison est à compte des Souscripteurs.

On desire avoir des renseignemens sur l'en droit du Royaume où réside la famille de Bonne de Maureilhan, qui a fourni un Chevalier l'Ordre de Malte, reçu le 12 Janvier 1778 dans la langue de Provence, sous le no d'Alban-Joseph-Étienne de Bonnet de Mau reilhan. On prie d'adresser les renseignemen demandés au sieur Geles, Procureur au Grand Conseil, rue de la Monnoie à Paris ; ou au sieu Bonnet de la Chabane, en son château de l Chabane, près Ussel en Limosin.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

OCTOBRE.	JEUDI 12.	VENDREDI 13.	SAMEDI 14.
Comp.e des Ind. Actions... 2500l	2125........	2127 $\frac{1}{2}$, 30, 32 $\frac{1}{2}$,	2135, 37 $\frac{1}{2}$, 40,
D.° $\frac{16}{25}$.es... 1600l	....	........(35.	....(32 $\frac{1}{2}$, 37 $\frac{1}{2}$.
D.° 8.es. 312l 10s	....	....	....
D.° 25.es... 100l	....	....	....
B.t d'Emp. Oct. 500l	430........	430........	430........
Loterie Royale, *1780*.	.........(36.	.......(32, 34	....
Loterie d'Avril *1783*..	738, 37, 36, 35,	736, 35, 36, 34,	734, 32, 34, 31.
Loterie d'Octob. *idem*.	509........	509, 10, 9 $\frac{1}{2}$....	509........
Emprunt de 125 mil.ns	2, 2 $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$......	2 $\frac{1}{2}$, $\frac{5}{8}$,........	2 $\frac{3}{4}$..........
Emprunt de 80 mil.ns	11, 11 $\frac{1}{4}$, 11 $\frac{7}{8}$..	11 $\frac{1}{4}$..........	11 $\frac{1}{4}$..........

CHANGES du 14.
Amsterdam. 53 $\frac{1}{2}$.
Londres... 29 $\frac{3}{16}$.
Hambourg. 193.
Madrid. 14l 12s 6
Cadix., 14l 11s
Livourne.. 102 $\frac{1}{2}$.
Gènes.... 95 $\frac{1}{2}$.
Lyon.... $\frac{3}{4}$ perte

Chambre Syndicale, du 13 Octobre. LIVRES. Bibliothèque universelle des Romans, 1 vol. d'Octobre 1786 ; au Bureau, place Saint-Michel, au coin de la rue Saint-Hyacinthe. — Discours choisis de Ciceron, à l'usage des Classes, traduits en françois par M. l'Abbé Auger, *in*-12, rel. 3 liv. chez Didot fils & Jombert, rue Dauphine. — Formules de médicamens, rédigés par ordre du Roi, à l'usage des Hôpitaux militaires, avec leur version françoise, par M. Délaye ; chez Delalain jeune, rue Saint-Jacques, n.° 13. — *Historiæ Romanæ res memorabiles ex scriptoribus illustribus collectæ, opus Universitatis Parisiensis decreto probatum* ; chez Colas, place de Sorbonne. — Les Épitres & Évangiles annoncées précédemment à la même adresse, à l'usage des Colléges, sont en grec. — Manuel propre aux Curés, Vicaires ou Ecléfiastiques chargés de la partie des Mariages, pour se conduire conformément aux Ordonnances du royaume, par M. Thuet, 1.er Vicaire de Saint-Médard, *in*-8.° br. 2 liv. 5 s. chez l'Auteur au Vicariat de Saint-Médard, rue d'Orléans fauhour Saint-Marcel ; & Sorin, quai des Augustins près la ru Gît-le-cœur. — Mémoire pour servir à l'histoire d quelques insectes connus sous le nom de Termès o Fourmis blanches, par M. Smeathman, rédigés e françois par M. Cyrille Rigaud ; chez Née de la Ro chelle, rue du Hurepoix, n.° 13. — GRAVURES L'Innocence reconnue, Estampe dédiée à madame l Marquise de Sillery, ci-devant Comtesse de Genlis par le sieur Maillet, Graveur, prix 3 liv. chez l'Auteu rue Saint-Jacques, n.° 45. — 3.e Cahier du 3.e vol. de Jardins Chinois ; chez le sieur Panseron, rue des Maçons n.° 12. — MUSIQUE. Feuilles de Terpsicore, pou la harpe & le clavecin, n.os 40 à 49. — Ouverture d l'heureux Stratagême, arrangée pour le forte-piano. — 3 Sonates pour la harpe, avec accompagnement d violon, par M. Baur, Œuvre II.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE 1786.



De Copenhague, le 26 Septembre 1786.

UN Placard royal du 20 de ce mois, permet dans le Royaume l'importation du seigle étranger sur des Bâtimens nationaux, jusqu'à la fin de Juillet 1787, en payant un droit de 3 marcs par tonneau.

Il est arrivé un Bâtiment des Indes orientales, & deux des Indes occidentales, chargés de productions de ces parties du Monde.

De Lisbonne, le 12 Septembre 1786.

LE Cardinal Ranuzi, ci-devant Nonce du Saint Siége ici, est parti le 3 de ce mois pour retourner à Rome.

Le 5, Sa Majesté Très-Fidèle & la Famille Royale visitèrent les établissemens formés dans le château royal de Saint-George; Elles furent très-satisfaites des différentes Écoles d'éducation pour les enfans des deux sexes, de l'ordre & des travaux des Manufactures dans lesquelles on en occupe plusieurs autres. Elles montèrent aussi à l'Observatoire, où Elles examinèrent avec autant de curiosité que d'intelligence les instrumens de Mathématique, dont plusieurs Élèves démontrèrent l'usage.

Le 9, Sa Majesté & la Famille Royale sont parties pour Caldas de la Reina, où Elles sont arrivées le même jour.

De Presbourg, le 27 Septembre 1786.

IL a paru diverses Ordonnances, dont l'objet est d'expliquer & d'étendre le bienfait de l'acte de tolérance. Les Communautés A-catholiques qui n'avoient point particulièrement pour elles-mêmes l'exercice de leur religion, sont réunies & affiliées à celles qui l'ont obtenu; ces dernières jouiront de la liberté de prononcer lors des enterremens, mais hors de l'église, l'Oraison funèbre du défunt, pourvu que dans ces Discours les Orateurs s'abstiennent de toute controverse & de toute expression qui peut entraîner des disputes de ce genre. Les Protestans continueront de jouir de l'usage des cloches par-tout où ils en ont, soit qu'elles leur appartiennent, soit qu'ils les partagent avec les Catholiques; & si dans ces derniers endroits ils avoient été privés précédemment de ce droit de partage, ils y seront rétablis.

Une autre Ordonnance renouvelle la défense de sonner les cloches pendant les orages.

Une dernière en date du 20 de ce mois, règle les punitions corporelles qui peuvent être infligées par les justices des Seigneurs; les coups leur sont expressément interdits, & la peine de prison est la seule qu'elles peuvent prononcer en cas de résistance.

De Berlin, le 30 Septembre 1786.

LE 26, le Roi est revenu de son voyage dans la Prusse; les diverses Corporations ont été au-devant de Sa Majesté.

Le jour de la prestation des foi & hommage à Konigsberg, Sa Majesté fit distribuer aux pauvres 12,000 rixdalers; la Noblesse a été traitée avec magnificence, & tous les Ordres des citoyens ont reçu des marques de la bonté du Roi.

Les marchandises fabriquées pendant l'année 1785, ont fait un objet de 6,763,244 rixdalers; on en a exporté pour 1,603,078; en 1784, les fabrications avoient été évaluées à 6,416,185 rixdalers, & les exportations à l'étranger à 1,420,330.

De Francfort, le 4 Octobre 1786.

SELON des lettres de la Poméranie suédoise, le Prince de Hessenstein, Gouverneur de cette province continue de s'occuper avec une attention suivie de

succès, à améliorer toutes les parties de l'Administration, & sur-tout à augmenter l'industrie & la population. Non-seulement les revenus royaux ont été presque doublés, mais on a pu faire plusieurs établissemens utiles sans ajouter aux charges publiques. Cette province est aujourd'hui en état de se soutenir seule, & n'a plus besoin d'aucuns secours de la Suède. Le crédit y est rétabli; on trouve de l'argent à 4 p. $\frac{0}{0}$, en donnant des sûretés suffisantes. Les Manufactures & sur-tout celles de lainerie & de toiles, commencent à se relever. Depuis que les corvées ont été diminuées & que les grandes fermes domaniales ont été divisées & données en emphytéoses, l'Agriculture a fait des progrès considérables. Quant à la population, elle étoit en 1782 de 101,584 ames, & en 1785 de 103,345.

La ville de Magdebourg, lit-on dans un de nos Journaux, renfermoit avant l'année 1547 une population de 40,000 ames; la guerre de 30 ans, y réduisit le nombre des bourgeois à 1400, & en 1631 on n'y comptoit plus que 140 maisons. Actuellement le nombre des maisons est de 3285 & on y compte 26,269 ames.

De Trieste, le 15 Septembre 1786.

LES deux Cutters Impériaux armés partis d'Ostende le mois dernier, sont arrivés ici le 5; en entrant dans ce port, ils ont salué la place de 15 coups de canon, & il leur a été répondu par 8, selon l'usage. Chacun de ces Cutters est monté de 20 canons & de 64 hommes; ils sont destinés à croiser sur nos côtes; leur Commandant, le Capitaine Goltz, recevra directement les ordres du Généralat de Carlstadt.

De Livourne, le 22 Septembre 1786.

DIFFÉRENTES lettres d'Alexandrie & du Caire arrivées successivement, contiennent les détails suivans de l'expédition du Capitan-Pacha en Égypte.

Le Grand-Amiral Ottoman, après avoir caché avec beaucoup de succès la destination de sa Flotte, est arrivé à l'improviste sur ces côtes, & a débarqué heureusement près de Rosette; il a battu de ce côté une première division de l'Armée des Beys, qui étoit avantageusement campée à une distance à peu-près égale d'Alexandrie & du Caire, dans le dessein de lui fermer le passage vers cette dernière ville; il a poursuivi sur le champ son avantage; & en trois actions qui se sont rapidement succédées, il a dé entièrement l'Armée des Beys. Il est entr triomphe dans le Caire, où il a fait pu un Manifeste du Grand-Seigneur, ordon aux sujets d'obéir aux ordres de Sa Haute qui leur seront portés par le Capitan-Pach a déclaré ensuite que le Grand-Seigneur n geoit rien d'extraordinaire d'un pays qu'il re doit comme son héritage légitime; qu'il deman seulement qu'on lui remît les deux Chefs rebel pour leur faire rendre compte de leur adm tration. La plupart des Grands se sont empr de venir rendre hommage aux armes Ottom & de renouveler le serment de fidélité. Le p du Capitan-Pacha est de rétablir l'autorité Porte sur une base solide; son plan est, dit- d'abolir le pouvoir des Beys, de part l'Égypte en cinq gouvernemens, que l'on nera à autant de Pachas à trois queues, des forces suffisantes pour s'opposer à to les entreprises que les Beys pourroient tenter de nouveau. S'il exécute ce plan qu'il ramène en effet cette belle & riche con à une obéissance durable, on croit que la Po sans vexer les habitans, pourra en retirer revenu de 160,000,000 de piastres.

De Milan, le 18 Septembre 1786

L'ABBÉ Boskowitz, chargé par l'Em reur de lever la nouvelle carte de la L bardie Autrichienne, est arrivé ici avec Abbés de Cesaris, Oriani & Reggio, le seconderont dans ce travail; ils vont occuper, & on se flatte que l'on devra réunion de leurs efforts & de leurs soins ouvrage aussi parfait qu'on peut le desire

De Londres, le 10 Octobre 1786.

LES réparations & les embellissem de la Chapelle de Saint-James sont enti ment terminés, & on pourra y céle dimanche prochain le Service divin.

L'Archiduc Ferdinand & l'Archiduch son épouse arrivèrent à Chatham le visitèrent les chantiers & les magasins s'embarquèrent ensuite pour Douvres

L'Amirauté a ordonné aux Vaiss qu'on équipe pour les stations étrang de prendre un certain nombre de Ma au-delà de celui dont ils ont besoin; excédant est destiné aux Vaisseaux don maladies ont diminué les Équipages.

On mande de Corke, qu'on y a ordre de l'Amirauté de préparer des nitions navales de toute espèce pour Bâtimens. La quantité & l'espèce de c qu'on demande font présumer qu'on destine à un voyage de long cours.

Le Bureau de l'Artillerie a ordonné l'inspection générale de tous les dépôts d'armes; on fera une liste exacte & détaillée de leur quantité & de l'état dans lequel elles se trouvent; on se propose de remplacer toutes celles qui seront jugées hors de service.

Les forces destinées à protéger la nouvelle Colonie de la baye de Botanique consisteront en un Gouverneur, un Lieutenant-gouverneur, 4 Capitaines, 12 Officiers inférieurs, 12 Sergens, 160 Fusiliers tirés du Corps de la Marine, un Chirurgien, un Chapelain, un Adjudant, un Quartier-maître. La Frégate l'*Astrée* est destinée à escorter les Bâtimens qui y transporteront les colons; & le Capitaine Kinnier en prendra le commandement.

Le Vaisseau le *Winterton*, de la Compagnie des Indes, arrivé de Bengale, en partit le 1.er Avril, relâcha au cap de Bonne-Espérance le 9 Juillet, le 6 Août à Sainte-Hélène, d'où il mit à la voile le 10. Parmi les lettres qu'il a apportées, il y en a quelques-unes du Décan, qui portent que l'armée Maratte étoit campée le 1.er Février à Narin-Gong dans le pays de Visapour; elle étoit alors de 70,000 hommes d'Infanterie, & avoit dû être portée bientôt à 100,000 par les renforts qui y arrivoient journellement. Le Nizam avec 40,000 Fantassins & une grosse artillerie étoit campé à quelque distance de Nina, où il devoit avoir le 11 Février une entrevue avec le Prince du pays. 40,000 hommes de l'Armée de Tippo-Saïb étoient campés à Ehrwar, sous les ordres de son beau-frère, & lui-même, après une action, avoit forcé le Prince de Calicut de quitter sa principale forteresse & de se réfugier dans une autre.

John Fergusson, Fermier & Tisserand, à Auchinbagate, paroisse de Strachew, dans le comté d'Argyle, y est mort, le 3 du mois dernier, âgé de 108 ans; trois jours avant sa mort il travailloit de son métier, & peu de temps auparavant on l'avoit vu occupé des travaux de la culture; il laisse 12 enfans, 58 petits-enfans & 79 arrières-petits-enfans; il a une sœur qui lui survit & qui est actuellement âgée de 100 ans; elle n'a jamais été mariée.

De la Haye, le 9 Octobre 1786.

Les États de Hollande & de West-Frise ont répondu à la lettre que leur a adressé le Stadhouder: on ignore les détails de cette réponse; mais on sait qu'ils ont statué, après une mûre délibération, qu'il n'y a rien à changer aux résolutions provisoires relatives à l'exercice de la charge de Capitaine général.

Le 6 de ce mois, il a été arrêté à l'assemblée des mêmes États qu'en cas qu'on fasse usage de la force militaire contre la ville d'Utrecht ou contre toute autre de la province, les États de Hollande ordonneront au Général-major Van-Ryssel d'entrer dans la province d'Utrecht au premier mouvement des Troupes des autres provinces qu'on apercevra, & de repousser la force militaire par la force militaire. Cette résolution a été communiquée aux États d'Amersfort. Les ordres donnés en conséquence au Général-major Van-Ryssel, sont si généraux, qu'ils s'étendent contre les Troupes à la solde de la Gueldres, si elles se présentent dans la province. Ce Général a prêté serment aux États en qualité de Commandant de toutes les Troupes qui forment le cordon. L'Ordre équestre a protesté contre cette résolution; la Brille s'en est tenue à son avis précédent, & les Députés de Hoorn avoient eu ordre de se conformer au résultat de la besogne secrette.

L'Amnistie accordée par les États de Gueldres aux habitans d'Elburg & de Hattem, est du 30 du mois dernier; elle fixe six semaines à ceux qui voudront revenir dans ces deux villes.

La veille, ils avoient fait afficher une publication, par laquelle ils enjoignoient à ceux qui ont souffert des excès de la Soldatesque envoyée dans ces villes, de dresser un état exact & détaillé des effets perdus ou dégradés, & de l'adresser aux États de la province, qui offrent de les dédommager.

De Fontainebleau, le 18 Octobre 1786.

Le Marquis de Pons, Ambassadeur du Roi près Sa Majesté le Roi de Suède, de retour par congé, a eu, à son arrivée ici le 14 de ce mois, l'honneur d'être présenté à Sa Majesté par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des finances, Ministre & Secrétaire d'État ayant le département des Affaires étrangères.

De Paris, le 20 Octobre 1786.

Ordonnance du Roi, du 30 Juillet dernier, pour proroger jusqu'au 1.er Janvier 1788, l'exécution de ses Ordonnances du 19 Septembre 1784 & du 1.er Juin 1785, qui fixent le prix des chevaux de poste à Trente sous, au lieu de Vingt-cinq payés précédemment.

Autre du 17 Août, concernant l'uniforme que Sa Majesté a jugé à propos de régler pour

les Visiteurs généraux, Visiteurs ordinaires, Sous-visiteurs, Maîtres de poste & Postillons.

Arrêts du Conseil, du 31 Août, dont l'un ordonne l'acquisition au profit du Roi, tant de la ville de l'Orient que des terres du Châtel, Carman & Recouvrance, appartenantes à la Maison de Rohan-Guémené, & qui nomme des Commissaires pour l'accepter au nom de Sa Majesté, & consommer toutes opérations relatives. Le second porte nomination de Commissaires pour la répartition d'une portion du prix donné par Sa Majesté pour l'échange & l'acquisition tant de la ville de l'Orient que d'autres terres situées en Bretagne, appartenantes à la Maison de Rohan-Guémené.

Autre du 2 Septembre, concernant la demande faite aux Bénéficiers de la prestation des foi & hommage, aveux & dénombremens pour les fiefs dépendans des bénéfices dans la mouvance du Roi.

Autre du 22, qui proroge jusqu'au 1.er Octobre 1787, l'augmentation de Dix sous par place, accordée aux Fermiers des voitures de la Cour, par les Arrêts des mois de Novembre 1784 & Juin 1785.

Le Roi a accordé, le 24 du mois dernier, au sieur Colombier, Inspecteur général des Hôpitaux civils & des Prisons du Royaume, un brevet de Conseiller d'État, comme une marque de sa satisfaction des services qu'il a rendus & qu'il continue de rendre dans cette place.

Toutes les lettres qu'on reçoit des différens ports de la Manche, annoncent des naufrages. Le 7 de ce mois, sur les six heures du matin, écrit-on de Saint-Valery-sur-Somme, un Navire venant de la pêche de la morue sur le Banc de Terre-Neuve, & allant à Dieppe, a fait côte à Cayeux. Le Navire est en partie brisé. De douze hommes dont l'équipage étoit composé, six se sont sauvés dans la Chaloupe. Le Capitaine & deux autres sont noyés. On sauvera une partie de la morue.

Marie de Macnemara, veuve du sieur Blondeau de Combas, Brigadier des Armées du Roi, est morte à Limoges le 8 de ce mois, âgée de de 59 ans.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie royale de France, le 16 de ce mois, sont: 67, 49, 26, 51, 55. Le prochain Tirage se fera le 2 Novembre.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

OCTOBRE.	LUNDI 16.	MARDI 17.	MERCREDI 18.	CHANGES du 18.
Comp.e des Ind. Actions... 2500l	2135........	2135, 32 $\frac{1}{2}$....	2132 $\frac{1}{2}$.......	Amsterdam. 53 $\frac{1}{2}$.
D.o $\frac{16}{25}$.es .. 1600l	....	1345........	....	Londres... 29 $\frac{3}{16}$.
D.o 8.es. 312l 10s	....	....	....	Hambourg. 193.
D.o 25.es ... 100l	....	....	....	Madrid. 14l 12s 6d
Bs d'Emp. Oct. 500l	430..........	....	430..........	Cadix. . 14l 11s.
Loterie Royale, *1780*.	....	558.........	558..........	Livourne. . 102 $\frac{1}{2}$.
Loterie d'Avril *1783*..	....	....	....	Gènes.... 95 $\frac{1}{2}$.
Loterie d'Octob. *idem*.	509 $\frac{1}{2}$.......	509 $\frac{1}{2}$, 10.....	510..........	Lyon.... $\frac{3}{4}$ perte.
Emprunt de 125 mil.ns	2 $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{8}$, $\frac{1}{2}$.....	2 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, 2, $\frac{1}{8}$, 2 $\frac{3}{8}$..	2 $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$........	
Emprunt de 80 mil.ns	11, ...	10 $\frac{3}{4}$, 11......	11..........	

Chambre Syndicale, du 17 Octobre. LIVRES. Bibliothèque (petite) des Théâtres, n.° 9; Théâtre Italien de Joly & Lanoue, n.° 10; Théâtre François, par les mêmes; au Bureau, rue des Moulins, butte S. Roch. — Cabinet des Fées, ou Collection choisie de Contes des Fées & autres Contes merveilleux avec figures, tomes 33 & 34, contenant les Contes de mademoiselle de Lubert, de Pajon, Nourjahad, la Bibliothèque des Fées & des Génies. La Collection formera 36 vol. & un de Notes sur la vie des Auteurs, 3 liv. 12 s. chaque; chez Cuchet, rue & hôtel Serpente. — Catéchisme élémentaire d'Arithmétique. — Courrier lyrique amusant, n.° 10; chez Knapen & fils, pont Saint-Michel. — Délassemens de l'homme sensible, tome 3, part. 5.e — Dictionnaire des Jardiniers, tome 5. — Encyclopédie méthodique, 20.e livraison, 24 liv. br. rue des Poitevins, hôtel de Thou. — Essai sur le lait, considéré médicinalement, par M. Petit-Radel. — Œuvres d'Agriculture de M. de Planazu, n.° 1. — GRAVURES. Portrait de M. Lecauchois. — Cabinet des Modes, n.° 23; chez Buisson, rue des Poitevins. — MUSIQUE. Délassemens de Polymnie, ou les petits Concerts de société, contenant l'Ariette du jour, les Romances, Chansons de société, avec violon & basse chiffrée, n.° 18; les 24 [illegible] 12 liv. chaque n.° 24 sous; chez le sieur Porro & la dame Baillon, rue du petit Reposoir, près la place des Victoires. — 3.e année, Recueil d'Airs nouveaux, françois & étrangers, ou Journal de violon, flûte, alto & basse, n.° 18; par M. Cambini, 21 livres pour Paris, 24 pour le Royaume, franc de port; chez les mêmes. — Concerto pour le clavecin, par Viotti. — Partition de Lucette & Lucas, Comédie. — Journal d'Ariettes Italiennes, numéros 187 & 188; 2 livres 8 sous chaque; chez Bailleux, rue Saint-Honoré. — *Sei duetti per due violini o flauti, composti dal Sign.* Billiard, *Opera I*, 2 liv. 8 s. chez l'Auteur, rue du Mouton, maison du sieur Guyot, près la Grève.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 85.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 24 Octobre 1786.

De Pétersbourg, le 10 Septembre 1786.

IL est arrivé ici un Courrier de Constantinople, avec des dépêches qui paroissent importantes, puisqu'immédiatement après leur réception, il a été tenu plusieurs Conseils, à l'issue desquels il a été expédié un Courrier à Vienne & un autre à Constantinople.

Le Comte de Muller, Général d'Artillerie, a été chargé de faire un voyage à Narva, Revel, Pernau, Riga, Pleskow, Smolensko & Polostz, pour y examiner l'état des magasins & des arsenaux.

De Vienne, le 5 Octobre 1786.

LE 2 de ce mois, on a fait l'ouverture des études académiques de l'Université. Le même jour, les Colléges & les Écoles ont dû être ouverts dans tous les États de Sa Majesté Impériale.

La Garde-Noble Hongroise a fait faire à frais communs, par le sieur Fux, Peintre, le portrait en grand de l'Empereur en habit de l'Ordre de Saint-Étienne, & l'a placé dans la grande salle de l'hôtel qu'elle occupe.

L'Empereur est toujours à Prague, d'où il fait des incursions dans les places voisines qu'il visite successivement. Il a examiné Thérésienstadt, Leutmeritz, Pless, Konigratz, &c. Pendant son voyage à Thérésienstadt, il a visité le nouveau canal de l'Éger.

Un Courrier arrivé de Pétersbourg, a apporté ici des dépêches qui ont été envoyées sur le champ à Sa Majesté Impériale. L'Ambassadeur de Russie a eu à cette occasion une longue conférence avec le Chancelier d'État Prince de Kaunitz.

Un incendie qui éclata le 10 du mois dernier à Wolfsberg, y réduisit en cendres 36 édifices.

De Lintz, le 29 Septembre 1786.

C'EST le 3 du mois prochain qu'on fera la distribution des Prix accordés par l'Empereur pour les plus beaux étalons nés & élevés dans l'Archiduché de la haute & basse Autriche; il devoit y avoir trois Prix de 50 ducats chacun; Sa Majesté Impériale a jugé à propos de réduire la valeur de chaque Prix à 30, & d'en établir cinq; les étalons pourront être de 3 ans & demi ou 4 ans, au lieu de 5.

S'il faut en croire un Journal Allemand, le nombre des Sujets non Catholiques dans les États héréditaires est de 4,693,582, parmi lesquels on compte 3,100,000 Grecs, 1,311,000 Protestans, & 282,582 Juifs.

De Berlin, le 1.er Octobre 1786.

LA cérémonie de la prestation des foi & hommage des États & Sujets de la Poméranie a eu lieu le 25 Août à Stettin. Le Comte de Herzberg, Ministre d'État & du Cabinet, les a reçus au nom du Roi; le 27 il a reçu à Custrin ceux de la nouvelle Marche.

Le Comte de Donhof a été nommé Ministre privé d'État & de Guerre au département de la Prusse orientale, & le Lieutenant général de Platen a été décoré du grand Ordre de l'Aigle noir.

Les médailles d'or & d'argent qui ont été distribuées après cet acte solemnel, portent d'un côté le buste du Roi; de l'autre l'inscription suivante : *Nova spes regni;* & à l'exergue : *Fides Prussiæ præstita, Regiomonti D. 19 Septembris 1786.*

Les manœuvres de Potsdam qui ont lieu ordinairement dans cette saison, sont contremandées pour cette année.

On s'attend à quelques changemens avantageux au commerce; le Roi a chargé

plusieurs Négocians & Fabricans de rédiger des Mémoires & d'y indiquer les moyens les plus propres à le faire fleurir, & à prévenir tous les obstacles à son accroissement.

Sa Majesté a confirmé toutes les assignations pécuniaires que le feu Roi avoit faites pour divers objets d'amélioration dans les provinces. Elle a ordonné quelques changemens dans les fortifications de Graudenz, & assigné la somme de 700,000 rixdalers pour la continuation des travaux.

De Francfort, le 7 Octobre 1786.

SELON des lettres de Liége, il y règne une fermentation qui peut avoir des suites, si l'on ne parvient à concilier les esprits. Le peuple réclame ses anciens priviléges, & prétend que d'après les loix fondamentales l'exercice du pouvoir législatif n'appartient pas exclusivement au Prince, & que les États doivent être consultés sur ce point.

Le Prince-Évêque a convoqué à ce sujet un Chapitre général, dans lequel il a été arrêté de nommer des Commissaires pour examiner les prétentions du peuple.

De Mayence, le 4 Octobre 1786.

L'OURAGAN qu'on a essuyé ici & dans les environs le 29 du mois dernier, a causé beaucoup de désastres. Un Bâtiment qui étoit à l'ancre à Bingen, a été arraché & englouti. Cet ouragan s'est étendu jusqu'à Wunsiedel, & a fait de grands dégâts tant dans la ville que dans la campagne, & surtout dans les bois & dans les jardins.

De Malte, le 15 Septembre 1786.

UNE Galiotte Maltoise de 60 hommes d'équipage, avec pavillon magistral, est sortie le 11 Août pour aller en croisière.

Le 13, les quatre Galères commandées par le Bailli Ruspoli, Général, mirent à la voile pour aller croiser contre les Corsaires Barbaresques, dont les pirateries sont devenues plus funestes à notre navigation depuis la paix de Tripoli avec Naples.

Le 18 du même mois, le Vaisseau de la Religion le *Saint-Zacharie*, aux ordres du Commandeur de Suffren-Saint-Tropez, rentra dans ce port, venant des côtes de France, où il s'est rendu utile en protégeant la navigation des Bâtimens qui se rendoient dans les ports à portée de la foire de Beaucaire. Depuis ce temps, sur la nouvelle qu'une Escadre Algérienne avoit paru dans la Méditerranée, ce même Vaisseau est reparti avec les Frégates la *Sainte-Catherine* & la *Sainte-Élisabeth*, commandées par les Chevaliers de Sobiras & de Saint-Felix.

L'Escadre Vénitienne, après avoir bombardé avec succès la ville de Biserte, est rentrée dans ce port le 22 Août. L'Amiral Emo, après avoir détaché une Frégate & un Chebec à Livourne, s'est occupé avec beaucoup d'activité à radouber ses Galiottes à bombes, & à renouveler ses vivres & ses munitions. Ayant reçu de Venise de nouvelles Barques-canonnières, il a remis à la voile le 4 de ce mois. Le Vaisseau la *Syrène* étant enfin réparé, il est sorti hier aux ordres du Noble Trevisan, qui en a pris le commandement depuis le départ de l'Amiral Querini pour Venise. La Frégate l'*Angelo-Emo* qui étoit revenue le 9 de Livourne, & qui dans sa navigation a essuyé des avanies de la part des Algériens, a suivi la *Syrène;* ces deux Bâtimens sont allés joindre l'Escadre Vénitienne que les calmes ont retenu long-temps en vue; & ils lui portent des dépêches importantes que le Consul de la République à Marseille a envoyées ici par une Tartane Françoise, expédiée & frétée pour cet objet. On assure que ces dépêches viennent de Madrid. Pendant tout son séjour ici, l'Escadre a toujours été en quarantaine, à l'exception de la *Syrène* qui étoit restée dans ce port, & de la Frégate à qui l'on avoit donné pratique à Livourne.

De Pistoie, le 24 Septembre 1786.

LE Synode assemblé dans cette ville a déjà tenu quatre sessions qui se sont passées avec beaucoup de tranquillité & d'unanimité. Le nombre des votans est de plus de 220. Jusqu'à présent les résolutions n'ont éprouvé aucunes difficultés, & il ne s'est trouvé que cinq personnes qui, sans s'y opposer, ont demandé simplement sur quelques-unes des éclaircissemens qu'on leur a donnés. La plupart des matières qui ont été décidées, roulent sur la Foi, sur l'Église, sur la Grâce, la Prédestination & les principes de la Morale. On a adopté les quatre Propositions de l'assemblée du Clergé de France de 1682; on a accepté pareillement les Articles présentés en 1677 par l'Université de Louvain au Pape Innocent XI, & les douze Articles présentés par le Cardinal de Noailles à Benoît XIII.

De Londres, le 12 Octobre 1786.

ON dit que le Comte Bathurst continuera de remplir les fonctions d'Orateur de la Chambre haute, jusqu'à ce que la santé du Lord-Chancelier soit parfaitement rétablie; elle se fortifie journellement, &

on remarque que son voyage à Buxton a produit de très-bons effets.

Le sieur Phillips est nommé pour commander le Bâtiment que l'on laissera à la baye de Botanique; il y restera trois ans, avec 300 liv. sterl. d'appointemens par an; le Bâtiment sera de 16 canons, & il y aura outre l'Équipage ordinaire, un détachement de Soldats de Marine.

La Nouvelle-Hollande, où est située la baye de Botanique, fut d'abord découverte par Fernando de Quier; la Compagnie Hollandoise des Indes avoit entrepris d'y former un établissement, & fut forcée de l'abandonner, par les désagrémens que les Colons éprouvèrent de la part des Naturels.

Les Commissaires de la Douane doivent avoir au commencement de la semaine prochaine une conférence avec le sieur Pitt; ils ont été mandés officiellement pour cet effet; on croit qu'il sera question dans cette conférence des arrangemens à prendre en conséquence du Traité de commerce qui vient d'être signé avec la France.

S'il faut en croire nos Papiers, les listes mortuaires des 135 Paroisses de Londres, Westminster & du bourg de Southwark, offrent les résultats suivans: Depuis 1600 jusqu'en 1700, le nombre des morts est augmenté progressivement de 6000 à 25,000, & celui des naissances de 6000 à un peu plus de 14,000. La différence des naissances & des morts a continué depuis à s'accroître de 1000 à 10,010. La somme totale de cette différence pour le 17.e siècle seul est de 400,000; il devroit en résulter qu'il y auroit actuellement 400,000 habitans de moins dans Londres; mais ceux qui y arrivent journellement des provinces & des pays étrangers, suppléent à la destruction annuelle, qui, d'après un calcul assez exact, peut être évaluée une année dans l'autre à 14 ou 15,000.

On mande de Chatham qu'un détachement de Soldats de Marine s'est embarqué à bord du *Jupiter* de 50 canons, sur lequel le Commodore Sir Richard Bickerton a arboré son pavillon, avant de se rendre à la station des Indes occidentales, où il doit commander l'Escadre du Roi.

Le Vaisseau l'*Aimable-Félicie*, Capitaine de Brosse, écrit-on d'Irlande, est entré dans la baye de Trawore, comté de Waterford, manquant d'eau & de provisions de toute espèce; il venoit de la Martinique & se rendoit à la Rochelle avec une cargaison de sucre, café, &c. Il étoit en mer depuis la mi-Août, les vivres lui avoient manqué; son Équipage, composé de 36 hommes, sans compter les Officiers, étoit réduit depuis trois semaines à deux biscuits & quatre onces de fromage toutes les 24 heures; lorsqu'il est arrivé, il n'y avoit pas dix livres pesant de comestibles à bord. Malgré cet état de détresse, tout le monde jouissoit d'une assez bonne santé. Le Capitaine s'occupe à prendre des vivres pour continuer sa route.

La tempête qu'on a éprouvée vendredi dernier a fait beaucoup de mal sur nos côtes; on apprend d'Yarmouth que plusieurs Vaisseaux ont été arrachés de dessus leurs ancres & emportés en pleine mer; trois plus malheureux ont été portés vers le rivage où ils sont échoués; dans la ville la plupart des cheminées ont été renversées; dans la campagne quelques maisons ont été abattues, & quantité d'arbres déracinés.

On écrit de Duncaster, qu'il est mort dans la paroisse d'Acksey, une femme âgée de 83 ans, qui a laissé 10 enfans, 42 petits-enfans & 10 arrières-petits-enfans, en tout 62 individus tous vivans.

De la Haye, le 14 Octobre 1786.

La difficulté que les Gardes-du-Corps du Stadhouder font de prêter aux États le nouveau serment qu'ils exigent d'eux, est fondée sur le serment particulier qu'on leur fit prêter en 1766 à la majorité du Prince, de le défendre envers & contre tous.

Le 22 du mois dernier, le Conseil de la ville d'Utrecht avoit envoyé au Stadhouder la liste des Bourguemestres & Échevins, parmi lesquels ce Prince devoit choisir ceux destinés à entrer en fonctions le 12 de ce mois; l'usage étoit qu'il renvoyoit la liste & son choix le 10; il ne l'a point fait, & les États siégeant à Amersford à sa sollicitation, avoient suspendu le Règlement de 1674 & continué les Membres de l'ancienne Régence. Le Conseil de la ville d'Utrecht a convoqué la Bourgeoisie pour nommer cinq Électeurs par compagnie, chargés de procéder à l'élection des Bourguemestres, en vertu de l'ancienne loi qui lui en donne le droit lorsqu'il n'y a point de Stadhouder. Cette élection s'est faite le 12; les Bourguemestres élus ont été installés; ils ont prêté le serment, & tous ses

sont engagés à maintenir le nouveau Règlement arrêté le 20 Décembre 1785, & sur lequel la Bourgeoisie prêta un serment solemnel le 20 Mars de cette année, serment que les sept Conseillers ont déclaré avoir aussi prêté le 12.

Les États d'Utrecht avoient aussi mandé aux Baillis de la Juridiction de la ville, qu'ils eussent à délivrer aux Commissaires d'Amersford les deniers dont ils sont nantis depuis que le Conseil de la ville tient la caisse des États fermée; mais la Magistrature leur a fait défense d'obéir à cet ordre, & leur a enjoint de garder cet argent chez eux.

De Fontainebleau, le 22 Octobre 1786.

LE Comte Charles de Chabot, qui avoit précédemment eu l'honneur d'être présenté au Roi, a eu, le 17 de ce mois, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

De Paris, le 24 Octobre 1786.

ORDONNANCE du Roi, du 1.er Janvier dernier, concernant les Officiers de port dans les Colonies orientales & occidentales.

Autre du 1.er Août, concernant les transports de poudre dans le Royaume.

Autre du 10 Août, portant établissement d'une École d'éducation militaire, en faveur de Cent enfans de Soldats invalides.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 18 Février, qui déclare résolus de plein droit les baux des domaines de l'apanage faits par feu le Duc d'Orléans.

Deux autres du 4 Août, dont l'un ordonne que les Frocs forts qui seront fabriqués avec des laines teintes avant la filature, n'auront que 31 portées, faisant 992 fils en chaîne, au lieu de 32 portées, faisant 1024 fils, fixés par le tableau de fabrication annexé aux Lettres patentes du 1.er Mars 1781. L'autre, en ordonnant l'exécution de celui du 27 Décembre 1729, concernant les Maîtres de forges & leurs Ouvriers, évoque toutes les contestations nées ou à naître au sujet de ladite exécution, & les renvoie par-devant les sieurs Intendans des provinces & généralités, pour être par eux jugées, sauf l'appel au Conseil.

On mande de Narbonne que le Comte de Monteil, Lieutenant pour le Roi au gouvernement de cette ville, y est mort le 7 de ce mois.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

OCTOBRE.	JEUDI 19.	VENDREDI 20.	SAMEDI 21.	CHANGES du 21.
Comp.e des Ind. Actions... 2500l	$2130, 32\frac{1}{2}, 27\frac{1}{2}$.	$2135, 32\frac{1}{2}$....	$2132\frac{1}{2}, 30$....	Amsterdam. $53\frac{1}{2}$.
D.o $\frac{16}{21}$.es .. 1600l	1340........	....	....	Londres... $29\frac{7}{16}$.
D.o 8.es .312l 10s	....	....	....	Hambourg. $192\frac{3}{4}$.
D.o 25.es .. 100l	....	....	....	Madrid. 14l 13s
B.s d'Emp. Oct. 500l	428, 27.......	427........	427........	Cadix.. 14l 11s
Loterie Royale, *1780*.	....	....	....	
Loterie d'Avril *1783*.	....	....	....	Livourne.. $102\frac{5}{8}$.
Loterie d'Octob. *idem*.	510........	510........	510........	
Emprunt de 125 mil.ns	$2\frac{1}{4}, \frac{3}{8}$........	$2\frac{1}{2}, \frac{3}{4}$........	$2\frac{3}{4}, \frac{7}{8}$........	Gênes.... $95\frac{1}{4}$.
Emprunt de 80 mil.ns	11........	11........	11........	Lyon.... $\frac{5}{8}$ perte.

Chambre Syndicale, du 20 Octobre. LIVRES. Année Littéraire, n.o 40. — Catalogue des pierres gravées du cabinet du Duc d'Orléans. — Éloge de Louis XII, suivie de Stances sur la mort du Prince de Brunswick, par M. l'Abbé de Barral; chez l'Auteur, rue Saint-Bon, n.o 19; Varin, rue du Petit-pont. — Gazette des Tribunaux, n.o 34. — Journal encyclopédique, Octobre 1786, tome II; au Bureau, rue Sainte-Anne butte Saint-Roch. — La Muse du mont Jura, ou Recueil de Poësies & d'Opuscules, 2 parties *in*-8.o 2 liv. 8. s. chez Regnault, rue Saint-Jacques vis-à-vis celle du Plâtre. — Lettres sur l'Astronomie pratique, par M.****, *in*-8.o fig. 4 liv. br. chez Didot fils & Jombert jeune, rue Dauphine. — Nouveaux Mémoires de l'Académie de Dijon pour la partie des Sciences & des Arts, 2.e Semestre, *in*-8.o — Ordonnance de Louis XV sur les donations & les testamens, *in*-32, tome VIII. — Variétés littéraires, historiques, &c. Ouvrage proposé par souscription, 2.e année, n.o 14, 24 liv. pour Paris & 30 liv. pour la province; au Bureau de la Bibliothèque des Romans, place Saint-Michel au coin de la rue Saint-Hyacinthe. — MUSIQUE. Solfege pour apprendre facilement la musique vocale & instrumentale, où tous les principes sont developpés avec beaucoup de clarté, & 92 solfeges dans le goût nouveau, avec la basse chiffrée, ce qui enseigne en très-peu de temps à solfier sur toutes les clefs, toutes les mesures & tous les tons; dédié aux Demoiselles Pensionnaires des Dames Religieuses de la Croix, par M. Bailleux, Maître de Musique, 3.e édition, pour servir d'introduction aux nouveaux solfeges d'Italie, par M.rs Leo, Duranti, Piccini, Sacchini, Casaro, la Barbiera, Stefani, &c. 9 liv. chez l'Auteur, rue Saint-Honoré près celle de la Lingerie, à la Règle d'or.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.


N.° 86.

GAZETTE DE FRANCE,

Du Vendredi 27 Octobre 1786.

De Copenhague, le 30 Septembre 1786.

LA Commission nommée pour examiner l'état des Paysans s'est assemblée le 19.

L'ouragan qui a régné le 4 à Thisded & aux environs, a occasionné des dommages considérables; une Galéasse a été brisée en pièces; deux autres Bâtimens ont péri corps & biens; près de 500 fermes ont été renversées, & beaucoup de bétail a péri.

De Torecilla de Camaros, le 10 Septembre 1786.

NOUS avons dans les environs de cette ville des cavernes souterraines qui paroissent être l'ouvrage de la nature, mais qui jusqu'à présent ont été peu examinées, parce que de vieilles traditions superstitieuses, en écartent le peuple, & que leur profondeur, leur étendue, leur multiplicité exposent les curieux à s'égarer. L'Architecte D. Juan-Antonio d'Oteyza, venu ici pour conduire des bâtimens que font élever les Franciscains, les a visitées pendant deux après-midi; & en a donné la description suivante:

Au milieu de la pente de la montagne du côté de l'Orient, sont quatre ouvertures, dont la première, qui est la plus large, offre une route difficile & dangereuse par les espèces de précipices qui se trouvent autour. Arrivé au fond on voit une grande grotte séparée par une espèce de pilier, & si étendue qu'elle pourroit contenir 1000 pièces de bétail de toute espèce. Le jour qui y entre par une autre ouverture l'éclaire suffisamment dans toute son étendue; un chemin pratiqué entre des rochers de marbre noir, mais hérissé de pointes & sur lequel on marche avec peine, conduit à une autre cave encore plus grande, dans laquelle la lumière pénètre jusqu'à environ 100 pas. Les parois sont chargées de figures différentes qui représentent plusieurs objets, mais la plupart d'une manière confuse, & susceptibles de toutes les interprétations que l'imagination, l'effroi ou les préjugés peuvent leur donner; l'Observateur a cru voir celle d'un Religieux & une tête gigantesque. Cette caverne est si étendue & si haute que les flambeaux allumés au milieu ne peuvent en éclairer assez la voûte & les extrémités pour les découvrir. Une autre caverne souterraine est encore plus étendue; elle va à près de demi-lieue; la voûte & les parois sont remplies de pétrifications; le pavé en quelques endroits semble être de cristal; dans quelques autres on aperçoit des colonnes d'une vare de diamètre & de 30 pieds de hauteur formées par l'eau qui filtre de la voûte & qui s'est cristallisée avec le temps. Ces opérations de la Nature sont extrêmement variées dans cette grotte; elle a imité dans quelques cristallisations des fruits, des racines, &c. avec une vérité qui exige qu'on y porte la main pour s'assurer qu'ils ne sont pas naturels. L'Observateur a vu entr'autres un demi-limon confit, exactement ressemblant à l'extérieur & à l'intérieur, ce dernier représentant les fibres du fruit jusqu'à la couleur.

L'air au fond de ces caves est très-pur, on n'y respire aucune mauvaise odeur. On desire que quelque Naturaliste éclairé, y descende & les examine pour en donner une relation plus complète & plus détaillée.

De Vienne, le 7 Octobre 1786.

PAR une Ordonnance en date du 25 du mois dernier, les productions des Manufactures des seigneuries de Voralberg réunies au Tirol, jouiront, comme celles de cette province, de la diminution de la moitié du droit d'entrée lors de leur importation dans les pays héréditaires d'Allemagne & dans la Hongrie. Pour cet effet, ces marchandises seront marquées, au nom du Fabricant & du timbre prescrit, à chaque bout de la pièce; les caisses qui les contiendront seront plombées & munies de certificats expressé-

ment ordonnés, pour prouver qu'elles viennent réellement de la fabrique désignée.

De Troppau, le 28 Septembre 1786.

Les encouragemens donnés par l'Empereur aux différentes manufactures de draps établies dans cette ville, ont produit l'effet qu'on en attendoit; leur travail s'est beaucoup multiplié & perfectionné; les ouvrages qui sortent de plusieurs sont presque égaux en qualité à ceux qui viennent des manufactures étrangères, dont on espère pouvoir bientôt se passer. On y fabrique à présent des draps de la plus grande finesse, & de deux aunes & plus de large; nos Teinturiers leur donnent les plus belles & les plus vives couleurs. On en fait des envois dans la plupart des États héréditaires; & il en passe des quantités considérables en Pologne, en Russie, en Turquie & en Italie.

De Prague, le 1.er Octobre 1786.

Sa Majesté Impériale continue de visiter les édifices publics de cette ville & des environs. Hier, Elle alla voir la Maison d'éducation des enfans des Soldats à Slup, & l'Hôpital de la garnison, dont Elle fut très-satisfaite. La veille, Elle s'étoit rendue à la Bibliothèque, accompagnée des Bibliothécaires Ungar & Barthelotti; Elle s'est sur-tout arrêtée dans la salle des manuscrits, où Elle s'en est fait montrer plusieurs, entre autres l'ancien livre des Évangiles des Ducs de Bohême, la lithurgie des Frères Bohêmiens & l'Ordonnance de guerre de Ziska écrite en Bohêmien. L'Empereur a lû lui-même un passage qui lui a fourni l'occasion de faire quelques remarques sur cette langue; il a témoigné aux Bibliothécaires combien il étoit satisfait de leurs soins, & il a ajouté qu'après celle de Vienne cette Bibliothèque méritoit la préférence sur toutes les autres.

De Milan, le 28 Septembre 1786.

Le Département général des finances a fait publier un avis pour prévenir le Public que les marchandises qui passent de la Lombardie Autrichienne dans les États héréditaires de l'Empereur en Allemagne, ne jouiront de la liberté de sortir des frontières que dans le cas où les conducteurs seront munis de certificats signés par les Intendans provinciaux respectifs, qui prouveront que ces marchandises sont de la Lombardie Autrichienne; dans ce seul cas, elles jouiront des facilités accordées aux marchandises nationales.

De Venise, le 25 Octobre 1786.

Un des Membres du Gouvernement a proposé de secouer le joug imposé à la République par les divers Traités de paix conclus avec les Puissances Barbaresques. Il s'attacha à prouver que les sommes employées pour les présens que l'on fait aux Régences suffiroient à l'entretien des forces navales nécessaires pour protéger le commerce de la République. Le Sénat n'a pris encore aucun arrêté sur cet avis; il s'est contenté de charger un de ses Membres de lui présenter un état des dépenses annuelles qui ont pour objet la conservation de la paix avec les Régences Barbaresques.

Le Dragoman d'Alger est arrivé ici, venant en dernier lieu de Livourne, il sera présenté incessamment à l'assemblée des Cinq. On assure que le Sénat est décidé à ne point vouloir lui accorder l'augmentation qu'il demande. On est persuadé ici que le meilleur moyen de terminer la guerre avec la Régence de Tunis, seroit de faire protéger le commerce par des Chebecs & des Barques toujours prêtes à courir sur les Pirates.

De Londres, le 17 Octobre 1786.

Le Général Elliot a écrit au Gouvernement pour lui demander sa retraite. Lorsque son successeur sera arrivé à Gibraltar, son dessein est, dit-on, de passer en Italie ou dans le sud de la France, & d'y rester le temps nécessaire pour rétablir sa santé.

On attend deux Ecclésiastiques Américains qui viennent recevoir la consécration épiscopale des mains de l'Archevêque de Cantorbéry. Ils repartiront avec les pouvoirs nécessaires pour ordonner le bas Clergé; & en cas de mort de l'un d'eux, le survivant aura celui de consacrer l'Évêque qui remplacera le défunt.

Le 7, on a lancé à Rochester le Vaisseau le *Bellerophon*, de 74 canons; ce Vaisseau complète le nombre de 16 qui ont été lancés depuis le commencement de cette

année; il y en a un de 110 canons, un de 90, neuf de 74, trois de 44 & deux Frégates.

Le Lord Howe est revenu ici pour tenir un bureau de l'Amirauté, où l'on fixera le nombre des Frégates à armer, & on règlera leurs croisières pendant l'hiver.

Un de nos Papiers, en répondant aux Censeurs de l'établissement qu'on projette de faire à la baye de Botanique, observe que de 1775 à 1776, on transporta en Afrique 746 coupables; que d'après les états présentés aux Commissaires de cette partie, il en périt 334 pendant le voyage; que 271 se sauvèrent dans l'intérieur après avoir été débarqués, & qu'on n'en a eu aucunes nouvelles; & que six mois après on ne put rendre aucun compte des 141 restans. On n'aura rien à craindre de pareil à la baye de Botanique; la nouvelle Hollande dans laquelle elle est située, est une grande île qui s'étend du 4.e au 10.e degré de latitude méridionale, & du 110.e au 154.e de longitude. Il ne faut qu'un mois de voyage pour s'y rendre du cap de Bonne-espérance, cinq semaines de Madras, autant de Canton en Chine; elle est très-près des Moluques, & n'est pas à un mois de navigation de Batavia; il ne faut que quinze jours pour se rendre de-là à la nouvelle Zélande, où se trouvent les plus beaux bois de construction.

Les Officiers des Troupes de la Compagnie des Indes dans le Bengale, y ont formé un établissement qui fait honneur à leur bienfaisance & à leur humanité; son objet est de pourvoir à la subsistance des enfans orphelins des deux sexes laissés par les Militaires, soit qu'ils soient légitimes, soit qu'ils soient naturels. Ils ont fait présenter au Roi le tableau de cette institution pieuse, & on ne doute pas que Sa Majesté en l'approuvant ne l'honore de quelques marques particulières de sa bienfaisance; les Directeurs de la Compagnie ont déjà pris cet établissement sous leur protection.

Les Bureaux respectifs s'occupent des comptes de l'Armée de la Marine qui seront présentés au Parlement à sa rentrée.

Les Lords de l'Amirauté avant de passer de nouveaux contrats avec les Fournisseurs du cuivre pour le doublage des Vaisseaux, des clous, &c. ont envoyé ordre dans tous nos chantiers de dresser un état exact de la quantité qui en existe dans les magasins.

Un gros poisson mâle de l'espèce de celui que le sieur Pennant appelle Beaumaris dans sa Zoologie, s'est jeté le 3 de ce mois dans les filets des Pêcheurs de Whitborne; il étoit si gros & si furieux, qu'ils n'ont pas osé le tirer dans leur bateau; ils l'ont traîné après eux sur le rivage; il avoit 8 pieds 3 pouces de long, c'est-à-dire 1 pied de moins que celui décrit par le sieur Pennant; sa mâchoire inférieure avoit trois rangs de dents, la supérieure n'en avoit que deux; sa nageoire dorsale étoit large & élevée, les deux pectorales très-étendues.

De la Haye, le 18 Octobre 1786.

Les États de Hollande & de West-Frise, dans leur assemblée du 12 de ce mois, ont résolu de décharger les Églises catholiques du pays, de l'espèce de tribut qu'elles payoient annuellement ou à certaines époques, aux Chefs de la Justice de leurs districts, pour le libre exercice de leur religion; ils ont reconnu que cet ancien usage, contraire aux principes d'un gouvernement libre & éclairé, n'auroit dû jamais s'établir, en considération des services que les citoyens catholiques rendirent à la liberté de leur patrie, lors même de la fondation de la République. On indemnisera les Baillis & autres Chefs de justice, dont plusieurs ont acquis leurs charges à titre onéreux.

On croit que l'on finira dans le courant de la semaine l'affaire des Gardes-du-Corps en les relevant du serment qu'on leur fit prêter en 1766; on dit aussi que le rapport relatif à ce Corps tend à le réformer comme une surcharge pour les États de Hollande qui le payent seuls. Quant aux Gardes-Dragons, on a révoqué la résolution prise à leur égard, parce qu'il a été reconnu qu'en s'employant dans les démêlés de la Gueldres, ce Corps ne s'étoit rendu coupable d'aucune contravention aux injonctions des États.

Selon des lettres de Zutphen en Gueldres, on craint que le Baron de Capellen de Marsch ne soit exposé à quelques désagrémens, si la résolution prise par la majorité au mois de Septembre dernier n'est point révoquée; on croit que dans l'assemblée des États de cette province il sera proposé de lui faire son procès; il sera fondé sur sa protestation contre la résolution de la majorité.

De Fontainebleau, le 23 Octobre 1786.

Le 22, le Duc d'Orléans a prêté serment entre les mains du Roi, en qualité

de Gouverneur & Lieutenant général du Dauphiné.

Le même jour, le sieur de Sauvigny, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Censeur royal, a eu l'honneur de présenter au Roi & à la Famille Royale, cinq cahiers de son Ouvrage, dont deux sur l'Histoire des Francs, & trois contenant des Lettres des Rois & Reines de la première race.

Le sieur Delaval fils, Maître à danser des Enfans de France en survivance, a eu l'honneur de présenter au Roi le modèle de la nouvelle Grue qu'il vient d'établir à Dunkerque.

De Paris, le 27 Octobre 1786.

LE sieur Dumouchel, Professeur d'Éloquence au Collége de la Marche, a été élu, le 10, Recteur de l'Université.

Les vents impétueux qui ont régné sur nos côtes au commencement de ce mois, forcèrent le 3 plusieurs Pêcheurs de Dieppe de s'échouer pour sauver leurs vies, à Pourville & sous la côte de Varangeville. Un bateau avec neuf hommes d'équipage, fut contraint d'échouer dans ce dernier endroit à minuit; la mer étoit si forte, que les vagues passoient sur ces malheureux à plus de 10 pieds; ils restèrent dans cette situation jusqu'à 6 heures du matin, que Pierre Morin, valet de charrue du sieur Etienne Folliot, Laboureur à Varangeville, conduisant 4 chevaux de son maître sur une pièce de terre voisine de la mer, entendit des voix plaintives au milieu de la tempête; il s'approcha, découvrit dix infortunés regardant la montagne & criant au secours; son premier mouvement fut de descendre avec ses chevaux pour tirer le bateau de la mer, & faciliter à l'équipage le moyen d'en sortir; il leur cria d'attacher une corde à leur bateau, & de lui jeter l'autre bout; cela fut exécuté avec autant de rapidité que de succès. Après avoir mis à terre les hommes, il les conduisit chez son maître pour leur faire prendre des rafraîchissemens dont ils avoient besoin; ils y passèrent ce jour & le lendemain. La mer s'étant calmée le troisième jour, Morin fut commandé par son maître pour aller aider à remettre le bateau à flot; il y fut avec ses quatre chevaux; cette opération finie, le maître du bateau voulut payer le sieur Folliot, qui lui déclara qu'il l'étoit par le bonheur qu'avoit eu son domestique de leur sauver la vie; le valet lui-même refusa toute récompense, & n'accepta que malgré lui une petite rétribution, que sa modicité pouvoit faire regarder plutôt comme une aumône que comme une récompense.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

OCTOBRE.	LUNDI 23.	MARDI 24.	MERCREDI 25.	CHANGES du 25.
Comp.ᵉ des Ind. Actions... 2500ˡ	$2132\frac{1}{2}$.......	$2135, 37\frac{1}{2}$....	$2135, 37\frac{1}{2}$....	Amsterdam. $53\frac{1}{2}$.
D.° $\frac{16}{25}$.ᵉˢ .. 1600ˡ	1335........	....	....	Londres... $29\frac{3}{16}$.
D.° 8.ᵉˢ 312ˡ 10ˢ	....	....	....	Hambourg. $192\frac{3}{4}$.
D.° 25.ᵉˢ... 100ˡ	....	....	....	Madrid. 14ˡ 12ˢ 6ᵈ
Bᵗ d'Emp. Oct. 500ˡ	....	429, 28......	....	Cadix.. 14ˡ 11ˢ
Loterie Royale, *1780*.	....	565.........	560..........	
Loterie d'Avril *1783*.	....	....	....	Livourne.. $102\frac{1}{4}$.
Loterie d'Octob. *idem*.	$510, 9\frac{1}{2}, 10$....	$510, 9\frac{1}{2}, 10$....	$509\frac{1}{2}$........	Gènes.... $95\frac{1}{4}$.
Emprunt de 125 mil.ⁿˢ	$2\frac{7}{8}$.........	$2\frac{7}{8}, \frac{3}{4}, \frac{7}{8}$.......	$2\frac{3}{4}, \frac{5}{8}, \frac{3}{8}, \frac{1}{4}$....	
Emprunt de 80 mil.ⁿˢ	11........	$11\frac{1}{8}, 11$.....	$11\frac{1}{8}$........	Lyon... $\frac{3}{4}, \frac{5}{8}$ perte.

Chambre Syndicale, du 24 Octobre. LIVRES. Annales poëtiques, tome 36, *in*-12. — Année littéraire, n.° 41. — Censeur universel Anglois, 67.ᵉ & 68.ᵉ semaines, *in*-4.° chez Royez, quai des Augustins; au Bureau, rue de la Feuillade, n.° 3. — Dissertation sur l'endroit appelé le vieux Poitiers, *in*-12. — Costumes des grands Théâtres de Paris, n.° 24, *in*-8.° — Gazette des Tribunaux, n.° 35, *in*-8.° — Gazette de Santé, *in*-4.° n.° 42. — Journal de la Librairie; chez Pierres, rue Saint Jacques. — *Tractatus de Sacramento Pœnitentiæ, Autore Ferry.* — Traduction du Plutarque Anglois, tome II, *in*-8.° — Ordonnances de Louis XV, concernant les donations, les testamens & les substitutions, avec l'indication des Édits, Déclarations, Lettres patentes, Arrêts de règlemens ou Arrêts notables qui en ont interprété, restreint, étendu, changé ou abrogé quelques articles, faisant le tome VIII du petit Recueil des Ordonnances *in*-32, rel. 1 liv. 10 sous; chez Lebouchér, quai de Gêvres. — GRAVURE. Portrait de M. Pierre-Noël Lecauchois, Avocat au Parlement de Normandie, gravé par M. Cathelin, Graveur du Roi, d'après le tableau original de mademoiselle de Noireterre, 1 liv. 4 s. chez la demoiselle de Noireterre, rue Mazarine, n.° 25.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.


N.° 87.

GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 31 Octobre 1786.

De Cadix, le 26 Septembre 1786.

LE 22, le 23 & le 24 de ce mois, la Frégate de guerre la *Sainte-Balbine* & les Bâtimens de commerce l'*Entreprise* & le *Rosaire*, venant de la Havane, de la Vera-Crux & d'Omoa, sont arrivés dans ce port; ils apportent, le premier 213,044 piastres; le second 20,000 pour le compte du Roi, & 208,355 pour celui des Particuliers, avec 275 marcs d'argent travaillé & 7 d'or; le troisième 55,500 piastres & 29 marcs d'argent travaillé, outre une quantité considérable de marchandises de différens genres.

De Vienne, le 11 Octobre 1786.

Les lettres de Lintz portent que l'Empereur y étoit attendu le 7 de ce mois.

Sa Majesté Impériale, toujours attentive à tout ce qui peut contribuer à l'accroissement du commerce des différentes parties de ses États, a érigé la ville de Brody en ville de douane & de dépôt, où l'on construira des magasins pour les marchandises du pays; le trésor royal fera les frais de ces constructions. Pour favoriser encore plus le commerce de cette ville, les deux principales routes de la Pologne resteront ouvertes, & le cordon sera placé en conséquence.

Le Gouvernement de l'Autriche intérieure a enjoint de la manière la plus expresse, aux Curés de sa dépendance, de se conformer par rapport à la décoration & aux ornemens des églises, à ce qui a été prescrit à cet égard dans l'Ordonnance générale relative aux églises & au service divin.

On mande de Clagenfurth que l'Archiduchesse Marie-Anne en est partie le 24 du mois dernier pour Lienz en Tyrol, où sa sœur se rend aussi d'Inspruck; ces deux Princesses y passeront quelques jours.

Selon les lettres de la Styrie & de la Carynthie, le froid y a commencé de bonne heure; dès le 27 du mois dernier, il y est tombé beaucoup de neige qui est restée sur la terre pendant plus de 24 heures.

Les avis de Hongrie portent qu'on est parvenu à se saisir, dans le comitat de Komore, d'une troupe de 30 bandits, qui depuis quelque temps infestoient cette contrée; on les a conduits dans le château de Kraszna-Horka. Leur Chef se trouvant par hasard avec un jeune Berger, qui le reconnut & qui eut le courage de l'attaquer & le bonheur de le renverser par terre d'un coup de bâton, fut pris & lié par des gens qui passoient, & qui le livrèrent à la Justice. Rien ne l'affecte plus que d'avoir été ainsi dompté & saisi par un enfant.

De l'Autriche, le 30 Septembre 1786.

L'EMPEREUR, par une Ordonnance en date du 31 Août, a défendu dans tous les Couvens le chant au chœur; les Religieux ne feront plus que psalmodier; cette réforme sera utile à leur santé, que le chant, qui exige des efforts soutenus, affoiblit insensiblement; les Offices seront plus courts, & les Religieux épargneront un temps qu'ils pourront employer à l'étude des Sciences, qui les mettront en état de remplir les fonctions du sacerdoce dans tous les lieux où leur ministère est nécessaire. Le préambule de cette Ordonnance en motive ainsi les dispositions:

« Tant que les Moines n'ont été considérés que comme des individus qui n'avoient aucune liaison avec l'État, & qui, séparés en quelque sorte du reste des humains, ne paroissoient destinés qu'au service de leur Ordre, l'État a été indifférent sur la manière dont on pouvoit former leur cœur & leur esprit; il s'est peu attaché à

connoître si leur règle & leurs occupations dans les Couvens, s'accordoient avec l'obligation imposée à tous les hommes de conserver leur santé; il ne les regardoit que comme des individus abandonnés à eux-mêmes & entièrement séparés de la société civile; mais depuis que Sa Majesté Impériale, mûe par les raisons les plus sages & les meilleures intentions, veut que l'on considère les Monastères comme des lieux propres à former pour l'avenir de dignes Ministres de la Religion, qu'Elle a ordonné que ces Religieux soient reçus dans les Séminaires généraux & élevés de manière à répondre à ses vues, l'État ne peut plus avoir la même indifférence sur les occupations & la discipline intérieure des Religieux, & fermer les yeux sur l'influence qu'elles peuvent avoir sur leur santé, & sur les études nécessaires pour les rendre capables des emplois auxquels ils sont destinés, &c. »

De Brunn, le 30 Septembre 1786.

LE 21 de ce mois, on a remis au sieur Joseph Pastler, Inspecteur des seigneuries de Schwartzkirchen & de Tomaschow, & à sa femme, deux médailles d'or du poids de 25 ducats, comme un témoignage de la satisfaction de l'Empereur, pour le zèle avec lequel ils ont introduit l'établissement utile consacré au soulagement des pauvres. Le Décret dont l'Empereur a accompagné cette récompense, ne sauroit être plus flatteur; il leur a été remis, avec les médailles, par le Gouverneur de cette ville, en présence d'une compagnie nombreuse.

De Naples, le 29 Septembre 1786.

LUNDI de la semaine dernière, on a lancé à l'eau la Frégate la *Pallas* de 40 canons, construite sur nos chantiers. Leurs Majestés & la Famille Royale sont revenues de Portici pour être présentes à cette opération. Le Roi présenta ensuite aux Officiers de la Marine son second fils l'Infant D. Janvier, revêtu de l'uniforme des Gardes de la Marine. Ce Prince, après avoir remercié Sa Majesté, adressa un compliment au Corps, qui témoigna combien il étoit flatté de l'honneur qu'il recevoit.

Un Particulier de Messine vient de découvrir & de publier un spécifique efficace pour détruire les punaises, dans l'essence de bergamote; il ne s'agit que d'en oindre avec une plume ou un petit pinceau les jointures des bois de lit, les coutures des matelas ou de la garniture; elle fait mourir à l'instant ces insectes, détruit leurs œufs. Cette essence ne laisse aucune tache sur les étoffes, & n'en altère point la couleur.

L'Escadre Vénitienne, après avoir bombardé Biserte, est retournée à Malte où elle est actuellement. Le Chevalier Angiolo Quirini, qui la commandoit en second, en est parti peu de temps après & est arrivé ici, d'où il se rend par terre à Venise, où il va s'acquitter de commissions importantes.

Le Roi, satisfait des services du sieur de Pio, chargé des Affaires de cette Cour auprès de celle de France, l'a nommé Chevalier de l'Ordre Constantinien, & Sa Majesté, qui est Grand-Maître de cet Ordre, lui en a envoyé la Croix à Paris.

De Livourne, le 30 Septembre 1786.

L'ESCADRE Napolitaine, à son retour de Marseille, a été forcée par les vents contraires d'entrer dans ce port; elle est composée de trois Frégates & d'un Chebec, sous les ordres du Commandant Marescotti. Depuis son arrivée, tout le monde est resté à bord, ce qui fait présumer qu'elle se propose de profiter du premier vent favorable pour continuer son voyage.

Selon les lettres d'Alger, on y a fait un relevé des prises faites par les Corsaires de cette Régence depuis le commencement de cette année; le tort qu'ils ont fait au commerce, en y comprenant les Bâtimens, les marchandises & les Équipages, monte à la somme de 1,700,000 piastres fortes.

Le Bâtiment qui apporte ici les lettres de l'île de Sardaigne, a été pris la semaine dernière; il y avoit à bord plusieurs Passagers, parmi lesquels étoient deux femmes.

De Londres, le 19 Octobre 1786.

LE 17 de ce mois, le Prince de Galles est arrivé de Brighthelmstone à Carleton-House, où il se propose de passer l'hiver.

Lundi dernier, quelques femmes présentèrent au Bureau de la Trésorerie une requête assez singulière; elles demandoient la permission de s'embarquer avec les coupables condamnés à être transportés dans le nouvel établissement de la baye de Botanique; toutes n'avoient pas des motifs aussi respectables que deux d'entr'elles qui veulent suivre, l'une son mari, l'autre son fils & en partager le sort. Les Commis du Bureau étoient fort embarrassés sur la réponse qu'ils devoient leur faire; un de leurs

Chefs arrivant à propos, dit à ces femmes de revenir dans quelques jours, que leur requête seroit prise en considération.

S'il faut en croire les bruits publics, le Parlement éprouvera une nouvelle prorogation; nos Papiers disent que s'il n'y a point de proclamation d'ici à samedi, la rentrée des Chambres n'aura pas lieu avant le 20 Janvier prochain. Ils ajoutent que ces retards occasionnent des plaintes; il en résulte que la session se prolonge bien avant dans l'été, que les Membres se lassent, que plusieurs s'absentent, & que c'est alors qu'on met sur le tapis les affaires les plus importantes, qui ne sont pas discutées par des Chambres très-nombreuses.

Les nouveaux Règlemens ont causé un accroissement prodigieux dans les Officiers de la Douane; le nombre de ceux qu'on employe actuellement dans le seul port de Londres est double de ce qu'il étoit en 1756.

Un de nos Papiers observe à l'occasion de la naissance de la fille dont l'épouse de l'Archevêque de Cantorbéry est accouchée dernièrement à Lambeth, que c'est la première fois qu'on a vu un Primat de l'Eglise Anglicane devenir père après son élévation à ce Siége. Tous les Prélats Anglois qui l'ont occupé jusqu'à présent n'y sont parvenus qu'à un âge très-avancé.

Une lettre d'Irlande rapporte un fait assez singulier; on avoit vu à Clintarf un voleur s'introduire le soir dans une écurie; il fut suivi, arrêté au moment où il se cachoit dans la paille & conduit chez le Juge de Paix; comme il étoit nuit, que le Magistrat étoit occupé, il crut pouvoir remettre au lendemain l'ordre pour l'envoyer en prison; il se chargea de le garder jusqu'à ce moment, & il le fit lier étroitement à un banc & à une table pesante de chêne; lorsque tout le monde fut retiré & endormi, le voleur, qu'on avoit laissé seul, trouva le moyen de se débarasser de ses liens; avant de prendre la fuite, il visita la salle dans laquelle on l'avoit renfermé, y trouva un coffre qu'il força & d'où il enleva des effets pour la valeur d'une vingtaine de livres sterlings, après quoi il sortit par la fenêtre; le lendemain on fut également surpris de l'absence du prisonnier & du vol qu'il avoit fait. Le Juge s'est bien promis de ne se charger de la garde d'aucun à l'avenir, & de signer sur le champ le *Mittimus*,

Des hommes creusant dernièrement une fosse dans le cimetière de Menster à Thaneth, trouvèrent à la profondeur de 7 pieds, un squelette humain, dont la longueur étoit de près de 8 pieds; l'os de la cuisse en avoit 2 & demi. On suppose que c'est celui d'un Danois qui doit y avoir été enterré en 990, lors de l'invasion de ce peuple dans ce comté, où l'on a trouvé d'autres squelettes de cette grandeur.

De la Haye, le 21 Octobre 1786.

Les États de Hollande & de West-Frise ont décidé ainsi l'affaire du régiment des Gardes-du-Corps; les Chefs prêteront serment entre les mains des États généraux, & ceux qui le refuseront seront congédiés.

Le Stadhouder a adressé à Leurs Hautes-Puissances une lettre, dans laquelle il justifie la conduite qu'il a tenue depuis la guerre avec l'Angleterre jusqu'à présent. Les Députés de six provinces ont pris cette lettre *ad referendum*, & ceux de Hollande ont déclaré que leurs Commettans s'en tenoient à leurs résolutions précédentes.

On apprend de Hattem, que le sieur Dinkgrave, Garde-du-Corps, dont la nomination à la charge de Conseiller-échevin avoit causé les réclamations de la Bourgeoisie qui s'étoit opposée à son installation, & l'exécution militaire qui en a été la suite, a été installé en cette qualité le 10 de ce mois.

Les mêmes lettres portent que malgré la présence de la Cour de Justice dans cette ville, il s'y commet encore des pillages pendant la nuit, & qu'on les attribue aux Troupes. Personne n'a satisfait encore à la réquisition des États, de présenter une liste des effets pillés; les habitans qui ont quitté la ville à l'arrivée des Troupes, n'y sont pas revenus, & ignorent en conséquence l'étendue & le détail de leurs pertes.

Les États d'Over-Yssel ont écrit à ceux de Gueldres, pour se plaindre de l'empêchement que ces derniers ont mis à la sortie des Troupes à la solde de leur province; quant aux plaintes faites par les États de Gueldres touchant la violation de leur territoire faite par les Corps francs & les Bourgeoisies armées qui ont été au secours d'Elburg & de Hattem, ils répondent que cette marche s'est faite sans leur ordre, sans leur consentement & à leur insu, comme le pillage de la ville de Hattem s'est fait à l'insu du Capitaine général & des États de Gueldres, ainsi qu'ils l'assurent eux-mêmes.

Les États de Hollande & de West-Frise s'occupent sérieusement des moyens de mettre fin aux troubles qui déchirent le sein de la Patrie. Les États qui siégent à Amersfort n'ignorent pas que les villes d'Utrecht, de Wyk & de Montfort n'y ayant point de Députés, le troisième Membre des États est censé ne pas y assister; que d'ailleurs il n'y en a qu'un très-petit nombre de l'Ordre des Élus & de celui de la Noblesse; les États seront obligés de revenir à Utrecht, d'y admettre tous les Députés qui ont droit d'y assister, & dès-lors les anciens Magistrats se trouveront déposés sans retour.

De Fontainebleau, le 29 Octobre 1786.

Le Vicomte de la Lande, Major du régiment du Roi, Dragons, le Chevalier de Carbonnieres, Capitaine au même régiment, & le Chevalier de Parny, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le 26 de ce mois, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le 26, le Marquis de Circello, Ambassadeur de Naples, a eu une audience particulière du Roi, pendant laquelle il a remis à Sa Majesté sa lettre de créance, étant conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Reine & de la Famille Royale, par le sieur de la Garenne, Introducteur des Ambassadeurs; le sieur de Séqueville, Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambassadeurs, précédoit.

De Paris, le 31 Octobre 1786.

Ordonnance du Roi, du 3 Septembre, concernant la formation & la solde du régiment des Carabiniers de Monsieur.

Règlement du Roi, du 1.er Juillet, concernant les effets des bas Officiers, des Soldats & Canonniers-matelots de la Marine & des Colonies, qui meurent au service du Roi sans tester; les parts de prises & les gratifications non réclamées par les familles de ces mêmes Officiers; & les parts de prises des bas Officiers & Soldats morts ou déserteurs, ou qui ayant été congédiés, n'auroient pas réclamé ce qui leur appartient depuis leur réforme.

Lettres patentes du Roi, données à Versailles le 20 Août, registrées en Parlement le 5 Septembre suivant, concernant la taxe des droits des Commissaires à terriers.

Autres, du 24 Août, registrées en Parlement le 5 Septembre, qui nomment Joseph-Basile Poinsignon pour faire au compte du Roi, pendant six années, à compter du 1.er Janvier 1787, la régie, recette & exploitation des droits d'Hypothèques & de Quatre deniers pour livre du prix des ventes de biens-meubles.

Marguerite-Françoise-Jeanne Negre, veuve du sieur Louvel de Repinville, Conseiller honoraire de Grand'Chambre au Parlement de Paris, est morte le 19 de ce mois, en son château d'Orgeville en Normandie.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

Octobre.	Jeudi 26.	Vendredi 27.	Samedi 28.	Changes du 28.
Comp.e des Ind. Actions... 2500 l	2137 $\frac{1}{2}$	2137 $\frac{1}{2}$	2140	Amsterdam. 53 $\frac{1}{2}$.
D.o $\frac{16}{25}$.es ... 1600 l				Londres... 29 $\frac{1}{16}$.
D.o 8.es. 312 l 10 s				Hambourg. 192 $\frac{1}{4}$.
D.o 25.es ... 100 l				Madrid. 14 l 13 s
B.t d'Emp. Oct. 500 l		429, 28, 29	429	Cadix.. 14 l 11 s
Loterie Royale, *1780*.	565	565		Livourne.. 102 $\frac{5}{8}$.
Loterie d'Avril *1783*..				Gènes.... 95 $\frac{1}{8}$.
Loterie d'Octob. *idem*.	509 $\frac{1}{2}$, 10, 9 $\frac{1}{2}$	510, 9 $\frac{1}{2}$	510	Lyon.... $\frac{3}{8}$ perte.
Emprunt de 125 mil.ns	2 $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{8}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{7}{8}$	2 $\frac{7}{8}$, $\frac{3}{4}$	2 $\frac{7}{8}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{7}{8}$	
Emprunt de 80 mil.ns	11 $\frac{1}{4}$	11 $\frac{1}{4}$	11 $\frac{1}{4}$	

Chambre Syndicale, du 27 Octobre. Livres. Pharmacopée Chirurgicale, ou Science des médicamens externes & internes, requis pour guérir les maladies Chirurgicales, suivie d'un Traité de Pharmacie relatif à la préparation & à la composition des médicamens, traduites du latin de M. Plenck, *in*-8.° relié 6 liv. chez Théophile Barrois le jeune, quai des Augustins, n.° 18. — Parallèle des Religions, tome I.er partie 3.e, *in*-4.° — Les Voyages de Cyrus, par Ramsay, en Anglois & en François, 2 vol. petit *in*-12, relié 5 l. — Les mêmes en Anglois, 1 vol. petit *in*-12, relié 2 l. 10 s chez Théophile Barrois le jeune, quai des August. n.° 18. — Essai sur le lait, considéré médicinalement sous ses différens aspects, ou histoire de ce qui a rapport à ce fluide chez les femmes, les enfans & les adultes, soit qu'on le regarde comme cause de maladie, comme aliment ou comme médicament, par M. Petit-Radel, *in*-8.° chez l'Auteur, rue de Bourbon fauxbourg Saint-Germain, n.° 161; & Boudet, rue Saint-Jacques, n.° 240.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 88.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Vendredi 3 Novembre 1786.

De Copenhague, le 10 Octobre 1786.

LE Prince dont la Princesse épouse du Prince Frédéric, frère du Roi, est accouchée, a été baptisé le 28 du mois dernier, & a reçu les noms de *Christian-Frédéric.*

La Princesse, rétablie de ses couches, se propose de paroître dimanche à l'Église.

On a établi ici une École destinée à former de jeunes Officiers & des bas Officiers; l'inspection en est confiée à un Major & à deux Capitaines.

De Madrid, le 10 Octobre 1786.

ON a publié le Traité de paix & d'amitié conclu le 14 Juin dernier entre Sa Majesté Catholique & le Dey & la Régence d'Alger.

Les articles portent paix perpétuelle, commerce libre & navigation sûre entre les deux États: les Vaisseaux respectifs qui se rencontreront en mer, se prêteront secours & assistance au besoin, & se muniront de passeports du Consul du Roi à Alger, pour éviter toute équivoque. Les Navires Algériens battus par la tempête ou poursuivis par leurs ennemis, pourront se réfugier dans tous les ports Espagnols; hors de ces cas, ils ne seront admis pour commercer ou faire des vivres que dans ceux d'Alicante, de Barcelone & de Malaga; ils n'y resteront que le temps prescrit; ils ne les bloqueront jamais pour troubler le commerce des autres Nations; les Bâtimens Espagnols observeront les mêmes conditions à Alger; ceux des deux Nations qui se trouveront dans les ports respectifs, y seront protégés contre leurs ennemis, qu'on ne laissera sortir que 24 heures après leur départ. Ni les Espagnols, ni les Algériens ne pourront faire prisonniers aucun de leurs ennemis qui pourra se trouver à bord des Vaisseaux des uns & des autres; de part & d'autre on s'engage à ne point secourir les ennemis respectifs. Le Consul d'Espagne à Alger jouira des mêmes prérogatives que celui de France, & les sujets du Roi du libre exercice de leur religion; son Consul ne sera point responsable des dettes d'aucun Marchand de sa Nation. Oran & Mazarquivir resteront, comme auparavant, sans communication par terre avec le camp des Mores; le Dey d'Alger ne les attaquera jamais; le Bey de Mascara ne le fera point sans son ordre; mais comme ce Bey commande despotiquement dans cette province, le Dey garantira toute Convention entre l'Espagne & le Bey, pour empêcher que ces places soient inquiétées, &c.

De Vienne, le 15 Octobre 1786.

LE Marquis de Noailles, Ambassadeur de France en cette Cour, arrivé mercredi dernier, de retour de Paris, a fait sa première visite au Prince de Colloredo & au Prince de Kaunitz.

Le Baron Tobias-Philippe de Gabler, Commandeur de l'Ordre de Saint-Étienne, Conseiller privé d'Etat, Vice-Chancelier des Chancelleries réunies de Bohême & d'Autriche, de la députation de la Chambre des finances & de la Banque, a été frappé le 9 de ce mois d'un coup d'apoplexie, dont il est mort dans la 62.e année de son âge. Il étoit né à Graitz dans le Voiteland, avoit fait ses études à Jena, Gottingen & Halle; en 1748 il fut fait Secrétaire de Légation des Etats généraux à Berlin; en 1753 il entra au service de la Maison d'Autriche en qualité de Secrétaire de la Cour près du Directoire suprême du commerce; en 1759 il fut fait Conseiller de la Chambre des finances; en 1762 de la Chancellerie de Bohême & d'Autriche; il fut élevé l'année suivante au rang de Chevalier, & obtint l'indigenat en Bohême. Feu l'Impératrice-Reine le nomma en 1770 Membre du Conseil d'État pour les affaires intérieures; il avoit été fait en 1782 Conseiller Intime, Vice-Chancelier de Bohême

& d'Autriche; & en 1785 Président de la Commission de la Cour établie pour les domaines & l'abolition des corvées.

Le Général Comte d'Alton, qui devoit prendre le commandement de l'Esclavonie, a obtenu la permission de rester à Brinn, & le Lieutenant général Comte de Mitrowsky a été nommé à sa place.

L'établissement d'un Corps de Bombardiers est décidé; il sera composé de 4 à 500 hommes.

On écrit de Gratz, que le 27 du mois dernier on y éprouva le temps le plus extraordinaire; il plut & neigea depuis le matin jusqu'au soir; il fit en même temps un froid très-vif. A sept heures du soir il éclata un orage, avec des éclairs & du tonnerre. Le baromètre avoit marqué dans ce moment 27 pouces & 6 lignes, & le thermomètre 2 degrés au-dessous du point de congélation; le vent étoit au Nord.

De Berlin, le 10 Octobre 1786.

Le 4 de ce mois, le Roi est parti pour la Silésie, où il recevra les foi & hommage à Breslau le 15; les États de cette province doivent y envoyer de chaque cercle 10 Députés; savoir, 4 Comtes & Barons, & 6 Gentilshommes: cette Députation consistera en 480 personnes; chaque ville y enverra 2 Bourguemestres & un Syndic, qui formeront 500 personnes en tout; le Clergé catholique est aussi mandé pour la même époque, afin de prêter le serment de fidélité. Sa Majesté sera de retour le 17.

Cette cérémonie pour la Marche électorale de Brandebourg, s'est faite ici le 2 de ce mois. Sa Majesté a élevé à cette occasion trois familles au rang de Comtes, une à celui de Baron; Elle en a décoré sept d'un titre de Noblesse, & a nommé deux Chambellans. Le Duc Frédéric de Brunswick a fait distribuer 300 thalers à 600 enfans de Soldats, & 4 groschens & un pain par tête à 100 pauvres.

Le Roi a donné 5000 thalers à l'Académie de la jeune Noblesse établie dans la ville de Brandebourg; il a fait présent à la Reine du château de Monbijou.

Le Général de Mollendorf, Gouverneur de cette ville, le Baron de Gaudi, Ministre du département des deux Prusses, & le Baron de Bech, Ministre d'État, ont reçu chacun une tabatière garnie de diamans.

C'est le 30 du mois dernier que les Princes Henri & Ferdinand de Prusse ont prêté le serment de fidélité entre les mains du Roi, en présence de tous les Ministres d'État.

De Francfort, le 18 Octobre 1786.

Le 16 du mois dernier, la Princesse régnante de Hohen-Lohe est accouchée à Kirschberg d'un Prince, qui a reçu au baptême les noms de *George-Louis-Maurice*.

Le 27, il est tombé une prodigieuse quantité de neige dans les parties orientale & septentrionale des montagnes de la Hesse.

De Drosendorf, le 30 Septembre 1786.

La nuit du 23 au 24 de ce mois, le feu a pris au village de Breitenfeld, appartenant à l'hôpital de cette ville; il a réduit en cendres 11 maisons, avec les granges, toute la récolte & les fourrages d'hiver. Le sieur de Grosser, arrivé le surlendemain dans sa terre qui en est voisine, s'est empressé d'aller au secours des malheureux incendiés; il leur a envoyé 200 boisseaux de blé.

De Dresde, le 13 Octobre 1786.

Les subsides accordés à l'Électeur par les États en 1781, devant cesser à la fin de l'année prochaine, ce Prince leur a adressé des lettres circulaires, par lesquelles il les convoque au 7 Janvier prochain.

De Naples, le 3 Octobre 1786.

Nous avons reçu avis que la Frégate Napolitaine la *Minerve*, étoit mouillée à Alicante depuis le 6 du mois dernier, venant de Carthagène, & qu'elle devoit se joindre à la *Cérès*, la *Dorothée* & le *Défenseur*, pour aller en course & mettre notre pavillon à l'abri des insultes des Pirates Barbaresques. Nous avons appris aussi que le Vaisseau le *Saint-Zacharie* & deux Frégates de la Religion sont sortis du port de Malte pour la même expédition.

De Rome, le 4 Octobre 1786.

Le célèbre Abbé Boscowicz, Directeur de l'Observatoire de Milan, y est mort à la suite d'une attaque d'apoplexie. Le Corps des Ex-Jésuites se voit ainsi privé insensiblement de ses Sujets les plus distingués.

On apprend de Sinigaglia, que le 19 du mois dernier, on aperçut en plein jour dans le ciel deux globes de feu, qui tombèrent, l'un dans la ville & l'autre dans la mer en face de Pesaro. La nuit suivante il s'éleva un orage avec une grosse pluie,

qui ravagea les campagnes sur la côte de la mer Adriatique jusqu'à Ancône; il détruisit les vignes & renversa la plupart des arbres. Il porta plusieurs Bâtimens sur la côte, entr'autres une Barque chargée de grains avec quelques personnes.

De Ferrare, le 2 Octobre 1786.

NOUS apprenons de Venise, que le Sénat a arrêté que l'Escadre du Chevalier Emo n'iroit plus hiverner, ni a Naples, ni à Trappani; mais à Corfou. Cet Amiral a été nommé en conséquence Provéditeur général de ce Port.

De Gênes, le 1.er Octobre 1786.

LES présens que l'Archiduc Ferdinand a reçus de Sa Majesté Très-Chrétienne, consistant en riches tapisseries & autres meubles précieux, sont arrivés ici, d'où ils vont être transportés à Milan.

De Londres, le 24 Octobre 1786.

LE Duc & la Duchesse de Cumberland sont arrivés de Spa le 20 de ce mois.

Nos Papiers annoncent le mariage prochain du Duc d'Yorck avec la Princesse Louise de Prusse; ils en fixent l'époque au mois de Janvier prochain; la cérémonie s'en fera à Berlin, & l'auguste couple viendra ensuite faire un voyage en Angleterre.

Les Commissaires chargés de la réduction de la dette nationale, ont acheté, depuis le 20 Août, pour 300,000 liv. sterl. des 3 p. $\frac{0}{0}$ Ils en auront sous peu de jours pour 330,000; & on compte qu'ils auront diminué la dette de 250,000 de plus à la fin du mois prochain.

Il a été présenté à la Tréforerie des plaintes contre les mauvaises monnoies de cuivre répandues dans le royaume; on assure qu'il sera porté au Parlement un bill pour défendre plus sévèrement les fausses fabrications de cette monnoies en condamnant leurs auteurs à des peines capitales.

Sir Richard Bickerton ne se rend point à la baye de Botanique comme le bruit s'en étoit répandu; il est nommé au commandement de l'Escadre employée dans la station des Isles sous le Vent, & il va s'embarquer à Portsmouth sur le *Jupiter*.

On prépare dans ce Port les Bâtimens destinés à transporter les nouveaux Colons de la baye de Botanique; on y embarquera des tentes pour servir d'asyle jusqu'à ce qu'on ait bâti des maisons; comme parmi les coupables qu'on y transporte il y a plusieurs Ouvriers, Charpentiers, Serruriers, Maçons, on les emploira à ces travaux, & on leur accordera quelques douceurs. Les Officiers qui se rendent à cette destination recevront une année de paye d'avance; il leur sera alloué aussi des fourrages comme dans un camp; leur service sera de 3 ans, sans compter le voyage qui prendra environ 12 mois.

S'il faut en croire quelques-uns de nos Papiers, les Hollandois s'opposent à ce projet d'établissement; ils réclament d'anciens droits sur Nouvelle-Hollande; & ils ont, dit-on, fait faire des représentations au Ministère par leur Ambassadeur.

De la Haye, le 23 Octobre 1786.

LE sieur de Brantzen, Ambassadeur extraordinaire des États généraux à la Cour de France, rappelé ici par ses affaires particulières, est arrivé le 20 de ce mois.

On apprend de Deventer, capitale de l'Over-Yssel, que les Magistrats craignant un soulèvement, & ne pouvant se procurer une garnison des Troupes de la province, que les États de Gueldres ne veulent pas laisser sortir de la leur, ont invité les Bourgeoisies armées & les Corps francs des environs à leur envoyer des détachemens; ils se sont rendus à cette invitation, & il y a actuellement 1479 hommes armés à Deventer.

La ville de Harlem a présenté une adresse aux États de Hollande, qui ont pris à cette occasion une résolution favorable en faveur de la Bourgeoisie de cette ville; la majorité de l'Ordre de la Noblesse étoit d'avis de rejeter l'adresse, comme injurieuse au Stadhouder; mais les autres Membres des États ont répondu que la lettre de ce Prince qui avoit donné lieu à cette adresse, étoit encore plus injurieuse pour le Souverain.

Les États de Hollande & de West-Frise, en conséquence de la résolution qui suspend le Capitaine général de l'exercice de cette charge, ont disposé, dans leurs dernières séances, de différentes places vacantes dans les Troupes à leur répartition.

De Fontainebleau, le 1.er Novembre 1786.

LE ROI a nommé à l'Abbaye de Saint-Pierre, Ordre de Saint-Benoît, diocèse de Challon-sur-Saône, l'Abbé d'Anstrude, Vicaire général du même diocèse; à celle de Chambons, Ordre de Cîteaux, diocèse de Viviers, l'Abbé de Narbonne, Vicaire général d'Évreux; & à celle de Beau-

gency, Ordre de Saint-Augustin, diocèse d'Orléans, l'Abbé d'Osmont, Vicaire général de Toulouse.

De Paris, le 3 Novembre 1786.

LE Prix de bienfaisance fondé à l'Académie d'Amiens par le sieur de la Tour, Peintre du Roi, citoyen de Saint-Quentin, pour une action d'humanité faite dans l'annee en Picardie par un habitant de la province, ou à ce défaut pour une invention utile, a été partagé cette année entre trois personnes de la paroisse de Ressons, élection de Montdidier. Le procès-verbal de l'action qui leur a mérité le Prix, porte ce qui suit:

Le 16 Juin, sur les deux heures après midi, une pluie abondante força plusieurs habitans de Ressons qui étoient répandus dans la campagne, de chercher un abri. Une vallée large de 3 à 400 pieds qui les séparoit du village, se trouva inondée; l'eau couvroit le pont placé sur le chemin; ils forment une chaîne pour mieux résister au torrent; les premiers échappent au danger; mais l'eau augmentant rompt la chaîne; Antoine Sené, âgé de 12 ans, & une fille du même âge, sont emportés; après avoir parcouru un certain espace, le garçon trouve un arbre & s'y accroche; il voit sa compagne entraînée à quelque distance, il oublie son propre danger, nage vers elle, la saisit par ses jupes, l'amene vers son arbre, essaie de l'y fixer, elle lui échappe; il recourt après elle, la ramène & l'y contient, en appelant du secours qu'on ne peut lui porter. Dans le même temps Magdeleine Parié qui auroit pû se sauver, étoit restée dans l'eau pour sauver deux petites filles; pendant une heure & demie elle lutte contre l'eau, & disparoît enfin; elle se remontre; on essaie, mais en vain, de l'approcher avec des chevaux. Charles Parent se jette à l'eau pour la secourir, se retire effrayé du danger, revient poussé par son humanité, lui jette une corde qu'elle saisit, tandis que les deux petites filles sont attachées à ses jupes; pendant qu'on la tire à bord, elle s'aperçoit qu'une de ces enfans l'a lâchée, elle quitte la corde pour la chercher, ne la retrouve pas, & est sauvée avec l'autre par Charles Parent, qui regrette de n'avoir pu sauver la dernière, & qui après les avoir mises en sûreté, va retirer Antoine Sené & la petite fille qui étoient auprès de l'arbre; ce dernier, Magdeleine Parié & Charles Parent, ont été également jugés dignes du Prix, & il leur a été partagé.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

OCTOBRE.	LUNDI 30.	MARDI 31.	NOVEMBRE. MERCREDI 1.er	CHANGES du 31.
Comp.ie des Ind. Actions... 2500l	2140, $42\frac{1}{2}$, 45.	$2142\frac{1}{2}$, 45....	*Fête.*	Amsterdam. $53\frac{1}{2}$.
D.o 16.es/25 .. 1600l	....	....	....	Londres... $29\frac{1}{6}$.
D.o 8.es. 312l 10s	....	....	....	Hambourg. $192\frac{1}{4}$.
D.o 25.es... 100l	....	....	....	Madrid. 14l 12s 6d
B.s d'Emp. Oct. 500l	....	....	....	Cadix.. 14l 11s
Loterie d'Avril *1783*..	....	....	....	Livourne.. $102\frac{1}{4}$.
Loterie d'Octob. *idem.*	$509\frac{1}{2}$, 9......	$509\frac{1}{2}$.	....	Gènes.... $95\frac{1}{4}$.
Emprunt de 125 mil.ns	$2\frac{7}{8}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$......	$2\frac{7}{8}$, 3, $3\frac{1}{8}$.....	....	Lyon .... $\frac{1}{8}$ perte.
Emprunt de 80 mil.ns	$11\frac{1}{2}$.........	$11\frac{1}{2}$.........	....	

Chambre Syndicale, du 31 Octobre, LIVRES. Almanach des Bergers. — Almanach journalier. — Bible de Noëls. — Causes célèbres, par M. des Essarts, *in-12*, tome 143; chez Mérigot jeune, quai des Augustins. — Essai sur les Machines en général, par M. Cernon. — État militaire du Corps royal d'Artillerie de France, pour 1786; chez Didot fils aîné & Jombert jeune, rue Dauphine. — Journal encyclopédique de Bouillon, première quinzaine de Novembre; au Bureau, rue Sainte-Anne. — Sandford & Merton, traduction libre de l'Anglois, par M. *** 2.e partie; au Bureau de l'Ami des Enfans, rue de l'Université, n.o 28. Il y aura 12 vol. dont la souscription est de 13 liv. 4 sous pour Paris, & 16 liv. 4 sous pour la province. — La vraie manière d'apprendre une langue quelconque, vivante ou morte, par le moyen de la langue Françoise, 4.e partie; Grammaire Angloise, ou la vraie manière d'apprendre aisément & le plus promptement possible, la langue Angloise, supposé que l'on sache parfaitement la Grammaire Françoise universelle à l'usage des Dames, publiée pour servir de base à celle-ci, *in-8.o* br. 2 liv. chez Morin, rue Saint-Jacques; Laporte, rue des Noyers; l'Auteur, rue Sainte-Catherine, n.o 16, près le Luxembourg. — Nouveau Voyage en Espagne & en Portugal, traduit de l'Anglois par un Officier François, Ouvrage rempli d'Anecdotes curieuses & peu connues sur les mœurs, le caractère & le gouvernement des deux Nations, orné d'une carte & d'une figure, *in-8.o* chez Voland, quai des Augustins, n.o 25. — MUSIQUE. Délassemens de Polymnie ou les petits Concerts de Paris, n.o 19; chez le sieur Porro & la Dame Baillon, rue du petit Reposoir, près la place des Victoires. — Troisième année, Recueil d'Airs nouveaux françois & étrangers, ou Journal de violon, numéro 19; chez les mêmes.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.



De Pologne, le 8 Octobre 1786.

LA Diète ordinaire de ce Royaume a été ouverte le 2 de ce mois avec les cérémonies d'usage. La première séance a été consacrée à l'examen des élections doubles qui ont eu lieu dans quelques Diétines, & à l'élection d'un Maréchal de la Diète. Le sieur Gadomski, Nonce de Sochaczew, a été élu à la pluralité de 168 voix contre 9. Le Comte de Rzewuski, Nonce de Chelm, Notaire du camp de la Couronne, est sorti de l'assemblée en protestant contre cette élection; & le nouveau Maréchal, en vertu de sa prérogative, a nommé le Secrétaire de la Diète, & les Députés qui devoient aller faire part au Sénat de son élection.

De Vienne, le 18 Octobre 1786.

L'EMPEREUR est de retour dans cette capitale, où il est arrivé samedi dernier à 5 heures après midi; le lendemain dimanche, il a présidé à la fête de l'Ordre impérial, royal & militaire de Marie-Thérèse; il s'est rendu à l'Église de la Cour, accompagné des Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers de l'Ordre, où il a assisté au service divin; il a dîné ensuite en public; les Grands-Croix ont dîné dans la même salle à une table séparée; & les Commandeurs & les Chevaliers à une autre table qui avoit été dressée dans la salle des Chevaliers.

On apprend de Clagenfurth que l'Archiduchesse Marie-Anne y est de retour du voyage qu'elle a fait à Lientz dans le Tyrol.

Sa Majesté Impériale, conformément au projet qu'Elle a formé d'établir une administration uniforme dans ses différens États, vient de partager les Pays-bas Autrichiens en Cercles, comme dans la Bohême; ils sont au nombre de 9, pour chacun desquels il a été nommé un Capitaine de Cercle avec 4000 florins d'appointemens annuels.

L'établissement du nouveau systême d'économie militaire introduit dans la basse Hongrie & dans la Transylvanie, a exigé un accroissement dans le nombre des Employés, qui sont à présent portés à 518.

De Prague, le 9 Octobre 1786.

L'EMPEREUR, pendant son séjour ici, n'a pas passé un jour sans visiter & examiner par lui-même les différens établissemens publics, dont il a paru très-satisfait.

Le Comte de Gomen, Colonel du régiment l'Archiduc Ferdinand, ayant demandé & obtenu sa retraite, Sa Majesté Impériale a nommé pour le remplacer le Lieutenant-colonel de Czennel, auquel succède, en qualité de Lieutenant-colonel de ce régiment, le sieur Kempf, qui quitte le régiment François Giulai, où il servoit dans ce grade, & il est remplacé par le Comte de Puckler, Major de Dewins.

Une Ordonnance de l'Empereur admet les Juifs à participer aux Prix qui se distribueront annuellement aux Élèves qui se seront le plus distingués dans leurs études. Les sommes qui se payent tous les ans pour obtenir le droit de fréquenter l'Université, fourniront le fonds de ces Prix.

On assure que le Couvent des Franciscains Irlandois sera incessamment supprimé. Les bâtimens qui le composent sont, dit-on, destinés à un dépôt d'économie militaire.

De Presbourg, le 4 Octobre 1786.

LES Lettres de Belgrade portent que le 8 du mois dernier on y a publié un Firman du Grand-Seigneur, par lequel on fait

connoître qu'Abdi-Pacha, ci-devant Gouverneur de Sophie, venoit d'être nommé pour venir résider à Belgrade en la même qualité.

Selon les mêmes lettres, il est arrivé dans cette ville un Pacha à deux queues; on croyoit que l'objet de sa mission étoit d'observer l'état de cette place & de celles du voisinage, pour en rendre compte à Sa Hautesse.

De Ratisbonne, le 8 Octobre 1786.

LE 5, on a reçu ici la nouvelle de la mort du Prince de Radziwil; on a appris en même temps que la Princesse de Radziwil, son épouse, est accouchée d'un Prince.

De Naples, le 6 Octobre 1786.

LES vases étrusques trouvés dans le diocèse de Polignano, & que l'Évêque a envoyés au Roi, sont arrivés à la Fabrique royale de porcelaine, où ils doivent être réparés sous la direction de l'Intendant de cette Fabrique, le Chevalier Venuti, par les Ouvriers qu'il a formés lui-même. Ces vases sont au nombre de 64; il y en a quatre grands, dont l'un l'est beaucoup plus qu'aucun de ceux qu'on a jamais trouvés. Sa hauteur depuis la bouche jusqu'au pied est de 5 palmes & demie moins demi-once; sa forme est très-belle, & les peintures & les sculptures d'un fini précieux.

Les statues qui étoient dans le palais Farnèse à Rome & dans les autres édifices appartenans à Sa Majesté, que l'on fait venir ici, commencent à arriver successivement. Elles ont été réparées de plusieurs dégradations qu'elles avoient éprouvées, par le célèbre Sculpteur Romain Charles Albaggini. Parmi celles qui ont été déjà transportées heureusement dans cette ville, se trouvent le beau groupe de Bacchus, de marbre grec; un Cupidon & un Apollon en balalte, tous deux de grandeur colossale; une Vénus qui n'a rien à envier à celle de Médicis, & dont la tête offre celle de Marciane sœur de Trajan; un Mercure en bronze de moindre grandeur; un Hercule enfant étouffant les serpens, aussi en bronze, avec la copie faite il y a trois siècles à la renaissance des Arts. Il y a aussi une statue de Furius Camillus, un Berger en bronze, & un petit Meleagre. Parmi les têtes en marbre, on trouve celles de Marius, de Brutus, de Vespasien, de Solon, de Caracalla, d'Homère, d'une Vestale, d'Euripide, de Claudius; plusieurs autres inconnues, mais d'une parfaite sculpture.

La Banque du Mont-de-Piété a assigné une somme de 10,000 ducats, qui doit être distribuée à la garnison de cette ville, qui s'employa avec tant de zèle pour arrêter les progrès du dernier incendie.

On apprend de Catane que le Prince de Biscari y est mort le 1.er du mois dernier.

De Pistoie, le 30 Septembre 1786.

LE Synode assemblé dans cette ville, a tenu le 25, le 27 & le 28 de ce mois, sa cinquième, sa sixième & sa septième session, celle-ci a été la dernière; il a été arrêté que les nouvelles constitutions commenceront à être en vigueur dans un mois, à compter du jour où l'Évêque en aura envoyé un exemplaire à chaque Curé. On a fait en le terminant la lecture d'une lettre de la Secrétairerie intime du Grand-Duc à l'Évêque Président de cette Assemblée, & contenant les témoignages de la satisfaction que lui ont donnée l'unanimité des Membres du Synode, & la tranquillité qui a régné dans leurs délibérations. On s'est rendu ensuite processionnellement à la Cathédrale, où, après le *Te Deum* & une Grand'messe, l'Évêque a prononcé un Discours qu'il a adressé au Clergé, qui s'est séparé ensuite.

De Londres, le 26 Octobre 1786

LE ROI, par une proclamation en date du 23 de ce mois & publiée hier, a prorogé au 14 Décembre prochain le Parlement, qui devoit s'ouvrir aujourd'hui.

La Gazette de la Cour a publié en même temps la proclamation du Vice-roi d'Irlande par laquelle le Parlement de ce royaume est prorogé au 21 du mois prochain.

Hier, jour anniversaire de l'avènement du Roi au Trône, Leurs Majestés ont reçu les complimens de leur Cour. il y a eu des réjouissances, terminées par un bal qu'Elles ont donné à Windsor.

Le Duc & la Duchesse de Cumberland, qu'on supposoit devoir s'arrêter peu de jours en Angleterre, se proposent, dit-on, d'y passer tout l'hiver.

En conséquence des ordres de l'Amirauté, on va commencer à Portsmouth la construction d'un Vaisseau de 90 canons,

destiné à remplacer le *Neptune*, réformé & dépecé depuis la Paix.

Le Paquebot le *Tryal*, parti au mois d'Octobre de l'année dernière pour la Chine, avec des ordres aux Agens de la Compagnie de préparer des cargaisons pour les Vaisseaux qui devoient être envoyés cette année, a dû ensuite passer au Bengale & à Madras; on l'attend le mois prochain ou vers Noël au plus tard.

Une lettre de Madras rend compte ainsi d'une découverte assez extraordinaire faite près de Nellore.

Un Laboureur conduisant la charrue dans son champ, sentit le soc arrêté; il se hâta de regarder, & degageant la terre, qui couvroit ce qui lui avoit fait obstacle, il trouva au milieu de plusieurs grosses pierres, qui paroissoient être les débris d'une Pagode, plusieurs médailles Romaines, toutes d'or pur, bien conservées. Ceux qui les ont examinées ont trouvé qu'elles offroient les têtes de Trajan, d'Adrien, de Faustine, &c. On admire sur-tout l'expression des yeux dans la tête de Trajan. Quelques-unes de ces pièces sont percées & paroissent l'avoir été par les Indiens, qui les suspendoient à leur cou; mais comment & dans quel temps ont-elles été portées dans l'Inde! c'est ce que l'on ignore, & sur quoi l'Histoire ni la Tradition ne présentent rien qui puisse aider à former la moindre conjecture.

La liste des morts de la semaine dernière offre plusieurs vieillards, dont un entr'autres est âgé de 106 ans.

Selon une lettre de Carrick-Fergus, la côte étoit couverte de débris de naufrages & de corps morts. Les gros vents qui ont régné pendant plusieurs jours ont fait beaucoup de mal, tant sur mer que sur terre. Plusieurs Bâtimens, dont 4 de Londres, ont péri corps & biens; à terre il y a eu des maisons renversées & des arbres déracinés.

De la Haye, le 26 Octobre 1786.

La ville de Schiedam, une des 18 qui ont voix aux États de la province de Hollande & de West-Frise, a proposé qu'il ne soit plus conféré à l'avenir aucune charge militaire aux personnes attachées au service particulier de la Cour du Stadhouder. Cette proposition, dont le but est de prevenir l'influence du Capitaine général sur les Troupes de l'État, a déjà été l'objet des délibérations de la semaine dernière; on assure qu'elle sera décidée dans celle-ci.

Le Baron de Cappellen, Colonel-commandant de la compagnie des Gardes-du-Corps, ayant reçu du Stadhouder une lettre par laquelle il le charge de dispenser les individus de cette compagnie du serment particulier qu'ils prêtent à ce Prince en entrant dans ce Corps, s'est cru obligé d'en donner connoissance aux États de Hollande & de West-Frise, & de leur demander leurs ordres; on lui a donné celui de n'avoir aucun égard à cette lettre, qui devient inutile dans un moment où le Capitaine général est suspendu de ses fonctions.

Le second bataillon du régiment des Gardes-Suisses qui est actuellement à Loo, doit, dit-on, se rendre à Nimègue, pour y servir de Garde particulière au Stadhouder, qui se propose d'y passer l'hiver.

De Fontainebleau, le 5 Novembre 1786.

Le 1.er de ce mois, fête de la Toussaints, Leurs Majestés & la Famille Royale assistèrent, dans la Chapelle du Château, à la grand'Messe chantée par la Musique du Roi, & célébrée par l'Évêque de Gap. La Duchesse de Caylus y fit la quête. L'après-midi, le Roi & la Famille Royale, après avoir entendu le Sermon prononcé par l'Abbé Seconds, assistèrent aux Vêpres & au Salut. Leurs Majestés soupèrent, ce jour, à leur grand couvert.

Le même jour, le Vicomte de Vibraye, Ministre plénipotentiaire du Roi près l'Électeur de Saxe, & le Comte d'Ornano, Commissaire du Roi pour la fixation des limites des Pyrenees, de retour par congé, ont eu l'honneur, à leur arrivée ici, d'être présentés à Sa Majesté par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des finances, Ministre & Secrétaire d'État ayant le département des Affaires étrangères.

Le sieur de la Chapelle a eu, le 2, l'honneur de faire ses remercîmens au Roi pour la charge de Commissaire général de sa Maison, dont Sa Majesté l'a pourvu.

De Paris, le 7 Novembre 1786.

Les habitans de Saint-Loup en Vosges, ont été pendant quelques mois accablés du fléau d'une maladie épidémique, dont les ravages effrayant les Ouvriers des villages voisins, les forcèrent de s'écarter du foyer de la contagion; des familles entières de Laboureurs atteintes de la maladie, se trouvèrent hors d'état de faire

leurs récoltes; ceux des habitans qu'elle avoit épargnés, se sont offerts à travailler pour les malades, & ont demandé à leur Curé la permission d'employer les jours de Dimanches & de Fêtes à enlever & à serrer les récoltes de ces infortunés. Les villes offrent sans doute des traits d'humanité plus brillans; mais il y a peu de spectacle plus attendrissant que celui de Cultivateurs & d'Ouvriers accablés de travaux pendant toute la semaine, se privant du seul jour de repos qui leur reste pour faire du bien à leurs semblables. La Duchesse de Lorges, Dame de cette ancienne Baronnie, s'y est rendue elle-même le 12 du mois dernier, & y a passé quelques momens, qu'elle a employés à s'informer des malheurs de ses vassaux & à leur offrir tous les secours que pouvoient leur procurer sa bienfaisance & son humanité.

Les frères Martin, Jean & Nicolas Kœlble, & leur frère uterin Joseph Sybert, étant absens depuis plus de 30 ans, sans qu'on sache ni le lieu de leur séjour ni s'ils existent encore, leurs parens ont demandé à entrer en possession de leurs biens. La Chancellerie de Gegenbach somme lesdits frères ou leurs héritiers légitimes de se présenter en personne ou par procureur dans un délai de six mois, dont deux sont accordés pour le premier terme, deux pour le second, & deux pour le troisième; faute de quoi, leurs plus proches parens seront mis en possession de leurs biens, moyennant caution.

François-Charles-Xavier de Coriolis de Villeneuve, Marquis d'Espinousse & de Courbons, Baron de Corbiere, Seigneur de Saint-Jannet, Cherroulle-Vaumerme, est décédé dans son château de Corbiere le 21 d'Août dernier. Il étoit fils de Pierre de Coriolis de Villeneuve, Marquis d'Espinousse, Baron de Corbiere, & de Charlotte-Félicité-Renée de Vintimille du Luc, des Comtes de Marseille. Sa famille est originaire d'Italie, d'où elle s'y est transplantée vers 1400, auquel temps vivoit Pierre de Coriolis, Général des Galeres de la Religion sous le Grand-Maître de Lastic, Commandeur de Trinquetaille & de Montferrand. Du mariage de Pierre de Coriolis il reste encore Charles-François Regis, Chevalier-Profès de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Commandeur de Lugan, Chef d'Escadre des Armées navales.

Louis-Charles-René, Comte de Marbeuf, Grand-Croix de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Lieutenant général des Armées du Roi & de l'île de Corse, Commandant en chef de cette Isle, est mort le 20 Septembre dernier, à Bastia, dans la 74.e année de son âge.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie royale de France, le 2 de ce mois, sont: 32, 36, 67, 37, 81. Le prochain Tirage se fera le 16 du même mois.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

Novembre.	Jeudi 2.	Vendredi 3.	Samedi 4.
Comp.e des Ind. Actions... 2500l	*Fête.*	2150, 55.....	2160........
D.o 1/16.es .. 1600l	....	....	....
D.o 8.es 312l 10s	....	....	....
D.o 25.es... 100l	....	....	....
B.t d'Emp. Oct. 500l	....	429.........	429.........
Loterie Royale, *1780.*	....	....	....
Loterie d'Avril *1783.*	....	....	....
Loterie d'Octob. *idem.*	....	509 ½.......	510.........
Emprunt de 125 mil.ns	....	3 ½, ⅜, ½, ⅝.....	3 ⅞, 4, 4 ⅛, ¼...
Emprunt de 80 mil.ns	....	12.........	12 ¼........

CHANGES du 4.	
Amsterdam.	53 ½.
Londres...	29 1/16.
Hambourg.	192 ½.
Madrid.	14l 14s
Cadix..	14l 12s
Livourne..	102.
Gènes...	95.
Lyon....	½ perte.

Chambre Syndicale, du 3 Novembre. LIVRES. Café de Rouen, Comédie. — Courrier lyrique amusant, n.o 11; chez Knapen & fils, pont Saint-Michel. — Lunes du Cousin Jacques. — Œuvres choisies de M. Dorat, 3 vol. petit *in-12*, broché 6 liv. chez Delalain jeune, rue Saint-Jacques, n.o 240. — On trouve chez le même la Géographie de Nicole de la Croix, 2 vol. Dictionnaire grammatical, 2 vol. *in-8.o* rel. 12 liv. Avis au Peuple sur sa santé, par M. Tissot, rel. 3 liv. — Le Sentier merveilleux qui conduit au vrai bonheur. — Suite des anciens Apologistes de la Religion Chrétienne, par l'Abbé de Guerry. — Voyage en Pologne, par Coxe, *in-8.o* 4 vol. *in-4.o* 2 vol. avec figures; chez Buisson, rue des Poitevins, hôtel de Mesgrigny. — GRAVURES. Le Panthéon ou les figures de la Fable, dessinées par Goys, gravées par Simon. — MUSIQUE. Journal de violon dédié aux Amateurs, composé d'airs d'Opéra sérieux & comiques, airs de ballets, ariettes Italiennes, rondeaux, vaudevilles & chansonnettes arrangés pour deux violons, n.o 11, abonnement, 15 livres pour Paris & 18 livres pour la Province; chez Bornet l'aîné, rue Tiquetonne, n.o 10.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 90.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Vendredi 10 Novembre 1786.

De Péterſbourg, le 4 Octobre 1786.

HIER, fête du couronnement de l'Impératrice, il y a eu une promotion de 3 Généraux en chef, 8 Lieutenans généraux & 10 Majors généraux. L'état de la Cour a été augmenté de 7 Gentilshommes de la Chambre, & il a été reçu 16 nouveaux Chevaliers dans les quatre claſſes de l'Ordre de Wolodimir.

La Commiſſion chargée de l'établiſſement des Écoles dans l'Empire, s'occupe du projet d'y ériger auſſi pluſieurs Univerſités. Le Conſeiller privé de Sawadolosky, à qui l'Impératrice a déjà confié la direction du nouveau Lombard, eſt chargé de celle de toutes les affaires relatives à l'éducation. Les nouvelles Écoles ouvertes le 4 du mois dernier, ſont au nombre de 25, & il y a 4 Inſtituteurs dans chacune.

De Copenhague, le 15 Octobre 1786.

IL eſt arrivé ces jours derniers dans le Sund, 70 Bâtimens venant de la Baltique; le temps étoit orageux & le vent Sud-eſt.

Les rennes que l'on a fait venir de la Finmarchie Suédoiſe dans l'évêché d'Aggerhus, ont augmenté depuis 1784 de 125 à 221.

La petite Eſcadre Françoiſe, composée d'une Frégate & de cinq Gabarres, qui a été charger à Cronſtadt des bois de conſtruction, eſt arrivé ici le 4 de ce mois.

De Vienne, le 21 Octobre 1786.

CE matin, l'Empereur a été au-devant de l'Archiduc Ferdinand & de l'Archiducheſſe ſon épouſe, avec leſquels il eſt revenu dans cette capitale l'après-midi.

On aſſure que Sa Majeſté Impériale ſe propoſe de faire inceſſamment un nouveau voyage en Italie; mais avant ce temps on croit qu'Elle fera une tournée en Hongrie.

A ſon retour de la Bohême & de la haute Autriche, l'Empereur a paſſé par Eiſenartz, Bruck-ſur-la-Meür & Mariazell, d'où il eſt revenu par Friedau & Saint-Poelten. Il a viſité dans la première de ces villes, la Manufacture de coton, dont il a été très-ſatisfait; il a fait donner 30 ducats aux enfans des Soldats qui y ſont employés.

De Lubeck, le 10 Octobre 1786.

L'ESCADRE Ruſſe aux ordres du Contre-Amiral de Powalichin, eſt rentrée à Cronſtadt, où l'on eſt occupé à la déſarmer.

Le nombre des Bâtimens arrivés à Cronſtadt depuis le commencement de l'année juſqu'à la fin d'Août, monte à 731; & celui des Bâtimens qui en ſont partis dans le même eſpace de temps, à 567.

De Berlin, le 15 Octobre 1786.

LE ROI doit revenir de la Siléſie le 20 de ce mois; le 22 il ſe rendra à Charlottenbourg, où il reſtera juſqu'au 22 Décembre. Il eſt queſtion d'établir une chauſſée d'ici à ce château, & de l'éclairer la nuit avec des lanternes.

Le 5, la Reine douairière eſt revenue ici de Schoenhauſen; Elle a pris ſes appartemens au château de cette capitale; le lendemain, il y eut Cour chez Sa Majeſté, qui reçut les complimens de condoléance à l'occaſion de la mort du Roi ſon époux.

De Francfort, le 22 Octobre 1786.

S'IL faut en croire quelques lettres particulières, la diſette d'eſpèces d'argent eſt très-grande à Vienne; la Monnoie a reçu ordre de frapper ſans perdre de temps pour quelques milliers de pièces de 20 kreutzers.

Un Journal Autrichien fournit l'état ſuivant du Clergé dans les États de l'Empereur, il conſiſte en 8 Archevêques, 41 Évêques, 500 Chanoines & 12,841 Curés ſéculiers

& réguliers Catholiques Romains; un Surintendant & 1716 Ministres de la Confession Helvétique; 9 Surintendans & 480 Ministres de la Confession d'Augsbourg; un Surintendant & 135 Ministres Unitaires; un Archevêque, 8 Évêques & 5857 Prêtres Grecs non unis; un Archevêque, 6 Évêques & un grand nombre de Prêtres Grecs unis.

Le même Journal compte dans tous les États héréditaires 1010 villes, 1550 bourgs, 60,626 villages & 50,000 fermes.

La fabrique de lainerie établie à Lintz a fourni en 1779 pour 850,000 florins de marchandises, & en 1785 pour 1,100,000; elle occupe actuellement 786 Maîtres Tisserands, 8625 Fileuses dans la haute Autriche, & 19,713 dans la basse Autriche, la Bohême & la Moravie. Les Ouvriers qui travaillent dans la fabrique même, sont au nombre de 1395; elle possède 25 moulins, 15 filatures, 76 chaudières & 28 presses à feu.

Le Landgrave de Hesse a parcouru cet été toutes les parties de ses États, afin de voir par lui-même de quelle manière il seroit possible d'accroître le bien-être de ses Sujets. Son intention est d'animer toutes les branches de l'industrie nationale; dans cette vue il a formé le projet de faire nettoyer les rivières de Diamel & de Weser, & de conclure une Convention de commerce avec la ville de Brême.

De Hanovre, le 10 Octobre 1786.

Les Transports Anglois la *Princesse-Royale* & le *Neptune*, ont reçu l'ordre de se rendre à l'embouchure du Weser, où ils doivent être arrivés aujourd'hui, pour recevoir à bord quatre compagnies de Troupes levées pour renforcer les régimens Hanovriens qui sont dans les Indes orientales.

De Naples, le 10 Octobre 1786.

Le nouveau Vaisseau de guerre le *Partenope* de 74 canons, construit à Castellamare, a été amené ici pour y être armé.

Deux de nos Chebecs & deux de nos Galiottes qui étoient sortis il y a quelque temps pour aller croiser contre les Corsaires Barbaresques, sont rentrés dans ce port sans en avoir rencontré aucun. Pendant leur croisière, ils ont touché à Messine, d'où ils ont amené le Maréchal-de-camp Odea, Commandant de cette place par *interim*, qui se propose d'y retourner incessamment.

On apprend de Malte que le Chevalier Emo en a appareillé le 2 du mois dernier, & qu'il a fait voile pour Africa, petite ville située sur la côte orientale de Tunis, dans le dessein de l'attaquer, & de terminer par-là les hostilités de cette campagne. Il ira ensuite hiverner à Corfou, d'où il détachera un de ses Vaisseaux, sous les ordres du sieur Coudulinier, qui établira sa croisière pendant l'hiver dans les parages de Tunis.

Les vols de nuit qui se multiplient dans cette capitale, ont donné lieu à plusieurs Ordonnances de police, qui ont pour but la sûreté des citoyens. Le Régent de la Vicairerie, entr'autres, a reçu ordre de faire faire des patrouilles exactes dans tous les quartiers, & d'y employer tous les hommes chargés de cet emploi; aucun ne peut s'en exempter sous quelque prétexte que ce soit, sous peine d'être renvoyé sur le champ.

De Milan, le 8 Octobre 1786.

On prétend que le sort des Ordres réguliers est décidé; les seuls qu'on laissera subsister sont les Bénédictins de la Lombardie Autrichienne, qui seront désormais réunis dans un seul couvent de cette ville; les Franciscains qui n'auront qu'un couvent à Crémone; les Religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, qui auront le leur à Pavie, & les Dominicains à Mantoue. Tous les autres Ordres seront supprimés & leurs revenus versés dans la caisse de Religion, pour être affectés à la construction & à l'entretien des hôpitaux.

On vient de publier divers Édits; le premier met en activité dans la Lombardie le nouveau Plan, en abolissant le Magistrat de santé, les Vice-intendances provinciales, le Commissariat général de l'État, les emplois qui en dépendent, &c. Le second divise la Lombardie Autrichienne en huit provinces, qui sont Milan, Mantoue, Pavie, Crémone, Lodi, Côme, Bozzolo & Gallarate. Chacune aura une Congrégation municipale, composée de 9 Membres pour les trois premières & de 7 pour les cinq autres. Le troisième a pour objet les cérémonies de l'Église, qu'on rappelle à une plus grande simplicité.

De Londres, le 31 Octobre 1786.

Les Commissaires chargés de la réduction de la dette nationale, ont reçu mercredi dernier le second quartier de la somme destinée à cet usage. Le passé fait bien augurer de leurs soins pour l'avenir; la dette est déjà diminuée d'un demi-million.

On a fait les états de recette du revenu public, & s'il faut en croire nos Papiers, celle du dernier quartier excède de beaucoup celle des précédens.

Il a été envoyé dans tous les Ports du royaume l'ordre de ne permettre à aucun Bâtiment venant d'Alicante, de Malaga, &c. de débarquer ni hommes, ni marchandises, avant d'avoir fait une quarantaine.

La maison de campagne du feu Lord Keppel auprès de Windsor, ne retourne pas au Roi, mais au Duc de Glocester, en qualité de Grand-maître de la forêt de Windsor; il l'a donnée à son fils le Prince Guillaume-Fréderic, & a écrit en même temps au Prince de Galles pour le prier d'en accepter l'usage pour autant de temps qu'il le desirera. Cette campagne avoit été donnée originairement à la famille d'Albemarle par Guillaume Duc de Cumberland; son amitié pour elle l'engagea à solliciter & à obtenir du Roi George II d'étendre ce don à trois vies, parce qu'en qualité de Grand-maître de Windsor il ne pouvoit en disposer que pour une vie.

Une lettre de Delhi, en date du 19 Février, contient les détails suivans, qu'on y a reçu de Caschmire:

L'Armée de Timur-Shah, commandée par Muddud-Kan & 24 autres Chefs, est entrée dans la Soubabie de Caschmire, qu'Azad-Kan occupe au nom de Timur-Shah, ce qui ne l'a pas empêché d'en protéger le frère mécontent & révolté. Leurs forces s'assemblèrent à Sukfoor près de Mugulsar, d'où ils s'avancèrent vers la ville de Khondeh, dont on ferma les portes à leur arrivée. Muddud-Kan sommé par le Gouverneur de dire qui il étoit, s'annonça comme étant de la suite d'Azad-Kan; la ville lui fut ouverte & il s'en rendit maître. Azad informé de ce qui se passoit, furieux de cette tromperie, vint avec 15 personnes seulement, près des murs exhaler son indignation contre un ennemi lâche, qui se cachoit comme une femme; & qui s'emparoit des places par trahison; Muddud-Kan envoya 300 personnes après lui, qui le poursuivirent jusqu'à son camp sans pouvoir l'empêcher d'y rentrer. Il revint avec son Armée attaquer la ville; d'abord il eut du succès, mais il fut enfin forcé de se retirer. Muddud-Kan, dont le fils a été nommé Nazim ou Vice-roi de Caschmire, entra le 22 Décembre dans la capitale; le frère de Timur-Shah qui y étoit tomba entre ses mains, & il lui fit arracher la barbe avec des pincettes, ce qui étoit à la fois un supplice & un outrage. Le trouble est toujours dans cette contrée, où les partis opposés en sont venus fréquemment aux mains sans aucun avantage.

Parmi les provisions destinées pour la baye de Botanique, il y a 2000 tonneaux de bière forte, qui seront embarqués pour l'usage du Gouverneur & des Officiers de la garnison de cet établissement.

Un Particulier écrit de Bath, qu'ayant été informé qu'il y avoit dans la Maison des pauvres de cette ville une femme âgée de 102 ans, qui faisoit elle-même encore son lit tous les jours, il a eu la curiosité de visiter cet établissement; il s'attendoit à voir une vieille infirme & cassée, il a été fort étonné de voir une femme vive, leste & agissante, jouissant aussi parfaitement de tous ses sens, qu'aucune personne de la même Maison, à l'exception cependant de l'ouïe qu'elle a un peu dure. Elle n'a jamais été mariée, elle est petite, maigre, mais forte; elle a servi pendant la plus grande partie de sa vie. Elle trouve fort mauvais qu'on doute de son grand âge, & elle demande avec humeur, si elle a quelqu'intérêt à en imposer sur un article, sur lequel on doute en effet de la bonne foi de son sexe. L'auteur de ces détails les termine en disant que s'il avoit à placer sur une tête il le feroit sur celle de cette centenaire, de préférence à celle d'aucun des membres de la corporation de Bath.

De la Haye, le 30 Octobre 1786.

On apprend de Groningue qu'on y a nommé une Commission pour réformer les abus qui se sont glissés dans le Gouvernement, & dans ce qui concerne le Stadhouder. Cette Commission est composée de 4 Membres du Conseil, 2 du Tribunal, 2 du Corps franc, 2 du Conseil de guerre de la Bourgeoisie & 2 Députés de cette dernière.

Le 25 de ce mois, les Députés de la ville d'Amsterdam ont porté à l'assemblée des États de Hollande une proposition qui a pour objet les trois points suivans:

1.° Que Leurs Nobles & Grandes-Puissances s'employent pour engager la ville d'Utrecht à accepter la médiation offerte par les Confédérés, & nomment une Commission, de concert avec les autres Membres de l'Union, pour concilier les différends qui ont éclaté dans cette province: 2.° Qu'il soit établi une seconde Commission tirée des provinces respectives, qui s'occupera du rétablissement de la tranquillité intérieure & de la confiance entre les Confédérés: 3.° Que pour prévenir toute intervention étrangère, il y ait une troisième Commission chargée de discuter les bornes de la Puissance exécutive, & les prérogatives du Stadhouder, comme Capitaine & Amiral général, afin de convenir ensuite d'un nouveau plan qui fixe sur une base solide, tout ce qui est relatif aux fonctions,

obligations & prérogatives de cet emploi éminent, d'une manière conforme à la dignité du Souverain, au maintien de la liberté & au bien-être général de la République.

De Fontainebleau, le 8 Novembre 1786.

LE 5 de ce mois, le Comte de Salmour, Ministre plénipotentiaire de l'Électeur de Saxe, a eu une audience particulière du Roi, pendant laquelle il a remis sa lettre de créance à Sa Majesté; il a été conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Reine & de la Famille Royale, par le sieur de la Garenne, Introducteur des Ambassadeurs; le sieur de Séqueville, Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambassadeurs, précédoit.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du Marquis de Grammont, avec Demoiselle de Noailles.

De Paris, le 10 Novembre 1786.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, du 13 Mai, portant évocation & attribution à l'Amirauté de Dunkerque, de toutes demandes en payement d'assurances relatives aux Navires suspectés de fraude & baraterie, dont la connoissance a été attribuée à ce Siége, par Arrêts du Conseil des 22 Janvier & 12 Février derniers.

Autre du 15 Juin, qui commet le sieur de Flesselles, Conseiller d'État, au lieu & place du sieur le Noir, pour composer avec les Prévôt des Marchands & Lieutenant général de Police de la ville de Paris, & avec les deux Maîtres des Requêtes Commissaires, la Commission établie pour les impositions de la ville de Paris.

Autre du 2 Août, portant règlement entre les Officiers des Maîtrises pour les délivrances à faire aux Communautés & Gens de main-morte & autres Commissions.

Autre du 12 Août, concernant le logement de la Compagnie des Cent-Suisses de la Garde de Sa Majesté.

Autre du 15 Septembre, qui établit un Bureau de timbre pour la Musique.

Ordonnance du Lieutenant général de Police, du 28 du même mois, qui renouvelle les dispositions des Réglemens sur l'exploitation des carrières, les permissions à ce nécessaires, la défense de l'extraction par cavage & puits, & les précautions nécessaires pour les visiter; & la fermeture des ouvertures les jours de repos ou cessation de travail.

Michel-Pierre-François, Comte d'Argouges, Marquis de la Chapelle-la-Reyne, Seigneur d'Acheres, Villiers & Mung en Gâtinois, de Fleury, Perthes, Saint-Martin & Arbonnes en Bierres, Marquis de Bournezeau, &c. Lieutenant général des Armées du Roi, est mort ici le 17 du mois dernier.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

NOVEMBRE.	LUNDI 6.	MARDI 7.	MERCREDI 8.	CHANGES du 8.
Comp.e des Ind. Actions... 2500l	2165, 62 ½....	2162 ½, 60, 62 ½.	2162 ½, 65....	Amsterdam. 53 ½.
D.o 16.es/25... 1600l	....	....	....	Londres... 29 3/16.
D.o 8.es 312l 10s	....	....	....	Hambourg. 193.
D.o 25.es... 100l	....	....	....	Madrid. 14l 13s
B.s d'Emp. Oct. 500l	430.........	430.........	....	Cadix.. 14l 12s 6d
Loterie Royale, *1780.*	568.........	570.........	570.........	Livourne.. 102 ¼.
Loterie d'Avril *1783.*	....	....	....	Gènes.... 95.
Loterie d'Octob. *idem.*	510, 12......	513.........	513.........	Lyon... 3/8, ¼ perte.
Emprunt de 125 mil.ns	4 ¼, 1/8, 4, 4 1/8, ¼..	4, 3 7/8, 5/8, ¾, 7/8...	3 7/8, ¾.	
Emprunt de 80 mil.ns	13, 12 ½......	12 ¾, 5/8......	12 5/8, ½, 3/8.....	

Chambre Syndicale, du 7 Novembre. LIVRES. Censeur universel Anglois, 70.e semaine, *in*-4.o au Bureau, rue de la Feuillade. — Espiègleries amoureuses, ou les Amusemens de Cupidon, Étrennes pour 1787. — Esprit de la Congrégation de Notre-Dame, traduit du Père Fourrier, par M. Camuset. — Loix & Constitutions des Colonies Françoises de l'Amérique sous le Vent, par M. Moreau de Saint-Méry. — Physique du Monde, par M.rs le Baron de Marivetz & Goussier. — Poësies sacrées, par M. l'Abbé Pichenot. — Les Sept n'en font qu'Un, Comédie-Proverbe. — Variétés littéraires, n.o 15, au Bureau, rue Saint-Hyacinte, au coin de la place Saint-Michel. GRAVURE. — Première livraison de six Estampes pour les Œuvres d'Homère. — MUSIQUE. Six quatuors concertans, pour deux violons, alto & basse, par P. Arnaud.

Nota. Les Œuvres choisies de Dorat, 3 volumes *in*-12, annoncées dans la Feuille précédente chez Delalain jeune, ne se trouvent que chez Delalain l'aîné, rue Saint-Jacques, n.o 240. C'est chez le même que se trouvent la Géographie de Nicole de la Croix, 2 vol. le Dictionnaire grammatical, 2 vol. & l'Avis au Peuple sur sa santé, par M. Tissot.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 91.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 14 Novembre 1786.

De Pétersbourg, le 7 Octobre 1786.

LE Comte de Muller, Général en chef, Grand-Maître de l'Artillerie, est parti pour faire l'inspection générale des arsenaux & des magasins; il dirige sa route par Narwa, Revel, Pernau, Dorpt & Riga, d'où il la continuera par Pleskow, Smolensk, Polocz-sur-Kiovie, & il reviendra par Moscou.

Le Général Comte d'Anhalt est de retour de son voyage en Finlande & en Livonie, où il a passé en revue les régimens de ces provinces. Il a parcouru maintenant presque toute l'étendue de l'Empire, à l'exception de ses extrémités au Nord & à l'Ouest du côté de la mer glaciale & de la Sibérie.

Plusieurs régimens d'Infanterie & de Cavalerie Russe ont reçu ordre de marcher vers le Cuban & les environs du Caucase, pour renforcer nos Troupes dans cette contrée. On parle aussi d'une levée extraordinaire qui, dit-on, doit avoir lieu dans tout l'Empire; elle sera indépendante de celle d'un homme sur 500, qui se fait tous les ans pour recruter l'Armée Impériale, & qui est fixée au 1.er du mois prochain.

De Séville le 10 Octobre 1786.

LA Société patriotique de cette ville a établi 19 Écoles pour les pauvres filles, qui ont actuellement 460 élèves, auxquelles on apprend leur religion, & les travaux convenables à leur sexe qui les mettront en état de gagner leur vie dans la suite. A ces établissemens utiles, la Société vient de joindre trois Écoles destinées aux garçons, auxquels on enseigne à lire, à écrire & à compter; on les a distribuées les unes & les autres dans les quartiers que le peuple habite, & où elles se trouvent à portée de ceux qui doivent en profiter.

De Vienne, le 26 Octobre 1786.

LE 22 de ce mois, le Nonce du Pape en cette Cour a fait son entrée solemnelle, & le lendemain il a eu son audience publique, après laquelle il en a eu une de l'Archiduc Ferdinand & de l'Archiduchesse son épouse.

Une Ordonnance de l'Empereur concernant les Abbayes, porte qu'en cas de mort d'un Abbé titulaire, il sera remplacé par un Abbé commendataire; on en nommera également un lorsque l'âge ou les infirmités auront mis le Titulaire hors d'état de remplir ses fonctions. Les Abbés commendataires seront amovibles à volonté; ils pourront suivant les circonstances être changés & même déposés; comme leur charge exige résidence, ils ne pourront posséder d'autres bénéfices. L'Ordonnance fixe les qualités, les devoirs de ces Abbés, leurs rapports avec les Évêques & les Monastères dans lesquels ils entreront en possession de leurs charges.

De Presbourg, le 25 Octobre 1786.

IL vient d'être réglé par un Décret Aulique que lorsque des Ex-réguliers, choisis pour être employés aux soins des ames ou à l'enseignement dans les Écoles, refuseront ces fonctions sous prétexte de mauvaise santé, ils seront examinés particulièrement; si l'on trouve que ce prétexte est faux, ou même insuffisant, ils seront privés de leur pension annuelle; & les Médecins & Chirurgiens qui leur auront donné des certificats, seront irrévocablement suspendus de l'exercice de leurs professions.

De Francfort, le 22 Octobre 1786.

SELON une lettre de Ratisbonne, il y a

eu une Conférence entre les Princes Ecclésiastiques de l'Empire, dont quelques-uns y ont assisté en personne, les autres par Députés. Les trois points qui y ont été débattus sont les suivans : 1.° De se soustraire à la juridiction des Nonces du Pape : 2.° De rédiger les plaintes de la nation Allemande contre le Saint Siége ; de les porter au Chef suprême de l'Empire, & de réclamer sa protection pour rétablir les Évêques d'Allemagne dans leurs anciens droits : 3.° De faire de nouveaux Règlemens pour la discipline Ecclésiastique. On ajoute que le *conclusum* des Princes a déjà été envoyé à Rome.

Depuis qu'il n'y a plus de contestations ultérieures à l'égard des limites entre l'Empereur & la Porte Ottomane, on dit que le Divan a ordonné de réparer les forteresses possédées par la Porte dans la Bosnie, & de garder & mettre en état de défense les frontières.

De Hambourg, le 18 Octobre 1786.

LA nouvelle Nonciature de Munich excite toujours des réclamations dans l'Empire ; on dit que l'Archevêque de Saltzbourg a écrit à l'Empereur pour le supplier d'interposer son autorité, tant auprès du Pape, que de tous les États de l'Empire, à l'effet de protester contre la juridiction du nouveau Nonce, & de disposer l'Électeur Palatin à ne regarder ce Ministre que comme un simple Envoyé de la Cour de Rome. Comme tout recours à cette nouvelle Nonciature, est interdit aux Sujets des États héréditaires de la Maison d'Autriche, cette affaire ne regarde proprement que l'Empire germanique, & on croit que l'Empereur, qui n'y a aucun intérêt particulier, ne s'entremêlera qu'en qualité de Chef de l'Empire, qu'il ne fera aucune démarche directe à Rome, & qu'il se contentera d'appuyer les modifications qui pourront être proposées par le Corps catholique de l'Empire.

De Rome, le 12 Octobre 1786.

L'ÉPIZOOTIE qui s'est déclarée parmi les bêtes à cornes dans la Marche, a donné lieu à divers réglemens pour arrêter les progrès de la contagion. Il est défendu de tirer aucun bétail de cette province, sous peine de la perte du bétail, d'une amende, & de peines plus graves, selon les circonstances.

L'obélisque de granit oriental, élevé sur la place du Quirinal entre les statues équestres, est maintenant en place ; on travaille à présent aux ornemens en métal doré, qui doivent être ajoutés à la base, avant qu'on le découvre au public. Le Saint Père se propose de faire élever un autre obélisque sur la même place ; & ces jours derniers, il a été lui-même visiter l'endroit où il sera érigé.

De Gênes, le 15 Octobre 1786.

UN Bâtiment arrivé de Tunis, en a apporté les nouvelles suivantes :

Les deux Vaisseaux Hollandois arrivés ici pour apporter au Bey des présens de la République, en reconnoissance de la permission qu'il a accordée au Consul d'élever le pavillon Hollandois sur sa maison, viennent de repartir.

La Régence s'occupe à mettre en état de défense les différentes places que les Vénitiens ont endommagées & celles que leur Escadre peut menacer encore ; elle a fait venir d'Europe un Fondeur de canons, sous la direction duquel on va construire ici une fonderie ; elle achette aussi plusieurs Bâtimens qu'elle se propose d'armer pour les envoyer en course contre les Chrétiens.

La perte que le Bey vient de faire d'une de ses femmes qu'il aimoit beaucoup, l'a plongé dans un deuil profond qui a duré quelques jours.

Selon une lettre de Tanger, le Pacha qui commande dans cette ville, reçut, le 29 Août, un ordre du Roi de Maroc, conçu ainsi :

« J'ordonne à mon Serviteur Alcays-Mahomed-Ben-Abdelmelech de convoquer tous les Consuls résidans à Tanger, & de leur dire que mes Marins perdent tous les ans quelques-uns de mes Vaisseaux ; que j'attends de la Nation qui fera le plus de cas de mon amitié, qu'elle me donne des Pilotes & des Matelots pour naviguer sur mes Vaisseaux ; il m'en faut 10 sur chaque Navire ; ils doivent être experts dans la navigation de la grande & de la petite mer (l'Océan atlantique & la Méditerranée) ; ils auront le commandement de mes Vaisseaux ; mes Marins seront sous leurs ordres ; ils auront un demi en sus de la paye qu'ils ont dans leur pays. Vous me ferez connoître lequel d'entre les Consuls est prêt à me rendre service à cet égard ; vous le préviendrez que mes Navires doivent se rendre aux Indes orientales & occidentales. »

Les Consuls ont répondu qu'ils mettroient la demande du Roi de Maroc sous les yeux de leurs Souverains respectifs.

De Londres, le 2 Novembre 1786.

HIER, le Roi a tenu un Conseil du Cabinet, auquel ont assisté le Lord-Chancelier, le sieur Pitt, le Lord Sidney, le Lord Howe & le Lord Salisbury ; ensuite Sa Majesté est retournée à Kew.

La Princesse Amélie, tante du Roi, est morte le 31 du mois dernier, dans la 76.e année de son âge; cette Princesse, la dernière des enfans laissés par le Roi George II, étoit née à Hanovre en 1711 pendant le règne de la Reine Anne. Son père & son frère étoient morts dans le mois d'Octobre, le premier le 25 en 1760, & le second, Guillaume-Auguste, Duc de Cumberland, le 30 en 1765. Frappée de ces deux dates, elle disoit souvent qu'elle mourroit dans le même mois. Le Duc de Cumberland fut enterré le 9 Novembre suivant, jour de l'installation du Lord-Maire élu, qui pour cette raison, se fit sans cérémonie; ce qui aura lieu également cette année; la ville a déjà reçu ordre de se conformer à ce qui fut pratiqué en 1765. Les Spectacles ont été fermés à l'occasion de cette mort.

Le Capitaine Chetwynd a été nommé au commandement du Vaisseau l'*Expédition* de 44 canons, à la station de la Jamaïque.

On arme la *Cérès*, ci-devant le *Berwick*, que doit commander le Capitaine Arthur, qui se rend à la baye de Botanique, en qualité de Gouverneur. L'Équipage consiste en 160 Matelots & 300 Soldats de Marine, outre les Officiers nécessaires.

Le 20 du mois dernier, lit-on dans un de nos Papiers, Joseph Richardson, labourant un champ de pommes de terre à Dalston près de Carleisle, trouva une grosse pierre qui avoit autrefois servi de borne; en la dérangeant il découvrit au-dessous une fosse de 4 pieds, garnie de larges pierres tout autour, au fond de laquelle étoit un sac de cuir fermé avec des boutons d'argent & rempli de pièces d'or étrangères & Angloises. On suppose qu'il y avoit été déposé après la bataille de Dumbar en Écosse, lorsque Charles II fuyant devant l'Armée d'Olivier, se réfugia à Dalston-Hall. Quand on toucha le sac il tomba en poussière. La grosse pierre qui le couvroit avoit été découverte plusieurs fois; mais on l'avoit laissée, & peut-être n'y auroit-on pas touché cette fois, sans une femme qui suivoit le Laboureur & qui dit qu'il falloit l'ôter, que peut-être on trouveroit au-dessous une bourse.

Pour prouver l'utilité de la navigation de la Severn, & les avantages qu'on peut en tirer en l'encourageant, nos Papiers donnent une liste de 750 Bâtimens employés sur cette rivière depuis son embouchure jusqu'à sa source. Ces Bâtimens occupent 2200 hommes, qui se forment à servir sur les Vaisseaux du Roi.

Les Mémoires que vient de publier la Société Philosophique & Littéraire de Manchester, offrent un fait très-singulier: Jean Matcaf devenu aveugle d'assez bonne heure pour n'avoir conservé aucun souvenir de la lumière & de ses effets, a passé sa première jeunesse à servir comme charretier, & quelquefois comme guide dans des chemins difficiles pendant la nuit, ou quand la neige les couvre & les confond avec les campagnes ou les fossés profonds qui les bordent. Quelqu'étrange que cela puisse paroître à ceux qui jouissent de la vue, il a pris depuis une occupation plus extraordinaire encore, c'est celle de rectifier les anciennes routes, d'en projeter de nouvelles dans les pays montagneux; il a montré à cet égard tant de talens qu'il ne manque jamais d'emploi. C'est sous sa direction qu'ont été corrigées les cartes des chemins dans le comté de Derby, & de ceux qui sont dans le voisinage de Buxton; il s'occupe actuellement de l'ouverture d'une route entre Wilmstow & Congeton.

De la Haye, le 3 Novembre 1786.

Le Comte de Goertz, Envoyé extraordinaire du Roi de Prusse, a reçu un Courrier de sa Cour; il a eu à cette occasion une conférence avec le Président de Leurs Hautes-Puissances. On prétend qu'il a demandé qu'il plaise aux États généraux de nommer des Commissaires pour délibérer sur divers points qu'il aura l'honneur de communiquer sans délai à Leurs Hautes-Puissances.

Les États généraux ont fait remettre aux États de Hollande & de West-Frise une lettre, par laquelle ils les pressent de nommer des Députés pour travailler, de concert avec les autres Confédérés, à arranger les affaires de la province d'Utrecht.

Leurs Hautes-Puissances ont enfin arrêté d'enjoindre aux divers Colléges de l'Amirauté de la République, celui d'Amsterdam excepté, de nommer 12 Commissaires tirés de leurs Colléges respectifs, pour prononcer sur l'affaire de la désobéissance des Officiers des Vaisseaux destinés & commandés pour Brest. Cette Commission tiendra ses séances ici.

De Fontainebleau, le 12 Novembre 1786.

Le 25 du mois dernier, le Marquis de Jaucourt, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant général de ses Armées, a prêté serment entre les mains de Sa Majesté, pour la Lieutenance générale de la province de l'île de Corse, vacante par la mort du Comte de Marbeuf.

La Cour quittera, le 16 de ce mois, le Château de Fontainebleau, pour se rendre à celui de Versailles.

De Paris, le 14 Novembre 1786.

LE Bateau du nommé Lafrenaye, faisant la navigation journalière de Honfleur au Havre, parti le 31 du mois dernier du premier de ces ports pour le dernier, à quatre heures & demie du matin, au lieu de se rendre au Havre, a fait fausse route, pris la haute mer, & a disparu. L'équipage étoit composé de Lafrenaye, Maître jouissant d'une bonne réputation, & de deux Matelots étrangers. On dit qu'au moment de son départ deux Matelots Italiens se sont présentés, ont demandé à passer au Havre, & se sont embarqués. On soupçonne ces deux Italiens de concert peut-être avec les deux Matelots de l'équipage, de s'être rendus maîtres du Bateau. Il étoit chargé de 10 boucauts de biscuits, de café pour la valeur de 6900 liv. de toile & de 17 ballots de grosses couvertures. On ajoute que les sieurs Lacoudraye, Négocians à Honfleur, y avoient déposé une remise d'argent qu'ils faisoient à leur Maison du Havre, & qui a pu tenter ces Matelots. Les Intéressés au Bateau & à la cargaison, ont sur le champ écrit aux Gouverneurs de Jersey, Guernesey & Origny, pour les informer de cet évènement, & les supplier de faire arrêter leur Bateau s'il se présente dans leurs parages.

D'autres lettres de Normandie rendent compte ainsi d'un trait d'intrépidité qui mérite d'être connu : « On a su les désastres occasionnés par la tempête la nuit du 6 au 7 du mois dernier. Le Navire du Capitaine Robert, de Fécamp, fut jeté à la côte. Le nommé Jean-François Pestel, de la paroisse de Bernieres-sur-Mer, voyant le danger que couroit le Navire prêt à s'entr'ouvrir, se déshabilla, s'attacha une ligne au poignet, se jeta à la mer, & gagna le rivage malgré l'obscurité de la nuit & la fureur des flots. Au moyen de cette ligne, il a sauvé dix personnes dont étoit composé l'équipage; deux minutes après que le dernier eut quitté le Navire, il a été brisé. »

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

NOVEMBRE.		JEUDI 9.	VENDREDI 10.	SAMEDI 11.
Comp.e des Ind.	Actions... 2500^l	$2167\frac{1}{2}$, 70....	2170, $72\frac{1}{2}$, 75.	2175........
	D.° $\frac{16}{15}$.es .. 1600^l	....	....	....
	D.° 8.es. $312^l\,10^s$	....	....	....
	D.° 25.es... 100^l	....	....	....
	B.t d'Emp. Oct. 500^l	430.........	433.........	....
Loterie Royale, *1780*.		570.........	....	....
Loterie d'Avril *1783*..		....	....	....
Loterie d'Octob. *idem*.		514.........	514, $14\frac{1}{2}$......	$514\frac{1}{8}$........
Emprunt de 125 mil.ns		$3\frac{7}{8}$.........	$3\frac{7}{8}$, 4........	4, $3\frac{7}{8}$.......
Emprunt de 80 mil.ns		$12\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$....	$12\frac{1}{8}$, $\frac{1}{2}$.......	$12\frac{1}{2}$, $12\frac{1}{8}$....

CHANGES du 11.
Amsterdam. $53\frac{3}{8}$.
Londres... $29\frac{3}{16}$.
Hambourg. $193\frac{1}{2}$.
Madrid. $14^l\,14^s$
Cadix. . $14^l\,13^s$
Livourne. . $102\frac{1}{2}$.
Gènes... 95.
Lyon .... $\frac{1}{4}$ perte.

Chambre Syndicale, du 10 Novembre. LIVRES. Année Littéraire, n.os 42 & 43. — Bible en latin & en françois, tome XV, *in*-8.° — Bibliothèque des Dames, Mélanges, tome VI, *in*-18. — Censeur universel Anglois, n.os 48 à 70; au Bureau, rue de la Feuillade. — Catalogue latin & françois des plantes qu'on cultive dans l'orangerie pendant l'hiver, par M. Buc'hoz; chez l'Auteur, rue de la Harpe près le collége de Harcourt. — Collection de Mémoires sur l'Histoire de France, tome XXII, *in*-8.° — Essai sur les mœurs des François, par M. de Sauvigny, 14.e cahier; chez l'Auteur, rue du Bac, n.° 196. — Histoire d'Élisabeth d'Angleterre, par mademoiselle de Keralio. — Le Misantrope & le Conseil du Chevalier de la Morliere. — Recueil des grandes Ordonnances des Rois de France, concernant l'ordre judiciaire & les matières les plus importantes, depuis 1536 jusqu'en 1784. — Sermons de Blair, tome III, *in*-8.° sur la peste de Marseille en 1720; chez Hardouin & Gattey, au Palais royal, n.° 14. — Voyage à Guaxaca, & Traité de la culture du nopal & de l'éducation de la cochenille dans les Colonies françoises. — GRAVURES. Costumes civils, n.os 34, 35. — Galerie du Palais royal, 4.e livraison. — Projet de deux Toilettes, représentans toutes les pièces qui en dépendent, orné de figures, de sujets allégoriques & des attributs qui leur sont propres, 2.e cahier, par M. Forty; chez l'Auteur, rue de l'Hirondelle, hôtel de la Salamandre. — MUSIQUE. Journal d'Ariettes italiennes, n.os 189, par M. Giordani, 3 liv. 12 s. & 190, par M. Sarti, 2 livres 8 sous; chez Bailleux, rue Saint-Honoré. — Premier concerto pour la harpe, avec 2 violons, alto, basse, 2 hautbois, 2 cors, par M. Petrini, Œuvre XXV, prix 7 liv. 4 s. chez l'Auteur, rue Montmartre vis-à-vis celle du Jour, n.° 272; Cousineau, rue des Poulies; Naderman, rue d'Argenteuil. — Sonate pour le clavecin, avec accompagnement de violon, par M. Mezger, 3 liv. faisant le n.° 35 du Journal de pièces de clavecin, par différens Auteurs; chez le sieur Boyer, rue de Richelieu passage du café de Foi; la dame Lemenu, rue du Roule.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 92.



De Copenhague, le 20 Octobre 1786.

LE Vaisseau de la Compagnie Asiatique le *Danebrog*, Capitaine Berg, a mis ces jours derniers à la voile pour les Indes orientales.

Le fonds de la caisse de crédit établie ici, est de 7 tonnes d'or.

De Stockholm, le 19 Octobre 1786.

LE ROI, parti le 8 de Drottningholm, pour les provinces méridionales, a passé à Carlscron, d'où il est revenu ici.

Le Comte de Rasoumowski, nouveau Ministre de l'Impératrice de Russie, est arrivé ici le 13. Le sieur de Marcoff, qu'il remplace, se dispose à retourner à Pétersbourg.

Un Navire arrivé en 36 jours de l'île de Saint-Barthélemi, en a apporté la nouvelle suivante: Le Commandant Anglois à Antigoa, a informé le Gouverneur de cette Isle que plusieurs criminels s'étoient échappés & réfugiés à Saint-Barthélemi, depuis que le Roi de Suède y a établi un port libre; & conformément à l'usage qui existe parmi les autres Puissances qui ont des possessions dans cette partie du Monde, il les a réclamés. Comme le Gouverneur Suédois n'a pas d'instructions sur ce point, il a pris le parti d'expédier un Navire pour demander les ordres du Roi.

Des frontières de Pologne, le 21 Oct. 1786.

L'HOSPODAR de Wallachie a fait achever le Vaisseau de ligne dont son prédécesseur avoit commencé la construction pour le service de la Porte; son zèle l'a porté à lui en offrir un nouveau de la même force, qu'il fera construire à ses frais.

L'Hospodar de Moldavie, qui s'est vu à la veille d'être rappelé, est parvenu à conserver sa place; mais ce triomphe lui a, dit-on, coûté plus de 150,000 piastres.

De Vienne, le 29 Octobre 1786.

LE 15 de ce mois, l'Empereur donna audience au Marquis de Noailles, Ambassadeur de France, au Marquis de Llano, nouvel Ambassadeur d'Espagne arrivé ici pendant son absence, au Chevalier Delfino, Ambassadeur de la République de Venise, au Marquis de Breme, Envoyé de Sardaigne, au Baron de Haeften, Ministre des États généraux des Pays-bas, au Comte de Podewils, Ministre du Roi de Prusse. Après cette audience, ils furent conduits à celle de l'Archiduc François de Toscane; le Marquis de Noailles présenta à cette occasion, à Sa Majesté Impériale & à l'Archiduc, le Vicomte de Vergennes & quelques autres Seigneurs François.

On assure qu'il n'y aura dorénavant dans chaque cercle de la Gallicie qu'un seul canton pour la Conscription militaire, & qu'on y établira une Milice nationale de 4 régimens d'Infanterie de 4000 hommes chacun, & d'un régiment de Cavalerie de 1500.

Le nouveau Corps de Bombardiers, composé de 769 hommes, y compris l'État-major, sera incessamment complet.

On écrit de Trieste, que depuis que l'Empereur a déclaré cette place pour un port libre, & qu'il a assuré sa navigation par des Traités avec la Porte Ottomane, le commerce y devient de jour en jour plus florissant. On y trouve toutes les marchandises du Levant à meilleur marché que dans la plupart des autres ports de la mer Adriatique & de la Méditerranée. La Maison

de Belloti-Zaccar & Compagnie, à Trieste, tient toutes les productions de l'Égypte, de l'Arabie, de la Syrie & de l'île de Chypre.

De Berlin, le 22 Octobre 1786.

LE ROI, de retour de la Silésie dans cette capitale, a donné le 20 de ce mois, aux Envoyés des Cours de Pétersbourg, de Londres & de Stockholm, une audience dans laquelle ils ont eu l'honneur de remettre leurs lettres de créances à Sa Majesté.

A l'occasion de la prestation des foi & hommage, les États de Silésie ont arrêté d'habiller 60 filles, & de les doter chacune de 100 rixdalers lorsqu'elles se marieront.

Les États du royaume de Prusse sont dans l'usage d'offrir à leurs Souverains, lors de leur avènement au Trône, un présent de 100,000 fl. Sa Majesté, à l'exemple du feu Roi, n'a pas accepté ce don, & les États se proposent de l'employer à l'érection de la statue équestre du Roi en bronze, sur la place du château de Berlin.

Sa Majesté a décoré du grand Ordre de l'Aigle noir le Baron de Hoyen, Ministre privé d'État, chargé du département de la Silésie; Elle l'a élevé en même temps à la dignité de Comte du duché de Silésie.

Le Comte de Schlabrendorf a été confirmé dans la dignité de Grand-Maître des Bâtimens dans la Silésie, que le feu Roi lui avoit conférée; & Sa Majesté a rendu cette dignité héréditaire pour sa descendance mâle.

De Breslau, le 20 Octobre 1786.

A l'occasion de la cérémonie des foi & hommage qui ont été prêtés au Roi par les Représentans des États & Sujets de ce duché, Sa Majesté a créé 11 Comtes, un Baron, 18 Chambellans & 14 Gentilshommes.

Pour perpétuer la mémoire de cet évènement, les États ont fait frapper une médaille d'or, qui offre d'un côté le buste du Roi avec cette inscription: *Fridericus Wilhelmus Borussorum Rex;* de l'autre côté est une femme représentant la Silésie, à genoux devant un autel & y faisant un sacrifice. Au bas sont les armes de la province; on lit sur l'exergue les mots suivans: *Vota Silesiæ Regi optimo 1786 D 15 Octobr.*

De Munich, le 25 Octobre 1786.

ON apprend de Neumarck sur la Rott, à 6 lieues de Landshut, que des incendiaires y ont mis le feu à une maison; les flammes se sont communiquées à sept autres & aux édifices adjacens, qui ont été réduits en cendres; il y a eu cinq personnes qui ont péri dans ce désastre. On est parvenu à trouver les traces de ces scélérats, dont cinq ont été arrêtés & attendent actuellement dans les prisons le supplice qu'ils ont mérité.

De Milan, le 16 Octobre 1786.

IL a été publié ici un Édit relatif à la contrebande du sel, de la poudre à canon, du salpêtre & du tabac. L'Empereur modère les peines portées contre ce délit par les Loix antérieures, & supprime celle de la confiscation des biens des coupables. Désormais la contrebande du sel sera punie par la perte de la marchandise & une amende de 50 écus par chaque livre de sel saisie; celle du salpêtre & de la poudre sera punie de même, mais l'amende ne sera que de 25 écus par livre; pour celle du tabac on en payera 10 par livre.

De Londres, le 7 Novembre 1786.

LE jour de naissance de la Princesse Auguste n'a été célébré que d'une manière privée, à cause de la mort de la Princesse Amélie.

On prendra le 12 le deuil de cette Princesse. La fortune qu'elle laisse passe au Landgrave régnant de Hesse-Cassel. Elle n'a fait mention dans son testament d'aucun des Princes Anglois ses neveux; le Roi n'hérite que des 12,000 liv. sterl. qui lui étoient assignées sur la liste civile.

Le Lord Walsingham, nommé à l'ambassade de Madrid, ne partira pour sa destination que lorsque le sieur Eden sera revenu de Paris; il doit lui remettre alors la place de l'un des Vice-trésoriers d'Irlande.

Selon les lettres de Portsmouth, ceux des coupables qui doivent être transportés à la baye de Botanique & qui sont mariés, ont été prevenus qu'ils pourroient emmener avec eux leurs femmes; on les fera avertir pour qu'elles puissent se rendre auprès d'eux avant le moment où on les embarquera.

Il a été aussi ordonné de faire une liste de ces malheureux, en joignant à côté de chacun la date de la sentence qui le condamne, & le temps que doit durer son châtiment. Cette liste sera remise au Gouverneur, qui à l'expiration du terme de la peine, veillera au retour de celui qui l'aura subie, s'il veut revenir en Angleterre.

Un de nos Papiers observe que la Compagnie des Indes a été plus avantageuse au Gouvernement qu'à ses Actionnaires. Elle a employé à faire des conquêtes territoriales qui appartiennent à la Couronne, des sommes considérables qui auroient pu sans cela grossir les dividendes, qui n'ont guère été au-delà du taux de l'intérêt ordinaire du capital. La Compagnie Hollandoise des Indes a suivi un plan différent, aussi depuis 1602 qu'elle fut réunie en corps, ses Intéressés ont-ils eu quelquefois 40 & même 60 p. ⁰/₀ de leur capital; si ses dividendes ont diminué dans ces dernières années, ils ont encore été à 15 p. ⁰/₀, & depuis 124 ans on peut les évaluer une année dans l'autre à 24 p. ⁰/₀.

Les Papiers de Madras & de Calcuta ont donné successivement des relations de la perte du *Caton;* les lettres de l'Inde en donnent aujourd'hui une nouvelle plus détaillée & qui n'est peut-être pas la plus exacte.

La nouvelle de la perte du *Caton* n'est pas douteuse; la manière dont il s'est perdu est incertaine, ainsi que le sort de l'Équipage; un Paquebot François arrivé à Ceylan, y a fait le rapport suivant: Il fut abordé vers les Iles Maldives par un Bateau Indien, qui lui apportoit des cocos à échanger contre de l'eau-de-vie; un des Chefs Indiens avoit à la main un pistolet qu'un des Officiers François eut la curiosité d'examiner; il le trouva si supérieurement monté qu'il desira savoir comment il étoit venu à celui à qui il appartenoit; il reçut cette réponse, par le moyen d'un interprête More, qui parloit passablement le François; un Vaisseau de guerre Anglois se brisa sur la côte d'une des îles de Sainte-Marie; partie de l'Équipage périt; 150 hommes environ se sauvèrent; à peine remis de leurs fatigues, ils commirent quelques désordres, inquiétèrent un peuple jaloux, par leur conduite à l'égard de leurs femmes & de leurs filles. Le Roi résolut leur perte; il leur fit entendre que leur séjour en trop grand nombre dans une Isle pauvre étoit gênant; qu'il leur seroit plus avantageux de passer sur une autre où il les feroit conduire & où ils trouveroient des secours; les Anglois approuvèrent ce plan qui leur donnoit l'espoir de se procurer un Bâtiment capable de les conduire au plus proche établissement de leur Nation. Ils partirent; avant leur arrivée une multitude d'Indiens s'étoit rendue dans le lieu où ils devoient débarquer; ils leur dressèrent une embuscade, les surprirent, les poussèrent dans un précipice profond, où la plupart périrent par la chûte, & le reste fut écrasé avec des pierres. La date de cet évènement paroît être le mois de Février 1783.

De la Haye, le 7 Novembre 1786.

Les villes de Dordrecht, Harlem, Leyde, Amsterdam, Gouda, Rotterdam, Gorinchem, Schiedam, Schoonhoven, Akmaar, Monickendam & Turmerend, ont fait insérer dans les notules des États de Hollande & de West-Frise une protestation contre celle de la Noblesse, relative à la suspension de l'exercice de la charge de Capitaine général.

Les mêmes États ont répondu à ceux de Frise, qui leur avoient offert leur médiation pour terminer les différends élevés entre les États de Hollande & ceux de Gueldres, qu'il n'y a aucun différend réel entr'eux, qu'ainsi la médiation est inutile; mais ils les invitent à se joindre à eux, conformément à l'obligation que l'acte d'union impose à tous les Confédérés, pour terminer les différends réels qui divisent les États de Gueldres & les villes d'Elburg & de Hattem, qui en font les Membres intégrans.

La rapport de la Commission qui fut envoyée il y a plus de deux ans à Rotterdam, pour y informer des troubles qui ont agité cette ville, a été remis aux États de Hollande, qui le font imprimer.

Les États de Gueldres ont écrit aux États généraux qu'ils ont été informés que le Général-major Van-Ryssel, qui commande le cordon des Troupes Hollandoises sur la frontière d'Utrecht & de Hollande, a donné ordre au régiment de Pabst & à quelques autres de se tenir prêts à marcher au premier signal, sans avoir égard au territoire de la province, en cas que la ville d'Utrecht fût attaquée; ils requéroient Leurs Hautes-Puissances de faire interroger les Officiers sur cet article. Cette réquisition a été rendue commissoriale & prise *ad referendum* par les six autres provinces.

De Fontainebleau, le 15 Novembre 1786.

Le Chevalier de Mesnard, qui avoit précédemment eu l'honneur d'être présenté au Roi, a eu, le 31 du mois dernier, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

De Paris, le 17 Novembre 1786.

L'ouverture du Parlement s'est faite le 13 avec les cérémonies accoutumées. Il y a eu Messe solemnelle célébrée par l'Évêque de Châlons, Pair de France. Le sieur d'Aligre, Premier Président, y a assisté avec toutes les Chambres.

On mande de Rennes que le lundi 23 du

mois dernier, les Commissaires du Roi ont fait l'ouverture des États de Bretagne. Le lendemain les Ordres, après la messe du Saint-Esprit, s'assemblèrent au Théâtre où l'Intendant prononça un Discours, dans lequel il rappela les différens secours versés par le Gouvernement parmi les habitans des campagnes dans les temps de calamités, ainsi que ceux apportés par les différens Ordres de la province; l'utilité des canaux, les avantages qui doivent en résulter, la nécessité de les multiplier, les Cours d'accouchemens établis, la suppression des corvées dans une grande partie du royaume, & le desir qu'a Sa Majesté de voir les États seconder ses vues sur cet objet. Il parla aussi en ces termes d'un voyage qui fait le vœu & l'espérance de la province : « Le moment où le Monarque chéri, ajouta-t-il, viendra se montrer à ses fidèles Bretons, n'est peut-être pas éloigné; puissent ses regards paternels ne rencontrer par-tout, avec les témoignages de votre amour & de votre reconnoissance, que les preuves de votre zèle pour les intérêts qui vous sont confiés; puisse-t-il voir par-tout des travaux commencés, par-tout l'espérance sur le front des malheureux; & dans les déserts qu'il aura encore à traverser, les premiers essais d'une industrie active, qui doit un jour les peupler & les rendre féconds. » L'Intendant termina son discours par la demande d'un don gratuit ordinaire de 2 millions, à raison d'un million par an, en douze termes & payemens égaux; ce don fut accordé unanimement.

Le sieur de Sauvigny, Intendant de la généralité de Paris, ayant chargé en 1785 douze Cultivateurs choisis dans l'élection de Tonnerre, de faire chacun un Mémoire sur leur manière d'opérer en Agriculture, & de se livrer à quelques expériences qu'il leur avoit indiquées, on procéda, le 17 du mois dernier, à l'examen de leurs Mémoires. Le sieur Charles Gibey, Fermier de la Marquise de Louvois à Pacy, obtint le Prix qui étoit de 150 liv. qu'il reçut en public des mains de l'Intendant. On adjugea au sieur Brochot, Fermier de Consegrey, l'*Accessit*, consistant en une médaille d'argent portant les attributs de l'Agriculture. La Marquise de Louvois, qui la lui délivra, lui fit l'honneur de l'embrasser. Après la cérémonie on passa à une table de 60 couverts, à laquelle furent admis les douze concurrens. L'air triste du sieur Gibey, placé vis-à-vis de la Marquise, frappa bientôt cette Dame; il regrettoit que son Prix n'eût pas été accompagné de la même faveur que l'*Accessit*; & la Marquise de Louvois informée par lui de la cause de son chagrin, lui accorda aussi après le dîner la grâce sans laquelle le Prix qu'il venoit d'obtenir perdoit, disoit-il, à ses yeux son plus précieux avantage.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

NOVEMBRE.	LUNDI 13.	MARDI 14.	MERCREDI 15.
Comp.ie des Ind. Actions... 2500l	2170, 72 ½....	2170, 67 ½....	2170, 67 ½, 70..
D.o 16/25.es .. 1600l	....	....	....
D.o 8.es, 312l 10s	....	....	....
D.o 25.es ... 100l	....	....	....
B.t d'Emp. Oct. 500l	433........	433........	433........
Loterie Royale, *1780*.	....	....	....
Loterie d'Avril *1783*.	....	....	....
Loterie d'Octob. *idem*.	514, 14 ½, 15, 16,	517, 18.......	518, 19, 20, 21.
Emprunt de 125 mil.ns	3 7/8.......(17.	3 7/8, ¼, 7/8.....	3 7/8..........
Emprunt de 80 mil.ns	12 ¾, 7/8........	12 7/8, ¾........	12 ¾, 7/8........

CHANGES du 15.	
Amsterdam.	53 ⅞.
Londres...	29 3/16.
Hambourg.	193 ¼.
Madrid.	14l 14s
Cadix..	14l 13s
Livourne..	102 ½.
Gènes....	95.
Lyon....	¼ perte.

Chambre Syndicale, du 14 Novembre. LIVRES. Almanach historique de Sens, contenant la suite de l'Histoire de Lorris & de celle de Lorrez-le-Bocage, 12 sous; chez Onfroy & Née de la Rochelle, rue du Hurepoix, près du pont Saint-Michel, n.° 13. — Almanachs gravés; l'Amour à l'Olympe, les Filets de l'Amour & l'Âge heureux des plaisirs. — Arrêt de la Cour du Parlement & Réquisitoire contre le Mémoire justificatif pour trois hommes condamnés à la roue. — Catalogue de la Librairie académique de Strasbourg. — Essais d'Arithmétique par M. Voisdey. — Le Médecin Philosophe. — Le Misantrope & les Conseils du Chevalier de la Morlière, ou Étrennes aux Journalistes, *in*-8.° chez Langlois, rue du Marché-Palu. — Tableau des révolutions de l'Empire d'Allemagne depuis Othon-le-Grand jusqu'à nos jours. — Théorie des Vents, Pièces couronnées par l'Académie de Dijon en 1785. — Traités sur les propriétés & les effets du café. — Zélie dans le Désert. — GRAVURES. Actions célèbres des Grands Hommes de toutes les Nations. — MUSIQUE. N.° 19 de la nouvelle suite de pièces d'harmonie par M. Ozi, contenant l'ouverture & les airs de Nina & autres airs, pour 2 cors, 2 clarinettes, 2 bassons, 6 liv. chez le sieur Boyer, rue de Richelieu, à l'ancien café de Foi. — Six duo concertans pour 2 flûtes, par M. Mayer, 7 liv. 4 f. Œuvre 5; chez le même. — Trois sonates pour le clavecin avec violon, par M. Sterkel.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.



De Constantinople, le 10 Octobre 1786.

Les affaires d'Égypte conservent toujours l'aspect le plus favorable; Murat & Ibrahim Beys, qui ont pris la fuite vers l'Arabie, y ont été poursuivis par les Troupes Ottomanes, & on espère qu'elles tiendront la parole qu'elles ont donnée de ne point revenir sans rapporter les têtes des deux Beys fugitifs, s'ils ne se séparent pas dans les deserts.

La prise de possession faite par le Capitan-Pacha de la ville du Caire & du reste de l'Egypte, a été la suite & le prix de sa victoire. Sa conduite depuis cette époque fait honneur à sa modération; il a pris les précautions les plus sages pour ranimer la culture des terres & leur première fécondité autrefois si célèbre; les Laboureurs ont été exemptés pour cinq ans de toutes les taxes & entraves qui gênoient leurs travaux & les forçoient de les négliger; il a supprimé les impôts onéreux que les Beys exigeoient, & s'est contenté de rétablir l'ancienne capitation sur le pied où elle avoit été mise lorsque les Turcs conquirent ce royaume. Ses soins se sont tournés aussi du côté du commerce; il a pris des mesures pour qu'il soit protégé & pour que les Négocians établis au grand Caire, à Rosette & à Damiette, ne soient point troublés.

Parmi les divers traits qu'on raconte de sa conduite, en voici un bien intéressant: En entrant dans la ville du Caire, il alla droit aux maisons des Rébelles; il les trouva désertes; dans celle d'Ibrahim, il ne restoit qu'une de ses femmes avec un fils en bas âge; elle tomba à ses pieds & lui demanda la vie pour elle & pour son enfant. « Relevez-vous, lui dit-il; je ne suis point venu de Constantinople en Égypte pour faire la guerre aux femmes & aux enfans; celui-ci n'est point coupable des fautes de son père; vivez avec lui, élevez-le selon sa condition; & pour qu'il soit respecté, je lui donne dès ce moment le titre d'Officier du Grand-Seigneur. »

De Vienne, le 4 Novembre 1786.

Le jour de la Toussaints, fête de l'Ordre de la Toison d'Or, l'Empereur se rendit en grand cortége, accompagné des deux Archiducs, précédé par les Chevaliers de l'Ordre, à l'Église paroissiale de la Cour, où il assista à la grand'Messe, à laquelle officia pontificalement le Nonce du Saint-Siége.

Hier, Sa Majesté Impériale a célébré la Saint-Hubert, & a chassé, selon l'usage annuel, dans les environs de Stamerstorf; au retour de la chasse, il y a eu table à la Cour.

L'Abbé Diesbach, ci-devant Jésuite, Instituteur de l'Archiduc François de Toscane, pour les Mathématiques, a été nommé Directeur des diverses fondations faites à Prague pour l'instruction des Sujets.

Il a été prescrit aux Frères laïcs des Ordres supprimés, de servir à l'avenir gratuitement les Églises paroissiales des villes & de la campagne, sous peine de perdre leurs pensions.

La construction du bâtiment destiné à la fabrique des armes avance; il est situé près du grand hôpital militaire. Le portail en est orné des statues de Mars & d'Apollon.

De Berlin, le 31 Octobre 1786.

Le Roi a nommé une Commission chargée d'examiner les affaires de police de cette capitale, & de rédiger un nouveau plan pour cette partie de l'administration; cette Commission est composée du Gouverneur de la ville, du Commandant, du Conseiller privé de Wolner & du Président Philippi.

Le Docteur Busching a inséré dans sa Feuille hebdomadaire un état détaillé des naissances & des morts dans cette capitale, depuis le 26 Mai jusqu'au 25 Août dernier: les naissances sont au nombre de 1152, dont 584 garçons & 568 filles; il y a eu 1776 morts, dont 318 hommes & 295 femmes, 590 enfans mâles & 573 du sexe;

parmi les naissances on compte 8 jumeaux, 10 garçons & six filles; & en tout 85 enfans illégitimes, dont 40 garçons & 45 filles. Le Docteur Busching observe que le nombre des morts surpassant celui des naissances de 922 pour les trois premiers quartiers de l'année d'église, l'excédant des morts de l'année entière sera considérable dans cette ville.

Le testament du Juif Moyse Isaac a fait ici beaucoup de bruit; il a laissé une fortune considérable, & ordonné l'exhérédation de celui de ses enfans qui embrasseroit la Religion chrétienne; une de ses filles s'étant fait baptiser & ayant épousé un Capitaine, a attaqué le testament; deboutée de sa demande, elle s'est adressée au Roi, qui vient de faire connoître ses intentions dans la lettre suivante adressée au Grand-Chancelier.

« Mon cher Grand-Chancelier, la Sentence du Tribunal, dans l'affaire du testament de Moyse Isaac, aura son entier effet; les motifs sont si concluans qu'on ne sauroit y faire aucune objection valable. Mon Grand-Chancelier fera connoître au Tribunal ma satisfaction de sa conduite; mon approbation doit l'encourager à rendre la justice avec impartialité & sans aucune considération personnelle pour les plaideurs; c'est ce que j'exige de tous les Juges dans mes États; je ne souffrirai jamais que le cours de la justice soit interrompu ou arrêté en aucune manière, & je veux que chacun de mes sujets, soit Juif, soit Chrétien, jouisse de la protection des Loix: mais afin qu'à l'avenir il ne soit plus fait par les Juifs de pareils testamens au préjudice de la Religion chrétienne, je veux qu'on me propose une Loi qui décide ce point de la manière la plus claire & la plus précise; & dès que cette Loi aura obtenu ma sanction, on la notifiera à toute la nation Juive dans mes États, & à tous les Tribunaux de justice: cette lettre peut être publiée afin que chacun apprenne ma volonté concernant l'administration de la justice ».

De Hambourg, le 24 Octobre 1786.

LE Magistrat de cette ville a renouvelé la défense faite à qui que ce soit des habitans de s'intéresser aux Loteries sous peine d'une amende de 30 rixdalers, ou d'emprisonnement pour chaque contravention.

Les Papiers publics qui ont annoncé à diverses reprises le voyage prochain de l'Impératrice de Russie en Tauride, fixent aujourd'hui l'époque de son départ au mois de Janvier prochain. Sa Majesté Impériale se rendra en traîneau à Kiow par Smolensco & Mohiloff; après avoir passé le Carême à Kiow, Elle s'embarquera sur le Dnieper jusqu'à Cherson, d'où elle ira dans la Tauride, & reviendra par Taganrok, Azof, Tcherkasch, Bachmut, Charkow, Kursk, Woronetch, Tula & Moscou. Ce voyage, qui sera de 714 milles d'Allemagne, durera six mois.

Selon les lettres de Russie, le sieur Laxmann, a établi à Talzinsk près d'Irkutzk, une verrerie dont le verre fait avec le sel minéral de Sibérie, surpasse de beaucoup celui composé du sel alkali du règne végétal.

De Livourne, le 24 Octobre 1786.

LE 11, il se manifesta ici un incendie qui auroit pu causer des dommages considérables, si les secours n'avoient été très-prompts, & administrés avec une habileté qui a empêché le progrès des flammes.

Le commerce n'est pas sans inquiétude sur le retard de plusieurs Bâtimens qu'il attend, & qui devroient être arrivés depuis quelques jours. On espère cependant qu'ils n'ont point éprouvé d'autre accident que la contrariété des mers & des vents.

On apprend de Venise, que l'Amiral Quirini y est arrivé le 15 de ce mois. Cet amiral se trouvant incommodé, a obtenu la permission de s'absenter pendant quelque temps. Le Chevalier Coudulmer, Chef d'Escadre, le remplacera pendant son absence; il est parti le 17 pour se rendre ici, d'où il ira joindre la Flotte; il porte au chevalier Emo 50,000 ducats, pour les dépenses de la guerre.

De Londres, le 9 Novembre 1786.

L'ANNIVERSAIRE de la naissance du Duc de Cumberland, qui est entré dans sa 42.e année, & celui de la Princesse Auguste-Sophie, qui est entrée dans sa 19.e, ont été célébrés hier & avant-hier.

Depuis la mort de la Princesse Amélie, Leurs Majestés n'ont pas quitté Kew; & Elles n'ont reçu personne; le Duc de Cumberland & le Prince de Galles ont montré les mêmes égards pour la mémoire de cette Princesse.

Ses funérailles sont fixées à samedi prochain; elles se feront à huit heures du soir; le caveau royal de la Chapelle de Henri VII où elle sera déposée, sera ouvert le matin. Les ordres ont été donnés au Grand-Connétable de Westminster de multiplier les Gardes sur la route du convoi afin de prévenir tout désordre.

Selon une lettre de Plymouth, un Vaisseau parut le 6 dans le Sund; le temps étoit

très-mauvais; il tira un coup de canon pour demander un Pilote; mais avant que l'on pût le lui envoyer il disparut. Comme ce Bâtiment paroissoit assez grand pour être jugé un Vaisseau de guerre, on croit que c'est celui sur lequel le Commodore Elliot revient de Terre-Neuve.

Les nouvelles de l'Inde ont singulièrement varié sur le sort de Tippo-Saïb. Elles ont annoncé successivement sa mort & sa résurrection. Une Gazette de Calcutta, du 2 Février, le fait périr de nouveau, & raconte ainsi les circonstances de cet évènement.

Tippo-Saïb résolu d'exterminer les Coraick-Navis, qui avoient battu à plusieurs reprises quelques-uns de ses détachemens, avoit rassemblé son Armée dans les vastes plaines qui sont entre Mysore & Pariapatnam; son ardeur pour la vengeance étoit encore augmentée parce qu'il avoit appris que le fameux Hyat-Saïb, qui s'étoit précédemment révolté & avoit joint le Général Mathews, étoit dans leur camp. Pour ne point le manquer, il fit une diligence extrême, qui l'obligea de laisser en arrière une partie de sa grosse artillerie, & qui fatigua excessivement ses Troupes. L'ennemi prit avantage de cette circonstance; il attaqua ses Troupes, les rompit, les mit en fuite; Tippo en voulant les rallier, s'exposa beaucoup & fut tué.

La même Gazette ajoute, à la date du 9 Février, que cette mort n'est plus douteuse, & qu'elle en attend les détails, ce qui suppose que les précédens ne sont pas exacts.

Le départ des coupables qui doivent être transportés à la baye de Botanique & qui étoit fixé au 10 de ce mois, est remis au milieu du mois prochain, parce que les Bâtimens destinés à ce voyage ont besoin de réparations qui ne seront achevées qu'alors.

De la Haye, le 9 Novembre 1786.

Le rapport du Baron de Capellen, Capitaine-commandant des Gardes-du-Corps, relativement au nouveau serment exigé de cette Troupe, annonce que tous, à l'exception de deux qui ont été congédiés, ont prêté serment aux États, & renoncé à celui qu'ils avoient fait au Capitaine général. Il ne reste maintenant à régler que le service que doit faire à l'avenir ce Corps, du moins jusqu'à ce que le Stadhouder revienne faire sa résidence à la Haye.

On apprend de Loo que le départ de la Famille de ce Prince pour Nimègue, est fixé au 15 de ce mois; on dit que les jeunes Princes se rendront à Clèves pour être présens à l'inauguration du Roi de Prusse, en qualité de Duc de Clèves, cérémonie dans laquelle Sa Majesté sera représentée par un de ses Ministres.

Le Comte de Maillebois est parti pour Breda, d'où il ira à Paris, en vertu d'un congé de quatre mois qu'il a obtenu de Leurs Hautes-Puissances.

Le 19 du mois dernier, les États d'Utrecht ont écrit aux Baillis de la province & aux Receveurs du Fisc, pour leur enjoindre de n'obéir qu'aux ordres qu'ils recevront d'eux ou des Conseillers-députés; quant aux Receveurs, ils leur ordonnent de ne délivrer les deniers qu'ils ont entre les mains que sur les ordres exprès de Leurs Nobles & Grandes-Puissances, & il leur est déclaré qu'ils seront responsables des sommes dont ils pourront se défaisir autrement.

La ville de Zierikzée a écrit aux États de Hollande & de West-Frise pour les assurer qu'elle n'a point concouru à la résolution prise par les États de Zélande, relativement à la réponse à faire aux Mémoires des Envoyés d'Angleterre & de Prusse.

De Versailles, le 19 Novembre 1786.

Le Roi a nommé le Marquis de Piercourt, Sous-lieutenant au régiment des Carabiniers de Monsieur, à la charge de Guidon de la compagnie des Chevaux-légers de la Garde ordinaire de Sa Majesté, vacante par la démission du Comte de Trevelec.

Le Roi a nommé, le 12 de ce mois, à l'Abbaye de Saint-Jacut, Ordre de Saint-Benoît, diocèse de Dol, l'Abbé d'Andsezel, Vicaire général de Bordeaux; à celle de Saint-Laurent des Aubats, Ordre de Saint-Augustin, diocèse d'Auxerre, l'Abbé de Villeneuve-Tourette, Vicaire général de Nevers; à celle de Lantenac, Ordre de Saint-Benoît, diocèse de Saint-Brieux, l'Abbé de Barral, Vicaire général de Troyes; à celle de la Rochelervis, Ordre de Saint-Augustin, diocèse de Paris, l'Abbé de Saint-Cyr, ancien Vicaire général de Châlons-sur-Marne; à celle de Ville-Dieu, Ordre de Prémontré, diocèse d'Acqs, l'Abbé l'Allemand, Vicaire général du même diocèse; & à celle de Notre-Dame de Moncets, même Ordre, diocèse de Châlons-sur-Marne, le sieur Parisey, Chanoine régulier du même Ordre.

Le Vicomte de la Rochelambert, le Comte du Haget de Vernon, le Comte de Schomberg, le Comte François de la Pallu, le Marquis de Rigaud, le Marquis de Mongon & le Marquis de Montferrand, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le premier le 31 du mois dernier, & les six autres le 13 du présent, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

De Paris, le 21 Novembre 1786

UNE lettre de Troyes en Champagne rend compte ainsi d'un désastre auquel on ne sauroit donner trop de publicité, parce qu'il peut servir d'avertissement contre les dangers de l'imprudence & de l'opiniâtreté.

« Le 1.er Octobre, environ 30 Ouvriers des deux sexes occupés sur les bords de la Seine entre les fermes de la Bretonnière & de Marivas à jeter à l'eau le bois flotté pour la provision de Paris, qui avoit été rassemblé quelque temps auparavant sur les deux rives, finirent en peu de temps de déblayer le bord oriental; voulant continuer leur ouvrage sur le bord opposé, ils se servirent d'une petite nacelle pour traverser la rivière; 16 passèrent en deux voyages; les 14 restans se précipitèrent dans le Bateau pour faire ensemble le troisième voyage, malgré les représentations du conducteur & de leurs compagnons, déjà passés. Deux femmes qui se trouvoient dans ce nombre, se moquant de ces oppositions, & voulant montrer qu'elles n'avoient pas peur, se mirent à balancer le frêle Bâtiment qui les portoit, & dont les bords étoient presqu'à fleur-d'eau. Ce mouvement en occasionna un plus confus parmi les passagers; la nacelle penchant d'un côté, fut à l'instant engloutie dans l'eau qui étoit très-profonde en cet endroit, à environ deux toises du bord. Les secours qu'on a portés à l'instant ont sauvé neuf hommes, dont un retiré sans connoissance, & laissé sur le rivage comme mort pendant qu'on couroit après les autres; revenu à lui quelques minutes après avoir resté couché sur le dos, s'est relevé & a été rejoindre ses compagnons. Cinq ont péri, & les deux femmes sont de ce nombre. »

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie royale de France, le 16 de ce mois, sont: 48, 56, 36, 72, 71. Le prochain Tirage se fera le 1.er Décembre.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

NOVEMBRE.	JEUDI 16.	VENDREDI 17.	SAMEDI 18.	CHANGES du 18.
Comp. des Ind. Actions... 2500l	2179........	2175........	2175, 72 $\frac{1}{2}$, 75.	Amsterdam. 53 $\frac{1}{2}$
D.° $\frac{16}{25}$.es .. 1600l	....	....	....	Londres... 29 $\frac{1}{16}$
D.° 8.es 312l 10s	....	....	....	Hambourg. 193 $\frac{1}{4}$
D.° 25.es... 100l	....	....	....	Madrid. 14l 14s
B.s d'Emp. Oct. 500l	433........	433........	433........	Cadix.. 14l 13s
Loterie Royale, 1780.	....	........(23.	....	Livourne.. 102 $\frac{1}{2}$
Loterie d'Avril 1783.	728, 30, 28, 27.	724, 22, 20, 24,	723, 22.....	Gênes.... 95.
Loterie d'Octob. idem.	523........	524, 24 $\frac{1}{2}$, 23..	524, 23.....	Lyon.... $\frac{1}{4}$ perte.
Emprunt de 125 mil.ns	3 $\frac{7}{8}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$......	3 $\frac{7}{8}$, $\frac{3}{4}$.......	3 $\frac{3}{4}$........	
Emprunt de 80 mil.ns	12 $\frac{7}{8}$, 13, 12 $\frac{3}{4}$..	13, 13 $\frac{1}{8}$......	13........	

Chambre Syndicale, du 17 Novembre. LIVRES. Anecdotes intéressantes de l'Amour conjugal, revues & exposées avec précision; chez l'Éditeur, rue Jacob vis-à-vis la rue Saint-Benoît, faubourg Saint-Germain, n.° 46; Hardouin & Gattey, au Palais royal. — Almanachs pour 1787, Variétés amusantes: Étrennes aux gens de goût: Sérail à l'encan: la nouvelle Omphale: les Bigarures agréables, lyriques & galantes: les Délices de Cythère, ou l'École de l'Amour: Étrennes aux Grâces: les Espiégleries amoureuses, ou les Amusemens de Cupidon, 1 liv. 10 s. chaque; chez Crépy, rue Saint-Jacques, n.° 252. — Arrêt de la Cour du Parlement, & Réquisitoire de M. Séguier, contre le Mémoire justificatif pour trois hommes condamnés à la roue, *in-4.°* de 270 pages; chez Simon & Nyon, rue Mignon. — Collection de décisions nouvelles & de notices relatives à la Jurisprudence, publiée par feu M. Denisart, nouvelle édition, revue, corrigée, considérablement augmentée, enrichie des Plaidoyers des Avocats généraux du Parlement de Paris, & des Arrêts de réglement de tous les Parlemens du Royaume, tome V, *in-4.°* 12 liv. rel. 10 br. chez la veuve Dessaint, rue du Foin-Saint-Jacques. — Étrennes aux vivans, ou l'Art de vivre agréablement sans nuire à sa santé; chez Leclerc, quai des Augustins. — Étrennes intéressantes des quatre parties du Monde. — Petit Théâtre de l'Univers. — Pierrot Gaillard. — GRAVURES. 1.re & 2.e Vue de l'île Barbo. — Vues des principaux édifices de Paris.

Onfroy & Née de la Rochelle, rue du Hurepoix près du pont Saint-Michel, sont maintenant chargés du débit des Ouvrages de Madame la Comtesse de Genlis; la collection entière en 15 vol. *in-8.°* est de 75 l. br. en 15 vol. *in-12*, aussi br. 39 l. On vend séparément les Ouvrages, savoir, le Théâtre des jeunes personnes, 7 vol. *in-8.°* 35 liv. le même, *in-12*, br. 17 liv. 10 s. Adèle & Théodore, ou Lettres sur l'éducation, 3 vol. *in-8.°* 15 liv. & *in-12* 7 liv. 10 s. les Veillées du Château, 3 vol. *in-8.°* 15 liv. *in-12* 9 liv. On trouve chez les mêmes les Lettres sur l'Égypte, par M. Savary, 3 vol. *in-8.°* br. 15 liv. les tomes II & III séparés, 9 liv.

SUPPLÉMENT

SUPPLÉMENT À LA GAZETTE

Du Mardi 21 Novembre 1786.

Traité de Navigation et de Commerce entre la France & la Grande-Bretagne, conclu à Versailles le 26 Septembre 1786.

LOUIS, PAR LA GRÂCE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A tous ceux qui ces présentes Lettres verront; SALUT. Comme notre cher & bien-amé le sieur Gérard de Rayneval, notre Conseiller d'État & Chevalier de l'Ordre royal de Charles III, en vertu du Plein-pouvoir que nous lui en avons donné, auroit conclu, arrêté & signé le 26 du mois de Septembre dernier, à Versailles, avec le sieur Eden, Membre des Conseils privés de notre très-cher & très-amé Frère le Roi de la Grande-Bretagne, & son Envoyé extraordinaire & Ministre plénipotentiaire près de nous, également muni de son Plein-pouvoir, le Traité de Navigation & de Commerce, dont la teneur s'ensuit:

SA MAJESTÉ Très-Chrétienne & Sa Majesté Britannique étant également animées du desir non-seulement de consolider la bonne harmonie qui subsiste actuellement entr'Elles, mais aussi d'en étendre les heureux effets sur leurs Sujets respectifs, ont pensé que les moyens les plus efficaces pour remplir ces objets, conformément à l'article XVIII du Traité de paix signé le 6 Septembre 1783, étoient d'adopter un systême de commerce qui eût pour fondement la réciprocité & la convenance mutuelle, & qui en faisant cesser l'état de prohibition & les droits prohibitifs qui ont existé depuis près d'un siècle entre les deux Nations, procurât de part & d'autre les avantages les plus solides aux productions & à l'industrie nationales, & détruisît la contrebande, qui est aussi nuisible au revenu public qu'au commerce légitime, qui seul mérite d'être protégé. Pour cet effet Leurs susdites Majestés ont nommé pour leurs Commissaires & Plénipotentiaires, savoir, le Roi Très-Chrétien, le sieur Joseph-Mathias Gerard de Rayneval, Chevalier, Conseiller d'État, Chevalier de l'Ordre royal de Charles III: Et le Roi de la Grande-Bretagne, le sieur Guillaume Eden, Membre de ses Conseils privés dans la Grande-Bretagne & en Irlande, Membre de son Parlement Britannique & son Envoyé extraordinaire & Ministre plénipotentiaire auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne, lesquels, après avoir échangé leurs pleins-pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivans:

Art. 1.er IL a été convenu & accordé entre le Sérénissime & Très-Puissant Roi Très-Chrétien, & le Sérénissime & Très-Puissant Roi de la Grande-Bretagne, qu'il y ait entre les Sujets de part & d'autre une liberté réciproque & en toutes manières absolue, de Navigation & de Commerce, dans tous & chacun des Royaumes, États, Provinces & Terres de l'obéissance de Leurs Majestés en Europe, pour toutes & chacunes sortes de marchandises, dans les lieux, aux conditions, en la manière & en la forme qu'il est réglé & établi dans les articles suivans.

Art. 2. Pour assurer à l'avenir le Commerce & l'amitié entre les Sujets de Leursdites Majestés, & afin que cette bonne correspondance soit à l'abri de tout trouble & de toute inquiétude, il a été convenu & accordé que si quelque jour il survient quelque mauvaise intelligence, interruption d'amitié, ou rupture entre les Couronnes de Leurs Majestés, ce qu'à Dieu ne plaise (laquelle rupture ne sera censée exister que lors du rappel ou du renvoi des Ambassadeurs & Ministres respectifs), les Sujets des deux Parties qui demeureront dans les États l'une de l'autre, auront la faculté d'y continuer leur séjour & leur négoce sans qu'ils puissent être troublés en aucune manière, tant qu'ils se comporteront paisiblement & qu'ils ne se permettront rien contre les Loix & les Ordonnances; & dans le cas où leur conduite les rendroit suspects, & que les Gouvernemens respectifs se trouveroient obligés de leur ordonner de se retirer, il leur sera accordé pour cette fin, un terme de douze mois, afin qu'ils puissent se retirer avec leurs effets & leurs facultés confiés tant aux particuliers qu'au public: bien entendu que cette faveur ne pourra être réclamée par ceux qui se permettront une conduite contraire à l'ordre public.

Art. 3. On est aussi convenu, & il a été arrêté que les Sujets & Habitans des Royaumes, Provinces & États de Leurs Majestés n'exerce-

ront à l'avenir aucuns actes d'hostilité ni violences les uns contre les autres, tant sur mer que sur terre, fleuves, rivières, ports & rades, sous quelque nom & prétexte que ce soit, en sorte que les Sujets de part & d'autre ne pourront prendre aucune patente, commission ou instruction pour armemens particuliers, & faire la course en mer, ni lettres vulgairement appelées de représailles, de quelques Princes ou États ennemis de l'un ou de l'autre, ni troubler, molester, empêcher ou endommager en quelque manière que ce soit, en vertu, ou sous prétexte de telles patentes, commissions ou lettres de représailles, les Sujets & Habitans susdits du Roi Très-Chrétien, ou du Roi de la Grande-Bretagne, ni faire ces sortes d'armemens, ou de s'en servir pour aller en mer; & seront à cette fin, toutes & quantes fois qu'il sera requis de part & d'autre dans toutes les terres, pays & domaines quels qu'ils soient, tant de part que d'autre, renouvelées & publiées des défenses étroites & expresses d'user en aucune manière de telles commissions ou lettres de représailles sous les plus grandes peines qui puissent être ordonnées contre les infracteurs, outre la restitution & la satisfaction entière dont ils seront tenus envers ceux auxquels ils auront causé quelque dommage; & ne seront données à l'avenir par l'une des deux hautes Parties contractantes, au préjudice & au dommage des Sujets de l'autre, aucunes lettres de représailles, si ce n'est seulement au cas de refus ou de délai de justice, lequel refus ou délai de justice ne sera pas tenu pour vérifié, si la requête de celui qui demande lesdites lettres de représailles n'est communiquée au Ministre qui se trouvera sur les lieux de la part du Prince, contre les Sujets duquel elles doivent être données, afin que dans le terme de quatre mois, ou plutôt s'il se peut, il puisse faire connoître le contraire, ou procurer la juste satisfaction qui sera dûe.

Art. 4. Il sera libre aux Sujets & Habitans des États respectifs des deux Souverains d'entrer & d'aller librement & sûrement, sans permission ni sauf-conduit général ou spécial, soit par terre ou par mer, & enfin par quelque chemin que ce soit, dans les Royaumes, États, Provinces, Terres, Isles, Villes, Bourgs, Places murées ou non murées, fortifiées ou non fortifiées, Ports & Domaines de l'un & de l'autre Souverain, situés en Europe, quels qu'ils puissent être, & d'en revenir, d'y séjourner ou d'y passer & d'y acheter aussi & acquérir à leur choix toutes les choses nécessaires pour leur subsistance & pour leur usage, & ils seront traités réciproquement avec toute sorte de bienveillance & de faveur, bien entendu néanmoins que dans toutes ces choses ils se comporteront & se conduiront conformément à ce qui est prescrit par les Loix & par les Ordonnances, qu'ils vivront les uns avec les autres en amis & paisiblement, & qu'ils entretiendront, par leur bonne intelligence, l'union réciproque.

Art. 5. Il sera libre & permis aux Sujets de Leursdites Majestés réciproquement, d'aborder avec leurs Vaisseaux, aussi bien qu'avec leurs marchandises & les effets dont ils seront chargés, & dont le commerce & le transport ne sont point défendus par les loix de l'un ou de l'autre Royaume, & d'entrer dans les terres, États, villes, ports, lieux & rivières de part & d'autre situés en Europe, d'y fréquenter, séjourner & demeurer sans aucune limitation de temps, même d'y louer des maisons, ou de loger chez d'autres, d'acheter où ils jugeront à propos toute sorte de marchandises permises, soit de la première main, soit du marchand, & en quelque manière que ce puisse être, soit dans les places & marchés publics où sont exposées les marchandises, & dans les foires, soit dans tout autre endroit où ces marchandises se fabriquent ou se vendent: Il leur sera aussi permis de serrer & de garder dans leurs magasins ou entrepôts les marchandises apportées d'ailleurs, & de les exposer ensuite en vente, sans être obligés en aucune façon de porter leurs marchandises susdites dans les marchés & dans les foires, si ce n'est de leur bon gré & de leur bonne volonté; & ne pourront lesdits Sujets pour raison de la liberté de Commerce ou pour toute autre cause que ce soit, être chargés d'aucun impôt ou droits, à l'exception de ceux qui devront être payés pour leurs Navires ou pour leurs marchandises, conformément a ce qui est réglé par le présent Traité, ou de ce qui sera payé par les propres Sujets des deux Parties contractantes; il leur sera aussi permis de sortir de l'un & l'autre royaume quand ils le voudront, & d'aller où ils jugeront à propos par terre ou par mer, par les rivières & eaux douces, & aussi ils pourront amener leurs femmes, enfans, domestiques, aussi bien que leurs marchandises, facultés, biens & effets achetés ou apportés, après avoir payé les droits accoutumés, nonobstant toute loi, privilége, concession, immunités ou coutumes à ce contraires en façon quelconque; & quant à ce qui concerne la Religion, les Sujets des deux Couronnes jouiront d'une entière liberté; ils ne pourront être contraints d'assister aux Offices divins, soit dans les Églises ou ailleurs, mais au contraire il leur sera permis sans aucun empêchement de faire en particulier dans leur propre maison les exercices de leur religion suivant leur usage. On ne refusera point de part ni d'autre la permission d'enterrer dans des lieux convenables qui seront désignés à cet effet, les corps des Sujets de l'un & de l'autre royaume, décédés dans l'étendue de la domination de l'autre; & il ne sera apporté aucun trouble à la sépulture des morts. Les Loix & les Statuts de l'un & de l'autre royaume demeureront

dans leur force & vigueur, & seront exactement exécutés, soit que ces Loix & Statuts regardent le Commerce & la Navigation, ou qu'ils concernent quelques autres droits, à la réserve seulement des cas auxquels il est dérogé par les articles du présent Traité.

Art. 6. Pour fixer d'une manière invariable le pied sur lequel le commerce sera établi entre les deux Nations, les deux hautes Parties contractantes ont jugé à propos de régler les droits sur certaines denrées & marchandises. Elles sont convenues en conséquence du Tarif suivant; savoir : 1.° Les vins de France importés en droiture de France dans la Grande-Bretagne, ne payeront dans aucuns cas, pas de plus gros droits que ceux que payent présentement les vins de Portugal.

Les vins de France importés directement de France en Irlande ne payeront point de plus gros droits que ceux qu'ils payent actuellement.

2.° Les vinaigres de France au lieu de 67 liv. 5 shillings 3 sous & $\frac{11}{20}$.es de sous sterling par tonneau qu'ils payent à présent, ne payeront à l'avenir, dans la Grande-Bretagne, pas de plus gros droits que 32 liv. 18 shillings 10 sous & $\frac{16}{20}$.es de sous sterling par tonneau.

3.° Les eaux-de-vie de France, au lieu de 9 shillings 6 sous, $\frac{11}{20}$.es de sous sterling, ne payeront à l'avenir dans la Grande-Bretagne, que 7 shillings sterling par gallon, faisant 4 quartes, mesure d'Angleterre.

4.° Les huiles d'olive venant directement de France, ne payeront pas à l'avenir un plus fort droit que payent actuellement celles des Nations les plus favorisées.

5.° La bière payera mutuellement un droit de 30 p. $\frac{0}{0}$ de la valeur.

6.° On classera les droits sur la quincaillerie & la tabletterie, (en Anglois *hard-ware, cutlery, cabinet-ware and turnery*) & tous les ouvrages gros & menus, de fer, d'acier, de cuivre & d'airain, & le plus haut droit ne passera pas 10 p. $\frac{0}{0}$ de la valeur.

7.° Les cotons de toutes espèces, fabriqués dans les États des deux Souverains en Europe, ainsi que les lainages, tant tricotés que tissus, y compris la bonneterie, (en Anglois *hosierie*) payeront de part & d'autre un droit d'entrée de 12 p. $\frac{0}{0}$ de la valeur. On excepte tous les ouvrages de coton & de laine mêlés de soie, lesquels demeureront prohibés de part & d'autre.

8.° Les toiles de batiste & linons, (en Anglois *cambricks and lawns*) payeront de part & d'autre un droit d'entrée de 5 shillings, ou 6 liv. tournois par demi-pièce de 7 $\frac{1}{4}$ verges d'Angleterre, *(yards)* & les toiles de lin & de chanvre, fabriquées dans les États des deux Souverains en Europe, ne payeront point de plus forts droits, tant en France que dans la Grande-Bretagne, que les toiles fabriquées en Hollande & en Flandre, importées dans la Grande-Bretagne, payent actuellement.

Et les toiles de lin & de chanvre fabriquées en France & en Irlande, ne payeront mutuellement point de plus forts droits que les toiles fabriquées en Hollande, importées en Irlande, payent à présent.

9.° La sellerie payera mutuellement un droit d'entrée de 15 p. $\frac{0}{0}$ de la valeur.

10.° Les gazes de toutes espèces payeront mutuellement 10 p. $\frac{0}{0}$ de la valeur.

11.° Les modes composées de mousselines, linons, batistes, gazes de toutes espèces, (en Anglois *millinery*) & de tous les autres articles admis par le présent Tarif, payeront mutuellement un droit de 12 p. $\frac{0}{0}$ de la valeur; & s'il y entre des articles non énoncés audit Tarif, ils ne payeront pas de plus forts droits que ceux que payent pour les mêmes articles les Nations les plus favorisées.

12.° La porcelaine, la faïence & la poterie payeront mutuellement 12 p. $\frac{0}{0}$ de la valeur.

13.° Les glaces & la verrerie seront admises de part & d'autre moyennant un droit de 12 p. $\frac{0}{0}$ de la valeur.

Sa Majesté Britannique se réserve la faculté de compenser par des droits additionnels sur les marchandises ci-dessous énoncées, les droits intérieurs actuellement imposés sur les Manufactures ou ceux d'entrée qui sont levés sur les matières premières; savoir, sur les toiles de toutes espèces teintes ou peintes, sur la bière, sur la verrerie, sur les glaces & sur les fers.

Et Sa Majesté Très-Chrétienne se réserve aussi la faculté d'en user de même à l'égard des marchandises suivantes; savoir, sur les cotons, sur les fers & sur la bière.

Pour d'autant mieux assurer la perception exacte des droits énoncés audit Tarif payables sur la valeur, Elles conviendront entr'Elles, non-seulement de la forme des déclarations, mais aussi des moyens propres à prévenir la fraude sur la véritable valeur desdites denrées & marchandises.

Et s'il se trouve par la suite qu'il s'est glissé dans le Tarif ci-dessus des erreurs contraires aux principes qui lui ont servi de base, les deux Souverains s'entendront de bonne-foi pour les redresser.

Art. 7. Les droits énoncés ci-dessus ne pourront être changés que d'un commun accord, & les marchandises qui n'y sont pas énoncées acquitteront dans les États des deux Souverains les droits d'entrée & de sortie dûs dans chacun desdits États par les Nations Européennes les plus favorisées à la date du présent Traité; & les Navires appartenans aux Sujets desdits États auront aussi dans l'un & dans l'autre tous les priviléges & avantages accordés à ceux des Nations Européennes les plus favorisées.

Et l'intention des deux hautes Parties contractantes étant que leurs Sujets respectifs soient

les uns chez les autres sur un pied aussi avantageux que ceux des autres Nations Européennes, Elles conviennent que dans le cas où Elles accorderoient dans la suite de nouveaux avantages de navigation & de commerce à quelqu'autre Nation Européenne, Elles y feront participer mutuellement leursdits Sujets, sans préjudice toutefois des avantages qu'Elles se réservent; savoir, la France en faveur de l'Espagne, en conséquence de l'Article XXIV du Pacte de Famille signé le 10 Mai 1761; & l'Angleterre, selon ce qu'elle a pratiqué en conformité & en conséquence de la Convention de 1703, signée entre l'Angleterre & le Portugal.

Et afin que chacun puisse savoir certainement en quoi consistent les susdits impôts, douanes & droits d'entrée & de sortie, quels qu'ils soient, on est convenu qu'il y aura dans les lieux publics, tant à Rouen & dans les autres villes marchandes de France, qu'à Londres & dans les autres villes marchandes de l'obéissance du Roi de la Grande-Bretagne, des Tarifs qui indiquent les impôts, douanes & droits accoutumés, afin que l'on y puisse avoir recours toutes les fois qu'il s'élèvera quelque différend à l'occasion de ces impôts, douanes & droits qui ne pourront se lever que conformément à ce qui sera clairement expliqué dans les susdits Tarifs & selon leur sens naturel; & si quelqu'Officier ou quelqu'un en son nom, sous quelque prétexte que ce soit, exige & reçoit publiquement ou en particulier, directement ou indirectement, d'un Marchand ou d'un autre aucune somme d'argent ou quelqu'autre chose que ce soit, à raison de droit dû, d'impôt, de visites ou de compensation, même sous le nom de don fait volontairement, ou sous quelqu'autre prétexte que ce soit, au-delà ou autrement qu'il n'est marqué ci-dessus, en ce cas, si ledit Officier ou son Substitut étant accusé devant le Juge compétent du lieu où la faute a été commise, s'en trouve convaincu, il donnera une satisfaction entière à la partie lésée, & il sera même puni de la peine dûe & prescrite par les Loix.

Art. 8. A l'avenir aucune des marchandises exportées respectivement des pays de l'obéissance de Leurs Majestés, ne seront assujetties à la visite ou à la confiscation, sous quelque prétexte que ce soit, de fraude ou de défectuosité dans la fabrique ou travail, ou pour quelque défaut que ce soit. On laissera une entière liberté au vendeur & à l'acheteur de stipuler & d'en faire le prix, ainsi qu'ils le trouveront à propos, nonobstant toutes Loix, Statuts, Édits, Arrêts, privilèges, concessions ou usages.

Art. 9. Comme il y a plusieurs genres de marchandises de celles qui seront apportées ou importées en France par les Sujets de la Grande-Bretagne, qui sont enfermées dans des tonneaux, dans des caisses ou dans des emballages, dont les droits se payent au poids, on est convenu qu'en ce cas, lesdits droits seront seulement exigés par proportion au poids effectif de la marchandise, & qu'on fera une diminution du poids des tonneaux, des caisses & emballages, de la même manière qu'il a été pratiqué & qu'il se pratique actuellement en Angleterre.

Art. 10. Il est encore convenu que si quelque inadvertance ou faute avoit été commise par quelque Maître de Navire, l'Interprète, le Procureur ou autre chargé de ses affaires, en faisant la déclaration de sa cargaison, le Navire pour cela ni sa cargaison ne seront point sujets à confiscation; il sera même loisible au propriétaire des effets qui auront été omis dans la liste ou déclaration fournie par le Maître du Navire, en payant les droits en usage suivant la pancarte, de les retirer, pourvu toutefois qu'il n'y ait pas une apparence manifeste de fraude; & pour cause de cette omission, les Marchands ni les Maîtres de Navires ni les marchandises, ne pourront être sujets à aucune peine, pourvu que les effets omis dans la déclaration n'aient pas encore été mis à terre avant d'avoir fait ladite déclaration.

Art. 11. Dans le cas où l'une des deux hautes Parties contractantes jugera à propos d'établir des prohibitions ou d'augmenter les droits à l'entrée sur quelque denrée ou marchandise du crû ou de la manufacture de l'autre, non énoncée dans le Tarif, ces prohibitions ou augmentations seront générales, & comprendront les mêmes denrées ou marchandises des autres Nations Européennes les plus favorisées, aussi bien que celles de l'un ou l'autre État; & dans le cas où l'une des deux Parties contractantes accordera soit la suppression des prohibitions, soit une diminution des droits en faveur d'une autre Nation Européenne sur quelque denrée ou marchandise de son crû ou manufacture, soit à l'entrée, soit à la sortie, ces suppressions ou diminutions seront communes aux Sujets de l'autre Partie, à condition que celle-ci accordera aux Sujets de l'autre l'entrée & la sortie des mêmes denrées & marchandises sous les mêmes droits, exceptant toujours les cas réservés dans l'article 7 du présent Traité.

Art. 12. Et d'autant qu'il s'est autrefois établi un usage, lequel n'est autorisé par aucune loi dans quelques lieux de France & de la Grande-Bretagne, suivant lequel les François ont payé en Angleterre une espèce de capitation nommée en langue du pays *headmoney*, & les Anglois le même droit en France sous le titre d'*argent du chef;* il est convenu que cet impôt ne s'exigera plus de part ni d'autre ni sous l'ancien nom, ni sous quelqu'autre nom que ce puisse être.

La suite l'ordinaire prochain.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 94.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Vendredi 24 Novembre 1786.

De Copenhague, le 26 Octobre 1786.

LA Frégate Suédoise la *Diane* a passé le Sund, se rendant à Maroc avec 30 Cadets de la Marine, embarqués comme Volontaires.

Selon les lettres de Suède, le temps qui a été pluvieux pendant les moissons, a nui à toutes les espèces de grains.

De Cadix, le 20 Octobre 1786.

LE 15, la Frégate la *Bastanesa* est entrée dans ce port, venant d'Omoa, avec 187,717 piastres, 500 marcs d'argent travaillé. Hier & avant-hier, les Frégates le *Saint-Antoine* & le *Saint-Michel*, sont arrivées de Montevideo; l'une avec 78,138 piastres, 13,052 cuirs en poil; l'autre 28,029 cuirs, 5650 livres de laine vigogne & d'autres effets.

De Vienne, le 7 Novembre 1786.

LES marchandises mises hors de cour, n'étant plus permises qu'en vertu de passeports qui ne sont accordes qu'en raison de la consommation individuelle, pour prévenir les abus, il a été ordonné que toutes les denrées étrangères qui seront trouvées ailleurs que chez celui qui les aura fait venir sous son nom, seront regardées comme ayant été importées illégitimement; & s'il est prouvé qu'il les ait vendues, il sera puni sévèrement.

Le droit de préférence qu'avoient les Seigneurs-fonciers dans les marchés, des denrées de leurs vassaux, va être supprimé; les paysans auront en conséquence la liberté de les vendre par-tout où ils voudront, sans être obligés de les offrir d'abord à leurs Seigneurs; & il est défendu à ces derniers d'empêcher les étrangers de venir les acheter dans les districts de leurs domaines.

De Breslau, le 30 Octobre 1786.

LE ROI a fait remettre au Général de Tauenzien, Gouverneur de cette ville, une tabatière d'or montée en brillans. Il a été remis de sa part un présent semblable au Comte de Sandrasky, Maréchal héréditaire de la province. Le Comte de Schlechtendal, le Président Baron de Seidlitz, ont reçu chacun une bague de brillans.

De Brandebourg, le 1.er Novembre 1786.

LE nombre des Catholiques Romains dans les États du Roi, est évalué à environ un million & demi. Sa Majesté a fait assurer le Nonce de Cologne, par son Ministre dans cette ville, qu'Elle les laissera jouir de toutes les libertés & prérogatives que le feu Roi leur avoit accordées.

De Francfort, le 3 Novembre 1786.

UN de nos Journaux économiques présente un état tiré, dit-on, des registres d'accise de Vienne; il contient plusieurs articles relatifs à la consommation de l'année 1785, dont on saisira ici les résultats.

41,041 bœufs, 1319 vaches, 71,239 veaux, 48,994 moutons, 147,176 agneaux, 98,556 porcs, 12,876 cochons de lait, 547,706 mesures de vin d'Autriche, 10,650 mesures de vin de Hongrie & de l'Étranger, 376,830 mesures de bière, 370,892 quintaux de farine de la première qualité, 262,193 de la seconde, 7135 quintaux de gruau, 44,976 boisseaux de légumes secs, 152,325 de froment & de seigle, 73,786 d'orge, 704,802 d'avoine, 19,907 chariots de foin, 1,236,162 bottes de paille, 25,130 quintaux de suif.

Selon des lettres de Volhinie, il est mort le 13 du mois dernier, au vieux Constantinow, un Gentilhomme nommé Hohol dans la 124.e année de son âge. A 108

ans il entra chez les Capucins, avec lesquels il a vécu 16 ans. Il n'avoit jamais été marié, & dans le cours de cette longue vie il n'a point eu de maladie; il n'en a pas eu même proprement à sa mort; il s'est pour ainsi dire éteint tout-à-coup.

De Modène, le 25 Octobre 1786.

Le Duc de Modène fait suivre les différens travaux qu'il s'est proposé d'exécuter pour l'avantage général des peuples de ses États. Les principaux sont deux ponts, l'un sur la Secchia & l'autre sur le Panaro; & la réparation de la route qui conduit de Reggio à Castel-Nuovo à travers les montagnes, & de-là à Lunigiana. Ces travaux, commencés sous la direction du sieur Louis Bolognini, Lieutenant-colonel-commissaire-militaire-ingénieur; sont inspectés par trois Conseillers du Tribunal suprême d'économie.

De Milan, le 20 Octobre 1786.

Une Ordonnance de l'Empereur, en date du 7, fixe au 1.er Janvier prochain, l'introduction dans tous les Tribunaux de la Lombardie Autrichienne, du nouveau plan relatif aux Procédures criminelles.

L'ancien systême d'administration cessera dans cette Province le 1.er du mois prochain, toutes les affaires seront traitées conformément au régime établi pour les autres États héréditaires. Il y aura dans chacun des huit Cercles une Chambre supérieure, qui soumise immédiatement au Gouvernement, sera chargée des affaires d'administration, de politique & d'économie du Cercle.

Pour prévenir toutes les difficultés que peuvent occasionner les dépenses des réparations à faire sur les bords des rivières pour en conteni les eaux dans leur lit, Sa Majesté a ordonné que ces dépenses se distribueront en trois parties égales, dont l'une sera à a charge du propriétaire des terreins voisin du bord qui exige des réparations; la seconde, à la charge de l'État, & la dernière à celle de la Chambre royale.

De Londres, le 14 Novembre 1786.

Les funérailles de la Princesse Amélie ont eu lieu le 11 de ce mois à 8 heures du soir; elles n'ont été finies qu'à 10. L'Évêque de Rochester a présidé au Service funèbre; pendant lequel les cloches de Saint-Paul ont sonné, & on a tiré par intervalles les petits canons de la Tour.

L'installation du nouveau Lord-Maire avoit été faite la veille, mais sans cérémonies à cause de la circonstance; on assure que cela a occasionné une épargne de 1000 l. st. Les dépenses de cette cérémonie qui il y a 40 ans n'en excédoient pas 600, montent maintenant à plus de 1200.

Le Lord Manchester est retombé malade. C'est un affoiblissement total que son grand âge rend alarmant; il n'a pu présider hier le Tribunal du Banc du Roi, à la tête duquel il est depuis 30 ans.

Sur les représentations des Négocians à Dublin, qui ont demandé au Lord-lieutenant de faciliter l'expédition de leur correspondance, qui s'est fort accrue depuis quelques années avec leur commerce, on a joint trois nouveaux Paquebots à ceux qui sont employés déjà.

On écrit de Corck, que le *Bacchus*, arrivé dans ce Port, venant de Lisbonne, y a conduit un Bâtiment françois de 200 tonneaux, qu'il avoit rencontré en mer sans aucune ame vivante à bord; il y avoit de l'eau-de-vie, une petite quantité de thé & de café & quelques provisions.

Selon les lettres d'Hallifax dans la Nouvelle-Écosse, la pêche sur cette côte, d'après un calcul fondé sur les deux derniers étés, a employé au-delà de 10,000 Matelots & peut en employer 30,000. La quantité de poissons pêchés monte à 200,000 quintaux, dont 40,000 ont été exportés; à les évaluer au plus bas prix qui est de 13 s. 6 den. par quintal, ils ont produit 26,000 liv. sterl. qu'on peut regarder comme un gain réel pour la Colonie.

On a mis sur les chantiers à Blackwall un Vaisseau de 74 canons, dont le nom sera l'*Yorck*.

On lit dans nos Papiers les détails suivans sur une famille actuellement existante à Hastings dans le comté de Sussex.

Le chef de cette famille qui porte le nom de Brown, est âgé de 108 ans; sa femme en avoit 98 lorsqu'il la perdit; elle lui avoit donné 24 enfans tous jumeaux, dont 16 garçons & 8 filles; il y en a encore 22 qui vivent avec lui. Depuis 50 ans cet homme n'est rien moins que sobre, & rarement il se couche sans être ivre; un de ses fils suit ses traces à cet égard depuis

15 ans. La taille du père est de 6 pieds 2 pouces; malgré son grand âge, il fait fréquemment de petits voyages sur un cheval qui lui sert de monture depuis 20 ans; il n'y a pas dix semaines qu'il est venu de chez lui à Londres en un jour, quoique la distance soit de 63 milles. Il a eu l'attention de donner de bonne heure un métier à ses enfans; & il a envoyé servir sur mer ceux qui se refusoient au travail; il en avoit deux sur le *Royal George* lorsqu'il a péri, & ils se sauvèrement heureusement à la nage. Le plus jeune de ses 24 enfans a 50 ans; il a été marié; sa femme lui avoit donné 8 enfans en 4 couches; il les a tous perdus ainsi que leur mère en 5 ans.

De la Haye, le 15 Novembre 1786.

QUELQUES Membres de l'Ordre équestre & les trois principales villes de la province d'Over-Yssel, dans chacune desquelles les États de la province s'assembleront tour à tour, ont proposé les changemens suivans dans le Règlement provincial introduit en Over-Yssel comme à Utrecht par Guillaume III:

1.° Que l'admission des Nobles à l'Assemblée provinciale ne dépende plus du bon plaisir du Stadhouder; 2.° qu'on rétablisse les petites villes dans le droit d'élire elles-mêmes leurs Régens; 3.° qu'on change l'usage qui laisse au Stadhouder la faculté de nommer aux emplois provinciaux; 4.° que les quartiers soient rétablis dans le privilége de nommer alternativement les Commissions provinciales; 5.° que les actes féodaux, ainsi que les commissions des *Schouts* (Chefs des Archers) & des Juges, soient distribuées sous le nom du Corps équestre & des villes; 6.° que pour entrer dans le Corps équestre & dans la Magistrature des villes, on ne soit plus dispensé de fournir les sommes prescrites par la loi; 7.° que les affaires concernant les deniers publics, que le Règlement actuel met à la disposition des Conseillers députés, soient remises à celle des Régences; 8.° qu'on fasse un nouvel arrangement pour les Troupes qui sont à présent à la disposition absolue du Stadhouder.

La Régence de la ville d'Utrecht a fait remettre aux États de Hollande un Mémoire, par lequel elle déclare qu'elle n'acceptera de médiation qu'aux conditions suivantes:

1.° L'éloignement des Troupes du territoire de la province; 2.° l'assurance de la part des États d'Utrecht, sous la garantie des États de Hollande, qu'elles n'y rentreront point pendant les Conférences; 3.° la confirmation des droits particuliers & inaliénables de la ville, sans qu'on les mette en délibération; 4.° l'exclusion dans les Conférences donnée à tous les Membres de l'État qui par leurs avis & leur conduite se sont montrés ennemis de la ville.

Les États d'Utrecht ayant écrit aux États généraux pour les prier de payer leurs Troupes de la caisse de la Généralité, parce qu'ils ne peuvent plus les payer eux-mêmes, depuis que la ville d'Utrecht a fait défendre à ses Collecteurs de se désaisir des deniers qu'ils ont en main, cette lettre a été prise *ad referendum* par les autres provinces.

Les Colléges d'Amirauté de la Meuse, de West-Frise & de Frise, ont élu les Commissaires chargés des enquêtes juridiques relatives à l'affaire de Brest. Le département de la Zélande n'a point encore nommé les siens, & a reçu ordre de le faire le plus promptement possible, sans quoi on pourra commencer & finir la procédure sans son intervention.

De Versailles, le 22 Novembre 1786.

LE 12, la Comtesse de Montleart a eu l'honneur d'être présentée au Roi & à la Reine par Madame, en qualité de Dame pour accompagner cette Princesse.

Le sieur des Essarts, Avocat, Membre de plusieurs Académies, a eu, le 19, l'honneur de présenter au Roi le tome II de son Ouvrage, ayant pour titre: *Dictionnaire universel de Police, contenant l'origine & les progrès de cette partie importante de l'Administration en France; les Loix, Règlemens & Arrêts qui y ont rapport; les droits, priviléges & fonctions des Magistrats & Officiers qui exercent la Police; enfin, un Tableau historique de la manière dont elle se fait chez les principales Nations de l'Europe* *, Ouvrage que Sa Majesté a honoré de sa souscription.

Le 21 de ce mois, le Comte de Perelada, Grand-d'Espagne de la première Classe, fut présenté à Leurs Majestés & à la Famille Royale avec les cérémonies accoutumées.

Le même jour, le Prince Palatin de Birkenfeld fut présenté à Leurs Majestés & à la Famille Royale avec les formalités ordinaires, étant conduit par le sieur de la Garenne, Introducteur des Ambassadeurs, qui avoit conduit avant à l'audience de Leurs Majestés, le Duc de Dorset, Ambassadeur d'Angleterre, qui notifia la mort de la Princesse Amélie, Princesse d'Angleterre. Le sieur de Séqueville, Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambassadeurs, précédoit.

* Il se vend chez Moutard, rue des Mathurins, hôtel de Clugny.

Le 25, la Cour prendra le deuil, pour onze jours, à l'occasion de la mort de la Princesse Amélie, Tante du Roi d'Angleterre.

De Paris, le 24 Novembre 1786.

ON mande de Pont-à-Mousson que la nuit du 6 au 7 d'Octobre, le feu s'étant déclaré vers minuit dans la rue du Four, le régiment de la Rochefoucauld en quartier dans cette ville, averti par la sentinelle, s'y rendit promptement. L'activité de ce feu commencé dans un grenier à foin qu'avoisinoient des magasins de fagots, ne put céder que vers six heures du matin au travail sans relâche de tous les Dragons, qui parvinrent à sauver des flammes des maisons qui en étoient déjà atteintes, & plus de vingt personnes qui sans eux y périssoient. Quatre Dragons ont été blessés, mais légèrement. Parmi le grand nombre de ceux que leur conduite rend dignes d'éloges, le sieur Marchais, Maréchal-des-logis en chef, & les nommés Perrier, Brigadier, Sans-chagrin, la Bonté, la Liberté & Bertrand, Dragon, méritent d'être particulièrement nommés pour leur intrépidité active & froide. Le Corps de Ville étant venu le lendemain remercier le régiment & offrir des récompenses en argent aux Dragons, ceux-ci les refuserent en disant qu'ils n'avoient fait que leur devoir, & prièrent que ces récompenses fussent distribuées aux malheureux qui avoient souffert de l'incendie. Quoique les régimens donnent dans toutes les occasions des preuves de cette valeur utile & intrépide, & de ce désintéressement plein de noblesse & d'honneur, cette réunion de qualités distinguées, pour n'être pas rare parmi eux, n'en mérite pas moins, toutes les fois qu'elle a lieu, d'être mise sous les yeux de la Nation.

Le nommé Venard, Fermier à Guillervoll, élection de Dourdan, à deux lieues d'Étampes, a éprouvé la nuit du 3 au 4 du mois dernier, un incendie dont on ignore la cause, mais dans lequel il a perdu une quantité de grains & de fourrages de différentes espèces, évaluée à la somme de 7500 liv. Ce funeste accident détruit la fortune de ce Laboureur, à qui la grêle avoit déjà causé l'année précédente une perte très-considérable. Cet utile Cultivateur, pour se soutenir dans son état & pouvoir continuer ses travaux, a besoin de secours, & il a droit d'en espérer des ames bienfaisantes. Celles qui voudront lui en faire passer, sont priées de s'adresser au sieur Fourcault de Pavant, Notaire, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.

Marie-Elisabeth Dillon, sœur du Lord Henri, Vicomte Dillon, Pair d'Irlande, dixième Lord de sa Maison, & de l'Archevêque de Narbonne, est morte le 15 du mois dernier, au château royal de Saint-Germain-en-Laye.

Marie-Anne Lafaurie de Monbadon, Duchesse de Civrac, Dame d'honneur de Madame Victoire de France, épouse d'Emeric-Joseph de Durfort, Duc de Civrac, Baron de Lalande, Comte de Blaignac, Chevalier des Ordres du Roi, Chevalier d'honneur de Madame Victoire de France, ci-devant Ambassadeur du Roi à Naples, à Venise & à Vienne, est morte le 28 du même mois.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

NOVEMBRE.	LUNDI 20.	MARDI 21.	MERCREDI 22.
Comp.e des Ind. Actions... 2500l	2177 $\frac{1}{2}$	2175, 77 $\frac{1}{2}$, 80	2177 $\frac{1}{2}$
D.° $\frac{16}{25}$.es... 1600l	......	......	......
D.° 8.es 312l 10s	......	......	......
D.° 25.es... 100l	......	......	......
Bt d'Emp. Oct. 500l	433	432	432
Loterie Royale, *1780*.	......	574	574
Loterie d'Avril *1783*..	724, 23	724, 25	725, 26
Loterie d'Octob. *idem*.	522, 21, 20, 21.	521	520, 21
Emprunt de 125 mil.ns	$3\frac{7}{8}$, 4, $3\frac{7}{8}$	$3\frac{7}{8}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$	$3\frac{7}{8}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$
Emprunt de 80 mil.ns	$13\frac{1}{4}$, $\frac{3}{8}$	$13\frac{1}{2}$	$13\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$

CHANGES du 22.

Amsterdam.	$53\frac{1}{8}$.
Londres...	$29\frac{1}{8}$.
Hambourg.	193.
Madrid.	14l 16s
Cadix..	14l 15s 6d
Livourne..	$102\frac{1}{4}$.
Gènes....	95.
Lyon....	$\frac{1}{8}$ perte.

Chambre Syndicale, du 21 Novembre. LIVRES. Alcindor pénitent ou le triomphe de la Grâce, par M. Guillot. — Atlas ecclésiastique, civil, militaire & commerçant de la France. — *Ars artium seu de Officio pastorali, Carmen*, avec une traduction françoise, par le P. Delmas. — Lausus & Lydie, Tragédie en 5 actes & en vers. — Le Fils naturel ou Mémoires de Greville, traduit de l'Anglois. — Le Philosophe parvenu, ou Lettres originales contenant les Aventures d'Eugene sans pair, par M. Lesuire, Auteur de l'Aventurier François, 3 parties *in*-12, chez l'Auteur, rue Christine près la rue Dauphine; & même rue, chez Quillau l'aîné au Magasin Littéraire pour la lecture par abonnement. — Le Médecin-Philosophe, Ouvrage utile à tout citoyen, dans lequel on trouve une nouvelle manière de guérir puisée dans les affections de l'ame & la Gymnastique, par M. d'Oppet, 1 liv. 10 s. *in*-8.° chez Leroi, rue Saint-Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie. — Œuvres de madame Riccoboni, tomes 4, 5, 6, 7 & 8. — La Solitude, Comédie en un acte. — GRAVURE. Cabinet des Modes, 2.e année, N.° 1. — MUSIQUE. Les délassemens de Polymnie, N.° 20; chez Porro & la dame Baillon, rue du Petit-reposoir près la place des Victoires. — Recueil d'airs nouveaux François & Étrangers, N.° 20; chez les mêmes.

SUITE du Traité, &c.

SUITE du Traité de Navigation & de Commerce.

Art. 13. SI l'une des hautes Parties contractantes a accordé ou accorde des primes (en Anglois *bounties*) pour encourager l'exportation des articles du crû du sol ou du produit des manufactures nationales, il sera permis à l'autre d'ajouter aux droits déjà imposés en vertu du présent Traité, sur lesdites denrées & marchandises importées dans ses États, un droit d'entrée équivalent à ladite prime: bien entendu que cette stipulation ne s'étendra pas sur la restitution des droits & impôts (en Anglois *drawback*) laquelle a lieu en cas d'exportation.

Art. 14. Les avantages accordés par le présent Traité aux Sujets de Sa Majesté Britannique, auront leur effet en tant qu'ils concernent le royaume de la Grande-Bretagne, aussitôt que des loix y seront passées pour assurer aux Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne la jouissance réciproque des avantages qui leur sont accordés par le présent Traité; & les avantages accordés par tous ces articles, excepté le tarif, auront leur effet pour ce qui concerne le royaume d'Irlande, aussitôt que des loix y seront passées pour assurer aux Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne la jouissance réciproque des avantages qui leur sont accordés par ce Traité; & pareillement les avantages accordés par le tarif auront leur effet en tant qu'ils concernent ledit Royaume, aussitôt que les loix y seront passées pour donner effet audit tarif.

Art. 15. Il a été convenu que les Navires appartenans à des Sujets de Sa Majesté Britannique venant dans les États de Sa Majesté Très-Chrétienne des ports de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou de quelqu'autre port étranger, ne payeront point le droit de frêt ni aucun autre droit semblable; pareillement les Navires François seront exempts dans les États de Sa Majesté Britannique du droit de cinq shillings ou de tout autre droit ou charge semblable.

Art. 16. Il ne sera pas permis aux Armateurs étrangers qui ne seront pas Sujets de l'un ou de l'autre Couronne, & qui auront commission de quelqu'autre Prince ou État ennemi de l'un ou de l'autre, d'armer leurs Vaisseaux dans les ports de l'un & de l'autre desdits deux Royaumes, d'y vendre ce qu'ils auront pris ou de changer en quelque manière que ce soit, ni d'acheter même d'autres vivres que ceux qui leur seront nécessaires pour parvenir au port le plus prochain du Prince dont ils auront obtenu des commissions.

Art. 17. Lorsqu'il arrivera quelque différend entr. un Capitaine de Navire & ses Matelots dans les ports de l'un ou de l'autre Royaume, pour raison de salaires dûs auxdits Matelots ou pour quelqu'autre cause civile que ce soit, le Magistrat du lieu exigera seulement du défendeur de donner au demandeur sa déclaration par écrit, attestée par le Magistrat, par laquelle il promettra de répondre dans sa patrie sur l'affaire dont il s'agira par-devant un Juge compétent, au moyen de quoi il ne sera pas permis aux Matelots d'abandonner le Vaisseau ni d'apporter quelque empêchement au Capitaine du Navire dans la continuation de son voyage. Il sera aussi permis aux Marchands de l'un ou de l'autre Royaume de tenir dans les lieux de leur domicile ou partout ailleurs où bon leur semblera, des livres de compte & de commerce, & d'entretenir aussi correspondance de lettres dans la langue ou dans l'idiôme qu'ils jugeront à propos, sans qu'on puisse les inquiéter ni les rechercher en aucune manière pour ce sujet; & s'il leur étoit nécessaire pour terminer quelque procès ou différend, de produire leurs livres de comptes, en ce cas ils seront obligés de les apporter en entier en justice, sans toutefois qu'il soit permis au Juge de prendre connoissance dans lesdits livres d'autres articles que de ceux seulement qui regarderont l'affaire dont il s'agit, ou qui seront nécessaires pour établir la foi de ces livres; & il ne sera pas permis de les enlever des mains de leurs propriétaires, ni de les retenir sous quelque prétexte que ce soit, excepté seulement dans le cas de banqueroute. Les Sujets de la Grande-Bretagne ne seront pas tenus de se servir de papier timbré pour leurs livres, leurs lettres & les autres pièces qui regarderont le commerce, à la réserve de leur journal, qui, pour faire foi en justice, devra être cotté & paraphé *gratis* par le Juge, conformément aux loix établies en France, qui y assujettissent tous les Marchands.

Art. 18. Il a été statué de plus & l'on est convenu qu'il soit entièrement libre à tous les Marchands, Capitaines de Vaisseaux & autres Sujets du Roi de la Grande-Bretagne dans tous les États de Sa Majesté Très-Chrétienne en Europe, de traiter leurs affaires par eux-mêmes ou d'en charger qui bon leur semblera, & ils ne seront tenus de se servir d'aucun Interprête ou Facteur, ni de leur payer aucun salaire, si ce n'est qu'ils veulent s'en servir. En outre les Maîtres des Vaisseaux ne seront point tenus de se servir pour charger ou décharger leurs Navires, de personnes établies à cet effet par l'autorité publique, soit à Bordeaux, soit ailleurs; mais il leur sera entièrement libre de charger ou décharger leurs Vaisseaux par eux-mêmes, ou de se servir de ceux qu'il leur plaira pour les charger ou les décharger, sans payer aucun salaire à quelqu'autre personne que ce puisse être. Ils ne seront point tenus aussi de décharger dans les Navires d'autrui ou de recevoir dans les leurs

quelques marchandises que ce soit, ni d'attendre leur chargement plus long-temps qu'ils le jugeront à propos. Et tous les Sujets du Roi Très-Chrétien jouiront pareillement & seront en possession des mêmes privilèges & libertés dans tous les États de Sa Majesté Britannique en Europe.

Art. 19. On ne pourra obliger les Vaisseaux chargés des deux Parties passant sur les côtes l'une de l'autre, & que la tempête aura obligés de relâcher dans les rades ou ports, ou qui y auront pris terre de quelqu'autre manière que ce soit, d'y décharger leurs marchandises en tout ou en partie, ou de payer quelques droits, à moins qu'ils ne les y déchargent de leur bon gré & qu'ils n'en vendent quelque partie. Il sera cependant libre, après en avoir obtenu la permission de ceux qui ont la direction des affaires maritimes, de décharger ou de vendre une petite partie du chargement, seulement pour acheter les vivres ou les choses nécessaires pour le radoub du Vaisseau, & dans ce cas on ne pourra exiger de droits pour tout le chargement, mais seulement pour la petite partie qui aura été déchargée ou vendue.

Art. 20. Il sera permis à tous les Sujets du Roi Très-Chrétien & du Roi de la Grande-Bretagne, de naviger avec les Vaisseaux en toute sûreté & liberté ; & sans distinction de ceux à qui les marchandises de leurs chargemens appartiendront de quelque port que ce soit dans les lieux qui sont déjà, ou qui seront ci-après en guerre avec le Roi Très-Chrétien, ou avec le Roi de la Grande-Bretagne. Il sera aussi permis auxdits Sujets de naviger & de négocier avec leurs Vaisseaux & marchandises avec la même liberté & sûreté des lieux, ports & endroits appartenans aux ennemis des deux Parties ou de l'une d'Elles, sans être aucunement inquiétés ni troublés, & d'aller directement, non seulement desdits lieux ennemis à un lieu neutre, mais encore d'un lieu ennemi à un autre lieu ennemi ; soit qu'ils soient sous la juridiction d'un même ou de différens Princes. Et comme il a été stipulé par rapport aux Navires & aux marchandises, & que l'on regardera comme libre tout ce qui sera trouvé sur les Vaisseaux appartenans aux Sujets de l'un & de l'autre royaume, quoique tout le chargement, ou une partie de ce même chargement appartienne aux ennemis de Leurs Majestés, à l'exception cependant des marchandises de contrebande, lesquelles étant interceptées, il sera procédé conformément à l'esprit des articles suivans ; de même il a été convenu que cette même liberté doit s'étendre aussi aux personnes qui navigent sur un Vaisseau libre, de manière que, quoiqu'elles soient ennemies des deux Parties, ou de l'une d'Elles, elles ne seront point tirées du Vaisseau libre, si ce n'est que ce fussent des gens de guerre actuellement au service desdits ennemis, & se transportant pour être employés comme militaires dans leurs Flottes ou dans leurs Armées.

Art. 21. Cette liberté de navigation & de commerce s'étendra à toute sorte de marchandises, à la réserve seulement de celles qui seront exprimées dans l'article suivant, & désignées sous le nom de marchandises de contrebande.

Art. 22. On comprendra sous ce nom de marchandise de contrebande ou défendues, les armes, canons, arquebuses, mortiers, pétards, bombes, grenades, saucisses, cercles poissés, affûts, fourchettes, bandoulières, poudre à canon, mêches, salpêtre, balles, piques, épées, morions, casques, cuirasses, hallebardes, javelines, fourreaux de pistolets, baudriers, chevaux avec leurs harnois, & tous autres semblables genres d armes & d'instrumens de guerre servant à l'usage des Troupes.

Art. 23. On ne mettra point au nombre des marchandises défendues celles qui suivent ; savoir toutes sortes de draps & tous autres ouvrages de manufacture de laine, de lin, de soie, de coton & de toute autre matiere ; tous genres d'habillemens avec les choses qui servent ordinairement à les faire ; or, argent monnoyé & non monnoyé, étaim, fer, plomb, cuivre, laiton, charbon à fourneau, blé, orge, & toute autre sorte de grains & de légumes, le tabac, toutes sortes d'aromates, chairs salées & fumées, poissons salés, fromages & beurre, bière, huiles, vins, sucre, toutes sortes de sels & de provisions, servant à la nourriture & à la subsistance des hommes ; tous genres de coton, cordages, cables, voiles, toile propre à faire des voiles, chanvre, suif, goudron, brai & résine ; ancres & partie d'ancres, quelles qu'elles puissent être ; mâts de Navires, planches, madriers, poutres de toutes sortes d'arbres, & de toutes les autres choses nécessaires pour construire ou pour radouber les Vaisseaux. On ne regardera pas non plus comme marchandises de contrebande, celles qui n'auront pas pris la forme de quelqu'instrument ou attirail servant à l'usage de la guerre sur terre ou sur mer, encore moins celles qui sont préparées ou travaillées pour tout autre usage. Toutes ces choses seront censées marchandises non défendues, de même que toutes celles qui ne sont pas comprises, & spécialement désignées dans l'article précédent, en sorte qu'elles pourront être librement transportées par les Sujets des deux royaumes, même dans les lieux ennemis ; excepté seulement dans des places assiégées, bloquées & investies.

Art. 24. Mais pour éviter & prévenir la discorde & toutes sortes d'inimitiés de part & d'autre, il a été convenu qu'en cas que l'une des deux Parties se trouvât engagée en guerre, les Vaisseaux & les Bâtimens appartenans aux Sujets de l'autre Partie devront être munis de

lettres de mer qui contiendront le nom, la propriété & la grandeur du Vaisseau, de même que le nom & le lieu de l'habitation du maître ou du Capitaine de ce Vaisseau; en sorte qu'il paroisse que ce Vaisseau appartient véritablement & réellement aux Sujets de l'une ou de l'autre Partie : Et ces lettres de mer seront accordées & conçues dans la forme annexée au présent Traité. Elles seront aussi renouvelées chaque année, s'il arrive que le Vaisseau revienne dans le cours de l'an. Il a été aussi convenu que ces sortes de Vaisseaux chargés ne devront pas être seulement munis des lettres de mer ci-dessus mentionnées, mais encore des certificats contenant les espèces de la charge, le lieu d'où le vaisseau est parti, & celui de sa destination, afin que l'on puisse connoître s'il ne porte aucune des marchandises défendues, ou de contrebande spécifiées dans l'article 22 de ce Traité. Lesquels certificats seront expédiés par les Officiers du lieu d'où le Vaisseau sortira selon la coutume. Il sera libre aussi, si on le désire, & si on le juge à propos, d'exprimer dans lesdites lettres à qui appartiennent les marchandises.

Art. 25. Les Vaisseaux des Sujets & Habitans des royaumes respectifs arrivant sur quelque côte de l'un ou de l'autre, sans cependant vouloir entrer dans le port, ou y étant entrés, & ne voulant point débarquer ou rompre leurs charges, ne seront point obligés de rendre compte de leurs chargemens qu'au cas qu'il y eût des indices certains qui les rendissent suspects de porter aux ennemis de l'une des deux Hautes Parties contractantes, des marchandises défendues appelées de contrebande.

Art. 26. Si les vaisseaux desdits Sujets ou Habitans des États respectifs de leurs Sérénissimes Majestés, étoient rencontrés faisant route sur les côtes ou en pleine mer, par quelque Vaisseau de guerre de leurs Sérénissimes Majestés ou par quelques Vaisseaux armés par des particuliers, lesdits Vaisseaux de guerre ou Armateurs particuliers, pour éviter tout désordre, demeureront hors de la portée du canon, & pourront envoyer leurs Chaloupes au bord du Vaisseau marchand qu'ils auront rencontré, & y entrer seulement au nombre de deux ou trois hommes à qui seront montrées par le Maître ou Capitaine de ce Vaisseau ou Bâtiment, les lettres de mer qui contiennent la preuve de la propriété du Vaisseau, & conçues dans la forme annexée au présent Traité; & il sera libre au Vaisseau qui les aura montrées de poursuivre sa route, sans qu'il soit permis de le molester, & visiter en façon quelconque, ou de lui donner la chasse, ou de l'obliger à se détourner du lieu de sa destination.

Art. 27. Le Bâtiment marchand appartenant aux Sujets de l'une des deux Hautes Parties contractantes qui aura résolu d'aller dans un port ennemi de l'autre, & dont le voyage & l'espèce des marchandises de son chargement seront justement soupçonnés, sera tenu de produire en pleine mer, aussi bien que dans les ports & rades, non-seulement ses lettres de mer, mais aussi des certificats qui marquent que ses marchandises ne sont pas du nombre de celles qui ont été défendues, & qui sont énoncées dans l'article 22 de ce Traité.

Art. 28. Si par l'exhibition des certificats susdits, contenant un état du chargement, l'autre Partie y trouve quelques-unes de ces sortes de marchandises défendues & déclarées de contrebande par l'article 22 de ce Traité, & qui soient destinées pour un port de l'obéissance de ses ennemis, il ne sera pas permis de rompre ni d'ouvrir les écoutilles, caisses, coffres, balles, tonneaux & autres vases trouvés sur ce Navire, ni d'en détourner la moindre partie des marchandises, soit que ce Vaisseau appartienne aux Sujets de la France ou à ceux de la Grande-Bretagne, à moins que son chargement n'ait été mis à terre en la présence des Officiers de l'Amirauté, & qu'il n'ait été par eux fait inventaire desdites marchandises. Elles ne pourront aussi être vendues, échangées, ou autrement aliénées de quelque manière que ce puisse être, qu'après que le procès aura été fait dans les règles & selon les loix & les coutumes, contre ces marchandises défendues, & que les Juges de l'Amirauté respectivement les auront confisquées par Sentence, à la réserve néanmoins, tant du Vaisseau même que des autres marchandises qui y auront été trouvées & qui, en vertu de ce Traité, doivent être censées libres, & sans qu'elles puissent être retenues sous prétexte qu'elles seroient chargées avec des marchandises défendues, & encore moins être confisquées comme une prise légitime; & supposé que lesdites marchandises de contrebande, ne faisant qu'une partie de la charge, le Patron du Vaisseau agréât, consentît & offrît de les livrer au Vaisseau qui les a découvertes, en ce cas celui-ci après avoir reçu les marchandises de bonne prise, sera tenu de laisser aller aussitôt le Bâtiment, & ne l'empêchera en aucune manière de poursuivre sa route vers le lieu de sa destination.

Art 29. Il a été au contraire convenu & accordé que tout ce qui se trouvera chargé par les Sujets & Habitans de part & d'autre, en un Navire appartenant aux ennemis de l'autre, bien que ce ne fut pas des marchandises de contrebande, sera confisqué comme s'il appartenoit à l'ennemi même, excepté les marchandises & effets qui auront été chargés dans ce Vaisseau avant le déclaration de la guerre, ou l'ordre général des représailles, ou même depuis la déclaration, pourvu que c'ait été dans les termes qui suivent, à savoir; de deux mois après cette déclaration ou l'ordre des représailles, si elles ont été chargées dans quelque port & lieu compris

dans l'espace qui est entre Archangel, Saint-Péterfbourg & les Sorlingues ; & entre les Sorlingues & la ville de Gibraltar; de dix semaines dans la mer Méditerranée, & de huit mois dans tous les autres pays ou lieux du monde; de manière que les marchandises des Sujets de l'un & l'autre Prince, tant celles qui sont de contrebande, que les autres qui auront été chargées, ainsi qu'il est dit, sur quelque Vaisseau ennemi, avant la guerre ou même depuis sa déclaration, dans les temps & les termes susdits, ne seront en aucune manière sujettes à confiscation, mais seront sans délai & de bonne foi rendues aux propriétaires qui les redemanderont, en sorte néanmoins qu'il ne soit nullement permis de porter ensuite ces marchandises dans les ports ennemis, si elles sont de contrebande.

Art. 30. Et pour pourvoir plus amplement à la sûreté réciproque des Sujets de Leurs Sérénissimes Majestés, afin qu'il ne leur soit fait aucun préjudice par les Vaisseaux de guerre de l'autre Partie, ou par d'autres armés aux dépens des particuliers, il sera fait défenses à tous Capitaines des Vaisseaux du Roi Très-Chrétien & du Roi de la Grande-Bretagne, & à tous leurs Sujets, de faire aucun dommage ou insulte à ceux de l'autre Partie, & au cas qu'ils y contreviennent ils en seront punis, & de plus ils seront tenus & obligés en leurs personnes & en leurs biens de réparer tous les dommages & intérêts de quelque nature qu'ils soient & d'y satisfaire.

Art. 31. Et pour cette cause chaque Capitaine des Vaisseaux armés en guerre par des particuliers, sera tenu & obligé à l'avenir, avant que de recevoir ses patentes ou ses commissions spéciales, de donner par-devant un Juge compétent, caution bonne & suffisante de personnes solvables qui n'aient aucun intérêt dans ledit Vaisseau, & qui s'obligent chacune solidairement pour la somme de 36,000 livres tournois, ou de 1500 livres sterlings; & si ce Vaisseau est monté de plus de 150 Matelots ou Soldats, pour la somme de 72,000 livres tournois, ou de 3000 livres sterlings, pour répondre solidairement de tous les dommages & torts que lui, ses Officiers, ou autres étant à son service, pourroient faire en leur course contre la teneur du présent Traité, & contre les Édits faits de part & d'autre en vertu du même Traité par Leurs Sérénissimes Majestés, sous peine aussi de révocation & de cassation desdites patentes & commissions.

Art. 32. Leurs Majestés susdites voulant respectivement traiter dans leurs États les Sujets l'une de l'autre aussi favorablement que s'ils étoient leurs propres Sujets, donneront les ordres nécessaires & efficaces pour faire rendre les jugemens & arrêts concernant les prises, dans la Cour de l'Amirauté, selon les règles de la justice & de l'équité, & conformément à ce qui est prescrit par ce Traité, par des Juges qui soient au-dessus de tout soupçon, & qui n'aient aucun intérêt au fait dont il est question.

Art. 33. Et quand par les lettres de mer & les certificats, il apparoîtra suffisamment de la qualité du Vaisseau & de celle de ses marchandises & de son Maître, il ne sera point permis aux Commandans des Vaisseaux armés en guerre, sous quelque prétexte que ce soit, de faire aucune autre vérification. Mais si quelque Navire marchand se trouvoit dépourvu de ses lettres de mer ou de certificats, il pourra alors être examiné par un Juge compétent, de façon cependant que si par d'autres indices & documens, il se trouve qu'il appartienne véritablement aux Sujets d'un desdits Souverains, & qu'il ne contienne aucune marchandise de contrebande destinée pour l'ennemi de l'un d'eux, il ne devra point être confisqué, mais il sera relâché avec sa charge, afin qu'il poursuive son voyage.

S'il arrive que le Maître de Navire dénommé dans les lettres de mer soit mort, ou qu'ayant été autrement ôté, il s'en trouve quelqu'autre à sa place, le Vaisseau ne laissera pas d'avoir la même sûreté avec son chargement, & les lettres de mer auront la même vertu.

Art. 34. Il a été d'ailleurs réglé & arrêté que les Bâtimens de l'une des deux Nations repris par des Armateurs de l'autre seront rendus au premier propriétaire, s'ils n'ont pas été en la puissance de l'ennemi durant l'espace de 24 heures, à charge par ledit propriétaire de payer le tiers de la valeur du Bâtiment repris, ainsi que de sa cargaison, canons & apparaux; lequel tiers sera estimé à l'amiable par les parties intéressées, sinon & faute de pouvoir convenir entr'elles, elles s'adresseront aux Officiers de l'Amirauté du lieu où le Corsaire repreneur aura conduit le Bâtiment repris.

Si le Bâtiment repris a été en la puissance de l'ennemi au-delà de 24 heures, il appartiendra en entier à l'Armateur repreneur.

Dans le cas où un Bâtiment aura été repris par un Vaisseau ou Bâtiment de guerre appartenant à Sa Majesté Très-Chrétienne ou à Sa Majesté Britannique, il sera rendu au premier propriétaire en payant le 30.e de la valeur du Bâtiment, de la cargaison, des canons & apparaux, s'il a été repris dans les 24 heures; & le 10.e s'il a été repris après les 24 heures; lesquelles sommes seront distribuées à titre de gratification aux Équipages des Vaisseaux repreneurs: l'estimation des 30.es & 10.es mentionnés ci-dessus, sera réglée, conformément à ce qui est convenu au commencement de cet article.

La fin à l'ordinaire prochain.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE 1786.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 28 Novembre 1786.

N.° 95.

AVERTISSEMENT.

Il a été pris de nouvelles mesures pour que cette Feuille, sans rien perdre du caractère de vérité qui lui a mérité jusqu'à présent la confiance du Public, devienne de plus en plus intéressante. Le prix de la souscription reste à 15 liv. port franc.

On continuera de s'adresser au sieur FONTANELLE, rue du Petit-Bourbon, faubourg Saint-Germain, *pour tout ce qui a rapport à la Rédaction; & au sieur* AUBRY, *Chef du Bureau de la* GAZETTE, rue Croix des Petits-champs, *pour tout ce qui concerne l'Abonnement & le service de cette Feuille, tant à Paris, qu'en Province & dans les Pays étrangers.*

De Pologne, le 30 Octobre 1786.

LES propositions faites par le Roi, le 16 de ce mois, à la Diète, sont au nombre de 10, & contiennent en substance:

1.° Ratifier la convention faite avec l'Empereur, relativement aux revenus des Couvens supprimés dans la Gallicie ou dans le territoire de la République. 2.° Ratifier la convention faite avec la Cour de Berlin, concernant les limites entre la Pologne & la Silésie, & indemniser les possesseurs de terres qui, dans cette occasion, ont fait des sacrifices. 3.° Augmenter le prix de l'or & porter le ducat de 16 fl. ½ à 18. Les objets des 4.° 5.° & 6.° propositions, sont les revenus, l'établissement de magasins de blé, la permission aux Nationaux & aux Étrangers de pouvoir acquérir des terres nobles. 7.° Arrêter les dépenses pour nettoyer les rivières d'Obra & de Nidda. 8.° & 9.° Augmenter les appointemens des Maréchaux des Tribunaux, &c. 10.° Nommer des Commissaires & les charger de rédiger un plan pour l'établissement d'un Lombard & d'une Caisse d'assurance.

De Madrid, le 25 Octobre 1786.

LE nombre des malades reçus depuis quelque temps dans l'Hôpital général & dans celui de la Passion, ayant augmenté considérablement, & les revenus de ces Hôpitaux ne suffisant pas aux dépenses qu'occasionnent les soins dont ils ont besoin, les Administrateurs ont arrêté de faire faire une quête générale, & ils ont donné l'exemple de la charité en versant dans la caisse eux-mêmes une aumône considérable.

Le Comte de Florida-Blanca, premier Secrétaire d'État, a reçu une requête dans laquelle on propose une souscription destinée au soulagement des enfans délaissés, & contenant en substance:

Un Particulier employé au service du Roi & du Public, dans la province de la Manche, a vérifié les ravages que les fièvres épidémiques y ont fait cette année: il se dispense de tracer le tableau affligeant de la situation des villages de cette province & de ceux du voisinage; il se contente d'observer qu'il y a quantité d'enfans de divers âges privés de leurs pères & mères, n'ayant aucuns parens qui puissent fournir à leur subsistance. On propose en faveur de ces infortunés une souscription que la charité s'empressera, sans doute, de remplir. En attendant, l'Auteur du projet, de concert avec deux de ses amis, offre d'élever dans sa maison ou de faire élever ailleurs un certain nombre de ces enfans, jusqu'à ce qu'ils soient en état de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins. Il supplie le Comte de Florida-Blanca d'agréer cette souscription, en cachant son nom & ceux de ses amis, & de charger les Curés des villages de faire une liste des enfans pauvres qui se trouvent dans le cas d'en profiter, & de choisir ceux qui jouiront de ce bienfait.

De Vienne, le 11 Novembre 1786.

LE Service funèbre qui se fait tous les

ans pour le repos des ames des Soldats morts au service de l'Empereur, a été célébré à l'ordinaire dans l'Église des Augustins; Sa Majesté Impériale y a assisté avec les deux Archiducs, les Généraux, les Officiers de l'État-major & les Grands Officiers de la Couronne.

L'Académie de Médecine & de Chirurgie a fait, le 2 de ce mois, l'ouverture de ses assemblées; le 7, elle a célébré l'anniversaire de son inauguration, l'Archiduc Ferdinand a honoré de sa présence cette cérémonie, à laquelle se sont trouvés le Prince Albany, le Comte de Haddich, le Prince Charles de Lichtenstein & le Prince de Lobkowitz.

Les Chapitres qui ont des Cures à conférer conserveront ce droit; mais il sera exercé à l'avenir par l'Abbé commendataire, qui lors d'une vacance présentera à l'Ordinaire, au nom du Chapitre, trois sujets capables de remplir les fonctions curiales, parmi lesquels l'Evêque en choisira un & le fera installer.

Le Baron de Lith, Ministre résidant du Landgrave d'Anspach, eut il y a quelques jours, une audience, dans laquelle il remit ses lettres de créance à Sa Majesté Impériale.

La ville de Luczara dans la Buckowine a obtenu de l'Empereur les priviléges d'une ville libre de commerce.

Sa Majesté Impériale a fondé à Zengg une École de commerce, dans laquelle on enseignera gratuitement tous les objets relatifs aux affaires mercantiles.

De Berlin, le 8 Novembre 1786.

Les trois nouveaux régimens de Volontaires seront désignés à l'avenir sous le nom d'Infanterie légère. Le sieur Fabre, ancien Secrétaire de Légation à la Cour de Madrid, connu par sa querelle avec le Comte de Gerstorf, a obtenu une Lieutenance dans l'un de ces régimens, celui de Muller.

Le 4 du mois dernier, le Roi a signé une amnistie en faveur des Déserteurs militaires & autres; il leur est permis de rentrer dans ses États jusqu'au 1.er Janvier prochain, & la peine qu'ils avoient encourue leur est remise. Ceux cependant dont les crimes méritent une punition capitale, ou condamnation à perpétuité aux travaux publics dans une forteresse, sont exclus de cette grâce.

Le Roi a fait savoir aux Officiers de ses armées, que l'Empereur ayant permis aux Officiers à son service de voyager dans les États Prussiens; il leur permettoit aussi de son côté de voyager dans les États de Sa Majesté Impériale.

Selon un tableau de la surface, de la population, des revenus & du Militaire des États Prussiens, ils contiennent 3600 milles carrés de surface, & environ 6,000,000 d'ames, ce qui fait 1667 individus sur chaque mille; on y compte 570 villes, & plus de 800 nouvelles Colonies. On porte les revenus du Roi à 23,000,000 de rixdalers; l'Armée consistoit en 1785 en 192,377 hommes, formant 70 régimens d'Infanterie, 35 de Cavalerie, & un corps de Chasseurs.

De Naples, le 24 Octobre 1786.

Le 14 de ce mois, Leurs Majestés & la Famille Royale ont quitté la maison de plaisance de Portici pour se rendre à Caserte, où Elles sont encore.

Le même jour, l'Escadre qui a conduit à Marseille le Marquis de Circello, nouvel Ambassadeur du Roi auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne, est rentrée dans ce port.

Le 16, on a lancé à la mer la Corvette la *Flore*, construite avec beaucoup de célérité dans le chantier de Castellamare.

On apprend de Pouzzoles que quatre Galères de Malte y relâchèrent le 1.er de ce mois; le lendemain, elles furent suivies de deux Chebecs. La Députation de Santé fit d'abord quelque difficulté de les recevoir, parce que le bruit s'étoit répandu qu'il régnoit à bord une maladie épidémique; mais ce bruit s'est trouvé sans fondement.

De Rome, le 24 Octobre 1786.

Les représentations des Peintres en mosaïque, qui se plaignent de manquer d'ouvrage, ont déterminé Sa Sainteté à les employer aux ornemens destinés aux deux horloges qui doivent être placées aux deux angles de la façade de l'église du Vatican.

Parmi les ornemens qui décorent l'obélisque élevé dernièrement, il y aura des aigles en métal qui, placés aux angles de la base & posant sur le piédestal, paroîtront soutenir ce monument.

Selon les renseignemens qui ont été envoyés au Gouvernement de plusieurs en-

droits infestés de l'épizootie, cette maladie consiste dans une espèce de petite vessie qui se forme sous la langue de l'animal; le remède qu'on employe avec succès, est de couper cette vessie & de bassiner la plaie avec du vinaigre, du sel & de l'ail.

La terre n'est point encore raffermie à Aquilée; on apprend que le 13 & le 14 de ce mois on y a ressenti des secousses qui ont renouvelé les alarmes des habitans, dont plusieurs se sont réfugiés à la campagne. La plupart des bâtimens ont souffert; l'église de Saint Bernard, appartenant aux Mineurs Observantins, a été si fort ébranlée, que l'on l'a fermée pour éviter de plus grands inconvéniens; la partie basse de cette Église a dû être considérablement endommagée; la plupart des sépultures se sont ouvertes, & il s'en exhale une odeur fétide qui demande qu'on y remédie promptement & efficacement.

De Londres, le 16 Novembre 1786.

Le Messager d'État envoyé en Allemagne porter aux Cours de Hesse & de Hanovre la nouvelle de la mort de la Princesse Amélie, en est revenu lundi dernier, avec des lettres du Prince de Hesse, du Duc d'Yorck & de son frère.

Le deuil de la Princesse Amélie est de *six semaines*; il ne nuira en rien aux préparatifs pour l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté, qui est fixé au 18 Janvier, & qui est la fête où la Cour est plus brillante.

Le Lord Valsinghain, nommé à l'Ambassade de Madrid, a pris hier congé du Roi; il compte partir cette semaine pour sa destination.

C'est le Lieutenant général Rainsfort qui doit succéder au Général Elliot dans le Gouvernement de Gibraltar. Pendant la dernière guerre il avoit été déjà nommé pour remplacer Sir William Drapper à Mahon.

Les Lords de l'Amirauté ont ordonné d'équiper une Frégate & un Sloop pour aller renforcer l'Escadre du Roi en station dans la Méditerranée.

On fait dans les bureaux de la Trésorerie une copie de tous les Traités conclus en différens temps entre l'Espagne & l'Angleterre; dans ceux de l'Échiquier on fait le relevé de tous les dons de terres de la Couronne qui ont été faits depuis l'accession du Roi au trône.

Une lettre de Dundée porte que, le 2 de ce mois, on y éprouva un orage très-violent qui causa beaucoup de dégâts; trois Bâtimens appartenans à ce Port furent arrachés de dessus leurs ancres, se choquèrent & coulèrent bas; quatre autres appartenans à la ville de Glascow périrent aussi.

Les Officiers destinés à commander dans l'établissement de la baye de Botanique se sont rendus à Portsmouth, où ils ont ordre de veiller eux-mêmes à l'équipement des Bâtimens chargés d'y conduire la nouvelle Colonie. Les coupables ont été avertis de prévenir celles de leurs femmes qui voudront les suivre de se rendre à Portsmouth sous une quinzaine de jours; leur départ ne paroît plus éloigné à présent, quoique quelques avis prétendent qu'il n'aura pas lieu avant le mois de Janvier prochain.

Le 23 du mois dernier, le port de Londres a été ouvert pour l'exportation de l'avoine, de l'orge & des pois, conformément à l'acte du Parlement qui autorise d'exporter ces denrées lorsque le prix du quart dans nos marchés est de 16 s. pour la première, de 24 pour la seconde & de 32 pour la troisième.

Robert Hickes est mort le 30 du mois dernier, à Hillinghom dans le comté de Hertford, âgé de 103 ans; il a eu quatre femmes, dont la dernière, qui lui survit, est âgée de 92 ans.

De la Haye, le 18 Novembre 1786.

Les plaintes que les États d'Utrecht ont portées contre les ordres donnés par le Général Van-Ryssel au Colonel Pabst, de se rendre en cas d'attaque contre Utrecht, sous les murs de cette ville, sans avoir égard au territoire de la province qu'il auroit à traverser, ayant été remises au Conseil d'État, ce dernier a fait demander au Général & au Colonel de lui mander de qui ils tiennent les ordres dont on se plaint. Le Colonel a donné les renseignemens qu'on lui demandoit; le Général qui commande sous les ordres & avec les instructions des États de Hollande, leur a adressé l'ordre qu'il avoit reçu du Conseil, & les a priés de lui tracer la conduite qu'il doit tenir dans cette occasion. Leurs Nobles & Grandes-Puissances l'ont pris, ainsi que toutes les Troupes qui sont à ses ordres, sous leur protection immédiate, avec promesse de les garantir contre toutes les suites que peut avoir cette affaire.

La pluralité des États de Zélande avoit d'abord décidé que son Collége d'Amirauté

ne nommeroit point de Commissaires pour l'affaire de Brest, tant que les États généraux excluéroient de cette Commission les Députés du Collége d'Amirauté d'Amsterdam; mais on est revenu sur cet avis, & la nomination a été faite.

Par une résolution en date du 10 de ce mois, Leurs Hautes-Puissances ont autorisé le sieur Tulling, Fiscal de la Généralité, à se rendre à Hattem, pour informer des excès commis par la Soldatesque dans cette ville, & procéder contre ceux qui seront reconnus coupables, selon la rigueur des Loix.

De Paris, le 28 Novembre 1786.

Le Samedi 4 de ce mois, la faculté de Médecine de Paris a élû pour son Doyen le sieur Edme-Claude Bourru, de Paris.

Une lettre du Havre, en date du 18 de ce mois, nous offre des détails ultérieurs sur le sort du bateau de Lafresnaye, & rectifient ceux qu'on a déjà donnés.

Le Bateau commandé par le nommé Lafresnaye, homme d'une probité soutenue depuis plus de 40 ans, & père d'une très-nombreuse famille, faisant la navigation de Honfleur au Havre, partit le 31 du mois dernier, à 4 heures du matin, du premier de ces ports pour le dernier. Ce Patron n'avoit à bord que deux Matelots étrangers, navigant avec lui depuis peu de jours; le vent étoit très-favorable pour aller au Havre, ce Bateau fit fausse route, & alla s'échouer à 8 heures du soir du même jour, à 20 lieues de son départ, sur le rivage de Ravenonville, entre Isigny & la Hougue. Les deux Matelots descendirent à terre, ils furent reçus par un Fermier voisin, qui leur prêta de ses vêtemens pour faire sécher les leurs. Ils lui déclarèrent le lieu d'où ils étoient partis, le nom de leur Capitaine, & dirent que le mauvais temps leur ayant fait manquer le port du Havre, les avoit jetés dans ce parage; qu'apres avoir été échoués, leur Capitaine s'étoit jeté à l'eau pour aller à terre demander du secours, & que ne l'ayant pas vu reparoître, il devoit être noyé; pendant ce temps, le Fermier avoit mandé les Officiers de l'Amirauté; aussitôt que ces Matelots en furent instruits ils prirent la fuite sous prétexte d'aller faire leur rapport au Commissaire de la Hougue, depuis ce temps ils n'ont pas reparu. Leur manœuvre & leur évasion prouvent bien évidemment qu'ils ont sacrifié leur malheureux Capitaine, dans l'espoir de s'approprier les marchandises contenues dans ce Bateau, mais ils n'y ont pas réussi; le chargement entier s'est retrouvé dans le Bateau sans nulle altération. Il consistoit en 15 futailles de café, pour la somme d'environ 7000 liv. 6 boucauts de biscuit pour 4 à 500 liv. 16 balles de grosses couvertures à Nègres pour 1670 liv. total 9170 liv.

Ces marchandises ainsi que le Bateau sont déposés à la garde du sieur Basset de la Hougue; il n'y avoit de l'argent ni pour le compte des sieurs Lacoudrais ni pour celui de personne. Les fugitifs sont décrétés de prise-de-corps; on est à leur poursuite, & on ne savoit pas encore s'ils étoient arrêtés.

Le 1.er de ce mois, il fut expédié du Havre une Barque armée de 8 hommes à la suite de ce Bateau. Cette Barque n'a pas reparu; elle commence à donner de l'inquiétude.

On mande de Soissons, qu'on a essuyé dans le village de Bourg-sur-Aine, un incendie qui a réduit en cendres 15 maisons avec les granges & bâtimens qui en dépendoient; les habitans n'ont sauvé que leurs personnes, leurs bestiaux, partie de leurs effets; un père de famille & ses six enfans n'ont emporté que le peu de hardes qu'ils avoient sur le corps: On évalue la perte à plus de 50,000 liv. Les personnes bienfaisantes qui voudront bien venir au secours de ces infortunés, sont priés de les adresser au sieur le Paige, Écuyer, Seigneur de Bures, Bailli général du grand Prieuré, au Temple, à Paris; ou au sieur Leleu de Servenay, ancien Conseiller du Bailliage, & Subdélégué à Laon.

Jean-Alexis de Boisllinard de Margou, Chevalier, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Commandeur de Montchamp, Bailli de Lyon, est mort à Lyon le 28 Octobre, âgé de 101 ans 3 mois & 12 jours.

Le Comte de Treveleç, ancien Guidon de la Compagnie des Chevaux-légers de la Garde ordinaire du Roi, est mort à Nantes.

Gabriel-Joseph-Henri, Comte de la Fare, Brigadier des Armées du Roi, Mestre-de-camp-commandant du régiment de Piémont, Chevalier de l'Ordre-royal & militaire de Saint-Louis, est mort le 12 du mois d'Octobre dernier, dans son château de la Fare en bas Languedoc, dans la 37.e année de son âge.

Prosper-André-Louis-Nicolas Baüyn, Chevalier, Marquis de Perreuse, Seigneur de Perreuse, de Jallais, de la Brinière, de la Poitevinière & autres lieux, Capitaine de Dragons au régiment de Languedoc, est mort en son château de Perreuse en Brie, le 6 de ce mois, dans la 30.e année de son âge.

Le payement des rentes de l'Hôtel-de-ville, de Paris, pour les six premiers mois de l'année 1786, est à la lettre *L*.

FIN du Traité, &c.

FIN du Traité de Navigation & de Commerce.

Art. 35. TOUTES les fois que les Ambaſſadeurs de Leurs Majeſtés ſuſdites, tant d'une part que de l'autre, ou quelqu'autre de leurs Miniſtres publics qui réſideront à la Cour de l'autre Prince, ſe plaindront de l'injuſtice des ſentences qui auront été rendues, Leurs Majeſtés reſpectivement les feront revoir & examiner en leur Conſeil, à moins que ledit Conſeil n'en eût déjà décidé, afin que l'on connoiſſe avec certitude ſi les Ordonnances & les précautions preſcrites au préſent Traité auront été ſuivies & obſervées. Leurſdites Majeſtés auront ſoin pareillement d'y faire pourvoir pleinement, & de faire rendre juſtice dans l'eſpace de trois mois à chacun de ceux qui la demanderont; & néanmoins avant ou après le premier Jugement & pendant la réviſion, les effets qui ſeront en litige ne pourront être en aucune manière vendus ni déchargés, ſi ce n'eſt du conſentement des parties intéreſſées, pour éviter toute ſorte de dommage, & il ſera rendu de part & d'autre des Loix pour l'exécution du préſent article.

Art. 36. S'il s'élève des différends ſur la validité des priſes, en ſorte qu'il ſoit néceſſaire d'en venir à une déciſion juridique, le Juge ordonnera que les effets ſoient déchargés; qu'on en prenne un inventaire & qu'on en faſſe l'eſtimation; & l'on exigera des ſûretés reſpectivement, du capteur, de payer les frais, au cas que le Navire ne fût point trouvé de bonne priſe; du demandeur, de payer la valeur de la priſe, au cas qu'elle ſoit trouvée valide; & ces ſûretés étant données de part & d'autre, la priſe ſera livrée au demandeur: mais ſi le demandeur refuſe de donner des ſûretés ſuffiſantes, le Juge ordonnera que la priſe ſoit livrée au capteur après avoir reçu de ſa part des ſûretés bonnes & ſuffiſantes qu'il payera la valeur entière de ladite priſe, au cas qu'elle ſoit jugée illegale; & l'exécution de la Sentence du Juge ne pourra point être ſuſpendue en vertu d'aucun appel, lorſque la partie contre laquelle un tel appel ſera fait, ſoit le demandeur, ſoit le capteur, aura donné des ſûretés ſuffiſantes qu'il reſtituera le Vaiſſeau, ou les effets, ou bien la valeur dudit Vaiſſeau ou effets, à la partie appelante, au cas que la Sentence fût rendue en ſa faveur.

Art. 37. S'il arrive que des Vaiſſeaux de guerre ou des Navires marchands, contraints par la tempête ou autres accidens, échouent contre des rochers ou des écueils ſur les côtes de l'une des Hautes Parties contractantes, qu'ils s'y briſent & qu'ils y faſſent naufrage, tout ce qui aura été ſauvé des Vaiſſeaux, de leurs agrès & apparaux, effets ou marchandiſes, ou le prix qui en ſera provenu, le tout étant réclamé par les propriétaires ou autres ayant charge & pouvoir de leur part, ſera reſtitué de bonne foi, en payant ſeulement les frais qui auront été faits pour les ſauver, ainſi qu'il aura été réglé par l'une & l'autre Partie pour le droit de ſauvetage, ſauf cependant les droits & coutumes de l'une & de l'autre Nation, leſquels on s'occupera à abolir ou au moins à modifier dans le cas où ils ſeroient contraires à ce qui eſt convenu par le préſent article. Et Leurſdites Majeſtés, de part & d'autre, interpoſeront leur autorité pour faire châtier ſévèrement ceux de leurs Sujets qui auront inhumainement profité d'un pareil malheur.

Art. 38. Les Sujets de part & d'autre pourront ſe ſervir de tels Avocats, Procureurs, Notaires, Solliciteurs & Facteurs que bon leur ſemblera, à l'effet de quoi ceſdits Avocats & autres ſuſdits, ſeront commis par les Juges ordinaires lorſqu'il en ſera beſoin & que leſdits Juges en ſeront requis.

Art. 39. Et pour plus grande ſûreté & liberté du commerce & de la navigation, on eſt convenu en outre que ni le Roi Très-Chrétien ni le Roi de la Grande-Bretagne, non-ſeulement ne recevront dans aucuns de leurs rades, ports, villes ou places, des Pirates ou des Forbans quels qu'ils puiſſent être, & ne ſouffriront qu'aucun de leurs Sujets, citoyens & habitans de part & d'autre, les reçoivent & protègent dans ces mêmes ports, les retirent dans leurs maiſons ou les aident en façon quelconque; mais encore ils feront arrêter & punir toutes ces ſortes de Pirates & de Forbans, & tous ceux qui les auront reçus, cachés ou aidés, des peines qu'ils auront méritées, pour inſpirer de la crainte & ſervir d'exemple aux autres; & tous leurs Vaiſſeaux, les effets & marchandiſes enlevés par eux & conduits dans les ports de l'un ou de l'autre Royaume, ſeront arrêtés autant qu'il pourra s'en découvrir, & ſeront rendus à leurs propriétaires ou à leurs facteurs ayant leurs pouvoirs ou procuration par écrit, après avoir prouvé la propriété devant les Juges de l'Amirauté par des certificats ſuffiſans, quand bien même ces effets ſeroient paſſés en d'autres mains par vente, s'il eſt prouvé que les acheteurs ont ſû ou dû ſavoir que c'étoit des effets enlevés en piraterie; & généralement tous les Vaiſſeaux & marchandiſes de quelque nature qu'ils ſoient, qui ſeront pris en pleine mer, ſeront conduits dans quelque port de l'un ou de l'autre Souverain, & ſeront confiés à la garde des Officiers de ce même port, pour être rendus entiers au véritable propriétaire, auſſitôt qu'il ſera dûment & ſuffiſamment reconnu.

Art. 40. Les Vaisseaux de guerre de Leurs Majestés & ceux qui auront été armés en guerre par leurs Sujets, pourront en toute liberté conduire où bon leur semblera les Vaisseaux & les marchandises qu'ils auront pris sur les ennemis, sans être obligés de payer aucun droit soit aux sieurs Amiraux soit aux Juges quels qu'ils soient; sans qu'aussi lesdites prises qui abordent & entrent dans les ports de Leursdites Majestés, puissent être arrêtées ou saisies, ni que les Visiteurs ou autres Officiers des lieux puissent les visiter & prendre connoissance de la validité desdites prises: en outre il leur sera permis de mettre à la voile en quelque temps que ce soit, de partir & d'emmener les prises au lieu porté par les commissions ou patentes que les Capitaines desdits Navires de guerre seront obligés de faire apparoir; & au contraire, il ne sera donné ni asyle ni retraite dans leurs ports à ceux qui auront fait des prises sur les Sujets de l'une ou de l'autre de Leurs Majestés; mais y étant entrés par nécessité de tempêtes ou de périls de la mer, on emploîra fortement les soins nécessaires, afin qu'ils en sortent & s'en retirent le plus tôt qu'il sera possible, autant que cela ne sera point contraire aux Traités antérieurs faits à cet égard avec d'autres Souverains ou États.

Art. 41. Leursdites Majestés ne souffriront point que sur les côtes, à la portée du canon, & dans les ports & rivières de leur obéissance, des Navires & des marchandises des Sujets de l'autre soient pris par des Vaisseaux de guerre, ou par d'autres qui seront pourvus de patentes de quelque Prince, République ou Villes quelconque; & au cas que cela arrive, l'une & l'autre Partie emploîront leurs forces unies pour faire réparer le dommage causé.

Art. 42. Que s'il est prouvé que celui qui aura fait une prise ait employé quelque genre de torture contre le Capitaine, l'équipage ou autres personnes qui se seront trouvées dans quelque Vaisseau appartenant aux Sujets de l'autre Partie, en ce cas, non-seulement ce Vaisseau & les personnes, marchandises & effets, quels qu'ils puissent être, seront relâchés aussitôt sans aucun délai, & remises en pleine liberté; mais même ceux qui seront convaincus d'un crime si énorme, aussi bien que leurs complices, seront punis des plus grandes peines & proportionnées à leurs fautes; ce que le Roi Très-Chrétien & le Roi de la Grande-Bretagne s'obligent réciproquement de faire observer, sans aucun égard pour quelque personne que ce soit.

Art. 43. Il sera libre respectivement à Leurs Majestés, d'établir dans les royaumes & pays de l'une & de l'autre, pour la commodité de leurs Sujets qui y négocient, des Consuls nationaux qui jouiront du droit, immunité & liberté qui leur appartiennent à raison de leurs exercices & fonctions; & l'on conviendra dans la suite des lieux où l'on pourra établir lesdits Consuls, ainsi que de la nature & de l'étendue de leurs fonctions. La Convention relative à cet objet, sera faite immédiatement après la signature du présent Traité, & sera censée en faire partie.

Art. 44. Il est aussi convenu que dans tout ce qui concerne la charge & la décharge des Vaisseaux, la sûreté des marchandises, effets & biens, les successions des biens mobiliers, comme aussi la protection des individus, leur liberté personnelle & l'administration de la Justice, les Sujets des deux Hautes Parties contractantes auront dans les États respectifs les mêmes priviléges, libertés & droits que la Nation la plus favorisée.

Art. 45. S'il survenoit à l'avenir, par inadvertance ou autrement, quelques inobservations ou contraventions au présent Traité de part ou d'autre, l'amitié & la bonne intelligence ne seront par d'abord rompues pour cela; mais ce Traité subsistera & aura son entier effet, & l'on procurera des remèdes convenables pour lever les inconvéniens, comme aussi pour faire réparer les contraventions; & si les Sujets de l'un ou de l'autre royaume sont pris en faute, ils seront seuls punis & sévèrement châtiés.

Art. 46. Sa Majesté Très-Chrétienne & Sa Majesté Britannique se sont conservé la faculté de revoir & d'examiner de nouveau les différentes stipulations de ce Traité après le terme de douze années, à compter du jour où il aura été passé respectivement en Angleterre & en Irlande des loix pour son exécution; de proposer de faire tels changemens que le temps & les circonstances pourront avoir rendus convenables ou nécessaires pour les intérêts du commerce de leurs Sujets respectifs; & cette révision devra être effectuée dans l'espace de douze mois, après lequel temps le présent Traité sera de nul effet, sans cependant que la bonne harmonie & la correspondance amicale entre les deux Nations en souffrent aucune altération.

Art. 47. Le présent Traité sera ratifié & confirmé par Sa Majesté Très-Chrétienne & par Sa Majesté Britannique, deux mois ou plus tôt si faire se peut, après l'échange des signatures entre les Plénipotentiaires.

En foi de quoi, nous soussignés Commissaires & Plénipotentiaires du Roi Très-Chretien & du Roi de la Grande-Brétagne, avons signé le présent Traité de notre main, & y avons apposé les cachets de nos armes.

FAIT à Versailles le vingt-six Septembre mil sept cent quatre-vingt-six.

GERARD DE RAYNEVAL. (L. S.)　　W.[m] EDEN. (L. S.)

NOUS, ayant agréable le susdit Traité de Navigation & de Commerce, en tout

& chacuns les points & articles qui y sont contenus & déclarés, avons iceux, tant pour nous que pour nos Héritiers, Successeurs, Royaumes Pays, Terres, Seigneuries & Sujets, acceptés & approuvés, ratifiés & confirmés, & par ces présentes signées de notre main, acceptons, approuvons, ratifions & confirmons, & le tout promettons en foi & parole de Roi, sous l'obligation & hypothèque de tous & un chacun nos biens présens & à venir, garder & observer inviolablement, sans jamais aller ni venir au contraire, directement ou indirectement en quelque sorte & manière que ce soit; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. DONNÉ à Fontainebleau le dixième jour de Novembre, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-six, & de notre règne le treizième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, Par le Roi. *Signé* GRAVIER DE VERGENNES.

Scellé du grand sceau de cire jaune, sur lacs de soie bleue, tressés d'or, le sceau renfermé dans une boîte d'argent, sur le dessus de laquelle sont empreintes & gravées les armes de France & de Navarre, sous un pavillon royal soutenu par deux Anges.

***FORMULAIRE** des Passeports & Lettres de mer qui se doivent donner dans les Amirautés respectives des États des deux Hautes Parties contractantes, aux Vaisseaux & Bâtimens qui en sortiront, conformément à l'article 24 du présent Traité.*

N. N..... A tous ceux qui verront ces présentes Lettres; SALUT. Faisons savoir que nous avons donné congé & permission à N....; de la ville (ou lieu) de N.... Maître ou Conducteur du Vaisseau N.... appartenant à N.... du port de N.... tonneaux ou environ, étant à présent au port & havre de N... de s'en aller à N... chargé de N... après que la visite de son Vaisseau aura été faite avant son départ, selon la manière usitée par les Officiers du lieu commis pour cela: Et ledit N.... ou tel autre qui sera dans le cas d'occuper sa place, fera apparoir, dans chaque port ou havre où il entrera avec ledit Vaisseau, aux Officiers du lieu du présent congé, & leur fera fidèle rapport de ce qui sera fait & passé durant son voyage, & portera les pavillons, armes & enseignes de N..... durant son voyage. En témoin de quoi nous avons fait apposer notre seing & le scel de nos armes à ces présentes, & icelles fait contresigner par N.... à.... jour de.... l'an, &c. &c.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

NOVEMBRE.	JEUDI 23.	VENDREDI 24.	SAMEDI 25.	CHANGES du 25.
Comp.^e des Ind. Actions... 2500^l	2177 $\frac{1}{2}$.......	2177 $\frac{1}{2}$.......	2177 $\frac{1}{2}$.......	Amsterdam. 53 $\frac{1}{8}$.
D.° $\frac{16}{25}$.^{es}.. 1600^l	....	1372 $\frac{1}{2}$.......	....	Londres... 29 $\frac{5}{8}$.
D.° 8.^{es}. 312^l 10^f	....	....	....	Hambourg. 193.
D.° 25.es... 100^l	....	....	....	Madrid. 14^l 16^f
B^t d'Emp. Oct. 500^l	432.........	432.........	432.........	Cadix.. 14^l 15^f
Loterie Royale, *1780*.	....	574.........	....	Livourne.. 102 $\frac{5}{8}$.
Loterie d'Avril *1783*..	728, 29......	728.........	727.........	Gènes.... 95 $\frac{1}{4}$.
Loterie d'Octob. *idem*.	520, 21.......	520, 21, 20 $\frac{1}{2}$..	521, 20, 20 $\frac{1}{2}$..	Lyon.... $\frac{1}{8}$ perte.
Emprunt de 125 mil.^{ns}	4 $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{3}{8}$, $\frac{1}{4}$.....	3 $\frac{7}{8}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$.......	4 $\frac{1}{4}$, $\frac{3}{8}$, $\frac{1}{4}$.....	
Emprunt de 80 mil.^{ns}	13 $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$......	13 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$.......	13 $\frac{5}{8}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{5}{8}$.....	

LIVRES NOUVEAUX. Almanach du Comestible, chez Desnos. — Bayard, ou le Chevalier sans peur & sans reproche, Comédie héroïque; chez Cailleau. — Commodités portatives, ou moyens de supprimer les fosses d'aisance & leurs inconvéniens, approuvés par l'Académie royale d'Architecture, la Société libre d'Emulation, le Musée de Paris, tous ceux qui en font usage depuis dix ans, *in*-8.° fig. 2 liv. 8 f. br. par M. Giraud, Entrepreneur des bâtimens du Musée de Paris; chez l'Auteur, rue du faubourg Saint-Martin, la porte cochère près de la borne milliaire; Desenne, au Palais royal, n.° 216. — Etrennes Parisiennes; chez Beauvais. — Gulliver ressuscité; chez Royez, quai des Augustins. — Histoire de la ville de Chartres; chez Regnault. — Lettre de Laure, tomes 2, 3 & 4; chez Buisson. — Œuvres de Madame de Tencin, 7 vol. *in*-12; chez Cuchet, rue & hôtel Serpente. — Œuvres de M. Marmontel, 1.re livraison, composée de 4 vol. contenant les Contes moraux & un Essai sur le goût, qui n'a point encore paru, ornés du portrait de l'Auteur, par M. Gaucher, *in*-12, br. 10 liv. *in*-8.° papier d'Angoulême, 20 liv. même format, papier d'Annonay, 36 liv. on ne souscrit point pour cette collection qui pourra être de 16 vol. mais on se fait inscrire chez Née de la Rochelle, rue du Hurepoix, près le pont Saint-Michel, n.° 13. — Opuscules poëtiques dédiés au beau sexe; chez Nyon. — Recueil d'Edits enregistrés au Parlement de

Flandre, *in*-4.° à Douay. — Théâtre de M. le Chevalier de Florian, tome 3, *in*-18; chez Didot l'aîné, rue Pavée-Saint-André-des-Arts. — Traité sur le Commerce de la mer Noire; chez Cuchet. — Recueil alphabétique des droits de Traites uniformes, de ceux d'entrée & de sortie des Cinq grosses Fermes, de Douane de Lyon & de Valence, &c. précédé d'Observations sur ces droits, & les cas où ils sont exigibles: Sur le Commerce des îles Françoises, de Guinée & de la Compagnie des Indes, les Priviléges des villes & foires, &c. suivi du Règlement général du dernier Mai 1607, du Titre commun & de l'Ordonnance de 1687, avec leur Commentaire, quatre volumes *in*-8.° brochés 15 liv. reliés 19 liv. chez le même, rue & hôtel Serpente. — GRAVURES. William Herschel; chez Esnauts & Rapilly. — Déesse de l'Harmonie, estampe, prix 3 liv. chez M. Ransonnette, rue Perdue, place Maubert, n.° 6. — Quatrième cahier des Jardins anglois, par M. Panseron; chez l'Auteur, rue des Maçons, n.° 12. — MUSIQUE. Recueil de jolis airs pour 2 clarinettes, par M. Lemaire; chez Vidal.



À PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE 1786.

N.° 96.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Vendredi 1.er Décembre 1786.

De Péterſbourg, le 24 Octobre 1786.

L'IMPÉRATRICE, réſolue de mettre ſa Marine ſur le pied le plus reſpectable, ſe propoſe d'appeler des Conſtructeurs étrangers & d'autres Artiſans habiles, à Riga, Revel, Cronſtadt & Archangel. On conſtruit dans ce dernier port pluſieurs Vaiſſeaux de guerre, & on continue à remplir de munitions navales les magaſins & les arſenaux.

On aſſure qu'il ſera élevé un nouveau pont ſur la Neva, & que les travaux ſeront commencés au printemps prochain.

De Copenhague, le 4 Novembre 1786.

LA rareté du beurre en ayant fait hauſſer le prix, le Roi a permis d'en importer de l'étranger 500 tonneaux, en payant les droits ordinaires.

Le Lieutenant Egede, reſté en Iſlande pour continuer ſes recherches à l'Eſt du Groenland, vient de donner une nouvelle qui annonce le ſuccès de cette expédition; on aſſure qu'il s'eſt approché de l'ancien Groenland, à une diſtance d'où il a pu diſtinguer les objets à terre; mais que les glaces l'ont empêché d'aborder.

On apprend de la Jutlande ſeptentrionale que vers le milieu du mois dernier des ouragans y ont occaſionné pluſieurs naufrages.

De Lemberg, le 10 Octobre 1786.

LE Comte de Brigido s'eſt rendu à Tarnow pour y inſtaller le nouvel Évêque; l'Abbé Janowski, qui a été élevé à ce Siége, eſt le même que la Cour de Vienne avoit député à Varſovie pour obtenir qu'on déclarât l'Évêché de Tarnow indépendant de l'Archevêché de Cracovie.

De Berlin, le 11 Novembre 1786.

LE Baron Gagling d'Altheim, Envoyé extraordinaire du Duc des Deux-Ponts, eſt parti avant-hier de cette ville; le Roi lui a fait préſent d'une bague très-précieuſe, & il a envoyé au Duc des Deux-Ponts le plus beau cheval de ſelle des écuries de Potſdam.

Le département des Acciſes a été confié au Baron de Werder, Miniſtre d'État; les affaires de ce département ſeront traitées à l'avenir en langue Allemande.

Le 6 de ce mois, le Prince Henri donna dans ſon hôtel un grand dîner aux Officiers, bas Officiers & Soldats du régiment de Brunſwick, qui dans la guerre de 7 ans ſe trouvèrent à la bataille de Prague, où ce Prince commandoit ce régiment: le nombre des convives étoit de 118, dont 4 Officiers de l'État-major, un Capitaine & 113 bas Officiers & Soldats.

Ce qui reſtoit des médailles frappées à l'occaſion de la preſtation des foi & hommage, a été diſtribué, par ordre du Roi, aux pauvres des principales villes de ſes États.

Le ſieur Langhans, Conſeiller des Bâtimens, & le ſieur Reſener, Mécanicien, ont exécuté à Breſlau le modèle d'une nouvelle Machine à feu, au moyen de laquelle on peut élever l'eau à une hauteur conſidérable. Cette Machine diffère de toutes les autres de ce genre: les Inventeurs s'occupent actuellement de la conſtruction d'un modèle, où le chaudron aura 18 pouces de diamètre; ils feront enſuite de nouvelles expériences, qu'ils ſe propoſent de publier avec la deſcription figurée de cette Machine.

De Francfort, le 13 Novembre 1786.

LE Comte Charles de Colloredo, Général au ſervice de l'Empereur, eſt mort à Veniſe à la ſuite d'une apoplexie.

Les Électeurs eccléſiaſtiques & quelques autres Prélats d'Allemagne, ayant fait rédiger par des Commiſſaires qui s'aſſemblèrent à cet effet l'été dernier, les griefs de la Nation Germanique, contre l'autorité abuſive de la Cour de Rome, ces griefs ont été envoyés à Rome & à Vienne. Un de nos Papiers en préſente l'extrait ſuivant:

Les Princes Eccléfiaftiques prétendent que les Concordats faits avec les Princes, les Conventions, Priviléges & libertés des Archevêchés & des Chapitres d'Allemagne sont les seules Loix fondamentales d'après lesquelles il faut apprécier les rapports de l'Église Germanique avec le siége Apostolique; que les Concordats d'Aschaffenbourg ne font qu'un accommodement secondaire, & qu'ils ne renferment que la confirmation des Décisions du Concile de Bâle, en tant qu'elles ont été adoptées par les Concordats des Princes & un arrangement relatif à la Thiare pour le *Pallium*, à la collation des Bénéfices dans certains mois de l'année & aux Annates; que le Pape avoit promis aux Conciles de Constance & de Bâle & aux Concordats des Princes d'assembler de dix ans en dix ans un Concile général; que depuis la tenue de celui de Trente en 1563, il n'en avoit plus convoqué, que par conséquent il avoit rompu lesdits concordats & que cette circonstance autorisoit la Nation Germanique à ne plus remplir les conditions des Concordats d'Aschaffenbourg; que les Papes avoient abusé de la Juridiction ecclésiastique que le Concile de Trente leur avoit accordée, & qu'au lieu d'établir des Juges synodaux & diocésains ils avoient établi des Tribunaux permanens de Nonciature sans y être autorisés, &c.

De Londres, le 21 Novembre 1786.

Le fils de l'Archevêque de Cantorbéry a été baptisé à Lambeth & tenu sur les fonts par l'Archevêque d'Yorck, l'Évêque de Salisbury & la Comtesse de Pembroke.

Selon les lettres de Dublin, le froid y est très-vif; depuis le 9 la neige couvroit la plupart des montagnes voisines, ce qu'on avoit vu rarement à cette époque.

On mande de Bristol, que ces jours derniers, pendant que des Ouvriers travailloient dans une mine de charbon de terre où ils étoient descendus, l'eau tout-à-coup y est entrée & l'a inondée; tous les malheureux ont été suffoqués sans qu'on ait pu leur porter aucun secours.

Le Grand-maître des Postes se propose d'établir un Paquebot régulier qui se rendra tous les mois de Falmouth à Halifax; l'accroissement de l'établissement formé dans cette partie de l'Amérique a rendu ce Paquebot nécessaire; il commencera ses voyages au printemps prochain.

Les Papiers Américains portent que les États-unis ont frappé une monnoie de cuivre qui est à notre demi-sou comme 3 est à 2; elle offre d'un côté une branche de laurier bien exécutée, qui entoure les deux lettres *U. S.* avec cette inscription *Libertas & Justitia 1785*; de l'autre côté, dans le centre est une constellation d'où partent 14 rayons, entre chacun desquels est une petite étoile qui désigne chaque État-uni, avec ces mots *Nova constellatio.*

Selon une lettre de Calcutta, la Société établie par Sir William Jones pour l'encouragement de la Littérature orientale, fait des progrès rapides; elle a formé un Musée qui est déjà riche en productions Indiennes, tant de la Nature que des Arts.

Une autre lettre de Calcutta, en date du 17 Mars dernier, offre la relation d'un de ces dévouemens dont les femmes Indiennes donnent quelquefois des exemples à la mort de leurs maris. Sans répéter ici des détails suffisamment connus, on se bornera à donner la substance des plus curieux.

Le hasard conduisit l'Auteur de la Relation vers le lieu du sacrifice. La curiosité l'y retint quelques momens. Il vit la femme arriver vers le bucher, accompagnée de ses parens & de ceux de son mari; tous lui parurent très-indifférens au spectacle qui se préparoit; ils causoient entr'eux & rioient même. Il vit la femme monter sur le bucher, s'asseoir librement à côté du corps de son mari, souffrir sans résistance qu'on la liât étroitement; mais il n'eut pas le courage de rester lorsqu'on apporta les flambeaux. Quelques jours après, ne pouvant se persuader qu'une femme prît volontairement une pareille résolution, il s'informa si dans ces cas on ne lui faisoit point de violence, on lui répondit que dès qu'un Gentou étoit mort, ses parens & ceux de la veuve s'assembloient; que c'étoit elle qui devoit prendre cette résolution & l'annoncer; que loin de lui en faire la proposition, on ne négligeoit rien pour l'en détourner. On ne se bornoit pas à lui peindre les souffrances auxquelles elle devoit s'attendre; on lui en faisoit faire l'essai. On trempoit un linge dans l'eau-de-vie, on en enveloppoit un de ses doigts; on y mettoit ensuite le feu; si elle résistoit à cette épreuve douloureuse, on la laissoit à elle-même. Une fois arrivée au bucher, elle n'avoit plus la liberté de se dédire. Elle ne pouvoit alors conserver sa vie qu'en devenant l'esclave d'un homme dont l'emploi est de diriger ces cérémonies; & les Indiennes regardent cette humiliation comme pire que la mort.

De la Haye, le 22 Novembre 1786.

Le Tribunal composé des Commissaires des différens Colléges d'Amirautés de la République, chargés de l'enquête juridique sur l'affaire de Brest, est maintenant complet; les États généraux ont nommé pour faire

les fonctions de la Partie publique, l'Avocat fiscal à l'Amirauté de Rotterdam.

La résolution des États de Hollande & de West-Frise, qui prend sous la protection immédiate de Leurs Nobles & Grandes-Puissances le Major général Van-Ryssel, lui défend de donner communication de ses ordres à qui que ce soit. L'Ordre équestre, à l'exception du sieur de Wassenar de Starembourg, n'a pris aucune part à cette résolution, ainsi que six petites villes dont l'usage est de voter toujours avec la Noblesse.

La plupart des Membres de la Commission nommée par les États généraux pour se rendre en Zélande, & procéder en leur nom aux conférences qui devoient se tenir à la Chambre des Dix, pour régler les affaires de la Compagnie des Indes occidentales, s'étant excusés, Leurs Hautes-Puissances ont nommé une autre Commission qui tiendra ses conférences à la Haye.

Le sieur de Bramsen, Ambassadeur extraordinaire de la République à la Cour de France, est reparti pour Paris.

Les États de Hollande ont déjà tenu une conférence sur la proposition faite par la ville d'Amsterdam, pour pacifier les troubles qui se sont élevés dans la République, sur-tout dans les provinces de Gueldres & d'Utrecht, par la voie de la médiation des autres Confédérés, & pour établir des Commissaires qui travailleront à redresser les abus, à déterminer les différens pouvoirs, de manière à faire renaître l'harmonie entre les diverses branches de l'Administration.

De Versailles, le 29 Novembre 1786.

LE ROI a nommé à l'Abbaye de l'Esterp, Ordre de Saint-Augustin, diocèse de Limoges, l'Abbé d'Esponchès, Vicaire général de Senlis.

Le 26, le sieur Mathieu de Lépidor a eu l'honneur de faire exécuter devant Leurs Majestés un Motet de sa composition.

Le sieur Rigoley de Juvigny, Conseiller honoraire au Parlement de Metz, a eu l'honneur de présenter au Roi son Ouvrage, intitulé : *De la Décadence des Lettres & des Mœurs, depuis les Grecs & les Romains jusqu'à nos jours* *, dont Sa Majesté a bien voulu accepter la dédicace.

* Cet Ouvrage forme 1 vol. *in-8.°* qui se vend 5 liv. br. il y en a quelques exemplaires sur beau papier, *in-4.°* br. 10 liv. chez Mérigot le jeune, quai des Augustins, au coin de la rue Pavée.

De Paris, le 1.er Décembre 1786.

L'ACADÉMIE royale des Inscriptions & Belles-Lettres tint son assemblée publique d'après la Saint-Martin le 14 Novembre. La séance commença par la distribution du Prix qui a été adjugé au Mémoire du sieur *François Mengotti*, de Venise, dont le sujet consistoit à déterminer : *Quel fut l'état du commerce chez les Romains depuis la première guerre punique jusqu'à l'avènement de Constantin à l'Empire ?* Le sujet du Prix de Pâques 1788, est d'examiner : *Quelles ont été les différentes peuplades de Barbares transportées par les Empereurs Romains sur les frontières de l'Empire : en quel temps, pourquoi & comment se sont faites ces émigrations : & quelle a été l'influence de ces peuplades sur les loix, les mœurs, le langage des contrées où elles se sont établies ?* Le Prix sera une Médaille d'or de la valeur de 400 liv. Les Ouvrages seront adressés francs de port au Secrétaire perpétuel avant le 1.er de Décembre 1787. Le Prix destiné à l'Éloge historique de l'Abbé de Mably, est remis à la Saint-Martin 1787. Les Ouvrages, *écrits seulement en François*, seront remis avant le 1.er de Juillet de la même année (ces termes sont de rigueur). Le Prix sera une Médaille d'or de la valeur de 1200 liv.

Après ces annonces, le sieur Dacier fit l'Éloge historique du sieur *de Burigny*, Académicien-pensionnaire. Le reste de la séance fut occupé par la lecture des Mémoires suivans :

1.° *Sur les charrues des Anciens & sur les attributs des Divinités Égyptiennes*, par l'Abbé Mongez. L'Auteur prouve, 1.° que les Anciens connoissoient toutes les espèces de charrues modernes, simples, composées, à coutre, à oreilles & à roues; 2.° qu'ils avoient une bêche & quelques pratiques d'Agriculture plus avantageuses que les nôtres; 3.° que les Égyptiens pénétrés de reconnoissance pour leurs Divinités qu'ils croyoient avoir créé l'Agriculture, plaçoient dans leurs mains, en forme d'attributs, presque tous les instrumens de cet Art utile.

2.° *Sur les labyrinthes de la Grèce & de l'Italie*, par l'Abbé Brotier. Il en fait connoître l'origine, la situation, la décoration, les diverses formes & l'usage que les Arts en ont fait.

3.° *Sur les Médailles d'Alexandre-le-Grand*, par l'Abbé Leblond. L'Auteur, dans cette Dissertation, examine si quelques-unes des Médailles d'Alexandre-le-Grand nous offrent le portrait de ce Prince. Après avoir fait l'énumération de ses différentes Médailles, indiqué les circonstances dans lesquelles elles ont été frappées, & rendu compte de la variété des têtes qu'on y remarque, il s'est décidé pour celles qui présentent une tête de jeune homme couverte de la peau de lion. Et de la comparaison qu'il en a faite avec les textes des Auteurs anciens sur les traits & le caractère de tête d'Alexandre, il en a conclu que celle-ci offroit le portrait du conquérant de l'Asie contre-

l'opinion commune des Antiquaires, qui ont jugé que c'étoit celle d'Hercule jeune.

4.° *Sur le Gange, selon les Anciens, expliqué par le Gange selon les Modernes*, par le sieur Anquetil. L'Auteur, dans ce Mémoire qui n'est que l'extrait d'un Ouvrage considérable, compare & concilie avec l'état actuel du Gange les passages des Auteurs Grecs & Latins qui ont rapport à ce fleuve. Il termine son extrait par cette phrase: « Puissent les détails que présente cet Ouvrage, » réveiller notre ardeur pour des pays (la » Presqu'île de l'Inde, le Bengale, &c.) situés » sous un ciel pur, moins célèbres encore par » la richesse de leur sol que par la philosophie » sublime de leurs Sages (les Brahmes) & dont » les habitans doux, humains, paisibles, ont tou- » jours chéri le nom & le caractère François ».

Le temps ne permit pas à l'Abbé Garnier de lire son Mémoire sur *les Tableaux de Cebès*. Celui *sur la journée de la Saint-Barthélemi*, par le sieur Desormeaux, eut le même sort. L'Auteur chargé d'écrire l'Histoire de la *Maison de Bourbon*, n'a pû se dispenser de retracer dans son Ouvrage cette malheureuse journée, dont le Roi de Navarre & son cousin le Prince de Condé pensèrent être les premières victimes, & qui eut tant d'influence sur le reste de leur vie. Pour en parler avec plus d'exactitude, il a fait toutes les recherches qui pouvoient l'éclairer, & le précis de ces recherches est l'objet de ce Mémoire. Il y examine dans quel temps fut conçu le projet des massacres; il en fixe la naissance, en étudie les variations & les progrès jusqu'au moment de son exécution. Comme c'est la vérité qu'il cherche & non des prétextes pour justifier une opinion qu'il auroit adoptée d'avance, il ne s'en tient pas à des assertions hasardées ou mensongères, il compare les faits & les récits, les conjectures & les témoignages, les Acteurs & les Historiens, & il ne se rend qu'à ce qui lui paroît porter le sceau de la vérité.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

NOVEMBRE.	LUNDI 27.	MARDI 28.	MERCREDI 29.
Comp.e des Indes: Actions... 2500 l	2175.........	2172 $\frac{1}{2}$.........	2170, 67 $\frac{1}{2}$....
D.° $\frac{1}{4}$.es .. 1600 l	1375.........	....	....
D.° 8.es 312 l 10 s	....	....	....
D.° 25.es ... 100 l	....	....	....
B.t d'Emp. Oct. 500 l	432.........	432.........	432.........
Loterie Royale, *1780*.	....	....	....
Loterie d'Avril *1783*.	727.........	728.........	728.........
Loterie d'Octob. *idem*.	520 $\frac{1}{2}$, 20, 20 $\frac{1}{2}$..	520 $\frac{1}{2}$, 21.....	520 $\frac{1}{2}$.........
Emprunt de 125 mil.ons	3 $\frac{7}{8}$, 4.........	4 $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$.........	4 $\frac{1}{4}$, $\frac{3}{8}$.........
Emprunt de 80 mil.ons	13 $\frac{3}{4}$.........	13 $\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$, $\frac{3}{4}$.....	13 $\frac{3}{4}$.........

CHANGES du 29.	
Amsterdam.	53 $\frac{1}{4}$.
Londres...	28 $\frac{15}{16}$.
Hambourg.	193.
Madrid.	14 l 16 s
Cadix..	14 l 15 s
Livourne..	102 $\frac{1}{2}$.
Gènes....	95 $\frac{1}{2}$.
Lyon....	$\frac{1}{8}$ au pair.

LIVRES NOUVEAUX. Abrégé méthodique de la Géographie ancienne & moderne pour l'instruction de la jeunesse, par M. l'Abbé Boutillier, *in-12* rel. 3 liv. chez Servieres, rue Saint-Jean-de-Beauvais, où se trouvent les nouvelles Instructions sur l'Histoire de France, par M. Vetour, rel. 3 liv. — Aux Cultivateurs, dialogue entre un vieil Agronome & un jeune Cultivateur, *in-12*. — Cécile, fille d'Achmet III, Empereur des Turcs, 2 parties *in-12*. — Dictionnaire universel de Police, par M. Desessarts, tome 2, *in-4.°* chez Moutard, rue des Mathurins. — Les Chiffons, ou mélanges de raison & de folie, par Mademoiselle Javotte, Ravaudeuse au coin de la rue.... faubourg Saint-Germain, dédiés au Cousin Jacques, *in-12*, 1.er paquet; chez Cailleau, rue Gallande, n.° 64. — Histoire naturelle des Poissons, par Block, 21 & 22.e cahiers. — Manuel des oisifs, ou Charades; chez Leboucher. — Œuvres de Madame Riccoboni, seule édition avouée par elle même, 8 vol. *in-8.°* ornés de 24 fig. 28 liv. 16 s. les tomes 4, 5, 6 & 8 séparés 14 liv. 8 s. chez Volland, quai des Augustins, n.° 25. — Les Campagnes du Maréchal de Luxembourg, 4 vol. *in-fol.* 72 liv. au lieu de 144; chez le même. — Ordonnances & Règlemens concernant la Marine, *in-4.°* chez Moutard. — Œuvres d'Hypocrate, Aphorismes, traduites par M. Lefebvre de Villebrune; chez Barrois jeune, quai des August. — GRAVURES. Costumes civils de tous les peuples connus, par P. Silvain, 36.e livraison. — Portraits des grands Hommes, Femmes illustres & Sujets mémorables de France, gravés en couleur. — Trois Etudes de M. Julien; savoir, l'Effronterie, la Vanité, &c. — MUSIQUE. La Chasse, par Muzio Clementi; chez Porro & la dame Baillon, rue du petit Reposoir. — Nouvelle suite de pièces d'harmonie pour 2 cors, clarinettes, deux bassons, par M. Ozi, n.° 20, contenant l'ouverture & les airs du Faux-serment, 6 liv. chez le sieur Boyer, rue de Richelieu, à l'ancien café de Foi; la dame Lemenu, rue du Roule. — 6 Duos pour 2 violons, d'une difficulté progressive, à l'usage des commençans, par M. Cambini, 7 liv. 4 s. chez les mêmes. — 6 Quatuors concertans pour 2 violons, alto & violoncelle, par M. Stamitz, 9 liv. chez les mêmes. — Dixième & dernier concerto pour la clarinette, par M. Michel, 4 liv. 16 s. chez les mêmes. — 6 Trio concertans pour violon, alto & violoncelle, par Schroetter, 9 liv. chez les mêmes — N.° 18 de pièces d'harmonie, par Wandevaghen, composé de marches & pas redoublés, pour 2 cors, 2 clarinettes, &c. 6 liv. l'abonnement des 12 n.os 48 liv. chez Leduc, rue du Roule, n.° 6. — 3 Symphonies à grand orchestre, par M. Janson, 9 liv. chez le même.

SUPPLÉMENT

SUPPLÉMENT À LA GAZETTE
Du Vendredi 1.er Décembre 1786.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Qui ordonne l'essai, pendant trois ans, de la conversion de la Corvée en une prestation en argent.

Du 6 Novembre 1786.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

LE ROI, à son avènement au Trône, a porté ses premiers regards sur l'objet de la construction & de l'entretien des routes de son royaume. Une loi bienfaisante a signalé le commencement de son règne par l'abolition de la Corvée en nature, dont l'expérience avoit dévoilé tous les vices. Si Sa Majesté a cru devoir suspendre l'exécution de cette sage disposition, parce qu'Elle a senti les inconvéniens attachés au mode qui lui avoit été proposé pour remplacer cette charge publique, Elle a autorisé en même temps les Administrateurs de ses provinces à s'assurer par différens essais, du moyen le plus propre à remplir ses vues. Telle est l'origine de la faculté accordée dans une grande partie du royaume, aux Communautés, de se racheter, à prix d'argent, de leurs tâches; méthode plus douce sans doute & plus favorable qu'un service forcé, mais susceptible d'une multitude d'abus, & dont l'usage a seulement convaincu Sa Majesté qu'il n'étoit point de forme qui ne fût préférable à celle du travail en nature. Cependant Sa Majesté ayant reconnu que ces diverses tentatives, faites suivant des méthodes différentes, produisoient des variétés sans nombre dans une Administration dont les principes doivent être les mêmes pour tout le royaume, Elle a résolu d'ordonner un essai uniforme & général du nouveau régime qu'Elle a cru devoir adopter; & dans la vue de s'assurer davantage de la préférence qu'il pourroit mériter, Elle a jugé à propos de réunir les avis de tous les Commissaires de son Conseil, chargés de l'exécution de ses ordres dans ses provinces, lesquels ont paru unanimement convaincus de la nécessité de proscrire l'usage de la Corvée, & d'en soumettre le rachat à des règles fixes. Sa Majesté, toujours attentive aux intérêts de ses Sujets, a considéré qu'en effet une prestation pécuniaire substituée à la Corvée, & répartie au marc la livre des impositions roturières, remédieroit en même temps aux inconvéniens attachés au travail en nature, & à ceux qui auroient résulté de la base de répartition indiquée par l'Édit de 1776: Que cette contribution purement locale, ne pouvoit être regardée comme un accroissement d'impositions, puisqu'elle n'étoit que la représentation, fort adoucie, d'une charge beaucoup plus onéreuse, & qui existe depuis long-temps; d'ailleurs, en évaluant en argent, au plus bas prix, les journées de bras & de voitures, & en calculant d'un autre côté la perte de temps résultante, soit de l'espace que les Communautés avoient à parcourir pour se rendre sur les ateliers, soit de la négligence, de l'impéritie & du défaut de volonté d'Ouvriers non salariés, Le Roi a reconnu que la contribution représentative se porteroit à peine à la moitié du montant de l'évaluation de ces journées pour la même quantité d'ouvrages; qu'en outre, ces ouvrages faits par des Entrepreneurs solvables, suivant les principes de l'art, ne donneroient plus lieu à ces refections multipliées que la mauvaise exécution des tâches rendoit nécessaires, ce qui procureroit à ses Sujets un soulagement inappréciable; que cette contribution pécuniaire deviendroit bien moins sensible lorsqu'elle s'étendroit sur l'universalité des Communautés qui profitent toutes plus ou moins de l'avantage des routes, tandis que, suivant le régime des Corvées, on ne pouvoit appeler aux travaux que celles qui se trouvoient dans une distance déterminée des ateliers: Que non-seulement toutes les Communautés acquitteroient leur part de la contribution représentative de la Corvée, mais que cette contribution seroit supportée par tous les sujets taillables indistinctement; au lieu qu'un nombre considérable d'entre eux, & les plus aisés, étoient affranchis de la Corvée, non à raison de véritables priviléges qui, suivant la constitution de l'État, ne sont accordés qu'à quelques classes distinguées des Sujets de Sa Majesté, mais à raison

de l'incompatibilité de leurs professions avec le travail corporel. Sa Majesté voit encore avec satisfaction que cette contribution, qui ne pourra jamais excéder la proportion du sixième de la taille & de ses accessoires, mais qui se trouvera toujours au-dessous lorsque les besoins des provinces seront inférieurs à ce taux, non-seulement ne sera point une charge accablante pour ses Peuples, mais deviendra au contraire un moyen précieux de vivification dans son royaume, puisque les fonds levés dans chaque province y seront invariablement consommés, & opéreront une circulation d'autant plus avantageuse à la classe indigente, qu'elle sera encore favorisée par l'attention de diviser les ouvrages en autant d'ateliers qu'il sera possible.

Les principes d'équité & de bienfaisance qui dirigent les vues de Sa Majesté, ne peuvent permettre de douter que son intention ne soit de laisser dans les Provinces tous les fonds qui y sont levés pour les travaux de leurs grandes routes. Sa Majesté l'a manifesté de la manière la plus frappante, en abandonnant désormais à chaque généralité l'emploi de l'imposition qu'elle supporte pour les ouvrages d'art des routes; Elle n'a point attendu que sa justice & sa bonté fussent provoquées sur cet objet, pour ordonner que les fonds provenans de cette imposition fussent à l'avenir consommés en totalité dans les provinces où ils auroient été levés; Elle entend, par cette disposition, s'interdire la faculté d'en appliquer le produit à un autre usage, & rassurer ses Peuples sur l'inégalité de leur distribution. Sa Majesté étend plus loin encore sa prévoyance: Pour empêcher que la contribution représentative de la Corvée ne puisse être distraite, dans aucun temps, de sa destination, Elle en ordonne l'emploi suivant une forme particulière qui en rendra la distraction aussi impossible que celle des charges locales, puisqu'à mesure que le recouvrement de la contribution se fera, il n'entrera dans les mains des Receveurs que pour les rembourser de leurs avances, en sorte que la dépense sera faite avant que les fonds destinés à la payer soient levés. Toutes ces considérations réunies, mûrement examinées dans le Conseil de Sa Majesté, & pesées dans sa sagesse, l'ont persuadée qu'Elle ne pouvoit pourvoir plus efficacement au soulagement de ses Sujets, qu'en substituant une contribution pécuniaire à la Corvée en nature; cependant comme l'expérience peut seule bien constater les avantages de ce changement, Sa Majesté a résolu de ne l'établir que pour un temps limité, pendant lequel ses Sujets auront la liberté de faire connoître leur vœu sur la méthode qui leur paroîtra la moins onéreuse; se réservant, après ce délai, de déclarer définitivement ses intentions sur un objet tellement lié au bonheur de ses Peuples, qu'il méritera toujours de sa part une attention particulière. A quoi voulant pourvoir: Ouï le rapport du sieur de Calonne, Conseiller ordinaire au Conseil royal, Contrôleur général des finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

LES fonds levés dans chacune des Généralités du Royaume pour la confection des ouvrages d'art de ses routes, & qui font partie du Brevet général des Impositions dont la formation a lieu chaque année, en exécution de la Déclaration du 13 février 1780, seront à l'avenir & à compter du 1.er janvier 1787, remis à la disposition des sieurs Intendans & Commissaires départis, pour être employés à leur destination, d'après les états du Roi dans la forme ordinaire; & pour la généralité de Paris, à la disposition du sieur Intendant au département des ponts & chaussées, pour être pareillement employés, sur ses ordres, & sur les mandemens des Trésoriers de France au Bureau des finances de ladite généralité, conformément à ce qui s'est pratiqué jusqu'à présent.

Art. 2. A commencer du 1.er Janvier 1787, tous les travaux des grandes routes seront exécutés dans tout le Royaume, pendant les années 1787, 1788 & 1789, au moyen d'une prestation ou contribution en argent représentative de la Corvée.

Art. 3. LADITE contribution sera réglée chaque année, en raison des ouvrages qui auront été reconnu nécessaires, & sera répartie sur toutes les Communautés, de manière qu'elle ne puisse jamais excéder le sixième de la Taille, des Impositions accessoires & de la Capitation roturière réunies pour les lieux taillables, non plus que les trois cinquièmes de la Capitation roturière pour les Villes ou Communautés franches ou abonnées, ainsi que pour les pays de Taille réelle.

Art. 4. TOUS les contribuables assujettis à la Taille ou à la Capitation roturière le seront également à ladite prestation représentative de la Corvée, & ce nonobstant toute exemption dont ils auroient joui jusqu'à présent.

Art. 5. LADITE répartition sera faite indistinctement, & sans exception, sur tous les individus taillables ou sujets à la Capitation,

roturière; les rôles seront vérifiés & rendus exécutoires par les sieurs Intendans & Commissaires départis, ou tels de leurs Subdélégués qu'il leur plaira commettre.

Art. 6. Il sera adressé, dans le courant du mois de Septembre de chaque année, ou plus tôt s'il est possible, & pour cette année, avant le 30 Novembre seulement, 1.° un état détaillé par Communautés, des fonds que devra fournir chacune d'elles, & au total chaque généralité, pour être employés, l'année suivante, au payement de l'Adjudicataire de chaque atelier; 2.° un état dressé dans la forme des états du Roi en usage pour les ouvrages d'art des ponts & chaussées, & qui contiendra tant l'indication des travaux auxquels il pourra être jugé convenable d'employer ces fonds, que les noms des Communautés, en observant de diviser les travaux en autant d'ateliers qu'il sera possible, pourvu que chaque atelier soit assez considérable pour procurer à l'Adjudicataire un bénéfice suffisant.

Art. 7. Il sera chaque année rendu pour chaque généralité un arrêt particulier, pour approuver les ouvrages proposés & ordonner l'Imposition nécessaire pour y pourvoir; cet arrêt contiendra en outre toutes les dispositions relatives aux différences que pourront exiger les localités.

Art. 8. Aussitôt après la réception de l'Arrêt mentionné dans l'article précédent, il sera envoyé par l'Intendant ou son Subdélégué, à chacune des Communautés, un mandement ou avertissement qui lui indiquera, 1.° le jour de l'adjudication des ouvrages de l'atelier dans lequel sa tâche sera comprise; 2.° le montant de sa contribution & de celle des autres Communautés appelées au même atelier; 3.° la nature & la quantité des travaux à exécuter ainsi que leur évaluation en bloc.

Art. 9. Au jour indiqué par le sieur Intendant ou son Subdélégué, il sera passé, sans frais, sur affiches & publications, des adjudications publiques & au rabais, des ouvrages neufs, à la charge par les Adjudicataires de ces ouvrages, de les entretenir jusques & compris l'année 1789; & quant aux routes anciennement faites, & en état d'être mises dès-à-présent à l'entretien, il en sera passé des baux d'entretien pour trois années, dans la même forme d'adjudications publiques, & au rabais.

Art. 10. Ne seront admis aux adjudications que des Entrepreneurs dont la capacité & la solvabilité soient reconnues, & qui fournissent des cautions solvables.

Art. 11. Dans le cas où le rabais des adjudications sur le montant des estimations produiroit des revenans-bon, le montant en sera employé la même année, si faire se peut, ou la suivante, en augmentations d'ouvrages; & dans le cas au contraire où l'excédant des adjudications sur le montant des estimations produiroit un *déficit*, l'Entrepreneur en sera payé sur la contribution de l'année suivante.

Art. 12. La réception des ouvrages exécutés par les Adjudicataires se fera par les Ingénieurs des ponts & chaussées, & ils délivreront, suivant les progrès de l'ouvrage, à l'Adjudicataire, des certificats d'à-compte & de réception définitive.

Art. 13. Pourront les Communautés nommer par délibération, soit des Préposés *ad hoc*, soit leurs Syndics, pour prendre connoissance des devis & conditions de l'adjudication, assister auxdites adjudications, ainsi qu'aux indications & aux réceptions d'ouvrages, & faire tels dires & réquisitions qu'ils croiront convenables; lesquelles réquisitions néanmoins ne pourront arrêter les opérations, & seront jugées par le sieur Intendant, sauf l'appel au Conseil; seront à cet effet, les Communautés averties du jour de l'adjudication, de la distribution du travail & de sa réception, par des affiches apposées à la porte de l'église paroissiale par le Syndic.

Art. 14. Il sera permis aux Communautés qui auront reconnu, dans le cours de l'année ~~prochaine ou des deux~~ suivantes, que la contribution en argent leur est moins favorable que le travail en nature, d'adresser au sieur Intendant & Commissaire départi, leurs représentations à cet égard, par une délibération rédigée dans une assemblée générale tenue suivant les formalités requises. Il sera dressé, par chaque Intendant, un état de toutes les délibérations de ce genre qu'il aura reçues dans le cours de chaque année, lequel état sera par lui envoyé au Conseil, dans le courant du mois de septembre; en sorte que, sur le compte qui en sera rendu à Sa Majesté, Elle puisse connoître quel est le vœu commun des Sujets de son Royaume pour la contribution en argent, ou pour la contribution en nature.

Art. 15. Les deniers provenans de la contribution de chaque Communauté seront levés en vertu d'un rôle séparé, par le même Collecteur chargé du recouvrement des Impositions ordinaires, & remis aux Receveurs particuliers des finances de l'élection, dans les termes prescrits par les Règlemens pour le payement des autres Impositions, sans néanmoins que leur destination puisse jamais être confondue sous aucun prétexte; & seront les contribuables en retard contraints par les mêmes voies & dans la

même forme que pour les charges locales des Communautés.

Art. 16. Les Receveurs particuliers verseront le produit de leur recette, à fur & à mesure, dans la Caisse de la recette générale des finances établie dans le chef-lieu de chaque Province, à l'effet de rembourser les Receveurs généraux, chacun pour leur exercice, des avances qu'ils auront faites pour le payement des ordonnances expédiées successivement sur eux, par le sieur Intendant & Commissaire départi pour la confection des chemins qui auront été approuvés, en la forme prescrite par l'article VII du présent arrêt; lesdites ordonnances devront être accompagnées des certificats délivrés par les Ingénieurs des ponts & chaussées, conformément à l'article XII ci-dessus.

Art. 17. Dans le cas où, par des circonstances imprévues, & qui ne peuvent être qu'infiniment rares, quelques parties d'ouvrages seroient tellement en retard, que les Receveurs généraux n'eussent pas eu à faire, pour ces mêmes parties, les avances mentionnées au précédent article, & où ils auroient reçu les fonds destinés au payement desdits ouvrages, ne pourront lesdits Receveurs généraux disposer d'aucune portion desdits fonds, pour tout autre usage que pour le payement desdits ouvrages, auquel ils pourront être contraints, même par corps, comme pour les deniers de Sa Majesté.

Art. 18. Il sera imposé en sus de la contribution de chaque Communauté, Dix deniers pour livre, savoir; Quatre deniers pour les taxations des Collecteurs; Trois deniers pour celles des Receveurs particuliers, & pareils Trois deniers pour tenir lieu aux Receveurs généraux des finances, de toutes taxations & intérêts de leurs avances; & au moyen de ladite rétribution, ils seront tenus d'acquitter lesdites ordonnances aussitôt qu'elles seront présentées à eux ou à leurs Commis à la recette générale établie dans le chef-lieu de chaque généralité.

Art. 19. Les Receveurs particuliers compteront aux Receveurs généraux des finances du produit de cette partie de leur recouvrement, ainsi qu'ils sont dans l'usage de le faire pour leurs recettes ordinaires, mais par un compte distinct & séparé; auquel effet ils seront tenus de remettre auxdits Receveurs généraux, en comptant avec eux, les états arrêtés pour la contribution des Communautés de chaque élection; lesdits Receveurs généraux compteront ensuite, aussi par un compte particulier, pardevant les sieurs Intendans & Commissaires départis seulement, des sommes qui auront été versées dans leurs caisses par les Receveurs particuliers pour cet objet; la recette desdits comptes sera justifiée, tant par le double de ceux des Receveurs particuliers, arrêtés par lesdits Receveurs généraux, que par les états de la contribution des Communautés, qui leur auront été remis par lesdits Receveurs particuliers, & la dépense par les Ordonnances revêtues de l'acquit des Adjudicataires, & accompagnée des certificats des Ingénieurs des ponts & chaussées.

Art. 20. La forme introduite récemment dans les généralités de Bourges & de Montauban, qui diffère peu de celle ordonnée par le présent arrêt, continuera d'être observée pendant les années 1787, 1788 & 1789.

Art. 21. Enjoint Sa Majesté aux sieurs Intendans & Commissaires départis dans ses provinces, & au sieur Intendant au département des ponts & chaussées, de tenir la main, chacun en droit soi, à l'exécution du présent arrêt; attribuant à cet effet auxdits sieurs Commissaires départis dans les différentes généralités, toute cour & juridiction, sauf l'appel au Conseil, icelle interdisant à toutes ses Cours & autres Juges, à peine de nullité, cassation de procédures & de tous dépens, dommages & intérêts; & sera le présent arrêt, lû, publié & affiché par-tout où besoin sera.

Fait au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Fontainebleau le six novembre mil sept cent quatre-vingt-six.

Signé LE B.[on] DE BRETEUIL.



A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.



De Copenhague, le 6 Novembre 1786.

L'EXPÉDITION ordonnée par le Gouvernement pour la recherche de l'ancien Groenland, a pour objet d'ajouter aux découvertes de ce siècle, & de r'ouvrir avec cette contrée, une communication qui ne peut qu'être avantageuse à ses Habitans ignorés aujourd'hui du reste de la terre. Le sieur Lovenhorn, Capitaine & Aide-de-camp général, après avoir commencé cette recherche, partit d'Havnefiord en Islande, le 8 Août, laissant les sieurs Egede & Rothe, Lieutenans de la Marine royale, avec un Yacht & 9 hommes, y compris un Pilote, pour la continuer. En attendant la relation de leur expédition, leurs parens ont fait imprimer l'extrait des lettres qu'ils en ont reçues, & dont les détails peuvent piquer la curiosité.

Ils levèrent l'ancre le 8 Août, dirigeant leur cours au 66.e degré Nord; forcés de revirer par la grande quantité de glaçons flottans qu'ils rencontrèrent; ils allèrent au 65.e degré 20 minutes de latitude méridionale, où ils trouvèrent la terre qu'ils cherchoient; ils en étoient selon leur estime, à 10 milles de distance, & comme le temps étoit serein, ils l'eurent continuellement en vue: il ne s'offroit à leurs yeux dans une étendue de 16 à 20 milles, que des rochers escarpés, couverts de neige & de glace; ils crurent pourtant appercevoir des endroits dépouillés de neige & revêtus d'herbe & de mousse: ils jettèrent la sonde à plusieurs reprises, mais à 100 brasses ils ne trouvèrent point encore de fond. Le 17 Août ils observèrent que la glace bordoit la côte; à mesure qu'ils s'avançoient, ils entendoient le choc des glaçons qui s'entre-heurtoient; ils étoient si près les uns des autres qu'il étoit impossible de s'ouvrir un passage, & si mobiles qu'on ne pouvoit s'exposer à marcher dessus; ne voyant aucun espoir d'arriver à terre, les glaçons d'ailleurs commençant à s'entasser autour d'eux, ils furent obligés de se retirer. Arrivés le 20 Août au 64.e degrés 50 minutes de latitude septentrionale, ils virent encore une terre qui vraisemblament est jointe à celle qu'ils avoient d'abord découverte: ils essayèrent d'en approcher, & malgré les monceaux énormes de glaces qu'ils avoient continuellement devant eux, ils parvinrent à une distance de 3 milles de la côte; là, ils prirent vue sur une étendue de 16 à 20 milles; obligés bientôt de revirer, ils portèrent au Sud & revinrent à la distance de 15 milles du point qu'ils venoient de quitter. S'étant avancés de nouveau à 3 milles de la côte, ils reconnurent que la mer formoit en s'enfonçant dans les terres, un golfe long & large dont ils ne purent découvrir l'extrémité: ils rasèrent la côte au milieu des glaçons jusqu'à ce que la crainte d'en être enveloppés les força de s'éloigner. Deux de leurs Matelots qui avoient été en Groenland, assuroient qu'on n'en rencontroit pas de si gros au détroit de Davis. Ils tirèrent à l'Est, ensuite au Nord, & essayèrent à trois reprises d'entrer dans le golfe sans pouvoir y réussir. Un gros temps d'Est qu'ils éprouvèrent le même soir & qui les enveloppa de glaces, les força d'interrompre leurs recherches. Le reste de leur navigation fut pénible & accompagné de dangers; ils éprouvèrent le 24 Août une houle si violente, que leur Bâtiment fut deux minutes sans pouvoir se redresser; le lest changea de place, la Chaloupe, les vergues de rechange, la gesole, les cordages, tout s'étoit porté d'un seul côté sous le vent; les voiles amarrées furent enlevées par la tempête, le Vaisseau marchoit sur le flanc, & la mer rouloit sur le pont avec la même impétuosité dont elle bat les rochers sur lesquels elle s'élance; lorsque le 18 Septembre ils jetèrent l'ancre dans le port de Holmen, le Bâtiment qui n'étoit point entièrement redressé, inclinoit encore de 10 degrés. Le 22 ils remirent à la voile en même temps que le Capitaine Lorentzen qui s'étoit chargé de porter leurs dépêches à Copenhague; & il paroît que ce dernier périt dans une tempête qui s'éleva le même soir, pendant laquelle ils se réfugièrent entre deux petites îles où la mer porta le lendemain des débris qu'ils jugèrent

être ceux du Bâtiment du Capitaine Lorentzen. Le 27 Septembre ils arrivèrent à Havnefiord en Islande, où ils se proposent d'hiverner, pour remettre en mer au beau temps, & essayer d'aborder la terre qu'ils ont découverte.

De Vienne, le 15 Novembre 1786.

L'EMPEREUR a donné le Régiment vacant de Charles Colloredo, au Feld-Maréchal-Lieutenant Comte de Mitrowscky.

L'Abbé Lakenbauer, Directeur du Séminaire général de cette ville, a été nommé à l'Évêché de Brinn, vacant par la mort du Comte Chorinsky. Le nouveau Prélat, né à Braunau en Bohême, le 31 Janvier 1741, fit ses études à Prague, entra en 1759 dans l'Ordre de Saint Lazare, fut ordonné Prêtre en 1764 & desservit deux ans en qualité de Chapelain une paroisse de village, d'où il passa à l'Hôpital de Presbourg; ses talens pour la chaire le firent appeler à Vienne; il prêcha pendant cinq ans en présence de la Cour; en 1783, lors du nouveau Règlement des Paroisses, il fut pourvu de la Cure de Saint Charles; il eut la même année la direction du Séminaire général, & c'est en récompense de 22 ans de travaux qu'il a été élevé au Siége de Brinn, avec 12,000 florins de revenu.

Le Prince Archevêque de Salzbourg est arrivé ici le 4 de ce mois.

De Prague, le 8 Novembre 1786.

LE Comte de Nostitz, Président du Conseil du Gouvernement, ouvrit, le 16 du mois dernier, l'Assemblée des États, & fit en langue du pays les propositions du Souverain.

Il est tombé le 4 beaucoup de neige, & tous nos environs en sont couverts; le froid est devenu très-rigoureux, & la Moldau est prise.

De Berlin, le 12 Novembre 1786.

LE ROI a avancé le Prince Royal au grade de Capitaine, & le Prince Louis son second fils, à celui de Porte-étendard du premier bataillon des Gardes. Sa Majesté a en même temps augmenté le revenu de ces deux Princes de 4000 rixdal. pour chacun; Elle a fait remettre à chacun des Soldats des trois bataillons des Gardes le legs de 2 rixd. que leur a fait le feu Roi. On assure qu'il sera formé une nouvelle compagnie dans ce Corps; le traitement fixe des Chefs de compagnie est de 1200 rixdal. par an.

On doit exercer à tirer à la manière de Chasseurs un certain nombre d'homme de chaque compagnie d'Infanterie.

Sa Majesté, pendant son séjour à Breslau a donné à la Maison-de-ville une somme dont les intérêts seront au profit des pauvres.

De Livourne, le 4 Novembre 1786.

LE Commerce de ce port devient toujours plus florissant; il est arrivé à la rade plusieurs Bâtimens, & il y en a un grand nombre qui se disposent à y entrer; quelques-uns viennent de Terre-Neuve, & les autres de divers ports d'Angleterre.

Une lettre de Tanger, en date du 25 Août dernier, offre les détails suivans.

Abdelmelek, fils aîné du Pacha qui commande en cette ville, est parti avec une escorte de 100 chevaux pour Tetuan, où il va porter une somme de 100,000 sequins Vénitiens que l'Empereur de Maroc destine aux pauvres Schérifs de la Mecque; le fils de Sa Majesté qui doit s'y rendre en pélerinage, les transportera & les distribuera lui-même. Le Pacha a instruit ces jours derniers le Consul de Portugal qu'il avoit reçu ordre de son Souverain de faire présent à chaque Vaisseau de guerre de sa Nation qui entrera à l'avenir dans ce port, de 100 quintaux de pain, 200 poules, 20 bœufs, 30 moutons, & des fruits ou légumes pour la valeur de 10 ducats. L'Empereur de Maroc a affranchi en même temps les Vaisseaux de guerre Portugais de tout impôt sur les denrées qu'ils achèteront dans le pays. Le sieur Barclay, Consul des États-unis dans les ports de la Bretagne, est arrivé aujourd'hui ici; on dit qu'il est chargé par le Congrès de négocier un Traité d'amitié avec l'Empereur de Maroc.

De Londres, le 27 Novembre 1786.

LA Maison de la Princesse Charlotte, qui est entrée dans sa 21.e année, sera faite l'été prochain; on se propose d'acheter pour elle la maison de Gunnersbury, qui appartenoit à la Princesse Amélie.

On parle toujours d'un projet de mariage pour une des Princesses filles de Leurs Majestés. Nos Papiers observent que la somme allouée aux Princesses du sang Royal dans ces circonstances, est de 100,000 liv. st. Cependant la Princesse Amélie, épouse du feu Stadhouder de Hollande & mère du Stadhouder actuel, n'en eut que 80,000, mais on y joignit une pension de 5000, dont elle jouit pendant 26 ans.

Il paroît décidé que le Parlement ne reprendra pas ses séances avant le mois de Janvier prochain. On prétend que le dessein du Ministère en en reculant l'ouverture est de donner plus de temps aux Membres pour examiner le Traité de navigation & de commerce conclu avec la France, & établir leur opinion sur ce sujet.

Le produit des douanes du dernier quartier a été fort au-dessous de ce qu'on en espéroit; on craint que cette circonstance n'embarrasse le Ministère & ne rende difficile l'exécution de l'engagement qu'il a pris de remettre 250,000 liv. sterl. aux Commissaires chargés de la réduction de la dette nationale; on espere cependant que cet embarras ne sera que momentané & que l'excédant de la recette de l'accise dédommagera du *déficit* de celle de la douane.

La seule addition que la liste des Capitaines de la Marine a reçue depuis 1784, est le nom du Prince Guillaume-Henri, qui est maintenant en cette qualité à la station de Terre-Neuve.

On mande de Brighthelmstone, que la batterie qui y est élevée s'est écroulée ces jours derniers; on en attribue la cause à la mer qui l'environne de trois côtés; comme personne ne se trouvoit à portée, cet évènement n'a eu rien de f neste; les maisons voisines ont seulément été endommagées. La mer a entraîné quelques canons, & on a mis les autres en sûreté.

Les lettres d'Aldborough dans le comté de Suffolck, portent que mercredi dernier, on y a essuyé un ouragan violent, qui a causé beaucoup de désastres dans tous les lieux qui se sont trouvés dans sa direction. Plusieurs arbres ont été déracinés. Un malheureux qui travailloit a été enlevé & porté dans un puits qui se trouvoit à peu de distance, & dans lequel il s'est noyé.

Jeudi dernier, John Bishop & sa femme sont morts à Norwich; ils étoient âgés l'un & l'autre de 88 ans, & il y en avoit 57 qu'ils étoient mariés. La femme est morte la première; le mari qui sentoit qu'il n'avoit que quelques heures à lui survivre, n'a pas voulu qu'on l'enlevât d'auprès de lui; il l'a suivie en effet 5 heures après; & conformément à leur vœu, ils ont été déposés dans le même tombeau.

De la Haye, le 20 Novembre 1786.

On assure que selon le rapport de la Cour provinciale de Gueldres, il y a eu 131 maisons pillées à Hattem & à Elburg; les États de la province semblent n'avoir regarde ce rapport que comme une simple notification, puisqu'au lieu d'ordonner les réparations du dommage & les recherches nécessaires contre les auteurs, ils ont remis la décision de cette affaire.

Le Conseil d'État a demandé connoissance des informations faites dans ces deux villes.

Le Comte de Bylandt, Vice-Amiral de la République, qui avoit été chargé du commandement de la Flotte destinée pour Brest, a réclamé & obtenu la protection des États de Gueldres; ils lui ont défendu de comparoître devant aucun Tribunal quelconque pour y répondre de sa conduite dans cette occasion. Cette circonstance peut retarder les opérations de la Commission, composée de trois Membres de chacun des quatre Colléges de l'Amirauté, chargée par les États généraux de prononcer définitivement sur cette affaire: cependant, comme le Vice-Amiral & les autres Officiers furent entendus il y a deux ans dans la première enquête civile, on pourra peut-être se passer d'un second interrogatoire.

Des trois quartiers qui forment les décisions aux États de Gueldres, celui du comté de Zutphen avoit proposé d'intenter un procès criminel au Baron de Capellen de Marsch, l'un des Membres intégrans de l'assemblée provinciale de ce quartier; sa protestation avoit paru à la Cour de Justice un fondement suffisant; mais les deux autres quartiers ont rejeté cette proposition.

De Versailles, le 3 Décembre 1786.

Le Marquis de Lasteyrie du Saillant, qui avoit précédemment eu l'honneur d'être présenté au Roi, a eu, le 28 du mois dernier, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le sieur Didot l'aîné a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté *le Discours* de Bossuet *sur l'Histoire Universelle*, en 2 vol. *in*-8.° faisant partie de la Collection des Auteurs classiques François & Latins, qu'il imprime par ordre du Roi pour l'éducation de Monseigneur le Dauphin *.

Le sieur Blin, Imprimeur en taille-douce, a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale, la première livraison des Portraits des grands Hommes, Femmes illustres & Sujets mémorables de France, gravés & imprimés en couleurs **.

De Paris, le 5 Décembre 1786.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 20 Mars, portant règlement entre les Pêcheurs françois & étrangers de Marseille.

* Ces 2 vol. imprimés avec les caractères du sieur Didot l'aîné sur papier vélin de la fabrique des sieurs Matthieu Johannot d'Annonay, se trouvent chez lui rue Pavée Saint-André-des-Arts. Prix 30 liv. broch.

** Cet Ouvrage, proposé par souscription, se trouve chez le sieur Blin, place Maubert, n.° 17, vis-à-vis la rue des Trois-portes.

Autre du 20 Avril, portant règlement pour les Calfats de Marseille.

Autre du 11 Septembre, qui ordonne l'exécution d'une délibération prise le 7 Juillet dernier par les Agens de change de Paris, pour régler le choix de leurs Commis ainsi que leur service & leurs obligations.

Deux autres du 28, qui ordonnent que Jean-Baptiste Poinsignon sera mis en possession des droits de contrôle & autres y joints, & des droits sur les papiers & parchemins timbrés en Roussillon, pour l'espace de Six années, qui commenceront au 1.er Janvier 1787.

Arrêt du Conseil, du 29 Septembre, qui ordonne que les contestations qui pourront naître entre les Propriétaires des terreins & les Entrepreneurs des mines, continueront d'être portées devant les sieurs Intendans & Commissaires départis dans les provinces du Royaume.

Autre du 30 Septembre, qui permet aux Administrateurs de la Compagnie des Indes de faire faire des balanciers & planches nécessaires pour graver les nouveaux plombs & bulletins qui doivent servir à la marque des mousselines & toiles de coton que ladite Compagnie fera vendre à l'avenir.

Autre de même date, qui nomme les Administrateurs & Employés qui doivent signer les 20,000 nouvelles portions d'intérêts créées par Arrêt du Conseil du 21 Septembre dernier.

Autre du 13 Octobre, qui déclare de nul effet après un délai de trois mois, les passeports expédiés par la Compagnie des Indes pour l'entrée des toiles de coton blanches & peintes.

Autre du 22, qui fixe le nombre des quittances que doivent fournir à leurs Payeurs les Particuliers qui ont fait des spéculations en rentes viagères sur plusieurs têtes.

Autre du 2 Novembre, pour la prise de possession du bail des Fermes générales, sous le nom de Jean-Baptiste Mager.

Arrêt de la Cour des Monnoies, du 13, qui renouvelle très-expressément les défenses de faire le billonnage des espèces d'or & d'argent.

Françoise-Armande de Reilhac de Saint-Paul, Baronne de Boussac, épouse de Jean-Baptiste de Carbonnieres, Marquis de Saint-Brice, Baron de Boussac, Seigneur de Lavigne, Chamberry & autres lieux, est morte à Paris le 16 Novembre.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie royale de France, le 1.er de ce mois, sont: 86, 44, 2, 78, 71. Le prochain Tirage se fera le 16 du même mois.

Le payement des Rentes de l'Hôtel-de-ville de Paris en est à la lettre *M.*

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

Novembre.	Jeudi 30.	*Décembre.* Vendredi 1.er	Samedi 2.	Changes du 2.
Comp.e des Ind. Actions... 2500l	2167 $\frac{1}{2}$, 70....	2170........	2170,........	Amsterdam. 53 $\frac{1}{8}$.
D.° 16.es.. 1600l	1380.........	....	....	Londres... 28 $\frac{15}{16}$.
D.° 8.es 312l 10s	....	....	....	Hambourg. 193.
D.° 25.es... 100l	....	....	....	Madrid. 14l 16s
B.t d'Emp. Oct. 500l	432.........	432.........	432.........	Cadix.. 14l 15s
Loterie d'Avril *1783.*	729.........	729.........	728, 27......	Livourne.. 102 $\frac{1}{2}$.
Loterie d'Octob. *idem.*	522.........	522, 21 $\frac{1}{2}$, 21..	521, 20 $\frac{1}{2}$.....	Gènes.... 95 $\frac{1}{2}$.
Emprunt de 125 mil.ns	4 $\frac{3}{4}$, $\frac{5}{8}$........	4 $\frac{5}{8}$, $\frac{1}{2}$........	4 $\frac{1}{4}$, 4, 3 $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{5}{8}$..	Lyon..... au pair.
Emprunt de 80 mil.ns	13 $\frac{3}{4}$, $\frac{5}{8}$, $\frac{3}{4}$....	13 $\frac{3}{4}$.........	13 $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$.......	

À PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 98.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Vendredi 8 Décembre 1786.

De Varsovie, le 7 Novembre 1786.

D'APRÈS le rapport de l'état des finances du Trésor de la Couronne, fait à la Diète dans la séance du 25 du mois dernier, il paroît que, déduction faite de toutes les dépenses, les épargnes montent à 2,023,149 florins. Les dépenses du Trésor de Lithuanie, pour les deux dernières années, ont monté à la somme de 10,800,670 florins.

De Gothembourg, le 31 Octobre 1786.

LA Compagnie des Indes a fait lancer ici, le 20 de ce mois, le premier Bâtiment qu'elle a fait construire; il portera le nom de cette ville, & son port est d'environ 550 lasts.

De Tortose, le 25 Octobre 1786.

ROSE FONT, femme de Jean Agramune, pauvre mendiant, ayant appris qu'un de ses enfans avoit été arrêté avec une troupe de vagabonds & conduit en prison, en a été si saisie, qu'elle est accouchée avant terme de 5 enfans, 4 filles & 1 garçon. Cette femme qui est d'une constitution vigoureuse, a eu 14 enfans en quatre couches; savoir, 2 dans la première, 3 dans la seconde, 4 dans la troisième, & 5 dans la quatrième, dont le terme a été avancé.

De Bude, le 4 Novembre 1786.

LE projet de l'Empereur est, sinon d'abolir entièrement les corvées, de les adoucir au moins beaucoup; elles ont été déjà restreintes à trois jours par semaine dans la Gallicie, & les Seigneurs sont tenus d'observer à cet égard le nouveau Règlement.

Sa Majesté Impériale a établi ici un Bureau pour la perception des taxes qui doivent être payées pour les expéditions politiques & camérales dans toute la Hongrie. Les dignités ou les grâces obtenues sur les Caisses d'État ou sur celles des Chambres voisines, sont soumises à un droit dont on joindra la note à l'expédition. Comme il peut arriver que quelque personne soit hors d'état d'acquitter ce droit, elle sera obligée de constater sa pauvreté par un certificat du Comitat.

On apprend de Presbourg que les vendanges y ont manqué entièrement cette année.

De Gratz le 10 Novembre 1786.

LE Prince Archevêque de Salzburg, a fait publier le 5 de ce mois, dans toutes les Eglises de cette ville, qu'ayant cédé complètement & solemnellement la juridiction de l'Ordinariat en Styrie, au Prince Évêque de Secken, c'est à ce Prélat que les habitans de ce pays doivent s'adresser à l'avenir comme à leur père spirituel actuel dans cette partie. L'Église de Cour de cette ville a été érigée en Cathédrale, à l'occasion de cette cession, & on en fera l'ouverture le 27; ce changement a occasionné une nouvelle distribution de la ville en trois paroisses, dont la première contient 2519 ames, la seconde 3986, & la troisième 3124, en tout 9629.

De Berlin, le 18 Novembre 1786.

LA défense faite par le feu Roi d'importer dans ses États des comestibles venant de Bohême & de Saxe, a été levée.

Il a été notifié aux Marchands de grains qu'il ne leur sera plus délivré de passeports pour l'importation du blé étranger, à moins qu'ils ne s'engagent à le faire porter aussitôt dans les marchés publics.

De Francfort, le 20 Novembre 1786.

UN Journal de commerce porte à 20 millions de marks, monnoie du pays, les pierres fines qui sont dans le commerce de Hambourg.

Des lettres de Berlin portent que le Roi a supprimé l'Administration actuelle du tabac; on en infère que cette branche de com-

merce sera rendue libre; on assure aussi qu'il sera fait des changemens avantageux au public relativement au commerce du café.

La feuille hebdomadaire du Docteur Busching offre les détails suivans sur les dettes de la Russie.

La dernière guerre des Russes & des Turcs, l'augmentation des forces de terre & de mer, celle des appointemens, la fondation de nouvelles villes & d'autres entreprises avantageuses à l'État, avoient nécessité des emprunts considérables; on a éteint pour 5,600,000 roubles de ces dettes; la liquidation du reste occupe l'Impératrice, qui a ordonné, qu'à commencer de l'année 1789, on en payera tous les ans un million, & on espère qu'elles seront entièrement acquittées en 1795. L'Impératrice a aussi déposé un fonds de 15 millions pour des besoins imprévus, & ce fonds sera augmenté tous les ans. Les deux Banques de l'Empire, à compter de 1788, seront tenues de publier annuellement leur bilan, & tous les trois ans le Commerce en choisira les Directeurs. Les Édits, Ordonnances & Règlemens d'Administration ont été traduits en langue Tartare par ordre de l'Impératrice, qui a ordonné l'impression du Coran pour l'usage de ses Sujets Musulmans.

Un Ouvrage publié à Berlin donne ces détails sur les îles de Hahlande, Tyttersaari, Lavansaari & Seizsaari dans le golfe de Finlande, généralement peu connues.

Ces îles furent cédées à la Russie par le Traité de Nystadt; elles sont incorporées aujourd'hui au Gouvernement de Wibourg. En 1760 on donna pour la première fois des Loix aux habitans, auxquels on défendit entre autres choses, l'infanticide & le pillage des Bâtimens naufragés. On ne compte que 32 familles dans la première, & 40 à Lavansaari; les autres Isles sont beaucoup moins peuplées. Les Insulaires sont pauvres; ils gagnent leur vie par les services qu'ils rendent aux Navigateurs, & par la pêche du chien marin, dont ils mangent la chair & vendent le lard, & par celle du *Stromling*, qui est une espèce de petit hareng. Ils tirent leur blé & leurs légumes de l'Estonie: ils sont livrés à la superstition la plus aveugle, que les Bohémiens, peuple vagabond qui les visite tous les ans, ont soin de nourrir parmi eux. On entretient deux phares dans l'Isle de Hahlande pour la sûreté de la navigation.

De Heidelberg, le 8 Novembre 1786.

L'UNIVERSITÉ de cette ville a célébré le 6 de ce mois sa quatrième fête séculaire depuis sa fondation; le concours d'Étrangers que cette solemnité a attirés, a été considérable; huit Universités d'Allemagne avoient envoyé des Députés pour y assister.

De Dresde, le 12 Novembre 1786.

L'AUGMENTATION ordonnée dans la Cavalerie, a commencé a être exécutée le 1.er de ce mois; elle est de 8 hommes par compagnie, ce qui les portera à 90. On a donné à toute l'Infanterie électorale de nouveaux fusils, dont la construction abrège au Soldat divers maniemens de cette arme. On travaille aussi à changer l'arme blanche de la Cavalerie; le projet est de la rendre plus longue, & de faire la poignée en cuivre.

De Naples, le 5 Novembre 1786.

LE 31 du mois dernier, vers les cinq heures après-midi, après une forte explosion, le Vésuve a vomi une grande quantité de lave qui s'est répandue à environ 2 milles, vers *la Casa del Romito;* après l'éruption, plusieurs voyageurs se sont transportés sur le lieu pour observer les effets de cette lave dans les campagnes.

De Ferrare le 20 Octobre 1786.

LE terme de la légation du Cardinal Caraffa étant expiré, ce Prélat se dispose à retourner à Rome. Pendant les 8 années & quelques mois qu'il a été chargé du gouvernement de cette ville, il s'est fait respecter par sa justice, son désintéressement & le zèle qu'il a mis à l'expédition des affaires. Ce Prélat dont les vues étoient fort étendues, a fait construire un grand nombre d'édifices publics dont il a embelli la ville; il a ouvert de nouvelles rues pour la commodité des habitans & des étrangers; c'est à ses soins qu'on doit en particulier celle qui conduit au pont de Lego-Securo; il a fait redresser le Canal de Naviglio, élever deux moles pour débarquer des marchandises. Il auroit désiré sans doute pouvoir introduire aussi dans cette ville l'industrie & les manufactures qui lui manquent, & qui la forcent de tirer tout de l'étranger; le Prélat Spinelli qui le remplace, s'occupera vraisemblablement de ce soin ainsi que des encouragemens dont a besoin le commerce, qui est gêné par des entraves qui nuisent à son agrandissement.

De Livourne, le 8 Novembre 1786.

LE Chebec Vénitien le *Cupidon* est arrivé ici samedi dernier; le Général Condulmer qui étoit *incognito* dans cette ville, s'est embarqué sur ce Chebec, qui doit le conduire à Malte, où il prendra le comman-

dément de l'Escadre de la République, sous les ordres du Chevalier Emo, qui retournera à Venise, où l'attend un poste plus élevé.

De Londres, le 26 Novembre 1786.

Le Vice-Amiral Graves, nommé pour succéder à l'Amiral Milbank dans le commandement du port de Plymouth, a arboré son pavillon à bord du *Powerfull*, l'un des Vaisseaux de garde dans ce port.

Sir John Barclay doit monter le Vaisseau le *Léandre* de 50 canons, avec lequel il se rendra à la station de la Jamaïque.

Il y a actuellement trois Cordons vacans dans chacun des trois Ordres, de la Jarretière, du Bain & de Saint-André.

On compte trois Pairs dans la seule famille d'Osborne, ce sont le Duc de Leeds, son fils le Marquis de Caermarthen, qui siége au Parlement sous le titre de Lord Osborne, & son petit-fils qui est le fils aîné du Lord Conyers, mais qui n'a pas l'âge nécessaire pour prendre sa place au Parlement.

On apprend que le Bâtiment le *Britannia*, Capitaine Collet, en se rendant de la côte d'Afrique à la Jamaïque avec 600 Nègres, a péri avec tout ce qui étoit à bord.

Selon les lettres d'Amérique, le vœu général dans les États-unis, est pour un règlement qui fixe sur des termes égaux le commerce général & particulier avec les Étrangers; ce grand ouvrage demande de l'accord, & sur-tout une extension dans les pouvoirs accordés au Congrès; il a bien celui de faire des traités, mais chaque État a conservé le droit de les croiser en faisant des loix prohibitives. Les Américains, après avoir fait les plus grands & les plus heureux efforts pour assurer leur indépendance, ont besoin d'en faire de nouveaux pour assurer la prospérité générale.

On mande d'Irlande que les mesures prises pour encourager la pêche, commencent à répondre à l'attente qu'on s'en étoit formée; elle a été très-abondante cette année sur presque toutes les côtes de ce Royaume.

Depuis la Saint-Martin de l'année dernière, jusqu'à pareille époque de cette année, il est arrivé à Leith 1844 Bâtimens, c'est-à-dire 159 de plus que l'année précédente; & depuis quelque temps le port n'en a pas moins augmenté que le nombre.

De la Haye, le 29 Novembre 1786.

La Commission chargée de juger l'affaire de Brest, tiendra ses séances à l'hôtel nommé la maison du Prince Maurice.

Les États de Gueldres ont résolu d'accorder 50,000 florins aux habitans de Hattem, qui ont souffert des excès commis par les Soldats; mais ceux qui sont restés dans la ville sont les seuls qui y auront part. Les fugitifs sont exclus; tout ce qui a été fait en leur faveur est une prolongation du terme de l'amnistie qui leur avoit été fixé pour revenir. Les mêmes États ont arrêté que l'on ne donneroit point au Conseil d'État de Leurs Hautes-Puissances les détails qu'il demandoit sur le pillage des deux villes; ils ont refusé la médiation offerte par les États de Zélande & de Groningue; la pluralité a également rejeté la proposition faite par les sieurs Van-Eck & Wiel du quartier de Nimègue, Capellen-tot-den-Marsch de celui de Zutphen, & d'un Membre de Veluwe, pour la révision du Règlement de 1750, qui assujettit la Gueldres à l'autorité du Stadhouder, & rend le pouvoir législatif dépendant du Chef du pouvoir exécutif.

Il y a eu des difficultés avec le Gouvernement général des Pays-bas Autrichiens, concernant le petit port du Haes-Gras à l'embouchure du Swin; elles ont donné lieu à une assemblée des États généraux.

Il y a eu le 12 de ce mois à Zierickzée en Zélande, des troubles qui ont été bientôt appaisés. Des paysans se montrèrent ce jour-là dans les Églises avec des cocardes de couleur orange; quelques-uns furent arrêtés & mis en prison; les autres firent mine de vouloir en forcer les portes; les Bourgeois & le Corps franc s'étant assemblés, les dissipèrent; les Magistrats ont demandé aux États un supplément de garnison, & en attendant 200 hommes font la garde.

De Bruxelles, le 28 Novembre 1786.

Le Baron de Martini qui a été chargé d'établir dans les différens Tribunaux de Justice de la Lombardie Autrichienne, le nouvel ordre adopté par Sa Majesté Impériale, est attendu de jour en jour ici, où il vient exécuter la même opération.

Le Conseil Impérial nouvellement créé, présidé en chef par le Comte de Belgiojoso, & en second par le sieur de Crumpipen, Secrétaire d'État, commencera à siéger dans les premiers jours de Janvier 1787. Ce Tribunal composé de neuf Membres, ne connoîtra que des affaires de l'Administration.

De Versailles, le 6 Décembre 1786.

Le Marquis de Caylus, le Comte François Esterhazy, le Vicomte de Vannoise & le Baron d'Esparbès, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le 2 de ce mois, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le lendemain 3, le Duc de Chartres a prêté serment entre les mains du Roi, en qualité de Gouverneur & Lieutenant général du Poitou.

De Paris, le 8 Décembre 1786.

SA MAJESTÉ ayant été satisfaite du compte particulier que le Comte d'Hector lui a rendu de l'inspection qu'Elle l'avoit chargé de faire dans ses ports, lui a accordé une pension de 6000 liv.

Le Maréchal Duc de Biron vient de donner un nouvel exemple de bienfaisance & d'humanité dans ses terres en Bourgogne. Deux orages qui se sont suivis de près & qui étoient accompagnés d'une grêle épaisse & de l'espèce la plus affreuse, ayant détruit les récoltes, il s'est empressé de venir au secours des malheureux; il a fait remise des redevances, & non content de faire distribuer les grains nécessaires pour la semence & pour la nourriture des pauvres, il a étendu ses libéralités sur tous ceux qui éprouvoient des besoins. Les Curés de ses terres se sont réunis, & ont célébré le 21 du mois dernier une Messe solemnelle, pour demander au Ciel la conservation des jours d'un Seigneur qui s'est montré le père de ses vassaux; les Officiers de sa justice ont assisté à cette cérémonie à la tête des habitans, dont les vœux ardens étoient l'expression de l'amour & de la reconnoissance.

Alexis, Comte de Laurencin-Persanges, ancien Capitaine des Grenadiers au régiment de Normandie, ancien Major de la citadelle de Lille en Flandre, & Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, est mort au château de Vincennes le 20 du mois dernier, âgé de 56 ans.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

DÉCEMBRE.	LUNDI 4.	MARDI 5.	MERCREDI 6.
Comp.es des Ind. Actions... 2500^{l}	$2170, 67\frac{1}{2}$....	$2167\frac{1}{2}, 65, 62\frac{1}{2}$.	....
D.° $\frac{16}{25}$.es .. 1600^{l}	....	....	....
D.° 8.es . $312^{l}\,10^{s}$	....	....	....
D.° 25.es ... 100^{l}	....	....	....
B.t d'Emp. Oct. 500^{l}	....	....	....
Loterie Royale, *1780.*	....	....	....
Loterie d'Avril *1783..*	726..........	726, 27, 28...	726, 27......
Loterie d'Octob. *idem.*	$520, 19\frac{1}{2}$......	$518, 17\frac{1}{2}, 17$.	$517, 16\frac{1}{2}, 17$..
Emprunt de 125 mil.ns	$4, 4\frac{1}{8}, 4$.....	4..........	$4, 3\frac{7}{8}, 4$.....
Emprunt de 80 mil.ns	$13\frac{1}{4}$..........	13..........	$13, 12\frac{7}{8}$......
Bulletins.........	$118, 18\frac{1}{2}$.....	$118, 17\frac{1}{2}, 17$...	$117, 16, 14, 14\frac{1}{2}$,
Emprunt de la Ville..	$\frac{1}{2}, \frac{5}{8}, \frac{3}{4}, \frac{5}{8}$ p.te ...	$\frac{5}{8}, \frac{3}{4}$ p.te	$\frac{5}{8}, \frac{3}{4}, \frac{5}{8}$ p.te ..(15.

CHANGES du 6.
Amsterdam. $53\frac{1}{4}$.
Londres... 29.
Hambourg. $192\frac{1}{4}$.
Madrid. $14^{l}\,16^{s}\,6^{d}$
Cadix. . $14^{l}\,16^{s}$
Livourne. . $102\frac{1}{2}$.
Gènes... $95\frac{1}{2}$.
Lyon.... au pair.

LIVRES NOUVEAUX. Almanach Littéraire, Étrennes d'Apollon; chez la veuve Duchesne.— Dissertation en forme de Supplément sur les plantes qui peuvent remplacer le thé, par M. Buc'hoz, *in-fol.* rue de la Harpe, au-dessus du Collége d'Harcourt.— Étrennes chronologiques & historiques; chez Méquignon jeune, au Palais, pavillon Saint-Barthelemi. Étrennes d'un Médecin; chez le même.— Fables choisies d'Ésope mises en chansons, avec figures; chez le même.—Lettre pastorale de Monseigneur l'Archevêque de Paris, du 1.er Décembre, *in-4.°* chez Simon. — Les trois Léandres ou les noms changés, Comédie; chez Cailleau.—Le Souterrain ou Mathilde, par Miss Sophie Lée, traduit de l'Anglois, sur la seconde édition, 3 vol. *in-12*, broché 6 liv. chez Barrois jeune, quai des Augustins, n.° 18, où se trouve *The Adventures of Roderick Random*, 2 vol. *in-12*, br. 5 liv.—Les Méprises par ressemblance, Comédie; chez Brunet.—Précis de matière médicale, par M. Venel, avec des notes, 2 vol. *in-8.°* chez Cailleau.—Œuvres de Madame de Tencin, contenant le Comte de Cominges, le Siége de Calais, les Malheurs de l'Amour, les Anecdotes d'Édouard II, 7 vol. *in-12*, petit format, 10 liv. 10 s. br. 14 liv rel. chez Cuchet, rue & hôtel Serpente.—Traité de la mer Noire, par M. de Peyssonnel, ancien Consul général à Smyrne, ci-devant Consul près du Kan des Tartares, 2 vol. *in-8.°* br. 7 liv. 10 s. chez le même; on grave une carte de la mer Noire qui doit y être jointe.— Une année de la vie du Chevalier de Faublas, 5 vol. *in-12* br. prix 7 liv. 10 s. chez l'Auteur, rue Quincampoix, au bureau de la Bonneterie, & les Marchands de Nouveautés.—MUSIQUE. Concerto pour le clavecin & violon principal avec deux violons, alto, basse, cors & hautbois, par M. H. J. Rigel, faisant le n.° 36 du Journal de clavecin, par différens Auteurs, 30 liv. les 12 n.os chez Boyer, rue de Richelieu, ancien café de Foy, la dame Lemenu, rue du Roulle.— 6 Symphonies à quatre parties & à grand orchestre, par H. J. Rigel, prix 12 liv. chez les mêmes.— Ouverture, marche & gavotte de la Toison d'Or, arrangée pour le Clavecin, par M. Neveu, 7 liv 4 s. chez Michaud, rue des Mauvais-garçons, près de la rue de Bussy.— Même ouverture arrangée en quatuor pour deux violons, alto & basse, par M. Vogel, Auteur de l'Opéra, 3 livres 12 sous chez le même. *Chambre Syndicale.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.



N.° 99.

GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 12 Décembre 1786.

De Varsovie, le 4 Novembre 1786.

DES lettres de Cherson apprennent qu'un incendie y a détruit deux magasins de blé appartenant à la Maison de Chassagnon, & que le Navire le *Potemkin*, qui revenoit de la Méditerranée avec une riche cargaison, a péri à la rade de ce port.

De Madrid, le 16 Novembre 1786.

LE ROI, par une Cédule en date du 22 du mois dernier, a ordonné la suppression du 4.e escadron dans tous les régimens de Cavalerie; ceux d'Infanterie seront augmentés au contraire d'un 3.e bataillon.

Le meilleur moyen de préserver un pays des ravages de la petite vérole paroît être de veiller avec la plus grande attention à empêcher toute communication avec les malades; cette méthode recommandée aux Commandans dans les Indes occidentales a eu le succès qu'on en attendoit d'après les expériences faites au Chili: on apprend de la Louisianne qu'elle n'y a pas moins réussi; le Gouverneur D. Esteban de Miro expose, dans une lettre en date du 20 Avril dernier, que depuis 1778, que le Comte de Galvez introduisit cette méthode dans la Louisianne où il commandoit, on est parvenu à la préserver de cette maladie en interceptant soigneusement le cours de la contagion. Parmi les faits qu'il rapporte on citera ceux-ci: en Janvier 1784 il arriva dans cette province un Matelot âgé de 35 ans, malade de la petite vérole; on le fit passer de l'autre côté de la rivière, & on ne lui permit de revenir qu'au bout de 40 jours: en Avril 1785, il entra dans la Balise un Brigantin chargé de Nègres malades, on les envoya à la campagne, à 5 lieues de la ville, où la contagion resta fixée & se dissipa: en Juin on eut l'occasion de faire la même chose & avec le même succès: en Juillet, on tira de l'Hôpital & on envoya de l'autre côté de la rivière un Soldat sur qui cette maladie s'étoit déclarée: en Août on eut soin d'écarter ainsi des Nègres nouvellement arrivés & malades; & enfin en Novembre de la même année, un Bâtiment ayant amené plusieurs familles Acadiennes consistant en 307 personnes, dont quelques-unes avoient la petite vérole, & dont 14 étoient mortes en route, on s'empressa de les isoler en séparant celles qui étoient saines de celles qui ne l'étoient pas, & en soumettant les premières à une quarantaine rigoureuse. Dans tous ces cas la contagion fut concentrée dans le lieu où l'on retenoit les malades, la province en a été exempte, & on est persuadé qu'avec de semblables précautions, on parviendroit à extirper totalement cette maladie, ou du moins à en préserver les contrées qu'elle ne ravage & ne dépeuple que parce qu'on les néglige.

Le Marquis de Croix, Capitaine général des Armées du Roi & du royaume de Valence, Chevalier de ses Ordres, est mort à Valence le 8 du mois dernier dans la 85.e année de son âge; il a été le premier étranger qui, depuis la conquête du Mexique, ait été revêtu de la dignité de Vice-roi de ce Royaume, & il l'a exercée pendant 7 ans.

De Vienne, le 20 Novembre 1786.

ON apprend de la Buckowine, que plusieurs séditieux travaillent à y exciter des troubles; sur cette nouvelle, on a donné ordre à deux régimens de Croates de se tenir prêts à marcher au premier signal.

Selon les lettres de Constantinople, le Grand-Visir visite journellement les nouvelles fortifications que l'on élève du côté des deux châteaux qui défendent cette capitale. Il fait continuer les envois de munitions de guerre de toute espèce aux places fortes sur la mer Noire.

On vient de publier la première partie du Code civil général, qui sera à l'avenir la seule règle des actions & procédures des Sujets des États héréditaires. Son exé-

cution commencera le 1.er Janvier 1787; toutes les loix, tant étrangères que nationales, qui ont rapport avec les sujets traités dans cette partie du Code sont abrogées.

Une Ordonnance en date du 13 du mois dernier, fait connoître l'intention de l'Empereur relativement à l'exécution de l'article de la Patente concernant les mariages, qui regarde les demandes en séparation. La Loi prescrit de se conformer au consentement des Parties, mais si l'une refusoit le sien, par humeur ou méchanceté, le Magistrat prononcera, & la Partie opiniâtre sera forcée de se soumettre à sa décision.

On a supprimé dans la Hongrie l'Abbaye de Martinsberg, que l'on dit être la plus riche de ce Royaume. On prétend que des dissentions qui se sont élevées dans la maison, ont occasionné cette suppression.

De l'Autriche, le 6 Novembre 1786.

LE Gouvernement impérial & royal de la basse Autriche, a fait publier le 23 du mois dernier, l'Ordonnance du 12 du même mois, enregistrée le 18, portant que l'intention de l'Empereur est qu'à l'avenir toutes les fêtes de Dédicace soient célébrées le même jour, qui sera toujours le troisième dimanche d'Octobre de chaque année, dans tous les États héréditaires d'Allemagne.

De Francfort, le 24 Novembre 1786.

UNE lettre de Berlin contient les nouvelles suivantes :

« Il est vrai que l'Administration actuelle du Tabac cessera, & que le commerce de cette marchandise sera libre à l'avenir; le Roi se charge de rembourser les actionnaires : le monopole du café doit être aussi supprimé ; Sa Majesté a déclaré qu'elle ne vouloit laisser subsister rien qui pût engager ses sujets à faire la contrebande : la grande maison d'entrepôt sera fermée, & l'importation de la laine d'Espagne sera permise; on parle aussi d'une nouvelle capitation qui ne sera payée que par les hommes.

De Coblentz, le 27 Novembre 1786.

L'ÉLECTEUR a pris possession de son nouveau palais le 23, jour de Saint-Clément, dont il porte le nom; il y a eu à cette occasion gala pendant trois jours à la Cour. Le séjour de l'ancien palais, par sa position sur la rive du Rhin, opposée à la ville, étoit également incommode pour le Prince & pour les habitans, sur-tout pendant l'hiver; la communication étoit souvent interrompue par les glaces, qui empêchoient l'usage du pont volant, sur lequel les voitures traversent ce fleuve.

De Rome, le 6 Novembre 1786.

QUELQUES excès qui se sont renouvelés dans cette capitale, occupent l'attention du Gouvernement qui redouble de vigilance pour assurer la tranquillité des citoyens; on assure que lorsque l'on sera de retour de la campagne, on publiera quelques nouvelles Ordonnances de Police, dont l'exécution sera soigneusement surveillée.

Lundi dernier, un Officier Russe est arrivé ici en courrier; après avoir remis des dépêches au sieur Gaspard Santini, il a continué sa route pour Naples, où l'on dit qu'il porte au Comte de Skavronski, Ministre de Sa Majesté Impériale à cette Cour, les marques d'un Ordre de Chevalerie.

De Venise, le 6 Novembre 1786.

SELON les derniers avis qu'on a reçu du Chevalier Emo, on présume qu'il ne quittera pas les eaux de Tunis sans avoir attaqué l'un des forts qui défendent cette ville; mais on n'espère pas qu'il parvienne à amener le Bey de cette Régence à des dispositions pacifiques. Les revers que ses forces ont déjà éprouvés, n'ont pu lui en inspirer, & semblent n'avoir fait qu'accroître son obstination; chaque fois qu'il apprend que notre Flotte a obtenu quelqu'avantage, il ne montre que du mécontentement, qui va quelquefois jusqu'à la fureur, & qui écarte d'auprès de lui ses Officiers qui craignent d'en être les victimes. Le Peuple desire la paix, mais le Bey est inébranlable.

Nos affaires du côté de la Turquie sont toujours dans le même état; cependant tout est tranquille dans la Dalmatie, & depuis quelque temps il n'a été fait aucun mouvement de la part du Pacha de Scutari.

De Londres, le 30 Novembre 1786.

LE Duc d'Yorck & le Prince Édouard son frère sont attendus ici de Hanovre avant la fête de la naissance de Sa Majesté.

La retraite du Lord Mansfield est prochaine; on parle du Juge Buller pour le remplacer au Tribunal du Banc du Roi. Selon une liste qu'on a donnée dans nos Papiers des Magistrats qui ont présidé ce Tribunal depuis 1665 jusqu'à présent, on en compte 20; ceux qui ont rempli le plus long-temps cette fonction importante sont Sir John Holt & le Comte de Mansfield; le premier a occupé cette place pendant 21 ans & le second pendant 30.

La surdité du Baron Skynne augmentant

tous les jours, lui impose aussi l'obligation de se retirer, & on assure qu'à la rentrée du Parlement, il sera fait une motion pour une pension en sa faveur.

Le bill passé dans la dernière session pour le recouvrement des dons de charité, a fait découvrir quantité de legs qui n'ont jamais été acquittés & dont on avoit détourné la destination; on a pris une connoissance particulière des donations faites en terres, & qui se sont prodigieusement améliorées; il y en a une de cette espèce qui lorsqu'elle fut faite il y a cent ans, ne rendoit que 175 livres sterl & qui actuellement en rend plus de 400.

On se propose de revenir sur les Loix des pauvres; il est de fait que la somme levée pour leur soulagement passe 3 millions st. & qu'on ne leur en distribue qu'un million; on veut diminuer les frais de perception, appliquer aux nécessiteux un demi-million de plus, & verser le reste dans la Caisse d'amortissement.

Il est question de la réduction de l'intérêt de l'argent; plusieurs Officiers de la Banque ont été consultés, mais on ignore leur opinion; on sait seulement que la Banque est convenue de négocier à 3 p. $\frac{o}{o}$ les Billets de l'Échiquier.

Le Grand-Maître & les principaux Officiers des Postes ont eu une conférence avec le Lord Sidney; son objet étoit de considérer la méthode la plus expéditive pour faciliter la correspondance avec les pays étrangers; il a, dit-on, été résolu d'ajouter deux Paquebots à ceux qui passent de Douvres à Calais, & autant entre Harwich & Helvoetsluys. Ces Paquebots commenceront à partir le 1.er Janvier prochain.

De la Haye, le 2 Décembre 1786.

Les États de Gueldres, après avoir rejeté la médiation qui leur étoit offerte pour terminer les troubles de leur province, se sont empressés de servir de médiateurs dans les différends qui divisent la ville d'Utrecht & les États d'Amersfort; ils ont nommé sept Membres de leur assemblée pour assister aux conférences sur cet objet: si, comme on l'assure, tous ces Commissaires sont connus par leur attachement aux règlemens du Stadhouder, il est douteux que la ville d'Utrecht leur confie ses intérêts.

On remarque dans quelques villes une variété singulière d'opinions sur les objets qui causent les démêlés actuels; une partie des Bourgeois de Hoorn a présenté une requête aux Magistrats, pour les prier de ne souffrir aucune innovation dans le règlement dont ils sont contens; une autre partie a présenté une adresse de remercîment aux États de Hollande, pour les résolutions qu'ils ont prises relativement au Capitaine général; ils se plaignent que leurs Magistrats ne pensent pas comme eux, & ils ne veulent pas être responsables de la conduite de leurs Représentans.

On a lancé à Harlingue les deux Vaisseaux de 74 canons que la République a fait construire en Frise, & qu'elle destine en présent à Sa Majesté Très-Chrétienne. On a été obligé de construire des caisses qu'on a adaptées aux quilles de ces Vaisseaux, & au moyen desquelles ils ont été lancés.

De Versailles, le 10 Décembre 1786.

Le 3 de ce mois, l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres eut l'honneur de présenter au Roi, à la Reine & à la Famille Royale, les volumes XLII & XLIII de ses Mémoires. L'Abbé Auger, le sieur de Pastoret, D. Clément, D. Poirier, l'Abbé Mongez l'aîné, les sieurs Bailly, Camus, Hennin, Silvestre de Sacy, reçus à l'Académie depuis la présentation des précédens volumes, eurent en même temps l'honneur d'être présentés à Sa Majesté.

Le sieur de Sauvigny, Chevalier de Saint-Louis, Censeur royal, a eu l'honneur de présenter au Roi & à la Famille Royale, les 18, 19 & 20.e cahiers de ses Essais historiques, dont l'un continue l'Histoire des Francs, & les deux autres terminent la 1.re partie du Recueil des Lettres des Rois, Reines, &c. de la première Race *.

Le sieur Cussac a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté la 17.e livraison des Œuvres de Plutarque, faisant le tome XVIII & dernier des Vies des Hommes illustres, traduction d'Amyot, avec des notes, par le sieur de Vauvilliers, & les tomes VI & VII du Théâtre des Grecs. **

De Paris, le 12 Décembre 1786.

Le 21 du mois dernier, est échoué sur la côte de Cucq, du département de l'Amirauté d'Abbeville, le Vaisseau Anglois la *Nymphe*, du

* Cet Ouvrage se trouve chez l'Auteur, rue du Bac, N.o 196; & chez le sieur Clousier, rue de Sorbonne.

** Ces deux Ouvrages se trouvent chez le sieur Cussac, carrefour Saint-Benoît, au bas de la rue Taranne.

port de 130 tonneaux, Capitaine Masservill, venant de Lisbonne avec un chargement consistant en caisses d'oranges, 115 balles de coton, une partie d'huile & de vin. Le Vaisseau étoit dans la plus fâcheuse position, son fond étant resté à la mer; l'Amirauté de cette ville a joui de la satisfaction de sauver l'équipage & la majeure partie du chargement; tous les cotons, huiles & vins ont été retirés, ainsi qu'une somme considérable qui se trouvoit à bord.

Les Négocians-rafineurs de Bordeaux ont fait frapper une Médaille pour perpétuer le souvenir des encouragemens accordés à leurs Fabriques par l'Arrêt du 25 Mai dernier. Le sieur Nairac a eu l'honneur, le 12 du mois dernier, de présenter à Sa Majesté ce respectueux hommage de la reconnoissance des citoyens de Bordeaux. Le règne de Louis XVI & l'Administration actuelle fourniront des époques précieuses aux annales du commerce. De nouveaux ports francs ouverts & les priviléges des anciens conservés par l'Arrêt du 14 Mai 1784. Le commerce du Nord encourage par l'Arrêt du 25 Septembre 1784. Des gratifications & des primes accordées au commerce de Guinée, par l'Arrêt du 26 Octobre 1784. L'exportation à l'Étranger & la circulation de nos eaux-de-vie rétablie par les Arrêts des 21 Juillet 1784, 13 Juillet & 10 Novembre 1785. L'industrie étrangère attirée en France, par l'Arrêt du 13 Novembre 1785, & les Lettres patentes du 19 Janvier dernier. Les marchandises des fabriques étrangères écartées de la consommation du Royaume, par l'Arrêt du 17 Juillet 1785. Des primes accordées aux Négocians François pour la pêche nationale de la morue, par l'Arrêt du 18 Septembre 1785. De nouveaux débouchés; une circulation ouverte aux vins de l'Anjou & des provinces voisines de la Loire, par l'Arrêt du 11 Novembre 1785; aux vins du pays d'Aunis, par l'Arrêt du 27 Mai 1786; aux vins de la généralité de Bordeaux, par l'Arrêt du 10 Septembre de cette année. L'exportation des sels à l'étranger, favorisée par l'Arret du 6 Avril dernier. La modération des droits sur les fers transportés par la Saône, accordée par l'Arrêt du Conseil du 4 Novembre 1786, &c. Des Médailles d'or n'ont pas consacré la mémoire de chacune de ces faveurs; mais ces bienfaits de l'Administration n'en sont pas moins chers au Commerce & à la Nation.

Nota. Dans la Gazette du vendredi 8 de ce mois, article de Francfort, au lieu de, *On a éteint pour 5,600,000 roubles de dettes, &c.* il faut lire, *Les dettes qui restent encore à éteindre montent à la somme de 6,600,000 roubles; leur liquidation occupe, &c.*

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

DÉCEMBRE.	JEUDI 7.	VENDREDI 8.	SAMEDI 9.
Comp.ie des Ind. Actions... 2500^{l}	2162 $\frac{1}{2}$........	*Fête.*	2165..........
D.° $\frac{16}{25}$.es .. 1600^{l}	....	....	....
D.° 8.es. $312^{l}\,10^{s}$	....	....	....
D.° 25.es... 100^{l}	....	....	....
B.t d'Emp. Oct. 500^{l}	430..........	....	430..........
Loterie Royale, *1780.*	570..........	....	....
Loterie d'Avril *1783..*	728, 27......	....	727.........
Loterie d'Octob. *idem.*	519 $\frac{1}{2}$, 20......	....	519 $\frac{1}{2}$, 19.....
Emprunt de 125 mil.ns	3 $\frac{7}{8}$, $\frac{3}{4}$.........	....	3 $\frac{7}{8}$, $\frac{3}{4}$.........
Emprunt de 80 mil.ns	12 $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$, 13.....	....	12 $\frac{1}{4}$, 12 $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$....
Bulletins..........	115, 14 $\frac{1}{2}$.....	....	114, 11, 12, 12 $\frac{1}{2}$.
Emprunt de la Ville..	$\frac{3}{4}$...........	....	$\frac{7}{8}$, 1 p. $\frac{0}{0}$......

CHANGES du 9.	
Amsterdam.	53 $\frac{1}{4}$.
Londres...	29.
Hambourg.	192 $\frac{3}{4}$.
Madrid.	$14^{l}\,16^{s}\,6^{d}$
Cadix. .	$14^{l}\,16^{s}$
Livourne. .	102 $\frac{5}{8}$.
Gènes...	95 $\frac{1}{2}$.
Lyon....	au pair.

LIVRES NOUVEAUX. Cabinet des Fées ou Collection choisie de Contes des Fées & autres merveilleux, avec figures, 18.e & dernière livraison, tomes 35, 36 & 37, dont le dernier offre la Notice des Auteurs qui ont écrit dans ce genre, 3 liv. 12 s. le vol. br. *in*-8.° 2 liv. 8 s. *in*-12 & 35 s. sans figures; chez Cuchet, rue & hôtel Serpente; & à Genève, chez Barde & Manget. — Lettres de M. Bailly, sur l'Histoire primitive de la Grèce, *in*-8.° chez Debure l'aîné. — Manuel des Oisifs, contenant 700 Folies & plus, avec des Notes que plusieurs ont oubliées & que plusieurs ignorent, ou Charades, 2 vol. *in*-8.° br. 6 liv. papier fin 7 livres 10 s. chez Leboucher, quai de Gêvres, — Manuel des goutteux & des rhumatistes, ou l'Art de se traiter soi-même de ces maladies, par M. Gachet, 2 liv. 10 s. chez le même. — Mémorial pittoresque de la France, *in-folio;* chez Didot jeune. — Sandfort & Merton, 3.e partie; au Bureau de l'Ami des Enfans, rue de l'Université, n.° 28. — Traité des Impétrations, ou Lettres qu'accordent les Chancelleries; à Toulouse. — GRAVURES. Almanach perpétuel en François & en Anglois, en deux Médaillons séparés; chez Crousel, rue Saint-Jacques, vis-à-vis celle du Plâtre, n.° 144. — Borée & Orythie; chez Brouillard & Couchez. *Chambre Syndicale.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.



De Pétersbourg, le 7 Novembre 1786.

LE Baron de Sprengporten, Chevalier de l'Ordre de l'Épée de Suède, est entré au service de l'Impératrice; Sa Majesté Impériale lui a donné la clef de Chambellan, l'a nommé Major général de ses Armées, & lui a fait présent d'une terre dans la Russie blanche. Ce Général se propose de faire un voyage dans la Tauride.

De Lisbonne, le 7 Novembre 1786.

LE Marquis de Bombelles, Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne en cette Cour, arrivé ici le 30, eut sa première audience de la Reine le 31.

Le même jour, le sieur Faukner, Envoyé extraordinaire & Ministre plénipotentiaire du Roi d'Angleterre, arrivé la veille eut aussi sa première audience.

Hier, la Marquise de Bombelles en eut une particulière de Sa Majesté.

Le Docteur Juan Vidal de Costa, Correspondant de l'Académie royale des Sciences, qui fait depuis long-temps son étude particulière des médailles, en a recueilli 100 de l'Empereur Honorius, qui ont été trouvées en creusant les fondemens d'un bâtiment à Marin, dans le territoire de Faro, parmi des débris d'édifices antiques; elles sont toutes d'or & bien conservées.

De Vienne, le 24 Novembre 1786.

LE motif du voyage qu'a fait ici le Prince-Archevêque de Salzbourg, est de demander à l'Empereur de protéger les droits de son Siége contre les entreprises de la nouvelle Nonciature de Munich. Ce Prélat a eu quelques conférences avec le Chancelier de l'État & le Vice-Chancelier de l'Empire.

Les dernières lettres de Constantinople font espérer que la paix ne sera point interrompue entre la Russie & la Porte. La dernière a promis de défendre très-expressément au Pacha qui commande du côté de la Tartarie de favoriser les Tartares Lesgiens.

De Buckowine en Gallicie, le 6 Nov. 1786.

ON a publié un Règlement concernant le Clergé du rit Grec non-uni.

Il sera érigé un Consistoire dont les Membres seront salariés de la Caisse de Religion, & s'assembleront deux fois par semaine. De tous les Couvens qui existoient on n'en a laissé subsister que trois des plus anciens, & un de filles; on leur a ôté l'administration de leur biens; chaque couvent est composé d'un Chef appelé *Igume*, d'un Vicaire & de 25 Moines; il leur est assigné à chacun 229 florins d'appointemens annuels; chaque Monastère doit entretenir sept valets, six chevaux, quelques vaches, 200 ruches à miel; on leur fournit le blé nécessaire à leur consommation; on leur laisse leur jardin; le reste de leurs revenus, ainsi que celui des Couvens suprimés, sera versé dans la Caisse de Religion, & consacré aux emplois suivans: Le salaire des Religieux, l'entretien de leurs églises & bâtimens, l'établissement de deux Écoles principales normales pour les Allemands & les Russnaques, celui de dix-huit autres de campagne dans la Moldavie, les appointemens des Membres du Consistoire, de l'Évêque Grec non-uni, des Curés vieux ou pauvres, l'achat des livres d'école pour la jeunesse indigente, qui montoit au mois d'août, à 575, l'entretien d'un Collége pour ceux qui se destinent à l'État ecclésiastique. Par le même Règlement les paroisses sont régulièrement divisées, chaque Curé a une portion suffisante de terres labourables & de droits d'étole; les paroissiens aisés sont tenus de lui payer annuellement un subside de 30 kr. ou d'un florin, & chaque famille de travailler deux jours par an à la culture de ses terres.

De Berlin, le 26 Novembre 1786.

ON dit que le Roi se propose de créer un nouvel Ordre militaire, qui consistera

en une Médaille d'or, suspendue à un ruban ponceau; elle offrira d'un côté une épée avec les lettres *F. R.* & de l'autre la représentation de quelques-uns des évènemens de la guerre de sept ans. Tous les Officiers qui servent depuis 1756, en seront décorés.

Sa Majesté ayant fait faire la révision du procès du Meunier Arnold, qui a fait tant de bruit ici il y a quelques années, les Juges qui y avoient été impliqués & que le feu Roi avoit cassés, ont été déclarés innocens, & Elle a promis de reprendre à son service ceux qui voudront y rentrer.

De Mayence, le 3 Décembre 1786.

LE mariage du Prince Frédéric de Hesse-Cassel avec la Princesse Caroline-Polixène de Nassau-Usingen, a été célébré hier au château de Biberich près de cette ville.

De Naples, le 9 Novembre 1786.

LA Frégate la *Minerve*, qui a conduit à Cartagène le Commissaire D. Jean-Thomas, est de retour; elle avoit touché à Alicante, d'où elle a ramené sous son escorte plusieurs Bâtimens marchands, qui à leur arrivée ont été mis en quarantaine, parce que les ports d'Espagne sont à présent fréquentés par les Bâtimens Algériens.

En conséquence d'une Convention entre Sa Majesté & le Roi de Sardaigne, tous les Bâtimens nationaux ont été affranchis du droit qui s'exigeoit ci-devant dans les mers de Villefranche & de Nice.

A l'occasion de la dernière éruption du Vésuve, on a publié ces observations:

Nous avons éprouvé, ainsi que la plus grande partie de l'Europe, le froid excessif qui fit glacer le Danube à Vienne au commencement d'Octobre; non-seulement les sommets des Apennins, mais les montagnes moins élevées de la Campanie, ont été couverts de neige pendant plusieurs jours; un froid aussi extraordinaire pour la saison, a dû faire beaucoup de mal au bétail de la Pouille. Un léger changement de vent a fait à peine cesser ce phénomène, que le Vésuve en a offert un autre non moins inattendu. Ses éruptions, depuis plus d'un mois, étoient peu considérables. On regardoit ses foibles jets comme un reste de l'abondante éruption qui avoit duré dix à onze mois l'année dernière. Depuis plusieurs jours il ne jetoit plus de flammes, lorsque tout-à-coup le 31 Octobre un torrent de lave s'est précipité du sommet du volcan vers la *Casa del Romito*. Sa rapidité étoit telle, qu'en moins d'un quart-d'heure il a parcouru l'espace qui est entre le cratère & le vallon de la Vetrana; après s'être répandu sur toute la surface de ce vallon, il commençoit à s'épancher de l'autre côté, comme s'il eût voulu se diriger vers les terres cultivées de la Barra & de Saint-Jorio; mais heureusement il s'arrêta tout-à-coup à l'entrée de la nuit, sans quoi il auroit dévasté les riches vignes de ce canton, dont la plupart n'avoient pas été vendangées. Une circonstance remarquable dans cette éruption, c'est qu'elle n'a été annoncée par aucun bruit souterrain, comme cela arrive ordinairement. On a trouvé dans la lave des shorls semblables à ceux provenans de la lave découverte sous les ruines de l'ancienne Pompeïa; la seule différence qui se trouve entre ces espèces de cristaux, c'est que ces derniers sont plus petits.

De Venise, le 12 Novembre 1786.

UNE lettre écrite à bord de l'Escadre de la République, le 9 du mois dernier, présente le journal suivant de ses opérations depuis le 19 Septembre jusqu'au 7 Octobre.

« L'Escadre arriva le 19 dans la rade de Suze, où elle mouilla, après s'être formée sur deux colonnes parallèles à la côte. Le 20, tout étoit prêt pour l'attaque; mais un vent frais du Nord lui fit manquer la plus belle occasion de réduire cette place qui se trouvoit alors sans Troupes & sans aucuns moyens de défense; l'Escadre ayant été forcée de rester dans l'inaction jusqu'au 26, la place put dans cet intervalle recevoir des renforts. Dans la nuit du 26, l'Escadre commença son attaque; la ville répondit à son feu par 180 coups de canons. Dans la soirée du 28, l'attaque fut recommencée; ses bombes & ses boulets causèrent beaucoup de dommages à la place. Le 29, les Barques-obusières & les Bombardes s'approchèrent, en dirigeant avec succès leur feu contre la ville. L'attaque qui eut lieu dans la soirée du 30, & qui se prolongea jusqu'au lendemain matin, mit le feu en trois endroits. Les vents forcèrent de nouveau l'Escadre à l'inaction jusqu'au 3 Octobre, qu'elle fit une nouvelle attaque; l'ennemi se défendit avec plus de vigueur qu'il n'avoit fait précédemment; il tira jusqu'à 3000 coups de canons. Nous eumes à cette occasion un homme tué & six blessés. Le dernier bombardement fut exécuté la nuit du 5 au 6, & le 7, l'Escadre reprit la route de Malte. »

De Londres, le 5 Décembre 1786.

LE retour du Prince Guillaume-Henri en Angleterre n'aura pas lieu d'ici à 2 ans; il doit passer successivement ce temps à la Barbade, aux autres Isles sous le Vent, à la Jamaïque, & retourner à Halifax, où il est actuellement.

Le Parlement d'Irlande qui étoit prorogé au 25 du mois dernier, l'a été de nouveau par proclamation, au 5 de celui-ci.

On assure que le projet de la réduction de l'intérêt de l'argent a été adopté, comme avantageux au Commerce & aux Fabriques. Il sera présenté un bill au Parlement pour cet effet dans la prochaine session.

On dit que le Comte de Mansfield ne se retirera qu'après la rentrée du Parlement.

On vient d'augmenter d'un Sloop l'Escadre destinée pour la baye de Botanique; elle consistera en l'*Éole*, 3 Sloops, 7 Transports & 6 Bâtimens munitionnaires; on y transportera environ 1800 hommes; on a déjà commencé à les faire partir pour le lieu de l'embarquement.

Le projet d'un établissement à former sur la côte d'Afrique pour les Noirs & les Mulâtres pauvres qui se trouvent ici, & qui consentiront à s'y rendre, aura son exécution: Le *Bélisaire* & l'*Atlantique* sont équipés pour cet effet. Plusieurs, dont des femmes blanches & des enfans qui les suivront. Le sieur Southman, qui est l'Auteur de ce projet, sera, dit-on, à la tête de l'établissement; on se propose de le former sur un des bords de la Sierra-Liona, rivière de la côte de Guinée; on bâtira un fort pour le protéger; le Commandant réunira les pouvoirs militaires & civils, mais aura un Conseil, sans l'intervention duquel il ne pourra prononcer aucune peine capitale. . . . .

L'ordinaire de la Marine au 30 du mois dernier, consistoit en 127 Vaisseaux de ligne, 12 Vaisseaux de 50 canons, 113 Frégates & 60 Sloops.

Les Marchands, Planteurs & autres intéressés au commerce des Indes occidentales, se sont assemblés sur l'article 6 du Traité de commerce avec la France, qui réduit à 7 s. par gallon l'impôt sur les eaux-de-vie; ils ont pensé que cela occasionneroit des demandes qui diminueroient celles du rum, à moins qu'on ne réduisît aussi les droits sur cette liqueur. Leurs Députés ont dû conférer sur cet objet avec le Ministre.

De la Haye, le 5 Décembre 1786.

Les États de Hollande & de West-Frise, en conséquence de la suspension du Capitaine général, ont nommé aux places vacantes dans les régimens à la solde de la province.

Le détachement des Gardes Hollandoises à cheval, destiné à faire la Garde d'honneur dans la Cour de la Haye pendant l'assemblée des États de la province, a fait son service avec un des nouveaux étendards donnés par Leurs Nobles & Grandes-Puissances; les banderoles des trompettes, les surtouts des timbales sont richement brodés, & n'offrent que les armes des États de la province.

Les États de Gueldres, après avoir trouvé mauvais que ceux de Hollande se mêlent de leurs affaires domestiques, leur ont adressé des lettres, dans lesquelles ils se plaignent de la licence des Écrivains périodiques de la province de Hollande, & de la contre-protestation des douze villes contre la protestation de l'Ordre équestre au sujet de la suspension du Capitaine général. Cette protestation a été faite par la majorité de cet Ordre, dont l'assemblée est composée de quatre Membres, parmi lesquels trois ont déclaré qu'ils se faisoient honneur de penser sur l'expédition de Hattem & d'Elburg, comme la majorité des États de Gueldres.

De Versailles, le 13 Décembre 1786.

Le 10 de ce mois, le Duc d'Harcourt a eu l'honneur de faire ses remercîmens au Roi, pour la place de Gouverneur de Monseigneur le Dauphin.

Le Comte de Vaudreuil & le Comte d'Esterhazy ont aussi eu, le même jour, l'honneur de faire leurs remercîmens à Sa Majesté; le premier en qualité de Commandant de la citadelle de Lille, & le second en qualité de Commandant du Haynault.

Ce jour, la Comtesse de Baschy & la Comtesse de Sommeri ont eu l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés & à la Famille Royale; la première par la Comtesse du Cayla, & la seconde par la Marquise de Sommeri.

La Comtesse de Chatellux a, le 17, prêté serment entre les mains du Roi, en qualité de Dame d'honneur de Madame Victoire de France.

La Marquise de Circello, Ambassadrice de Naples, fut présentée, le même jour, à Leurs Majestés & à la Famille Royale, avec les formalités accoutumées.

De Paris, le 15 Décembre 1786.

Les Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel se sont assemblés le 4 au Couvent des Cordeliers de cette ville, & ont tenu un Chapitre, auquel a présidé pour Sa Majesté le Comte de Vaudreuil, Chevalier-commandeur des Ordres de Saint-Michel & du Saint-Esprit; après un Discours prononcé par le sieur Poursin de Grandchamp, Secrétaire du Roi, Chevalier dudit Ordre, nommé par Sa Majesté pour suppléer le sieur Collet, Chevalier & Secrétaire perpétuel dudit Ordre, tous les Chevaliers, le Comte de Vaudreuil à leur tête, se sont rendus processionnellement en l'Église dudit Couvent, & ont assisté à la Messe de *Requiem* pour les confrères décédés.

Le Roi ayant accordé au sieur du Pont, Commissaire général du Commerce, des lettres de Conseiller d'État, il a prêté serment en cette qualité entre les mains du Garde-des-Sceaux.

Le sieur de Beauchamp, Vicaire général de Babylone, Correspondant de l'Académie des Sciences, a observé le 4 Mai à Bagdad le passage de Mercure sur le Soleil; le contact intérieur de l'entrée est arrivé à 6 heures 5 secondes du matin, le contact intérieur de la sortie à 11 heures 22 minutes 52 secondes, & la sortie totale à 11 heures 26 minutes 48 secondes. Il a envoyé à l'Académie des Sciences une nouvelle Carte de la Mésopotamie, & du cours du Tygre & de l'Euphrate, qu'il a dressée sur les lieux; il se proposoit de passer cet hiver à Ispahan, & d'aller ensuite à la mer Caspienne pour déterminer les longitudes qui sont encore très-mal connues.

Le sieur Jean-Marie Farina, propriétaire de la fabrique de la véritable Eau de Cologne, ne l'a point quittée, comme le bruit en a couru; il continue son commerce comme par le passé, & les demandes qui lui sont adressées sont suivies de la plus prompte expédition.

Charles-Benoît, Comte de Guibert, Lieutenant général des Armées du Roi, Grand'Croix de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Gouverneur de l'hôtel royal des Invalides, Inspecteur général des Compagnies détachées dudit hôtel, y est mort le 8 de ce mois.

Marie-Françoise de Charry des Gouttes, fille du Chef-d'Escadre de ce nom, épouse du Comte du Myrat, Colonel à la suite des Troupes légères, est morte à Saint-Léger en Forès le 19 du mois dernier, de la petite vérole.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

DÉCEMBRE.	LUNDI 11.	MARDI 12.	MERCREDI 13.
Comp.ie des Ind. Actions... 2500l	2162½, 65....	2162½, 65....	2167½.......
D.° 16/25.es .. 1600l	....	....	....
D.° 8.es . 312l 10s	....	....	....
D.° 25.es .. 100l	....	....	....
B.s d'Emp. Oct. 500l	432, 33......	431........	431........
Loterie Royale, *1780.*	570.........	570........	570........
Loterie d'Avril *1783.*	728.........	728	729........
Loterie d'Octob. *idem.*	519½, 20, 19½..	519, 19½.....	518½.......
Emprunt de 125 mil.ns	3¾, ⅛, ¼, ⅞....	3¼, ⅞.......	4..........
Emprunt de 80 mil.ns	....	....	....
Bulletins	....	....	....
Emprunt de la Ville..	1, 1⅛, ½.......	1½..........	1½..........

CHANGES du 13.
Amsterdam. 53½.
Londres... 29.
Hambourg. 192½.
Madrid . 14l 16s 6d
Cadix.. 14l 16s
Livourne.. 102⅝
Gènes.... 95⅝.
Lyon..... au pair.

LIVRES NOUVEAUX. Almanach bienfaisant ou Étrennes aux belles ames, 12 s. chez Morin & la veuve Duchesne, rue Saint-Jacques; Lesclapart, rue du Roule; Petit, quai de Gêvres. — Abrégé Chronologique pour servir à l'Histoire de la Physique, par de Loys, *in*-8.° tome 1.er chez Lamy. — Abrégé d'Histoire Naturelle, pour l'instruction de la Jeunesse, imité de l'Allemand, de M. Raff; par M. Perrault, 2 vol. *in*-8.° brochés 10 liv. chez Kœnig, à Strasbourg; & Théophile Barrois jeune, quai des Augustins, n.° 18. — Commentaire sur la Coutume de Sens, par M. Pelet de Chenouteau. — Description de l'Inde, par M. Bernouilly, *in*-4.° — Élémens de Médecine-pratique de M. Cullen, traduits de l'Anglois sur la 4.e & dernière édition, avec des Notes, dans lesquelles on a refondu la Nosologie du même Auteur, décrit les différentes espèces de maladies & ajouté grand nombre d'Observations propres à donner une idée des progrès de la Médecine, par M. Bosquillon, 2 vol. *in*-8.° brochés 14 liv. chez Théophile Barrois jeune, quai des Augustins, n.° 18; Méquignon l'aîné, rue des Cordeliers. On trouve chez les mêmes la Physiologie de Cullen, traduite aussi sur la 3.e & dernière édition, par M. Bosquillon, *in*-8.° br. 2 liv. 8 s. — Expériences & Observations sur différentes espèces d'airs, par M. Priestley, traduites par M. Gibelin, 5 vol. *in*-12, reliés 18 livres; chez Théophile Barrois jeune. — Expériences & Observations sur différentes branches de Physique, avec une continuation d'Observations sur l'air, traduites du même, par M. Gibelin, 3 vol. *in*-12, reliés 9 liv. 21 s. chez le même — Grammaire Françoise par Goulier. — Grammaire Latine par le même. — Lettre d'un Négociant à son fils sur les sujets les plus importans du Commerce, précédée d'Observations sur la manière d'écrire les lettres de commerce, de rédiger les contrats, lettres de change, obligations, garanties, &c. *in*-8.° br. 2 liv. chez Kœnig, à Strasbourg; & Théophile Barrois jeune, quai des Augustins. — *Maximiliani Stall ratio medendi.* — Observations sur les Langues anciennes & modernes, par M. Lebrigant. — Le Paradis perdu, Traduction nouvelle, 3 vol. *in*-18; chez Royez, quai des August. — Répertoire amusant, Étrennes au Gens de goût, 24 s. chez Fournier, rue du Hurepoix. — Voyage philosophique d'Angleterre en 1783 & 1784, 2 v. *in*-8.° br. 5 liv. chez Poinçot, rue de la Harpe, n.° 135. — GRAVURES. La Ruelle, par M. Malapau; chez l'Auteur. — Portrait de M. Target, par Vinsac; chez l'Auteur. *C. S.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 101.



De Pétersbourg, le 10 Novembre 1786.

L'IMPÉRATRICE a pris sous sa protection les Ateliers de filature, établis dans cette capitale pour la fabrication de la toile fine.

Sa Majesté Impériale a ordonné un État de ses forces actuelles de terre & de mer.

Le Prince de Potemkin est parti pour se rendre à Cherson.

De Varsovie, le 14 Novembre 1786.

PARMI les Règlemens de la Diète, relatifs à l'Armée, il y en a un qui fixe qu'à l'avenir les Chefs des régimens & tous les Officiers, seront tirés de la Noblesse Polonoise.

De Madrid, le 26 Novembre 1786.

LES établissemens utiles se multiplient dans plusieurs endroits de ce Royaume; on en doit un grand nombre à la Société royale Arragonoise, qui s'est empressée de saisir toutes les idées avantageuses qui lui ont été proposées, & qui a employé ses soins & son crédit pour leur donner l'exécution. Elle est venue à bout de former plusieurs Écoles pour l'instruction des enfans du peuple, qui auparavant se livroient à une oisiveté dont ils prennent aisément l'habitude dangereuse; elle a trouvé des secours dans la bienfaisance de plusieurs particuliers, & sur-tout dans celle des Couvens; elle a fait sentir à la plupart que les aumônes journalières qu'ils faisoient aux portes de leurs maisons, ne servoient souvent qu'à entretenir la paresse de bien des gens, qui sûrs d'une subsistance qu'ils devoient à leurs charités, négligeoient le travail qui auroit pu la leur procurer, & la déroboient aux véritables pauvres auxquels l'âge & les infirmités rendoient cette ressource nécessaire. Plusieurs Couvens se sont empressés de convertir ces aumônes en un don en argent qui est employé à l'entretien des Écoles & des Ateliers de travail; quelques-uns font porter journellement des alimens aux Élèves & aux Ouvriers qui ne gagnent pas assez pour se passer de secours.

De Vienne, le 30 Novembre 1786.

DIMANCHE dernier, l'Empereur accompagné de l'Archiduc & de l'Archiduchesse, assista dans l'Église de la Cour, au Service divin, après lequel il y eut cercle au Palais Impérial; le soir, il y eut bal à la Redoute, où il se trouva plus de 3500 personnes.

Le 28, veille de l'anniversaire de la mort de l'Impératrice-Reine Marie-Thérèse, l'Empereur, accompagné des Archiducs & de toute la Cour, assista en grand deuil aux Vigiles, qui furent annoncées par le son de toutes les cloches de la ville & des fauxbourgs; le lendemain, il assista également au Service qui fut célébré. Pendant ces deux jours, les spectacles ont été fermés.

De Lintz, le 22 Novembre 1786.

HIER, on a fait la cérémonie de la consécration & de l'ouverture du nouveau cimetière construit hors de cette ville. Il sera désormais la sépulture commune, & on n'inhumera plus personne dans les églises.

De Berlin, le 27 Novembre 1786.

LE ROI a assigné une somme considérable pour les nouvelles constructions à faire aux châteaux de Berlin & de Potsdam.

Les arrangemens faits sous le règne précédent par le Baron de Heinitz, dans le département des Mines & Forges, ont été agréés par un ordre du Cabinet, du 29 Octobre; & Sa Majesté a confirmé de nouveau la répartition de l'administration de cette partie en quatre districts

principaux. Le premier comprend la nouvelle Marche, la Marche Electorale, la Poméranie & la Prusse orientale & occidentale; le Bureau général en est à Berlin. Le second comprend le Magdebourg, Mansfeld, Halberstadt & Hohenstein; son Bureau général est à Rothenbourg-sur-la-Saal. Le troisième qui comprend la Silésie & le Comté de Glatz, a son Bureau général à Breslau. Le quatrième comprend les provinces Westphaliennes, dont les principaux Bureaux sont à Watter, Ibbenbuhren & Minden. Tous ces Bureaux dépendent du département des Mines. Les affaires qui ont un rapport direct aux intérêts généraux du pays & aux finances, sont traitées, quant à la Silésie, avec le Ministre des finances de cette province, & quant aux autres districts, elles sont rapportées & examinées dans l'assemblée du Directoire général.

De Naples, le 21 Novembre 1786.

Un Édit du Roi en date du 11 Octobre dernier, publié par le Conseil suprême du commerce, contient les dispositions suivantes.

Pour écarter tout relâchement dans les principes de droit relatifs à la matière importante de l'acceptation des lettres de change, Sa Majesté avoit statué précédemment comme une maxime générale que cette acceptation constitue l'accepteur débiteur du contenu de la lettre, de manière qu'il demeure obligé en son propre & privé nom, après ladite acceptation faite, nonobstant tout revers éprouvé par le tireur, ou révocation d'ordre qui auroit eu lieu, tant antérieurement que subséquemment à l'acceptation : il avoit été ordonné en conséquence aux Tribunaux de le contraindre au payement effectif & non au dépôt de la somme, en obligeant seulement le créancier à donner caution pour la restitution de ce qui pourroit être jugé devoir être rendu à l'expiration d'un terme fixé en cas d'exceptions opposées par le débiteur. Par sa Déclaration du 19 Juin 1779, confirmée par celles des 20 Septembre 1782 & 17 Juin 1783, Sa Majesté détermina les genres d'exceptions, & les borna à celle du dol tramé entre le tireur & le porteur dans la vue de tromper l'accepteur. L'Avocat de la nation Françoise, & ensuite au nom de sa Cour, l'Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne ayant demandé que ces diverses dispositions fussent réunies en une seule loi, & ayant assuré de la manière la plus solemnelle, que dans toute l'étendue des domaines de Sa Majesté Très-Chrétienne il n'y avoit aucune loi qui pût dispenser l'accepteur de payer le contenu de la lettre de change au jour de l'échéance; le Roi a ordonné qu'on envisage ces dispositions comme une loi fixe, constante & irrévocable. Pour faire cesser toute distinction entre le jugement exécutoire & le jugement ordinaire, Sa Majesté déclare qu'à l'avenir il sera toujours sous-entendu que le porteur d'une lettre de change, après avoir été payé du contenu en icelle, n'aura plus aucun compte à rendre de la somme touchée; celui qui en a acquitté la valeur, conservant simplement son recours contre le tireur, dans le cas toutefois où il seroit fondé dans ses prétentions, & jamais contre le porteur de la lettre, hormis le cas du dol déterminé ci-dessus. Les deux Souverains, pour écarter toutes les difficultés, ayant voulu déterminer d'une manière claire & précise quelles étoient les personnes qui devoient être regardées comme leurs Sujets respectifs & admises à jouir des effets de ce Règlement, il a été convenu que ce seroient tous les Banquiers, Négocians, Marchands, de toute dénomination, les Colporteurs, Voyageurs, & enfin toutes les personnes reconnues par les Consuls, Vice-consuls respectifs, & qui peuvent réclamer la protection de leurs Ambassadeurs.

De Florence, le 20 Novembre 1786.

Le Chevalier Horace Mann, Envoyé extraordinaire & Ministre plénipotentiaire du Roi de la Grande-Bretagne, auprès du Grand-Duc de Toscane, est mort le 17 de ce mois dans la 82.e année de son âge; son neveu, autorisé par sa Cour à remplir par *interim* les fonctions de son oncle, en attendant le nouveau Ministre qui doit le remplacer, s'est rendu à Pise pour remercier le Grand-Duc des égards qu'il a eus pour son oncle pendant son séjour à la Cour de Toscane, qui a été de 51 ans. Le transport du corps du défunt embaumé, a été fait ce matin; on le porte à Livourne, où il sera embarqué pour l'Angleterre.

De Londres, le 7 Décembre 1786.

Les deux Chambres du Parlement s'assemblèrent hier, & furent prorogées de nouveau au 25 Janvier prochain, par une Commission composée de l'Archevêque de Cantorbéry, du Lord Chancelier & du Lord Sidney.

Les Lords de la Trésorerie ont ordonné de faire un état de toutes les marchandises non réclamées ou confisquées, qui se trouvent dans les magasins de la douane; on en fera faire ensuite une vente publique. Il paroît qu'à l'avenir celles des effets de cette espèce seront suspendues moins long-temps; & le Gouvernement se chargera de répondre aux réclamations légales qui pourront être faites.

On assure que le montant des sommes non réclamées que le Trésorier général a déposées l'été dernier à la Banque, est avec les intérêts de 1,700,000 liv. sterl.

On évalue à 126,740 liv. sterl. les droits payés dans l'Échiquier pour les baux passés depuis l'accession du Roi au Trône.

Les baux des terres de la Couronne seront faits à l'avenir par de nouveaux Commissaires ; & les droits qui en résulteront appliqués à la réduction de la dette publique.

Selon un de nos Papiers, le projet d'établissement à la baye de Botanique vient d'être changé ; l'immense étendue de la Nouvelle-Hollande, la facilité avec laquelle quelques-uns des colons pourroient se soustraire à la vigilance de leur Gouverneur, s'établir hors de sa portée & dans des lieux qui favoriseroient leurs brigandages, l'impossibilité de garder ces immenses côtes quand on y employeroit toute la Marine Angloise, ont déterminé à porter l'établissement dans l'île de New-Norfolk, où le premier projet du Gouvernement étoit de le former.

La Compagnie des Indes a ordonné d'equiper un Paquebot pour porter des dépêches au Gouverneur général du Bengale. Les Vaisseaux à son service qui partiront avant Noël sont au nombre de 11.

Un Bricq François nommé l'*Aimable-Marie*, de Grandville, Capitaine Louis Veron, venant de Terre-Neuve, chargé d'huile & de poisson, a fait naufrage sur l'île de Saint-Nicolas, dans le sund de Plymouth. L'Équipage étoit si malade du scorbut, que sans les secours d'un Vaisseau qu'il avoit rencontré en mer, il n'auroit pu manœuvrer jusqu'à la côte. Le fils du propriétaire, jeune homme âgé de 17 ans, est mort au moment où le Bâtiment a touché ; & le reste de l'Équipage donne peu d'espérance de survivre.

De la Haye, le 9 Décembre 1786.

Leurs Hautes-Puissances ont fait remettre au sieur de Polis, Envoyé de l'Électeur Palatin, leur réponse au Mémoire qu'il leur avoit présenté il y a quelque temps sur les limites respectives ; elle porte que l'Électeur sera prié de nommer des Commissaires pour conférer avec ceux du Gouvernement de Bruxelles & ceux des États généraux, à Aix-la-Chapelle. La copie de cette réponse a été envoyée aux sieurs de Hop & de Lestevenon, pour être communiquée au Gouvernement général de Bruxelles.

Le Conseil d'État a ordonné aux régimens Suisses à la solde de la Hollande, de se rendre à l'Écluse en Flandre ; les États de cette province se fondant sur les raisons qui ont déterminé ceux de Gueldres à empêcher l'éloignement des Troupes qui sont dans leur territoire, se sont opposés à l'exécution de cet ordre.

La Commission chargée de l'enquête judiciaire de l'affaire de Brest, n'a point encore commencé son travail, & on croit qu'il pourra être suspendu encore quelque temps. Les États de Gueldres persistent dans la résolution qu'ils ont prise de mettre sous leur protection immédiate le Comte de Bylandt, ce qui paroît en quelque sorte le soustraire à la juridiction de ce Tribunal.

De Versailles, le 17 Décembre 1786.

Dom Clément, Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, & Dom Brial, aussi Religieux de la même Congrégation, ont eu l'honneur de présenter au Roi le tome XIII.e du Recueil des Historiens des Gaules & de la France.

Le sieur David, Graveur de la Chambre & du Cabinet de Monsieur, & Membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Berlin, a eu, le 10 de ce mois, l'honneur de présenter à ce Prince le second & dernier volume de l'Histoire d'Angleterre, représentée par figures, accompagnées d'un Precis historique, dont Monsieur a bien voulu agréer la dédicace *.

De Paris, le 19 Décembre 1786.

Les Ordres royaux, militaires & hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérusalem, ont fait célébrer le 15 de ce mois dans la Chapelle de l'École royale militaire, la Fête de Saint Lazare. Monsieur a tenu Chapitre, après lequel il a assisté à la Messe, où a officié l'Abbé le Cornu de Baliviere, Aumônier ordinaire du Roi, Commandeur desdits Ordres. Elle a été chantée par la Musique de Monsieur, sous la conduite de l'Abbé Gauzargue, Surintendant de la Musique de ce Prince. Après la Messe, Monsieur a reçu Chevaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel les sieurs de Beaulat & de Boisgerard, Élèves de l'École royale militaire, ainsi que le sieur de Delpy, Lieutenant en second au régiment d'Artillerie de Grenoble,

Le Gouvernement a fait distribuer, l'année dernière, une instruction sur le parcage des bêtes à laine, dont les avantages sont de prévenir les maladies auxquelles ces animaux sont exposés lorsqu'ils sont dans des lieux renfermés, de les rendre plus robustes, & de procurer à leur toison plus de finesse & de blancheur. Le préjugé s'étoit

* Ce second volume, composé de six livraisons comme le premier, se trouve chez le sieur David, rue des Cordeliers, au coin de celle de l'Observance. Le prix de chaque livraison est de 15 liv.

opposé jusqu'ici à l'emploi de cette méthode dans les montagnes de Dauphiné, à cause de l'abondance des neiges & de la rigueur des hivers. Les essais qui en ont été faits l'année dernière dans divers cantons de cette province, à l'invitation de l'Intendant, ont eu le plus grand succès, notamment dans les montagnes de la grande Chartreuse, qui sont des plus élevées, & où la neige séjourne cinq à six mois. Cinq brebis & un bélier ont passé l'hiver dans un pré aux environs de ce Monastère, où ils n'avoient pour abri qu'un appenti en bois, à jour de tous côtés; ils y ont couché sur la neige, dont ils étoient couverts le matin; lorsqu'il y en a eu une trop grande quantité, & qu'ils ne pouvoient pas trouver leur nourriture, on y a pourvu en leur donnant des feuilles de raves & de frêne, ramassées dans l'automne. Quoiqu'ils en fussent très-friands, ils préféroient néanmoins la verdure jusqu'à gratter la neige avec leurs pattes, & à l'écarter avec leurs museaux pour brouter l'herbe verte. Pendant le jour, ce petit troupeau avoit la liberté d'aller dans les prairies, les bois & les broussailles qui entourent la maison de la grande Chartreuse. Il n'a éprouvé aucune maladie pendant tout l'hiver; & ce qui est bien fait pour détruire toute prévention à cet égard, c'est que quand la première brebis a fait son agneau, il n'y avoit dans l'enceinte qu'elles occupoient qu'une toise au plus de neige en carré; tout le surplus du terrein étoit à découvert; c'est néanmoins sur cette neige qu'elle a déposé son agneau, & celui qui en avoit soin l'y a trouvé le lendemain couchée, avec son petit à côté d'elle. Les agneaux provenans de ces cinq brebis, sont de la plus belle venue, & sans contredit les plus beaux qu'il y ait dans le canton; ils étoient vigoureux, & on les voyoit avec plaisir, pendant les froids les plus rudes, bondir & se jouer sur la neige avec leurs mères; leur laine, sans être encore bien fine, s'est trouvée très-douce. Le sieur Rabillioud, Notaire à Saint-Victor près Bourgoin, a eu le même succès sur un troupeau de trente moutons qu'il a fait également parquer tout l'hiver.

Elisabeth-Louise de la Rochefoucault, épouse de Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, Duc de Chabot, Lieutenant général des Armées du Roi, Chevalier de ses Ordres, est morte à Paris le 13 de ce mois.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie royale de France, le 16 de ce mois, sont: 55, 22, 1, 58, 56. Le prochain Tirage se fera le 2 Janvier 1787.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

Décembre.	Jeudi 14.	Vendredi 15.	Samedi 16.	Changes du 16.
Comp.e des Ind. { Actions... 2500l	2167 $\frac{1}{2}$........	2167 $\frac{1}{2}$, 70....	2167 $\frac{1}{2}$, 65.....	Amsterdam. 53 $\frac{1}{2}$.
D.o $\frac{16}{21}$.es.. 1600l	....	....	....	Londres... 29 $\frac{3}{16}$.
D.o 8.es. 312l 10s	....	....	....	Hambourg. 192 $\frac{1}{2}$.
D.o 25.es... 100l	....	....	....	Madrid. 14l 17s
Bs d'Emp. Oct. 500l	432, 31, 32....	432.........	432.........	Cadix.. 14l 16s
Loterie Royale, *1780.*	570.........	570.........	....	Livourne.. 102 $\frac{1}{2}$.
Loterie d'Avril *1783..*	729.........	729.........	729.........	Gènes.... 95 $\frac{1}{2}$.
Loterie d'Octob. *idem.*	518 $\frac{1}{2}$, 19.....	519.........	518 $\frac{1}{2}$........	Lyon.... *S.*tes $\frac{1}{4}$ B.ce
Emprunt de 125 mil.ns	4..........	4..........	4, 3 $\frac{7}{8}$........	
Emprunt de 80 mil.ns	....	....	....	
Bulletins.........	....	....	....	
Emprunt de la Ville..	1 $\frac{3}{5}$, 1 $\frac{1}{2}$........	1, $\frac{3}{4}$ p.te........	$\frac{1}{4}$, $\frac{5}{8}$, $\frac{3}{4}$.......	

LIVRES NOUVEAUX. Almanach des Bâtimens. — Almanach Parisien. — Almanach de la Samaritaine. — Trésor des Almanachs; chez les Marchands de Nouveautés. — Cheminée économique par M. Fossé, *in-8.°* chez Jombert jeune, rue Dauphine. — Conversations des Gens du monde l'hiver, chez Hoffmann. — Chefs d'œuvres d'Horace, 2 vol. *in-12*, br. 3 liv. chez Poinçot. — Étrennes de la Vertu. — Éloge de Robert de France, Comte d'Artois. — Mémoire sur les Épidémies du Languedoc, par M.rs Banau & Turbend, *in-8.°* chez les Auteurs, rue de Savoie. — Minéralogie par M. Laugier, *in-8.°* — Procès fameux extraits de l'Histoire générale des Tribunaux, par M. des Essarts, 8 vol. *in-12*; chez l'Auteur, rue du Théâtre François. — Traité d'optique de Newton, traduction nouvelle; chez Leroy. — Traité du Commerce de la mer Noire, par M. Peyssonnel, ancien Consul général à Smyrne, ci-devant Consul près du Kan des Tartares, 2 vol. *in-8.°* chez Cuchet, rue & hôtel Serpente. — Vie de Guillaume de Gamaches, avec Portrait & Alliances, *in-4.°* — Vie & Opinions de Tristram Shandy; chez Voland, quai des Augustins. — Voyageur à Paris, Almanach. — GRAVURES. Le chiffre d'Amour par M. Delaunay l'aîné. — Le prix de l'Almanach perpétuel en François & en Anglois, encadré proprement, est de 3 liv. chaque; chez Crousel, rue Saint-Jacques, vis-à-vis celle du Plâtre, n.° 144; & à Versailles, chez Blaizot. *C. S.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 102.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Vendredi 22 Décembre 1786.

De Copenhague, le 25 Novembre 1786.

LE ROI a agréé le projet d'une nouvelle Banque qui sera établie à Altona, ainsi que celui de donner une autre forme aux espèces en circulation dans ses duchés.

On équipe un gros Bâtiment de commerce, qui se rendra d'abord en Norwège & ensuite en Islande; il accompagnera les Lieutenans Egede & Rothe dans la nouvelle expédition qu'ils doivent faire au printemps prochain du côté de l'Est du Groenland.

De Varsovie, le 23 Novembre 1786.

LA Diète vient de terminer ses séances; les nouvelles Constitutions qui y ont été faites sont signées; & la Convention conclue avec la Prusse, concernant les limites, a été ratifiée.

De Madrid, le 4 Décembre 1786.

SAMEDI, le Roi est revenu de l'Escurial; la Princesse des Asturies qui s'est trouvée indisposée la veille, n'a pu l'accompagner, mais on espère qu'elle sera bientôt en état de se rendre dans cette capitale.

Le Roi, en considération des services du Duc de Crillon, l'a nommé Gouverneur & Capitaine général de l'Armée du royaume de Valence, & Président de l'Audience royale.

Le Comte de Kageneck, Ambassadeur de l'Empereur, arrivé ici avant-hier, a eu aujourd'hui sa première audience.

On mande de Cadix, en date du 28 Novembre, que du 21 au 24, il y étoit arrivé le Brigantin la *Notre-Dame-de-la-Conception*, venant de Campêche, & la Polacre le *Saint-Joseph*, venant de Montevideo; ils ont été suivis des Vaisseaux marchands de registre la *Notre-Dame-du-Rosaire & Saint-Joseph*, & le *Saint-Philippe-de-Neri*, venant de Lima. Leurs chargemens sont évalués à 1,714,184 piastres-fortes.

De Vienne, le 5 Décembre 1786.

LE Gouvernement de la Gallicie a fait publier un Rescrit de l'Empereur, qui porte que le droit de patronage des bénéfices qui n'excèderont pas la somme annuelle de 500 florins, sera cédé & abandonné aux Acquéreurs des biens domaniaux.

Les lettres d'Esclavonie présentent un tableau terrible des excès commis à Peschen & dans les environs par le Pacha de Scutari. Non-content d'avoir mis le feu aux maisons qu'il avoit pillées auparavant, il a fait massacrer un grand nombre d'habitans, jeter leurs enfans dans les flammes & emmener leurs filles en esclavage.

De Prague, le 23 Novembre 1786.

NOUS avons éprouvé de fortes gelées au commencement de ce mois; le 7 la Moldau étoit prise, & on l'a traversée à pied sec; ce matin à huit heures la glace s'est rompue; elle s'est écoulée sans causer aucun dommage. Personne ne se rappelle d'avoir éprouvé un froid aussi excessif à cette époque.

La Société des Sciences de cette ville a tenu, le 11 de ce mois, une Séance dans laquelle elle a reçu au nombre de ses Membres étrangers le Docteur Scherer, Médecin à Vienne: parmi les différentes lectures qui furent faites on distingue un Discours du sieur Pelas d'Obner, sur la question, *s'il est vraisemblable que la Nation n'a obtenu qu'à la fin du 13.e siècle une traduction en langue Bohémienne des Saintes Écritures*; l'Histoire Météorologique de l'année 1785, par le Professeur de Strand, qui y a fait mention des hivers rigoureux que le royaume a éprouvés depuis le 9.e siècle; un Traité de la manière dont on pourroit entreprendre avec avantage quelques Essais endiométriques, par le Docteur Mayer; & la description de deux nouvelles espèces de poissons que le Docteur Bloch, de Berlin, avoit envoyée à la Société.

De Berlin, le 2 Décembre 1786.

ON assure que l'année prochaine, les

portes de cette capitale seront fermées tous les soirs à une certaine heure, après laquelle on payera pour entrer un droit d'ouverture qui sera employé à l'entretien du pavé.

Parmi les Membres étrangers que l'Académie des Sciences vient de s'associer, se trouvent le Marquis de Condorcet, le Professeur Forster, de Halle en Saxe; le Conseiller de Borne, de Vienne; & le Professeur Heyne, de Gottingue.

Le sieur de Wolner, Conseiller privé des finances, annonça le 30 du mois dernier à l'Académie, dans son Discours de réception, en qualité de Membre honoraire, que Sa Majesté avoit permis d'imprimer les Œuvres posthumes du feu Roi, & d'en faire des lectures à l'Académie avant de les donner au public. Il donna en même temps la liste suivante de ces Ouvrages : Une Histoire de la Guerre de sept ans; un Traité sur l'Innocence des erreurs de l'esprit; des Considérations sur la situation actuelle des États de l'Europe; un Ouvrage intitulé Histoire de mon temps, en 2 volumes; des Mémoires Politiques, depuis la paix de Hubertsbourg, jusqu'au Traité de partage de la Pologne; des Mémoires concernant la Guerre de 1778; 3 vol. de Poësies, & un Recueil de Lettres de plusieurs Savans au feu Roi, avec ses réponses.

De Francfort, le 5 Décembre 1786.

S'IL faut en croire des lettres particulières, le Chapitre d'Ollmuz a protesté contre la nomination de l'Abbé Lakenbauer à l'Évêché de Brinn; il allègue que lorsque cet Évêché a été érigé, il a été stipulé que le Chapitre fourniroit à l'Évêque 14000 florins par an, à condition que ce Prélat seroit tiré du Chapitre, ou du moins du Clergé du diocèse d'Ollmuz.

On lit dans l'Histoire des Memonites, publiée nouvellement à Konigsberg, par Guillaume Crichton, qu'en 1780, le nombre de ses sectaires dans les États Prussiens, montoit à 12,603. Outre les impositions ordinaires auxquelles ils sont assujettis, ils payent encore la somme annuelle de 5000 rixd. pour l'exemption du service militaire.

De Freienstein, le 19 Novembre 1786.

UN incendie qui a éclaté ici le 15 de ce mois, a détruit en moins d'une heure, 81 maisons; sans le secours des villages voisins, toutes auroient été réduites en cendres; on en a sauvé 57, ainsi que l'église, le presbytère & l'école. La perte en grains, fourrages & effets est très-considérable.

De Livourne, le 24 Novembre 1786.

LE corps du Chevalier Horace Mann, arrivé ici de Florence le 21 de ce mois, a été déposé dans la maison du Consul Anglois; le lendemain après midi, il a été embarqué sur un Bâtiment marchand qui a mis la nuit suivante à la voile pour l'Angleterre.

Le même jour, l'Escadre Hollandoise sous les ordres de l'Amiral Boolt, est sortie de cette rade & a pris la route de Toulon.

Le Chevalier Condulmer, qui se rendoit à Malte pour y prendre le commandement de l'Escadre Vénitienne, n'a pas pu continuer sa route; une grosse voie d'eau qui a été découverte dans le Chebec le *Cupidon*, à bord duquel il étoit embarqué, l'a forcé de revenir; on travaille à la fermer, & on espère que le Bâtiment sera en état de remettre en mer la semaine prochaine.

De Milan, le 22 Novembre 1786.

ON a publié dernièrement une convention faite entre l'Empereur & le Roi de Sardaigne, relativement à la navigation du Tesin, qui passe au milieu des États respectifs des deux Souverains.

Le changement ordonné par l'Empereur dans la manière de compter les heures, commencera à avoir lieu le 1.er Décembre prochain. Toutes les horloges, à cette époque, seront réglées comme les horloges Françoises & Allemandes, qui ont pour base les deux points fixes de midi & de minuit. On a tracé un méridien exact sur l'Église métropolitaine; & pour mieux établir le rapport de la nouvelle méthode avec l'ancienne, on a publié une instruction detaillée.

Quoiqu'il n'y ait point encore de neige dans les campagnes, les loups sortis de leurs retraites commencent à les infester; ils se montrent en troupes; un de ces animaux est entré ces jours derniers dans une petite maison, où il a saisi au cou une fille âgée de 13 ans; des personnes accourues à ses cris, lui ont fait lâcher prise; mais la fille a été blessée, & est à présent à l'hôpital de cette ville. On a ordonné des chasses contre ces animaux féroces; on les exécute régulièrement, & avant-hier on en a tué cinq.

De Londres, le 10 Décembre 1786.

LE Secrétaire d'État au département de la Guerre a présenté au Roi une liste des promotions à faire dans l'Armée; Sa Majesté l'a approuvée; on expédie actuellement les Commissions, après quoi elle sera publiée.

Le Vaisseau le *William*, arrivé de Québec, nous a appris que le Lord Dorchester y arriva le 22 Octobre sur la Frégate la *Thistle*.

Le Capitaine Durray a été nommé au commandement de l'*Aventure* de 44 canons, destiné pour la côte d'Afrique.

Deux régimens d'Infanterie & un détachement d'Artillerie ont reçu ordre de se tenir prêts à s'embarquer pour le Canada.

Plusieurs Magistrats se sont assemblés dernièrement chez le Comte de Mansfield, pour prendre en considération l'accroissement & les dangereux effets du parjure. L'opinion générale a été que pour le réprimer & en prévenir les conséquences alarmantes, les Loix devoient prononcer une peine capitale contre ce délit; & on assure qu'il a été dressé un projet de bill qui sera sera présenté au Parlement à sa rentrée.

Selon nos Papiers les Lords de l'Amirauté s'occupent d'un nouveau Code naval, qui après avoir été soumis à l'inspection du Ministère, sera imprimé & exécuté. Nos constitutions navales datent du règne de la Reine Anne, & furent faites & passées pendant que le Prince de Danemarck son époux étoit à la tête de la Marine d'Angleterre, dont il fut le dernier Grand-Amiral. Elles n'ont éprouvé aucun changement depuis ce temps, que ceux qui furent faits après l'affaire de l'Amiral Byng dans la Méditerranée, relativement aux instructions pour le combat.

Le Lord-lieutenant d'Irlande a demandé un supplément de Vaisseaux pour croiser sur les côtes de ce royaume, & s'opposer avec plus de succès à la contrebande.

On écrit de la Jamaïque, que le Paquebot le *Prince-Guillaume-Henri*, qui y est arrivé le 26 Septembre, a déposé que le 7 il avoit rencontré un Bricq Américain allant de la côte d'Afrique à Charles-Town avec des Esclaves; il y avoit alors 100 jours qu'il étoit en mer; il manquoit de vivres & d'eau; il avoit perdu son Capitaine & 70 Nègres. Le Paquebot lui donna toutes les provisions dont il pouvoit se passer, pour le mettre en état de continuer sa route.

Nos Papiers rapportent, à l'occasion de la mort de Sir Horace Mann, Ministre du Roi à Florence, que lorsqu'il partit il y a environ 50 ans pour cette destination, il emporta avec lui son cercueil, dans lequel ses cendres doivent être rapportées en Angleterre.

De la Haye, le 13 Décembre 1786.

Les États d'Utrecht, conformément à leur convocation, se sont assemblés le 6 à Amersfort; outre les Députés ordinaires, il s'y est trouvé sept des anciens Régens d'Utrecht, qui y ont pris séance & qui ont voté comme s'ils étoient les véritables Représentans de cette ville; celle de Montfoort n'a point envoyé de Députés, & en a donné pour raison le changement de résidence des Etats. Le Conseil d'Utrecht se dispose à protester contre l'intrusion dans cette assemblée des anciens Régens démis.

Le 7 de ce mois, le Comte de Goerz, Envoyé extraordinaire de Sa Majesté Prussienne, est parti pour Nimègue, où l'on dit qu'il passera une quinzaine de jours.

De Versailles, le 20 Décembre 1786.

Le Roi & la Famille Royale ont signé, le 10 de ce mois, le contrat de mariage du Marquis de Faletans, Capitaine de Dragons au régiment de Durfort, avec Demoiselle Henriette de Langeron; & le 17, celui du Comte de Toustain-Limesy, Lieutenant en second au régiment du Commissaire-général de la Cavalerie, avec Demoiselle de Toustain-Virai.

Ce jour, le Duc d'Harcourt a prêté serment entre les mains du Roi, en qualité de Gouverneur de Monseigneur le Dauphin. La Duchesse d'Harcourt a eu, le même jour, l'honneur de faire ses remercîmens au Roi, & de faire ses révérences à la Reine & à la Famille Royale.

La Marquise de Grammont, la Marquise de Molac & la Marquise de Chambors, ont eu, ce jour, l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés & à la Famille Royale; la première par la Princesse de Broglie, la seconde par la Comtesse de Carcado, & la troisième par la Marquise de Sommeri.

La Duchesse de Pienne a pris, ce jour, le Tabouret.

Le sieur Beauzée, de l'Académie Françoise, a eu l'honneur de présenter au Roi une nouvelle traduction de l'*Optique de Newton*, dont il est l'Éditeur, & dont Sa Majesté a daigné accepter la dédicace.

Le sieur Robert de Hesseln, Censeur royal & Géographe de la ville de Paris, a aussi eu celui de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale, qui l'ont honoré de leurs souscriptions, la Carte de la contrée *Sud-est*, la première des neuf de la région *Ouest*, renfermant le second degré des détails de la superficie du Royaume.

De Paris, le 22 Décembre 1786.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, du 4 Octobre, portant établissement dans la ville de Paris d'un Bureau pour la marque des couvertures qui se fabriquent dans ladite ville ainsi que dans ses faubourgs.

Autre du 6 Novembre, qui permet au sieur Labarthe d'établir une Compagnie d'assurances contre les incendies. La prime d'assurances des maisons & édifices construits en pierre, sera de 10 sous par an sur chaque 1000 liv. de leur évaluation; l'assurance des édifices qui par leur construction & leur destination sont plus exposés aux incendies, sera réglée de gré à gré entre la Compagnie & les propriétaires; il en sera de même de celle des meubles. Les dommages causés par l'incendie seront estimés & vérifiés immédiatement après, & remboursés deux mois après lesdites vérifications & estimations. Le fonds de la Compagnie pour servir de caution à ses engagemens pour fait d'assurances, sera de Huit millions de livres en valeurs réelles, portant intérêt à son profit, & de nature à pouvoir être converties en argent à l'instant même où elle aura des dommages à rembourser. Cette somme sera déposée à l'Hôtel-de-ville, dans une caisse de fer fermant à trois clefs, dont l'une restera entre les mains du Prévôt des Marchands, l'autre en celles du Caissier de la Compagnie, & l'autre en celles de l'Administrateur qu'elle désignera. On remplacera dans le fonds tout ce qui pourra en être distrait. Il sera divisé en 16,0.0 portions d'intérêt de 500 liv. chacune, dont les Porteurs seront intéressés en commandite & responsables jusqu'à la concurrence de leurs mises. Conformément aux offres de la Compagnie, après avoir prélevé les intérêts de ses fonds & les frais de la régie, elle remettra à Sa Majesté le quart du profit annuel des assurances, pour être employé soit aux frais de l'établissement du Corps des Pompiers, soit à telle autre destination qui sera jugée convenable.

Les payemens des Rentes de l'Hôtel-de-ville en sont actuellement à la lettre *P*.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

DÉCEMBRE.	LUNDI 18.	MARDI 19.	MERCREDI 20.
Comp.e des Ind. Actions... 2500l	2167½........	2167½, 70....	2170, 72½, 75.
D.° 16/25.es... 1600l	....	1380........	....
D.° 8.es. 312l 10s	....	....	....
D.° 25.es... 100l	....	....	....
Bt d'Emp. Oct. 500l	....	430.........	....
Loterie Royale, *1780.*	565.........	570.........	570.........
Loterie d'Avril *1783.*	729, 28......	728, 29	....
Loterie d'Octob. *idem.*	519.........	518½, 18.....	518.........
Emprunt de 125 mil.ns	3⅞..........	3⅞, ½........	3¼, ½, ¾......
Emprunt de la Ville..	⅜, ½........	½, ⅜........	½...........

CHANGES du 20.	
Amsterdam.	53¼.
Londres...	29 1/16.
Hambourg.	192½.
Madrid.	14l 17s
Cadix..	14l 16s
Livourne..	102⅔.
Gènes....	95½.
Lyon....	¼ B.ce

LIVRES NOUVEAUX. Almanach de Paris, 1.re & 2.e parties; chez Lesclapart. — Des Jeux, ou Académie portative, contenant les règles du réversi, du wisk & du piquet, &c. augmenté du jeu d'échecs, par M. Philidor, 36 sous; chez Fournier, rue du Hurepoix. — Calendrier des Fidèles ou petite Année Chrétienne, br. 30 s. chez le même. — Chefs-d'œuvres d'Horace nouvellement traduits, avec le texte à côté des Notes, une Vie d'Horace, imitée de l'Italien d'Algarotti, 2 vol. *in-12*; chez Poinçot, rue de la Harpe, n.° 135. — Le Fils naturel ou Mémoire de Greville, br. 36 sous; chez Delormel, rue du Foin Saint-Jacques. — Leçons de morale ou Lectures académiques faites dans l'Université de Leipsick par Gellert, *in-8.°* — L'Imitation de J. C. par Gonnelien. — *Maximiliani Stoll, Ratio medendi, nova editio accuratior & emendatior, aucta indice materiarum quæ in tribus partibus continentur;* cette édition renferme en un volume les trois de celle de Vienne, br. 6 liv. 10 s. chez Pierre J. Duplain, cour du Commerce, rue de l'ancienne Comédie Françoise. — Le Poëte au foyer. — Le fond théâtral. — Les fausses affirmations, par M. de Valeguy; chez l'Auteur. — Principes sur l'administration temporelle des paroisses, par M. l'Abbé de Boyer; chez le Boucher, quai de Gêvres. — GRAVURES. Action courageuse qui a mérité le Prix à l'Académie d'Amiens, estampe. — Le Chiffre d'amour, par M. Delaunay l'aîné, d'après Fragonard; rue de la Bucherie, n.° 26. — MUSIQUE. Six Sonates pour le violon & basse, d'une difficulté graduelle, pour servir d'étude aux Amateurs, avec des notes sur le caractère de chaque morceau & le style de leur exécution, par M. Cambini; chez Porro, rue du petit Reposoir, près la place des Victoires. — Recueil d'Airs d'Opéras & d'Opéras comiques pour deux violons, faisant suite aux Recueils de Cardon, n.os 9, 10, 11 & 12, chacun 6 liv. chez Leduc, rue du Roule. — Romances tirées du Roman de Caroline; chez le même. — Symphonie concertantes pour hautbois & basson principaux, deux violons, alto, basse, cors, hautbois, n.° 7 de la 2.e & nouvelle suite des Symphonies concertantes, par Cambini, 4 liv. 16 s. chez Boyer, rue de Richelieu; la dame Lemenu, rue du Roule. — 1.er Livre de trois Concertos pour le clavecin, avec deux violons, alto, basse, par Sterkel; chez les mêmes. *C. S.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.



N.° 103.

GAZETTE DE FRANCE,

Du Mardi 26 Décembre 1786.

De Pétersbourg, le 17 Novembre 1786.

LA navigation est interrompue par les glaces; plusieurs Bâtimens chargés de suif & de marchandises des manufactures Angloises, se trouvent pris dans la Newa, dont la navigation n'a été ouverte cette année que pendant 187 jours.

D'Upsal, le 20 Novembre 1786.

LE ROI & le Prince Royal continuent à séjourner dans cette ville, & à fréquenter les Cours académiques.

Hier, il y eut Cour chez le Roi; à cette occasion, le Baron de Juel, Envoyé extraordinaire de Danemarck, remit à Sa Majesté l'Ordre de l'Éléphant pour le Prince Royal, qui en fut décoré sur le champ.

De Madrid, le 7 Décembre 1786.

LA Princesse des Asturies, que son indisposition avoit empêché d'accompagner le Roi à son départ de l'Escurial, est revenue hier ici; elle n'a éprouvé aucune incommodité de ce voyage, & elle continue de se trouver beaucoup mieux.

Ce matin, Sa Majesté a assisté à la cérémonie des Chevaliers de l'Ordre de Charles III, qui a eu lieu dans la Chapelle du palais en la manière accoutumée.

On apprend de Valladolid, que l'Académie royale de Géographie & d'Histoire établie en cette ville, a tenu, le jour de la fête du Roi, sa séance publique d'usage. Le Marquis de Gallegos, Directeur, l'ouvrit par un Discours, qui fut suivi d'une Dissertation par D. Benoît Verdesotto, sur la cause du peu de découvertes que l'on fait en mathématiques, dans un temps où les secours sont si abondans. D. Manuel Lopez termina la séance par une Dissertation sur les funestes conséquences que l'ignorance de ce qui fait la véritable félicité des peuples, & les erreurs en matière de législation, produisent dans le Gouvernement politique & économique des Nations.

De Vienne, le 8 Décembre 1786.

L'ARCHIDUC FERDINAND & l'Archiduchesse son épouse, après avoir assisté le 3 de ce mois, à la fête de l'Ordre de la Toison d'or, sont partis le 4 avec toute leur suite pour retourner à Milan.

Le même jour, la Cour a pris un deuil de 8 jours pour la mort de la Princesse Amélie, tante du Roi d'Angleterre.

L'Empereur a fait présent à la Princesse Élisabeth de Wirtemberg, le jour de sa fête, de plusieurs parures garnies en diamans. Le même jour, il lui a remis l'Ordre de Sainte-Catherine, que l'Impératrice de Russie avoit envoyé pour cette Princesse.

Des lettres de Roveredo en Tyrol, en date du 10 Novembre, portent qu'après des pluies & des neiges abondantes qui ont duré 7 jours, il y a eu une inondation qui a causé beaucoup de dommages. Le ruisseau Lano grossit tellement qu'il détruisit les édifices voisins. Les travaux des moulins & des teintures furent suspendus, & on évalue la perte à 200,000 florins.

On a formé le projet de rétablir les anciennes salines près de la ville de Schelan. Les États Autrichiens ont du sel en abondance; on y consomme par an 1,372,000 quintaux de sel gemme, 1,363,480 de sel de soude, & 18, 00 de sel marin. L'exportation de cette denrée à l'étranger, consiste en 530,000 quintaux de sel gemme, 601,225 de soude. La Stirie, la Carinthie & la Carniole tirent leur sel de Salzbourg.

De Francfort, le 8 Décembre 1786.

ON apprend de Buckebourg que la

Duchesse régnante y est accouchée le 29 du mois dernier, d'une fille qui a reçu au baptême, les noms de *Caroline-Louise*.

Le Docteur Vogler a publié un Mémoire d'expériences concernant la décomposition de l'étain à l'usage de la teinture. Il a trouvé par des essais réitérés, que l'esprit frais & tres-pur de salpêtre étoit beaucoup plus efficace pour cette decomposition que l'eau régale qui laisse toujours un dépôt. Cet acide mêlé avec de l'eau distillée, opéra la décomposition de l'étain sans former de dépôt. Ce mélange s'étant coagulé, le Docteur y ajouta du sel ammoniac ou du sel de cuisine, & par ce moyen il le rendit fluide & propre à s'allier avec de l'eau de puits.

De Hambourg, le 6 Décembre 1786.

LE froid que nous avions éprouvé, a cessé; le temps s'est radouci, & la navigation a repris son cours.

Selon les lettres de Berlin, le Roi a avancé au grade de Capitaine tous les anciens premiers Lieutenans de ses régimens. Ces lettres portent aussi que le Comte de Bruhl sera nommé Gouverneur du Prince Royal & du Prince Louis son frère. A la fin du mois de Mai prochain, la Ferme du tabac cessera entièrement; tous les Propriétaires de terres auront la liberté de cultiver cette plante sans aucune restriction. Le Duc & la Duchesse de Cumberland sont de retour à Berlin; la Duchesse, qu'on dit être enceinte, se rendra à Mittau pour y faire ses couches.

De Dresde, le 1.er Décembre 1786.

LE Comte Charles de Bruhl, Lieutenant général au service de l'Électeur, & Chef d'un régiment de Carabiniers, a demandé & obtenu sa démission. On assure qu'il passe au service du Roi de Prusse.

De Rostoc, le 25 Novembre 1786.

LA Duchesse douairière de Mecklenbourg est arrivée au château le 15, où elle fera sa résidence ordinaire; toutes les classes des habitans ont célébré par des rejouissances l'arrivée de cette Princesse.

De Rome, le 22 Novembre 1786.

LE Saint Père a reçu du Roi de Suède, 16 médailles d'or qui complètent la magnifique collection dont Sa Majesté lui fit present lors de son voyage à Rome en 1784. Ces médailles étoient accompagnées d'une lettre très-obligeante; Sa Sainteté a chargé le Baron de Sparre d'en temoigner toute sa reconnoissance à ce Souverain.

On continue de faire observer avec sévérité les précautions prises pour concentrer l'épizootie qui s'est manifestée sur les bêtes à cornes; la négligence dans quelques endroits, a fait étendre les ravages à Acqua-Pendente & à Viterbe; elle diminue considerablement dans l'Ombrie, où l'on sauve tous les animaux auxquels on fait le traitement publié dernièrement.

Le 5 de ce mois, on a éprouvé dans ces environs un gros orages accompagné de pluie & de tonnerres; la foudre est tombée, & a frappé un Berger qui a été trouvé mort avec une brebis qu'il avoit sous le bras.

De Pistoie, le 21 Novembre 1786.

LE 13 de ce mois, les Ministres du Tribunal de cette ville se sont transportés au Couvent des Pères de l'Annonciade, & leur ont notifié le Décret qui les supprime. Les Religieux qui l'occupent seront distribués dans d'autres Maisons de leur Ordre; on leur donnera à chacun 10 écus pour leur voyage; mais ils laisseront tout ce qui se trouve dans le Couvent sans en rien emporter. Leurs biens seront réunis au patrimoine ecclesiastique; leur Église a déjà été consignee à l'Évêque de cette ville.

On apprend de Prato, que l'on a supprimé également & de la même manière le Couvent des Carmes déchaussés.

De Londres, le 14 Décembre 1786.

ON assure que l'Ambassadeur de Danemarck a annoncé formellement le voyage que le Prince Royal se propose de faire incessamment dans ce royaume.

Le Ministre des États-unis d'Amérique a présenté à l'Archevêque de Cantorbéry les sujets qui doivent être consacrés Évêques; ce sont le Docteur White de Pensylvanie, le Docteur Provost de New-Yorck & le Docteur Griffiths de Virginie.

Il a été envoyé dans nos différens Ports un ordre du Conseil privé, qui prescrit de soumettre à la quarantaine tous les Vaisseaux venant de certains Ports de la Méditerranée.

Plusieurs Négocians faisant le commerce de cette mer, ont présenté au Gouvernement un Mémoire, par lequel ils demandent à être protégés contre les Corsaires Barbaresques.

Après plusieurs versions contradictoires, on revient aujourd'hui au premier plan d'établissement à la baye de Botanique; les Vaisseaux destinés à y transporter la nouvelle Colonie, s'assembleront à Spithead le

20; les prisonniers y seront embarqués, & la Flotte sera, dit-on, prête à partir à Noël; les magasins du Roi doivent l'approvisionner; elle sera convoyée par deux Frégates.

Selon nos Papiers, le Gouvernement s'occupe d'un nouveau plan pour punir les crimes capitaux. La quantité des exécutions qui se font tous les ans, prouve que la peine de mort ne remplit pas le but de les prévenir. On propose d'envoyer les coupables en Afrique, où ils serviront comme Esclaves les Nègres libres qui doivent y former une nouvelle Colonie. Cette punition sera peut-être plus efficace que la mort; elle conservera du moins des hommes qui pourront devenir utiles. On pense aussi qu'au lieu de fouetter à chaque session des criminels qu'on renvoye ensuite, & qui souvent deviennent plus coupables, on devroit les transporter pour sept ans à la baye de Botanique, où de bons exemples, l'habitude du travail pourroient les corriger; s'il y en avoit quelques-uns sur lesquels il ne produisissent pas cet effet, & qui redevinssent coupables à leur retour, ils seroient transportés de nouveau pour la vie.

On prépare au Bureau de l'Accise, par ordre des Lords de la Trésorerie, un état du produit de l'impôt sur les chandelles & le savon, depuis l'été dernier jusqu'à Noël.

Le Duc de Portland a été élu Intendant de la Cité de Bristol à la place du feu Comte de Harwich.

Le 19, il y aura une assemblée générale de la Compagnie des Indes pour procéder à l'élection d'un Directeur à la place vacante par la mort du sieur Richard Hall.

Un de nos Papiers présente les détails suivans sur la ville de Kingston-sur-Hull; le terrein sur lequel elle est bâtie, appartenoit originairement à l'Abbé de Meux; le Roi Édouard I.er l'ayant jugé propre à être converti en un port de mer, donna d'autres biens en échange à l'Abbé, & ayant élargi une crique d'eau appelée Sayer's-Creek, il y bâtit la ville qui porte le nom de Kingston.

Le Vaisseau Hollandois le *Barbestein*, allant de Middlebourg aux Indes orientales, jeta l'ancre dans les Dunes le 5 de ce mois; il avoit à bord 200 Recrues pour le Cap de Bonne-Espérance. Le lendemain, entre 4 & 5 heures du matin, il se révolterent, éveillèrent le Capitaine, le renfermèrent, ainsi que les Officiers, coururent au dépôt de l'argent, ouvrirent trois caisses de dollars, en prirent autant qu'ils en purent emporter, & quittèrent le Bâtiment au nombre de 80 à 90. Les Officiers redevenus libres tombèrent sur eux au moment où ils entroient dans la Chaloupe, & dans cette occasion 4 ou 5 mutins tombèrent dans la mer où ils se noyèrent; un Bricq armé ayant vu les signaux de détresse que faisoit le Vaisseau, tira sur la Chaloupe qu'il força d'amener; il y avoit 12,400 dollars & 70 rébelles qui furent envoyés à terre & enfermés; 9 autres furent arrêtés à Douvres où ils s'étoient sauvés sur deux petits Bateaux; on en a pris encore un vendredi dernier à Déal; on croit qu'il n'en reste plus que 3 qui prirent en arrivant à terre la route de Cantorbéry où ils se mirent dans la diligence de Londres. Tout l'argent a été retrouvé, à l'exception de 6500 dollars, dont partie est au fond de la mer avec ceux qui se sont noyés.

Plusieurs Bâtimens qui étoient partis d'Aberdeen & d'autres lieux de l'Écosse pour la Baltique, sont revenus, parce qu'ils ont trouvé la plupart des Ports fermés par les glaces.

Un des Clercs de la Banque a pris la fuite après avoir laissé dans ses comptes un *déficit* de 800 guinées. On fait les perquisitions nécessaires pour le découvrir.

De Versailles, le 24 Décembre 1786.

LE Vicomte de Valon-Saint-Hypolite & le Marquis du Lyon, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi & à la Famille Royale, ont eu, le 15 de ce mois, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le sieur Laureau, Historiographe de Monseigneur Comte d'Artois, a eu, le 18, l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale l'*Éloge de Fréderic II, Roi de Prusse.*

Le 20, le Roi, accompagné de Monsieur & de Monseigneur Comte d'Artois, s'est rendu à l'Église de la paroisse Saint Louis, où il a assisté au Service fondé pour le repos de l'ame de feu Monseigneur le Dauphin, & auquel le sieur Jacob, Curé de cette paroisse, a officié. Madame Élisabeth de France y a assisté.

De Paris, le 26 Décembre 1786.

JUGEMENT des Commissaires généraux du Conseil, députés par Sa Majesté par Arrêt de son Conseil d'État du 22 Septembre 1786, pour juger les contestations nées & à naître au sujet des marchés à termes & compromis d'Effets royaux ou autres Effets publics ayant cours à la Bourse, ainsi que celles concernant les négociations desdits Effets faits par le ministère des Agens de change & de leurs Commis pour eux, comme aussi celles du même genre qui auroient

été indûment faites par gens sans caractère ni qualité, & pour prononcer sur les contraventions tant audit Arrêt qu'à ceux des 7 Août & 2 Octobre 1785, circonstances & dépendances. Ce Jugement, en date du 27 Novembre, annulle des marchés faits à terme d'Actions de la nouvelle Compagnie des Indes, sans livraisons ni dépôt; & condamne les contrevenans à l'amende de 24,000 liv. chacun.

La ville de Dôle en Franche-Comté a fait célébrer, le 14 de ce mois, l'anniversaire de l'inauguration de la Statue pédestre du Roi, érigée sur la place publique. Ce monument, le premier que les François aient élevé à Louis XVI, annonce également la grandeur du Roi & la tendre & respectueuse affection des habitans de cette ville pour leur Maître. Louis XVI y est représenté brisant les entraves mises au commerce des Nations, en rendant aux mers leur liberté. C'est cette brillante époque que les citoyens de Dôle ont saisie. Les Officiers municipaux, ceux du Bailliage, l'État-major de la Place, la Garnison, le Clergé, la Noblesse & tous les Ordres des Citoyens, ont assisté à cette cérémonie.

La nouvelle traduction de l'Optique de Newton, dont le sieur Beauzée vient de publier l'édition, dédiée au Roi, qui l'a honorée de sa souscription, se trouve chez le sieur Leroy, Libraire, rue Saint-Jacques près de celle de la Parcheminerie. La sanction que cet Ouvrage a reçu de l'Académie royale des Sciences, en fait seule l'éloge; on ne remarquera ici que l'art avec lequel le Traducteur a su mettre à la portée des Lecteurs ordinaires des matières dont l'étude paroissoit réservée aux Savans.

Marie-Camille de Sassenage, Baronne de Sassenage & d'Arzeliers, Marquise du Pont-en-Royans, Comtesse de Tallard & de Montellier, Dame des duchés de Lesdiguieres & d'Hostun, Engagiste de Saint-Étienne de Saint-Geoire, Izeaux en Dauphiné, des villes de Saint-Galmier, Verigneux, Saint-Bonnet en Forès & autres lieux, veuve de François, Marquis de Sassenage, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de ses Ordres, Menin de feu Monseigneur le Dauphin, & ancien Lieutenant général au Gouvernement de Dauphiné, est morte à Lyon le 13 de ce mois, âgée de 82 ans & demi.

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1786.

	DÉCEMBRE.	JEUDI 21.	VENDREDI 22.	SAMEDI 23.	CHANGES du 23.
Comp.ie des Ind.	Actions... 2500l	2170, 72 $\frac{1}{2}$....	2172 $\frac{1}{2}$.......	2172 $\frac{1}{2}$.......	Amsterdam. 53 $\frac{1}{2}$.
	D.o $\frac{16}{25}$.es.. 1600l	....	1380.......	....	Londres... 29 $\frac{5}{6}$.
	D.o 8.es. 312l 10s	....	....	....	Hambourg. 192 $\frac{1}{2}$.
	D.o 25.es... 100l	....	....	....	Madrid. 14l 17s
	B.t d'Emp. Oct. 500l	432.......	432.......	432.......	Cadix.. 14l 16s
	Loterie Royale, 1780.	....	....	....	Livourne.. 102 $\frac{1}{2}$.
	Loterie d'Avril 1783..	729.......	729, 30.....	730.......	Genes... 95 $\frac{1}{2}$.
	Loterie d'Octob. *idem*.	519	519.......	520.......	Lyon . $\frac{1}{8}$ au $\frac{1}{4}$ B.ce
	Emprunt de 125 mil.ns	3 $\frac{3}{4}$. $\frac{7}{8}$, 4	4, 4 $\frac{1}{8}$, 4.....	4.........	
	Emprunt de 80 mil.ns	....	....	....	
	Bulletins.........	....	....	Bull. sortis à 180.	
	Emprunt de la Ville..	$\frac{3}{8}$, $\frac{1}{2}$.......	$\frac{1}{4}$, $\frac{1}{3}$ au pair....	$\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$ B.ce ...	

LIVRES NOUVEAUX. Almanachs.—De Gotha, 1787; Bailly, rue Saint-Honoré, barrière des Sergens. — Le bon Jardinier, par M. de Grace, br. 1 liv. 16 sous; Onfroy, quai des Augustins. — Ce qui Plaît, orné de 12 coiffures & de musique; Nenot, rue Saint-Antoine, vis-à-vis la vieille rue du Temple. — Étrennes énigmatiques, ou Recueil d'Énigmes choisies, 18 s. Fournier, rue du Hurepoix. — Étrennes de mon Cousin, ou l'Almanach pour rire; Desenne, au Palais royal. — Bibliothèque physico-économique, année 1787, 2 vol. Buisson, rue des Poitevins. — Essais historiques sur les mœurs des François, par M. de Sauvigny, 18, 19 & 20.e cahiers; Cloufier, rue de Sorbonne. — L'Échange des deux Valets, Comédie proverbe; Cailleau, rue Galande. — Manuel ou projet d'élémens pour l'institution de la jeunesse; Bontoux, à Nancy. — Histoire d'Artois, par D. de Vienne, 3.e partie, *in*-8.o Leroy, rue Saint-Jacques. — Le Poëte au Foyer, ou l'Éloge des grands Hommes du Théâtre François, Scène lyrique; le Fou théâtral, ou suite du Poëte au Foyer; les fausses Affirmations, Comédie, par M. de Valigny, 1 liv. 10 s. l'Auteur, rue des Moulins, bute Saint-Roch. — GRAVURES. Galerie historique universelle, contenant 8 figures, 3 liv. 12 s. Mérigot jeune, quai des Augustins. — MUSIQUE. Ouverture, Marche, Gavotte & deux Airs de la Toison d'or, arrangés pour la Harpe; par M. F. Petrini, 8.e Recueil, 6 liv. Michaud, rue des Mauvais-Garçons, près celle de Bussy. — Quatuor d'Arnaud pour 2 violons, alto & basse, Œuvre III, prix 9 liv. chez le même. — Soirées de la Comédie italienne, troisième Recueil d'airs d'Opera, Opera-comiques, Vaudevilles, avec accompagnement de clavecin, 6 liv. Leduc, rue du Roule. *C. S.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.

N.° 104.



GAZETTE DE FRANCE,

Du Vendredi 29 Décembre 1786.

De Copenhague, le 2 Décembre 1786.

On a fait arranger ici plusieurs grandes salles, où les pauvres peuvent venir filer & gagner leur vie pendant l'hiver; on leur fournit gratuitement le bois & la lumière. Un autre établissement utile dont on s'occupe, est celui d'une École pour les enfans des pauvres, où on leur apprendra à lire, écrire & travailler.

De Stockholm, le 30 Novembre 1786.

Le sieur de Jule, Ministre de Danemarck auprès de cette Cour, est parti le 11 pour Upsal. Dès le soir même il a eu une audience du Prince Royal, après laquelle il a soupé avec le Roi de Suède chez la Comtesse de Wrede, Dame du Palais de la Reine. Le lendemain, le Maître des Cérémonies l'a conduit avec tout l'apareil d'usage dans les audiences publiques au château, où Sa Majesté Suédoise, placée sous un dais, a reçu des mains de ce Ministre les marques de l'Ordre de l'Éléphant, & en a décoré le Prince son fils. Il y a eu ce jour-là grand couvert. Le sieur de Jule a été servi pendant son séjour à Upsal, ainsi que dans toute la route, par la Maison du Roi, & est revenu ici le 13 au soir.

Sa Majesté est arrivée d'Upsal le 24; le 27, Elle a tenu un Chapitre de ses Ordres, dans lequel, après avoir annoncé qu'Elle avoit décoré le Prince Royal de Danemarck de l'Ordre des Séraphins, Elle a fait une promotion nombreuse, tant dans cet Ordre que dans ceux de l'Épée, de l'Étoile-polaire & de Wasa. Elle est retournée ensuite à Upsal.

De Pologne, le 1.er Décembre 1786.

La Ferme du tabac cessera à l'expiration de son bail; le Trésor de la République la prendra & la convertira en Régie.

De Vienne, le 9 Décembre 1786.

Le Comte d'Arco, nommé au nouvel Évêché de Gratz, en a pris possession le 26 du mois dernier, & a installé le même jour son Chapitre dans la cathédrale.

Selon un état qui circule ici, les Colléges des Jésuites établis actuellement en Russie, sont au nombre de six; les Membres qui y existent, montent à 198, & on n'en compte pas moins de 78 dans le Collége de Poloz.

On écrit de la Hongrie, que depuis environ 5 ans il s'élève des vapeurs chaudes sur une colline près du village de Barana dans la seigneurie de Diosgyor. On creusa dernièrement dans cet endroit, & on trouva d'abord du charbon de terre qui n'étoit point chaud. En creusant plus profondément, on découvrit une terre jaune argileuse, & si brûlante qu'il fallut cesser les travaux. On suppose qu'il se trouve sous cette terre une matière ignée, & on craint que par la suite elle ne cause de grands ravages.

De Bohême, le 2 Décembre 1786.

Les soins de l'Empereur ont ranimé par-tout l'activité & l'industrie dans ses États; toutes les parties de ce royaume en éprouvent particulièrement les effets; la petite ville de Reichenbach, qui n'avoit en 1784 que 300 Ouvriers en draps, en compte actuellement 670. Les fabriques de serges se sont aussi multipliées dans ce royaume, où plus de 100 Ouvriers sont venus de Saxe pour manufacturer les fils filés dans leur pays.

De Lemberg, le 20 Novembre 1786.

L'Empereur ayant réuni la Buckowine à la Gallicie dans ce qui concerne l'admi-

niſtration de la juſtice & toutes les autres parties du gouvernement politique, a augmenté la Cour de Juſtice provinciale de deux Conſeillers & de quelques Officiers ſubalternes; il ſera établi en outre un Tribunal de Juſtice provinciale à Czernowitz, Suczawa & Sireth.

Le Comte de Brigido, Gouverneur de la Gallicie, eſt parti pour Czernowitz, où le Général d'Ekzenbourg lui remettra le Gouvernement de la Buckowine. On apprend que dans ſon voyage il a paſſé à Waskowitz, où il a viſité le dépôt qui s'y trouve de 4000 chevaux pour l'armée Impériale. Ces chevaux ſont achetés dans la Moldavie, la Crimée, les environs de la Perſe & de la Turquie; & chaque fois qu'on en répartit un certain nombre aux Troupes de l'Empereur, on les remplace par d'autres qui ſont achetés pour cet effet.

De Berlin, le 9 Décembre 1786.

Le Roi vient de charger le Baron de Heinitz, Miniſtre d'État & Chef du département des Mines, des affaires du département des Gabelles, de la Monnoie & de la direction de Clèves & de la Marche.

On a fait le 4 de ce mois, en préſence du Duc Frédéric de Brunſwick & de pluſieurs perſonnes de conſidération, l'expérience des cartons incombuſtibles de l'invention du Docteur Arſvid de Saxe. La petite maiſon qu'on avoit conſtruite en bois, fut garnie de ces cartons & remplie enſuite de matières combuſtibles; malgré le feu le plus ardent, elle ne fut point endommagée. Ce carton réſiſte auſſi à l'action de l'air & de l'humidité. Le prix de la feuille d'une aune carrée, eſt d'un ſchilling & demi argent de Suède.

D'Aix-la-Chapelle, le 3 Décembre 1786.

Les diſſentions règnent toujours dans cette ville. On ſait que le Conſeil Aulique a rendu un Décret en faveur des Membres de l'ancien Magiſtrat. La Chambre Impériale de Wetzlar protège le nouveau; & par un Décret du 20 Novembre, elle a enjoint aux Membres abſens de ne point ſe mêler des affaires des finances de la ville, & de laiſſer les choſes *in ſtatu quo* juſqu'à la déciſion finale.

De Caſſel, le 5 Décembre 1786.

Le Landgrave a confirmé la Société des Antiquités fondée en 1779. Cette Société a tenu, le 1.er de ce mois, ſa première aſſemblée dans une des ſalles du Muſée, & le Prince l'a honorée de ſa préſence.

De Rome, le 6 Décembre 1786.

Le Chevalier d'Azara, Miniſtre plénipotentiaire de Sa Majeſté Catholique auprès du Saint Siége, en conſéquence des ordres qu'il a reçus de ſa Cour, a annoncé au Pape que le Roi a élevé de ſon propre mouvement, au rang de Grand d'Eſpagne de la première Claſſe, & ſous le titre de Duc de Nenni, le Comte Braſchi-Oneſti, neveu de Sa Sainteté. Le Souverain Pontife a reçu cette nouvelle avec les démonſtrations de la plus vive ſenſibilité. On aſſure qu'il a érigé en duché le fief de Nenni, acheté depuis quelques années par le Comte qui vient de prendre le titre de Duc de Braſchi.

On annonce un Conſiſtoire pour le 18 de ce mois.

De Naples, le 30 Novembre 1786.

Le plan de l'Académie militaire établie ici, eſt le ſuivant: On n'y admettra aucun ſujet avant l'âge de 7 ans ni au-deſſus de 12; ils ſeront diviſés en quatre compagnies, compoſées chacune de 60 Élèves; outre les exercices militaires, on leur apprendra les Sciences & les Langues; ils reſteront à l'Académie juſqu'à l'âge de 19 ans, & alors on les placera dans les divers régimens; ceux qui auront prouvé la meilleure conduite & les plus grands progrès dans leurs études, obtiendront des diſtinctions honorables.

Le Général Fons de Viela, qui avoit paſſé depuis quelques années du ſervice d'Eſpagne à celui de Sa Majeſté Sicilienne, a demandé & obtenu ſa démiſſion; il retourne dans ſa patrie, où il eſt rappelé à la tête de ſa famille par la mort de ſon frère aîné le Marquis de la Torré. Le Roi lui a accordé en penſion le traitement de Lieutenant général.

Il eſt arrivé le 20 de ce mois dans ce port, un Bâtiment Suédois, qui a apporté 186 pièces de canons fabriquées dans ce royaume pour le ſervice de la Marine royale; leurs calibres ſont 12, 24 & 36 liv. de balle.

La Frégate Maltoiſe la *Sainte-Catherine*, entra le même jour dans le port de Baies; elle en reſſortit peu d'heures après pour ſe joindre à l'Eſcadre de la Religion; mais le vent contraire la força de rentrer dans le port, où elle eſt encore.

Les lettres de Malte, du 28 Octobre, portent que le 26 l'Eſcadre Vénitienne y

étoit rentrée, après avoir bombardé de nouveau la ville de Suze.

De Londres, le 19 Décembre 1786.

SELON nos Papiers le Duc de Richmond a résolu de faire un nouvel effort à la Chambre des Communes, dans la prochaine session, en faveur de son plan de fortifications, qui avoit été rejeté; il a, dit-on, rassemblé sur cette matière, des Mémoires très-importans, dont il lui présentera le résultat.

Les Marchands Planteurs & autres Intéressés au commerce des Indes occidentales, dont la députation au sieur Pitt, sur un article du Traité de navigation & de commerce avec la France, n'a pas obtenu une réponse favorable, ont arrêté de rédiger sur ce sujet un Mémoire qui sera incessamment présenté à ce Ministre.

Un de nos Papiers observe que jamais le Ministère n'a été occupé d'objets plus importans, plus vastes & plus compliqués. Il ne s'agit de rien moins que d'arrangemens généraux de commerce avec toutes les Puissances commerçantes du Monde, la France, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, la Russie & l'Amérique; on peut y ajouter l'Irlande, avec laquelle la négociation n'est pas moins difficile, vu l'influence de l'Opposition; il est possible que dans une entreprise aussi étendue, il y ait quelques parties où les intérêts de la Grande-Bretagne ne seront pas clairement assurés; mais ce n'est pas sur les parties de ce grand Ouvrage qu'il faut juger l'Auteur, c'est sur son ensemble.

Le comité du commun Conseil, nommé en Juillet dernier, pour faire des recherches sur les causes de l'enchérissement des provisions, a rendu compte de son travail, & on s'occupe à présent des remèdes qu'il a indiqués. Dans le nombre de ces remèdes est un bill pour prévenir les fraudes qui se commettent journellement dans le mesurage du charbon; on assure qu'il sera exécuté au Parlement à sa rentré.

On apprend de Leewes que dans les tempêtes qui se sont fait sentir au commencement de ce mois, il a péri un Bâtiment Espagnol à la vue de ce port, avec tout l'équipage, à l'exception de quatre hommes qui se sont sauvés à la nage. L'un, dans l'espérance d'être utile aux malheureux qui restoient sur le Bâtiment, avoit pris une corde avec laquelle il espéroit gagner le rivage & sauver ses compagnons; mais le Bâtiment s'étant brisé pendant qu'il étoit en mer, & la corde l'embarrassant & l'exposant à périr lui-même, il fut forcé de l'abandonner. Ces quatre Matelots sont Espagnols & ne savent pas un mot d'Anglois; on a fait une quête qui leur a valu 10 liv. sterl. & ils sont partis pour Londres, d'où ils retourneront dans leur pays.

Quelques jours après ce naufrage un Sloop Anglois a péri dans le même endroit, tout l'équipage a gagné la terre dans la Chaloupe à l'exception de deux passagers, un homme & une femme qui n'ont pas voulu quitter le Bâtiment; celle-ci, qui consentoit à se sauver, n'a pu résister aux plaintes de son mari, qui s'obstinant à rester sur le Sloop, la prioit de ne pas l'abandonner, & avec lequel elle a péri.

De la Haye, le 20 Décembre 1786.

LES États de Hollande & de West-Frise doivent s'assembler aujourd'hui; on prétend qu'ils s'ajourneront pour 18 jours, à moins que quelqu'affaire pressante n'exige une convocation particulière.

L'assemblée de ceux d'Overyssel s'est séparée jusqu'au 29 Janvier prochain, & l'on croit qu'à l'époque de la reprise de ses séances on décidera l'abolition du Règlement de 1679.

De Versailles, le 27 Décembre 1786.

LE 24, le Marquis de Tourzel a prêté serment entre les mains du Roi, en qualité de Grand-Prévôt de France, en survivance du Marquis de Sourches son grand-père.

Ce jour, le sieur de Sombreuil, Maréchal-de-camp, que le Roi avoit précédemment nommé Gouverneur des Invalides, a eu l'honneur de faire ses remercîmens à Sa Majesté.

Les gerfaux d'Islande, présent que le Roi de Danemarck est dans l'usage d'envoyer annuellement à Sa Majesté, furent présentés le même jour, & reçus par le Comte de Vaudreuil, Grand-Fauconnier de France, & par le Chevalier de Forget, Capitaine du Vol du Cabinet du Roi.

Le même jour, veille de Noël, Leurs Majestés, accompagnées de Monsieur, de Madame, de Monseigneur Comte d'Artois, de Madame Comtesse d'Artois & de Madame Élisabeth de France, assistèrent dans la Chapelle du Château, aux Vêpres chantées par la Musique du Roi, & auxquelles l'Évêque de Toulon officia. Vers les dix heures du soir, la Cour se rendit à la Chapelle, où, après avoir entendu les Matines, Elle assista aux trois Messes, pendant lesquelles la

Musique du Roi exécuta divers Noëls & Motets de la composition du sieur Mathieu, Maître de Musique en semestre. Le lendemain, jour de Noël, Leurs Majestés & la Famille Royale entendirent dans la même Chapelle, la grand'Messe chantée par la Musique du Roi, & à laquelle la Marquise de Fournaise fit la quête. L'après-midi, Leurs Majestés & la Famille Royale, après avoir entendu le Sermon prononcé par l'Abbé Seconds, assistèrent aux Vêpres & au Salut chantés par la Musique du Roi.

Ce jour, la Comtesse de Faucigny a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Princesse de Lamballe.

De Paris, le 29 Décembre 1786.

ÉDIT du Roi, donné à Versailles au mois de Juillet, registré en Parlement le 22 Août, portant réunion à l'office de Lieutenant général du Bailliage d'Étampes, l'office de Lieutenant général de Police de la même ville.

Lettres patentes du Roi, données à Fontainebleau le 30 Septembre, registrées en la Cour des Monnoies le 29 Novembre suivant, qui prorogent jusqu'au 1.er Avril 1787, le délai accordé par l'article IX de l'Édit d'Octobre 1785, aux Archers-gardes de la Compagnie du Prévôt général des Monnoies, dont les offices ont été supprimés, pour opter entre le remboursement de la finance de leurs offices & la conservation de la faculté d'exploiter.

Déclaration du Roi, qui, en interdisant le cours des anciens louis à compter du 1.er Janvier 1787, proroge pour quelque temps leur prix de faveur aux hôtels des Monnoies & Changes.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 10 Septembre, & Lettres patentes sur icelui, données à Fontainebleau le 4 Novembre, & registrées en la Chambre des Comptes le 16 du même mois, qui fixent le nombre des Agens de change de la ville de Paris, leur accordent l'hérédité, les autorisent à se servir de Commis, & règlent la quotité des gages qui leur sont attribués.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 17 Décembre, concernant les remboursemens des Effets de l'Emprunt de Trente millions fait par les Prévôt des Marchands & Échevins de la ville de Paris, en exécution de l'Édit du mois de Septembre dernier.

On a fait le 4 de ce mois à l'Hôtel-de-ville, en présence des Prévôt des Marchands & Échevins, le 7.e tirage des remboursemens des capitaux des rentes de l'Emprunt de Cent millions, établi par Édit du mois de Décembre 1782 & Arrêt du Conseil du 1.er Décembre 1783. Le total des quittances de finances sorties est de 837, & la somme est de 2,905,911 liv. 11 s. Les remboursemens seront acquittés à la Caisse des Amortissemens, chez le sieur Darras, Trésorier général de ladite Caisse, Place de Louis-le-Grand, les Mardi & Jeudi de chaque semaine, depuis le 9 Janvier prochain jusqu'au 29 Mars suivant.

Marguerite-Françoise de Tarnesieu d'Artas, épouse d'Hyacinthe-Eugène de Meffray, Marquis de Cesarges, Comte d'Hautefort, &c. est morte à Vienne en Dauphiné le 14 Décembre, dans la 66.e année de son âge.

André-Antoine, Vicomte de Sabran, des Comtes de Forcalquier, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, est mort à Paris le 18 de ce mois.

Nicolas Thyrel de Boismont, Prêtre, l'un des Quarante de l'Académie Françoise, Abbé de Grestain, ancien Prieur commendataire de Lihons en Sang-Ters, ancien Vicaire général du diocèse d'Amiens, Chanoine honoraire de l'Église métropolitaine de Rouen, Prédicateur ordinaire du Roi, Docteur en Théologie de la Maison de Navarre, &c. particulièrement connu dans la république des Lettres par les belles Oraisons funèbres qu'il a prononcées au nom de l'Académie Françoise, est mort dans cette ville le 20 du même mois, âgé de 71 ans.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.